This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

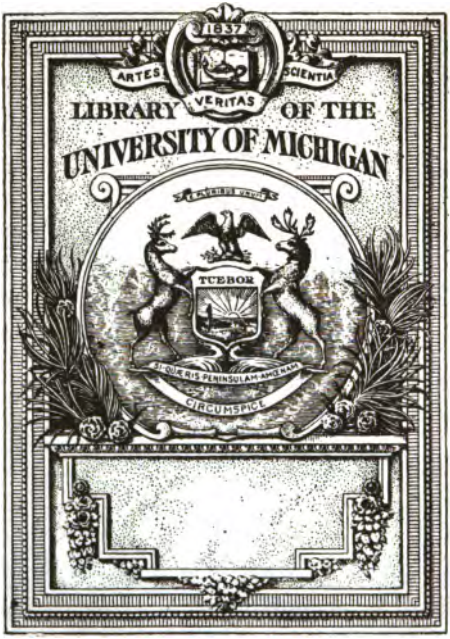
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

DC
136
.A44

MÉMOIRES

SECRETS

DE 1770 A 1830.

MÉMOIRES

SECRETS

DE 1770 A 1830.

Par M. le Comte d'Allonville,

AUTEUR DES

MÉMOIRES TIRÉS DES PAPIERS D'UN HOMME D'ÉTAT.

Amicus Plato, magis amica veritas.
ARISTOTE.

TOME PREMIER.

BRUXELLES,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,
ADOLPHE WAHLEN ET Cie.

1838

INTRODUCTION.

Si la jeunesse se plaît à s'élancer dans un avenir qu'embellit sa fraîche et poétique imagination, c'est vers le passé que la vieillesse aime à tourner ses regards. En conserve-t-elle quelques monuments écrits : elle les parcourt avec intérêt ; il lui semble alors renaître à des temps qui ne sont plus, et recommencer sa vie.

Saisie de cette idée, je m'occupais en 1819 à mettre en ordre ma correspondance avec quelques-uns des personnages les plus remarquables de notre âge. En contemplant ainsi l'ensemble et les détails du tableau des mémorables événements dont nous fûmes les témoins, combien de fois n'ai-je pas eu à m'étonner des nombreuses erreurs assez généralement commises, et consacrées, en quelque sorte, par nos modernes écrivains, dans l'appréciation des hommes et des choses ! combien de faits omis ou altérés ! combien de faux jugements, que ma vie errante et observatrice, que mes intimes liaisons avec des hommes d'État de diverses contrées me mettaient à même de rectifier !

Plongé dans un vaste océan de souvenirs plus ou moins éloignés, plus ou moins chers, j'ai pensé que la connaissance exacte de ce que j'avais vu ou connu, et de ce que

j'avais recueilli dans une foule de notes tracées en présence même des objets qui me frappèrent, ne pourrait que devenir favorable à la saine instruction historique, morale et politique de mes enfants. J'ai donc voulu réunir en un seul corps tous ces membres épars, et former un tout de ce qui, dans ces notes consciencieusement écrites, me semblerait et le plus curieux et le plus utile à retracer pour rétablir l'exacte vérité sur bien des points de l'histoire contemporaine.

Telle est l'origine et tel sera le but de ces mémoires, dont les matériaux, ramassés au sein des tempêtes, seront successivement coordonnés dans le calme d'une solitude profonde.

Certes, si j'étais ou si j'avais été homme public, je me préserverais d'un semblable travers, dans la crainte de commettre, soit un crime en révélant le secret confié, ou des erreurs de vanité en cédant aux mouvements de ce moi humain dont il est si difficile alors de se défendre; mais, libre dans mes pensées et dans leur manifestation par le malheur même des circonstances, je ne dois de compte qu'à la vérité et à la morale, qu'il faut toujours respecter, surtout quand on parle à ceux qu'on voudrait élever dans la connaissance de l'une et la pratique de l'autre.

J'entreprends donc ici sans scrupule un travail innocent du moins, s'il est superflu. Qu'il ajoute à mes jours en me reportant vers ceux qui se sont si rapidement, quoique si péniblement, écoulés! Cette jouissance, mes enfants, est peut-être la seule que j'en doive raisonnablement attendre; car vous ne donnerez pas peut-être à cet écrit toute la foi que méritent et ma véracité et votre intérêt, qui l'ont dicté. J'ai plus de cinquante ans (1), et à

(1) Vingt ans se sont écoulés depuis l'époque où je commen-

cet âge on a dès longtemps cessé d'espérer beaucoup de fruit d'une expérience communiquée. En effet, comment compter sur l'entière confiance de ceux qui ne pourraient qu'avec les opinions de leur âge juger ce qui s'est dit ou fait sous l'influence d'opinions d'une tout autre nature? comment l'homme, enveloppé dans les doctrines de son temps et se sentant irrésistiblement entraîné par elles, s'il n'est pourvu d'une raison supérieure ou éclairé par l'expérience, pourrait-il se transporter par la pensée dans un cadre qui n'est plus le sien, se figurer facilement que ce qui s'offrirait maintenant à ses yeux comme une monstruosité politique et morale ait pu s'être présenté à ses pères sous un tout autre aspect? Sait-il d'ailleurs, sent-il personnellement les bénéfices sans nombre de ces dédommagements, compensations, adoucissements, fruits heureux de l'habitude et du temps? prévoit-il enfin que ce qu'il regarde comme bon, juste, durable, pourrait bien à l'avenir être jugé tout aussi rigoureusement que ce qu'il croit avoir le droit de condamner dans le passé? Les hommes ont, de siècle en siècle, commis semblables erreurs de jugement et d'imprévoyance : nous n'en fûmes pas plus exempts que nos ancêtres; et vos jugements seraient d'autant plus excusables qu'il vous sera plus difficile de pénétrer par la pensée dans le sein de ce chaos de crimes et de vertus, de lâcheté et d'héroïsme, de génie et d'inconséquence dans lequel nous fûmes précipités, et sur lequel ne se projetteront à vos yeux que les fausses lumières d'un éloge ou d'un blâme également exagérés.

Cependant je ne puis m'imaginer que les mémoires d'un honnête homme, père tendre, citoyen désintéressé,

çai à écrire ces mémoires, qui s'arrêtaient à la Restauration; le reste n'a été tracé que postérieurement.

fidèle à tout ce qu'il crut légitime, racontant, dans la simplicité de son cœur, ce qu'il a vu ou su, soient dénués d'un certain intérêt, quand le narrateur surtout a été le témoin de l'une de ces grandes catastrophes qui, dans une même génération, semblent avoir moralement séparé les enfants de leurs propres pères, plus peut-être que tels ou tels peuples ne le furent par l'immensité des âges.

En effet, des événements capables de remplir quatre siècles se sont resserrés pour nous dans l'étroit espace de cinq à six lustres; tout s'est renouvelé durant cette période si courte et néanmoins si féconde. Placé, pour ainsi dire, sur les frontières de deux mondes presque inconnus l'un à l'autre, je me garderai pourtant de chercher à vous tracer ici l'histoire complète de celui à la fois si voisin et si éloigné de vous. Une telle entreprise est réservée au jour où mille révélations auront été faites, où ces révélations auront pu être comparées entre elles, purgées du levain des passions, éclairées par une critique judicieuse; mais du moins je vous fournirai à cet égard quelques matériaux, et j'aurai sur d'autres un avantage : c'est de ne pas donner, à l'exemple de la plupart de nos historiens modernes, des intentions fixes aux actions souvent fortuites de l'homme, des causes prévues à des événements qui étonnèrent jusqu'à ceux qui avaient semblé les diriger; ce sera surtout d'éviter ces généralités qui ne peignent rien en voulant tout peindre.

L'être plus généreux que juste, parce qu'il est plus sensible que raisonnable, sur lequel les métaphysiciens ont débité tant de rêveries, et qu'on eût dû représenter peut-être comme une intelligence atténuée plus encore que servie par des organes, l'homme ne comporte rien d'absolu, soit en bien, soit en mal. Suspendu moralement entre le ciel, où son esprit s'élance, et la terre, vers laquelle ses passions l'attirent, il n'offre l'image ni d'un

démon ni d'un ange, mais d'un ensemble bizarre et disparate de vice et de vertu, de génie et d'absurdité, que le temps, les objets, les circonstances meuvent, développent et modifient. Cet être énigmatique et sans cesse accessible aux erreurs, aux préjugés, au fanatisme de tous genres, ne peut quelquefois se garantir du crime que par un vice, être conduit à la vérité que par des mensonges, et à la moralité que par des écarts qu'elle paraît condamner; abîme sans fond, qu'on ne parvient à sonder un peu qu'en observant scrupuleusement les hommes dans ces situations diverses qu'une société agitée leur fait parcourir, mais surtout en descendant dans son propre cœur.

L'étude approfondie de ce premier des êtres créés est trop négligée souvent de la part des écrivains, qui, cherchant à faire effet, ne nous donnent, sous le titre pompeux d'histoire, que des espèces de poëmes philosophiques où rien n'est utile parce que tout y est faux, poëmes brillantés de portraits probablement imaginaires, trop épiques du moins, fantasmagorie de personnages qui n'y sont nullement dépeints tels que nous voyons l'homme être et agir.

Eh! comment ceux qui prétendent nous retracer les temps passés ne se seraient-ils pas trompés sur les faits et les héros d'un autre âge quand nous nous trompons nous-mêmes relativement à ce qui s'est opéré sous nos yeux? Qui, par exemple, croirons-nous sûr le compte de Henri III et de son successeur? sera-ce le savant Scaliger, qui, devant, en raison de sa croyance religieuse, préférer celui-ci à celui-là, n'en place pas moins dans son estime le premier bien au-dessus du second? sera-ce Sully, l'ami et le compagnon d'armes de cet adorable Béarnais dont la mémoire, promptement oubliée, ne sembla renaître qu'à la voix des philosophes du

XVIIIe siècle, intéressés à évoquer l'ombre d'un monarque populaire?

Dois-je enfin accueillir ou rejeter sans examen, sur des personnages qui eurent le malheur de naître durant d'anciens orages politiques, ce que me dit autrefois le généalogiste Chérin en me montrant ces cartons, réceptacles des titres vains d'une puérile vanité : « Là sont des documents précieux pour l'histoire; et qui ne les a pas consultés est loin de savoir tout ce que valaient le dernier des Valois et Catherine de Médicis. »

Maintenant que de longs malheurs nous ont appris à nous défier des jugements portés sur ceux qui gouvernèrent au sein des troubles, je suis bien moins étonné que je ne le fus alors d'un propos qui, dans la bouche du très-véridique Chérin, bouleversait les idées que je croyais généralement arrêtées avec justice sur des personnages dont on a dit tant de mal, et qui peut-être le méritaient si peu.

En effet le vertueux Louis XVI, ce saint martyr d'une trop imprévoyante humanité, n'aurait-il pas été un tyran aux yeux des Français à naître si la république, conventionnelle ou directoriale, avait pu solidement s'établir? eût-on, sans la restauration, soupçonné la douce popularité de ce Louis XVIII qu'on ne représentait que comme altéré de vengeance? Louis XIV enfin, injurié durant un siècle par la haine héréditaire des protestants, que son imprudente superstition opprima, par la jalousie et impuissante rivalité de l'étranger qu'il humilia, Louis XIV dont les Français, qui lui doivent leur supériorité héroïque, sociale et artistique sur le reste de l'Europe, n'ont pas moins eu le tort de flétrir la mémoire, n'offre-t-il pas aujourd'hui, par une plus juste appréciation de la véritable grandeur, dans l'ensemble majestueux de sa vie publique le modèle le plus parfait des rois absolus, si

pourtant on en excepte Frédéric II, lui seul ? Eh bien, ce Frédéric, si justement surnommé *le grand*, qui fut, général, législateur, administrateur et politique du premier ordre, fut l'homme du génie le plus complet que l'histoire ait encore présenté à l'admiration de la postérité, n'eut-il pas aussi lui-même des détracteurs ?

Que d'exemples n'aurais-je pas encore à vous offrir d'éloges ou de blâme dont l'avenir, mieux éclairé, doit faire justice ! Si donc l'opinion des temps varie ainsi en raison, soit de la marche naturelle des choses, soit d'accidents incalculables, celle de l'homme ne change-t-elle pas sensiblement à mesure que ses années s'accumulent ? Nous principalement, nous dont les souvenirs se rattachent aux trois époques si différentes qui ont précédé, accompagné et suivi la révolution, après avoir vu naître, passer et disparaître l'éclat phosphorique de tant de grands hommes si petits, de tant de génies si étroits, de tant de vertus si perverses, après avoir entendu débiter mille fausses nouvelles si généralement crues, subi le joug de mille prétentions absurdes et qui en imposaient, contemplé successivement les métamorphoses subites d'un intérêt vaniteux ou cupide en patriotisme démocratique d'abord, puis en amour des hochets monarchiques, avons-nous pu, après tant de déceptions, conserver sur les hommes et les choses des sentiments identiques, des idées et des opinions semblables ! Mais si, comme je suis très-tenté de le croire, la métempsycose est le parfait emblème de la vie humaine, ses transmutations ne diffèrent-elles pas autant que les individus qui y sont soumis ? Oui certes ; et il en résulte des versions ou des portaits divers d'un événement ou d'un personnage jugé successivement ou simultanément par la haine, l'amour, l'ignorance ou l'équité.

C'est à travers toutes les variations de l'opinion et des

opinions qu'on doit chercher la vérité. Il y a plus : il faut savoir non-seulement ce qui fut, mais ce qu'à tort ou a raison nombre de gens se persuadent avoir été ; car c'est une partie de l'histoire de l'homme que celle même de ses passions fallacieuses.

L'intérêt sans passions peut seul échapper à mille causes d'erreur ; et c'est ce qui m'a déterminé à déposer ici mes souvenirs, car je me crois dans la position où l'on doit être pour écrire avec indépendance et impartialité.

Il faut, si l'on veut juger les grands (et dans une révolution les grands sont ceux qui l'ont faite ou qui en profitent), il faut, dis-je, n'en être ni trop près ni trop loin, avoir un vif intérêt à les connaître, et n'en éprouver aucun qui vous irrite contre eux. Ne me trouvé-je donc pas, pour les peindre, dans l'heureuse situation que je viens de retracer? J'ai vu la France avant les orages qui l'ont agitée, je l'ai vue durant leur plus violente fureur, et j'ai vu ensuite le calme incertain et menaçant qui fit succéder au règne du crime celui d'une rigueur ferme et vigilante, mais tolérable, que suivit une imprévoyante popularité. J'ai contemplé sans effroi personnel les maux de ma patrie ; une longue et tranquille expatriation m'a mis à même d'y réfléchir sans aigreur. Je l'aime cette belle, antique et héroïque France ; mon cœur s'élance au-devant de tout ce qui pourrait contribuer à sa félicité, sans que le plus léger mouvement d'égoïsme puisse altérer en moi cet indestructible sentiment ; car je ne dois ni n'envie rien à personne. Je n'ai jamais éprouvé que des velléités d'ambition très-passagères, plus communiquées que senties, conçues avec peine, abandonnées avec joie. Libre de regrets sur toutes les niaiseries de la vanité, qui ne conviennent ni à mes principes ni à mon âge, je me félicite chaque jour de n'être rien, pour ne pas me

trouver placé entre mes opinions et des devoirs d'état ou de reconnaissance.

Je ne nierai pas néanmoins le mouvement d'orgueil que j'éprouve au souvenir du rôle brillant, mais ruineux, qu'ont joué ceux de mes compatriotes dont je ne partageais pas les opinions. Je les plains seulement d'avoir voulu s'isoler et de leurs devanciers, dont ils sont dignes, et d'une nation chez qui les beaux-arts rivalisèrent si longtemps d'éclat avec cette impérissable gloire dont ils transmettront le souvenir à la postérité ; je les plains enfin d'avoir successivement servi le crime et la tyrannie, d'avoir inspiré pour le nom français une haine profonde, quelquefois méprisante, et d'avoir amené, pour seuls fruits de leurs longues victoires, l'ennemi victorieux dans nos murs impuissants et humiliés.

Au reste, rappelez-vous bien que ce n'est point ici une histoire, que peut-être ce ne sont pas même de véritables mémoires. Aurais-je droit d'inscrire mon nom sur des scènes dont je n'ai presque été que spectateur ? Je me contenterai donc, avant de me livrer à un travail politique fondé sur les précieux matériaux diplomatiques que j'ai recueillis, je me contenterai, dis-je, d'esquisser ici quelques-uns des traits historiques les moins aperçus ou les plus mal jugés. Ce seront des fragments détachés, composés à bâtons rompus, mais classés, autant que possible, selon l'ordre chronologique ; car, en dépit des théories métaphysiques qui recherchent systématiquement la filiation des idées privativement à celle des faits, j'ai souvent remarqué que les dates seules suffisaient quelquefois pour expliquer, beaucoup mieux que des raisonnements, le comment et le pourquoi de la plupart des choses humaines.

Comme je veux être vrai, vous me trouverez peut-être un peu sévère ; mais j'éviterai de nommer les individus

chaque fois que la nécessité ne m'y contraindra pas. Hélas! ils ne figureront que trop souvent dans la peinture des mœurs! D'ailleurs il est des personnages que leur ambition, leur éclat, leurs intrigues, leur vanité ont volontairement fait tomber dans le domaine de l'histoire, et qui peut-être, tant notre espèce est extravagante, aimeraient mieux être blâmés qu'oubliés. Du moins il en sera parlé sans aigreur comme sans envie. Le solitaire détrompé du monde n'a pas plus de haine que de rivaux sur une scène qu'il ne contemple souvent qu'avec une douce et indulgente pitié; et puis, qui pourrait croire qu'un père voulût donner à ses enfants le plus coupable des exemples!

Vous éprouverez peut-être quelque surprise en me voyant parfois blâmer ceux dont je partage la religion politique, en excuser d'autres dont la conduite fut en opposition avec mes véritables sentiments : c'est que, plaçant les hommes dans la situation où les jeta la fortune, je n'ai jamais pu concevoir ces haines profondes, ces inéquitables jugements, fruits trop ordinaires de la diversité des opinions. Narrateur de ce que j'ai vu, quel droit aurais-je de m'en constituer le juge? Puis, qui, dans les temps de troubles, n'a pas commis des erreurs? L'indulgence doit donc être réclamée par tous et pour tous; c'est une dette réciproque, sacrée, dont l'acquittement ne cesse d'être un devoir qu'à l'aspect seul du crime.

Je vous le répète, je ne fus que spectateur désintéressé des choses qui composeront ce recueil. Si donc j'y parle quelquefois à la première personne, c'est pour ne pas vous laisser ignorer que, témoin de ce que je raconte, je l'affirme sur mon honneur et consens à en répondre sur ma véracité, seul titre auquel je tienne fortement, et principalement à l'égard de mes enfants, qui ne doivent attendre d'un père que des notions incontestablement pures, équitables et vraies. Aussi citerai-je toujours mes

auteurs s'il m'arrive de raconter un fait dont je n'aurai pas été moi-même le témoin.

Je n'ajouterai ici qu'un mot : c'est que j'écris assez longtemps après les événements qui se sont passés sous mes yeux pour ne le faire qu'avec calme et réflexion, mais assez près d'eux encore pour en avoir conservé un exact souvenir.

Au reste, si je vous ai donné de si longs détails sur ma situation personnelle, c'est pour vous prouver (ce qui n'est pas hors de propos dans le siècle où nous vivons) qu'en écrivant sur les hommes et les choses de mon temps je ne le fais ni en intrigant, ni en factieux, ni en homme vaniteux, exalté ou mécontent, ce dont sans doute vous serez parfaitement convaincus et par la lecture de ces mémoires et par la connaissance que vous avez, tant de mon caractère que de mon désir d'être utile à votre instruction.

J'ai ci-dessus annoncé que je ne prétendais pas écrire l'histoire d'une *révolution*, qui, selon le dire de Carnot lui-même, *a été un despotisme continuel* (1), révolution à laquelle je donne une qualification générale, et non particulière à la France, parce que ses principes, sa marche et ses résultats ont puissamment influé sur les destinées de tout le corps politique de l'Europe. Si j'en parle donc ici sous la dénomination qui la caractérise, c'est que, quoiqu'elle renferme nécessairement mille objets qui ne peuvent être pour moi des souvenirs personnels, il n'en est pas moins constant, 1° qu'ayant à peindre des choses isolées en apparence, mais qui se rattachent toutes à cette grande et féconde catastrophe, il est besoin d'en donner une esquisse générale, afin de pouvoir les classer régulièrement et les expliquer par elle (cette Introduc-

(1) *Mémoires au Roi.*

tion représentera donc l'un de ces tableaux d'assemblement placés par les géographes à la tête de leurs recueils topographiques); 2° que les faits qui passeront sous vos yeux, et qui semblent le plus étrangers à la France, n'en sont pas moins liés, par des rapports médiats ou immédiats, à un pays qui a le triste ou honorable avantage d'influer sur tous les autres, en raison de son importance politique et morale; 3° qu'enfin ce n'est pas dans ses détails minutieux et incertains que je veux considérer ici la révolution, mais seulement dans sa marche, et dans celle des opinions coïncidant aux faits rapportés à la suite de la présente Introduction.

La France, dont l'héroïque généalogie remonte à l'amalgame des trois peuples les plus belliqueux de l'antiquité, les Romains, les Gaulois et les Francs; la France qui, constamment digne d'une aussi brillante origine, s'accrut d'âge en âge par des victoires, résista aux plus terribles échecs, répara de tout temps ses maux avec rapidité, et offre dans son histoire militaire une succession d'hommes justement célèbres, à la liste desquels le reste entier de l'Europe ne pourrait en opposer une aussi nombreuse; la France, qui domina et guida ses rivaux par ses lois, ses arts et ses mœurs, dont le langage est le truchement universel des nations civilisées par elle; la France, en 1786, présentait l'aspect le plus flatteur pour ses alliés, le plus effrayant pour ses ennemis, et le plus satisfaisant pour elle-même : c'était à la fois celui d'un accroissement journalier dans ses produits ruraux, commerciaux et industriels; d'une population nombreuse, active, amie des sciences, des arts et de la littérature; d'une société remarquable par l'élégance du ton et des manières, chez qui le raffinement des jouissances du luxe n'avait point éteint la charité; d'un clergé instruit, régulier et tolérant; d'une magistrature recommandable par

sa justice et sa moralité ; d'un peuple enfin qui, quoique plus avancé que les autres en civilisation, produisait moins qu'aucun peuple connu de ces crimes qui effraient, affligent et humilient l'espèce humaine.

Mais cette belle France, semblable à ces plaines fertiles, à ces bosquets enchanteurs chargés de fleurs et de fruits, qui couvrent le foyer dévastateur des rives parthénopéennes, cette belle France recélait dans son sein le volcan furieux qui devait bientôt la bouleverser. Les grandes commotions physiques sont étrangères du moins à l'action de l'homme ; il n'en est pas ainsi de celles qui sont purement morales, et d'où résultent les calamités politiques : l'homme devient alors l'artisan de ses propres maux. Aussi la France, riche, heureuse, puissante et respectée, n'avait plus, après la guerre de l'Amérique, rien à redouter que d'elle-même.

Qu'on raisonne ou déraisonne à perte de vue sur les causes prochaines de nos troubles, qu'on en désigne comme l'auteur tel ou tel pour l'en louer ou l'en flétrir ; tandis que l'ignorance, la légèreté, la haine ou la prévention, que l'accusation, traitresse ou hypocrite peut-être, s'appesantiront plus ou moins sur des accidents, causes et résultats à la fois : tout enseignera à l'observateur éclairé que la révolution est, fut et sera l'effet combiné de la marche naturelle de la société, de celle simultanée des idées, des passions et des vanités, d'une inévitable impulsion imprimée à l'homme, qui, soit isolément, soit en corporation, tend sans cesse à s'élever successivement et sans terme prévu ou assignable, en raison de ses richesses, de son éducation et de son oisiveté ; choses qu'enfantent nécessairement la prospérité ; le temps et les circonstances ; choses dont la vanité se fait un titre, l'ambition un droit et la force un pouvoir, quand surtout l'imprévoyance des gouvernements laisse

altérer le principe fondamental sur lequel les institutions reposent.

Si donc la révolution parut naître d'un événement quelconque, c'est que les causes qui devaient faire que cet événement pût la produire existaient déjà ; c'est que déjà des matières combustibles étant amoncelées, il ne fallait plus qu'une étincelle pour en déterminer l'explosion, que l'on pût ou non en retarder ou en modifier les effets.

Jetons donc ici un coup d'œil rapide, 1° sur les bases essentielles de toute association politique ; 2° passons de ce léger aperçu à la marche des temps qui précédèrent la révolution ; 3° disons par quel accident elle eut ou sembla avoir eu lieu ; et terminons ce tableau par celui des résultats moraux et politiques que les événements dont nous avons été témoins ont ou auront probablement sur le sort de la France, de l'Europe et du monde civilisé.

Composez ou consultez sur l'origine des gouvernements mille systèmes plus ou moins ingénieux : vous serez, dans le vague de vos idées, obligé d'en revenir à l'histoire : vous apprendrez, à cette éternelle et lumineuse école de politique expérimentale, qu'on n'a jamais écrit et raisonné sur cette origine des agrégations sociales qu'après qu'elles eurent été dès longtemps établies, qu'à une époque où l'on avait entièrement perdu la trace de leur formation première ; que rien n'atteste l'idée d'un contrat primitif, soit comme fait, soit même comme vraisemblance ; que, depuis la société en germe, qui est la famille, toute monarchique, jusqu'à l'existence régulière d'un grand nombre de familles sous un gouvernement quelconque, ce que l'on voit partout et toujours, quoique personne ne l'y veuille voir, c'est, comme fait, le pouvoir et l'obéissance ; c'est, comme éléments producteurs de ce double résultat, la faiblesse des uns et la

force des autres. Ce qu'on découvrira encore dans les annales humaines, scrupuleusement étudiées, c'est que, quoique la sociabilité soit dans la nature de l'homme, cette sociabilité ne peut être développée en lui réellement et solidement qu'à l'époque où une propriété quelconque, fruit en grande partie de son travail et de son intelligence, parvint à fixer et ses pas errants et l'incertitude de ses désirs.

Si vous préférez donc les faits aux systèmes et le raisonnement à l'imagination, il vous sera rigoureusement prouvé que la propriété, terme par lequel il faut entendre ici tout autre chose que la simple occupation du sol, qui n'est souvent à la propriété que ce qu'est l'usurpation au pouvoir légitime, que la vraie propriété, dis-je, est la base unique et nécessaire de tous les gouvernements, qu'avec elle, et elle seule, ils naquirent, prospérèrent et se détruisirent; que toute loi quelconque, si vous l'analysez scrupuleusement, vous démontrera que son objet essentiel est le maintien de la propriété. Aussi la diversité qui se rencontre dans les formes constitutionnelles des différents États n'est-elle autre chose que les inévitables produits des dispositions auxquelles les propriétés y sont soumises.

En effet, si l'Inde ne nous offre d'autre tableau que celui d'une perpétuelle enfance, c'est que jusqu'à ces derniers temps la propriété individuelle y fut inconnue; le tyran n'y est tout que parce que tout est sa propriété. Appliquez cette règle à tous les gouvernements, et vous verrez que là règne le despotisme où le souverain seul est propriétaire, que l'aristocratie est principalement puissante chez les peuples où les propriétés tendent, sous la protection des lois, à s'accumuler et à se perpétuer dans certaines familles; qu'aux lieux où elles se morcellent sans cesse, l'intérêt du propriétaire doit

amener la démocratie pour échapper à l'empire absolu d'un seul ; enfin qu'il n'y aura de véritable monarchie possible que là où se maintiendront simultanément et sans rivalité deux masses de propriétaires, dont les premiers, héréditairement riches et puissants, seront intéressés à défendre et à refréner le pouvoir, et dont les autres, soumis à des partages au profit de l'activité agricole, industrielle et commerciale, trouveront dans l'aristocratie territoriale, balancée par leur propre influence, des protecteurs, des guides et des modèles.

Le morcellement indéfini de la propriété foncière, qui flatte la théorie sans expérience comme l'indigente cupidité, enfanterait tôt ou tard l'ordre de choses le plus misérable et le plus abject; ce serait : 1° le ravalement de l'homme jusqu'à la brute, qu'il serait contraint à remplacer dans la culture du sol; 2° le tarissement inévitable des sources de la richesse industrielle par l'absence nécessaire de consommateurs de ses produits ; 3° l'extinction de tout élan de l'esprit et de l'âme vers les sciences et les arts, dont les monuments sont le lustre brillant et durable des nations, car tel serait l'effet inévitable de la disparition de ceux qui, par leur fortune ou leurs loisirs, les encouragent ou les cultivent (1).

Mais le morcellement indéfini du sol n'est pas la seule et inévitable cause d'une complète dégradation sociale ; car si l'élément commercial atténue le principe conservateur de la propriété foncière, et avec lui la pureté des mœurs publiques, celles-ci disparaissent sous le sceptre usurpateur de l'industrialisme.

Certes je ne nierai pas l'existence de ce qu'on nous vante sous le titre pompeux de *progrès ;* mais le progrès,

(1) L'existence actuelle des peuples du Bas-Valois en offre une irrécusable preuve.

tout matériel, avance simultanément avec la décroissance également rapide de la moralité humaine. En effet, l'industrie est cupide de sa nature, elle accroît les rivalités, elle individualise; il y a plus : elle ruine toute fortune honnête et lente, et jusqu'aux bases sur lesquelles elle repose elle-même; car tout provient originairement de ce sol qu'elle tend à ruiner. Mais qu'importe le sort futur de l'État à celui qui ne vit qu'au présent?

Je néglige ici les nuances et les applications sans nombre d'une idée fondamentale que toute observation confirmera, pour vous faire remarquer, non-seulement l'influence de la propriété sur la nature de l'organisation sociale, mais celle de l'habitude, née du régime de la propriété, sur l'esprit directeur et stimulateur de cette organisation. Aussi toute révolution dans le système des propriétés et dans l'importance politique qui en dérive en produit-elle une évitable dans l'esprit des peuples, dans la forme des gouvernements, la solidité ou l'instabilité des États.

Du principe de corrélations essentielles entre le sol, ceux qui le cultivent et le gouvernement une fois établi, principe à l'épreuve duquel vous pourrez soumettre toutes les institutions anciennes et modernes, passons à la marche des temps qui précédèrent nos révolutions. Mais gardons-nous pourtant de ne pas réserver ici les droits de la raison, qui ne manque jamais de donner aux gouvernements un appui solide dans l'habitude, effet inséparable de l'intérêt, qui l'a fait naître, et de l'expérience, par laquelle elle est consacrée. Cet appui moral du pouvoir résulte de certaines propriétés purement morales, telles que celle qui provient d'utiles ou glorieux souvenirs, d'affections chères, du sentiment intime de son bien-être; propriétés qui, quoique impalpables, n'eussent jamais existé, ou seraient sans durée comme sans résultats, si la

propriété réelle et nationale n'avait été établie, ou si par de funestes erreurs elle se trouvait ruinée. Arrivons donc maintenant à la seconde question.

Presque tous les États européens furent originairement constitués sur un système de propriétés hiérarchiques où l'avoir et le pouvoir marchaient parallèlement. Aussi, en remontant jusqu'au berceau de la monarchie française, y voyons-nous les maîtres du sol l'être également des hommes qui l'habitaient, et l'importance des propriétaires y déterminer le poids de leur importance politique, militaire et civile. Ce régime, qui choquerait nos idées ou nos vanités actuelles, et dont la niaiserie populaire se laisse aujourd'hui menacer, au nom de royalistes sans pouvoir, par l'organe de quelques factieux qui ne vivent que de la faiblesse des uns, de la sottise des autres et de l'imprévoyance de tous, ce régime, qu'il faut juger par rapport aux temps où il s'établit, fut alors éminemment utile aux colons, qui échappaient ainsi à la fois et à une expropriation complète et au pesant esclavage sous lequel avait gémi la classe inférieure des anciens peuples. Dans ce régime même il fallait de toute nécessité que le colon fût ménagé et protégé, pour que le propriétaire devînt ou demeurât riche.

Bientôt l'autorité, divisée et barbare dans un temps d'ignorance, se vit éclipsée par la puissance des seigneurs; et l'anarchie eût été sans frein si de l'amalgame de l'esprit belliqueux, de l'amour de l'indépendance et du respect pour le sacerdoce n'était née cette féodalité qui, produit nécessaire des besoins sociaux, mit un terme à la licence, lia les individus au sol, y poussa de profondes racines, et, aussi solide que régulière, résista durant huit siècles aux efforts réunis des rois, des parlements et des peuples, mais qui, compagne alors de la chevalerie, disciplina la force, éleva les âmes, et, de proche en pro-

che, soumit tout à une hiérarchie conservatrice sous l'empire de laquelle on vit s'accroître et prospérer la population et l'agriculture.

Ce fut durant le règne de cette institution poétique et pittoresque, dont l'histoire est celle de nos temps héroïques et qui doit être regardée comme la source de tout ce que nos mœurs modernes ont de plus caractéristique, que naquit, se fortifia et devint universellement prépondérante en Occident cette puissance pontificale qui, fille de l'opinion et dominant par elle, étonne aujourd'hui les imaginations veuves de toutes investigations morales, historiques et religieuses.

Cette monarchie chrétienne universelle, la plus populaire qui fut jamais, substituant à une morale sans culte et à un culte sans morale l'intime union de ces deux éléments d'une véritable civilisation, donnant un centre commun à des nations divisées, appelant à la sociabilité tout ce qu'elle convertissait, conservant dans son sein le dépôt des sciences et des arts qu'elle protégeait, devant, par sa nature et son objet, demeurer souveraine pour ne point voir s'appesantir le joug des autres princes sur le culte qu'elle dominait, cette monarchie offrait à la vénération publique un édifice à fondation divine et à matériaux humains rendus sacrés. Nul ne peut nier qu'à l'époque de sa plus grande puissance elle fut la constante et vigilante tutrice du moyen âge (1), car le bâton pastoral était alors la seule arme assez forte pour émousser la framée du barbare, courber le sceptre du monarque oppresseur, et briser la lance du tyran féodal.

Ce fut cette monarchie, assise sur les décombres de celle de l'antique Rome, qui, précipitant l'Europe sur

(1) C'est ce que proclame formellement le célèbre historien et philosophe protestant J. Muller.

l'Asie, commença ainsi, sans le prévoir, une grande révolution dans le système et la nature des propriétés. D'une part, une foule de seigneurs se ruinèrent; d'une autre on vit des communes, à peine émancipées, s'enrichir, se gouverner par leurs propres magistrats, et être introduites bientôt comme troisième ordre dans ces comices nationaux qui reproduisirent accidentellement les anciens parlements, et constituèrent dès lors les états généraux. Ce tiers ou troisième état acquit promptement une haute importance par l'effet des trois événements majeurs : 1° la découverte du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance et celle de l'Amérique, qui, accroissant sa richesse par les progrès du commerce et de la navigation, créèrent des fortunes étrangères à la propriété du sol, et donnèrent ainsi naissance à une classe d'hommes essentiellement cosmopolites et que chaque jour devait multiplier; 2° l'invention de l'imprimerie, qui, en étendant le cercle des lumières à mesure que l'aisance et l'oisiveté devenaient plus générales, produisit un genre de supériorité jusqu'alors attribué à l'union seule du rang, de la naissance et de la fortune; 3° l'usage des armes à feu, qui, en mettant fin aux combats athlétiques, détruisit, avec la chevalerie, le lustre, le pouvoir et l'utilité, éléments créateurs et conservateurs de la noblesse territoriale. Longtemps les attributs de la noblesse avaient été la liberté unie à la propriété, et tout genre de travail lui semblait dégradant; mais des hommes nouvellement libres et propriétaires n'ayant pas discontinué de se livrer au travail, celui-ci s'ennoblit; et les nobles, jadis dominateurs, eurent à lutter contre cette puissance de l'opinion née hors de leur sein et dirigée contre eux. Ils se réfugièrent alors dans ces distinctions honorifiques, hochets d'une vanité d'autant plus puérile que chaque instant voyait s'échapper de leurs mains les restes d'une autorité

qui seule rend les distinctions respectables et solides.

Remarquons ici que si la féodalité, fondée sur la réciprocité de l'obéissance et de la protection, avait été un système conservateur de l'immobilité sociale, l'esprit de la propriété mixte ou commerciale, cupide de sa nature et essentiellement agressif, tendait à détruire ces liens mutuels, et à introduire dans l'État un nouvel ordre d'idées et des intérêts d'une tout autre espèce.

Aussi pour combattre ses anciens maîtres subitement devenus ses ennemis, le tiers état s'attacha-t-il au monarque, dont le pouvoir s'accrut de cette alliance. Profitant de l'ignorante imprévoyance de la noblesse, il remplit les tribunaux, qui lui donnèrent puissance et clientèle, occupa tous les emplois lucratifs, qui ajoutèrent à ses richesses, devint l'honneur de la nation par la culture des sciences, des arts et de la littérature, et, reçu dans les armées, dont l'importance hérita des pertes de celle de la propriété, il en fit la force, et participa à ce lustre de gloire, apanage ancien des nobles seuls.

Tout contribuait à abaisser la noblesse et à élever le tiers état; car depuis l'affranchissement des communes, l'expropriation des seigneurs féodaux produite par les croisades, et la révolution militaire opérée par l'établissement d'une armée permanente, les rois s'étaient arrogé le droit d'anoblir, ce qui n'avait été longtemps que le privilége des terres nobles. Celles-ci le perdirent entièrement sous Henri IV, qui chercha dans l'abaissement des grands un remède aux agitations dont ses prédécesseurs et lui avaient pensé être les victimes. Louis XIII fit plus : en 1627 il ravit à la noblesse son chef et son représentant dans la personne du connétable.

Richelieu, qui avait fait du monarque la seconde personne de l'État pour en faire le premier souverain de l'Europe, abattit entièrement la noblesse par la création des

intendants, magistrats plébéiens dévoués à l'autorité. Le trône, sous Louis XIV, attira à lui, pour les faire évanouir, les ombres de toutes les grandeurs passées La plupart des ministres de ce monarque étaient immédiatement sortis du troisième ordre, et il leur dut la prospérité de son règne, comme il en dut l'impérissable éclat à des génies supérieurs dans tous les genres, qui, à l'exception de ses nombreux et immortels généraux, s'élevèrent brillamment du sein d'une semblable condition.

Le bouleversement des fortunes durant la Régence, qui ne fut qu'une longue orgie, confondit bientôt par des alliances des classes divisées encore jusqu'à cette époque par l'opinion publique; dès lors elle suivit un nouveau cours.

L'antique et exclusive propriété territoriale avait perdu presque tout son lustre. Les jouissances du luxe, le goût que celui-ci produit et l'éducation qu'il nécessite frondèrent, avec une vanité décorée du nom de justice, des prétentions féodales, haillons choquants d'une grandeur disparue. De là les progrès rapides de cette prétendue philosophie qui servait puissamment l'intérêt du plus grand nombre, et à laquelle sacrifiaient également les portions supérieure et inférieure de l'ordre privilégié, la première par une générosité réelle ou feinte, la seconde par la jalousie que les grands lui inspiraient. De toutes parts les vanités tendaient, non-seulement à déplacer les individus, mais à déplacer les classes; et l'idée de ne s'élever que par ses talents et ses vertus (eh! qui ne s'en croit pas plus qu'à tout autre?) frappait déjà le noble de province comme le bourgeois de la cité, avec cette différence essentielle pourtant que ce système divisait entre eux ceux qui avaient à se défendre de ses effets, tandis qu'il unissait intimement les hommes auxquels il semblait être le plus favorable.

Le pouvoir monarchique, sans rien perdre de son éclat apparent, n'en perdait pas moins en solidité tout ce que gagnaient une telle philosophie en crédit et la masse inférieure du peuple en importance; mais il lui restait encore des appuis: la propriété, malgré les révolutions qu'elle avait éprouvées, était vigoureusement et monarchiquement constituée; le domaine public était riche et inaliénable, ainsi que ceux d'un clergé charitable, éclairé et opulent, chargé de l'éducation de la jeunesse et de la censure des mœurs; d'une noblesse revêtue de tous les emplois supérieurs, ayant la police de ses terres, et dont la fortune, souvent dépensée au service de l'État, souvent aussi s'était relevée par des mariages avec des filles de riches parvenus; et d'une magistrature puissante dont l'inamovibilité s'était affermie par les ventes d'offices, ventes qui nécessitaient une fortune capable de supporter le sacrifice d'un capital considérable sans intérêts, exigeaient une éducation soignée, et mettaient à l'abri de la cupidité en ne présentant de dédommagement que dans l'estime publique. Enfin nombre de corporations provinciales, municipales, littéraires, ou d'arts et métiers, disciplinaient les intérêts privés, simplifiaient l'action du gouvernement d'en haut, unissaient les parties détachées du corps social, et donnaient une direction régulière autant qu'utile à un genre nouveau de propriétés communales, industrielles, commerciales, et morales ou intellectuelles.

Tel était l'état de choses qui, procédant avec le temps et l'expérience, l'intérêt et le besoin de la société, avait fait rentrer dans le gouvernement cette aristocratie territoriale sans laquelle la monarchie ne peut subsister.

Cependant les idées du siècle séduisaient les ministres, et jusques aux rois, qui, se croyant à l'abri de toute atteinte, poussaient, de proche en proche, contre tous les corps, appuis de leur propre autorité, une masse passion-

née et vaniteuse qui, sortie par elle du servage, l'avait aidée comme elle en avait été protégée. Cette masse, dès longtemps opposée à tout ce qui constituait l'antique institution française, cherchait, par tous les moyens résultant de sa force journellement croissante, à renverser la seule barrière placée encore entre elle et cette source de jouissances vaines et empoisonnées qu'ambitionnait son orgueil. Rois ou ministres, aucun ne soupçonnait que bientôt elle prétendrait à posséder ces jouissances privativement même à ceux qui semblaient en être les possesseurs exclusifs, et attaquerait enfin dans son essence un pouvoir suprême qu'elle faisait cependant profession de respecter.

Le monarque et le peuple, livrés ainsi à un système commun d'usurpation qui attaquait et avilissait tout ce qui pouvait les blesser, et provocateurs enthousiastes de tout ce qui flattait leurs désirs, tentaient simultanément d'effacer le passé en ne considérant l'avenir que dans des intérêts présents et presque individuels.

L'harmonie nécessaire dans tout gouvernement entre l'opinion nationale, les intérêts de la société et l'action ministérielle, avait cessé; mais la propriété, cette ancre de salut, préservait encore le vaisseau de l'État parmi les écueils où ses pilotes l'avaient lancé sur la foi de son imprudent équipage. Tous les ciments de l'édifice étaient dissous; le colosse pourtant se soutenait encore de son propre poids, mais un choc accidentel pouvait le renverser s'il n'était promptement étayé et soigneusement restauré.

Est-il besoin, après cet exposé, de se demander si la révolution fut ou l'effet de l'accroissement des lumières ou celui des vues ambitieuses de tel ou tel particulier? Non certes : cette dernière cause aurait été trop au-dessous de si grands résultats, et de véritables lumières en

eussent préservé la France en l'éclairant sur les criminelles, inévitables et irremédiables conséquences des troubles publics.

Qu'on cesse encore d'attribuer l'explosion révolutionnaire à l'excès de l'oppression : une telle assertion serait démentie par la prospérité rapidement croissante de la France à une époque la plus riche d'espérances que ce pays ait jamais connue.

Revenons-en donc au principe que nous avons préliminairement établi, l'existence de la propriété; car dans sa nature, ses lois distributives et les révolutions qu'elle essuie, on découvre les bases, la consistance, les formes et les mouvements agitateurs de l'état social, ainsi que les causes occasionnelles, et toujours relatives aux phases de la propriété, qui agissent sur l'opinion populaire et deviennent, par les progrès de celle-ci, une puissance irrésistible, si l'on n'a su la rectifier dès son origine ou la diriger plus tard. Or telle était alors la disposition des esprits que toutes nos jouissances se trouvaient empoisonnées par nos désirs et nos désirs par l'envie, effet naturel de la marche des choses, telle que nous l'avons indiquée.

Le déplacement des propriétés foncières, et celui des corporations et des pouvoirs, qui en avait été la suite; la naissance d'un genre de propriété sous quelques rapports étrangère au sol; et le luxe, l'éducation, les vanités qu'elle avait produites; la rupture de l'ancien lien social, et l'anarchie morale qui en était résultée, eussent dû frapper tous les esprits et leur faire chercher un remède à la catastrophe qui se préparait; mais roi, gouvernement, clergé, noblesse, magistrature étaient également frappés d'aveuglement; et, tandis que toutes les ambitions mises en mouvement n'avaient pas même pour bornes les moyens possibles de se satisfaire, à ces flots

tumultueux et menaçants, qui eussent nécessité ou de fortes digues ou des canaux de dégorgement, l'autorité ne sut rien opposer.

Il y a plus : il eût fallu renforcer l'institution, et elle l'affaiblit; ménager les vanités, et elle les irrita; satisfaire l'orgueil national, et il fut humilié; rendre de la dignité à la couronne, et on la brisa à coup de sceptre; rassurer enfin les créanciers de l'État, et on proclama prématurément son insolvabilité. Voilà ce que nous allons avoir à exposer.

Par quel accident une révolution, déjà possible, eut-elle ou sembla-t-elle avoir eu lieu? Avant de répondre à cette double question, et sans perdre de vue ce que nous avons ci-dessus énoncé, remontons vers des temps antérieurs à ceux où elle éclata.

La France, longtemps régie comme un grand fief, avait enfin vu ses rois marcher au pouvoir absolu en opposant l'esprit d'égalité, dont la cupidité, l'ambition et la vanité se repaissent, à l'esprit de liberté, dont ne peuvent être fortement animés que ceux qui n'ont rien à gagner et tout à perdre; et cette noble passion, de jour en jour affaiblie en raison de la dégradation des propriétaires féodaux, avait fini par dégénérer en esprit de faction, formidable encore sous Louis XI, dangereux sous les derniers Valois, et plus méprisable qu'inquiétant durant la régence d'Anne d'Autriche.

Quant aux monarques, compagnons d'armes de leurs preux au temps de la chevalerie, la réunion des grands fiefs, l'établissement des troupes réglées et la dégradation servile de la noblesse en avaient fait des maîtres. Henri IV cependant s'était rapproché de ses sujets par l'aménité de ses mœurs; Louis XIII et Louis XIV ne s'en rapprochèrent que par l'exercice médiat ou immédiat de la souveraineté; mais dès que Louis XV eut, dans la familiarité

de sa vie privée, accueilli quelques intrigants privilégiés, le prestige fut détruit, et le valetage de cour cessa d'être rehaussé par l'éclat des vertus, des talents ou des services.

Il ne restait plus qu'à voir bafouer, sans respect pour le rang suprême, la pureté des mœurs, la rectitude d'esprit et la douce humanité d'un caractère naïf et d'une âme éminemment paternelle : ce sort était réservé à l'infortuné Louis XVI, qui, timide et peu sociable, devint l'objet des coupables sarcarmes de la société.

Si la cour du duc de Choiseul exilé avait été préférée à celle de Versailles, souillée alors par les débauches d'un vieux roi, cette même cour de Versailles se vit, sous un bon et pieux monarque, presque entièrement négligée, si ce n'est par l'intrigante coterie qui, jalouse de la société intime de la reine, ravissait toute considération à l'estimable mais imprudente fille de Marie-Thérèse.

Ce qu'il y eut de plus déplorable dans les effets de cette dégradation de la majesté royale, c'est qu'en raison de la fausse position dans laquelle le Roi se trouvait et des funestes erreurs de son aïeul, Louis XVI, dont les intentions furent toujours si pures, ne fit pas un seul acte qui ne dût amener sa ruine; car il avait bien cette sagacité qui prévoit le mal, mais non pas celle qui en voit et propose le remède; il était doué de ce courage passif qui se résigne, et point de celui qui eût été propre à en imposer à ses ennemis.

Les ordonnances intolérantes de Louis XIV renouvelées et aggravées sous son successeur, le sort des Jésuites abandonné à la vengeance des Jansénistes, qu'ils avaient persécutés et qui demeuraient eux-mêmes livrés à la haine de la philosophie moderne, avaient sapé la religion nationale en la flétrissant, comme en irritant à la fois et en encourageant les dissidents ses adversaires.

Le traité de 1758 entre la France et l'Autriche, sage dans son principe, funeste dans son impolitique extension, loué et blâmé tour à tour, avait fait abjurer la politique suivie par la France depuis François Ier, et était ainsi devenu, par ses immédiats et désastreux effets, un véritable délit public.

La guerre de sept ans avait ruiné la marine française, détruit son système colonial et déshonoré son armée.

Le cabinet de Versailles avait proclamé sa nullité par ses velléités impuissantes lors du premier partage de la Pologne.

La révolution parlementaire de 1770 avait, par l'exil de magistrats révérés et leur remplacement par des tribunaux flétris, compromis doublement les intérêts de la justice.

Deux guerres ruineuses dont chacune avait coûté plus d'un milliard, des prodigalités honteuses ou sans choix, des banqueroutes, une foule d'édits bursaux avaient appauvri l'État, et fait autant mépriser la cour que haïr le pouvoir.

Voilà l'héritage que Louis XV avait laissé au plus vertueux des princes, malheureusement aussi au plus faible des rois!

Ce fut à l'avénement de ce monarque que le savant comte de Buat, dont la réputation de penseur érudit est plus européenne que française, et qui prédit de loin la catastrophe de 1789, avait dit et répété : « La monarchie croulera sous Louis-Auguste comme l'empire romain sous Romulus-Augustule, »

Louis XVI, sage mais sans confiance en sa propre sagesse, prend pour guide une opinion déjà corrompue; il rappelle les anciens parlements et couvre d'opprobre ceux qui leur avaient été substitués, ce qui prouve à la nation

qu'il est plus avantageux de résister à l'autorité que de s'y soumettre ; il légitime et propage les idées modernes d'indépendance et d'égalité en protégeant les insurgés américains, chose néanmoins dont on a depuis exagéré prodigieusement les effets ; il donne un nouveau poids à cette pédagogie politique en faisant précéder ses édits, qui eussent dû être obligatoires, de motifs métaphysiquement raisonnés (c'était inviter à les discuter, conduire à les mépriser, et provoquer des résistances en constatant l'incertitude et la faiblesse du gouvernement); il fournit encore des instruments à l'esprit d'opposition par la création des assemblées provinciales, qui offraient à la prétention ignorante l'espoir de devenir réformatrice ; il compromet la dignité et jusqu'à la réputation de son auguste épouse dans un procès dont, aidées par la calomnie, une haine profonde et de secrètes intrigues s'emparent pour traîner dans la fange une couronne déjà chancelante ; et finit par menacer, soit d'une banqueroute, soit d'un surcroît accablant d'impositions, et la propriété créancière et la propriété territoriale, par la révélation d'un déficit immense et vaguement énoncé.

Dès lors tous les esprits fermentent, toutes les opinions s'égarent, toutes les prétentions et toutes les vanités se soulèvent : l'assemblée des notables, à laquelle l'impéritie ministérielle s'est livrée, s'occupe bien plus des idées d'ambition et des intérêts privés de ses membres que de la chose publique ; un nouveau ministère, créé par elle, irrite les parlements sans pouvoir les subjuguer ; ceux-ci menacent la cour d'une demande d'états généraux, demande applaudie du clergé, de la noblesse, des états provinciaux, de la ville et de la cour même ; le gouvernement, qui ne sait pas les accorder franchement après s'être mis dans l'impuissance de s'en passer, aurait pu s'appuyer du moins sur des formes constitutionnelles ;

mais, comme il n'existait pas un livre intitulé *Constitution française*, il en conclut lui-même l'absence de la chose, et cela au moment où, de toutes parts, c'était en son nom seul que l'on réclamait le retour des grandes convocations nationales. C'est ainsi qu'en se privant de l'appui légal des ordres et des magistratures antiques, liés d'intérêt à sa cause, le gouvernement sapait les bases de sa propre autorité, tandis que l'ambition et l'espoir de la multitude, éveillés depuis un demi-siècle par les doctrines d'une philosophie purement théoricienne, acquéraient une force irrésistible, et la manifestaient dans mille écrits incendiaires tolérés ou même autorisés par celui dont le malheur fut de ne voir épargner aucune flatterie à son pouvoir ni aucune injure à son infortune, dont la vertu sans expérience prenait les passions populaires pour un guide sûr et des acclamations intéressées pour une juste et durable reconnaissance.

Les demandes simultanées des parlements, de la noblesse, et d'une foule d'écrivains qui exprimaient ou semblaient exprimer l'opinion publique, avait rendu inévitable une révolution déjà possible en raison de la marche des choses, et dont les erreurs ministérielles hâtaient l'explosion.

Dans cette crise c'était à la faiblesse qu'il fallait prêter des secours, pour qu'elle résistât à la force : l'on fournit au contraire de nouvelles armes à la force pour subjuguer la faiblesse ; et la double représentation du troisième ordre imprima aux événements une direction irrésistible.

Le monarque dès lors, attaqué par une exigence sans retenue et conseillé par des intrigants sans prévoyance, se vit et blâmé par la lâcheté, l'ignorance, la prévention, et abandonné par l'égoïsme.

La révolution était faite avant même d'être déclarée :

c'en était une déjà que recélaient les arrêtés des parlements, les cahiers de la noblesse et du clergé ; mais elle n'était encore que réformatrice : c'en fut une complète et anarchique que celle opérée par le tiers état, devenu puissance absolue du moment où les trois ordres étant confondus et constitués en assemblée nationale, le sort des propriétés comme des pouvoirs qui en dérivent se trouva dans les mains d'hommes nouveaux au pouvoir; et la plupart sans propriétés.

Le salut de l'État ne reposait plus que sur la sagesse des constituants ; mais comment en espérer de la part de ceux dont l'existence est une conquête, qui veulent en recueillir les fruits, que tout irrite et que rien ne réprime ? On avait exalté le peuple, il fallait le satisfaire ; on avait outragé les hautes classes de la société, il fallait les détruire ; on avait méconnu l'autorité, il fallait l'enchaîner ; l'aristocratie territoriale et de corporation avaient servi de frein à la cupidité, à la vanité, à l'ambition populaire : il fallut et les briser et les flétrir.

« Déplaçons les propriétés, » s'écria un nébuleux métaphysicien qui était loin de concevoir la distinction si essentielle à faire entre la propriété héréditairement acquise, dont l'effet est d'attacher au sol et d'où naissent, avec des désirs bornés, les plus douces comme les plus pures vertus, et cette autre propriété malheureusement obtenue en propageant les troubles publics. Aussi, à la voix de Sieyes, un bouleversement général s'opéra dans les intérêts ; ce fut un mot magique par lequel tout en France changea de nature, de forme, de direction et d'esprit.

Ne nous appesantissons pas ici sur l'expropriation du clergé, de la noblesse, de la magistrature; sur la destruction de tous les genres de corporation, sur la promulgation d'un Code civil qui n'est qu'un système de loi agraire;

et qui ne peut être la base d'aucune institution durable, monarchique ou républicaine; mais sur les forfaits des 5 et 6 octobre, du 10 août, du 21 janvier; sur la terreur, sale et sanglante orgie d'égalité populacière; sur de longs succès belliqueux terminés par la plus abjecte humiliation; sur les deux restaurations, la chute, le retour et la totale disparition d'un conquérant, objet d'effroi universel. Les divers articles de ces Mémoires feront successivement passer les choses sous vos yeux (1). Je ne vais donc m'occuper que de la marche morale des événements auxquels elles s'enchaînent, des principes politiques nouvellement embrassés, et de leurs résultats privés ou publics, présents ou futurs; mais cela après avoir rapidement examiné les différents gouvernements révolutionnaires.

L'acte le plus fécond de la désorganisatrice assemblée soi-disant constituante fut la déclaration des droits de l'homme, qui préparait, autorisait et facilitait d'avance tout ce que pourrait rêver le fanatisme démocratique; car, en posant comme principe universel et indestructible l'égalité absolue parmi les hommes et leur indivisible souveraineté (ce qui n'était que la consécration de la loi du plus fort, précédemment mise en action par Necker), l'extrême mais inévitable conséquence en était que devant sa marche triomphante devaient tomber et toutes les barrières qui séparaient les nations, et tous les gouvernements, ainsi proclamés usurpateurs des portions d'un globe, propriété commune de l'espèce humaine.

Il en résultait logiquement que le mot *je veux*, prononcé par l'ignorance, la fureur, le caprice ou la cupidité de la multitude, anéantissait à l'instant toute société. Certes il y avait de ce genre de stupidité dont un homme

(1) C'était à cette époque que ces Mémoires devaient primitivement s'arrêter.

d'esprit, mais passionné, se défend moins que tous autres, dans l'idée, si fort accueillie alors, de considérer l'absence de tout gouvernement durable, ou même possible, comme la base essentielle d'une constitution quelconque, et surtout d'une institution monarchique. Aussi cette assemblée, dite *constituante* quoique les monuments de son passage n'aient été que des ruines, plaçant un roi sans pouvoir en présence d'un peuple sans frein, nécessita non-seulement la chute du trône, mais la plus déplorable anarchie. Elle en fit trop puisqu'elle voulait conserver un gouvernement monarchique, ou trop peu, car elle esquissait réellement un gouvernement républicain.

L'une de ses nombreuses inconséquences fut, après s'être arbitrairement emparé de la puissance et avoir déclaré le peuple souverain, de lui imposer sans le consulter des lois crues durables, et fondées néanmoins sur des principes qui n'admettaient la durée nécessaire d'aucun gouvernement. Une autre fut d'avoir, en quittant ses fonctions, réclamé hypocritement en faveur de la royauté un respect qu'elle-même avait enseigné au peuple à méconnaître, et blâmé hautement des incendiaires dont seule elle avait allumé les torches.

L'assemblée législative, plus conséquente et moins usurpatrice que la première, marcha franchement dans la voie qui lui avait été tracée. Il n'existait plus de corporations légales, de propriétés aristocratiques ni de puissance monarchique : un trône sans base et sans appui croula sous ses faibles coups, et une assemblée toute démocratique, convoquée par elle, fut naturellement investie d'une autorité sans bornes.

En effet, tout ayant été successivement détruit, la plénitude des pouvoirs sociaux ne pouvait résider que dans la convention nationale, qui, produit nécessaire des principes les plus anarchiques, devait coordonner son action

à la nature de ses éléments constitutifs. Elle n'avait pu rêver que la république : aussi chercha-t-elle tous les moyens de l'établir et de la consolider. On lui avait abandonné le sort d'un monarque, non-seulement déchu et emprisonné, mais injurié sans cesse, mais outrageusement calomnié, au nom duquel cependant on menaçait encore imprudemment; elle voyait de formidables armées étrangères qui déjà, en espoir, se partageaient les provinces et présageaient le pillage de ce qu'elles ne s'approprieraient pas; elle était devenue le centre d'un peuple déchaîné, dont il fallait tolérer les crimes pour échapper à ses fureurs, et diriger ces fureurs vers une frontière menacée et dégarnie, pour fonder son propre pouvoir.

L'effet discipliné d'une vive terreur, des mesures promptes et bien conçues lui créèrent, comme par magie, l'armée dont elle avait un si pressant besoin ; un prince dont on n'attendait plus de miséricorde tomba sa première victime, et l'arrêt qui fit couler ce sang précieux devint à la fois le lien solide d'une atroce complicité, l'effroi du royalisme, et le plus grand coup porté aux habitudes monarchiques subsistantes encore.

Mais un pays agricole, manufacturier et commerçant tout ensemble, couvert de cités opulentes, et formé d'un vaste territoire divisé en localités différant entre elles d'intérêts et de souvenirs, se refusait, malgré son morcellement machiavélique en départements, au prompt établissement d'une démocratie. Les obstacles qui s'y opposaient ne pouvaient être rompus que par des expropriations et des supplices : la convention nationale fit donc par instinct ce que, dans sa position, l'intérêt politique lui eût conseillé ; elle tenta de créer des mœurs et des propriétés nouvelles pour un gouvernement nouveau ; mais les mœurs anciennes durent prévaloir encore sur les fureurs, comme ses triomphes prévalurent sur ses

espérances. D'une part on vit ceux qu'elle fit voler à la gloire, pour échapper au supplice, couvrir de trophées le vaste cercueil où leurs parents avaient été précipités, et l'habitude de la discipline leur donner bientôt un esprit tout différent de celui dont le succès du système conventionnel avait besoin ; d'une autre part son zèle, opiniâtrément sanguinaire, commençait à irriter des vanités déçues, et l'affaiblissait elle-même lorsqu'elle se décimait de ses propres mains. Le glaive de la terreur fut enfin suspendu quand il eut menacé jusqu'à ceux qui l'avaient aiguisé; car, dès qu'il y eut plus de danger à soutenir cet atroce régime qu'à l'attaquer, les plus hardis ou les plus habiles des conventionnels se hâtèrent d'immoler leurs complices et de chercher à les flétrir seuls de leurs crimes communs ; mais, s'apercevant bientôt qu'on allait s'armer contre eux des instruments, fruits de leurs œuvres réparatrices, plus fermes que leurs devanciers, ils réprimèrent la haine par la force; plus conséquents, ils soumirent à la sanction du peuple le gouvernement qu'ils avaient décrété ; et, plus sages que les membres de la première des assemblées précédentes, ils prolongèrent leur existence dans le directoire, dans les conseils institués par eux, et rajeunirent ainsi une révolution qui, livrée à elle-même, eût peut-être alors rappelé, non pas la monarchie, ses solides bases étaient broyées ; mais le despotisme, qui aurait semblé doux aux échappés d'un régime de sang, et eût été conforme à l'esprit d'une révolution où les idées d'égalité l'emportèrent toujours sur celles de liberté, qui n'en furent jamais que l'illusion ou le masque.

Mais, avec la renaissance du calme et l'existence d'un gouvernement favorable à l'ambition individuelle, gouvernement défendu par une armée victorieuse et secondé des talents expérimentés qu'avait formés la tempête ré-

volutionnaire, on vit se développer un esprit national inconnu aux derniers temps de la monarchie, et une haine violente contre toute supériorité sociale; double fruit d'une vanité égoïste qui, ferment principal de la révolution, s'était manifestée à l'étranger même dans des réunions d'émigrés, jaloux des rangs supérieurs tout en combattant pour la supériorité des rangs.

Quant à l'esprit national, il donnait une impulsion commune et vive à des sentiments qui sans lui fussent demeurés vagues. Cet esprit était dû à la convention nationale, dont on doit exécrer les forfaits, mais de qui la France à venir dira peut-être : « Sans elle l'anarchie nous eût dévorés, l'étranger se fût partagé nos provinces; nulle gloire n'aurait expié nos fureurs, et notre patrie eût peut-être perdu et son existence et jusqu'à son nom. » A qui néanmoins ces dangers, auxquels les conventionnels ne parèrent qu'en versant à flots crimes sur crimes, devaient-ils être imputés, si ce n'est à ceux-là mêmes dont la coupable imprévoyance précipita une nation florissante dans le gouffre sans fond des agitations politiques; si ce n'est à ceux dont l'unique triomphe fut la conservation, chèrement achetée, d'un monceau de ruines, que leurs devanciers avaient faites et qu'ils ensanglantèrent?

Ce qui est encore à remarquer, c'est que des conventionnels élevés subitement de l'obscurité et de la misère à un pouvoir absolu se distinguèrent autant, la plupart, par leur incorruptibilité que par leurs forfaits, et retombèrent sans peine comme sans regrets dans la misère et l'obscurité, fermement convaincus qu'ils avaient scrupuleusement rempli leurs devoirs en qualité de législateurs, d'administrateurs, de patriotes et de juges. Les consciences inébranlablement calmes de ces *forcenés vertueux* (c'est ainsi qu'ils se qualifiaient) étonnent l'imagination, et jettent dans l'âme de l'observateur du cœur humain une ter-

reur plus profonde encore que le souvenir même des plus féroces hypocrisies de liberté.

La création de l'armée avait rendu à la France l'un des plus puissants éléments de la monarchie, dont l'aristocratie élective lui rappelait l'image dans la pentarchie directoriale qui la surmontait. Le consulat resserra le pouvoir; il fut entièrement concentré sous l'empire, qui vit naître des décorations, des distinctions de rang, des titres héréditaires, et tenta, quoique sans succès possible, la résurrection d'un ordre et d'une propriété aristocratiques qui ne peuvent avoir de fondement solide et durable que dans les principes essentiels et respectés de la loi civile. Cependant ainsi parut satisfaite, par le déplacement des personnes et des choses, une vanité longtemps souffrante et ambitieuse, mais non encore l'opinion démocratique, produite et accélérée par les révolutions et les accidents que nous avons décrits; effet bizarre pour qui n'a pas su saisir dans tout leur ensemble et le principe essentiel des institutions politiques, et la marche des événements, et la position du nouveau dominateur de la France.

Le directoire, héritier de la convention nationale, en avait conservé l'esprit dans un ordre constitutionnel qui commençait à ne le plus comporter; et il périt non-seulement par l'effet de ses divisions intestines, comme l'assemblée qui l'avait créé, mais par un défaut d'harmonie entre son existence et ses principes. Napoléon, au contraire, tira de l'union de ses intérêts à ceux des hommes qui l'avaient élevé le pouvoir de tout exécuter contre la révolution, de l'aveu et par le concours des révolutionnaires, sans éveiller leurs craintes, et en satisfaisant même leurs vanités. Servi ou aidé par de nombreux valets littéraires, il en profita pour chercher à rendre, dans son action, le gouvernement impérial conforme à la nature de l'institution au faîte de laquelle il s'était placé avec un

titre héréditaire. Il s'était affranchi des écueils sur lesquels ses devanciers avaient échoué par la concentration d'une autorité à laquelle devaient applaudir ses anciens frères d'armes, puisque l'éclat en rejaillissait sur eux. Cette autorité s'embellit bientôt d'un lustre toujours séducteur aux yeux des Français, celui de la conquête et d'une suprématie avouée par leurs ennemis même.

Consolidé ainsi tant au dehors qu'au dedans, comment l'empire de Napoléon a-t-il pu périr? Ce n'est point là ce que nous avons à examiner ici, mais la question de savoir pourquoi et comment ce monarque avait cherché à le consolider. J'y répondai, je crois, d'une manière satisfaisante en disant que Napoléon, jugeant avec sagacité les hommes qui l'entouraient, marcha sans cesse dans la direction dès longtemps imprimée aux esprits par le caractère éminemment vaniteux de la nation française; mais que, voulant affermir sa puissance et sentant que la propriété pouvait seule lui donner une base durable, il avait, en attaquant par des exceptions légales les principes démocratiques désorganisateurs du Code civil, commencé la séparation monarchique de la propriété en deux masses, dont l'une, essentiellement divisible, demeurerait sans dangers pour le trône, et l'autre, immuable dans les familles, en deviendrait l'appui. De là tant de riches concessions à ses partisans, de majorats créés; de là l'influence accordée à la propriété dans la représentation nationale, sans que néanmoins rien fût changé d'ailleurs à l'ordre commun des successions; grande erreur politique, car rien ne croît et prospère en législation à moins de puiser sa séve nourrissante dans le droit civil; mais tout marchait par la vigueur de sa volonté; et c'était ainsi que s'était formé un gouvernement qu'on put considérer comme le beau idéal du despotisme.

L'on put sans doute désirer la chute de Napoléon par

amour et de la liberté, qu'il haïssait, et de la paix, incompatible avec son ambition sans bornes, et de l'humanité, qu'il n'eût jamais laissé respirer, et de tous les sentiments conservateurs de la dignité humaine, qu'il se plaisait à outrager; mais le temps seul apprendra si, vu les événements qui la suivirent, cette chute fut utile ou nuisible aux véritables intérêts de la France, de l'Europe et de la sociabilité.

Certes la démocratie n'avait pas perdu tous ses droits, mais elle était fortement comprimée. A l'ancienne noblesse, tombée dans le néant, avait succédé une noblesse nouvelle : celle-là était irritée contre le gouvernement impérial par l'effet de ses souvenirs, comme celle-ci l'avait longtemps été contre l'ancien ordre par la préoccupation de ses espérances; mais une main de fer pesait sur tous les partis. Une soumission commune, le temps, et les habitudes qui en naissent, eussent peut-être calmé les passions et permis aux institutions de se coordonner aux intérêts de tous et de chacun. La restauration, en rompant le cours de ces choses, devint donc un accident majeur, et Louis XVIII, rappelé par et pour des intérêts révolutionnaires, se trouva, en rentrant en France, dans une position aussi fausse que périlleuse : fausse, car au malheur de paraître n'avoir été ramené que par des armées étrangères, ce qui était déjà humiliant pour une nation fière et longtemps dominatrice des autres peuples, se joignit bientôt l'opprobre d'un tribut imposé, d'une surveillance armée, d'une intervention européenne dans les affaires intérieures de la France, et d'une mise hors de la politique générale. Tout cela semblait être le prix de sa double intronisation, rendue encore plus périlleuse par l'inévitable inquiétude qu'elle causait au sujet des propriétés, des dignités et des opinions nouvelles. Ce que Napoléon avait fait sous l'empire de la victoire, Louis XVIII

devait le tenter sous celui de la légitimité; mais, pour être respecté de ses sujets, il eût fallu d'abord qu'il le fût des monarques ses égaux : ceux-ci l'avilirent, au contraire, en soumettant la valeur de ses droits à la délibération d'un sénat longtemps servile et en partie régicide, en dépouillant son palais contre la foi jurée, en l'outrageant par des notes menaçantes à chaque acte conservateur de son autorité, en ne le recevant que tardivement et comme par grâce parmi les principaux monarques européens. Aussi ne put-il ni concilier les esprits ni réparer les injustices; et, détaché de ses serviteurs sans pouvoir s'attacher ses ennemis, il lâcha la main à l'effervescence démocratique qui avait perdu son malheureux frère. Il servit donc ses ennemis plus que sa propre cause; et ce fut au point que, par les actes mêmes de son gouvernement, Louis XVIII parut déclarer rebelle Monsieur, comte de Provence.

Ce *cri sourd de l'Europe*, sur lequel Necker avait motivé l'abandon des anciennes formes constitutionnelles; qui, sous le titre de *Droits de l'homme*, était devenu le dissolvant de la monarchie, et que Napoléon avait fait taire en ne laissant aucune voie ouverte à l'action de ce principe antisocial, ce cri se fit entendre de nouveau comme puissance irrésistible de *l'esprit du siècle*. Une chambre de députés veut servir le trône, et on la chasse; une chambre aristocratique veut le soutenir, et on l'annule par un recrutement de libéralisme. L'autorité se trouve lancée dans une voie de perdition, et dès lors tous ses actes deviennent de ruineuses erreurs.

Arrêtons-nous ici, et ne nous demandons plus par quel accident la révolution eut ou sembla avoir eu lieu. Déterminée par la pénurie du Trésor, elle était vaniteuse dans son essence, et dut toute sa force aux changements opérés dans la propriété. L'aveuglement, l'inconsidéra-

tion, l'imprévoyance, la faiblesse surtout ne cessèrent d'en hâter les progrès. Aujourd'hui son triomphe est tel, que la restauration, qui devait y mettre un terme, n'offre elle-même que le tableau d'un gouvernement transitoire et révolutionnaire.

Quels seront donc, sur le sort de la France, de l'Europe et du monde civilisé, les résultats moraux et politiques des événements dont nous avons été témoins? Peut-être serait-il téméraire d'oser trancher nettement une telle question; mais peut-être aussi sa solution jaillirait-elle d'une connaissance exacte et comparée de ce qui est et de ce qui fut; car, si le bénéfice naturel ou accidentel des causes secondes déjoue quelquefois les calculs d'une prévoyance pénible ou flatteuse, il n'en est pas moins vrai que le plus souvent les choses humaines sont liées entre elles par une chaîne plus ou moins tendue, plus ou moins flexible, que des événements fortuits agitent, balancent, mais ne sauraient rompre. L'histoire entière nous le prouve quand elle est étudiée non dans ses détails, qui trompent, mais dans son ensemble, qui éclaire.

Ce que nous avons dit ci-dessus par rapport aux effets politiques et moraux des dispositions et mutations dans le système de la propriété en fournit une preuve nouvelle. Ne revenons donc plus sur cet objet que pour nous convaincre d'une grande et utile vérité : c'est qu'il y a toujours anarchie morale et tendance aux troubles là où l'opinion publique, les intérêts nationaux et l'action ministérielle ont cessé d'être en harmonie.

Il y a plus : si la littérature fut dans tous les âges la vivante expression de la société, n'en est-il pas ainsi de toutes les œuvres de l'homme? L'histoire des monuments physiques et moraux que les diverses générations laissent après elles est incontestablement celle des temps et des

lieux qui les virent naître et mourir. Nos aïeux, par exemple, nous peignent admirablement encore l'esprit dominateur de leur époque par de solides édifices, des fondations charitables et pieuses faites à perpétuité, des institutions vivaces, par des faits ou dits personnels empreints de cette immortalité dont ils avaient l'intime et ferme conscience. Cette conscience si féconde, ces sentiments inspirateurs, qui ne créent en espoir que pour l'éternité, résident-ils en nous aujourd'hui? Tout au présent, que pourrions-nous léguer à notre postérité? L'individualisme, dont l'empire s'étend avec rapidité, est la mort des agrégations politiques, car il est celle de la moralité humaine, qui les a fait vivre, de toute idée généreuse, qui les ennoblit, et, par trait de temps, celle des beaux-arts même, de cette éclatante couronne qui rappelle, qui atteste seule et à jamais la pure, solide et durable gloire des nations. Que dire enfin de l'emploi actuel des capitaux, de ces capitaux déjà étrangers au sol qu'ils fructifiaient, de ces capitaux qu'on voit aujourd'hui dédaignant de consciencieuses associations commerciales ou industrielles, pour se précipiter sur des spéculations illusoires dont les rapides variations offrent plus d'aliments au jeu d'un agiotage improductif, du moins, s'il n'est ruineux, et créateur de la plus honteuse des aristocraties?

Mais arrêtons-nous ici sans chercher à pénétrer dans un obscur avenir. Que d'autres hasardent des prédictions sur les événements futurs : quant à moi, je dirai les choses que j'ai vues. Puissé-je les peindre! je les raconterai du moins avec vérité, candeur et impartialité.

MÉMOIRES SECRETS

DE 1770 A 1830.

I.

Madame Élisabeth. — Mme de Marsan. — Le duc de La Vauguyon. — Le duc de Choiseul. — Catastrophe de 1770. — Lettre de Louis XVI.

Comment parvenir à soulever le poids accablant de l'âge où tout est regret, si l'on ne rajeunissait sa pensée en la laissant errer vers ces temps dans l'enchantement desquels tout fut espérance?

Il n'est pas jusques aux plus légers de nos souvenirs, ces trésors de la vieillesse, qui ne nous intéressent vivement dès qu'ils se représentent environnés d'objets dont les charmes nous séduisirent. Les plus anciens de ces souvenirs sont, en effet, ceux qui d'ordinaire demeurent le plus profondément gravés dans notre mémoire; le moindre événement, un mot, un rien les en fait subitement rejaillir.

Ceux que je vais retracer, et que le retentissement de certains faits, de certains noms me rappelle, remontent à des années dès longtemps écoulées. Qu'il est sacré celui qui va le premier tomber sous ma plume, puisqu'il fera revivre ici cette angélique princesse si admirable durant sa haute fortune, plus admirable encore durant le cours de ses malheurs; sublime devant ses bourreaux, courageuse

et résignée sous le glaive qui trancha sa belle vie (1) !

Élisabeth de France ornera donc de son nom le frontispice de ces Mémoires, sanctifiés en quelque sorte par l'esquisse de l'une de ces illustrations, si pures aux yeux de la morale et de la religion, dont l'auguste race de nos rois a si fréquemment doté la France.

Madame Élisabeth était née le 3 mai 1764. Plus jeune qu'elle de sept mois, j'habitais avec mes parents une maison de campagne dans le village de Boulogne; et mes oncles maternels, très-liés avec Mme de Marsan, me conduisaient à Versailles chez cette noble et fière gouvernante des enfants royaux.

C'était en 1770; je n'avais alors que six ans. Là, madame Clotilde, plus agée de cinq ans que sa sœur, et que sa rotondité précoce et prodigieuse faisait nommer *le gros Madame*, déjà plus princesse que sa cadette, sans que cela nuisît à sa bienveillante aménité, me traitait avec une bonté protectrice dont le souvenir, quatre ans plus tard, lui fit désirer de me voir. La famille royale était alors au château de la Muette, où elle s'était retirée après la mort de Louis XV ; la princesse allait partir pour Turin, où son mariage avec l'héritier du royaume de Sardaigne l'appelait à régner et à se

(1) Honneur à Lucien Bonaparte, qui, en parlant d'elle dans ses Mémoires, s'exprime ainsi : « Cet ange qui sur la terre portait le nom d'Élisabeth ! »

faire révérer par ses modestes vertus, sa piété sans faste et sa bienfaisance.

Quant à madame Élisabeth, elle avait, lorsque je partageai ses jeux enfantins, toute la naïveté de son âge, et le complet oubli d'une grandeur dont elle ne s'est jamais souvenue que pour faire du bien, et qu'elle a développée dans toute sa splendeur aux jours de tant d'horribles malheurs qui n'auraient point dû l'atteindre.

Il me semble, autant que des souvenirs si éloignés peuvent être conservés dans toute leur intégrité, qu'alors on se trompait sur le caractère de cette céleste princesse : elle était vive, et l'on prenait cela pour de la violence ; elle avait des caprices, et on les taxait d'entêtement ; mais, sensible et bonne, comme elle le fut toujours, elle se montrait aussi aimable dès son enfance qu'on la vit noble et pure dans la maturité de son âge. Elle n'avait encore que dix ans quand je fus appelé à la Muette près des deux augustes sœurs. Madame Élisabeth allait perdre alors sa douce et chère compagne, que l'expectative d'un trône étranger attendait. Elle perdait aussi sa fière gouvernante, remplacée par la princesse de Guéménée. C'était l'intrigante mondaine succédant à la dévote intrigante. Mais elle avait à peine atteint sa quatorzième année qu'elle eut sa maison particulière, chose sans exemple, et digne hommage à sa précoce sagesse, à la maturité native de son esprit, à la ferme et saine direction de ses principes religieux ; indépendance anticipée, à l'instant justifiée par une conduite qui en fit le modèle des femmes. En effet sa

vie comme princesse, comme sœur, comme amie, ne nous est transmise que parée constamment d'un lustre indicible dont seule elle semblait ignorer l'éclat. Nous la retrouverons souvent durant nos troubles publics, et toujours digne de ce que promettait son enfance, en dépit des cruelles vicissitudes de sa fortune.

Pour Mme de Marsan, qui avait également soigné la première éducation des trois princes petits-fils de Louis XV, ce que j'en rapporterai est principalement appuyé sur le dire de mes véridiques parents.

Cette grande dame, issue d'une maison qui croit sa naissance égale à celle des souverains, non contente d'avoir vu la disgrâce du duc de Choiseul, qu'elle ne put cependant faire tourner au profit de son frère le prince de Soubise, cette grande dame, dis-je, cherchait sans cesse à flétrir la conduite politique de ce ministre, le plus grand de ceux que la France ait eus sous le règne de Louis XV.

Cet homme d'État, dont la sagacité avait prévu de loin la prépondérance que la Russie pouvait acquérir, voulait restreindre l'essor de ce vaste et puissant empire, et s'était ainsi attiré la haine de cette souveraine que le prince de Ligne nommait *Catherine le Grand,* et qui qualifiait le duc de Choiseul du titre de *cocher de l'Europe.*

Nous ne reproduirons pas ici sur le duc de La Vauguyon les détails, vraiment honteux pour sa réputation, d'une basse intrigue, que les écrits imprimés de l'exilé de Chanteloup ont amplement fait

connaître; intrigue dont la vindicative gouvernante fut l'âme, le jésuitisme le prétexte, et dans laquelle ce trop crédule Dauphin, que le public regretta sans l'avoir réellement connu, fut malheureusement compromis; nous dirons seulement par quelles sourdes menées un vil colomniateur parvint, aidé du crédit de Mme de Marsan, à se faire nommer gouverneur des enfants de France, et comment il s'acquitta de cette noble et si importante fonction. Des notes recueillies parmi les contemporains et dans les archives de l'éducation de ces princes nous ont fourni ces curieuses données.

Bien accueilli déjà par *l'héritier nécessaire* du trône, M. de La Vauguyon qui, à tort ou à raison, prétendait appartenir à la noble maison de Quélen, et qui avait même la prétention de descendre de l'illustre branche capétienne de Carency, avait séduit un des valets de chambre du Dauphin : celui-ci lui faisait passer chaque jour le titre du livre que le prince venait de lire : il se le procurait, le dévorait, en retenait ce qu'il savait être dans la direction morale, politique et religieuse de l'auguste personnage. Il cherchait avec adresse à faire tomber la conversation sur la matière traitée dans ce livre, et faisait croire à sa vaste et saine érudition. Aussi le prince, qui le regardait comme plus capable que tous les autres de diriger l'éducation de ses enfants, parvint-il à la lui faire confier par le roi; car, dans la famille royale, c'était le père qui nommait tout ce qui devait composer la maison de son fils.

Le Dauphin avait l'esprit très-jésuitique, et sur le pouvoir royal des opinions qui tranchaient fortement avec celles dont le public, depuis les écrits de Montesquieu, commençait à être imbu. Aussi, pour lui plaire, le nouveau gouverneur écrivit-il au roi une lettre qui existe encore, et dans laquelle il le suppliait d'ordonner que tous ceux qui seraient employés à l'éducation des royaux enfants, sans s'excepter lui-même, n'osassent jamais s'asseoir en leur présence, et ne leur répondissent point sans employer les titres de *Monseigneur* et *Votre Altesse Royale*.

On donnait souvent à ces princes pour modèle d'écriture, comme on l'avait fait pour Louis XIV : *Les rois sont des dieux sur la terre, ils peuvent tout ce qu'ils veulent.* Ces modèles sont encore parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg. Comment a-t-il pu sortir de si bons princes d'une telle éducation ?

Quant à M. de La Vauguyon, ce fut en rampant ainsi qu'il s'éleva aux plus hautes dignités, dont il était vain comme le serait un parvenu.

Son fils, en dépit d'une réputation créée par l'intrigue, et qui un moment en imposa au public, valait peut-être encore moins que lui, car ministre de Louis XVIII exilé, qui se vit contraint à le chasser, il en communiquait toutes les pensées confidentielles aux cabinets étrangers.

Mais son petit-fils, le prince de Carency, se montra le plus abject de tous. Chargé de la correspondance du Roi avec les agents de l'intérieur de la

France, il la vendit, à Bâle, au prêtre marié et régicide Bassal, ce qui fit déporter et mourir à la Guyane Brotier, La Villeurnoy, et nombre d'autres victimes; obtenant, pour prix de cette infamie, sa radiation de la liste des émigrés et une honorable place d'espion.

Voilà quelles furent les trois générations de cette exécrable famille, actuellement éteinte, et qui dut son élévation au crédit de la comtesse de Marsan, En parlant de celle-ci je ne puis me refuser à noter le singulier contraste que présentèrent alors deux femmes placées dans des catégories bien différentes : Mme Dubarry, qu'on avait fait travailler à la chute du duc de Choiseul, pleura son départ en croyant qu'il était malheureux; et Mme de Marsan, en le voyant quitter le timon des affaires avec calme et entourer son exil du plus beau lustre, s'écria avec rage : « On ne pourra donc jamais rendre cet homme malheureux ! »

Mme de Marsan qui n'avait cessé d'intriguer contre le duc de Choiseul, non encore satisfaite de la chute de ce ministre, et craignant que l'influence de la reine, dont il avait fait conclure le mariage, ne le fît rappeler au ministère, cherchait constamment à prévenir l'esprit du roi contre cet homme d'État remarquable, auteur du *Pacte de famille*, et qui n'eût pas, sans sa disgrâce, abandonné la Pologne. A cet effet elle se rendait chaque année à Versailles, à l'anniversaire de la mort de feu Monsieur le Dauphin, et, mettant à profit la faculté dont elle jouissait, comme ancienne gouver-

nante, d'entrer chez Louis XVI avant ceux même qui possédaient les entrées de la chambre, elle lui disait en faisant remarquer son deuil : « Je viens assister au service célébré pour feu l'auguste père de Votre Majesté, que M. de Choiseul a fait empoisonner. » Calomnie atroce, débitée avec un air cafard digne de ces vers mis par Molière dans la bouche de son Tartufe.

> ..... Il est une science
> D'étendre les liens de notre conscience,
> Et de rectifier le mal de l'action
> Avec la pureté de notre intention.

C'était un grand et noble caractère que celui de ce duc de Choiseul, si lâchement outragé par une fausse dévote. Je crois devoir citer à cet égard le trait suivant. Ce haut et puissant seigneur avait été tellement irrité des traits lancés contre lui dans les *Noëls de la Cour*, qu'il promit les plus brillantes récompenses à celui qui lui en dénoncerait l'auteur, qu'il se réservait de punir avec une extrême sévérité. Bientôt entre chez lui un homme en uniforme, qui, rappelant au ministre ses promesses et ses projets de vengeance, s'annonce comme le révélateur du terrible secret. Le noble duc indigné d'une si honteuse démarche, s'écrie :

— Comment, monsieur, pouvez-vous être assez vil pour déshonorer à ce point l'habit que vous portez?

— Je ne le déshonore point, répond le chevalier

de Lisle, car c'est moi-même que je viens vous dénoncer.

Le duc, étonné, se tait d'abord, puis tend la main au jeune officier en lui disant : — J'ai promis une récompense : si mon amitié vous en paraît une, acceptez-la et accordez-moi la vôtre.

Dès ce jour le chansonnier satirique vécut dans l'intimité du ministre.

Encore un mot sur le duc de Choiseul. On parlait beaucoup, avant la représentation, de ce drame de *Mélanie* où La Harpe mettait en scène une jeune personne n'échappant que par le suicide au malheur de prendre le voile religieux. Malgré les vices essentiels de la fable théâtrale (car un *non* fermement prononcé ou un refuge sous la curatelle du procureur général eût fait tomber tout l'échafaudage dramatique), la pièce avait obtenu les plus grands succès dans des lectures particulières, et le ministre voulut aussi la connaître. L'auteur la lui fit entendre chez la duchesse de Grammont, où il dit que deux libraires se présentaient en concurrence pour la publier et que chacun en offrait mille écus. Le duc lui demanda la préférence, paya de suite les trois mille francs, et, possesseur du manuscrit, il le rendit à La Harpe avec cette grâce, cette délicatesse qui ajoute tant aux bienfaits, en le priant de vouloir bien l'accepter pour prix du plaisir qu'il avait éprouvé à sa lecture.

Je ne puis clore cet article de mes mémoires sans parler de l'effroyable catastrophe dont les fêtes célébrées à l'occasion du mariage de Louis XVI de

vinrent la cause. J'étais bien enfant, mais il est des événements trop frappants pour qu'on les oublie, sur lesquels on revient dans un âge plus avancé, et dont on cherche alors à connaître tous les détails. Aussi ai-je eu la certitude que cinquante-trois personnes avaient péri sur la place, que, des trois cents blessés, l'on n'en put sauver qu'environ la moitié, en dépit de tous les soins qui leur furent prodigués; que le mal était provenu de quatre causes : l'entêtement que le corps de ville, et surtout le prévôt des marchands, mirent à s'emparer de la police de la fête : l'incendie spontané de l'échafaudage construit pour le feu d'artifice ; des cordes tendues par des filous, et le passage des pompes par la rue Royale, non encore pavée, à travers laquelle une foule effrayée se précipitait.

Ce qui fixait dans ma mémoire un aussi triste souvenir, c'est la profonde douleur dont la ville et la cour furent alors frappées; c'est, et cela était plus près de moi, la tristesse et les pleurs des deux jeunes princesses, à qui l'on ne put parvenir à cacher le funeste événement qui venait d'avoir lieu. Elles versaient des larmes sur le sort de l'humanité souffrante, sans prévoir, hélas! qu'elles auraient un jour à en répandre de plus amères sur le leur, et celui surtout de ce qu'elles avaient de plus cher au monde!

Le souvenir du monarque, frère de la vertueuse Élisabeth, et dont l'avénement suivit de près cette catastrophe de 1770, réveille en moi celui de quelques lettres inédites adressées par Louis XVI au duc

de La Vrillière. La première, de deux jours après la mort de Louis XV, est signée *Louis-Auguste*, ainsi qu'il le faisait étant Dauphin, et a pour objet le rappel à la cour de M. de Maurepas et de Mme de Grammont, l'ordre à la famille Dubarry de n'y plus paraître, et celui de l'exil hors de France du docteur Sucon, pour s'être *mal conduit dans la dernière maladie du Roi*. Par une autre, du 26 septembre 1774, il ordonne la réintégration au Trésor d'une somme de 300,000 fr. induement reçue par l'abbé Terray. Quant à celle du 31 mai 1775, nous la copierons tout entière en conservant scrupuleusement l'orthographe; la voici : « Les brigan-» dages qui se sont exercés sur les grains, monsieur, » me causent d'autant plus d'affliction que ceux qui » les ont commis ne paraissent avoir pour but que » de ruiner les fermiers, les laboureurs, les mar-» chands, et d'amener la famine en détruisant les » provisions rassemblées pour la subsistance. Je » prends les mesures nécessaires pour arrester ces » excès, et je sens que les malheureux qui ont été » pillés ont droit du moins à des soulagements, puis-» que l'étendue du mal me mettra dans l'impos-» sibilité de les dédommager en entier. Tout cela » coûtera beaucoup, et rend plus nécessaire des re-» tranchements qui le sont déjà tant d'ailleurs. Il » faut réduire encore, s'il est possible, les frais de » mon sacre; je veux aussi retrancher les festes » projettées tant à l'occasion de cette cérémonie que » pour les couches de Mme la comtesse d'Artois et » le mariage de Madame Clotilde. Je ne ferai pas

» non plus de séjour que pour peu de jours à Compiègne, et les sommes destinées à ces différents » objets serviront à payer en partie les dépenses » qu'exigent la protection et les secours que je dois » à ceux de mes sujets qui ont esté la victime des » séditieux. Je vous prie d'informer sur-le-champ » de mes intentions le contrôleur général et les différents ordonnateurs chargés des dépenses qui ne » doivent plus avoir lieu. Vous marquerez aussi au » prévost des marchands de Paris que je ne veux pas » qu'il y ait de feste en cette ville, et que l'argent » qu'elle y destinait doit estre emploié à la sûreté et » au soulagement de ses habitants.

« LOUIS. »

Nous aimons à clore par ce précieux document un chapitre dont le début est consacré par l'image de la plus céleste pureté.

II.

Le comte de Tressan. — Le marquis de Menilglaise. — M. de Chevert. — Le maréchal de Vaux. — Voltaire.

Le comte de Tressan est l'homme dont le nom réveille quelques-uns de mes plus anciens souvenirs. Ses traits remarquables, son excellent ton, son esprit et sa parfaite amabilité, vestiges, maintenant effacés, des supériorités sociales du plus grand siècle de notre histoire, me sont encore présents.

Il était né en 1705, et semblait l'être pour un âge avec lequel ses mœurs se trouvaient dans une parfaite harmonie. Il se fût élevé à la plus haute fortune si une causticité qu'il ne pouvait vaincre, et qui ne nuisait cependant pas à la bonté de son âme, n'y eût mis obstacle. Admis à partager l'éducation et les jeux enfantins de Louis XV, ce monarque ressentit pour lui autant d'amitié qu'il était susceptible d'en éprouver; mais, compagnon des plaisirs du prince monté sur le trône, il n'en chansonnait pas moins la sultane favorite; tandis qu'il composait à la fois et des couplets graveleux pour les petits soupers du roi et des cantiques religieux pour la société de la

reine, dont lui et le président Hénault étaient parfaitement accueillis.

Ami des sciences et des lettres, modèle dans cet art de vivre dont la France alors offrait la seule école, lié avec tout ce que la littérature, la ville et la cour avaient de plus distingué, anatomiste avec Lecat, il avait devancé comme physicien les Franklin et les Bertholet dans son *Mémoire sur le fluide électrique considéré comme agent universel*, ouvrage où le savoir est paré des formes les plus séduisantes, et qui lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences dès 1749. Il ne s'en montrait pas moins l'un des plus brillants ornements de la société par ses manières nobles et sa politesse aussi facile que gracieuse; formes aimables qu'il conserva jusqu'à une extrême vieillesse, et dont hérita sa fille chérie, la marquise de Maupeou, à qui l'on doit quelques-unes des pages les plus ingénieuses de ces romans de chevalerie qui firent l'amusement des derniers jours de son père.

De petits vers très-spirituels, une correspondance active avec toutes les célébrités de son époque ne furent que les délassements, durant sa vie active, de l'enthousiasme dont il était animé pour le métier de la guerre, où son intrépidité et le crédit de son oncle l'archevêque de Rouen lui firent faire un chemin rapide.

Il servait déjà en qualité de maréchal de camp durant les guerres de la succession d'Autriche, et devait commander en chef l'expédition projetée en faveur du prince Charles-Édouard, ce qui eût par-

faitement convenu à son humeur chevaleresque. Aussi regretta-t-il toujours qu'on eût renoncé à ce belliqueux projet.

Le comte de Tressan avait déjà atteint sa soixante-douzième année quand j'eus le bonheur de le connaître. Je n'en avais encore que treize, et il ne m'en traitait pas moins avec une affectueuse bonté. Comme je dévorais avidement ses paroles dès qu'il racontait les mots heureux, piquants, spirituels, souvent profonds de cette Marie Leckzinska si négligée d'une cour dont, sans sa timide modestie, elle eût pu être le principal ornement! comme j'aimais à recueillir les détails particuliers qu'il nous donnait sur les campagnes qu'il avait faites! Ma jeune imagination, toute militaire sous les yeux d'un père couvert de nobles cicatrices et qui prétendait que le mot *peur* n'était point français, s'enflammait à de tels récits. Je n'en reproduirai ici qu'un seul : c'est un trait presque romanesque, que les Romains eussent divinisé et que la France, dont il honore l'héroïsme, a laissé tomber dans un complet oubli.

Le second des trois maréchaux de Broglie (on pourrait presque dire des quatre, car le père du premier allait recevoir le bâton, déjà accordé, quand il fut tué) commandait en Allemagne une armée française dans l'année 1742. Il n'avait que 12,000 hommes tandis que le prince Charles de Lorraine le poursuivait avec 60,000, et il fallait, pour en imposer à son formidable adversaire, atteindre une position déjà reconnue. Le prince, pour l'en empê-

cher, hâtait sa marche, laissant derrière lui canons et bagages, ce que le maréchal ne pouvait faire. Un poste avantageux et fortifié par la nature et l'art s'offre à celui-ci : défendu un moment, le succès de sa retraite est assuré. Il y jette donc 500 dragons démontés, dont il donne le commandement au marquis de Menilglaise en lui prescrivant de s'y maintenir au moins vingt-quatre heures. Dès le lendemain le général autrichien envoie sommer Menilglaise de rendre cette bicoque; il s'y refuse. On lui fait dire que, selon les lois de la guerre, toute ville qui ne peut soutenir un siége en règle et qui arrête une armée royale soumet ses défenseurs à la peine de la potence. Menilglaise, avec autant de fermeté que de respect pour l'altesse royale, répond qu'il connaît cette loi, mais qu'une plus puissante encore est le cri de l'honneur et la fidélité à son roi comme à sa patrie; que sans doute il succombera aux efforts d'une armée de 60,000 hommes, mais qu'il est résolu, à l'exemple de ses ancêtres, à mourir les armes à la main. Des messages se succèdent, et les plus brillantes promesses ne sont pas mieux reçues que les menaces. Le prince, vivement irrité, n'ayant encore ni échelles ni canons, fait attaquer le poste par des détachements, qui tous sont repoussés. Il perd jusqu'à 5,000 hommes dans ces infructueuses attaques. Menilglaise avait déjà vu tomber 400 des siens sans qu'une seule de ses faibles défenses eût été enlevée. Le prince, retenu là depuis deux jours et qui sent tout ce que ce retard a d'avantageux pour son ennemi, fait enfin marcher de grands

corps : l'attaque est vive, irrésistible. Menilglaise, n'ayant plus que 10 hommes en état de combattre, se porte avec eux à la défense avancée de son poste en ruines. Le prince, qui se trouvait à la tête de ses troupes, le voit, l'admire : « Qu'on les prenne, dit-il, mais qu'on se garde d'en tuer un seul ! Je regrette trop d'avoir déjà fait périr tant de braves gens. » Ses ordres cependant ne purent être exécutés : la fureur du soldat l'emporta sur l'humanité du prince. Il vit avec douleur le cadavre de Menilglaise et ceux de ses 10 dragons tombés près de lui, et donna des larmes dignes de sa grande âme au héros qu'il avait fait céder sans pouvoir le vaincre.

Le comte de Tressan, que les plus brillants succès de cour et de salon n'empêchaient pas, dans sa jeunesse, de voler avec zèle au champ d'honneur, eût encore, dans sa vieillesse, sacrifié à cette ardeur belliqueuse des délassements littéraires qui le firent recevoir à l'Académie française.

L'objet de sa constante admiration était M. de Chevert, qui venait de mourir à l'âge de 74 ans, et qui, soldat à son début, s'était élevé dès 1748 au rang de lieutenant-général. Le bâton de maréchal était dû à ses longs et brillants services, le vœu de tout le militaire le lui donnait, et le comte de Tressan nous révéla ce qui l'en avait privé. « Tout le monde sait, nous disait-il, l'échec qu'il éprouva durant la guerre de sept ans, et qui l'arrêta dans le pas qu'il avait encore à franchir pour monter au plus haut rang d'une carrière où il avait débuté

par le dernier de tous ; mais ce qui est assez généralement ignoré, c'est que cet échec fut l'œuvre du marquis de Voyer, et que M. de Chevert, dont l'âme l'emportait encore sur ses talents, préféra un blâme non mérité à une justification qui eût flétri le fils de son bienfaiteur; trait héroïque de vertueuse reconnaissance, qui nous serait encore inconnu si la révélation n'en eût été faite, à sa mort, par les lettres mêmes du coupable fils de M. d'Argenson et l'indiscrétion de ceux qui les lurent, quoiqu'il eût été ordonné par M. de Chevert de les brûler sans décacheter l'enveloppe qui les contenait. »

Il aimait encore à parler du comte de Vaux et de sa fortune, fruit de l'un de ces hasards heureux, dont, néanmoins, il n'est donné qu'aux talents et au courage de savoir profiter. Déjà d'un âge mûr, et encore simple capitaine au régiment de Berry, gentilhomme sans fortune ni protecteurs, son ambition semblait ne pouvoir s'élever qu'à l'expectative d'une majorité de place, à moins qu'un coup de canon ne vînt l'arrêter dans cette brillante carrière.

Il servait avec son corps durant la guerre de sept ans ; et le maréchal de Broglie, ayant un poste aussi dangereux qu'important à faire occuper par un officier intelligent et ferme, demanda, à cet effet, un capitaine du régiment de Berry qui lui avait été recommandé comme propre à remplir ses vues. Ce capitaine ne se trouva point, et son colonel envoya à sa place M. de Vaux.

— Ce n'est pas vous que j'ai fait appeler, lui dit le maréchal.

— Ne pourrais-je le remplacer? répondit le capitaine.

— Mais il est question d'un poste très-dangereux.

— N'importe !

— Il est de toute apparence que celui que j'y placerai ne reviendra pas.

— Il aura fait son devoir,

— Sachez que si je vous y envoie vous ne serez pas relevé.

— J'en aurai plus de moyens pour mériter l'estime de monsieur le maréchal.

— Peut-être, si vous n'êtes pas tué, y resterez-vous un mois.

— Je brûle d'y être déjà !

— J'aime cette audace : je veux en essayer.

Vingt-sept jours le capitaine de Vaux demeura sous le feu continuel de l'ennemi ; son détachement fut plusieurs fois renouvelé sans qu'il reçût la plus légère blessure. Il remplit complétement les intentions du maréchal, qui, toujours ardent à protéger le mérite, lui fit donner le brevet de colonel. Il devint plus tard maréchal de camp, bientôt lieutenant général ; enfin, désigné par les Broglie pour commander en Corse et y réparer les fautes de ses prédécesseurs, il mit promptement fin à cette guerre autant par sa sagesse que par ses talents, et obtint le bâton de maréchal, moins peut-être encore en souvenir de ses services que par la puissance de l'o-

pinion publique. Quelques prétentions de cour s'en étonnèrent seules ; et certain freluquet soi-disait bel-esprit ayant osé lui demander comment il avait pu percer le voile obscur placé entre son premier état et une si haute fortune : « A la lueur des coups de fusil, » répondit-il.

Ce complément d'une haute fortune, le comte de Tressan ne le prévoyait pas quand il nous parlait avec tant d'estime de ce militaire homme de bien, car ce ne fut qu'en 1783 que M. de Vaux obtint le brillant sceptre des guerriers, et son sincère admirateur mourut à la fin de cette même année.

Encore un mot sur le comte de Tressan. Malgré son intrépidité comme militaire et ses succès dans les sciences physiques, il est connu principalement par ses ouvrages littéraires, et c'est une anecdote littéraire que nous allons raconter.

Ami de Voltaire et des amis de cet homme célèbre, qu'aujourd'hui l'on vante beaucoup plus qu'on ne le lit, il ne partageait cependant pas l'opinion des nombreux admirateurs du cynique écrivain, qui regardaient comme le plus inimitable de ses ouvrages celui dans lequel, abjurant toute pudeur, il avait cherché à plonger dans la fange l'héroïne à qui la France dut jadis son salut. Ce qui en était déjà imprimé se bornait à la surprise d'Orléans : et l'esprit dont est semé ce poëme obscène ne pouvait racheter aux yeux de M. de Tressan une contexture absurde, le désordre, de fréquents traits de mauvais goût, et surtout sa conception, si déshonorante pour un auteur né français.

Après une discussion assez vive sur ce sujet le comte de Tressan, rentré chez lui, passe la nuit à composer un morceau destiné à terminer le seizième chant, interrompu à sa moitié dans ce qui était déjà publié. Il invite ses antagonistes de la veille à déjeuner, leur lit son travail comme un manuscrit que Voltaire lui-même lui envoyait. Saint-Lambert et autres, jusqu'au libraire Leclec, éditeur de l'ouvrage et ami de l'auteur, y sont complétement trompés : tous ont parfaitement reconnu la manière, le ton, le style de l'inimitable poëme. Le comte de Tressan leur avoue la supercherie, qu'ils hésitent à croire; et il triomphe ainsi de leur exclusive admiration.

Je possède ce fragment : il est remarquable; mais je ne le conserve cependant que parce qu'il est écrit de la propre main de la marquise de Maupeou, fille du comte de Tressan, femme également recommandable par les qualités du cœur et de l'esprit, qui fut l'âme de sa famille, le charme de ses nombreux amis. Je l'ai connue dès mon enfance; elle daigna m'honorer d'une constante amitié, et c'est à ce titre que je me plais à conserver la seule chose qui me reste d'elle.

La correspondance du comte de Tressan avec son aimable fille était aussi intéressante que spirituelle : elle renfermait les détails les plus curieux sur Louis XV, le roi Stanislas, la reine Marie Leszczynska, les ministres, les guerriers et les littérateurs de son temps, sur les personnages les plus marquants de la cour et de la ville; il y peignait les hommes et les choses en observateur consciencieux;

c'était une suite de portraits frappants, enrichis de réflexions judicieuses écrites sans prétention, et de critiques sans amertume. Le choix que nous fîmes, sa fille et moi, dans cette volumineuse correspondance, eût formé deux gros volumes, documents précieux pour l'histoire de la politique, de la littérature et des mœurs d'une grande partie du XVIII^e^ siècle; mais une vieille tante de la marquise, dépositaire de ce manuscrit, craignant plus tard qu'il ne la compromît lors d'une visite domiciliaire, le jeta au feu à notre indicible désespoir.

Quant à l'œuvre originale de Voltaire, elle me rappelle un trait qui me semble très-remarquable dans le tableau de nos mœurs françaises.

Entré au service à l'âge de treize ans, j'entendais mes camarades parler de cette infâme production, dont ils citaient quelques jolis vers. Honteux presque de ne la pas connaître, je cours de libraire en libraire pour me la procurer: tous me répondent qu'ils ne l'ont pas. Un enfin, celui que je pressais de chercher à me la faire venir, me dit : « Moi et mes confrères nous l'avons, mais aucun de nous ne se permettra de la vendre à un si jeune homme. » Eh bien! dix à douze ans après cette époque, cet ouvrage, que Voltaire avait été contraint à désavouer, dont on n'eût pas osé, dans la bonne compagnie, avouer la lecture, que tous les libraires de Caen refusaient de me livrer, était porté en triomphe dans la capitale lors de la translation des cendres du vieillard de Ferney, et l'on en lisait le titre écrit en grosses lettres sur son char mortuaire, comme

celui d'un ouvrage fait pour recommander sa mémoire !

Quels immenses pas l'opinion et la morale publiques avaient-elles donc faits en si peu d'années !

Ce triomphe funéraire me rappelle les circonstances de la mort du patriarche de l'intolérance antireligieuse, de cet homme qui fut une puissance, et qui, trop vanté longtemps par les uns, fut peut-être trop déprécié par les autres. Je rencontrais souvent dans le monde M. de Fusée (Voisenon), fils de cette femme bizarre qui, veuve d'un lieutenant général, s'était par goût impitoyablement vouée à exercer la médecine aux dépens de ses vassaux et de ses amis. Fusée me disait un jour :

— Vous avez connu mon oncle ?

— Non, j'étais trop jeune ; mais j'en ai beaucoup entendu parler à la comtesse de T***.

— C'est elle, en effet, qui hérita de ses manuscrits, et osa publier ce qui n'aurait dû être ni écrit par un prêtre ni lu par une jeune et belle dame ; Mais vous a-t-elle dit comment était mort le saint homme ?

— En plaisantant, dit-on.

— Bien au contraire, en véritable damné, car, s'il ne croyait pas en Dieu, il croyait certainement au diable, qu'il voyait près de son lit ; et il en a été de même de Voltaire.

— Quoi ! Voltaire? Tout ce qu'on a dit sur ses derniers moments était donc faux ?

— Très-faux. Demandez à Villevieille, à Vilette : ils ne le nieront pas devant moi, qui comme eux ai

vu sa rage, entendu ses cris. « Il est là, il veut me saisir! disait-il en portant des regards effarés vers la ruelle de son lit.... Je le vois.... Je vois l'enfer.... Cachez-les-moi ! » Cette scène faisait horreur. Quelques années après je racontais cela à un nommé Hardi, commis voyageur d'un gros négociant de Rouen, et il ne le voulait pas croire ; mais un valet de chambre de Voltaire qui venait souvent chez lui, interrogé sur ce sujet, lui confirma les détails donnés par moi d'après le comte de Fusée. Que les physiologistes, que les mystiques expliquent cela selon leurs idées : quant à moi, je n'ai voulu qu'exposer ici un fait.

La mort du comte de Tressan fut bien différente. Condorcet et consorts vinrent assiéger son lit, comme ils entourèrent celui de Diderot, pour *l'empêcher de faire*, disaient-ils, *le plongeon ;* mais il les renvoya, leur fit fermer sa porte, et mourut chrétiennement entre les bras de l'abbé Viriot, éditeur, plus tard, de ses œuvres, dont il retrancha tout ce qui pouvait blesser la pudeur et la religion.

III.

Mon grand-père. — La belle-fille de Charles IX. — Rochefort. — Henri IV. — Le maréchal de Villars.

Mon aïeul, né en 1694, quelques mois après la mort de son père, colonel de cavalerie emporté par des blessures rouvertes qu'il avait reçues à Steinkerque, était entré fort jeune dans les gardes-françaises sous les auspices de son parent le marquis de Louville (Charles-Auguste d'Allonville), dont on vient de publier les mémoires (1), et dont le peu louangeur Saint-Simon dit qu'*il avait toutes les lumières, et le sens des grandes affaires*, et qu'après son retour d'Espagne il vivait à Paris *sans regrets à la fortune, et comme si elle ne lui avait jamais présenté des royaumes et des cours à gouverner.*

Mon aïeul (que la vieille nourrice de Louis XV ne me désignait que sous la qualification du *beau d'Allonville*) se trouvait de garde à Versailles le jour de la mort de Louis XIV. Sa fraîche et prodigieuse mémoire ne tarissait point sur le compte de ce monar-

(1) Sa correspondance, conservée aux archives des affaires étrangères, et renfermée dans quinze volumes, offre de constants modèles de sagacité, de prévision et de style.

que, dont la majestueuse image domine les grandeurs de tous genres dont son trône fut brillamment environné. Il puisait le sujet de ses conversations, riche et précieux dictionnaire des faits depuis longtemps passés, non-seulement dans le souvenir de ses relations de société à Paris et à Versailles, mais encore dans le récit d'anecdotes bien antérieures, racontées par la duchesse d'Angoulême, belle-fille de Charles IX, qui tenait une espèce de cour à Coulommiers.

Cette princesse, dont le nom était Françoise de Nargonne, morte à l'âge de quatre-vingt douze ans, cent quarante et un ans après le décès de son beau-père, avait, dans sa vingt-et unième année, épousé le duc d'Angoulême, fils naturel de l'avant-dernier des Valois et de Marie Touchet, né en 1573 et alors âgé de soixante-onze ans.

C'était donc par une tradition qui, en plus de deux siècles, n'avait successivement passé que par l'organe de trois personnes, que mon aïeul nous racontait en 1784, comme faits de la veille, des détails circonstanciés sur les règnes de Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV; faits d'autant plus curieux qu'ils embrassaient la Ligue, la Fronde, et remplissaient les lacunes laissées dans ses mémoires par le duc d'Angoulême.

Parmi ces anecdotes, j'en choisirai une qui me semble un trait historique utile à conserver.

Henri III venait d'être frappé à mort, et la désolation était générale dans le palais de Saint-Cloud; car ce prince, qui eut tant d'ennemis, s'était fait

sincèrement aimer de tout ce qui l'entourait. Un jeune page, du nom de Rochefort, pleurait amèrement au pied du lit du monarque, qui, se trouvant un moment seul avec lui, le remarqua et lui dit : « Tu as bien raison de t'affliger, mon enfant : j'aime et je soutiens ma noblesse ; les Bourbons, que vous allez avoir, n'aiment que les gens de petite race : ils les favoriseront ; ils vivront volontiers avec leurs valets. »

La France alors devait cependant être gouvernée par cet adorable Henri IV de chère et glorieuse mémoire, qui n'a jamais été mieux peint que par le président Hénault ; voici en quels termes : « La » France n'a point eu de meilleur ni plus grand » roi. Il était son général et son ministre ; il unit » à une extrême franchise la plus adroite politique, » aux sentiments les plus élevés une simplicité de » mœurs charmante, et à un courage de soldat un » fonds d'humanité inépuisable. Il rencontra ce qui » forme et ce qui déclare les grands hommes : des » obstacles à vaincre, des périls à essuyer, et sur- » tout des adversaires dignes de lui. »

Ce prince, d'ailleurs, réunissait à la couronne, outre son petit royaume, si utile à la défense de notre frontière méridionale, une masse de domaines dont le revenu montait à 19 millions dans un temps où le marc d'argent ne valait que 19 francs, ce qui produirait aujourd'hui une rente annuelle de plus de 50 millions. Cette réunion, constitutionnellement forcée, devenait un mariage indissoluble entre la fortune particulière du monarque ; et une

couronne perpétuellement héréditaire; contrat synallagmatique qui, rompu par l'insurrection, eût dû faire légitimement rentrer la famille exilée dans ses biens patrimoniaux, comme on recouvre la dot de l'épouse décédée sans héritiers directs.

La France vit, sous l'empire de ce prince et de ses trois premiers successeurs, son territoire s'enrichir du Béarn et de la Basse-Navarre, de la Bresse et du Bugey, du Roussillon, de l'Alsace, de l'Artois, de la Franche-Comté, du Hainault, de la Flandre française, de la Lorraine et de la Corse, c'est-à-dire d'un sixième de son étendue actuelle; ses frontières se couvrir de places fortes; d'opulentes colonies donner une utile extension à sa marine, à son commerce, à son industrie; elle vit naître des améliorations de tous genres, propres à en appeler et en faciliter de nouvelles; la France enfin, si misérable et si faible sous les Valois en raison de ces agitations populaires qui ruinent dans leurs bases et la prospérité publique et la félicité particulière, devint sous les Bourbons la première nation du monde civilisé, et cela par ses lois, ses mœurs, ses arts, son héroïque éclat, et jusque par sa littérature, devenue modèle.

Ce que l'on vit enfin avec une respectueuse surprise, c'est Louis XIV développant dans l'excès du malheur une élévation de caractère, brillante couronne de son impérissable grandeur. Le trait qui suit, et que la tradition m'a transmis, en fournira la preuve.

La campagne qui sauva la France à Denain était sur le point de s'ouvrir. Le maréchal de Villars com-

mandait l'armée de Flandre, seule et dernière ressource de l'État, et le maréchal d'Harcourt, en Allemagne, n'avait sous ses ordres qu'une faible armée d'observation, uniquement destinée à se tenir sur la défensive.

Déjà les ennemis, victorieux en espérance, avaient eu l'insolente idée de dresser des poteaux portant pour inscription : *Grande route de Paris*. Cette sanglante insulte avait ranimé d'indignation les esprits abattus, et le patriotisme français se dévouait aux plus grands sacrifices. Le plan de la campagne de 1712 avait pour objet l'attaque des lignes des alliés, plan conçu, dit-on, par un conseiller au parlement de Douai, et dont le maréchal d'Artagnan (Montesquiou) voulut aussi se faire honneur. Quoi qu'il en soit, ce plan fut adopté et rédigé au conseil. Les deux généraux avant leur départ vinrent, selon l'usage, prendre les derniers ordres du roi, qu'ils trouvèrent, absorbé dans ses pensées, près d'une table chargée de cartes particulières des deux théâtres de la guerre. Ce monarque leur prescrivit de nouveau ses intentions, et les congédia.

Ceux qui ont connu le maréchal de Villars (et il en est peut-être encore, disait mon aïeul) savent que c'était un des hommes les mieux faits d'une cour où il y en avait un très-grand nombre; quoique déjà d'un certain âge, sa démarche était aussi leste que fière. Son collègue, au contraire, d'une taille peu avantageuse, ne marchait qu'avec difficulté; le projet qui roulait dans sa tête lui faisait affecter encore une plus grande lenteur. Villars, fatigué d'une al-

lure qui s'accordait mal avec la sienne, prétexte une affaire pressante pour le quitter. Dès que le maréchal d'Harcourt le voit tourner dans les grands appartements qui conduisent de la galerie vers la chapelle, il se rend à la porte du cabinet du Roi et demande à parler à Sa Majesté. L'huissier refuse, ayant l'ordre exprès de ne laisser entrer personne. Il se résout néanmoins, mais en tremblant, à annoncer le maréchal.

— Qui est là? dit son maître d'une voix terrible. On le lui apprend.

— Qu'il entre, reprend le roi : je sais ce qu'il me veut.

Puis, s'adressant au maréchal :

— Vous venez sans doute me demander, lui dit-il, ce qu'il faut que vous fassiez dans le cas où mon armée de Flandre serait battue?

— Oui, sire, répond avec surprise le maréchal.

— Eh bien! poursuit le roi, qui ne cessait de porter ses regards sur les cartes placées sous ses yeux, dès que vous en serez instruit vous partirez à tire-d'aile avec l'armée que je vous confie, tandis que je convoquerai le ban et l'arrière-ban pour les joindre aux débris que je pourrai recueillir de mon armée défaite. Vous me trouverez à la tête de cette armée nouvelle, et, dès que la vôtre sera arrivée, je livrerai une seconde bataille. Si je la perds je me retirerai dans la plaine de Saint-Denis : là je rassemblerai tous mes bons et fidèles sujets de Paris, je marcherai à mes ennemis pour la troisième fois,

et si je suis encore battu, mon tombeau n'est pas loin.

Que de rapprochements à faire aujourd'hui entre deux événements et deux monarques séparés l'un de l'autre par l'espace d'un siècle !

IV.

Turgot. — Malsherbes. — Saint-Germain.

Turgot fut un philosophe, un savant, un homme de bien; mais, nourri d'une invincible vanité théoricienne, il se montra dur et faible, présomptueux et sans connaissance du cœur humain. Nous devons l'agiotage, renouvelé de la Régence, à sa caisse d'escompte, l'épidémique fureur de gouverner aux capucinades philosophiques, préambules de ses édits; le mépris des traditions antiques à ce hachis municipal dont il terminait l'exposé par l'assurance qu'une année suffirait pour que la France fût entièrement régénérée, mémoire au bas duquel Louis XVI écrivit : « Les idées de Turgot sont un beau rêve, mais » qui bouleverserait l'État. »

Dans une lettre à celui qui devait acquérir une gloire immortelle en le défendant, ce monarque disait : « Turgot, mon cher Malsherbes, ne convient » plus à sa place : il est trop entier. *Le despotisme* » *n'est bon à rien.* »

Environné d'ennemis, dont l'âpreté de son caractère accroissait journellement le nombre, ridiculisé par une chanson trop prophétique du chevalier de

Lisle, par un spirituel pamphlet, œuvre de Monsieur, frère du roi, par un violent orage d'épigrammes, ce ministre fut coulé bas par l'émeute pour les grains, en 1775, et toute la faiblesse de l'esprit le plus indomptable fut alors démontrée.

Turgot, porté au timon des affaires par l'opinion publique (Eh! qu'est-ce, bon Dieu! que l'opinion d'un vulgaire inexpérimenté?) se montra bien inférieur à ce qu'on se l'imaginait être. Mais comment fut-il si mauvais ministre après avoir été un administrateur si distingué? C'est que l'administrateur, nécessairement soumis à une autorité directrice, ne pouvait se précipiter dans la voie hasardeuse des innovations, et que le ministre, en s'y engageant, voulut gouverner les hommes comme s'ils n'étaient pas vaniteux, irritables, cupides et passionnés. Aussi, ne faisant état ni des habitudes, qu'il faut ménager, ni des erreurs, qu'il faut éclairer, ni des souffrances, qu'il faut savoir amortir, il ne fit que du mal quoiqu'il désirât sincèrement faire le bien.

Cet homme trop vanté par un parti, trop décrié par un autre, était imbu d'idées politiques étrangères à toute expérience. Doué d'un esprit peu étendu que son extrême culture avait affaissé, rétréci, rendu vague; entêté parce qu'il était vertueux, médiocre parce qu'il était entêté; totalement étranger tant à la connaissance des hommes qu'à celle des lois fondamentales de son pays, Turgot, zélateur des formes symétriques d'un gouvernement arithmétiquement combiné, aurait, fanatique de sang-froid, tyranniquement conduit, sans s'en douter, vers une

révolution démocratique, cette monarchie que son vœu pourtant était de rendre absolue.

Cette tendance, quoique involontaire, à la démocratie, fit momentanément de Turgot l'un des premiers patrons de la secte révolutionnaire; et les adeptes de cette secte ont pardonné à sa mémoire une constante soumission à l'autorité comme magistrat du premier parlement du royaume, dont il sortit en 1755 pour n'en pas partager les disgrâces. Elle leur a fait oublier ou taire qu'il fit alors partie de cette chambre royale, espèce de parlement postiche et instrument aveugle du despotisme; qu'il accepta la place, non légalement vacante, de son propre frère, et que s'il ne put devenir président à mortier, repoussé par le parlement, qui le regardait comme un faux frère, c'est de ce juste déboire qu'il faut peut-être dater sa haine contre notre antique et noble magistrature, haine accrue durant son ministère par une vive opposition à ses vues; car il exécrait tout ce qui contrariait ses idées.

Le parlement néanmoins avait-il tort? Son édit des corvées, par exemple, juste en principe, mais inconséquent dans sa promulgation sans moyens de remplacement, disait qu'*il voulait assurer aux sujets la jouissance de leurs droits naturels*, détruits par *des institutions anciennes que le temps ni l'autorité ne peuvent légitimer*, maximes neuves, alors, intempestives, et fécondes en désordres par leur vague expression comme par leur application possible. Puis, quoique de mœurs douces, il était dur dans ses opérations, joignant à

un esprit âcre et à un cœur froid une imagination désordonnée. Despote dans l'âme avec des principes théoriques de liberté, il ne recevait qu'avec dédain, qu'avec mépris ceux qui lui faisaient quelques représentations, et se refusait à amener par des moyens de douceur ce qu'il ne voulait obtenir que de l'autorité. Il ne savait ni rien prévoir ni remédier à rien. Après avoir, comme prieur de Sorbonne, vanté l'utilité et les bienfaits de la religion, il conseilla au roi de supprimer le sacre, et chercha à détruire le clergé en laissant solder le prêtre, comme un simple ouvrier, par celui qui l'emploierait; et cela parce que le clergé était un corps indépendant et libre.

Ami de Turgot et également ennemi du clergé, mais bien supérieur à lui par la hauteur de son caractère et l'aménité de ses formes, Malsherbes en différait encore par son attachement aux cours souveraines et son amour pour les libertés publiques et privées. Cet amour inexpérimenté lui fit faire, comme directeur de la librairie, des fautes qui ajoutèrent à la désorganisation morale qui commençait et à celle de l'administration déjà opérée par Turgot; mais plus tard il s'en repentit, en fit l'aveu, et répara glorieusement ses torts involontaires par le plus sublime dévouement, empreint de toute la simplicité de son éminente vertu.

Pour comble de malheur, un troisième homme désorganisait alors le militaire, et produisait des mécontentements funestes par des opérations ruineuses pour l'État : ce fut le comte de Saint-Germain, bon officier, mais esprit à l'envers, qui ne

connaissait point les hommes et était étranger à l'administration qu'il dirigeait. Aussi son ignorance chargea-t-elle de plus de quatre millions annuels, sous prétexte de réformes, des finances déjà en déficit de trente-trois millions; et cela par des remboursements de charges à l'égard desquelles l'État n'était grevé d'aucun service d'intérêts, par des pensions de dédommagement, et des suppressions de corps utiles à l'autorité, qui coûtaient moins que de simples cavaliers. Mais la plus funeste de ses innovations fut l'introduction des coups de plat de sabre, qui irritèrent le soldat, et firent dire à l'un d'eux : « Frappez de la pointe : cela fait moins de mal. » Mais revenons à Turgot.

J'étais fort jeune encore lors de la promulgation de son édit sur la libre circulation des grains, et me rappelle très-bien pourtant les mouvements dangereux qu'il produisit.

C'est une question délicate que celle qu'il avait inconsidérément tranchée. Certes les principes de l'opération étaient justes, et l'effet en eût été salutaire si le peuple, toujours facile à effrayer sur ce qui a trait à ses subsistances, et accoutumé à un régime où elles lui étaient assurées, eût été préparé d'avance, et conduit lentement vers un ordre de choses qui, sans choquer ses préjugés ni blesser ses intérêts, aurait satisfait ceux des cultivateurs. Pour l'éclairer à cet égard on ne lui adressa qu'une dissertation métaphysique vantée par les niais de la secte économique et par quelques ignorants académiciens, qui donna lieu aux spirituels Dialogues du

très-spirituel abbé Galliani, dissertation que la masse populaire ne pouvait comprendre, et que même lui rendait suspecte le souvenir de la fiscalité du règne précédent.

Aussi une hausse subite dans le prix des grains excita-t-elle de vives alarmes, et celles-ci des émeutes, peut-être inévitables. Les fermiers, spéculant sur l'accroissement rapide de la valeur des denrées de première nécessité, resserraient ce qu'ils en possédaient. La populace craignit la famine, et allait la faire naître par des pillages. La Brie, l'un des greniers de Paris, fut principalement le théâtre de ces désordres; mais mon père, à la tête de ses gens, tomba spontanément et sans mission sur des bandes déjà considérables qui, toujours pillant, se grossissaient à chaque pas en se dirigeant vers la capitale, où quelques émeutes avaient déjà eu lieu. Tout rentra subitement dans l'ordre grâce à cette action, d'autant plus décisive que celui à qui elle était due nourrit durant l'hiver les pauvres de ses terres, et envoya aux marchés environnants des blés à lui, qu'il y fit vendre à un prix moindre que celui auquel l'accaparement les avait portés.

Depuis lors j'ai connu personnellement Turgot. Ma jeunesse s'inclinait avec respect devant les vertus de l'homme privé; mais plus tard j'ai lu sa correspondance avec mon père. Elle a dû être trouvée dans mes papiers, enlevés, conformément à la liberté révolutionnaire, par les patriotiques tyrans du département de Seine-et-Marne.

Les éditeurs des œuvres du célèbre économiste se

seraient bien gardés de la publier, car ce ministre, quoique bouffi de connaissances et dès longtemps rompu aux affaires, ne s'y exprimait pourtant que comme un fou absurde, lâche et vaniteux : il y parlait de grands coupables en paraissant désigner indirectement des membres de la famille royale, et cela quand la culpabilité ne devait peser que sur l'imprévoyance d'une part, la faim de l'autre, et l'ignorance de toutes deux ; il s'y contredisait continuellement, et dans la même lettre ; y exagérait ses craintes au moment où il fallait inspirer de la sécurité en en montrant ; il s'y disait l'objet de toutes les haines, quoiqu'il n'inspirât que de la pitié malgré l'étendue de son savoir, l'éminence de ses vertus et la pureté de ses intentions.

C'est donc par la funeste inconséquence de ce ministre, par sa faiblesse et son irrésolution que j'ai commencé à connaître un gouvernement qui dès longtemps marchant sans système fixe et ne remédiant aux maux qu'il se faisait à lui-même que par des palliatifs, avait d'autant plus besoin de sagesse et de force que le rappel des parlements exilés, qui eût dû être accueilli comme un bienfait, n'avait été considéré que comme un triomphe de l'opinion. Puis cette opinion, déjà égarée, devenait journellement plus puissante ; et la révolte qui venait d'avoir lieu, en attestant l'impéritie de l'administration, démontrait déjà avec quelle facilité on remuerait ces masses ignorantes, et dès lors féroces, dont l'état de calme est toute la félicité, et dont le mouvement amène la destruction de l'ordre social.

Peut-être devrais-je, à cette occasion, tracer l'esquisse de cet ancien gouvernement moins connu des hommes du dix-neuvième siècle que ne le leur sont ceux de la Grèce et de Rome ; mais je la réserve pour une époque où ce me fut un devoir de l'étudier et de le peindre. Je m'en tiendrai donc ici à une seule remarque, indispensablement nécessaire à ceux qui veulent sincèrement connaître l'histoire de notre révolution : c'est que le projet de tout détruire, depuis les corporations mercantiles jusques aux parlements, réduits au simple rôle de jugeurs, afin d'élever sur ces ruines un système hiérarchique de municipalités ; c'est que les tentatives faites à cet égard, les écrits répandus pour y préparer et les préambules même des édits royaux doivent être considérés comme les premiers germes de cet esprit d'inquiétude, de présomption, de démocratie que développèrent, alimentèrent et firent triompher plus tard des événements qui, sans le ministère de Turgot, n'eussent pas sans doute produit la désorganisation complète dont nous avons été les victimes.

N'oublions pas ici une remarque importante et qui, je crois, n'a pas encore été faite : c'est que l'agiotage, qui sous la Régence bouleversa les fortunes et altéra les mœurs, et que Necker devait nourrir par la masse de ses ruineux emprunts, avait repris son funeste essor dès la création de la caisse d'escompte, le 24 mars 1776, deux mois avant la retraite de Turgot. Son but était de faire baisser l'intérêt de l'argent à quatre pour cent, ce qui, dans le fait, eût été, par des rachats de rente publique, une banque-

route masquée. Son effet pourtant trompa les vues du ministre, car les gens à portefeuille s'emparèrent de cette opération pour en faire la base d'un trafic d'effets séduisant par l'appât des dividendes, du jeu à prime, des reports, et d'autres combinaisons fallacieuses. La fureur du jeu, facilitée par l'émission des billets, s'accrut immodérément; la cupidité fit des progrès journaliers; la banque acquit un empire dominateur, et l'intérêt de celle-ci devint l'opinion publique. Enfin l'un des effets, imprévus alors, de l'établissement de cette caisse, fut son influence sur les progrès du luxe et de la corruption des mœurs; car les spéculateurs heureux nuisirent à celle-ci et imprimèrent un nouvel essor à celui-là. La perte ou le gain amenèrent donc également la ruine des familles, comme celle de tous les sentiments moraux; une tendance générale eut lieu vers le placement en rentes, mais viagères préférablement à la conservation, longtemps si sacrée, des biens de ses aïeux; l'individualisme remplaça l'esprit de famille, et le cosmopolisme se substitua à un noble et sincère amour de la patrie.

V.

Le général Conway.— Lafayette. — Franklin. — Arnold.

Conway, gentilhomme irlandais et officier au service de France, ne semblerait pas devoir réveiller en moi un souvenir rival de celui du ministre qui a tant influé sur la propagation des idées sous le joug desquelles nous vivons : le sien pourtant se présente encore plus vivement que l'autre à mon esprit, et voici à quelle occasion.

J'entrai dans le monde au moment où éclata la guerre d'Amérique, et je voyais (en commençant cet enseignement pratique qui perfectionne ou détériore l'éducation préparatoire et imparfaite dont il fut précédé) une société, toute monarchique par ses habitudes, ses mœurs et ses besoins, se livrer avec une espèce de fureur à l'engouement des idées démocratiques. L'honneur français, que la politique anglaise avait imprudemment humilié; cet élan noble et irréfléchi d'une opinion que l'oppression indigne; l'esprit frondeur, que rien en France n'avait jamais pu comprimer et qui, irrité par les querelles parlementaires, avait été dirigé vers les principes de l'organisation sociale à la voix des en-

cyclopédistes; l'amour enfin de la nouveauté, quel qu'en soit l'objet, rendaient la cause des Américains celle de tous ces salons peints aujourd'hui comme l'éternel et inextinguible foyer des idées d'esclavage.

Lafayette, grand nigaud aussi pâle d'esprit que de figure, et que les rigueurs d'une femme extérieurement prude, quoique secrètement corrompue, avaient fait fuir en Amérique dans un désespoir amoureux, était devenu le héros du jour. Non-seulement on le vantait d'être, en pleine paix, entré au service des colonies insurgées contre un gouvernement qui ne nous insultait pas; mais Franklin, rebelle, dans un âge avancé, à une patrie sous les lois de laquelle il fit sa fortune, Franklin, qui avait passé sa vie à outrager bêtement cette France dont il venait solliciter l'appui, devint lui-même, avec ses cheveux plats et son accoutrement vulgaire, un objet d'enthousiasme et le précepteur politique des jeunes gens de la cour. Hommes, femmes, ministres, administrateurs, magistrats, tous cherchèrent à l'approcher et s'enivrèrent de ses maximes républicaines; Turgot même composa pour son portrait ce vers latin si connu qui, inconvenant dans la position où l'auteur se trouvait, eût été un crime capital sous Louis XIV, une faute grave sous Louis XV, et ne parut plus sous Louis XVI qu'un naturel et légitime hommage.

Tout était passion chez nous, dans tout ce qui avait trait aux Américains. Aussi de quel mépris ne couvrions-nous pas le général Arnold! Cependant

Bénédict Arnold, révolté des horreurs commises par ses compatriotes, et placé entre la complicité ou la trahison, chercha à échapper à ce double écueil en fuyant chez les sauvages. Il ne put exécuter ce projet, car ils étaient tous, de part ou d'autre, engagés dans la querelle qui ensanglantait alors l'Amérique. Il fallait donc persister, contre le cri de sa conscience, ou paraître manquer à l'honneur en paraissant abjurer le parti qu'il avait embrassé. D'ailleurs il savait mieux qu'un autre que la plus petite portion des Américains était attachée à la révolution, et que le congrès n'avait soutenu son crédit que par l'union, la ruse, le mensonge et l'audace, contre le vœu réel de la partie la plus saine et la plus nombreuse des habitants de ces contrées.

Au reste, le succès a justifié l'insurrection, il a tout flétri dans ce qui y fut opposé, et le noble mouvement d'Arnold l'a injustement couvert d'un éternel opprobre. Mais c'est dans un tel cas, c'est en regard de l'opinion trompée qu'il est du devoir de l'historien consciencieux d'opposer la vérité à l'erreur couronnée de succès.

Cependant, en dépit de la prospérité des États-Unis, quel est l'Anglais qui aujourd'hui voudrait être pris pour un Américain, et quel est l'Américain qui ne se sente pas flatté qu'on le prenne pour un Anglais?

Revenons à l'époque de cette rébellion dont nous changeons si officieusement la qualification en celle d'*insurrection ;* car on nous vit toujours très-ha-

biles à masquer l'odieux des choses sous la délicatesse des expressions.

Je me rappelle qu'à cette époque, si intéressante et si peu étudiée, me promenant un jour sur les boulevards avec un officier général très-royaliste, et qui l'a hautement prouvé depuis lors par son noble dévouement à la cause de la monarchie, il me dit en montrant Conway : « Remarquez cet homme, et que son exemple vous apprenne à vous préserver de tous genres de bassesse : il n'a pas eu honte de solliciter la permission d'aller servir l'Angleterre contre ses colonies insurgées. L'opinion publique en a fait justice : un profond mépris s'attache à sa personne et à son nom; la cour le lui a témoigné; il erre comme une ombre malheureuse; le monde n'est pour lui qu'un inévitable exil; et il n'a que ce que mérite sa turpitude. »

En effet on cherchait à l'éviter, on lui répondait à peine. Son frère, ami de ma famille et que j'ai connu, n'en parlait point, et l'on n'osait lui en parler de peur de lui rappeler la flétrissure infligée à son nom.

Plus tard j'ai rencontré deux jeunes Franklin : l'un, recherché et honoré, avait suivi la cause de la rébellion, tandis que l'autre, fidèle à son souverain, était et sans fortune et sans considération.

Que de pénibles réflexions ces souvenirs ne m'ont-ils pas inspirées depuis l'époque funeste où, placés entre la révolte et le devoir, le choix noble et ruineux que nous avions fait nous rendit l'objet d'une

injustice aussi criante que celles dont nous avions été précédemment coupables!

Au reste, cette guerre de l'Amérique offre un double tableau qui prouve à quel point les nations gagnent ou perdent mutuellement en raison de leurs relations réciproques; car on y voit d'une part, entre les Anglais et les Français, une admirable émulation de noblesse dans les procédés, et de l'autre, entre ces mêmes Anglais et les Américains, une effroyable émulation d'atrocités lâches. Les horreurs commises par les agents britanniques dans les deux Indes passent l'imagination; il y a plus: elles y furent froidement voulues, impérieusement commandées et richement récompensées. Si nos révolutionnaires ont lu les commissions d'incendie et de massacre, les proclamations royales, la gazette surtout de Jacques Rivington, imprimeur du roi à New-York, c'est là sans doute qu'ils ont puisé les cruautés qu'ils nous ont fait souffrir. On doit cependant avouer qu'ils ne les ont pas égalées, et ajouter, ce qui les rend bien plus infâmes, 1° que c'était l'écume de la population en France, et en Angleterre la fleur de la population, qui les exercèrent; 2° qu'en France elles furent flétries et punies par des écrits et des mains françaises, tandis qu'en Amérique des mains anglaises les exécutèrent et que des écrivains anglais les approuvèrent.

J'ai encore un devoir utile à remplir ici relativement à cette guerre : c'est de détruire en partie ce qu'il y a de faux dans ce qu'on a dit de son influence

sur la direction politique imprimée à notre révolution. Sans doute elle contribua à exalter nos têtes, assez inflammables de leur nature; mais on tombe dans l'exagération en disant qu'elle a fait germer parmi nous des idées républicaines, déjà semées, disait-on, dans une éducation où l'on était accoutumé à admirer les vertus romaines et grecques. 1° Nous expliquions dans nos colléges les auteurs anciens, mais c'était une tâche et non pas un plaisir : nous y admirions peu ces vertus qui ne nous avaient apporté que de l'ennui ; et, parmi ces élèves des colléges, il en sortait plutôt des royalistes que des zélateurs de république, chose à laquelle, en 1789, personne ne pensait encore. 2° Des gens que l'amour du métier ou l'ambition conduisirent en Amérique, un très-petit nombre seulement en sont revenus avec des idées révolutionnaires; et, s'ils s'intéressèrent à la cause des insurgés, ce fut principalement comme à des opprimés, comme à des ennemis de nos ennemis, et dans l'espoir de voir notre patrie reprendre un lustre que la guerre de sept ans lui avait fait perdre.

Une haine nationale, personnelle pour les Anglais, ne s'y joignait cependant pas. En effet, loin de les haïr, nous avions avant la révolution des torts tout opposés, torts des plus généreux cependant, car ils n'étaient nullement partagés : tandis que les Français étaient insultés à Londres dans les rues par le peuple, sur le théâtre par les gens du monde, dans les livres par les écrivains, l'on trouvait l'éloge des Anglais dans nos romans, dans nos pièces drama-

tiques, et ils étaient aussi bien accueillis dans les boutiques que dans les salons.

La rivalité, de notre part, était donc sans haine, comme l'amour pour les insurgés sans républicanisme. Nos idées étaient faussées, il est vrai, mais nos cœurs du moins ne l'étaient pas.

VI.

Lafayette et la guerre d'Amérique.

En parlant de Turgot et de Conway je suis rentré dans l'histoire contemporaine, champ que désormais je vais principalement explorer. Commençons ici et par la guerre d'Amérique et par celui que chez nous l'on en regardait comme le héros.

Ce fut un nom brillamment illustre que celui de ce maréchal de Lafayette qui dans les plaines de Baugé défit les Anglais, que, sous le règne de Charles VII, il contribua si puissamment à chasser du royaume.

C'en est un bien déplorablement célèbre que celui du Lafayette de nos jours, homme honnête sans doute, s'il suffit pour mériter ce titre d'être probe et même généreux, d'être bon parent et bon ami; mais homme totalement incomplet, placé entre le bien et le mal, vers lesquels il penche tour à tour sans les atteindre entièrement; ne sachant jamais ni ce qu'il veut ni ce qu'il pourrait, et mu toujours par ce qu'il croit mouvoir.

Nous avons dit la cause principale et très-peu héroïque qui le précipita dans l'héroïque carrière où

il acquit cette renommée que rien ou presque rien ne justifiait, réputation inexplicable comme celle de tant d'autres, et, chez lui comme chez eux, *grâce efficace* de la fortune.

Les Noailles, qui, après avoir originairement jailli de l'antichambre des Montmorins, puisé leur noblesse dans le capitoulat, créé leur fortune au service des ducs de Bourgogne, ennemis de l'auguste maison dont ces princes sortaient ; après avoir valeté chez le cardinal Mazarin, qui les décora du plus beau titre, chez M^me^ de Mainténon, qui en fit de hauts et puissants seigneurs sous Louis XV, à qui ils durent ce déluge de faveurs que l'on citait comme l'un des plus criants abus de l'ancien régime ; les Noailles, sans cesse partagés entre deux partis de cour afin de pouvoir toujours s'y montrer au premier rang, voyant des opinions pour et contre se manifester relativement à une rupture avec l'Angleterre, crurent utile de jeter un des leurs vers les insurgents américains. Nul ne se souciant d'en courir les hasards, ils fixèrent les yeux sur le jeune Lafayette, qui venait de s'unir à eux par son mariage, dont la faible tête avait été enivrée par Franklin et le cœur brisé par une fausse prude. Éloigné encore par son âge de celui où il pourrait obtenir un grade supérieur, Lafayette était possesseur d'une belle fortune et assuré du crédit de ceux auxquels il s'était allié. Le rôle d'aventurier qu'il adoptait, hautement désapprouvé, mais secrètement conseillé et protégé par le comte de Broglie, par le marquis de Castries, était sans inconvénients pour son avenir

et pouvait même y devenir avantageux. Son départ eut donc lieu, ainsi qu'un envoi d'armes et d'argent pour les Américains, opérations dont Beaumarchais fut principalement chargé.

Tout cela s'était fait contre le vœu du vertueux et pacifique Louis XVI, à qui le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, en avait, dans des notes nourries d'une lumineuse sagacité, vivement démontré les inconvénients présents et futurs. Le monarque répugnait lui-même à provoquer une rupture qui ajouterait aux charges de ses peuples et au déficit, déjà très-inquiétant, de ses finances. Puis la France n'avait dans ses ports que quelques mauvaises carcasses de vaisseaux ou frégates tombant pour la plupart en pourriture. Comment, vu cet état de choses, oser hasarder une lutte contre la redoutable Albion?

Mais le comte de Broglie prétendait remédier à tout par son plan de descente en Angleterre, dont il croyait le succès assuré et préparé sur les rives britanniques mêmes. Le gouvernement était parvenu à s'y attacher des agents infidèles à leur patrie, et qui avaient facilité aux ingénieurs français, sous la direction de M. de Larosière, les moyens de lever des plans topographiques et de se procurer ceux des ports, ainsi que les sondes de ces ports, rades et rivages. Enfin le vieux Maurepas était séduit comme le comte de Vergennes, l'opinion publique s'exaltait; et le roi, soumis à cette puissance qui souvent le guida si mal, se laissa lui-même entraîner.

Lafayette, maigre, d'une figure insignifiante et d'un esprit assez mince, était donc parti; et quelqu'un ayant alors demandé au duc de Choiseul ce que ce jeune homme allait faire aussi loin, l'ex-ministre lui répondit : « Se faire roi, et on le nommera *Gilles premier*. » Il fut très-favorablement accueilli par le général Washington, à qui il fit espérer l'alliance prochaine de la France avec l'Amérique.

Passons les médiocres exploits du héros de l'autre monde. Arrêtons-nous cependant à ces menées d'étroites et basses intrigues qui eurent lieu après la déclaration de guerre de la France, provoquée par la menace des Américains aux abois de s'unir avec les Anglais contre le cabinet de Versailles, intrigues qui furent sur le point de faire manquer les opérations du comte de Rochambeau, et de compromettre même le sort de la nouvelle république.

Interprète de Washington, qui comprenait à peine la langue française, et voulant jouer le premier rôle, qu'un général distingué lui enlevait, Lafayette chercha à faire en sorte que ceux qui avaient le plus d'intérêt à s'entendre différassent ou semblassent différer d'opinions sur ce qu'il y avait à faire pour atteindre au but qu'on se proposait. Il fut écarté des conférences, et l'on s'entendit enfin. Le combat de la Chesapeak, la prise d'York-Town et la capitulation de lord Cornwallis rétablirent les affaires jusque-là désespérées des insurgents.

Dans une courte apparition à Paris, Lafayette s'était inscrit parmi les trois cents adeptes du grand opérateur magnétique; et, quand il prit congé du

roi, ce monarque lui dit : « Que pensera Washington en apprenant que vous êtes devenu le premier apothicaire de Mesmer? » En tout, le peu qu'il fit devint immense dans la bouche des Noailles, très-habiles à faire valoir tout ce qui les touchait. Lafayette fut donc élevé au rang de maréchal-de-camp à l'âge où il n'eût pu légalement encore obtenir un régiment, tandis qu'un brave et intelligent officier nommé Dubusson, qui en Amérique avait mieux servi que lui, plus activement que lui, et gagné comme lui chez les insurgents le grade de général-major, eut bien de la peine à se faire accorder en France celui de capitaine. Je l'ai connu : il faisait fort peu de cas de Lafayette, ce qui pouvait être l'effet de l'intérêt blessé; mais le loyal duc de Lauzun, qui fit la guerre en Amérique, ne lui accordait pas une plus haute estime.

La paix conclue, Lafayette, objet de mode en France comme jadis les pantins ou autres niaiseries parisiennes, crut qu'il aurait autant de facilité à devenir homme d'État qu'à se masquer en héros. C'est sous cette nouvelle casaque que nous aurons plus tard à le contempler frondant les abus, dont il était lui-même l'un des monuments les plus remarquables par le prodigieux et illégal avancement qu'il dut à une aveugle faveur.

Maniaque d'une liberté qu'il comprenait mal, vrai don Quichotte du républicanisme, qu'il croyait facile à donner pour base au pouvoir monarchique, il n'en fut pas moins accueilli par la reine aussi bien que par le public.

La révolution d'Amérique, que l'abbé Dubos avait prévue dès le commencement du 18e siècle, le duc de Choiseul l'annonçait comme inévitable à l'époque du traité de Versailles, en 1763. C'était pour consoler Louis XV de la perte du Canada. Il lui conseillait, dans ce cas prévu, d'entretenir les troubles qui devaient se manifester au sein des colonies anglaises, mais de n'en point favoriser l'émancipation, comme pouvant devenir funeste aux intérêts de l'Europe et de la France. Il lui adressait un aussi sage avis dans un mémoire encore inédit que j'ai vu, et en marge duquel j'ai lu ces mots tracés de la main du roi : « Tous les peuples ont tour à tour le sceptre de la suprématie; l'Amérique est jeune : » l'héritage. de l'Europe lui est dévolu. Qu'y » faire? »

Cette guerre d'Amérique, si glorieuse pour notre marine renaissante, si glorieuse aussi pour nos troupes de terre, qui se montrèrent héroïquement à Saint-Eustache, à Saint-Christophe, à York-Town, à la Grenade, et même à Savanha, où les mêmes troupes, quoique définitivement repoussées, livrèrent sept assauts successifs, cette guerre le fut plus encore par la réciprocité des procédés les plus nobles : on allait alors de Paris à Londres et de Londres à Paris comme en temps de paix. Aussi le général Elliot, partant de Berlin pour commander à Gibraltar, interrogé sur la route qu'il suivrait, ayant répondu : « Par la France », répliquait à ceux qui lui disaient : « Quoi ! malgré la guerre ! — Mais les Anglais et les Français sont des peuples civilisés. »

Propos dont les bons Allemands se sentirent vivement choqués.

A cette époque l'amiral Roduey habitait Paris.

— Comment, lui dit le vieux et chevaleresque maréchal de Biron, n'allez-vous pas servir votre pays?

— Mes dettes en sont la cause.

— Combien devez-vous donc?

— Soixante mille francs.

Et le lendemain les soixante mille francs sont envoyés chez l'amiral anglais.

N'a-t-on pas entendu l'amiral Hood faire applaudir par ses matelots à l'héroïsme avec lequel le chevalier de Mortemart l'empêcha de prendre un vaisseau français désemparé en le remorquant avec sa frégate sous le feu de toute la ligne anglaise, et des marins anglais exalter les talents si funestes pour eux du bailli de Suffren? Sentiments élevés qui honorent notre espèce, qui consolent des inévitables fléaux de la guerre, et que malheureusement nous semblons avoir maintenant abjurés, bien qu'ils soient aussi utiles que nobles; car vanter son ennemi vainqueur ou vaincu, c'est ajouter à sa propre gloire ou atténuer la honte d'une défaite.

La guerre d'Amérique procura à cette excellente Marie-Antoinette une ineffable jouissance bien digne de son cœur. Le capitaine Asgill allait être l'innocente victime de la rigoureuse loi de représailles : son infortunée mère, pour dernière ressource, s'adressa à la Reine. Cette sensible et généreuse princesse écrivit au général Washington, et en obtint la

vie du jeune officier anglais. Elle obtint elle-même ainsi les justes bénédictions des nobles ennemis de son peuple, elle qui plus tard vit ses propres sujets ne payer ses bienfaits que par de lâches outrages et par les horreurs du supplice !

VII.

Le comte de Maurepas.

Je ne répéterai pas ici les anecdotes qu'on lit partout relativement au motif qui fit préférer par Louis XVI le comte de Maurepas au ferme et sévère Machault quand il chosit celui qui devait guider ses premiers pas dans l'épineuse carrière ouverte devant lui.

J'avais à peine quinze ans quand mon père, contre l'usage qui ne permettait de fréquenter le grand monde qu'après avoir été présenté à la cour, me mena chez le premier ministre, dont il sollicitait l'appui pour faire obtenir un régiment à son beau-frère, allié du comte.

Je crois voir encore ce haut personnage, qui, avec sa petite taille et sa mince figure, devenait cependant imposant par son maintien calme et froid comme par ses éminentes dignités, que néanmoins il avait parfois compromises dans des lieux de plaisir publics, qui, quelque décents qu'ils fussent pour la société, semblaient être interdits aux hommes que leurs graves fonctions élevaient au-dessus de tous les autres. Je crois aussi voir son épouse,

courbée en deux, dominée par le spirituel marquis de Pezay, que Necker courtisait bassement, voie qui le conduisit à l'administration des finances.

Jean-Frédéric Phélippeaux, comte de Maurepas, n'a jamais été jugé comme il eût mérité de l'être. Quoiqu'il fût le parent de ma mère, tout en rendant justice à sa mémoire, je ne pousserai point ici son apologie au delà du vrai, mais je dirai, sans affection comme sans haine, ce qui aurait dû le recommander à l'opinion de ses contemporains comme ce qui le fit si cruellement maltraiter par elle.

Né en 1701, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de conseillers d'État, parmi lesquels il y eut un chancelier, il obtint à l'âge de quatorze ans la charge de son père, que néanmoins il n'exerça librement et seul qu'à vingt-quatre ans.

Il eut alors dans ses attributions, 1° la maison du roi, ce qui lui donnait et le département des grâces et l'administration supérieure de la ville de Paris; 2° le ministère de la marine et des colonies. Sous le premier rapport, on lui doit l'élargissement des quais, plusieurs égouts nouveaux, des fontaines, entre autres celle de la rue de Grenelle; enfin nombre d'améliorations longtemps désirées, et qui en appelaient nécessairement un grand nombre d'autres. Relativement à la marine, si négligée avant lui, on le vit visiter avec soin les ports, les chantiers, et créer ce système de construction navale qui, à cet égard, éleva la France au-dessus de tout autre peuple. Il avait perfectionné les cours d'instruction, et une éducation maritime beaucoup

meilleure que celle qu'il avait trouvée, cultiva cette pépinière d'officiers distingués qui, durant la guerre d'Amérique, nous permirent de lutter avec gloire contre la supériorité britannique.

Nul homme n'était plus séduisant que le comte de Maurepas. Son savoir, à la vérité, était mince, mais son intelligence rapide et sûre lui faisait saisir avec facilité ce qu'il y avait réellement d'utile dans les objets qui lui étaient présentés. Aussi se montra-t-il souvent dans le conseil infiniment plus lumineux que tel ou tel qui possédait des connaissances plus étendues que les siennes. S'entourant d'ailleurs d'hommes instruits et distingués, dont il se sentait avoir besoin, il les récompensait avec cette grâce et cette délicatesse qui ajoutent tant aux bienfaits, comme il atténuait ce que les refus ont de blessant par les formes aimables dont il s'étudiait à les parer.

Ce qui nuisait pourtant à l'appréciation des services que Maurepas rendit à l'État, c'était une aridité d'âme, fruit de cet athéisme d'amour, vice natif de sa constitution physique, vice organique qu'il cherchait à voiler en donnant à la fortune ministérielle de M. A*** autant de soins que s'il eût pu être son père; c'était encore ce ton léger qu'il portait dans la discussion des choses les plus sérieuses, et cette facilité à saisir et à proclamer les ridicules, enfin cette foule de bon mots qu'on a peine à concilier avec l'idée d'un esprit étendu et solide, ainsi que cette érudition relative aux niaiseries de cour, qui ne laisse pas soupçonner qu'on soit capa-

ble de s'occuper d'objets moins futiles. Il devait pourtant au genre d'esprit qu'il possédait, et dont parfois il abusait, une grande facilité à déjouer les questions indiscrètes, ce qui dans un ministre n'est pas un mérite à mépriser.

Disgracié en 1749 pour une mauvaise épigramme contre Mme de Pompadour, soit légèreté, soit philosophie, le comte de Maurepas dit en se confinant à Pontchartrain, magnifique château où ses amis l'entourèrent : « Le premier jour j'étais piqué, le second j'était consolé. »

Ami de Montesquieu et de Caylus, il avait, durant son ministère, protégé nombre d'hommes de mérite qui le regrettèrent, entre autres La Condamine, Maupertuis, Clairaut et Bouguer. Rappelé au timon des affaires à l'avénement de Louis XVI, il dit à ce monarque en l'abordant :

— Je rends grâce à Votre Majesté de m'avoir nommé son premier ministre.

—Premier ministre! répond le prince, je n'en veux pas.

— Eh bien! reprit le comte, c'est donc pour apprendre au roi à n'en point avoir.

Logé au dessus du cabinet de son maître devenu son élève, et communiquant à ce cabinet par un escalier dérobé, il régna véritablement jusqu'à sa mort; car, quoique sans portefeuille, il était consulté sur tout et les ministres travaillaient avec lui.

Sa première opération fut le rappel des parlements, en dépit des vives remontrances de Monsieur,

depuis Louis XVIII; la seconde, de quelque importance, fut la guerre d'Amérique.

Ces deux actes ont été sévèrement blâmés, mais avec trop de passion, d'irréflexion et d'inconséquence, d'autant que l'un et l'autre le furent par ceux-là mêmes qui dans le temps les avaient le plus applaudis. Aussi ne fut-ce que l'effet tardif d'amers souvenirs. D'ailleurs le parlement Maupeou, traîné alors dans la fange, ne pouvait subsister plus long temps; et son renvoi rappelle un mot plaisant du ministre.

— Comment, lui disaient quelques-uns des magistrats d'alors, nous présenter au public sans être hués ?

— En prenant des dominos, répondit le comte.

Quant à la guerre d'Amérique, dont on a trop exagéré l'influence sur l'esprit français, M. de Maurepas pouvait croire utile d'arracher à l'Angleterre de riches colonies et de relever aux yeux de l'Europe l'honneur français, doublement flétri par la guerre de sept ans et par le partage de la Pologne. Ce fut à cette occasion que, répondant à lord Stormont, qui le questionnait insolemment sur ce que l'on débitait dans le public relativement aux intentions du cabinet français de s'unir aux insurgés américains, il lui dit: « Ceux qui parlent ne savent rien, et ceux qui savent ne disent rien. »

C'était lui qui avait présenté à Louis XVI l'honnête et savant Turgot; et, sur l'objection qu'il n'allait jamais à la messe, il répondit au Roi: « L'abbé Terray y allait tous les jours. » Il le trouva dur,

entêté, sans connaissance des hommes, déterminé à ne point travailler avec lui; et il le fit renvoyer.

Necker, son autre créature, tomba dans sa disgrâce en voulant personnellement tout conduire à son gré; et c'est à la suite de ce triomphe ministériel qu'il mourut, en 1781, peu regretté du public et amèrement pleuré du roi.

Ce qui nuisit le plus à sa renommée comme homme d'État, c'est la publication par son secrétaire Sallé de ses prétendus mémoires, ramas informes d'écrits médiocres rassemblés par Soulavie, et qui, pour la plupart, ne sont pas du comte de Maurepas.

Je ne puis me déterminer à clore cet article avant d'avoir cité un trait qui, ce me semble, peint à merveille l'esprit et le caractère de Maurepas; mais il faut noter préalablement ici que, à l'époque vers laquelle nous remontons, un ministre ne pouvait décemment se montrer en public dans un lieu de plaisir envahi par la multitude, tel qu'était alors ce qu'on nommait la *Redoute chinoise*. Or on y avait vu le comte de Maurepas, qui, travaillant le lendemain avec Beaumarchais relativement aux secours envoyés secrètement aux Américains, lui dit :

— Comment, occupé de si grandes affaires, avez-vous pu prendre le temps d'écrire une comédie, qu'on assure être très-plaisante ?

— Il ne m'a fallu, répondit l'auteur comique, que celui que vous avez perdu à la Redoute chinoise.

Propos insolent dont un sot eût été vivement choqué ; mais celui qui n'en était pas un répliqua :

— Si votre pièce renferme beaucoup de traits comme celui-là, je vous promets le plus grand succès.

Les ministres ses collègues n'étaient pas eux-mêmes à l'abri de ses sarcasmes ; témoin M. de Sartine. Celui-ci ayant annoncé l'entrée des Anglais dans la baie d'Honduras, et prononcé *abbaïe*, « vous verrez, dit le malin vieillard, qu'en sortant d'ici il va courir chez le ministre de la feuille, solliciter ce bénéfice pour quelqu'un des siens. » Sartine cependant n'était pas plus intéressé pour les siens que pour lui-même.

Encore une anecdote dans laquelle la plaisanterie est un utile conseil. Le comte de Vergennes, craignant que la reine fût choquée de ce qu'il eût fait préférer pour l'archevêché de Paris M. de Juigné à l'archevêque de Toulouse (Loménie), qu'elle y portait, demandait au comte de Maurepas s'il ne pourrait apaiser cette princesse en faisant nommer ce prélat à l'ambassade d'Espagne.

— A merveille, répond le vieux ministre : un évêque conviendra mieux qu'un autre dans cette cour dévote ; puis celui-ci, très-habile administrateur dans les états de Languedoc, connaît bien les intérêts commerciaux des deux peuples. J'approuve ce choix.

— Puisque vous l'approuvez, monsieur le comte, c'est une affaire arrêtée.

— A propos, reprend le principal ministre, quand donnez-vous votre démission ?

— Ma démission ! De quoi?

— De votre charge de secrétaire d'État des affaires étrangères.

— Mais je ne prétends pas la donner.

— Pardon, mais je l'avais cru en vous voyant mettre sur la voie d'y parvenir un intrigant ambitieux si hautement protégé.

Ces mots deviennent un trait de lumière pour M. de Vergennes, et il n'est plus question de mission diplomatique pour l'archevêque de Toulouse.

S'il donnait ainsi des conseils indirects aux ministres, il savait aussi donner indirectement des leçons à son maître. Louis XV, par exemple, avait eu longtmeps la mauvaise habitudede déchirer les dentelles de ceux qui l'approchaient. Il en agit de même avec le comte de Maurepas, qui aussitôt mit en pièces son autre manchette, puis dit au roi : « En vérité cela ne m'a fait aucun plaisir; » et cette épigramme en action, mais sans inconvenance, corrigea le prince.

Au fait, le comte de Maurepas fut un homme de beaucoup d'esprit, très-supérieur par son mérite à l'idée que l'on s'en est faite; et, s'il ne fut pas un des plus grands ministres de la monarchie, aucun n'acquit et ne conserva dans ses longues disgrâces un plus grand nombre de vrais amis, ce qui est assez rare, peut-être même sans exemple, dans le poste élevé qu'il occupa si longtemps.

Peut-être manqua-t-il à Maurepas cette perspicacité qui étend nos vues dans l'avenir et cette fermeté qui asseoit les choses présentes sur une base

solide; mais il possédait une certaine habileté de détails indispensable dans le maniement des grandes affaires, de l'ordre, du zèle, une extrême probité, un désintéressement absolu, qualités propres à séduire un monarque honnête homme, et ce genre d'esprit aimable et fin qui prête tant de charmes à ces qualités si précieuses. Faut-il donc s'étonner qu'il ait été aimé et regretté du vertueux Louis XVI?

VIII.

Sartine et Choiseul. — Necker et Calonne. — Grimm et Beaumarchais.

C'était encore un homme éminemment recommandable par sa rare intégrité que M. de Sartine, car 745 millions avaient passé dans ses mains, une grande partie de cette somme avait été applicable à des dépenses secrètes, et pourtant il eût terminé ses jours au sein de l'indigence sans l'héritage qu'il fit d'une petite terre en Catalogne. C'est là que, prélevant sur son faible revenu pour recueillir et consoler le malheur et la misère, il mourut généralement regretté.

C'est entre Barcelonne et Tarragone que je le visitai lors de mon passage en Espagne, que je jouis un moment de la conversation si piquante de cet homme au cœur dur, disait-on, et dont je vis les yeux obscurcis par des larmes au récit des maux de sa patrie adoptive et des crimes qui la souillèrent.

On ferait un gros livre sur les actes remarquables qui signalèrent l'administration de Sartine comme lieutenant général de police, place que d'Argenson lui-même, qui en fut en quelque sorte le créateur,

n'exerça point avec autant de talents et de succès que lui.

Il eut sans doute des défauts (Eh! qui n'en a pas?) mais, comme on se plaît à critiquer les hommes en place, tout en prodiguant des éloges au lieutenant de police il n'est pas de torts qu'on n'ait prêté au ministre de la marine, fonction dans laquelle il se montra tout aussi utile qu'il l'avait été dans celle relative à la sûreté publique et particulière. Pour en fournir la preuve il suffirait de dire ce qu'il trouva en entrant dans ces deux administrations, et ce qu'il y laissa en les quittant.

Avant d'entamer cet examen, nous parlerons de son extraordinaire et rapide fortune.

Son père, fils d'un marchand de poisson habitant de Marseille, qui se nommait Sardine, nom dont il changea l'orthographe pour échapper au ridicule, était allé s'établir en Espagne, où il fit d'heureuses affaires, rendit des services, et acquit une honorable réputation.

Le fils, dont nous nous occupons ici, naquit à Barcelonne en 1729, et, quoique son éducation n'eût pas été aussi soignée que cela aurait été désirable, doué d'une vaste ambition, et d'un esprit de suite très-propre à la seconder, il se rendit fort jeune à Paris, où, grâce à sa dévorante activité comme à l'art de se faire valoir, il devint dès 1752 conseiller au Châtelet, puis lieutenant criminel, enfin maître des requêtes et lieutenant de police de Paris en 1759.

Tout était alors à refaire dans cette capitale, et

Sartine pourvut à tout avec une miraculeuse promptitude : nettoyage et éclairage des rues, refonte du corps des commissaires de quartiers, visite des carrières, dont les éboulements menaçaient de ruiner nombre d'édifices ; surveillance de tous les genres de désordre, incarcération des voleurs, des filous, des chevaliers d'industrie ; cessation des relations au son du cor de chasse entre les fripons détenus et leurs complices encore libres, bon ordre rétabli dans les théâtres, un regard scrutateur porté dans l'intérieur des ménages pour protéger la sécurité des honnêtes gens, une correspondance secrète entretenue avec tous les États de l'Europe, afin de n'y pas perdre de vue les bandits ou escrocs qui s'y seraient réfugiés : voilà ce qu'il fit, en employant jusqu'à des coupables amendés, qui n'osaient tromper le plus pénétrant de tous les magistrats.

Sartine, d'un coup d'œil perçant, descendait dans l'âme et la pensée de celui qu'il interrogeait ; il arrêtait de son aspect terrifiant les hommes prêts à se livrer à de menaçantes émeutes, ou en calmait les flots par sa seule présence. Tel fut en partie le fruit de ses œuvres durant les quinze ans de sa lieutenance de police ; car, outre que cette police si active, dont l'œil se portait sur tout, n'inquiétait que le crime et était aussi invisible qu'utile aux gens de bien, Paris doit encore à M. de Sartine sa halle au blé, une école gratuite de dessin pour les ouvriers, le rétablissement de presque toutes les fontaines, enfin des projets d'améliorations dont il légua l'honneur et les moyens à ses successeurs.

Quant à la catastrophe de 1770, Sartine n'y parut que pour arrêter les désordres et y remédier : on sait que le prévôt des marchands et les échevins s'étaient réservé la police de cette funeste journée.

Passé au ministère de la marine, il trouva dans cette administration autant de vices qu'il en avait réformé dans l'emploi qu'il quittait et qu'il rendait facile à exercer après lui. Secondé du chevalier de Fleurieu, il créa subitement, au sein même de la guerre, une armée navale qui n'existait plus, mit de l'ordre dans les dépenses de ce département, y fut sévère mais juste, et s'y fit adorer. Sacrifié en 1780 aux exigences de Necker, il emporta les regrets de la marine, tombée alors sous le sceptre ministériel du marquis depuis duc et maréchal de Castries.

Peut-être ne devrait-on pas s'attacher aux mœurs privées des hommes publics; mais, quand elles rappellent une anecdote caractéristique du temps où ils vécurent, on est forcé de ne la point omettre. Je dirai donc que M. de Sartine ayant fait avec quelques amis, dans une maison peu décente, une orgie qui se prolongea très-avant dans la nuit, on eut faim, et n'osant envoyer ni chez lui, ni même dans une auberge, l'on s'adressa à l'épicier et au boulanger voisins pour avoir au moins du pain et du fromage. Fidèles aux sévères injonctions de la police, ils ne voulurent point ouvrir leurs portes, et M. de Sartine, qui avait toujours sur lui des blancs-seings du roi pour les arrestations arbitraires, en remplit deux à l'effet d'obtenir ce qu'on avait refusé à son valet. La chose fut sue, mais sous Lous XV une telle pec-

cadille ne pouvait attirer au coupable qu'une légère réprimande, car toute décence était mise ou oubli alors dans une cour corrompue et ensevelie sous les ruines de l'édifice religieux, dont le prince ne respectait que le vain simulacre.

Sous M. Lenoir, successeur de Sartine, il se commit bien d'autres désordres que le vertueux Louis XVI eût sévèrement punis s'ils ne fussent restés secrets. Malheur alors à la femme faible et jolie dont le lieutenant de police eût connu les écarts! Toutefois je doit citer un acte qui honora son administration.

Il faut savoir que, dans ce temps où le déshonneur devenait une sévère excommunication sociale, et où l'autorité pouvait punir les fautes en les couvrant d'un voile épais, des pères, qui voulaient corriger leurs enfants sans compromettre leur avenir en les flétrissant, s'adressaient au lieutenant de police, qui, avec l'agrément du ministre son supérieur, les faisait enfermer à Saint-Lazare. Un voyage supposé motivait leur absence et justifiait leur retour dans la maison paternelle. Arrivés au lieu de détention, le prieur leur donnait un nom sous lequel seul ils étaient connus, et en reparaissant dans le monde, nul ne se doutait de la punition qu'ils avaient subie.

La police cependant en conservait les traces; et M. Lenoir sentit les inconvénients qui pourraient en résulter. Il choisit donc trois hommes sûrs, probes, discrets, pour faire le dépouillement des papiers relatifs à ces corrections occultes. J'ai connu

l'un de ces hommes : c'était un oratorien nommé Vermondant. Fidèle au serment qu'il avait prêté, il ne me désigna aucun des personnages dont la réputation fut ainsi confiée à son honneur, mais me dit que beaucoup d'entre eux obtinrent très-justement, depuis leur incarcération, une haute estime, qu'une correction patente leur eût enlevé les moyens d'acquérir.

Pour M. de Sartine, aux mœurs près, c'était un homme des plus recommandables, en dépit d'une ignorance qui éveilla souvent la malignité du premier ministre.

Dans une catégorie bien différente, le duc de Choiseul fut un homme de tout autre stature. Nul n'avait plus de noblesse dans l'âme et dans les manières. Quoique de petite taille, laid et presque roux, il était cependant à la fois léger et tranchant ; mais il savait réparer ses défauts par l'élégance de ses manières, la grâce de ses procédés, l'aménité de sa conversation. Il avait d'abord compromis sa fortune par des sarcasmes sur M^me^ de Pompadour : il se rapprocha d'elle par un service essentiel, et lui dut un riche mariage qui le mit à même de soutenir le rang où sa naissance l'appelait, des ambassades qui mirent ses talents en évidence, enfin les deux ministères réunis de la guerre et des affaires étrangères, qui le placèrent en Europe au rang le plus élevé parmi les hommes nés sujets. Il obtint la dignité de duc et pair, la place de colonel général des Suisses et Grisons, un grand gouvernement, le grand bailliage d'Haguenau, la surintendance des

postes ; ce qui lui donnait 700,000 livres de rente, outres les 500,000 que la duchesse lui avait apportées. Cependant cette fortune ne l'empêcha pas de faire des dettes, que le roi daigna payer.

Tant de grandeur tomba devant le crédit que le duc d'Aiguillon obtint par Mme Du Barry, favorite que le duc de Choiseul dédaigna de courtiser comme le fit la maréchale de Mirepoix, au très-vif désespoir du noble prince de Bauveau son frère. Elle tomba principalement, cette grandeur, par les intrigues du chancelier Maupeou, qui lui avait dû son élévation, des Jésuites, qu'il fit chasser, des anti parlementaires, dont il réprouvait les vues hostiles contre notre antique magistrature.

Ce fut lui qui le premier conçut l'idée de la formation des états provinciaux, pour simplifier sans efforts et sans danger l'administration du royaume; idée dont d'Argenson s'empara, et que Necker tenta d'exécuter en détériorant les formes monarchiques et constitutionnelles.

Quant à l'exil du duc de Choiseul, tout le monde sait que ce fut un véritable triomphe, et qu'à l'esprit frondeur de l'ex-ministre et de ses amis est due l'origine de ce déchaînement contre la cour dont la révolution devait être le résultat.

Les faveurs pécuniaires qu'il obtint furent immenses, mais inférieures à celles que le valetage des Noailles leur avait fait ramasser, et il les avait justifiées par des services réels ; car, outre ses succès diplomatiques, qui rendirent moins onéreuse qu'elle le pouvait être la paix de 1763, il rétablit dans l'ar-

mée une discipline qui en avait disparu, et, par une économie de 20 millions par an sur d'inutiles subsides à l'étranger, il épargna à l'État, durant les onze années de son ministère, une somme de 220 millions.

Cet État, dont Turgot aurait restauré les finances si, se bornant à être administrateur, il n'avait pas voulu devenir législateur politique, eut, dans cette partie si importante, pour directeur Necker, simple banquier, et qui fit de la banque, essentiellement cosmopolite, le grand ressort d'une monarchie dont il compromettait l'avenir. Nous le verrons plus tard prétendre aussi au titre de législateur; mais ne considérons encore ici que le très-ingénieux tripoteur d'argent, qui mit tant d'art à masquer ce que ses emprunts avaient de ruineux et tant d'esprit à vanter ce qu'il fit.

Necker était un honnête homme néanmoins; mais ce que ses opérations ont complétement prouvé, c'est qu'il n'y a rien de pire en administration que le manque de génie enté sur la vertu; car celle-ci honore et perpétue l'erreur, à laquelle elle fait s'attacher comme à un devoir, surtout lorsqu'elle s'unit, ainsi que chez Necker, à un entêtement sans vigueur et à un orgueil sans prévoyance, à une habileté de détails et une inhabileté d'ensemble. Ses intentions furent droites dans un esprit faux. Banquier et nullement financier, enivré d'une vanité qui rabaissait son véritable mérite, ne connaissant les hommes et la société, la France surtout, que par des livres, qui disent ce qui fut, peu ce qui est, presque

jamais ce qui sera, il en résultait dans sa gestion et la présomption de l'ignorance et l'intime confiance de ce qu'il se croyait valoir.

Quoique implacable ennemi des abus, il avait de nombreux et chauds partisans dans une cour qui s'en nourrissait. Quelques-uns portaient même leur admiration jusqu'au fanatisme. Aussi le comte de Crillon me disait-il un jour : « Si l'univers et moi professions une opinion, et que M. Necker en émît une contraire, je serais aussitôt convaincu que moi et l'univers nous nous trompons. »

Un homme bien différent lui succéda après quelques malheureux essais : ce fut M. de Calonne. Une tournure élégante et leste, une figure agréable, un regard fin et perçant, une physionomie spirituelle et une conversation qui l'était bien plus encore, mais un caractère mobile comme sa pensée, en faisaient un ministre aussi séduisant que dangereux.

C'est Calonne qui répondit à la reine, qui lui recommandait une affaire : « Madame, si cela est possible, c'est fait; si ce n'est pas possible, cela se fera. »

Dévoré d'ambition et peu délicat sur les moyens de la satisfaire, il sut plaire par des formes aussi gracieuses que polies. Il était cependant facile de voir, à travers ses manières de grand seigneur et d'homme de cour, qu'il ne savait point en prendre naturellement le ton : le magistrat et le provincial perçaient l'enveloppe dont il n'avait pas été de très-bonne heure accoutumé à se revêtir. Son élégance avait de la gaucherie, sa légèreté du pédantisme, sa

galanterie une fatuité déplaisante. C'était un rôle qu'il jouait, et il ne le jouait pas toujours bien. Il possédait d'ailleurs une élocution facile, une conception rapide qui suppléait chez lui à l'abondance et à l'étendue de son savoir; mais ses idées étaient justes : il vit bien et seul les maux de l'État et le moyen de les guérir. Aussi, malgré ses défauts, est-ce le seul véritable ministre qu'eut le roi Louis XVI. Il ne doutait de rien parce qu'il voyait tout d'un coup d'œil d'aigle, et s'irritait de n'être pas compris. Puis tous les genres de plaisirs étaient pour lui des objets habituels de distraction. Il aimait donc l'argent comme moyen de s'y liver, et le pouvoir pour multiplier les chances d'acquérir l'un et de s'abandonner aux autres.

Voilà l'homme auquel on confia le sort de la France, et qu'on osa comparer à Sully; ce qui fit dire à cette Sophie Arnoult célèbre par tant de bons mots, et à qui l'on montrait une bonbonnière où les portraits des deux ministres étaient mis en regard : « A merveille ! c'est la recette et la dépense. »

Après ces ministres, qui influèrent si puissamment sur les destinées de notre patrie, mettons ici en scène deux intrigants qui ne furent point étrangers aux malheurs dont nous avons été frappés.

J'ai déjà cité en passant ce petit bel-esprit, poëte à l'eau rose, historien médiocre des campagnes superbement imprimées du maréchal de Maillebois, cet intrigant qui parvint à lier une correspondance secrète avec Louis XVI, qui domina Mme de Maurepas, à qui l'on dut l'élévation de Necker, bas cour-

tisan alors de ce petit monsieur. Il avait changé son nom très-obscur de Maréchal contre les noms et titres de marquis de Pezay. Sa faible tête ne put supporter la fortune inespérée qu'il obtint : sa conduite dès lors fut celle d'un fat, et il mourut fou.

Maintenant il va être question de Grimm et de Beaumarchais.

Ce qui fait rétrograder ma pensée vers le premier, fauteur et complice de la conjuration anti religieuse et anti sociale des prétendus philosophes du XVIII^e^ siècle, c'est le journal manuscrit qu'il adressait à l'empereur Alexandre, et dont ce prince faisait si peu de cas, dans les circonstances épineuses où il se trouvait lors de la paix de Tilsitt, qu'il en laissait prendre les feuilles à qui les voulait. C'est ainsi que quelques-unes ont passé dans mes mains, et cela peu de temps avant la mort de l'auteur, qui eut lieu le 19 décembre 1807. Il avait alors quatre-vingt-quatre ans : c'était donc le chant du cygne, ce que je note ici en faveur des emmagasineurs d'autographes à qui je les ai distribuées.

Le baron de Grimm, né dans une classe basse et misérable de la société, s'était élevé par les seules ressources de son esprit à un rang assez distingué, qu'il ne déparait pas : sans qu'il fût beau, ses formes étaient nobles ; fin, spirituel, aimable avec une sorte de prétention ornée de simplicité, quoiqu'il se fardât comme une vielle coquette, il était parvenu à avoir des grands seigneurs pour amis et des souverains pour protecteurs.

Lié d'abord avec J.-J. Rousseau, il finit par cher-

cher à le tourner en ridicule pour se venger de ses propres torts envers lui; et l'on a tout lieu de croire, ce que certains anachronismes prouveraient, que les prétendus mémoires de Mme d'Épinay sont de Grimm, qui les aurait écrits dans le double but de dire du bien de soi et du mal du philosophe de Genève.

Une autre cause de brouille entre eux fut celle de Rousseau et de Diderot, de ce Diderot qui dut au baron allemand les bienfaits de Catherine II et le plus favorable accueil à Saint-Pétersbourg, où il se comporta comme un fou et débita une foule d'extravagances.

Le général Souvorof le fit indirectement sentir au philosophe champenois, car, tandis que cet énergumène déclamait en marchant vivement après avoir jeté au loin sa perruque, le général russe se dépouillait successivement de ses vêtements, et répondit à Diderot, qui avait fini par s'en appercevoir : « J'étais si enthousiasmé de vos discours qu'un moment plus tard j'allais courir les rues tout nu et inviter tous les passants à m'imiter. »

J'ai vu sa correspondance avec la princesse Dachkof et le comte Munich, et ce qu'elle offre de curieux c'est un manque total d'orthographe.

Pour en revenir au baron de Grimm, l'un des adeptes de la société Holbach, c'est chez mon oncle que je l'ai connu. Cet aventurier de bonne compagnie l'avait remarqué, comme il remarquait tous ceux à qui le roi et la reine semblaient prendre intérêt. Il daigna même me laisser jeter les yeux sur

le journal que lui adressait l'impératrice de Russie, et dont la publication eût été beaucoup plus intéressante que celle de sa propre et volumineuse correspondance, qui cependant donne une idée assez juste de l'esprit du temps où elle fut écrite.

Ce journal était remarquable en ce que celle de qui il émanait ne passait pas un jour sans y tracer quelques mots, ne fût-ce que ceux-ci : « Bonjour, mon cher Grimm ; je n'ai rien à vous dire aujourd'hui. » Je vais en citer deux traits. Un jour elle écrivait, et c'était certainement pour que cela fût répandu : « On me dit ruinée, et je vous sais gré de » votre demande de retarder le payement de votre » pension ; mais vous la recevrez exactement, car » mes finances sont en si bon état que sans nouvel » impôt je ferais glorieusement la guerre, et aurais » encore de quoi fonder de nouveaux établissements » utiles. » Dans une autre page j'ai lu ces mots curieux : « On a joué hier à l'Hermitage une pièce » de moi : son succès est d'autant plus flatteur » que personne ne se doutait que je l'eusse faite. » Plaisante illusion du pouvoir et de l'amour-propre !

Passons ici d'un intrigant à un autre ; car un homme dont le nom ne saurait être mis à l'écart, mais que je n'ai pas l'intention de peindre, c'est ce Beaumarchais dont la fortune fut si extraordinaire et le caractère plus extraordinaire encore,

Successivement horloger, musicien et homme d'affaires, son fameux procès, dont l'influence devint si puissante sur les destinées de l'État par le mépris versé sur une magistrature passagère, en

fait un personnage véritablement important. Il le devint de nouveau par ses satires dramatiques contre la magistrature, qui le réhabilita, contre l'État et les grands, dont l'opinion le soutint durant ses malheurs.

Mais quelque chose de plus extraordinaire encore que sa fortune, ses succès et ses écarts, ce fut l'inconcevable démence d'un gouvernement qui se laissait publiquement et impunément insulter et avilir sur le théâtre. Certes l'on était loin en 1784, c'est-à-dire trois ans avant le début des troubles publics, de croire l'État menacé d'une révolution; mais, n'eût-on rien eu à craindre de ce genre, comment laisser Beaumarchais, dans ses Noces de Figaro, prêcher l'immoralité, le matérialisme sur les tréteaux, et y bafouer la magistrature, les grands et le gouvernement? Concevrait-on une semblable absurdité si l'on n'en avait eu la preuve sous les yeux?

Enfin, comme si tout devait être sottise et inconséquence dans cette affaire, au tort d'avoir laissé jouer la pièce se joignit celui de faire enfermer l'auteur à Saint-Lazare, acte infâme d'oppression, dont le cri public le fit triompher, et qui jeta sur le gouvernement un vernis odieux.

On recueillit plus tard les fruits amers de ces erreurs dans une perturbation générale, effet de celle qui s'était opérée dans les esprits et les cœurs, chose dont on ne se doutait point alors; car le gouvernement commença à être insulté de toutes parts; et ce qui est remarquable, c'est que ce fut à cette époque

de 1784 que l'on vit naître ce système de calomnie dont la reine devint l'objet et dont elle devait enfin devenir la victime.

Avant de passer en revue une foule d'autres personnages français ou étrangers, hommes, femmes, littérateurs, artistes, militaires, magistrats, ministres, princes et princesses, arrêtons-nous sur des objets qui les premiers ont arrêté et meublé ma mémoire.

IX.

Histoire de revenant.

Il n'est pas d'homme de mon âge, ayant vécu dans le grand monde, qui n'ait connu dans sa jeunesse le comte de Jaucourt, surnommé *Clair-de-lune*. Très-grand, assez froid, extrêmement pâle, mais d'une fort belle tournure, s'il n'invitait point à la confiance au premier abord, du moins l'inspirait-il à la longue, et la justifiait-il par la loyauté connue de son caractère. Il était lieutenant général, passait pour un bon officier; et ce fut lui qui commanda la petite armée chargée de mettre à la raison la république de Genève, dont les dissensions civiles, qui feraient pitié, et que l'empereur Paul nommait spirituellement une *tempête dans un verre d'eau*, compromettaient la fortune, toute industrielle. Dans cette occasion il se conduisit avec un ensemble de prudence et de fermeté qui lui acquit une estime universelle.

Je le vis pour la première fois à Harcourt; et, en en parlant à l'occasion d'un fait des plus extraordinaires, je retrace l'un de mes plus anciens souvenirs.

Lors de mon début au service je me trouvais en garnison à Caen (de 1778 à 1783), et visitais souvent

l'opulente et hospitalière habitation de la noble et respectable maison d'Harcourt. J'y étais conduit (et elle m'était donnée pour modèle du ton et des mœurs les plus utiles à étudier et à imiter) par mon oncle, ou plutôt mon véritable père, ami intime du duc, et plus tard son collaborateur dans l'éducation de M. le Dauphin. Rien en effet de plus patriarcal que les manières du bon maréchal, rien aussi de plus aimable que celles de ses deux fils, avec cette différence que l'esprit du duc de Beuvron semblait venir au-devant de vous, et qu'il fallait dérober, pour ainsi dire, celui du duc d'Harcourt, en soulevant le voile de modestie et de timidité dont il était couvert. Enfin l'on était d'autant plus empressé à les entourer d'hommages que nul des gens que j'ai connus n'en mérita autant qu'eux et ne parut moins se croire le droit d'en exiger.

Tous les genres de plaisirs faits pour d'honnêtes gens se trouvaient réunis au château d'Harcourt : la promenade dans des jardins délicieux, la chasse dans des forêts très-giboyeuse, la conversation avec des hommes aussi instruits que spirituels, avec des femmes aussi séduisantes par leur esprit que par leur figure; la danse, la musique, et, par dessus tout, les charmes de l'antique simplicité unis à ceux de l'élégance moderne.

La galerie du château était un grand et superbe vaisseau orné, je dirais presque consacré, par les portraits des personnages les plus illustres du siècle de Louis XIV. L'extrémité de cette galerie, percée d'une large fenêtre, permettait à l'œil enchanté

d'errer dans les bosquets de la colline, jardins dessinés et plantés par le duc d'Harcourt avec autant de goût qu'il mit ensuite d'esprit et de grâce à les décrire. Le duc possédait mille talents divers, et, s'il n'a point fait jouir le public du plaisir de les connaître, c'est que, outre une grande défiance de lui-même et une absence totale de vanité, il eut été retenu encore par un juste et intime sentiment de respect pour les convenances sociales, auxquelles l'opinion rappelle sévèrement ceux qui les méconnaissent; car ces convenances, frondées par la légèreté et l'inexpérience, ne le sont jamais plus amèrement que par ceux qui n'en ont pas l'heureux instinct. Aussi les hommes revêtus à la fois chez nous d'une haute dignité, d'un génie supérieur et d'un savoir immense n'ont-ils jamais écrit que pour satisfaire à des devoirs, et sans s'écarter un instant de la ligne que ces devoirs leur traçaient. Tels furent Bossuet, Fénelon, d'Aguesseau.

Mais revenons à mes souvenirs (dont cette digression ne m'a pas néanmoins si fort écarté, car le duc d'Harcourt écrivit avec talent sur l'éducation des princes), et rentrons dans cette galerie, où nous étions tous réunis un soir après avoir couru le cerf. Un silence profond y régnait alors; le plus aimable des hôtes y mit un terme en disant:

— Je vois que tout le monde est extrêmement fatigué : que faire donc pour se délasser? La danse ne serait nullement de saison, la musique pourrait bien achever de nous endormir, le jeu, vous ne vous en souciez pas.

— *Il faut, mon fièle, dile des contes, tandile que je vais jouele au kliklac*, dit la baronne duchesse de Beuvron, dont la prononciation était vraiment curieuse.

— Oui, oui, monsieur le duc, quelques-uns de ces jolis contes que vous savez, reprit la vive et séduisante Mme de Gricourt, femme délicieuse et qui, elle et ses deux sœurs de Bloqueville et de la Pallu, étaient nommées à Harcourt les trois grâces.

— Qui pourrait se refuser aux vœux des dames?... Mais je vous dénonce mon frère. Ses ciseaux, quoique dans l'ombre, obéissent servilement à sa pensée: il s'apprête déjà à découper vos profils. Au reste, il les fera très-ressemblants et vous n'aurez rien à craindre. Daignez donc former un cercle autour du conteur, qui, s'il ne peut vous distraire, saura du moins vous endormir.

On se place, le duc s'assied par terre sur un carreau, et charme tout ce qui l'écoute par l'intérêt des faits qu'il raconte et l'élégance soutenue de ses narrations, que je me garderais bien d'oser chercher à reproduire ici. Le marquis du Puget, mon oncle, le marquis de Prochel, qui lui succèdent, ont le mérite de ne lui pas paraître trop inférieurs; mais aussi évitent-ils tout point de comparaison en choisissant des sujets très-différents de ceux qu'il avait traités; et, ce qu'il y eut de curieux, c'est qu'à mesure que l'ombre s'épaississait les contes devenaient d'un genre plus sombre, et qu'on passa successivement des aventures touchantes à des aventures de voleurs, et de celles-ci aux contes de revenants.

— Bon Dieu! dit une de ces dames, voulez-vous donc nous empêcher de dormir ou troubler notre sommeil par de mauvais rêves? Nous serions cependant bien folles de croire à tous ces mensonges!

— Pourquoi, dit alors le comte de Jaucourt, qui jusqu'à ce moment avait gardé le silence, pourquoi regarder les histoires de revenants comme des mensonges, ou comme un acte de folie la foi qu'on leur accorderait? Vous n'y voyez que des rêves d'imaginations malades accueillis seulement par des esprits faibles : quant à moi, je les considère sous un aspect tout différent, et en vérité j'ai pour cela de très-bonnes raisons. Mais, en faisant abstraction même de tout ce qui peut m'être personnellement arrivé, qui oserait prendre pour l'effet de la faiblesse de l'esprit une croyance qui fut celle de Marcius Junius Brutus, si révéré des plus illustres personnages de son temps, et de Pline le Jeune, l'ami et le panégyriste de Trajan? qui oserait encore, s'il croit en Dieu, s'arroger le droit d'assigner des limites à sa toute-puissance? Les uns croient réfuter ce qu'on rapporte des revenants en disant : « Je n'en ait point vu; » mais il n'est rien qu'on ne pût nier avec une telle logique. D'autres les repoussent comme invraisemblables : combien pourtant de choses invraisemblables pour nos pères n'ont-elles pas cessé de l'être pour nous! Il en est encore qui leur opposent l'ordre constant et régulier de la nature, qui démentirait de telles apparitions : je ne suis pas un capucin, mais je ne trouverais nullement hors de raison qu'un pouvoir sans bornes, en coordonnant

tout dans une immuable régularité, eût, selon des pensées qui nous échappent, et dans son incommensurable prévision, déterminé, comme effet nécessaire du jeu de tel ou tel rouage d'une machine dont nous ne pouvons connaître les ressorts, qu'il en résulterait certains actes rares, invraisemblables en apparence, comme contraires à l'ordre habituel des choses que nous voyons, mais qui n'en seraient pas moins, quoique imprévus et inexplicables, le résultat de ce même ordre, dont la vue, dans son ensemble, supposerait une intelligence bien supérieure à la nôtre. Enfin des dénégations ne sont pas des raisons; et qu'opposer à des faits positifs?

— Des faits positifs! dit-on de toutes parts: vous avez donc vu des revenants? vous y croyez donc? »

— En vérité, mesdames, je vous rends difficilement compte de ce que je crois, mais je puis vous dire au moins ce que j'ai vu.

Et il répondit au silence interrogatif d'étonnement et de curiosité qui suivit et qu'il avait fait naître en s'exprimant ainsi:

— Fort jeune encore, je visitais pour la première fois l'une des terres, que mon père ni mon aïeul n'avaient jamais habitée. Mon concierge ayant été prévenu du jour où j'arriverais, je trouvai mon appartement préparé. Il me déplut, et je demandai si dans le château, qui me parut assez vaste, il n'y en avait pas un plus agréable et plus commode.

— Oui et non, me répondit-il.

— Comment?

— Il y a bien celui des anciens seigneurs du lieu, mais il est hanté des esprits.

Prêt à me moquer du vieux fou, je me retins de peur de passer à ses yeux pour un impie, ce qui eût été débuter fort mal, car la superstition là plus niaise, et j'en étais averti, régnait dans toute cette partie de la province. Comme je ne voulais paraître ni braver une croyance reçue ni m'y soumettre : « Tant mieux, répliquai-je, ce sont probablement les âmes de mes pères : je serais charmé de les connaître. Auraient-elles besoin de prières? elles seront satisfaites; leurs intentions pourraient-elles être de me découvrir des trésors? cela m'irait à merveille. » Et, au grand déplaisir du bon domestique, je me fis ouvrir les appartements si redoutables.

Ils étaient fort beaux, quoique un peu antiques; les meubles même, quoique abandonnés au temps rongeur, ne me semblèrent pas trop délabrés; mais il fallut aérer, balayer, épousseter, et le tout en ma présence, car aucun de mes gens n'eût osé y rester sans moi. Durant ce temps et celui qui fut employé à y apporter tout ce dont j'avais besoin, j'en examinai soigneusement les diverses pièces. La tapisserie de la chambre à coucher fixa principalement mes regards : elle représentait une chapelle, et, à ce qu'il me parut, un mariage. Le dessin en était fort mauvais et les couleurs passées, mais le prêtre avait une figure vénérable; celle du futur était fausse, celle de la jeune fille douce et triste, et un

homme âgé, placé près d'elle, me fit faire un mouvement d'horreur en apercevant ses traits féroces et inquiets. Très-fatigué d'avoir couru jour et nuit, je me couchai de bonne heure et tombai bientôt dans le plus profond sommeil. Réveillé en sursaut par un bruit extraordinaire qui me parut un coup de feu, un rayon de la lune qui éclairait alors la tapisserie que j'ai décrite me montra le groupe qu'elle représentait tout différent de ce que je l'avais vu au jour : l'homme dont les traits m'avaient choqué paraissait fuir, et la jeune fille, renversée, pâle et sanglante, était entourée de tous les autres personnages, empressés à lui prodiguer des secours. Cette vision fut un éclair, car tout rentra bientôt dans l'obscurité la plus complète. Revenu de la première surprise, je ne pris tout cela que pour un songe, je ris de ma propre crédulité et me rendormis. Mes gens, et mon concierge surtout, furent très-étonnés de me trouver sain et sauf. Le calme de mon visage les rassura, ils rentraient déjà sans crainte dans mon appartement; mais dès que je leur eus demandé s'ils n'avaient pas entendu la nuit un coup de fusil, toutes les terreurs se réveillèrent, et elles empêchèrent les tableaux qui m'avaient apparu de s'effacer de ma pensée. Aussi, pour ne plus conserver aucun doute, pris-je la résolution de ne me point coucher, en prétextant, pour ne pas donner de soupçons, la multitude des affaires dont j'avais à m'occuper. Le timbre de ma montre m'avait dit que l'heure de la vision était minuit : j'attendis donc cette heure dans un fauteuil, après avoir par maladresse éteint la lu-

mière qui m'éclairait. Mais le clair de lune la remplaça bientôt, et, dès qu'il m'eut rendu visibles tous les personnages dont j'ai parlé, j'entendis bien clairement la jeune fille prononcer à mi-voix : *Non*, et vis l'homme âgé lui brûler la cervelle d'un coup de pistolet. Le tout parut d'ailleurs se passer comme la veille, à l'exception que, si l'obscurité devint à l'instant la même, il ne me fut pas possible de dormir avec le même calme. Tout cela me confondait, et en me levant je demandai s'il y avait d'anciennes archives. On me les indiqua, et je passai la journée enfoncé dans les vieux papiers.

Si je voulais vous débiter un conte et non une histoire, je pourrais ajouter que là, parmi cent choses tour à tour précieuses ou inutiles, je découvris un registre où était relatée l'aventure dont j'avais vu l'image; que c'était un père avare dont la fille unique, sacrifiée à un homme qu'elle haïssait, avait, au moment de la bénédiction nuptiale, substitué un *non* positif au *oui* qu'on lui commandait, et avait été immolée alors par ce père dénaturé; qu'au bas de la dernière page de ce registre étaient ces mots : « Vous à qui la curiosité fera lire ces » choses, faites dire des messes pour l'assassin, » brûlez ces papiers, et effacez toute trace de son » crime; » que, regardant cet ordre comme une des charges de la propriété dont je jouissais, je brûlai le vieux registre, fondai une messe annuelle et fis démeubler l'appartement, qui, différemment remeublé, ne m'a jamais depuis lors offert cette inconcevable vision; mais sans y rien ajouter voilà

mon histoire, que je vous livre dans toute la vérité.

Revenu à Paris, je contai mon aventure à quelques-uns de mes amis, qui en rirent et me donnèrent le surnom de *Clair de-lune*, que je sais m'être resté, quoiqu'on ignore assez généralement ce à quoi je le dus.

Le silence qui avait précédé ce récit se prolongea encore après qu'il fut terminé. Le comte de Jaucourt n'était pas un faiseur de contes, c'était un homme grave et vrai ; il avait parlé avec l'air de bonne foi qui lui était habituel. Aussi la contagion des idées superstitieuses parut-elle atteindre la plupart des auditeurs, qui crurent, aux rayons de la lune qui pénétraient alors dans la galerie, voir sortir de la toile quelques-uns des illustres personnages qui y étaient représentés ; et plusieurs songes bizarres qui nous furent racontés le lendemain prouvèrent l'impression que le récit du comte avait produite sur l'esprit mobile de ceux qui, la veille, avaient paru si incrédules; révolution assez commune dans les opinions non-seulement des femmes, mais des hommes même qui se croient le plus de solidité, et qui nous valut de la part du duc Duchâtelet, alors présent, un déluge de proverbes, parmi lesquels celui très-trival *Les extrémités se touchent*, n'était cependant pas encore le plus mauvais.

Mais comment, après plus de quarante ans, ai-je pu me rappeler avec de si minutieux détails les choses que je viens d'écrire ? C'est que les souvenirs les plus anciens sont ceux qui laissent dans notre esprit les traces les plus profondes. Est-ce un bien-

fait de la Providence, qui daignerait nous entretenir principalement de nos années les plus heureuses, ou serait-ce une leçon morale, en rapprochant notre pureté première et d'instinct d'un âge où il nous en est impérieusement commandé une de réflexion et d'expérience?

X.

Un autre revenant.

Voici une anecdote, ou plutôt une énigme, qui m'est tombée sous la main.

Qui sait si ce que je vais dire ne fournirait point un nouveau chapitre à l'ouvrage intitulé : *Des grands événements par les petites causes ?*

Me trouvant à Zutphen lors de mon second voyage en Hollande, le duc de C***, très-virulent et très-verbeux, ennemi alors de la France révolutionnaire, contre l'armée de laquelle il commandait un régiment de dragons à la solde du gouvernement anglais, nous raconta ce qui suit :

« Le duc d'Orléans (Louis-Philippe-Joseph) habitait le Raincy au mois de ..... de l'an .... (ces deux dates sont illisibles sur mes notes, et je ne puis les rappeler). Il allait tous les jours à la chasse avec une foule de jeunes gens, du nombre desquels étaient le prince de Léon et moi. Un soir que nous en revenions, nous aperçûmes sur la lisière d'un petit bois un grand homme vêtu de blanc et monté sur un cheval de même couleur. Nous le vîmes encore à la chasse suivante sans y faire sérieusement

attention ; mais, la troisième fois, son obstination à attirer nos regards nous semblant extraordinaire, nous courûmes sur lui et il disparut comme une ombre.

» Le prince questionna ses piqueurs sur cette singulière apparition, et leur réponse fût que le fantôme était l'âme d'un meunier assassiné depuis peu. L'on rit d'abord de l'histoire du revenant ; mais depuis lors, l'ayant vu paraître et disparaître sans pouvoir l'atteindre, et après avoir inutilement tiré sur lui des coups de pistolet à bout portant, nous commençâmes réellement, sinon à ajouter foi à des contes de bonnes femmes, du moins à trouver la chose digne d'être éclaircie.

» Piqués au jeu, et attribuant presque cette vision à l'excès du vin, nous convînmes enfin de ne boire que de l'eau, et de monter au retour des chevaux frais et vites ; mais nous ne fûmes pas plus heureux : le fantôme reparut, reçut notre feu sans être atteint, et s'éloigna avec plus de rapidité que nous n'en pûmes mettre à le poursuivre.

» Le lendemain de cette dernière rencontre un juif très-mal mis se présente chez le duc d'Orléans et lui dit :

» — Monseigneur, je suis chargé de vous communiquer un secret de la plus haute importance, et en vertu duquel, tout exagérés qu'ils puissent être, vos vœux seront à l'instant exaucés.

» — Le prince, regardant ce misérable comme un intrigant, lui dit : — Eh bien ! mon ami, garde-le pour toi ; mais ton mince costume ne prouve pas que

ce prétendu secret puisse être ni bien merveilleux ni bien utile.

» — Mon secret, réplique le juif, n'est relatif qu'à Votre Altesse Sérénissime, à qui seule il appartient d'en faire un brillant usage; et, si elle doute de ce qu'il renferme de merveilleux, qu'elle se rappelle les fréquentes apparitions qui ont précédé mon message.

« Soit que ces derniers mots fissent naître dans l'esprit du prince un commencement de persuasion, soit que la curiosité seule l'inspirât, ce juif est vivement questionné par le duc, à qui il propose de se rendre seul dans la forêt de Bondy au lieu qu'on lui indiquerait, de s'y dépouiller de tous ses vêtements près d'un grand feu, d'où sortirait un personnage à formes très-remarquables, qui lui révélerait non-seulement le secret en question, mais les moyens de satisfaire ses plus vastes désirs et ceux de se préserver de toute espèce de danger.

» Le prince hésite longtemps; il consent enfin aux conditions exigées, en stipulant néanmoins que deux de ses gardes-chasses seraient postés assez près de lui pour voler à son secours, quoique trop loin pour voir ou entendre ce qui pourrait se passer ou se dire.

» Ce traité conclu, le messager d'enfer fournit les renseignements nécessaires à son exécution, et quitte le duc d'Orléans, qui, en riant, nous raconte dans tous ses détails la conversation qu'il vient d'avoir et nous annonce, en dépit de toutes nos prières, son projet de suivre l'aventure jusqu'au bout.

» Il part donc à l'heure convenue, nous laissant

dans l'inquiète attente du dénouement de cette mystification. Mais rentré après l'absence de trois mortelles heures, nous le revoyons sombre, pensif, agité, et il se contente de répondre à nos vives interrogations qu'en effet tout ce qu'on lui avait annoncé s'était trouvé vrai : le bûcher brûlant dans le plus épais du bois, le fantôme qui en sortit, le secret dont il reçut la révélation et qui bouleversait son cœur et son esprit. Il avait eu une conversation de plus d'une heure avec cet être réel ou fantastique, dont la main lui scella au cou un anneau de fer. Il nous fit voir cet anneau, mais ne poussa pas plus loin la confidence sur ce qui lui avait été prédit, se contentant de nous dire : « La chose est de la plus haute importance, mais c'est un mystère. » Tels furent exactement les termes dont il se servit.

» Depuis lors nous cherchâmes fréquemment à ramener la conversation sur ce sujet, mais le duc d'Orléans la rompit aussitôt, soit en ricanant, soit avec humeur ; et il fut toujours si impénétrable à cet égard que Mme Elliot et de Buffon n'ont jamais pu savoir le mystère de cet anneau, que le prince garda jusqu'à sa mort. »

Ici finit le récit du duc de C***, qui en affirma la véracité sur son honneur en présence de beaucoup de monde, entre autres, de M. de Caumont, du baron de Rehausen, de la princesse de Vaudemont, de Mme Desboulais, et il m'a été confirmé dans les mêmes termes par le prince de Léon ; mais comment est-il possible que je n'en aie jamais parlé à Mme de Buffon ?

Que conclure de tout cela? Est-ce une énigme? Si c'en est une, elle doit avoir un mot. Or ceux qui le sauraient le tairaient sans doute; mais qui l'ignore le devine, et le révèle qui voudra.

XI.

Inconséquence d'un grand prince.

Si je voulais noter ici toutes les inconséquences présentes à mes souvenirs, quels incommensurables articles n'aurais-je pas à leur consacrer? mais je ne parlerai maintenant que de celles anciennes de l'homme qui depuis influa le plus sur le sort de l'État. Spirituel et malin, la première erreur qu'il se permit fut la publication d'un pamphlet satirique anonyme contre le opérations de M. Turgot, ministre alors de celui qui était et son frère et son roi; et peut-être était-ce là le grand coupable que l'économiste, blessé dans sa vanité, désignait en écrivant à mon père.

Il en commit une seconde, dont les effets ont été bien funestes, en composant, lors du combat d'Ouessant, la chanson suivante contre le duc de Chartres, applaudi à son retour au théatre de l'Opéra, et bientôt outrageusement injurié de la cour et de la ville.

AIR : *Chansons, Chansons.*

Vous faites rentrer notre armée :
L'Angleterre, très-alarmée,
Vous en loûra,

Et vous joindrez à son suffrage
Les lauriers et le digne hommage
de l'Opéra.

Quoi ! vous avez vu la fumée !
Quel prodige ! La Renommée
Le publira.
Revenez vite : il est bien juste
D'offrir votre personne auguste
A l'Opéra.

Tel, cherchant la toison fameuse,
Jason sur la mer orageuse
Se hasarda.
Il n'en eut qu'une, et pour vos peines
Je vous en promets par douzaines
A l'Opéra.

Chers badauds, courez à la fête,
Pâmez-vous, criez à tue-tête :
Bravo ! brava !
Cette grande action de guerre
Est telle que l'on n'en voit guère
Qu'à l'Opéra.

Grand prince, poursuis ta carrière,
Et mets bientôt sur ta bannière :
Nec plus ultrà.
Par de si rares entreprises
A jamais tu t'immortalises
A l'Opéra.

Ces couplets, dont on connaissait l'auteur, furent applaudis généralement; la reine surtout aimait à les chanter. Ils n'ont pas été oubliés depuis de ce-

lui qu'on y outrageait, et peut-être ont-ils causé plus tard l'irritation d'un prince coupable, quoique sans ambition. Il n'oublia pas davantage sans doute cet article de la *Gazette de France* où il était dit: « Le roi, pour récompenser monseigneur le duc de Chartres de ses services sur mer, lenomme colonel-général des hussards, » ce qui parut une sanglante épigramme.

Mais, puisque j'ai cité ci-dessus des vers satiriques de Louis XVIII, citons aussi son impromptu à la reine Marie-Antoinette, en lui présentant un éventail :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous amener les zéphyrs;
Les amours y viendront d'eux-mêmes.

J'ai cité ailleurs sa belle mais un peu longue épitaphe latine, en style lapidaire, pour la tombe de feu mon vénérable ami Edgewort; mais pourquoi la malheureuse publication de son niais *Voyage à Coblentz* a-t-elle détruit l'idée généralement répandue de ses talents littéraires? écrit où, au grand étonnement de ses lecteurs, il a mis beaucoup plus de sensibileté et beaucoup moins d'esprit qu'on ne lui en supposait; car il est cru l'auteur de la comédie du *Séducteur*, pièce qui occupe un rang distingué parmi celles du second ordre.

XII.

Mme Dubarry.

Le nom de cette femme, en rappelant la turpitude des dernières années du règne de Louis XV, semble exiger qu'en citant ce prince on commence par remarquer que ce qui le caractérise historiquement, c'est non-seulement cinquante-neuf ans d'administration durant lesquels le territoire, la population, l'industrie et les lumières s'accrurent considérablement, mais son souverain mépris pour les libellistes qui l'outragèrent, une grande modération à la seule époque de ses triomphes, une généreuse humanité dans le rejet de la découverte du feu grégeois, dont l'essai avait parfaitement réussi, comme me l'a attesté feu M. le marquis de Montesquiou, témoin de l'expérience qui en fut faite sur le canal de Versailles, où des boulets, en frappant des bateaux au-dessous de la ligne de flottaison, les incendièrent. Il imitait en cela son bisaïeul Louis XIV, qui en 1702, époque de ses malheurs, acheta ce secret pour le détruire (1). Enfin l'on doit encore

(1) La composition du feu grégeois fut retrouvée à cette époque par le romain Pali. Elle le fut de nouveau en 1757 par un

applaudir et la justesse de son esprit et la prévision lumineuse de sa politique; car, si les traités de 1756 et 1758 furent désastreux dans leurs conséquences par l'extension donnée à leur exécution, Louis XV, j'en ai vu la preuve, les regardait comme propres à isoler l'Angleterre; et c'est ce qui a fait depuis lors tous les succès de la guerre d'Amérique.

Quant à sa correspondance secrète, elle est connue aujourd'hui, et l'on y voit tous ses soins pour atténuer l'empire exercé par le cabinet de Vienne. D'ailleurs, entouré des courtisans les plus vils, il ne mit de frein ni à ses débauches ni aux moyens de satisfaire à ses prodigalités; et la comtesse Dubarry, sortie de la plus fangeuse crapule pour y plonger un vieux monarque moins insouciant qu'on ne le pense, déshonora les excellentes qualités du prince et le rendit l'objet d'un profond mépris.

Pour M^me^ Dubarry, ce qui la rend presque recommandable c'est que, toute-puissante et souvent outragée, elle ne se vengea jamais de personne, fit du bien à beaucoup de monde, mérita enfin et s'acquit d'honorables amis.

Traitée au commencement du règne de Louis XVI avec une rigueur très-irrespectueuse pour la mémoire du feu roi, elle ne s'en montra pas moins

nommé Dupré ; et les deux monarques, luttant avec infériorité contre la marine anglaise, rejetèrent ce moyen de la détruire, comme un acte contraire au droit des gens et funeste à l'humanité.

très-sincèrement fidèle à l'auguste maison qui la tyrannisa avec tant de petitesse quand la décence même exigeait qu'on parût l'oublier : elle recueillit et soigna les gardes du corps blessés les 5 et 6 octobre, secourut à Londres, dans les serviteurs malheureux de la cause royale, ceux-là même qui l'avaient si lâchement outragée; elle porta le deuil de Louis XVI, se prononça hautement contre ses assassins; rentra en France pour en retirer de quoi soulager de fidèles royalistes. Son courage se démentit, dit-on, sur l'échafaud; mais cette faiblesse eût-elle été une espèce de tache sans l'étonnant héroïsme des femmes françaises à cette déplorable époque ?

Je vis Mme Dubarry lors de son voyage en Normandie pour aller y visiter le duc de Brissac, et ce fut, je crois, de 1780 à 1782.

Prévenu contre elle, mon premier mouvement appartint à la curiosité, mais l'intérêt lui succéda bientôt : en l'examinant je ne pouvais concilier ce que j'avais lu d'elle et ce que sa figure annonçait; l'on ne retrouvait en rien les traces de son ancien état dans la décence de son ton, la noblesse de ses manières, et ce maintien également éloigné de l'orgueil et de l'humilité, de la licence et de la pruderie; sa vue seule réfutait tout ce qui a été publié sur elle. D'ailleurs elle me paraissait extrêmement agréable, et j'eusse trouvé tout simple qu'elle inspirât encore des passions comme elle s'était acquis de véritables amis. Celui d'entre eux qui lui faisait le plus d'honneur était le duc de Brissac, chez qui

la droiture du cœur et l'élévation du caractère suppléant à l'esprit, lui inspirèrent, durant nos troubles, des mots et des actions devenus historiques.

Sa disgrâce, dont il sortit si noblement, il l'avait due à son amitié pour Mme Dubarry; amitié dont la constance prouve qu'elle lui avait été inspirée non par l'attrait de la faveur, mais par les qualités réelles de cette femme, qui au reste me parut plus séduisante que spirituelle.

Le déchaînement contre Mme Dubarry avait moins été l'effet du respect pour les mœurs que celui d'une haine rivale, extrêmement déshonorante pour de nobles et puissantes familles. Elle l'avait emporté près du monarque sur telle ou telle dont l'ambitieuse espérance aurait été de se voir placée dans la couche royale, et qui, en rêvant ce rôle honteux, ne l'eût pas sans doute rempli avec autant de modération.

Mme Dubarry avait une fille sans savoir qui en était le père : elle se contenta de lui donner cent mille francs de dot en la mariant à un pauvre gentilhomme sans naissance, dont le fils est aujourd'hui en Russie sous le nom de marquis de Boissaison. Mme de Pompadour voulut au contraire marier la sienne au fils du duc de Richelieu!

Longtemps après avoir vu Mme Dubarry, j'ai eu l'occasion d'en parler au mauvais sujet le plus aimable que j'aie jamais rencontré, au comte de Genlis, qui me raconta qu'en se faisant présenter à elle il fut effrayé de la reconnaître pour une petite fille des rues que son valet de chambre lui avait une

fois amenée. Elle parut aussi le reconnaître, mais ne lui en parla point, et le combla de bontés avec ce genre de convenance dont les nuances délicates sont si bien saisies par les femmes, et qui dit : Je me rappelle tout, mais je ne veux plus qu'il en soit question.

Je ne citerai pas parmi les amis de Mme Dubarry cette comtesse d'Harville, tante de Caulaincourt, qui, avec beaucoup d'esprit, n'en sut pas mettre dans des bassesses qui lui valurent le mépris de la favorite, comme elle recueillit celui des révolutionnaires en prodiguant publiquement des éloges à ceux qui, le 10 août, attaquèrent le château des Tuileries. Je mettrai dans la même catégorie ce comte de Toulouse-Lautrec qui, après avoir osé se dire le parent d'une femme qui n'en connaissait d'autres que sa mère, joua depuis le rôle de paladin en véritable chevalier d'industrie. Quant à l'auteur anonyme qui a voulu prendre la défense de Mme Dubarry dans une brochure intitulée *Les illustres victimes vengées,* il n'a composé qu'un roman; il n'était pas même très-bien instruit de ce qui avait trait à elle puisqu'il nie qu'elle ait eu des enfants, tandis que sa fille et une de ses petites-filles résident aujourd'hui à Munich, et que son petit-fils est général-major en Russie.

XIII.

Anecdotes sur les guerres d'Amérique et leurs suites. — Bouillé. — D'Hoflize. — Bréhan. — Coup d'œil rapide sur les sociétés françaises.

L'on venait de terminer par un traité inhabilement négocié, mais néanmoins très-utile aux intérêts de l'État, une guerre qui, bien qu'elle eût été mal conduite, n'en avait pas moins été éminemment glorieuse pour les armes françaises; enfin notre marine était rétablie, notre honneur militaire réhabilité, de belles actions et une grande noblesse dans les procédés avaient, durant cette lutte, signalé honorablement les deux nations rivales comme les modèles de la plus parfaite civilisation.

Je pourrais citer à cet égard une foule de traits de générosité réciproque mutuellement applaudis alors, et qui eussent peut-être paru criminels partout ailleurs. Tel est celui déjà rapporté du noble maréchal Biron envers l'amiral Rodney. Mais cette guerre mit également en évidence l'héroïsme et la probité des guerriers français comme de leurs chefs; il y a plus : elle aurait pu se terminer plus promp-

tement et plus brillamment sans l'énorme faute que fit commettre à M. de Grasse une fausse et funeste inspiration de point d'honneur.

La discipline la plus parfaite régna dans les différents corps employés durant cette guerre, soit en Amérique, soit dans l'Inde; nulle oppression, nul pillage n'y eurent lieu, et le soldat s'y fit autant estimer que craindre. Deux frégates anglaises ayant, en 1780, échoué sur les côtes de la Martinique, M. de Bouillé en fit recueillir les débris et soigner les équipages, qu'il renvoya à l'amiral anglais en lui écrivant qu'il ne pouvait considérer comme prisonniers de guerre des malheureux naufragés. Après la prise de Saint-Eustache il restitua aux Hollandais 4 millions des prises faites précédemment sur eux et qu'il eût pu légalement retenir, ainsi que 274,000 fr., que réclama le commandant anglais Cokburn, fait prisonnier avec sa garnison. C'était avec 400 hommes, qui seulement avaient pu débarquer, que M. de Bouillé s'était emparé de Saint-Eustache, île défendue par 4000 hommes, et le fort fut enlevé grâce à l'intrépidité du capitaine Lamothe, du régiment d'Auxerrois, qui, devançant sa troupe au moment où le feu allait être mis à une pièce chargée à mitraille, tue le canonnier et empêche le pont-levis d'être levé. Un trait également héroïque lui assura la conquête de l'île Saint-Christophe, prise à la vue d'une puissante flotte anglaise qui chercha vainement à jeter du secours dans le fort de Brimston-Hill, dont la garnison, forte de 1500 hommes, n'était assiégée que par 6000. L'amiral

Hood avait débarqué 1600 hommes sous le commandement du général Fraser. Le comte de Flechin, colonel en second du régiment de Touraine, détaché avec 400 grenadiers et chasseurs, marche à l'ennemi, le repousse, le force à se rembarquer; et le fort, n'espérant plus de secours, est rendu par capitulation.

Une opération plus brillante, et qui probablement eût été décisive, allait avoir lieu. Bouillé avait reçu l'ordre d'attaquer la Jamaïque; mais il conçoit un plus vaste projet, qu'il fait adopter par les deux amiraux espagnols et français ainsi que par M. de Galvès, qui doit réunir 10,000 hommes aux 10,000 qu'il a sous ses ordres. Les Anglais avaient alors toutes leurs flottes et la totalité de leurs troupes employées dans les deux Indes. 47 vaisseaux et 20,000 hommes partiront donc de Saint-Domingue; et, tandis que leurs ennemis les chercheront près de la principale de leurs colonies insulaires, passant par le canal de Bahama et prenant la route du nord, cette armée alliée tombera comme la foudre sur Plymouth sans défense, et marchera droit à Londres pour y commander la paix tandis que les côtes de Normandie, couvertes de troupes, offriront sans obstacle, s'il est nécessaire, des secours puissants à l'armée expéditionnaire. Mais l'armée navale française rencontre celle de Rodney. Elle pouvait, elle devait, ayant l'avantage du vent, lui échapper et exécuter le plan arrêté; mais un vaisseau tombe sous le vent: on croit de son honneur de livrer un combat pour le dégager, et une effroyable défaite,

empêche la réussite de la plus brillante des opérations militaires.

Ce combat du 12 avril me rappelle le trait d'un soldat du régiment d'Auxerrois que j'y ai connu, mais dont j'ai malheureusement oublié le nom : un coup de canon ayant abattu le pavillon du vaisseau sur lequel il était, ce brave s'élance à la poupe du navire, se cramponne au bâton encore debout, et, agitant son mouchoir au bout de son sabre, reste là sous le feu le plus terrible jusqu'à ce qu'un nouveau pavillon ait été hissé.

Ce désastre, après lequel les Anglais victorieux se hâtèrent de signer la paix, et qui avait été balancé par les succès dans l'Inde du bailli de Suffren et du compte d'Hoflise, allait être réparé par un immense développement de forces destinées à porter la guerre au sein même de la Grande-Bretagne.

Bouillé se rendit plus tard à Londres, et le commerce de cette ville lui fit don d'une épée pour récompense de sa noble conduite durant la guerre.

Cette paix de 1783 fit succéder à l'exaltation guerrière l'agitation des esprits. Avant d'en retracer les effets, notons ici un trait de modestie des plus rares.

D'Hoflise, gentilhomme lorrain, avait été, comme beaucoup de ses compatriotes, attaché au service d'Autriche. Ramené en France par M. de Stainville, il était passé dans l'Inde durant la guerre d'Amérique. La mort de tous ses chefs lui donna le commandement de l'armée, et il remporta sur les Anglais la victoire de Gondelour. Stainville, à son

retour, l'attendait pour lui faire obtenir les grâces qu'il avait méritées. Surpris de ne pas le voir, de n'en pas même entendre parler, il fait des recherches à cet égard, et apprend avec étonnement que son protégé, sans faire valoir ses services, sans rien solliciter, était modestement rentré dans sa famille. Il lui écrivit pour lui en faire des reproches, et voici quelle fut sa réponse : « Je n'ai fait que mon devoir. » Si l'on me croit susceptible de quelques faveurs, » qu'on me les accorde, mais je ne pense pas avoir » le droit de rien demander. » Cette lettre, montrée au Roi, fut plus puissante sur son esprit que les plus vives sollicitations, et le monarque, charmé de rencontrer enfin un homme si différent de ceux qui l'assiégeaient, se hâta de nommer le comte d'Hoflise maréchal de camp et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

J'ai dit que depuis le ministère du duc de Choiseul une exacte discipline avait été rétablie dans l'armée, et la guerre d'Amérique le prouva; mais cela ne s'était pas opéré sans peine; et, après même l'administration de ce personnage, à qui toute justice n'a pas été rendue, il restait encore quelques traces d'une longue insubordination. Ce fut un homme de tête et de cœur qui en effaça les derniers vestiges.

Nous avons tous connu le comte de Bréhan, enthousiaste des beaux-arts, bon peintre, vieillard aimable, et qui, vu l'aménité de son caractère, n'aurait pu facilement être cru capable de l'énergie qu'il manifesta dans les circonstances épineuses que je vais

retracer (1). Il était demi-frère de ce comte de Plélo à qui nous devons quelques gracieux morceaux de poésie, et qui, ministre de France en Danemark, vola au secours de Dantzick, assiégé par le maréchal Munich, et s'y fit tuer.

Le comte de Bréhan s'était retiré du service, avec le brevet de colonel, après la guerre de sept ans, et partageait son temps entre ses travaux artistiques et une société choisie dont il faisait le charme. Appelé à Versailles par le duc d'Aiguillon, son parent et son ami : — Je vous ai désigné au roi, lui dit ce ministre, comme le seul homme capable de faire rentrer dans l'ordre le régiment de Dauphiné, en garnison à Marseille, et qui, par son insubordination, a trouvé le moyen de chasser successivement tous les colonels qu'on lui a envoyés. Si c'était une faveur que je vous proposasse vous la refuseriez, mais c'est un acte de dévouement, et j'ai été garant de votre acceptation. — Vous m'avez rendu justice, répondit Bréhan, mais j'y mets trois conditions : j'aurai un pouvoir sans bornes pour punir et récompenser ; on me pardonnera tout ce que je ferai de contraire aux lois même ; et, si je parviens à rendre le régiment à la discipline, on ne me forcera pas à le conserver plus d'un an.

Toutes ces demandes lui étant accordées, il part,

(1) Bréhan était membre de l'Académie de peinture, et est l'auteur d'un livre assez curieux intitulé *Les dérivés de la langue latine*, où selon l'opinion, du savant critique Clément, quelques chapitres seraient dignes de Sterne.

arrive à Marseille, s'y loge dans une petite auberge, en sort vêtu d'un simple frac, se rend au café fréquenté par les officiers du régiment de Dauphiné, trouve ceux-ci occupés à parler de leur nouveau colonel en complotant déjà ce qu'ils auront à faire contre lui, reconnaît bientôt que ceux qui parlent ainsi sont les principaux chefs de meute, et leur dit :

— Vous ne connaissez pas celui que vous voulez faire sauter, et je vous conseille d'être plus prudents, ou vous vous en trouveriez mal.

— Quel est ce polisson qui ose nous donner des conseils?

— Un homme qui ne souffre pas d'insulte, et qui vous en demande raison, répliqua-t-il en déboutonnant son frac et montrant sa croix de Saint-Louis.

Il sort avec les deux enragés auxquels il s'était principalement adressé, ne cessant en route de les persiffler, ce qui les prive de tout leur sang-froid, tandis qu'il conserve le sien, ce qui lui donne sur eux le plus grand avantage. Aussi les blessa-t-il l'un et l'autre. « Messieurs, dit-il aux témoins, en voilà, je crois, assez pour un homme qui a couru nuit et jour depuis Paris. Si le cœur en dit encore à quelqu'un, il me trouvera; je ne suis pas de ces gens qui se cachent.

Il les quitte alors, rentre chez lui, met son uniforme, se rend chez le commandant de la place, et envoie aux officiers l'ordre de le venir trouver. Ceux-ci, qui y ont volé avec une maligne curiosité,

sont bientôt étonnés et intimidés en le reconnaissant pour l'homme du café. Mais Bréhan leur parle avec bonté, leur annonce les ordres sévères dont il est porteur, ainsi que la ferme conviction de n'être pas dans la nécessité d'en user; demande si tous les officiers sont présents. On lui répond que deux de ces messieurs sont malades. « Je vais les voir, dit-il, pour m'assurer qu'ils soient bien soignés et qu'ils ne manquent de rien. » Il les visite en effet, et les trouve moins souffrants de leurs blessures que des craintes produites par la connaissance qu'on leur donna du nom de celui qui les avait blessés. Ils veulent s'excuser, mais le comte de Bréhan les arrête dès les premiers mots. « Je ne veux rien savoir de tout ce qui s'est passé avant ce moment, leur dit-il, et suis persuadé n'avoir qu'un honorable compte à rendre au roi de la conduite d'un corps d'officiers avec lequel j'espère vivre dans la plus grande union. »

Cette conduite, sa noble familiarité, sa fermeté, toujours adoucie par un air de bonté, lui valurent l'amour du régiment de Dauphiné, qui ne le vit quitter le service qu'avec regret, et conserva après lui la stricte discipline qu'il y avait fait renaître.

Nous voilà bien loin du point de départ. Rapprochons-nous-en en jetant un regard rapide sur la société à cette époque, mais en combinant aujourd'hui ses souvenirs d'alors avec des réflexions faites depuis; car jeune, élevé par des parents vertueux, et m'étant créé sur l'espèce humaine le tableau d'un beau

idéal, extrêmement romanesque, tout ce qui s'en écratait me parut révoltant avant d'avoir comparé nos mœurs, si décriées de l'étranger, avec les mœurs étrangères, qui presque partout m'ont fait regretter, et je dirais même respecter les nôtres, telles qu'elles étaient à mon entrée dans le monde. Cependant rien de plus curieux, de plus bizarre, et à la fois de plus déplorable pour un sévère observateur, que l'aspect de la société avant la révolution. Prise en masse, elle offrait une prospérité telle qu'il doit être avoué aujourd'hui par tout homme instruit et raisonnable que, physiquement parlant, les plus belles années de la monarchie française furent celles qui s'écoulèrent si rapidement entre les deux époques de la paix de 1783 et de l'assemblée des notables; mais si l'on se rappelle l'inquiétude générale des esprits, le malaise des vanités, et surtout l'affaiblissement des opinions religieuses et l'indifférence pour l'autorité, qui ne conviendra que rien en France ne présentait alors l'idée de la stabilité ?

La cour était insatiable d'honneurs, de dignités et d'argent, enviée et peu respectée de la ville et des provinces; nulle influence dominante comme nulle vertu ne la recommandaient à l'opinion, dont l'attrait des systèmes nouveaux avait fait une puissance, depuis la guerre d'Amérique principalement. Cette guerre avait coûté au delà d'un milliard, comme chacune des deux précédentes (j'en ai vu les états lors de la publication du déficit); et trois familles seules, quoiqu'elles ne pussent citer ni services ni talents, recevaient environ trois millions en bien-

faits annuels : c'étaient les Noailles, les Polignac et les Talleyrand.

Il y a plus : les militaires, fatigués des innovations adoptées, rejetées et renouvelées sans cesse, étaient tellement perdus d'ambition, plus vaniteuse qu'émulatrice, qu'aucun ne se trouvait convenablement placé, si ce n'était dans les grades supérieurs ; la magistrature, enhardie par les concessions qui lui avaient été faites, menaçait de devenir une oligarchie funeste à l'autorité ; un épiscopat, en partie philosophe, parlait religion par intérêt et tolérance par amour-propre ; la noblesse enviait les richesses de celui-ci et la puissance de celle-là, tandis qu'elle était enviée elle-même par les gens de finances, que leurs alliances avec les gens de cour, leur éducation et leur opulence avaient faits les rivaux de ceux qui affectaient encore de les mépriser.

Parmi tant de causes de désunion, les mœurs privées, d'autant plus décentes qu'elles étaient moins pures, ne laissaient pas d'en imposer au peuple, comme le luxe de la cour abusait encore le public sur les embarras du Trésor, car un voile impénétrable couvrait alors les abus de l'administration ; mais le mystère ne pouvait longtemps durer, car un parti puissant et ambitieux s'efforçait de le percer, sans que le gouvernement devînt ni plus vigoureux ni plus sage. Ce parti avait ses assemblées dans deux honorables tripots également actifs et dangereux : c'était chez M^me^ de Vernage et à l'hôtel d'Anville. Reçu dans tous les deux, je puis en parler ici comme témoin.

Mme de Vernage, veuve d'un médecin de M. le duc de Choiseul, semblait avoir succédé aux Dudeffant et aux Geoffrin. Moins connue à l'étranger, elle avait plus d'importance à Paris que ces femmes célèbres, et cela par la réunion chez elle, rue Ménars, des littérateurs-philosophes, dont l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Loménie, était le coryphée. Là se désignait d'avance le choix des académiciens, des évêques, des ministres même; car les écrivains étaient devenus une puissance depuis que les gens de cour, ne pouvant paraître grands seigneurs, voulaient du moins passer pour gens d'esprit.

L'hôtel d'Anville servait de rendez-vous aux académiciens savants. A leur tête était Condorcet, à leur suite le duc de Larochefoucault, fils de la duchesse d'Anville, qui à des connaissances pédantesques et à un cœur pur joignait un esprit et un caractère faibles. Deux choses me le rappellent principalement: et la fameuse scène du brouet noir des Spartiates, auquel nous fûmes invités en très-grand nombre, que tout le monde vanta et renvoya après l'avoir à peine goûté, et la scène qu'il eut avec un de nos amis, propriétaire à Saint-Domingue. Le duc venait de faire sa motion en faveur de la liberté des nègres; cet ami se rend chez lui et lui dit :

— Monsieur le duc, vous ne ferez pas votre motion.

— Pourquoi, monsieur?

— C'est que je vous brûlerais la cervelle.

Et le duc ne l'osa pas faire.

Dans cette réunion, mélange d'intrigues et de ver-

tus, mais étrangère à toute expérience, on était fou, ou on le paraissait, de l'antiquité républicaine, et il y avait entre les deux tripots, directeurs de l'opinion, cette différence que dans le premier on en voulait aux places pour s'élever à un haut protectorat, et que dans le second, moins méprisable mais plus dangereux, on préparait une périlleuse expérience politique, dont les auteurs furent plus tard les victimes parce qu'ils n'avaient pour triompher ni assez de vertus ni assez de vices.

Je reviendrai individuellement sur quelques-uns des hommes qui les composaient, et parlerai plus tard en détail de trois sociétés qui influèrent aussi sur le sort de la France : ce furent celle des Briennes, qui fournissait à l'épiscopat des prélats, dits administrateurs ; celle de Mme de Staël, où l'on parlait pour briller, et où l'on se flattait d'habiller politiquement la France à l'anglaise sans en avoir pris la mesure morale ; la troisième celle des Polignacs, si mal jugée, société peu aimée du roi, qui n'avait cependant pas la force d'en détacher la reine.

La reine et le comte d'Artois y passaient leur vie ; le baron de Bezenval en était l'âme. J'ai beaucoup vu ce dernier chez les Berchiny : l'on ne pouvait avoir ni moins de mœurs ni plus d'amabilité. Quant à la duchesse de Polignac, dont j'aurai plus tard à m'occuper, son seul tort était de se laisser conduire par la comtesse Diane, intrigante s'il en fut, extrêmement laide, et galante sans pudeur, dont le fils, qu'elle eut du marquis d'Autichamp, a servi en Russie, et a été tué à la bataille d'Auster

litz sous le nom supposé de marquis de Villerot.

Le duc, bien différent de sa sœur, était un excellent homme, qui en mourant emporta l'estime de tous ceux qui réellement l'avaient connu.

Pour la société Brienne, je lui consacrerai un chapitre particulier. Il en sera de même de la société Staël, mais sans omettre ici Mme de Cassini, sœur du marquis de Pesay, qui tenait un bureau d'esprit dans sa jolie maison de la rue de Babylone que lui avait donnée le comte de Maillebois; car cette femme, passablement intrigante, avait influé par son frère sur la fortune ministérielle de M. Necker, dont la renommée littéraire, qui précéda sa triste renommée politique, commença sous ses auspices.

Enfin je remarquerai ici à quel point les hommes peuvent être abusés sur le sort des États par ce calme profond qui précède les troubles les plus prochains. L'imprévoyance et la frivolité étaient extrêmes; une mode, un bon mot faisait événement; l'extérieur était toujours le même, et l'on croyait n'avoir pas changé. L'habitué de l'OEil-de-Bœuf retrouvait encore dans cette brillante antichambre du plus servile orgueil toute l'importance des superbes niaiseries de cour, savoir des vieux, étude des jeunes, triomphe des sots, idoles de tous; mais la cour n'était plus le modèle et le guide de la ville ou des provinces, et des ministres routiniers ne s'en doutaient pas. Ceux-ci, rêvant toute l'autorité dont ils portaient le nom, étaient vains comme l'inexpérience, entêtés comme la vanité; et il fallut un coup de foudre pour les arracher à leur funeste sommeil.

C'est ce que nous verrons dans les chapitres suivants, après nous être arrêté cependant sur quelques détails généraux ou individuels relatifs aux mœurs.

XIV.

De quelques mauvais sujets. — Du maréchal de Richelieu. — Mme de Luxembourg.—Jean-Jacques Rousseau.

J'ai dit un mot sur le comte de Genlis dans le chapitre VII de ces Mémoires, et son souvenir me rappelle celui de quelques mauvais sujets d'un temps où les mœurs corrompues de la haute société étaient couvertes du voile trompeur de la politesse et des grâces. Quant à la décence, elle s'était refugiée dans le langage comme dans les formes extérieures, au point même que des oreilles aussi chastes que les cœurs l'étaient peu n'eussent pas souffert une expression par trop libre, et entendaient pourtant sans scrupule accorder, sinon une véritable estime à des engagements adultères, du moins excuser ceux que leur constance rendaient, disait-on, respectables.

Certes je ne prétends pas faire de ces Mémoires une chronique scandaleuse, mais pour juger de ce que nous fûmes il faut le peindre; et c'est, je crois, un trait caractéristique des mœurs de ce temps que la conversation dont je vais rendre compte.

Le comte de Genlis, M. Decaze et le vicomte de

Ségur agitaient un jour la question de savoir quel était l'homme le plus aimable de leur siècle. Decaze citait à cet égard le marquis d'Entragues, le seul vraiment grand seigneur que j'aie aperçu, car il mourut peu après mon entrée dans le monde. Ségur soutint que le baron de Bezenval lui était bien supérieur, et Genlis accordait sur ces deux-là une extrême prééminence au comte de Tressan. La dispute s'échauffait, quand le dernier des interlocuteurs partit d'un grand éclat de rire qui se communiqua bientôt à tous, car chacun de ces messieurs prônait celui qu'il reconnaissait hautement pour son père. La ressemblance de Bezenval et de Ségur était indécente, et leur manière d'être ensemble l'était encore davantage : le baron raccommoda le comte avec la belle M^me^ d'Oudenarde en le menaçant de le déshériter. J'ai entendu à Toul, où Ségur était en garnison, une femme lui dire :

— N'êtes-vous pas quelque chose à un monsieur de Ségur qui est quelque chose à Versailles?

— Vous voulez, dit-il, parler du maréchal, ministre de la guerre? On vous chantera dans le monde que je suis son fils, mais n'en croyez rien.

Quand le comte de Tressan fut reçu à l'Académie française, Genlis dit à sa fille, la marquise de Maupeou :

— Nous sommes la première édition de ses œuvres.

— Oui, répondit-elle, mais la seconde est revue et corrigée.

J'aurais trop à citer si je voulais rappeler ici tout

ce que j'ai vu, entendu ou appris dans ce genre, et qu'avait principalement mis à la mode le maréchal de Richelieu, dont nos petits fats cependant n'étaient que les caricatures. Mais parlons de cet homme, l'orgueil de la dépravation et la honte des mœurs si l'on en croit les romanciers, ces prétendus historiens qui, exagérant ses travers, lui en ont supposé d'imaginaires, bien que nul homme de son rang n'eût plus de délicatesse dans les formes, plus de discrétion dans les succès de ses galantes liaisons.

Écartons ici pour un moment la sale image du duc de Fronsac, son exécrable fils, si justement stigmatisé dans les vers du poëte Gilbert : le maréchal doit être rangé dans une tout autre catégorie, car, en rappelant sa mémoire, l'annaliste consciencieux ne saurait oublier le héros de Fontenoy, le défenseur de Gênes, le conquérant de Mahon, le vainqueur d'une armée anglaise qu'il força à capituler; et qui, généreux émule de celui qu'il remplaçait alors, écrivit au Roi : « Le maréchal d'Estrées m'a remis son armée en héros, et ses projets en citoyen; » il n'oubliera pas ce guerrier si calme sous le feu de l'ennemi, où ses propos, gaiement soldatesques, manifestaient et produisaient l'intrépidité; cet habile ambassadeur à Vienne, où il déjoua la politique profonde de Riperda; cet ami des arts comme des plaisirs, ce grand seigneur sans orgueil, ce courtisan sans bassesse, car il sut très-poliment éluder la proposition d'un mariage entre son fils et la fille de M^me^ de Pompadour; cet homme, le plus vraiment Français par ses qualités et ses défauts

qu'on ait pu citer depuis le noble et chevaleresque François Ier; cet homme dont Mme de Mauconseil, si bon juge des personnages de son temps, vantait hautement le caractère et le cœur, ce qui n'était nullement suspect de la part d'une femme aussi pure que spirituelle.

Bien différent encore de son fils, l'un des plus ardents partisans du parlement, le maréchal de Richelieu fut constamment anti-parlementaire, ce qui était alors un acte de courage. Cet homme, dont la sagacité l'emportait sur son apparente légèreté, prévoyait les maux que pouvait enfanter une magistrature, respectable sans doute, mais exaltée et puissante. Aussi applaudit-il à la révolution de 1770 et à la fermeté de Louis XV, qui lui écrivait à cette époque : « Poussé à bout comme je le suis, je ne » puis plus différer de faire sentir à mon parlement » que je suis le maître absolu, et que ma puissance » absolue vient de Dieu, et que je n'en dois compte » qu'à lui le jour où il me retirera de ce monde. » J'y mettrai toute la force que Dieu a mise en mes » mains, et j'y répandrai mon sang avec grand » plaisir. » Il lui disait encore dans sa prophétique sagacité : « J'abdiquerai plutôt le trône que d'assem- » bler jamais des états généraux. » Au reste le parlement Maupeou, œuvre de ce Lebrun, depuis troisième consul et duc de Plaisance, magistrature qui rendit la justice avec autant de zèle que d'équité, eût justifié son inconstitutionnelle création si, poursuivie avec acharnement par l'opinion publique et les sarcasmes de Beaumarchais, elle n'avait sanctionné

nombre d'édits bursaux pour s'assurer la constante protection du pouvoir royal et ministériel, sa seule garantie d'existence.

Quant au maréchal de Richelieu, si spirituel, si aimable encore, et racontant avec une facilité si pleine de grâce, il ne lui restait plus que des formes polies et nobles de ces charmes de figure et de tournure généralement vantés par les contemporains de sa jeunesse, quand j'ai vu les dernières années de cet homme, qui, presque nonagénaire, fut le seul des gentilshommes de la chambre en état de faire son service, et séduisit alors par son amabilité un roi révolté de la licence de ses mœurs. Marié trois fois et sous trois règnes, dont le second dura cinquante-neuf ans, sa vie, que tout le monde croit connaître grâce à la lourde compilation de Soulavie, à l'ouvrage plus spirituel de Meilhan et aux anecdotes bien narrées de Rhulières, le fit nommer *l'Alcibiade français*.

Que dirais-je enfin qui ne soit généralement connu sur cet homme si brillant à la fois à l'armée, dans les cours et dans un boudoir, sinon qu'au sein de la dépravation même, conservant dans ses manières la noblesse et la galanterie du grand siècle, vers la fin duquel il naquit, il n'en devint que plus dangereux aux mœurs de celui qui le prit pour modèle dans ses vices, mais non dans les formes dont il avait su les parer.

Quant à l'infamie d'avoir donné au pavillon qu'il bâtit dans ses jardins le nom de *Pavillon de Hanovre*, comme ayant été construit du fruit de ses

rapines, c'est une calomnie d'autant plus absurde que cette campagne, qui ne fut pas sans gloire puisqu'il y fit capituler une armée anglaise qu'un manque de foi réarma, loin de l'enrichir, l'avait prodigieusement obéré. Né avec une grande fortune, il ne laissa que des dettes. Il eut des vices que je n'ai pas voilés; mais je dois lui faire honneur de ses qualités toutes françaises. Un jour de bataille était pour lui un jour de fête, et le héros de Mahon connaissait si bien l'esprit de sa nation qu'il arrêta l'ivrognerie en mettant à l'ordre de l'armée que celui qui s'y livrerait n'aurait pas l'honneur de monter à l'assaut. Ce fut au sein des plaisirs les plus brillants qu'il défendit Gênes, où l'on sortait d'un bal pour faire une sortie et rentrait après l'avoir exécutée, choses qui depuis se sont renouvelées durant la guerre d'Amérique.

Je citerai ici de ce vieux courtisan une phrase qu'il adressait à son contemporain le comte de Maurepas. « Comme vous j'ai vu trois règnes : sous le premier il fallait nous taire, sous le second parler tout bas; mais aujourd'hui l'on parle tout haut. » C'était attester assez la liberté dont on jouissait et abusait peut-être alors. Aussi dit-il en apprenant la convocation des notables : « Quelle peine Louis XIV eût infligé au ministre qui lui aurait proposé une telle mesure! » Ce fut l'une de ses dernières paroles, car il mourut (1788) avant que d'en subir les funestes effets. Quant aux derniers mots qu'il prononça, nous ne devons peut-être pas les omettre ici.

— Vous avez bien bon visage, il est aimable et frais, lui dit sa belle-fille.

— Vous le prenez donc pour votre miroir? lui répondit-il.

Comparé à son fils, père du feu duc de Richelieu actuel, le maréchal eût presque été considéré comme un homme vertueux, tant furent criminels les excès auxquels se livra le duc de Fronsac. Ce n'est pas avec mépris seulement, mais avec la plus profonde indignation qu'on pourrait parler d'un misérable qui, n'ayant pu corrompre l'innocence, en incendia l'asile, afin d'obtenir de la misère et de l'effroi le plus coupable triomphe. Pour comble d'horreur, cet attentat demeura impuni, et l'auteur du crime eut le pouvoir encore d'opprimer ceux qui avaient publié son forfait.

Je n'ai jamais rencontré le duc de Fronsac qu'au spectacle ou chez le comte d'Egmont, son beau-frère : il avait de l'esprit, de l'amabilité, mais un ensemble aussi dégoûtant que sa conduite était odieuse. C'est aussi chez le comte d'Egmont que je fis connaissance avec le duc actuel de Richelieu : je m'étonnai alors de la réputation de gazette qui lui avait été faite sous le nom de comte de Chinon. J'en fus plus étonné encore en 1789, que nous servions tous deux comme majors en second, dans la division de son oncle; mais j'ai su depuis que ses heureuses reparties avaient été imaginées et publiées par l'abbé de Labdan, son précepteur. Je parlerai peut-être plus tard de ce petit grand homme fait à la main, mais qui du moins n'était ni un assassin

ni un débauché, ce qui est un mérite dans sa noble famille. Répétons, au reste, que cet infâme duc de Fronsac passait pour un des ducs et pairs patriotes du parlement.

Rien de plus remarquable dans le tableau des mœurs de ce temps que l'existence de la vieille maréchale de Luxembourg comparée au souvenir de sa conduite passée. Extrêmement sévère dans ses jugements comme pour racheter ses erreurs aux dépens de la réputation de son prochain, il faut cependant, pour être juste, ne pas passer sous silence la conduite vraiment respectable qu'elle tint à l'égard de sa nièce, de cette duchesse de Lauzun depuis si malheureuse en dépit de ses hautes et séduisantes vertus : elle lui donna la meilleure éducation, et ne sembla réformer sa vie que pour l'intérêt de cette femme céleste. Aussi il fallait pour être bien reçues dans le monde, que les femmes jeunes et jolies fussent favorablement accueillies par elles. Le monde, dans ma jeunesse, ne l'a connue que redoutée et considérée, ou par les éloges que lui a prodigués J.-J. Rousseau, ce qui ne m'étonne point, car dans tout le cours de ma vie j'ai assez constamment remarqué que ceux qui frondent le plus amèrement les grands du monde sont ceux aussi qui les cajolent le plus dès qu'ils en sont bien accueillis; puis madame de Luxembourg se présentait alors sous l'aspect le plus estimable. Mais, à propos de J.-J. Rousseau, je me rappelle ici une anecdote relative à ce célèbre écrivain dont les ouvrages sont l'évangile du siècle où

nous vivons. Je la tiens d'un secrétaire même du marquis de Mirabeau, et la lui ai entendu raconter chez mon ami Viel-Castel, mari de la petite-fille de l'ami des hommes, qui, par parenthèse, ne le fut jamais de personne. La voici.

Rousseau, lors de sa rupture avec Hume, écrit à Mirabeau qu'il veut vivre inconnu, et le prie de lui procurer un logement ignoré de qui que ce puisse être. Mirabeau, pour le satisfaire, le conduit dans une maison de campagne qu'il possédait à Fleury-sous-Meudon : « Je garderai votre secret, lui dit-il, mais, comme vous pourriez vous ennuyer, j'y ai pourvu en vous laissant mon secrétaire. Il joue aux échecs, et vous les aimez; vous l'aurez entièrement à vos ordres. Ne croyez point qu'il parle de vous : il n'a jamais lu vos ouvrages, ne sait pas votre nom et ne s'intéresse à rien. » J.-J. Rousseau se confond d'abord en remerciements ; mais au bout de peu de jours il déserte son asile, et crie partout que le marquis est le complice de ses ennemis, qu'il a voulu le séquestrer de la société en l'associant à un butor. Ce dernier nous répétait naïvement tout cela en riant du fou hargneux dont il ne soupçonnait pas même le génie.

Quant à ce fou sublime, quelquefois bizarre, souvent raisonnable, et toujours infiniement distingué, il eut avec le comte Schouvalof, auteur d'une charmante Épître à Ninon, une scène qui le peint à merveille. Ce seigneur russe, qui voulait le connaître et n'avait pu pénétrer chez lui, imagina

d'y aller pour faire copier de la musique. Il entre, paye d'avance, et se met à causer. Il avait de l'esprit : J.-J. Rousseau le goûte, se livre; la conversation se prolonge, et le comte, croyant être parvenu à apprivoiser l'ours, avoue enfin qui il est. Rousseau fronce le sourcil et ramasse en hâte la musique.

— Je suis chambellan de Sa Majesté Impériale.

— Tant pis pour vous, répond le citoyen de Genève... Puis, en se levant, il lui dit :

— Voilà votre musique et votre argent : remportez-les; mais, comme vous m'avez fait perdre deux heures, je retiens douze francs.

Puis il le pousse hors de sa chambre et referme sa porte.

Me voilà, quoique son souvenir m'y ait conduit, bien loin de la maréchale de Luxembourg, qu'au reste il ne faut confondre ni avec la marquise, mère du chevalier de Boufflers, que j'ai vu si indulgente et si aimable même dans une extrême vieillesse, après avoir fait dans son bel âge les délices de la cour très-spirituelle de Lunéville, ni avec la comtesse Amélie de Boufflers, qui échappa, d'une manière digne peut-être d'être racontée aux écarts que lui préparaient une âme tendre et une vive imagination. Mariée fort jeune à un homme qui ne pouvait ni parler ni répondre à son esprit ou à son cœur, sa gaieté naturelle céda bientôt à ce genre de mélancolie douce et pénible qui pressent et sollicite, sans s'en rendre compte, une félicité encore inconnue. Livrée à cette indisposition morale qui absorde toutes ses facul-

tés, elle reçoit une déclaration d'amour faite avec feu, grâce, délicatesse et timidité, mais anonyme. Sa pensée erre sur tout ce qui l'entoure, se repose sur quelques objets et ne se fixe sur aucun d'eux. D'autres lettres suivent la première : jamais la plus violente des passions n'employa des expressions plus fortes et plus persuasives. Elle en est profondément émue, scrute autour d'elle les regards, les mouvements, observe tout, ne découvre rien, et se fait un idéal de perfection, idole à laquelle elle sacrifie intérieurement. On implore humblement une réponse ; elle hésite longtemps, et se rend cependant à des supplications aussi tendres que multipliées. A une ivresse ardemment exprimée succède la demande d'un rendez-vous : il est refusé d'abord avec indignation ; puis on s'adoucit en refusant encore. L'inconnu proteste de ses respects, de sa délicatesse : enfin le rendez-vous est accordé. Mais l'approche de l'instant fatal inspire des remords : le boudoir qui doit demeurer ouvert à une heure indiquée est fermé, barricadé. Déchirée de sentiments divers, la comtesse Amélie entend un léger bruit et son cœur palpite ; on la nomme : c'est la voix de sa belle-mère. Elle court, se précipite dans ses bras ; un regard d'intérêt et de pitié l'interroge, elle y répond en s'accusant, saisit les lettres qu'elle a reçues et veut les brûler.... « Conservez-les, lui dit-on, et qu'elles vous désabusent d'un sentiment qu'on peut exprimer sans le sentir : c'est moi qui les ai écrites, et les vôtres sont entre mes mains. Me pardonnez-vous, Amélie, une épreuve dont vous êtes si courageusement sor-

tie ? Des conseils sur les suites inévitablement funestes d'un engagement coupable vous eussent paru suspects : j'ai mieux aimé vous en démontrer l'illusion. Il fallait être sûre de vous, et vous avez justifié mon espoir. » Une telle leçon devait conduire à la coquetterie ou à la vertu ; la comtesse ne se trompa pas dans son choix : une vie irréprochable en fut le fruit, et une constante estime la juste récompense.

Mais, pour en revenir ici à la maréchale de Luxembourg, et terminer cet article par de justes éloges, je dirai les soins qu'elle mit à préserver sa petite-fille, depuis duchesse de Lauzun, des écarts où elle était elle-même tombée. Les succès qu'elle obtint dans cette éducation, la vertu simple, pure et modeste qu'elle inspira à celle-ci offrent une double réparation pour une conduite jadis coupable, chose dont le public dut lui savoir et lui sut gré.

Sortons des fanges de ce temps, et, avant de retomber dans ses erreurs, parlons de ce qu'il eut de véritablement honorable.

Depuis saint Vincent de Paule, auquel on ne saurait rendre assez d'hommages, mais dont les mémoires du siècle où il vécut parlent néanmoins sans estime, personne n'obtint en chaire un succès aussi flatteur que M. l'abbé de Boismont; car, si le premier vit doter dans l'église même l'hospice des Enfants-Trouvés à l'issue du discours simple et touchant qu'il y prononça, celui-ci par son sermon sur la charité, prêché en 1786, força pour ainsi dire ses auditeurs à fonder à la Charité vingt-sept lits en fa-

veur des prêtres et des militaires vieux et infirmes. Je me rappellerai toujours l'effet prodigieux que produisit ce discours, le seul véritablement éloquent qui nous reste de lui. Mais à ce souvenir je dois en joindre un autre qui démontre combien, avant la révolution, la charité conservait encore chez nous de ferveur. Une grêle effroyable, dont le malheureux Louis XVI revenant de la chasse pensa être la victime, avait ravagé de vastes campagnes, tué des hommes, écrasé des bestiaux. Il fut question à la même époque de remplacer l'Hôtel-Dieu par quatre nouveaux hôpitaux, et les souscriptions pour ces deux objets montèrent à 24 millions, comme les journaux du temps en font foi. C'était en 1788, un an même avant l'époque où ceux qui donnaient avec une charité si libérale allaient être signalés, insultés et persécutés comme les ennemis du peuple! Mais ce qu'il y a encore de triste à penser c'est que le gouvernement, obéré sous le second ministère de M. Necker, s'empara de cette somme, et que la révolution qui survint absorba comme tant d'autres cette dette sacrée!

Je me suis servi du mot *charité*, et j'aime à employer une expression consacrée à la plus douce, à la plus pure, à la plus modeste des vertus. La bienfaisance est recommandable sans doute, mais elle a besoin de spectateurs, et la charité n'en veut point. C'est la charité qui parmi les femmes du premier rang avait formé ces sociétés de protectrices et de consolatrices du pauvre; c'est elle qui, sous un habit simple, conduisait dans des galetas cet Angran d'Al-

leray dont la comparution au tribunal révolutionnaire révéla à mille infortunés, payés alors pour applaudir au crime, le nom de celui qui trente ans les avait secourus et consolés. Les registres du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, mort à cette époque, prouvèrent qu'en dix ans il avait secrètement reçu et distribué pour 22 millions d'aumônes. Combien de femmes, livrées à Paris durant l'hiver au tourbillon du monde, devenaient dans leurs terres la providence des misérables, soulageaient leurs peines morales par de douces paroles, leurs maux physiques par des soins quelquefois dégoûtants! Je ne les nommerai point : elles n'ont pas fait cela par une vaine gloire ; mais j'en ai revu plusieurs à mon retour en France, en 1815 : celles qui ne périrent pas de la main du bourreau avaient été pillées, proscrites ou emprisonnées ; et l'on injuriait, sous le nom d'*ultrà*, leur fidélité à un prince qui ne leur rendait rien, qui depuis lors les voua au mépris, mais que l'ingratitude même ne détachera pas d'une cause objet de si longs sacrifices!

XV.

Affaire du collier.

Dans un pays où l'honneur et le ridicule règnent, ou plutôt régnaient alors tyranniquement sur la société, l'opinion condamne irrévocablement tout ce qui paraît souillé aux regards de l'un ou atteint par l'autre; et tel fut le sort de Marie-Antoinette lors d'un procès qui la faisait figurer avec des escrocs, et dans une scène de mystification.

Certes, si les vraisemblances seules étaient consultées, il ne serait pas nécessaire aujourd'hui de disculper la reine de France de l'intrigue à l'aide de laquelle on supposa qu'elle voulut se procurer un collier dont alors elle n'aurait pu faire usage, et qu'indépendamment de ces vils moyens elle eût fort bien pu obtenir. L'on connut enfin tous les détails de cette affaire par les mémoires, non suspects à cet égard, de l'abbé Georgel; mais le public, qui eût naturellement trouvé les causes de ce procès funeste dans la légèreté, les mœurs et la crédulité du cardinal de Rohan, précédemment dupe des deux femmes Cahouet et Goupil, cherche toujours du mystère dans ce qui a trait aux grands du monde, et l'é-

tranger, soit par ignorance, soit par jalousie contre la France, adopta les inculpations les plus outrageantes pour la fille de Marie-Thérèse.

Quant à moi, cet événement si fécond en résultats me rappelle à la fois la turpitude d'une vieille intrigante, les torts de la magistrature, les menées de quelques hommes que les circonstances ont depuis rapprochés du trône, l'imprévoyance de la cour, et surtout l'inconcevable prévention de la multitude contre une princesse douée des qualités les plus précieuses et les moins appréciées.

Pour commencer par celle qui commença cette déplorable intrigue, je dirai que la prétendue comtesse de Lamotte, fille d'un père plongé dans le vice plus encore que dans la misère, et livrée dès sa première jeunesse au libertinage, était la femme d'un gendarme chassé de son corps pour avoir fait et négocié de fausses lettres de change; misérable vivant d'escroqueries, et né paysan d'un petit village à la porte de Bar-sur-Aube, dont M. d'Amboise, mon parent, était seigneur. Pour duper le cardinal elle flatta son ambition, facile à s'abuser, lui persuada qu'elle avait avec la reine des relations secrètes, et qu'elle-même vivait en bonne compagnie.

Pour réussir dans ce double projet elle réunissait chez elle, les jours où elle avait su y attirer le cardinal, une foule de petits bourgeois de sa petite ville affublés des noms et des titres de gentilshommes connus de sa province, troupe d'intrigants subalternes, parmi lesquels s'est quelquefois trouvé le

long Beugnot, sous la qualification de comte de Moranville.

Totalement étranger à l'escroquerie qu'il secondait sans s'en douter, Beugnot trouvait plaisant de mystifier un prince de l'Église. Il eut le bonheur ou l'esprit d'échapper aux regards du public dans l'affaire du collier.

Un enfant habillé en page venait alors remettre des lettres qu'on disait être de la reine. Accoutumé à cette scène de comédie qui lui avait fait illusion, le cardinal devint la dupe des Lamotte. Quant à la demoiselle Oliva, qui représenta Marie-Antoinette dans un prétendu rendez-vous nocturne, elle ressemblait si fort à la noble épouse de Louis XVI que ses nombreux adorateurs ne la nommaient que *la petite reine*.

Bientôt ces Lamotte, qui ne possédaient rien, étonnèrent la province quand ils y reparurent avec luxe. J'étais à Brienne quand la soi-disant comtesse osa y faire une visite, toute couverte de diamants, ce qui même était contre l'usage à la campagne. Mais je ne saurais oublier que, revenu à Paris au moment où l'affaire du cardinal eut été remise entre les mains du parlement, M. Freteau, chez lequel je me trouvais le soir du jour où le rapport en avait été fait aux chambres, et, je crois, par ce magistrat même, nous dit avec un air de jubilation révoltante: « Grande et heureuse affaire! un cardinal escroc, et qui pour se disculper avoue qu'il se croyait appelé à coucher avec la reine! Que de fange sur la crosse et sur le sceptre! quel triomphe pour les idées de

liberté! quelle importance pour le parlement! »

Mon père, avec lequel j'étais, me regarda en frissonnant d'indignation; pour moi, je souris de pitié quand j'eusse dû partager ses sentiments, car je ne me figurais pas encore à quel excès d'horreur cela conduirait.

Quant aux mémoires publiés sous le nom de la prétendue comtesse de Lamotte, ils eussent été d'une inconséquence maladroite si l'on avait besoin de vérité pour être cru quand on calomnie. Ils sont, par exemple, faciles à réfuter sur ce qui a trait à la mission du cardinal de Rohan à Vienne, et cela, non par des raisonnements qui appellent la discussion, mais par des faits qui la préviennent; car Marie-Antoinette d'Autriche, âgée alors de quatorze ans et demi, arriva à Strasbourg le 7 mai 1770; le prince de Rohan, coadjuteur, l'y reçut, la harangua, et son discours est imprimé dans le journal politique de Bouillon, 1re quinzaine, page 42; ce prélat ne fut nommé ambassadeur à Vienne que le 9 août 1771, et ne partit qu'au mois de novembre, c'est-à-dire dix-huit mois après l'arrivée en France de la princesse.

On a expliqué depuis d'une manière plus plausible et plus naturelle la haine de la Reine pour le cardinal, question peu importante à résoudre aujourd'hui.

Mais ce qui est à remarquer, c'est que les intérêts et l'orgueil blessé d'un très-haut personnage devinrent la première source de ce torrent d'injures répandu sur le caractère et la réputation de la plus

généreuse des souveraines dans les calomnies lancées avec acharnement sur tout ce qui lui était cher, comme pour blesser doublement son cœur.

On a dit et répété que, dans cette affaire, le parti le plus sage eût été de la couvrir du voile d'un profond secret. Il est facile de prononcer après coup sur une question dont les résultats, impossibles à prévoir alors, sont enfin connus; mais il faudrait aussi se rendre exactement compte de ce qu'aurait produit une manière différente de la décider. Il y avait là une infâme escroquerie, et elle ne pouvait être cachée; il y avait des coupables, et ils devaient être punis. Fallait-il, à cet égard, employer le moyen des emprisonnements arbitraires, qui répugnait à l'équité du roi, contre lesquels la magistrature et le public se prononçaient si hautement? Mais la question était plus compliquée qu'on ne le pense aujourd'hui : il y avait là un cardinal grand-aumônier, prince souverain d'Empire. Il avait été dupe, d'accord; mais sa pensée outrageait la reine, mais quand Louis XVI lui demandait un aveu sincère, au prix duquel il mettait sa grâce, il s'y refusa, et sa hauteur ainsi que ses regards ajoutaient encore à l'insulte. Il ne pouvait conserver sa place : la lui ôter sans en publier la cause eût d'autant plus irrité une famille puissante que le coupable était dupe au point de se croire parfaitement innocent, et que, pour le désabuser, il fallut les preuves palpables que le procès mit au jour. Lui et les siens auraient donc murmuré ; ils eussent révélé un fait qu'on prétend avoir eu tort de ne point voiler d'un profond

secret; et le mystère devenait, pour un public toujours porté à flétrir tout ce qui est au-dessus de lui, la preuve d'une conduite blâmable et qu'on voulait cacher. Le secret était donc aussi impossible que dangereux. Puis qui pouvait prévoir que l'indignation de la reine, élan d'un cœur noble, que la remise de l'affaire à une magistrature indépendante, que la connaissance acquise de toutes les menées des coupables, qu'on pouvait suivre de l'œil emportant au loin les fruits de leurs œuvres, que les aveux mêmes du cardinal, enfin convaincu d'avoir été dupé par des fripons, que toutes ces choses, exposées aux yeux de tous, tourneraient à tel point contre la noble Marie-Antoinette qu'une populace, probablement soldée, la poursuivit, en voyant passer sa voiture, par ce cri : *Aux Madelonnettes!* (maison de réclusion pour les filles publiques). Qui pouvait prévoir un tel résultat? qui eût pu lui ouvrir une voie pour y échapper? Une haine encore cachée, une ambitieuse faction, occulte encore, harcelait déjà cette Marie-Antoinette si bonne, si indulgente; et l'affaire du collier fut pour elle une de ces inévitables fatalités qui, de malheur en malheur, l'accompagnèrent jusqu'à son dernier jour.

Enfin ce qu'il y a de véritablement inconcevable dans l'histoire de cette escroquerie d'un riche collier, c'est qu'après que les auteurs en furent connus, et trouvés nantis, de leur aveu même, des fruits de leur vol, on ait pu croire nécessaire encore de disculper la reine d'une accusation qui, de sa nature seule, aurait dû paraître absurde.

XVI.

La Reine. — Marie Feodorowna. —Mirabeau. — Lauzun.

La reine, objet d'abord d'une idolâtrie universelle, la justifiait aux yeux de tous par l'éclat de sa figure, la noblesse de son port, la grâce et l'aménité de ses discours. Les étrangers comme les Français lui rendaient alors de justes et sincères hommages, quoique la vieille cour, ennemie de l'Autriche, et les tantes du roi, l'épiassent et la critiquassent avec aigreur. Cependant le célèbre Burk s'exprimait ainsi sur son compte après plus de trois lustres écoulés. « Il y a maintenant seize ou dix-huit ans que j'ai vu à Versailles la reine de France, alors Dauphine : jamais apparition plus céleste ne brilla dans cette orbite, qu'elle semblait à peine toucher. Elle étincelait comme l'étoile du matin, toute pleine de vie, d'éclat et de bonheur. » L'Anglais William Wraxall disait aussi de cette princesse: « Dans l'été de 1776, lorsque je quittai la France, Marie-Antoinette venait d'atteindre au plus haut degré de sa beauté et de sa popularité. » Son éloge était dans toutes les bouches, depuis l'échoppe jusqu'aux pieds du trône, et La Harpe ne faisait que se conformer

à l'opinion publique quand il composait pour son portrait les vers suivants :

> Le ciel mit dans ses traits cet éclat qu'on admire.
> France, il la couronna pour ta félicité.
> Un sceptre est inutile avec tant de beauté,
> Mais à tant de vertus il fallait un empire.

Son début comme reine fut en effet des plus généreux. M. de Pontécoulant l'avait précédemment offensée : il crut, à l'avénement de Louis XVI, devoir donner sa démission de major des gardes; mais Marie-Antoinette le força de la retirer en disant : « La reine ne se souvient pas des querelles de la Dauphine, et c'est moi qui prie M. de Pontécoulant de ne plus songer à ce que j'ai oublié. » Je tiens ce trait de mon oncle, le comte de Bosredon, camarade de Pontécoulant.

La reine était-elle réellement belle? Non dans ses traits considérés en détail, mais bien dans leur ensemble, dans l'élégance de sa taille, l'éclat de son teint, la légèreté de sa démarche, la dignité de son maintien, la grâce toujours imposante de ses moindres mouvements. Possédait-elle beaucoup d'esprit? Peut-être non, mais la pureté de sa pensée ne lui fournissait que des expressions justes, mais la bonté de son cœur ne lui inspirait que des réponses pleines de charme. Jamais elle ne put supporter la flatterie, jamais elle ne voulut écouter de propos médisants; oublier les injures lui semblait un devoir, faire le bien était la plus douce de ses jouissances.

Dès son avénement la reine fonda à Versailles un hospice pour des femmes âgées et pauvres ; elle en fonda un second pour les femmes en couches lors de ses premières relevailles, en 1778 ; elle ne recevait cependant par année que 400,000 francs, comme la reine épouse de Louis XIV, quoique la valeur usuelle des monnaies eût déchu de plus de moitié (1) ; mais ses dépenses personnelles étaient peu considérables, quoiqu'en ait dit l'ignorance calomniatrice.

Nul ne jouit autant que Marie-Antoinette de la gloire acquise à la France par la guerre d'Amérique : ceux qui s'y distinguèrent furent honorablement accueillis et vivement protégés par elle, entre autres Lafayette et Lameth, qui lui durent, celui-ci un riche mariage, celui-là de devenir de plein saut officier général. Il y a plus : les suites de cette guerre, la seule durant laquelle la France ne fut pas contrainte à un double développement de forces militaires et sur terre et sur mer, étaient en partie l'œuvre de Marie-Antoinette, qui, en dépit des intrigues de l'Angleterre, parvint à faire garder par son frère chéri, Joseph II, une utile et exacte neutralité. Élevée par sa mère dans l'espoir qu'elle occuperait un jour le trône de France, elle était devenue éminemment Française, depuis surtout la naissance de son fils. En effet, une bonne et tendre mère (elle l'était au suprême degré) n'a ni n'aura jamais d'autre patrie

(1) L'impératrice Joséphine, après son divorce, recevait 5 millions.

que celle à laquelle est nécessairement lié le sort futur de ses enfants.

Parmi les jouissances si pures, quoique si calomniées, de Marie-Antoinette à Trianon, l'histoire ne doit pas omettre ces douze chaumières, habitées par douze pauvres familles, qu'elle y entretenait et y visitait avec une bienfaisance aussi simple que touchante. C'était en 1785 qu'elle les faisait bâtir. Tout en elle était et semblait adorable alors ; mais il n'en est pas moins vrai que cette princesse, entourée d'ennemis secrets, poursuivie lâchement par une faction ambitieuse, perdit, après l'affaire du collier, sa considération, au point qu'une femme très-recommandable d'ailleurs, à qui elle demandait quelques détails sur ses petits soupers d'artistes, osá l'inviter à y prendre part. C'était une monstruosité dans l'ordre de choses alors existant ; et une faction, encore voilée, prit note de cette circonstance pour en augurer des plus injurieux soupçons contre la pure et noble Marie-Antoinette ; mais c'était sa légèreté qui lui avait attiré cette insolente proposition, et la légèreté chez une souveraine lui fait toujours supposer des torts, même ceux dont elle serait le plus incontestablement innocente. Cette auguste princesse, si sévèrement jugée alors par des pamphlets d'antichambre, dictés pourtant dans le plus brillant des salons de sa capitale, avec une âme dont l'excellence ne saurait être peinte sous d'assez riches couleurs, ne possédait malheureusement que peu d'esprit et point de suite dans son caractère, quoiqu'elle fût douée du plus grand courage, choses en apparence con-

tradictoires, mais que saisira facilement celui qui a su pénétrer dans les replis du cœur humain, s'il a surtout vécu au sein des troubles publics; mais le cœur de Marie-Antoinette l'inspirant mieux que n'eût fait son esprit, il en jaillissait des expressions d'une bienveillance enchanteresse.

Ce qu'il y eut d'aussi affreux que coupable, c'est que les satires lancées contre la reine, quoique nourries des invraisemblances les plus choquantes, n'en étaient pas moins accueillies comme des vérités, non-seulement à Paris et dans les provinces, mais à la cour même, où, sur d'outrageantes accusations, l'erreur se manifestait aux regards de tous par la plus incontestable des démonstrations, l'impossibilité. Combien de gens, royalistes exclusifs aujourd'hui, ne pourrais-je pas citer qui accueillaient aveuglément les plus coupables calomnies, parurent y croire, les colportèrent avec une joie maligne! Ne leur ai-je pas entendu dire, lors de la publication des mémoires aussi absurdes qu'imposteurs publiés par Mme de Lamotte, ou qui lui furent attribués, mémoires au nombre de trois, dont il n'en est pas deux qui se ressemblent, que la reine en avait fait imprimer un exemplaire dont le début était souillé d'injures contre le roi, et qu'il avait été placé sous les yeux du monarque pour qu'il ne crût rien des vérités déshonorantes qui y étaient contenues? Il en existe encore de ces hommes : de quels remords cuisants ne doivent-ils pas être dévorés!

Qui pouvait irriter ainsi contre elle la foule des courtisans? Elle s'était choisi une société intime

dont chacun eût voulu être, et la jalousie devint de la haine. La bonne Marie Leczinska avait eu aussi sa société, dont furent le comte de Tressan, le président Hénault, et quelquels autres personnages, gens d'esprit et de savoir : nul néanmoins ne le trouva mauvais; mais aussi cette reine délaissée, et dont on n'attendait aucune faveur, vécut dans un temps où l'on ne parlait de la cour qu'avec un timide respect, et ce temps n'existait plus. On a donc porté au delà de toutes mesures ce que l'on nommait *le mépris de la reine pour l'étiquette,* et supposé qu'elle ne l'abjurait en partie que pour voiler une conduite qu'elle eût craint d'exposer au grand jour.

Je connais d'elle mille traits de bienfaisance pleins de délicatesse, pas un acte de vengeance; et elle fut souvent outragée. Mais aussi la seule méchanceté peut-être dont elle se soit rendue coupable vit rejaillir de sa faute même une punition qui lui devint bien sensible.

Marie-Antoinette n'aimait ni la Prusse ni le prince Henri, qui, par parenthèse, ne venait dans ce temps à Paris que pour y renouer contre l'Autriche des liaisons anciennes et utiles aux deux cabinets de Versailles et de Berlin, ce que la reine voulait empêcher. Mirabeau qui le savait, et qui se voyait vivement persécuté par le libraire Lejay, que sa lourde compilation sur la monarchie prussienne avait ruiné, proposa au marchand de livres la publication de sa correspondance secrète de Berlin, en lui promettant d'en faire protéger l'impression et le débit clandestin par la reine. Puis il court chez Mont-

morin avec son manuscrit, dont il a soin de retrancher un cahier. C'est dans cet état que l'ouvrage est lu à la princesse, dont la haine toute autrichienne en est ravie. Elle demande donc par écrit la publication de ces lettres, et Mirabeau, ainsi autorisé, a bien soin de restituer celle où Joseph II est si outrageusement traité, ce qui ajoute à la faveur avec laquelle ce livre est accueilli du public.

Le prince Henri, méprisant les lâches injures qui lui sont adressées dans un libelle que l'on n'avait pas signé, l'achète, le distribue lui-même; mais l'envoyé prussien porte plainte de la manière outrageante dont son gouvernement y est traité, et le roi donne ordre au parlement d'informer contre l'auteur, généralement connu. Mirabeau, dans une lettre datée d'Aix, du 2 février 1785, et adressée à son secrétaire Combs, se révolte contre l'idée de lui attribuer un livre anonyme et sur le frontispice duquel, par une prudente précaution, on avait imprimé *Ouvrage posthume*. Cette lettre, du reste, ne ressemblait en rien, par les sentiments qui y étaient manifestées, à celle qu'il avait adressée à Frédéric-Guillaume. Il y invitait ses amis Panchaud, Dupont, Caseaux, à donner un démenti formel à cette inculpation et à solliciter de l'autorité l'ordre de sévir contre l'auteur inconnu, menaçant de poursuivre personnellement celui-ci dans le cas où il serait poursuivi lui-même. Il alla jusqu'à faire insinuer dans le public que l'écrit était de Beaumarchais, tandis que, sous main, il faisait menacer d'imprimer dans une nouvelle édition le billet approbateur de la reine, si

indignement jouée, mais qui le méritait. Elle fut donc forcée de faire révoquer l'ordre du monarque, et de laisser librement circuler un écrit qui outrageait son frère chéri. Pour surcroît de peine, elle en avait elle-même payé les frais.

Cette anecdote m'en rappelle une autre relative à ce même ouvrage, où la grande-duchesse Marie Feodorowna, depuis impératrice de Russie, est impudemment calomniée. Cette bienfaisante et vertueuse princesse avait souvent dit à son lecteur Lafermière : « Vous avez beau me faire l'éloge de la reine de France, vous ne m'empêcherez pas de croire qu'elle a eu des torts très-graves. On les a peut-être exagérés, mais *il n'y a jamais de feu sans fumée.* » Quand la correspondance de Berlin parut elle voulut la lire, et Lafermière la lui remit en retranchant ce qui eût eu le droit de la choquer. La princesse, qui s'aperçut de cette lacune, insista pour connaître le tout, et son lecteur lui remit les pages souhaitées en lui disant : « Votre Altesse Impériale va se convaincre qu'*il peut y avoir de la fumée sans feu.* »

Cette correspondance imprimée est, au reste, pleine de lacunes ; elle eût, dans son entier, fourni une masse double de ce qui en a été publié. J'ai lu ce qui y manque dans les manuscrits de Mirabeau, volés, à sa mort, par un aide de camp de Lafayette.

Rapprochons-nous de la grandeur innocente et persécutée, que le duc de Lauzun ose flétrir dans des mémoires encore inédits et que je lui ai entendu lire chez M^me^ de Buffon. Je ne m'en rappelle qu'un seul trait. La reine, disait-il, se plaignait à lui de

n'être pas heureuse, et il prétendait lui avoir répondu : « Citez-moi pourtant, madame, une autre femme qui entende battre aux champs quand son mari rentre. » Certes il n'eût pas osé parler ainsi, et Marie-Antoinette n'aurait point souffert un semblable propos. Peut-être commit-elle quelques inconséquences, mais, quant à des torts réels, je ne sais sur quoi ils pourraient porter. On a parlé de ses folles dépenses, quand personne autour d'elle n'était plus simplement mise. Je ne parlerai pas du ridicule propos d'envoi d'argent à sa famille, dont les finances étaient en meilleur état que les nôtres ; car les formes seules de comptabilité en eussent rendu le secret impossible, et nulle trace n'en est tombée sous les yeux de l'inquisitoriale révolution.

Que dirais-je enfin de cette excellente princesse, si méconnue et si outragée? C'est que j'ai vu Marie-Antoinette entourée de splendeur, et pourrais l'oublier ; mais que je l'ai vue dans le cabinet de son fils, et n'oublierai jamais ses traits, où étaient empreints les charmes ravissants du plus touchant amour de mère.

XVII.

Les Polignac et la duchesse de Grammont.

J'ai dit précédemment comment et par qui, depuis une paix utile et glorieuse, la noble Marie-Antoinette avait constamment été poursuivie des plus outrageux pamphlets et rendue odieuse à un peuple qui aurait dû l'adorer.

La calomnie, acharnée contre elle, s'attachant aussi à tout ce qui lui était cher, ne voulait, en s'efforçant de flétrir ses entours, que chercher des moyens de la flétrir elle-même. De là tant d'anecdotes absurdes répandues sur le compte de sa plus sincère amie et du plus fidèle de ses serviteurs. Cependant combien ils étaient autres que ne les firent les calculs de la perversité ou la stupidité de l'ignorance !

M^me^ de Polignac, née Polastron, et élevée par sa tante M^me^ d'Andlau, femme éminemment respectable, épousa, fort jeune encore, le comte Jules, dont la fortune était loin d'égaler sa naissance; mais, quoique comblée des dons de la nature les plus séduisants, la comtesse, incapable d'intrigues et modérée dans ses désirs, au lieu de chercher à rendre

sa situation plus brillante, se voua exclusivement, les sept ou huit premières années de son mariage, aux devoirs sacrés d'épouse et de mère, sans songer à quitter un intérieur dont elle faisait les délices, ni à fréquenter la cour, où un événement imprévu la fit enfin paraître.

Là son extérieur élégant, sa modestie pleine de charme, son excellente réputation frappent la reine, l'intéressent, et semblent lui dire : *Voilà celle qui doit être votre amie.* Plus elle la vit, plus elle en fut sûre; et, s'attachant chaque jour davantage à cette idée, elle fit tous les frais d'une liaison qui, entre deux femmes si dignes l'une de l'autre, devint un nœud que chaque instant resserra et que la mort seule put rompre.

Il fallait fixer à la cour celle dont le choix faisait tant d'honneur à la reine, et elle y fut l'objet de faveurs qu'elle ne sollicita jamais, repoussa souvent, et accueillit toujours avec une profonde reconnaissance pour celle qu'elle chérissait moins encore comme sa souveraine que comme son amie. Aussi répondit-elle à Bezenval, qui lui disait que cette amitié pourrait lui être ravie. « Non : je connais trop bien le cœur de la reine pour le craindre. Si pourtant ce malheur m'arrivait, mon âme en serait brisée, mais, en perdant l'amie, je ne ferais rien pour ramener à moi la souveraine. » Et les relations d'intimité se resserrèrent chaque jour davantage entre ces deux femmes si complétement faites l'une pour l'autre.

Bientôt se présenta l'occasion de rendre ces rela-

tions plus intimes encore : la place de gouvernante des Enfants de France vint à vaquer, et ce ne fut pas sans peine qu'on fit accepter à la comtesse, devenue duchesse de Polignac, d'éclatantes fonctions qui eussent été pour une autre le but de l'ambition la plus vive, et auxquelles le sentiment seul put la dévouer.

Sa maison était devenue en quelque sorte la maison même de la reine, et la société intime de cette auguste princesse s'y réunissait. On y voyait entre autres ce prince de Ligne, modèle là où l'on venait d'ordinaire en chercher ; ce baron de Bezenval qui eût pu en paraître un, et dont la conduite fut si courageusement généreuse dans un procès où il y allait de sa tête ; ce marquis de Vaudreuil, aimable sans penser à l'être, spirituel sans paraître s'en douter; ce comte de Fersen, dont les manières étaient aussi nobles que le fut son dévouement à nos infortunés maîtres; le duc de Liancourt, si excellent homme ; le comte d'Esterazy, qui l'était un peu moins; le comte d'Adhémar, qui, venu tard à la cour, semblait pourtant y avoir longtemps vécu ; l'excellent duc de Coigny, le comte son frère, bien plus spirituel encore; et, s'il faut tout nommer, ce Delisle, jadis auteur des *Noëls* de la cour, et plus tard d'une chanson trop prophétique sur M. Turgot. Ce commensal de l'hôtel de Choiseul l'était devenu de celui de Coigny. Le prince de Ligne, qui le traînait à sa suite, l'avait, de sa propre autorité, fait chevalier et colonel en disant partout qu'il l'était, l'avait introduit dans cette brillante société comme

un homme d'esprit et un complaisant; et ce vaniteux personnage, que jamais on n'y reçut à dîner, en sentinelle à la porte, se hâtait d'être le premier à entrer dans le salon pour faire croire avoir été admis à la table de la reine. On le sut, et cela le couvrit de ridicule. Mais pourrais-je oublier ici monseigneur comte d'Artois, si franc, si noble, si aimable quoiqu'il n'eût pas un esprit transcendant; lui que de misérables pamphlets ont représenté comme ayant réveillé les orgies de la Régence, chose dont le bon goût seul l'eût préservé. Il fut, et peut-être trop, ami de certains plaisirs avant de s'être lié avec Mme de Polastron, qui l'adorait comme Mme de La Vallière adora Louis XIV. Monseigneur comte d'Artois apportait tout le charme de son heureux et loyal caractère dans cette société d'élite, qui, par l'élégance des formes, une politesse facile et le respect des convenances, fut le précieux et dernier type de cet excellent ton dont la pureté était déjà malheureusement trop altérée, tant dans la capitale qu'à la cour même.

Une favorite semble à tous une ennemie politique, sur laquelle on aime à médire, sourdement au moins : nul ne songea pourtant à calomnier celle sur qui la médisance la plus investigatrice et la plus soupçonneuse ne pouvait trouver à mordre, tandis que la niaiserie parisienne, soufflée par une coupable faction, se repaissait d'anecdotes non-seulement fausses, mais impossibles, sur des réunions d'honorables amis que dispersa la révolution, effroyable époque où toutes les fanges de la ci-

vilisation montèrent à la surface de la société.

L'abbé de Vernon ne faisait ni ne pouvait faire partie de cette élégante société Polignac, à laquelle son extérieur, son ton et même son caractère ne convenaient en rien. Aussi était-il loin de l'aimer; mais la reine, sûre de son inébranlable dévouement, de son zèle, de son désintéressement, ne lui en avait pas moins conservé et son estime et sa confiance. Cet abbé, ancien professeur au collége Mazarin, et envoyé à Vienne pour enseigner le français à la jeune archiduchesse, en était revenu avec elle et occupait la place de lecteur de Marie-Antoinette, qui, indulgente et bonne envers tous ceux qui l'entouraient, souffrait ses brusqueries en faveur de sa sévère franchise et de la sûreté de son caractère; puis elle en avait besoin pour l'aider à écrire ses lettres.

Cet homme, qui avait conservé toutes les formes du vieux professeur, détestait les intrigues, méprisait ceux qui s'y livraient, parlait hautement de tout et de tous. Je l'ai vu, dans un logement placé sous les combles du Grand-Commun et qui pouvait à peine contenir dix personnes, se mettre en colère en voyant son antichambre remplie de courtisans, qu'il repoussait avec une politesse embarrassée et mécontente qui n'avait rien de gracieux. Et voilà l'homme que la niaiserie publique transformait en un vil intrigant, mais dont le choix faisait autant d'honneur à la reine que celui de sa noble et constante amie. N'a-t-on pas aussi calomnié les réunions de Trianon, où la reine se plaisait à n'être

plus qu'une femme aimable, ce qui lui rappelait la très-patriarcale cour de Vienne ? Il suffirait, à cet égard, de dire que Mme Élisabeth, cet ange de pureté, ne dédaigna pas assez souvent d'en faire partie.

On dit que la reine influait sur la marche des affaires et faisait nommer à toutes les places. Voici ce qui donnait lieu à ces propos : les ministres couvraient parfois leurs erreurs en assurant n'avoir agi que par ses ordres, et repoussaient les diverses sollicitations, tant des princes que des grands, en prétendant avoir eu la main forcée par elle en faveur de gens que le plus souvent elle ne connaissait même pas.

Citons, à cet égard, un fait que je puis attester. M. Necker, qui, en dépit de sa pédantesque moralité, était tout aussi courtisan qu'un autre quoiqu'il ne le fût qu'avec gaucherie, parlant des affaires publiques à Mme de Polignac afin qu'elle en entretînt la reine, la duchesse lui répondit : « La reine ne veut en rien s'en mêler ; l'y inviter serait un moyen de lui déplaire, et toute démarche de ce genre deviendrait totalement inutile. »

Tout ce qu'ont dit de Marie-Antoinette dans leurs mémoires un fat présomptueux et mécontent (le duc de Lauzun) et un mauvais sujet (Tilly) dont la vanité voulait faire croire qu'il avait fait partie de sa société, où il n'eût pas été reçu, sont des mensonges impudents aussi absurdes que ceux dits, crus et répétés par un public qu'endoctrinait le Palais-Royal, ce foyer de toutes les bassesses et de tous les crimes.

La Commune de Paris, ainsi prévenue contre elle, fit examiner ses mémoires de dépenses personnelles chez sa marchande de modes (Mlle Bertin), et fut très-surprise de voir qu'ils montaient beaucoup moins haut que ceux de la reine d'Espagne.

Pour ce qui regarde son influence sur le gouvernement de l'État, un fait certain c'est que la première fois qu'on la vit se mêler des affaires publiques, ce fut pour l'expulsion de M. de Calonne, généralement honni alors. Elle ne le fit qu'à la vive sollicitation de Monsieur, depuis Louis XVIII. « Mon petit chapeau violet a-t-il bien réussi? » lui-dit-elle après avoir obtenu la démission du ministre.

Elle eut le malheur de contribuer alors à l'élévation de l'archevêque de Toulouse, mais on le proclamait généralement comme un homme supérieur. Elle n'eut malheureusement pas le crédit d'empêcher que les états généraux se tinssent à Versailles.

Il est une popularité intéressée, basse et vile, qui n'est faite que pour inspirer le mépris : celle de Marie-Antoinette était noble comme elle, et ne se manifestait que par des traits de bonté qui ne rabaissaient en rien la hauteur de son rang. Elle avait vu à Vienne cette Mme Geoffrin qui, par une heureuse coquetterie de vieille femme, préféra toujours la parure de la veille à celle du lendemain. La reine allant visiter avec Madame, comtesse de Provence, l'exposition des tableaux, y rencontre cette femme, et l'approchant elle lui dit : « Permettez-moi de vous présenter ma belle-sœur. »

Un des hommes employés à l'éducation du Dau-

phin (le chevalier d'Allonville, premier sous-gouverneur) ayant sollicité une légère grâce pour son neveu : « Il faut bien, dit-elle, que nous fassions quelque chose pour les siens, puisqu'il *veut bien* soigner l'éducation de mon fils. » Telles sont les formes qu'elle savait donner à sa bienfaisance.

Tout dans son maintien était grâce et majesté, tout fut courageux et noble dans sa conduite; la bonté, la générosité, l'indulgence étaient les traits caractéristiques de Marie-Antoinette. Combien ne doit-il donc pas peser d'horreur sur la mémoire de ceux qui la persécutèrent! de ceux aussi qui calomnièrent cette duchesse de Polignac, également remarquable par la noblesse de son caractère, les charmes de sa figure, la justesse de son esprit, la bonté de son cœur, ses douces vertus et son amabilité sans prétention! Sûre d'être aimée de la reine parce qu'elle l'aimait sincèrement elle-même, elle ne songeait pas qu'elle pût jamais cesser d'en être tendrement chérie.

Voici encore une de ces femmes sur le compte desquelles on a debité tant de fables injurieuses, qu'elles étaient loin de justifier par leur conduite : c'est la duchesse de Grammont. Je n'oublierai de mes jours le moment où, pour la dernière fois, je la vis dans l'antichambre de la mort, d'une mort qu'elle allait si héroïquement subir, et illustrer principalement par son dévouement à sa respectable amie, la duchesse du Châtelet.

Comment tant de calomnies purent-elles donc être déversées sur le plus noble des caractères?

C'est que la jalouse envie est naturellement haineuse, c'est que le public est niaisement crédule, c'est que, toute puissante sous le duc de Choiseul son frère, elle ne put faire alors autant de bien qu'elle l'eût désiré, et que les ambitieux trompés s'en vengèrent avec bassesse.

Remarquons ici que la plus grande partie des traits lancés contre l'ancien régime partirent du sein de la cour même, et que la multitude ne pouvait mettre en doute ce qui jaillissait d'une telle source. Pourquoi Mme de Grammont eût-elle été épargnée plus que le furent ses augustes maîtres? Qui l'a connue sait cependant à quel point son âme était élevée, noble, pure, loyale; qu'elle était amie sûre, amie dévouée; que nulle n'était d'un aussi bon conseil, car, si son esprit n'avait rien de brillant, il était juste et réfléchi. Combien de choses flétrissantes ne savait-elle pas sur le compte de ceux qui s'étudiaient à la flétrir! et cependant se vengea-t-elle jamais de leurs infâmes propos? C'était, après la chute même de sa puissance, un véritable honneur d'être reçu par elle; car elle n'aurait jamais admis homme ou femme d'une conduite équivoque; enfin sa plus sincère amie était la plus vertueuse des femmes; et, quand on les voua l'une et l'autre au supplice, la duchesse de Grammont dédaigna de se défendre pour ne plaider qu'en faveur de la duchesse du Châtelet avec une énergique chaleur digne de sa grande âme, si généralement méconnue.

J'anticipe ici sur les temps, comme je l'ai précédemment fait quelquefois, mais j'obéis à mes sou-

venirs : ils courent, ils volent et ne sauraient abandonner la trace, funeste même, des êtres dont les noms y sont environnés d'une profonde et sincère estime.

XVIII.

Le Roi.

Je ne donnerai point ici la complète biographie de ce prince vertueux, dont le seul tort fut d'avoir été roi. La postérité pourtant, qui jugera ses bourreaux, ne sera peut-être pas pour lui aussi indulgente que les royalistes le désirent, ni aussi équitable que l'exigerait la position dans laquelle il se trouva. Sa mort semble avoir absous la mollesse de sa conduite; mais cette mollesse eut des résultats extrêmement funestes. Il voulut le bien, sans doute; mais sa dissimulation, connue des uns et soupçonnée des autres, irrita ceux-ci sans inspirer de confiance à ceux-là.

Après avoir volontairement aidé la révolution tant qu'elle ne semblait pas l'attaquer personnellement, il chercha sourdement à la ruiner du jour où il commença à prévoir les coups qu'elle lui porterait, ne sut alors se fier franchement ni aux amis ni aux ennemis des idées nouvelles, repoussa très-imprudemment Lafayette, entretint plus imprudemment encore une correspondance dangereuse et

inutile avec Breteuil, ce que les événements n'ont que trop prouvé.

Louis XVI était timide, sans expérience, et avait été trahi. La pureté de ses mœurs, sa profonde horreur pour toute injustice, sa stricte économie et sa douce humanité rachèteraient d'ailleurs bien des fautes. Puis qui aurait le courage barbare de blâmer avec sévérité celui que ses bienfaits mêmes firent monter à l'échafaud? Je me contenterai donc de citer ici de lui des traits peu ou point connus, occupation d'autant plus chère que je crois, après ce que j'ai dit ci-dessus, avoir acquis le droit de le louer sans être soupçonné de bassesse ou d'exagération.

Élevé plutôt, malheureusement, pour le ciel que pour le trône, la bienfaisance et la modération furent les traits principaux du caractère de Louis XVI: dès son enfance il consacrait l'argent qu'on lui donnait au soulagement du pauvre; aussi bon fils qu'il fut fidèle époux et père tendre, il fondit en pleurs au moment où, pour la première fois, il s'entendit nommer *Monsieur le Dauphin;* et son premier mouvement, lors de son avénement, en fut un d'effroi en songeant à la pesanteur du fardeau qu'il allait avoir à porter; puis il dit alors à Monseigneur, comte d'Artois, et à Monsieur comte de Provence: « Je ne veux pas que vous m'appeliez *Sire* ou *Votre Majesté;* je perdrais trop en perdant le doux titre de frère. » Il sortait souvent en secret pour aller visiter et soulager des indigents; on s'en aperçut: « Je ne puis donc, dit-il, aller en bonne fortune sans qu'on s'en informe. »

Le mot *resurrexit* écrit sur la statue d'Henri IV lors de son avénement l'avait touché jusqu'aux larmes, et décida peut-être de sa vie et de sa mort. « Quel fardeau pour moi ! s'écria-t-il souvent. Vous êtes plus heureux que moi : vous pouvez abdiquer. » Ce fut par ces paroles qu'il reçut avec regret la démission de M. de Malesherbes.

Durant son voyage à Cherbourg, en juin 1785, charmé des acclamations dont il était l'objet, il écrivit à la reine : « L'amour de mon peuple a retenti » jusqu'au fond de mon cœur. Ah ! l'on peut com- » mander ailleurs, mais c'est en France qu'on règne. »

Durant l'hiver de 1783 à 1784 il se promenait dans l'avenue de Versailles, où passaient en même temps de superbes traîneaux destinés aux courses de la reine et des charrettes chargées de bois. « Voilà mes traîneaux, » dit-il en soupirant. Ce bois, en effet, acheté par lui et payé des fonds de sa cassette, devait être distribué aux indigents.

Il détestait le jeu, méprisait les joueurs : il n'en fut pas moins un jour entraîné à perdre cent mille francs ; mais ne voulant pas faire supporter au peuple une faute qu'il se reprochait, il emprunta cette somme comme particulier, et en assigna l'intérêt et le remboursement sur les retranchements qu'il fit dans ses dépenses personnelles.

Pénétré de la puissance de la France, il disait souvent à ses ministres : « Quand on est fort, il faut être modéré. »

Il avait confié l'éducation du Dauphin au plus modeste des grands seigneurs de la cour, en lui as-

sociant des gens que l'estime publique et non la faveur lui indiqua, en leur prescrivant de ne jamais appeler son fils *Monseigneur*, mais simplement *Monsieur le Dauphin*. Voulant inspirer ses propres sentiments à son fils pour dompter son naissant orgueil il lui répétait sans cesse : « Songez que vous n'êtes qu'un homme comme tous les autres, mais un homme dévoué par état au bien public; tous vos droits seront des devoirs, toutes vos erreurs des calamités, et vos fautes volontaires des crimes. »

Encore un trait qui m'avait ci-dessus échappé : sur une liste d'enfants à placer aux écoles militaires il se trouvait un seul nom qui ne fût pas appuyé de recommandation. « Eh bien! dit le roi, c'est moi qui le protégerai. » Ce prince, durant l'hiver de 1778, parcourait Versailles incognito pour s'assurer que les pauvres reçussent les secours qu'il leur destinait, supprima les sentinelles du château pour que les misérables pussent venir se chauffer dans ses cuisines, leur y faisait distribuer de la braise et des écuelles de soupe; soins dans lesquels il se surpassa encore lors du rigoureux hiver de 1784 à 1785.

Il s'était acquis l'estime de l'étranger comme celle de la France. La Société de médecine ayant adjugé son prix annuel à Thomas Ossif, médecin anglais, on lut sur le mémoire couronné l'épigraphe suivante :

Hæc ego, dum felix nimium tu Gallia, regem;
Pacis habes, legumque et libertatis amicum.

Il savait très-bien la langue latine, et Tacite était son auteur favori; il apprit secrètement l'anglais, pour n'être pas trompé par ses ministres sur la teneur des journaux britanniques; il eût pu être mis au rang des plus savants géographes.

Ses études assidues et la nature de sa constitution exigeaient un mouvement forcé: c'est ce qui le conduisait à la chasse, durant laquelle on le vit parfois descendre de cheval pour couper du bois ou exercer ses forces par d'autres violents travaux; c'est aussi ce qui lui avait fait choisir la serrurerie, pour se délasser des fatigues de l'esprit par un genre d'occupation sédentaire, nécessaire à sa santé. Enfin Louis XVI aima et protégea les arts: ce fut lui qui le premier destina la galerie du Louvre à la réunion de leurs chefs-d'œuvre, et commanda la statue des hommes dont la France s'honore.

Ce prince sans prévoyance quand personne n'en paraissait avoir, qui fut toujours bon mari, bon père, bon parent, excellent maître, qui n'éprouva d'exaltation qu'à l'idée seule d'être aimé, qui eût été un ami parfait si les rois pouvaient avoir des amis, dont le supplice indigna l'Amérique républicaine, où une statue lui est consacrée, put, de l'échafaud même, pardonner à ses bourreaux; mais ceux-ci devaient-ils trouver un protecteur dans son successeur et son frère?

XIX.

Assemblée des notables.

Je soupais chez le comte de Berchini dans un des derniers jours de décembre 1786. Le vicomte de Ségur arrive de Versailles : on l'entoure et on lui demande des nouvelles. Lui, prenant un air mystérieux, dit à mi-voix :

— Une très-grande, très-importante, et que vous aurez peine à croire.

— Quoi donc?

— Le roi vient de donner sa démission.

On rit, on demande le fin de cette plaisanterie.

— Ce n'en est pas une, poursuit-il; et il annonce l'arrêt du conseil qui convoque une assemblée de notables. Grande rumeur : hommes, femmes, raisonnent à perte de vue sur ce sujet; puis la grande importance des petits intérêts du jour le fait oublier.

Le propos cependant est répété et parvient jusqu'au roi, qui ordonne au vicomte de Ségur de ne paraître ni à Paris ni à la cour. Il passa le temps de cette espèce d'exil à Luzancy, terre du comte de Berchini; et là se trouvait en même temps que

lui, et également exilé sur la demande de Carnot, le romancier Laclos, pour avoir osé critiquer l'éloge de Vauban, composé par le futur républicain régicide.

L'idée de cette assemblée de notables avait été suggérée par l'état embarrassant des finances et la crainte d'une opposition parlementaire à de nouveaux impôts. On croyait échapper à ce double inconvénient par la réunion d'hommes qui avaient tout à attendre ou à redouter de la cour, et l'on évitait même jusqu'à l'influence de l'esprit de corps, toujours puissant sur des magistrats que leur inamovibilité rendait indépendants.

Tout semblait avoir été prévu pour faciliter le succès du ministère, car la division en sept bureaux, dont quatre suffisaient pour faire passer une délibération prise dans chacun d'eux à la pluralité des voix, était d'autant plus heureuse que le gouvernement pouvait ainsi triompher en gagnant moins d'un tiers des votants. Mais l'on n'avait prévu ni l'influence d'un public facilement exalté sur les opérations d'une assemblée vaniteuse et qui croyait représenter la nation, ni celle des deux factions Necker et Loménie.

D'ailleurs M. de Vergennes, le plus accrédité des ministres, et peut-être le plus froid et le plus ferme de tous, mourut dans l'espace de temps qui sépara la convocation de l'ouverture des notables; et M. de Calonne, à qui l'on refusait tout à l'exception de l'esprit, ayant négligé de ménager les uns et imprudemment attaqué les autres, se voyant en butte

à une chaleureuse opposition, perdit la tête dès le jour d'un grand comité chez Monsieur, frère du roi, où, après avoir dit avec amertume à l'archevêque de Narbonne (Dillon), qui le pressait vivement :

— Mais, monseigneur, tout le monde a des dettes ; vous-même vous en avez !

Celui-ci lui répondit :

— Et vous, monsieur de Calonne, vous en aviez.

Ce mot piquant, commenté de bouche et par écrit, irrita le ministre : il fit une espèce d'appel au peuple par la publication de l'Avertissement de ses mémoires. Ses ennemis en profitèrent pour le perdre, et son opération fut manquée.

M. de Calonne avait le travail très-facile, et abusait de cette facilité pour se livrer à la paresse. Aussi avait-il attendu jusqu'au dernier moment pour préparer celui qu'il devait présenter aux notables ; il en résulta qu'il ne le fut qu'avec un extrême désordre dans la partie la plus essentielle, le déficit du Trésor, ce qui donna à ceux qu'il attaqua imprudemment de puissantes armes contre lui. Le déficit annoncé effrayait déjà les esprits : il l'avait réellement exagéré en le portant à 113 millions. Quelques notables le firent monter à 140 millions, et dans cette hypothèse même, la guerre d'Amérique ayant coûté un million 400 francs, c'en était l'intérêt à dix pour cent, et cette somme énoncée avait été utilement employée à rétablir notre marine, détacher l'Amérique de l'Angleterre, affranchir les mers, et assurer les bases de notre supériorité ma-

ritime et commerciale, dont les progrès journaliers tenaient du miracle.

Au reste, quoique rédigés avec précipitation, les plans de M. de Calonne étaient généralement bons : ils eussent contribué tout à la fois et au soulagement du peuple et à l'entière libération de l'État. Aussi le Roi les avait-il accueillis avec les transports les plus vifs; mais ceux à qui on les soumettait, à qui l'on demandait leur avis sur l'établissement d'impositions nouvelles avaient bien le droit d'exiger des états de recettes et de dépenses; ils le firent. Calonne, avec une légèreté très-inconvenante dans un ministre, répondit : « Ces messieurs sont bien curieux. » Il les refusa donc, et, dans le fait, ce travail préparatoire si indispensable alors n'était point exécuté encore. Quelques exaltés, Lafayette entre autres, proférèrent le nom des états généraux. Des hommes plus sages en frémirent : ils s'entremirent pour concilier les esprits; et Calonne était sur le point de l'emporter quand il commit une double imprudence en attaquant les calculs financiers de M. Necker, qu'il remit en scène ainsi que son parti, très-puissant alors dans l'opinion, et en faisait entrer la multitude dans une discussion qu'il était de son intérêt comme de son devoir d'en écarter. Ce fut par cet appel au peuple dont nous venons de parler. Les notables s'en irritèrent; le ministre d'ailleurs était haï des parlements comme ayant fait partie de la commission de Bretagne, dont La Chalotais avait été sur le point de devenir la victime, et il l'était de l'administration eu égard à son extrême

légèreté. Mais, en dépit des cris de tous, jetés par la prévention et répétés par l'ignorance, son administration en elle-même n'a jamais pu être solidement attaquée.

Le plus grand de ses torts, comme sujet du roi, fut la convocation des nobles pour délibérer sur ce qu'ils auraient dû seulement être appelés à approuver; et, comme ministre, d'avoir admis aux notables ceux qu'il devait savoir être ses ennemis.

Dès qu'il fut renvoyé, Mme de Chabannes se fit gloire de se déclarer son amie; il partit, et elle demanda à le suivre.

Mme d'Harvelay l'épousa dans son malheur et lui apporta sa fortune, qui montait à 22 millions, qu'il employa au service des princes exilés. Je les ai vus l'un et l'autre à Paris dans une grande pauvreté. Calonne s'était brouillé avec les factieux en réprouvant Necker, il se brouilla avec les royalistes en attaquant les sottises de l'émigration, il se brouilla aussi avec l'autorité consulaire par un travail qui lui fut demandé sur les finances, et pour lequel on lui fournit méchamment des notions fausses; et mourut d'une pleurésie gagnée en courant après le premier ballon à parachute. Calonne avait des vues administratives rapides et étendues, un esprit facile, une élocution séduisante; mais ses mœurs nuisaient à ses talents, qu'on ne peut révoquer en doute.

Précédemment à la chute de Calonne, une direction nouvelle imprimée aux esprits avait mis en mouvement tous les genres de prétentions. Les fem-

mes, qui depuis près d'un demi-siècle n'ambitionnaient plus les rôles des Montespan et des Pompadour, commençaient à parer leur frivolité d'un vernis philosophique; les gens importants par le valetage se crurent prêts à acquérir une importance nationale; les freluquets même attendaient impatiemment l'ouverture des assemblées provinciales, tout en fondant leur succès de salon sur un persiflage qui consiste à déclarer sot celui qui ne vous prend pas pour un menteur.

Mme de Staël se signala parmi les premières par ses conciliabules, où n'étaient reçus que les admirateurs de son père. M. de Lafayette, presque oublié depuis la guerre d'Amérique, fit bassement la cour à Calonne pour être nommé. La liste était complète; il fallut pour le satisfaire rayer M. de Noailles; et le héros ne reconnut cette faveur qu'en dénonçant celui de qui il la tenait. Les petits seigneurs, qui s'en croyaient de fort grands, commencèrent, de leur côté, à nuire aux intérêts du roi en cherchant à ridiculiser de graves personnages estimés dans leurs provinces, et qui avaient le tort, irrémissible à leurs yeux, de ne ressembler en rien à des fats de cour.

De leur nombre était le prince de Léon, qui, cherchant à persifler M. de la Grandière, magistrat très-estimé dans sa province, qu'il avait placé à table entre lui et l'un de ses complices; le voyant étourdi de son babil et muet d'étonnement, il lui dit d'un ton railleur :

— On prétend que vous avez beaucoup d'esprit.

— On me fait trop d'honneur, répondit-il. Je ne

suis cependant pas un sot, mais je me trouve entre deux.

Ce calembour courut. Le prince de Léon me disait chez la duchesse de Montmorenci, sa belle-mère : « On me donne des ridicules, mais du moins je les rendrai. » Tel était tout l'héroïsme du petit homme. Il obtint, en émigration, le commandement d'un corps d'émigrés, par le crédit de sa femme près de lord Hauksburg. Se croyant alors un grand personnage des temps féodaux, il dit un jour à monseigneur comte d'Artois, dont il était mécontent : « Je vous quitterai et j'irai me mettre à la tête de mes Bretons, » persuadé que le nom de Rohan, auquel il n'avait aucun droit, lui ferait un parti dans cette province, où alors il était totalement inconnu. Puis, gentilhomme de la chambre à la restauration, il affectait de se donner pour le protecteur de la patrie des Duguesclin, Clisson et Moreau, qui l'ignorait entièrement. Mais la cour commençait à le regarder comme une puissance, et, à sa mort, fit retentir les journaux des vertus et des talents de cet invalide de la sottise et de la fatuité.

Si je cours ainsi à la suite du moindre objet qui se présente à ma mémoire, c'est, comme je l'ai déjà dit, que je n'écris pas ici une véritable histoire : ce sont uniquement mes notes, rassemblées avec le plus d'ordre qu'il m'est possible de le faire; ce sont mes souvenirs, que j'y rattache à mesure qu'ils se réveillent; ce sont les lacunes de ces souvenirs et de ces notes, qu'en dépit des règles de la chronologie je crois utile de remplir.

Pour en revenir aux notables, ils ne produisirent d'autres effets que de porter l'archevêque de Toulouse au ministère et de forcer la cour à recourir aux parlements, d'autant plus puissants dès lors qu'on avait indiscrètement avoué la crainte qu'on en avait, et d'exalter les esprits, d'effrayer les créanciers de l'État, de montrer enfin l'impuissance où le gouvernement était de marcher par lui-même. Pour un roi puissant tel que le monarque français l'était devenu depuis le cardinal de Richelieu, cela pouvait très-bien se nommer *donner sa démission*.

XX.

Les Brienne. — D'Orléans.

Les notables avaient mis autant d'ineptie et d'ignorance que de fureur dans leurs attaques contre Calonne. Son successeur fut l'héritier de cette haine, qui se dirigeait moins encore contre l'homme que contre le dépositaire de l'autorité; c'était l'esprit du temps, et c'est ce qu'en s'occupant de cette époque il ne faut pas oublier.

Maintenant je vais parler d'un ministre que j'ai parfaitement connu, et qui, je crois, a été jugé par la prévention et la mauvaise foi bien plus que par la vérité.

Prêtre, académicien et administrateur, j'abandonne facilement ici ces deux premières qualités, car il croyait à peine en Dieu et écrivait sans talent, quoiqu'il pétillât d'esprit; mais, comme administrateur, il avait justement acquis une grande réputation, et l'eût peut-être accrue dans le ministère sans un fait peu connu que je vais rapporter. Il faut préalablement se rendre compte de la situation de l'État à cette époque, et des moyens conçus par l'archevêque de Toulouse afin de remédier aux maux tant existants qu'à redouter pour l'avenir.

Les circonstances, en effet, étaient extrêmement périlleuses : l'opération des notables manquée, le ministère retombait sous les prétentions d'une magistrature irritée et enhardie. Des édits, utiles en eux-mêmes et devenus indispensables, sont rejetés au bruit d'un applaudissement universel. Calonne avait éveillé les passions, il les avait dirigées contre les premiers ordres de l'État. De tous ses projets un seul est adopté : c'est celui de ses assemblées provinciales (idée caressée par d'Argenson et le duc de Choiseul) que Turgot voulut réaliser, et plus tard, exécutées comme essai par M. Necker. Depuis cet essai du banquier genévois, comme depuis son compte-rendu et ses divers ouvrages sur l'administration, la fureur d'administrer avait saisi tous les esprits; le cercle de ces prétentions s'agrandit encore par les discussions des notables. Joignez à cela, d'une part, l'éternelle manie de tout fronder, passée subitement et sans étude préparatoire des objets les plus futiles aux matières les plus importantes; de l'autre, la jalousie réciproque, les désordres des corps, des états divers; enfin l'ambition et la vanité, masquées d'un voile philosophique, et vous conviendrez qu'il était difficile de faire ressortir d'un tel chaos une monarchie à la fois puissante et libre; car, si la force est un besoin pour l'autorité, la liberté était devenue une passion générale, et la nécessité exigeait que l'on conciliât entre eux ces deux éléments directeurs et conservateurs.

Voilà le problème dont l'archevêque, devenu principal ministre, devait donner la solution; mais

M. de Brienne, élevé parmi les philosophes, vanté par eux, ne pouvait se soutenir que par leur secours, en cédant aux opinions de son siècle, qui étaient aussi les siennes. Des obstacles de tout genre l'environnaient donc : d'un côté, quoique prêtre, il avait été porté au pouvoir par un parti ennemi des prêtres, et cherché lui-même à affaiblir leur puissance en frappant sur les corps religieux, qu'avec mépris il nommait de la *moinaille*, ce qui lui fit répondre par dom Bequet, honorable Bénédictin : « Moinaille, soit; mais après la moinaille viendra la prêtraille, puis la mitraille, et enfin la religion, » calembourg épigrammatique, renfermant une prophétie dont on ne croyait pas la réalisation si prochaine; d'un autre côté, il avait contre lui tout ce qui tenait aux anciens principes de la monarchie, et jusqu'au roi, qui l'avait repoussé longtemps, et accepté enfin plutôt que choisi. Il devait donc prendre des mesures bien différentes de celles adoptées par les Richelieu, Mazarin et Fleury; et je pense que ses vues furent aussi saines que ses projets utiles. Elles manquèrent dans l'exécution, et j'en dira la cause; mais commençons par voir ses premières opérations échouer par l'obstination plus haineuse que patriotique, et coupable au moins d'imprévoyance, d'un parlement qui ne sentait pas assez que la France, déconsidérée déjà par la connaissance donnée de l'état de ses finances, pouvait prochainement tomber dans le mépris des cabinets européens en soutenant mal ou en abandonnant la Hollande, ce qui en effet est arrivé. Voyons ce par-

lement rompre les principaux ressorts de l'État par sa déclaration d'incompétence en matière d'impôts et sa demande d'une convocation d'états généraux du royaume.

Monseigneur comte d'Artois avait été insulté par le peuple en allant faire enregistrer, par ordre du roi, dans la cour des aides, les édits promulgués en lit de justice, tandis que Monsieur recevait des applaudissements, sur le soupçon d'une opposition aux vues de son frère. Les remontrances des cours souveraines se multipliaient, étaient imprimées, réimprimées, lues et approuvées de toutes parts. Le parlement, exilé à Troyes, recevait publiquement les députations et les hommages des tribunaux de son ressort, et, rappelé bientôt par les intrigues de Mme de Montholon, mariée depuis à M. de Sémonville, il perdait sa considération sans en devenir moins dangereux. Le ministère enfin échouait dans les résultats espérés de la séance royale du 19 novembre 1787, et perdait ses derniers moyens d'une liquidation qui seule lui eût donné assez de ressources pour atteindre et convoquer sans crainte les états généraux, promis alors, pour 1792.

Cette séance royale pouvait sauver la monarchie si, par une inconséquence digne de celle précédemment commise par Calonne, l'on n'eût pas voulu très-intempestivement faire de l'absolutisme au moment où le ton paternel du roi, la raison supérieure du garde des sceaux, l'annonce de 40 millions de réformes annuelles, l'engagement de publier chaque année un état des finances, entraînaient les

esprits sages et réduisaient ceux exaltés au silence. La pluralité des suffrages eût sanctionné les opérations proposées; mais au lieu de les recueillir, l'enregistrement fut ordonné. Le duc d'Orléans requit qu'on y insérât : *du très-exprès commandement du Roi*. Louis XVI, vivement irrité de voir un prince de son sang en opposition avec ce qu'il sentait être le salut de l'État, ne put se défendre d'un mouvement de colère. Louis-Philippe-Joseph protesta contre l'illégalité de la séance. « C'est légal parce que je le veux, » dit le monarque. Mais le parlement, le 13 avril 1788, déclara illégaux les emprunts enregistrés et menaça de poursuivre les collecteurs de ces impôts; les revenus diminuèrent, le crédit cessa et l'inquiétude devint générale.

C'est ici qu'il faut rendre justice à certains personnages trop souvent calomniés. Les plus grands seigneurs, et entre autres les ducs de Coigny et de Polignac, s'étaient empressé de concourir à des réformes qui pesaient sur eux. Ce fut même alors que Mme Dubarry écrivit à la reine cette lettre si respectueuse et si touchante dans laquelle, unissant la délicatesse à la générosité, elle lui offrait, non pas comme un don, mais comme une restitution, les trésors qu'elle possédait. En effet, il y avait alors dans les hautes classes de la société de ce patriotisme qui s'immole, et l'on ne soupçonnait pas encore celui qui ne tend qu'à s'élever.

L'intrigue de Troyes, comme les vaines et subséquentes tentatives ministérielles, était due à un affaiblissement subit des facultés morales du prin-

cipal ministre, ce que l'archevêque n'avait pu ni prévoir, ni vaincre, ni réparer. Un plan vaste couvait dans sa pensée; mais le projet accessoire de détourner les esprits d'une funeste direction, en les occupant d'une guerre protectrice des patriotes hollandais, ne fut point adopté, quelque fortes que fussent les raisons sur lesquelles on s'appuyait dans le mémoire que j'ai lu, et qu'avait rédigé le prévôt des marchands, Lepelletier de Morfontaine. Le principal ministre se trouva donc réduit à préparer dans le plus profond secret le coup d'État qu'il avait médité, et qui, se coordonnant avec les assemblées principales, pouvait seul préserver le royaume d'un bouleversement total et lui rendre, dans un système complet d'ordre et de liberté, sa force et sa considération.

Cette opération consistait en la création d'une cour plénière, composée de la grand'chambre du parlement de Paris, des princes, pairs, grands-officiers de la couronne, maréchaux de France, gouverneurs des provinces, de dix conseillers d'État et maîtres des requêtes, et magistrats principaux des cours souveraines, c'est-à-dire deux membres de la chambre des comptes et deux de la cour des aides de Paris; un député de chaque parlement du royaume, enfin de quelques prélats et autres personnes nommées par le roi; cour qui seule enregistrerait les édits royaux, grande magistrature vraiment monarchique dont les membres, non héréditaires, devaient être inamovibles, et sous la présidence du garde des sceaux ou du chancelier en

l'absence du roi, et, en l'absence de celui-là, du premier ou autre président du parlement de Paris; corps à sessions fixes et annuelles, du 1er décembre au 1er avril, et auquel plus tard (et telles étaient les vues secrètes du ministre) pourrait être jointe une chambre basse, composée de députés propriétaires élus par les assemblées provinciales, quand les administrations des états de province auraient opéré l'éducation politique d'un peuple jusque-là étranger aux affaires publiques. L'idée de cette création ultérieure m'a été affirmée par l'abbé de Loménie. Les attributions des parlements, ainsi restreintes, l'étaient encore par la création des grands baillages, dont un nommé Piépape de Langres avait donné l'idée et fait le travail. Plusieurs édits utiles à la réformation de la justice devaient ajouter aux avantages de ces opérations, présentées comme rappelant les anciennes formes monarchiques, en même temps qu'elles étaient d'accord avec les progrès de la société, et rattachaient le présent au passé en prévenant les maux à venir.

Je rapporte ici ces choses telles que, dans leur ensemble, elles m'ont été dites à Brienne par l'abbé de Loménie; je les reproduis sans éloge et sans blâme, car s'il m'est démontré qu'un gouvernement représentatif tel qu'on le conçoit aujourd'hui, fondé sur la souveraineté du peuple, est non-seulement le dissolvant nécessaire de toute monarchie, mais un obstacle même à la durée d'une institution même républicaine; s'il m'est démontré que cette souveraineté du peuple, considérée comme base

sociale, ne saurait être hypothétiquement admise qu'à la condition de demeurer muette, comme elle le fut sous les mains de fer de Napoléon, ou d'être, comme dans la constitution d'Angleterre, rendue nulle par des fictions de loi qui ferment toute voie à son action désorganisatrice; s'il m'est démontré que le plan politique du principal ministre eût placé en regard de l'autorité une opposition plus désordonnée, plus passionnée, plus redoutable que celle des parlements, je sentais aussi qu'il est des temps et des circonstances où l'homme d'État, impuissant à lutter corps à corps contre une opinion générale et forte, en était réduit, tout en la satisfaisant, à se contenter d'atténuer indirectement les vices d'un principe ruineux qu'il ne pouvait victorieusement attaquer de front.

Pour conduire à bien une si vaste entreprise il fallait de la fermeté, et l'archevêque de Toulouse en avait eu; mais il était depuis longtemps affligé d'une dartre vive, dont l'excès du travail augmentait l'inflammation et la suppuration. Ses bons amis de cour en parlèrent à la reine et l'effrayèrent sur les dangers que courait le roi, renfermé fréquemment et plusieurs heures de suite avec son ministre. Celui-ci en fut instruit, fit appeler son médecin Barthès, et lui dit :

— Faites comme vous voudrez, mais il faut que sous vingt-quatre heures je sois guéri de cette plaie.

— En la faisant rentrer je puis vous tuer.

— N'importe! Plus tard vous verrez ce qu'il y

aura à faire, mais pour aujourd'hui il faut m'en débarrasser.

Barthès la fait rentrer, mais l'homme du lendemain ne ressemblait plus à celui de la veille. Le public, étonné des incertitudes et de la faiblesse du ministre, crut que l'archevêque avait agi sans prévoyance et sans vues. Il avait au contraire calculé et les résistances et les moyens de les vaincre; mais le ravage interne d'une humeur âcre, active et répercutée devint, entre mille autres peut-être, la cause d'une révolution qui marchait déjà à grands pas, et celle sans laquelle toutes les autres eussent peut-être échouées. Que ceux qui aiment attribuer de grands événements à de petites causes s'arrêtent à celle-ci; qu'ils songent néanmoins que, pour devenir éminemment productrices, ces petites causes ont besoin que tout soit disposé de manière à les faire valoir.

Je ne reproduirai pas ici ce qu'on a lu dans maint et maint ouvrage sur les querelles parlementaires à cette époque; mais ce qui est moins connu et que je sais de source certaine, c'est que, lors de la promulgation des lois qui érigèrent la cour plénière, tout le grand banc du parlement, à l'exception de quelques têtes volcaniques, les eût accueillies avec faveur s'il n'avait été lié par le serment qu'il venait de faire de s'opposer à toute innovation. Ce fut donc avec regret que beaucoup protestèrent contre une opération dont ils sentaient l'utilité.

Par suite de l'anarchie morale où l'on était tombé, et des mesures insuffisantes et incertaines du minis-

tère, les désordres s'accrurent, le pain manqua, nulles ressources salutaires ne furent trouvées, et pour la première fois l'on vit couler le sang dans les rues de Paris. Les payements bientôt se font un tiers en inscriptions, et le ministre est brûlé en effigie par le peuple, avec un manteau dont le tiers est en papier. Le ridicule se joint à la haine, et l'archevêque, chassé par les conseils du comte d'Artois, comme Calonne l'avait été par ceux de Monsieur, devient cardinal, et propose lui-même le rappel de M. Necker, le seul homme alors accrédité dans l'opinion.

La rage contre le cardinal fut poussée au point que M. d'Antraigues, aussi violent révolutionnaire alors que depuis il se montra royaliste outré, sachant que le prélat disgracié partait pour Rome, courut jusqu'à Lyon pour l'insulter. Ce d'Antraigues n'est historiquement remarquable que pour avoir le premier fourni le modèle du style révolutionnaire dans un mémoire sur les états généraux, par ses intrigues avec les différents corps, et sa mort sous le poignard d'un domestique, qui se tua lui-même, emportant ainsi dans la tombe le secret de son crime. L'ex-ministre avait, à Lyon, échappé à la rage de ce forcené, mais il n'échappa pas à un sobriquet flétrissant, celui de *Mazarinet*. Le cardinal, devenu archevêque de Sens, se retira plus tard dans sa famille, dont il était adoré, et vécut parmi des amis que sa chute ne lui avait pas enlevés.

Lors du serment à la constitution civile du clergé il renvoya son chapeau rouge, cherchant, par de la prudence, à échapper aux rigueurs d'une révolution

qu'on ne lui avait pas permis de prévenir ; et, jugeant enfin sa sûreté impossible, il s'empoisonna à Sens le jour même où l'ordre de l'arrêter et de le traduire au tribunal révolutionnaire avait été signé à Paris.

Par suite de la protestation du duc d'Orléans dans la séance royale du 19 novembre 1787, ce prince avait été exilé à Villers-Cotterets, tandis que les deux conseillers Freteau et Sabatier étaient emprisonnés, l'un à Dourlens, l'autre au Mont-Saint-Michel. Quand le baron de Breteuil vint signifier à Louis-Philippe-Joseph sa lettre, il voulut monter dans la voiture du prince, en lui disant :

— J'ai ordre de vous accompagner jusqu'à la sortie de Paris.

— Vous pouvez donc monter derrière, lui est-il répondu ; car l'ordre ne porte pas que je vous aurai à mes côtés.

Mais à ce propos très-insolent à l'égard d'un ministre du Roi succéda bientôt l'ennui d'être arraché à ses plus douces habitudes, et son violent amour pour Mme de Buffon ne trouvait de distraction que dans la fureur de la chasse, qui parfois l'entraînait loin de sa résidence. Aussi, un jour que je me promenais à cheval avec le duc de Liancourt, à peine étions-nous sortis de Soissons, où se tenait alors pour la première fois l'assemblée de la province, que nous nous trouvons en face du duc d'Orléans, amené jusqu'aux portes de la ville à la suite du cerf qu'il avait poursuivi ; et tandis que je demandais au vicomte de Ségur des nouvelles des dames, d'Or-

léans et Liancourt causaient avec vivacité. Je sus plus tard que l'objet de cette conversation était d'engager le duc à écrire à la reine en faveur du prince; que déjà Mme de Montesson, voulant faire la belle-mère quoiqu'elle n'eût pas été reconnue pour telle, pressait vivement le principal ministre et l'abbé de Vermon; que Mme de Lamballe plaidait près de Marie-Antoinette la cause de son beau-frère; que Mme de Polignac était sollicitée par le baron de Bezenval, et que M. de Valence, envoyé à Villers-Cotterets, avait déterminé le prince à écrire au roi pour lui demander la permission de passer son exil au Raincy. Cette entrevue n'était cependant pas fortuite, car le prince avait écrit un mot au duc, et, ce que j'ignorais, notre promenade n'était arrangée que pour lui donner l'air d'une rencontre imprévue, et en avoir un témoin qui pût l'attester de bonne foi.

Si maintenant on examine les causes qui, indépendamment de la marche du temps et des accidents particuliers, ont influé le plus sur nos troubles, on verra que Turgot, par le mépris qu'il inspira pour les anciennes institutions, Necker en occupant les esprits d'idées administratives, Calonne en effrayant sur l'état des finances et dirigeant la haine populaire contre les premiers ordres politiques, Loménie enfin en invitant tous les écrivains à donner leurs vues sur la convocation des futurs états généraux, ce qui ouvrit une vaste carrière à la puissance de la presse, et jeta le gouvernement au sein des écueils, que rendaient encore plus redoutables l'inexpérience du roi et l'impéritie de tout ce qui l'entourait, on verra,

dis-je, que ces quatre ministres furent ces causes principales. Mais ce qu'on ne saurait trop remarquer ici, c'est que les actes du gouvernement et les innovations tentées par le principal ministre n'étaient encore combattus qu'au nom des lois constitutionnelles dont on allait bientôt nier l'existence, et surtout que les opposants, au nom de la liberté, étaient alors ce clergé, cette noblesse et ces parlements proscrits bientôt comme les fauteurs du despotisme par des gens qui, jetant dans le creuset révolutionnaire tout ce qui constituait l'institution monarchique pour en retirer une liberté hypothétique, rappellent l'extravagance de ces alchimistes qu'on voyait jadis se ruiner dans le chimérique espoir de faire de l'or.

XXI.

Caulaincourt et Sémonville.

Parmi les causes secondaires, mais puissantes d'une révolution qui, dérivant essentiellement de causes anciennes et indestructibles, pouvait sans doute être dirigée ou modifiée quoique non totalement empêchée, j'en citerai ici une généralement inconnue, dont cependant je puis affirmer l'existence comme témoin, ainsi que le feraient quelques autres personnes vivantes encore, parmi lesquelles il y en a de fort importantes aujourd'hui.

A l'époque donc que je viens de retracer dans le chapitre précédent les matières inflammables étaient partout amoncelées, mais la mèche qui devait produire l'explosion n'avait pas encore été allumée. C'était au plus fort des discussions élevées entre la cour et le parlement de Paris. M. de Sémonville (grand référendaire depuis lors de la chambre des pairs), sortant d'une des séances de son corps, qui se livrait à une effervescence sans but et même sans espoir, vint souper chez M^me^ d'Harville, et s'y plaignait du peu de force que la magistrature avait à opposer au ministère. Cau-

laincourt, à peine échappé de l'enfance, lui dit : « Vous êtes embarrassé par un bien léger obstacle : demandez les états généraux, et tout fléchira devant vous. » Ce mot, hasardé précédemment aux notables, où il avait manqué son effet, tant les choses ne sont réellement que ce que les font telles ou telles circonstances, devint un trait de lumière pour le magistrat. A la première assemblée des chambres, il y fait la proposition qui lui a été suggérée, en y joignant la déclaration de l'incompétence du parlement en matière d'impôts. Sa motion est accueillie en dépit des sages observations de quelques anciens magistrats, et par cela seul la révolution est décidée.

Pour en revenir à Mme d'Harville, c'est principalement chez elle que j'ai appris à connaître les Lameth, qui en agirent si lâchement envers la cour pour se vouer au parti de la révolution. L'aîné passa pour un sot parce qu'il n'y figura point; mais Charles l'embrassa comme un fou, Alexandre comme un factieux, et Théodore avec une extrême timidité.

Ce fut Mme de Maupeou qui me jeta dans la société Harville, où je vis la fantasmagorie des premiers révolutionnaires, et la folie de leur impraticable *démocratie royale*, projet absurde, renouvelé aujourd'hui sous le nom de *charte constitutionnelle*.

C'est là que j'ai pour la première fois rencontré le jeune comte Stogonoff, amené par son gouverneur Romme, trop célèbre depuis. Cet enfant, qui fréquentait avec zèle les Jacobins, disait, dans

un enthousiasme qui nous amusait : « Le plus beau jour de ma vie sera celui où je verrai la Russie régénérée par une semblable révolution! Puissé-je alors y jouer le rôle que joue ici l'admirable Mirabeau! » Arraché de cette caverne par les soins de son respectable père, il applaudit, du moins par ses vœux, à l'événement tragique qui termina le règne de Paul 1er; changea bientôt de conduite et d'idées, se montra l'un des ennemis les plus acharnés de Napoléon, vit périr son fils unique à la bataille de Crane, et mourut de douleur un an après, se rappelant peut-être avec remords sa prédilection en faveur des principes dont les résultats lui avaient été si funestes.

Quant à Caulaincourt, neveu de Mme d'Harville, je ne l'ai depuis lors rencontré que chez le ministre Benezet, où il avait conduit un ministre ottoman. Il me parut formé par ses voyages; et je désire vivement que la manière dont il a raconté l'arrestation du duc d'Enghien soit exacte. Je n'ai cependant pas voulu le voir à Pétersbourg, quoique son beau-frère Saint-Aignan m'en ait pressé. Doué d'esprit, de talents même, que la postérité le juge!

Pour Sémonville (mannequin d'un jeune fou aussi révolutionnaire alors qu'il devint le sujet très-soumis d'un empereur absolu), Sémonville disait dans son discours du 17 juillet 1787 : « Quel dan-
» ger le roi peut-il craindre en rassemblant les trois
» ordres? Aurait-il oublié ces transports dont ont
» retenti nos provinces lorsque Sa Majesté les a
» honorées de sa présence? Chacun des prélats

» s'est empressé d'exprimer dans l'assemblée des » notables combien ils étaient éloignés de toute » prétention qui pût agraver les contributions pu- » bliques. L'élévation des grands n'est plus qu'un » moyen de défendre le faible, de soulager ses pei- » nes, d'assurer ses réclamations ; les princes du » sang sont les premiers gentilshommes du royaume, » et les nobles suivent les traces de ceux qui sont » leurs chefs. Profitons du zèle du clergé, de l'a- » mour des peuples, de la générosité de la noblesse, » et pensons que plus l'autorité est grande, plus » elle doit être confiante, que plus le roi sera en- » touré de ses peuples, plus il sera regardé comme » leur bienfaiteur et leur père. »

XXII.

Déprémesnil.

J'ai beaucoup aimé Deprémesnil, mais n'ai pas toujours partagé ses opinions. Il joignait à infiniment d'esprit, à des vues droites et à un cœur excellent la plus mauvaise tête que j'aie jamais connue. Fou un moment du magnétisme, commentateur de Nostradamus, dévot janséniste plutôt que pieux chrétien, adversaire forcené de M. de Lally-Tolendal, dont les talents sont aussi équivoques que la naissance, ardent parlementaire par dessus tout, il vit le triomphe de la liberté qu'il chérissait, dans ce qui devait nécessairement la détruire, mais ce fut à cette noble illusion seule qu'il sacrifia.

Né à Chandernagor, et neveu d'un adversaire du comte de Lally, ce fut pour défendre la mémoire de son oncle qu'il se fit l'adversaire de M. de Tolendal et porta dans cette affaire toute la chaleur de son âme et toute l'effervescence de son esprit; mais cette chaleur, souvent trop ardente dans les querelles parlementaires, était parfois tempérée par l'amour de l'ordre. Aussi ce fut lui qui, voyant déjà les dangers du trône, persuada au parlement, exilé à

Troyes, d'enregistrer les édits. Effrayé plus tard de l'effervescence générale, ce fut encore lui qui projeta et qui proposa qu'il fût demandé au parlement des impôts en promettant les états généraux pour dans deux ou trois ans au plus tard; que dans cet intervalle on fît des réformes, des économies, afin de pouvoir, au temps fixé, présenter au public le tableau d'une situation propre à détruire les funestes effets de la révélation du déficit. Mais le gouvernement répondit sottement et méchamment que Deprémesnil était vendu à la cour, ce qui le discrédita et l'irrita. Puis elle fit manquer une opération salutaire dans cette séance royale où Deprémesnil parla avec autant de sagesse que de force, et après laquelle il parvint encore à calmer les têtes parlementaires. Cependant, malgré de tels services, il fut constamment insulté par des pamphlets que payait le gouvernement, qui aurait dû et pouvait se l'attacher, non en esclave ni par des faveurs, mais par de la confiance, en lui donnant le secret du coup d'État prémédité, et en le lui montrant comme un pas vers un ordre solide de liberté légale et monarchique. Ces injures imprudentes ne le firent cependant pas dévier de ses principes : son triomphe après son emprisonnement ne l'enivra point, et il soumit à l'autorité l'arrêté du parlement du 5 décembre 1788, acte où sa bonne foi fut jouée par l'astuce de M. Necker. Mais remontons ici à l'époque où il contraria, sans les connaître entièrement, les vues secrètes du ministère.

Ce projet de la cour plénière parut être à Depré-

mesnil la destruction d'un état de choses qu'il ne soupçonnait pas encore ruiné par sa base. Ce fut ce magistrat imprévoyant qui en surprit le secret, qui le dénonça, qui échauffa le zèle irréfléchi des pairs, et particulièrement des ducs d'Uzès, de Praslin, de Larochefoucault, de Charost, de Fitz-James, de Luxembourg, de Brancas, de Gèvre et d'Aumont, non moins coupables peut-être que le furent plus tard les trentre-sept gentilshommes déserteurs de la noblesse aux états généraux, ou plutôt non moins inexpérimentés qu'eux ; car, en jugeant les hommes, il faut toujours sentir combien un être naturellement sujet à l'erreur a besoin d'indulgence, et préférer, dans le bien ou le mal qu'on remarque en lui, le côté le plus favorable et celui qui fait le plus d'honneur à notre espèce, souvent moins perverse que faible.

L'histoire du temps nous apprend les détails du fameux siége du Palais par ce d'Agout qui, plus fier que courtisan, s'était battu avec Monseigneur le prince de Condé, irrité de ce que le héros de Fridberg eût osé lui proposer d'épouser M^me^ de C***, sa maîtresse ; mais ce que je n'ai vu rapporté nulle part, c'est qu'au moment où Deprémesnil se livra il lui fut conseillé de se rendre à pied jusqu'à l'hôtel de la police (et il n'avait nul refus à craindre à cet égard), de haranguer le peuple qui l'aurait suivi, de lui recommander la modération et l'obéissance afin d'exciter son enthousiasme, de résister alors à toute violence qu'on eût voulu employer pour le délivrer, de protester sans cesse de son

zèle pour l'État et de sa confiance aux sentiments paternels du roi. Il eût par cette conduite fait trembler le ministère et forcé l'autorité à le relâcher. Il le sentit, mais voulut jouer le rôle d'un magistrat et non celui d'un factieux. Il s'en est repenti depuis et me l'a dit, persuadé que peut-être le parlement, saisi alors de l'autorité, en eût usé avec plus de fermeté que la cour. Au reste, enfermé d'abord, relâché depuis, député enfin aux états généraux, il s'y conduisit avec noblesse, courage et fidélité, et combattit pour ce qu'il croyait juste sans se flatter d'un heureux succès.

C'est le 20 juin 1792 que j'ai vu Deprémesnil pour la dernière fois. Mon honorable ami brûlait de s'immoler au salut d'un roi qui fut si grand dans cette occasion, mais pour lequel nous n'eussions pu que mourir, car nous étions sans armes, avec défense de les prendre pour sa sûreté. Deprémesnil, assassiné plus tard par le peuple, ne se guérit que pour perdre la vie sous le fer du bourreau. Là finit pour lui une révolution dont il aida les premiers progrès en la croyant utile à nos libertés, et qu'il eut bientôt en horreur, prévoyant qu'elle n'enfanterait que le crime et la tyrannie.

XXIII.

Les présidents Dupaty et Pont-Carré.

Dupaty, président au parlement de Bordeaux, homme travaillé de l'amour de la réputation et qui, avec beaucoup d'esprit, moins de savoir et fort peu de talents, n'était encore parvenu qu'à envelopper de grands mots très-sonores quelques petites idées vides de sens et dénuées de goût, imagina, à l'exemple de Voltaire, de se faire le défenseur des opprimés. Certes le rôle était noble, et pouvait devenir utile s'il n'eût été embrassé par la vanité et déshonoré par de dangereuses déclamations. Puis, quels clients, bon Dieu! allait-il choisir? Des scélérats couverts de crimes; la terreur du pays que j'habitais, dont l'un (Lardoise) avait volé et tenté d'assassiner sa bienfaitrice (M^me^ de Chandion), femme pieuse qui lui pardonna et ne voulut pas contribuer à faire répandre un sang même coupable. Peut-être y avait-il dans la procédure des défauts de forme, mais un jury eût unanimement condamné les prévenus, et, quant à la réformation de l'arrêt, tous ceux qui ont vécu dans ce temps savent que les deux parlements de Paris et de Rouen aimaient à se trouver mutuellement des torts.

L'annonce de la révision de ce procès frappa de terreur les campagnes que Lardoise avait habitées et dévastées ; le mémoire de Dupaty inspira de l'horreur pour nos lois et nos tribunaux ; tout condamné parut une victime, tout magistrat un bourreau. Un avocat dont j'ai oublié le nom arracha à la mort une fille Salmon, qu'il épousa depuis, et qui avait été condamnée au feu comme empoisonneuse. Bientôt un scélérat couvert de crimes est interrogé à Rouen sur les motifs de tant de forfaits.

— Qui a pu t'y porter? lui dit M. de Pont-Carré, premier président de cette cour.

— Vous, répondit-il. Je n'étais pas né méchant, mais j'étais misérable. La crainte du supplice m'aurait retenu : pour mon malheur, l'absolution de la fille Salmon, défendue par vous-même, m'a appris que les criminels pouvaient trouver des appuis parmi leurs juges : j'ai espéré être aussi heureux qu'elle, et n'ai plus mis de frein à des excès qui m'arrachaient à la pauvreté. Vous en êtes la cause, et cependant c'est vous qui m'en punirez.

C'était ainsi qu'une fausse philanthropie et une rivalité coupable anéantissaient la justice, enhardissaient le crime et préparaient à des troubles! Notre jurisprudence criminelle était-elle donc si barbare? Je voulus le savoir, et l'étudiai : il en sera question dans un autre article. Mais ce que je remarque ici, c'est que, si des magistrats purent être accessibles à l'erreur quand ils étaient exposés, pour en répondre, à la censure de l'opinion, des jurés, qui échappent à celle-ci, en sont-ils nécessairement

exempts? c'est qu'une double procédure devait éclairer davantage qu'un arrêt sans appel comme aujourd'hui ; c'est enfin qu'on pouvait légalement revoir une condamnation pour sauver l'innocence ou la réhabiliter, et qu'on ne le peut plus (1).

(1) Il a paru chez Béchet (Paris, 1820) un ouvrage très-utile à consulter et intitulé *Du principe conservateur*, par Mézard, ancien procureur général.

XXIV.

Ma présentation. — M. de Cherville. — M. de Villequier.

C'est à cette époque d'agitation, mais non encore de troubles, que je fus présenté à la cour, et suivis le roi à la chasse, affublé de cet habit gris des débutants que Louis XVI ne voyait qu'avec peine, parce qu'il lui annonçait une nouvelle figure. Le vicomte de Sesmaisons, officier des gardes du corps, m'en prévint, et voulut bien avec moi s'écarter des chasseurs pour m'éviter les brusqueries d'un prince, excellent sans doute, quoique très-peu aimable. J'étais jeune, mais parmi ceux revêtus du costume qui déplaisait au roi il y en avait un qui ne l'était pas : c'était un noble gentilhomme breton nommé le comte Bobril de Cherville, ancien officier de marine, et procureur-syndic alors de la noblesse de sa province. Sa taille épaisse et courte, sa perruque mal peignée, la peine qu'il avait à monter et à se tenir sur son cheval le rendirent l'objet des plaisanteries grossières du monarque. Elles furent poussées si loin que tout le monde en était indigné, et que le vicomte de Sesmaisons me dit en haussant les épaules : « Vous voyez qu'il n'a pas plus de sens que de tournure : il se-

rait nécessaire aujourd'hui qu'il se fît des amis, et voilà un ennemi peut-être dangereux qu'il va se faire! » En effet, les édits nouveaux furent refusés en Bretagne, et M. de Cherville, à la tête de trois mille gentilshommes, protesta contre les opérations ministérielles. J'aime à croire que son zèle le guida dans cette opposition, mais sa vanité blessée ne l'excita-t-elle pas ?

Que ceux qui aiment les rapprochements de dates se satisfassent encore ici. Le jour de cette chasse où M. de Cherville fut outragé par le roi était un 21 janvier. Voici encore un autre rapprochement de date bien plus remarquable. La ville de Paris, lors de la naissance du premier Dauphin, donna un bal au roi, qui s'y vit entouré avec amour. Aux cris des plus bruyants *vivat,* pressé de toutes parts, il dit à la foule: « Mais si vous voulez qu'il vive, ne l'étouffez pas. » Eh bien, ce jour où l'on criait si généralement *vive le roi* était aussi un 21 janvier.

Ces chasses me rappellent une petite saleté de cour que je veux noter, à la honte de ceux qui se la permettent, et pour l'instruction des princes, qui aujourd'hui devraient s'affranchir d'un si méprisable entourage.

Le duc de Villequier, fils du maréchal d'Aumont et père du duc de Pienne, homme exigu de corps et d'esprit, était chargé de fournir tous les rendez-vous de chasse de vêtements intérieurs, qu'après un exercice violent l'on est souvent si pressé de changer; mais, comme il savait que jamais le Roi ne changeait, et que cette fourniture, annuellement

renouvelée, lui revenait de droit, il imagina de faire confectionner toutes ces chemises à sa propre taille. Louis XVI cependant ayant eu besoin une fois d'en passer une, ne put y parvenir, et ce prince se contenta de dire : « Qu'on recommande à M. de Villequier qu'il y en ait au moins une qui puisse me servir. » Objet de ridicule, ce petit grand seigneur en sut braver les traits avec l'impudente intrépidité d'un véritable courtisan.

XXV.

Libelles.

L'on serait difficilement cru des hommes d'aujourd'hui si l'on reproduisait les libelles qui circulèrent alors, et surtout si on en nommait les auteurs. Eh! qui voudrait, après tant d'infortunes, avouer cette prétendue lettre de M. de Guémenée au roi, pamphlet qui contribua si puissamment à ridiculiser l'archevêque de Sens et le monarque lui-même? Elle est cependant d'un royaliste maintenant très-exagéré, et que je ne nommerai pas; mais je la cite ici pour démontrer combien il y avait de coupables à cette époque. La voici.

Lettre de M. le prince de Guémenée au roi.

« SIRE,

» Quand j'ai eu le malheur de perdre les bonnes » grâces de Votre Majesté, toute la France applau- » dit à l'acte de justice exercé par Votre Majesté sur » ma personne. On m'accusait d'avoir trompé les » gens crédules qui m'avaient apporté un faible pé-

» cule gagné à la sueur de leur front, et l'espoir de
» leur vieillesse; on ne pouvait me pardonner de
» les avoir réduits à la misère par l'appât d'un gain
» excessif, d'avoir emprunté sans avoir assuré le
» gage des prêteurs, sans leur donner d'hypothè-
» ques solides, d'avoir enfin contracté de nouveaux
» engagements lorsque j'avais la certitude de ne
» pouvoir remplir les anciens. Les personnes qui
» observaient de plus près mes actions me repro-
» chaient d'avoir, par ton, forcé Mme de Guémenée
» à faire les acquisitions les plus onéreuses, d'en
» avoir fait même dans un temps où j'aurais dû
» connaître l'état de mes affaires, et savoir que des
» dépenses aussi extravagantes devaient tôt ou tard
» entraîner ma ruine et celle de mes créanciers.
» Hélas! sire, ce n'est pas la seule faute que j'aie
» commise à l'époque où j'avais plus que besoin de
» ramener la confiance : j'ai hasardé les opérations
» les plus folles, j'ai maltraité ceux de mes enfants
» qui me faisaient les représentations les plus justes
» sur ma prodigalité et qui me conseillaient d'as-
» sembler ma famille pour rétablir l'ordre dans
» mes affaires. Ces discussions domestiques sont ve-
» nues aux oreilles de mes créanciers. Le dérange-
» ment de mes affaires était déjà connu : quand on
» a vu que je refusais d'assembler ma famille ou
» que je l'éludais, la défiance a augmenté, et il ne
» m'a pas été possible de remplir mes derniers em-
» prunts, ce qui était ma dernière ressource; j'ai
» été obligé de manquer à mes engagements. Voilà,
» sire, le tableau fidèle de mes erreurs. Hélas! je

» le jure, elles ont été involontaires : j'ai toujours
» été trompé par mes gens d'affaires, je n'ai jamais
» connu ma vraie situation que lorsqu'il ne m'a pas
» été possible d'y remédier. J'ai chassé celui de mes
» intendants qui avait le plus abusé de ma con-
» fiance; après lui j'ai fait un choix plus mauvais
» encore. Mme de Guémenée a voulu que je con-
» fiasse le soin de mon honneur et de ma conscience
» à un prêtre à qui je n'avais pas voulu donner une
» cure quelques mois auparavant parce qu'il ne
» croyait pas en Dieu : ce malheureux a comblé la
» mesure : il a écarté tout ce qui pouvait m'ouvrir
» les yeux, il a éloigné de ma personne mes en-
» fants, les a noircis dans mon idée. Mes créanciers
» étaient les seuls qui ne m'eussent pas abandonné :
» j'ai été forcé de suspendre mes payements, et j'ai
» réduit ma famille au désespoir. Sire, vous m'avez
» puni, vous n'avez pas cru que l'ignorance dans
» laquelle j'avais vécu fût une excuse légitime, vous
» m'avez privé de toutes les grâces dont vous aviez
» daigné m'honorer; mais aujourd'hui que Votre
» Majesté, plus instruite, conçoit que l'homme le
» plus intègre, le plus délicat se trouve dans le
» même cas que moi, je la supplie de me rendre
» ses bontés et de me permettre de venir à ses pieds
» lui porter l'hommage de mon profond respect et
» de ma reconnaissance. Peut-être Votre Majesté
» trouvera-t-elle dans l'histoire de mes malheurs
» des raisons pour me pardonner. »

C'était ainsi que les gens de bonne compagnie préludaient aux saletés révolutionnaires.

Les Quand, les Si, les Mais, si factieux sous tous les rapports, sont de M. Dudon, ami de l'auteur de cette lettre et pensant comme lui. Nous avons vu l'effet que produisit une mauvaise farce intitulée *La Cour plénière,* et une plus mauvaise encore où le roi, représenté ivre, se laissait voler les clefs de son coffre-fort par la reine, qui les remettait à un prélat son amant.

Toutes ces infamies étaient crues ou applaudies dans ce qu'on nommait alors *la bonne compagnie,* dont la méchanceté stupide était poussée au point de lui faire ajouter foi aux mémoires clandestins de Mme de Lamotte; on se disait même à l'oreille que la reine ne pouvait en récuser la véracité. Comment donc s'étonner qu'on ait pu croire dans les rues et dans les boutiques ce qui avait circulé dans les salons de Paris et de Versailles?

XXVI.

La maison d'Orléans.

En parlant ici de la maison d'Orléans, à Dieu ne plaise que je veuille ramasser les calomnies sans nombre dont on a cherché à la flétrir. C'est non-seulement un tort, mais la plus maladroite de toutes les fautes, l'ennemi exagéré dans sa haine devenant aussi utile à celui qu'il attaque que lui serait nuisible un imprudent ami.

Je ne sais par quelle fatalité l'existence de presque tous les princes qui portèrent le nom d'Orléans fut ou funeste ou suspecte à la branche régnante. En effet, l'on ne pourrait guère opposer à ces données de l'histoire que le souvenir de Louis XII, par qui ce titre princier se para d'un triple lustre d'héroïsme, de vertus et d'amour.

Passons cependant les d'Orléans Valois, et plus tard cet indigne fils d'Henri IV, prince dont il fut plus dangereux d'être l'ami que l'ennemi, et arrêtons-nous un moment à l'unique frère du plus grand de nos rois, être amphibie, si futile dans ses habituelles occupations, si révoltant dans la turpitude de ses goûts érotiques, à ce prince que Louis XIV dota

richement, mais ne voulut pas lancer trop avant dans la carrière héroïque; car, à tort ou à raison, cette maison d'Orléans, par son affectation de popularité, inspirait à l'autorité de vives inquiétudes; témoin le régent, né avec les germes de tant de talents qu'une éducation vicieuse étouffa. La nature en eût fait un héros, un habile politique, un homme de bien, et ses fangeux entours en firent un intrigant, un valet de l'étranger, un débauché sale, scandaleux et sans pudeur, mais néanmoins sans paralyser entièrement les nobles élans d'une droiture et d'une bonté natives; car celui qui eût voulu peut-être usurper, sous Philippe V, un sceptre auquel il se supposait des droits, soigna son jeune pupille avec la tendresse d'un père; et ce qu'il n'est pas hors de propos de rappeler, c'est qu'un ambassadeur lui ayant dit :

— Monseigneur, il n'y a entre Votre Altesse et le trône qu'un faible enfant.

— Dites un crime, répondit le prince indigné.

Glissons rapidement sur la ridicule existence de son fils, de ce destructeur de tant de chefs-d'œuvre de la peinture rassemblés à grands frais par son père.

Ne nous appesantissons pas davantage sur la vie de cet excellent d'Orléans que nous avons vu jouer les rôles de paysan à s'y méprendre.

Quant à Louis-Philippe-Joseph, membre aussi de l'opposition dans le parlement, j'en parlerai plus tard, mais pour expliquer la conduite de ce prince dans la plus terrible époque de sa vie. Passons ici de son nom à celui de son épouse.

Les états généraux, en dépit des prévisions de l'inquiète fidélité, venaient d'être convoqués à Versailles, et déjà la plus grande partie des députés était arrivée à Paris, quand une émeute, dont on devina mais ne révéla pas les auteurs, fut dirigée contre la maison d'un riche fabricant du faubourg Saint-Antoine qui avait créé en France une industrie nouvelle et entretenait plus de quinze cents ouvriers.

Je revenais du collége de Navarre, où étudiait l'un de mes frères, et vis, en débouchant sur le quai Saint-Bernard, une longue phalange de gens déguenillés, armés de bâtons et ayant pour enseignes des banderoles rouges. Curieux, je la suis, et ne l'atteins que près de la Bastille, où un faible piquet de Royal-Cravate la tenait en respect.

Dans ce moment arrive la duchesse d'Orléans, se rendant aux courses de Vincennes. L'officier lui parle, fait ouvrir sa troupe, et la princesse passe très-lentement, accompagnée de la foule, qui se porte avec des cris de rage vers la manufacture de Réveillon, et les cavaliers se retirent.

Je ne pouvais m'expliquer tous ces mouvements qui me le furent dès le lendemain par le rapport fait devant moi à mon père, général de la division de cavalerie stationnée à Charenton. Voici l'extrait de ce rapport.

«.....Envoyé en patrouille avec vingt-cinq cava» liers, je trouvai à la barrière un attroupement sé» ditieux, et, quoiqu'il me fût défendu d'entrer » dans Paris, je pris sur moi de faire reculer les

» brigands jusqu'à la Bastille, où la populace du » faubourg Saint-Marceau arrivait.

» Cette masse, tenue ainsi en échec dans un pas- » sage étroit, n'aurait pu pénétrer dans le faubourg » Saint-Antoine ; mais alors Mme la duchesse d'Or- » léans paraît, et me fait dire d'ouvrir ma troupe. » Je me rends à sa portière, et lui représente les » dangers à craindre, en lui indiquant une autre » route. Elle s'y refuse, et me dit avec colère : « Par- » tout où se trouve une princesse du sang, elle or- » donne. » J'avais le double tort d'avoir, en péné- » trant dans Paris, méconnu les ordres de mon chef » et violé les priviléges de la ville : je cédai donc, » en suppliant la princesse de passer le plus vite pos- » sible. Elle me le promit, mais son cocher ne le fit » pas, et donna le temps à la populace, que j'avais » fait reculer, de traverser ma troupe. Quant à moi, » ne pouvant plus m'opposer à la dévastation d'une » riche fabrique, je me repliai sur Charenton. »

Qu'en résulta-t-il ? un pillage que quelques coups de fusil firent cesser, des blessés, que des gens qu'on dit attachés à la maison d'Orléans secoururent, des malheureux saisis et jugés prévôtalement en dépit des réclamations du parlement, qui eût espéré pénétrer dans l'obscurité d'un coupable mystère que la malignité dit avoir été dévoilé à la procession des états généraux par les acclamations souvent répétées de *Vive le duc, vive la duchesse d'Orléans !* quand on faisait taire celles très-rares adressées à la reine, cris approbateurs et désapprobateurs qui firent sourire quelques ambas-

sadeurs étrangers près desquels je me trouvais.

Plus de dix ans après je revis Mme d'Orléans en Espagne travaillant à la justification de feu son époux, aidée par le conventionnel Rouzet, dont les propos indécents et le ton de maître avaient réveillé les calomnies précédemment répandues sur la faveur que près d'elle avait eue le vicomte de Ségur.

Là me fut confié l'espoir qu'on avait de voir monter le duc d'Orléans sur le trône de France. La cour d'Espagne n'était pas étrangère à cette intrigue, quoique son jeu fût double à cette époque, car elle avait déjà espéré précédemment faire monter l'Infant don Carlos sur ce même trône de France. Son ambassadeur d'Azzara avait été à cet égard en négociation secrète avec un ministre ayant plus d'esprit que de génie, plus de renommée que d'esprit, et Mme de Montesson s'y livrait avec zèle. Aussi la duchesse d'Orléans, se voyant déjà installée dans le palais des rois, me dit textuellement que le Prétendant (c'est ainsi qu'elle désignait Louis XVIII) lui avait fait des offres de service, mais qu'elle n'y avait répondu que froidement et par un refus net et sec.

Quant au fils de la bonne et crédule, mais cependant assez ambitieuse princesse, il ne se prêtait point à cette intrigue, ce dont le cupide Rouzet me parut désespéré.

C'est anticiper ici sur le temps et les événements que de poursuivre ainsi la maison d'Orléans jusqu'à ces jours de malheurs qu'elle était loin de prévoir alors; mais comment expliquer la révolution, dont nous allons avoir à reproduire quelques traits, si

nous ne disions ce que la maison d'Orléans a ou n'a pas fait avant et depuis le début de nos troubles publics? Puis ce serait peut-être hacher l'histoire que de ne pas donner tous les développements à des faits d'une haute importance. Enfin, si j'ai promis de prendre pour guide, autant que possible, la chaîne chronologique, n'est-il pas permis, surtout dans des mémoires, d'attacher parfois à ses anneaux des faits utiles à connaître, fussent-ils antérieurs ou postérieurs à l'époque où l'on est parvenu?

Je dirai donc qu'à celle où j'étais en Espagne le duc d'Orléans se refusait aux coupables intrigues que d'Azzarra avait ourdies conjointement avec ce ministre à bons mots et à courte vue dont la vie politique, bien étudiée, accuse la médiocrité, comme sa renommée prouve l'aveuglement de ceux qui le vantèrent, personnage sur le compte duquel Mirabeau, dans une lettre au comte d'Antraigues (28 avril 1787), s'exprimait ainsi : « Il me faut encore user » de ménagements envers cet homme vil, avide, bas » et intrigant. C'est de la boue et de l'argent qu'il » lui faut : pour de l'argent il a vendu son honneur » et son ami ; pour de l'argent il vendrait son âme, » et il aurait raison, car il troquerait son fumier » contre de l'or.

Ce prince, dont les premières années appartenaient bien moins à lui qu'à ceux qui l'avaient si mal dirigé, que son courage résigné dans une carrière péniblement aventureuse recommandait à l'intérêt public, se voyait en tous lieux poursuivi.

Monseigneur, comte d'Artois, ayant pitié d'une

existence si incertaine, voulut rallier au tronc principal de son auguste famille cette branche que de funestes circonstances en avaient détachée. J'ai lu dans des lettres confidentielles adressées à Mme de Buffon les détails de la première entrevue du jeune prince avec son loyal cousin, ainsi que ceux des moyens généreux et bienveillants par lesquels elle avait été amenée. Tout, selon les expressions de l'écrivain, pénétré de reconnaissance, y fut franc, cordial d'une part, attendrissement et dévouement de l'autre; on y poussa la délicatesse au point de ne rappeler ni le passé ni ce qui aurait pu en réveiller le souvenir; enfin ce hasard arrangé parut être envisagé comme une réunion volontaire.

Quelques figures de femmes doivent nécessairement faire partie du groupe offert par la maison d'Orléans, entre autres celles de Mmes de Montesson, de Buffon et de Genlis.

Celle-ci, cajolée en public comme une des trompettes de la Renommée, n'en était pas moins, dans des lettres confidentielles, qualifiée de vile et méprisable intrigante; et cette femme, qui osa très-impudemment se dire l'ennemie de la révolution, avait, lors de la prise de la Bastille, acheté un silex agathisé trouvé au sein d'une des grosses pierres de démolition, et fait tailler dans ce silex six bagues sur chacune desquelles était gravé : 14 *juillet* 1789. *Pour l'un des six meilleurs patriotes*. L'une de ces bagues fut donnée à Alexandre Lameth, qui en fit hommage à la comtesse d'Harville. Elle passa de celle-ci à Mme de Maupeou, de qui je la reçus comme

un objet de curiosité, et je la lui rendis plus tard. Je ne sais plus ce qu'elle est devenue; mais qui oublierait l'appartement de la dame, tellement bariolé aux trois couleurs que leur tranchante crudité fatiguait la vue?

Mme de Montesson, qui s'était fait épouser par le premier prince du sang, se faisait dans tous ses actes qualifier, depuis la révolution, du titre de *douairière d'Orléans*.

A la mort de ce même duc d'Orléans, Mme de Montesson demanda une audience à son successeur, qui très-poliment se rendit chez elle.

— Monseigneur, lui dit-elle, mon mariage avec votre auguste père...

— Que me contez-vous là? répond le prince; je n'ai jamais su qu'il eût eu une autre épouse que ma mère. Mais je vois ce que c'est : vous désirez trente-six mille livres de rente (c'était le douaire des princesses du sang). Je vais ordonner à mes gens d'affaires de vous les payer à titre de pension.

Elle les reçut donc. Mais sous le consulat de Bonaparte elle réclama de nouveau son douaire, l'obtint indépendamment de cette pension, et réunit ainsi le double de ce qu'elle aurait dû avoir. Au reste, elle tenait une bonne maison, et en faisait les honneurs avec une coquetterie d'esprit admirable.

Je me promenais avec elle dans son jardin le jour où la reine d'Étrurie vint lui faire sa première visite. Nous rentrons et ne voyons personne; mais un petit monstre sort du rideau dont il s'était enveloppé, en criant *hou!* C'était cette reine, si ridicule

à Paris, mais que plus tard ses malheurs ont rendue d'autant plus intéressante qu'elle les a soutenus avec courage, et écrits avec plus d'esprit qu'on ne lui en supposait.

Mme de Montesson fit des pièces de théâtre applaudies chez elle et sifflées du public. *La comtesse de Chazelle* entre autres, dont elle se déclara noblement l'auteur, ne voulant pas que la chute de son drame pût nuire à la réputation et à la fortune de tel à qui on eût pu l'attribuer.

La maison de Mme de Montesson fut pour la société l'utile et dernier modèle d'une élégante amabilité, d'une politesse noble et du ton le plus parfait. Elle avait, sans efforts et sans apprêts, l'art de rendre contents d'elle et d'eux-mêmes tous ceux admis dans sa brillante société, rivale à cet égard de la maréchale de Luxembourg, morte, heureusement pour elle, en 1787.

Quant à Mme de Buffon, bien moins présente aux souvenirs du public actuel, et à qui celui plus ancien ne rendit pas assez justice, il eût fallu connaître l'intérieur de sa maison pour avoir le droit de la juger. Mariée jeune, et douée des charmes ravissants de la figure, de l'esprit et du caractère, on l'unit à un être brutal et bête, fils du plus pur de nos écrivains, mais du plus impur de tous les hommes. Il est pénible sans doute d'avoir à dépouiller le génie de ce lustre des vertus qui ajoute tant à son éclat; pour s'y résoudre il faut que l'intérêt si puissant et si cher d'une tendre et pour ainsi dire fraternelle amitié en fasse un devoir : je dirai donc

que le comte de Buffon, devenu amoureux fou de sa belle-fille, essaya de la corrompre, brouilla l'époux et l'épouse, fit un insupportable enfer de la vie d'une jeune femme née et élevée pour devenir un modèle de conduite et d'honneur. Alors se présente à ce cœur ardent et brisé, pur encore et méconnu, tout ce qui pouvait en triompher : c'est un prince qui sait embellir ses hommages d'une délicatesse et d'un respect qui jamais ne se démentirent. J'ai dit le vrai : je n'irai pas plus loin; mais je pense que, pour condamner sévèrement une belle femme, il eût fallu avoir été placé dans la cruelle situation où les rigueurs de la fortune la jetèrent.

Retournons à Mme la douairière d'Orléans.

C'était à Suria, château habité par Philippe V lors du siége de Barcelonne en 1751, qu'elle résidait lors de mon passage en Espagne, et ce fut là qu'elle me fit les confidences précédemment rapportées.

Bonaparte cependant venait d'arriver d'Égypte, et la cour d'Espagne, qui eût préféré le règne d'un duc d'Orléans à celui de ce directoire si faible et si tracassier, ne se souciait point alors de se brouiller avec la France, réunie sous la main de fer d'un général ambitieux et couvert de lauriers : aussi d'Azzarra, instrument diplomatique politiquement brisé, était déjà désavoué et exilé en Catalogne.

Quant à la princesse, dont l'entourage se composait de la spirituelle Mme de Châtelux (miss Plankett), qui approuvait ses vues ambitieuses; et de la bonne Mme de Lusbarce (La Tour du Pin), qui secrètement

en gémissait, et que Rouzet fit plus tard disgracier et indignement livrer à la misère, elle commençait à devenir fort inquiète sur la réalisation d'un brillant avenir, dont elle ne voulait cependant pas abjurer l'espoir.

Ce Rouzet, depuis comte de Folemon, qui m'avait si fort étonné à ma première visite en me disant, avant même que j'eusse vu la noble maîtresse de la maison : « Je me flatte que vous dînez chez nous », était un avocat de Toulouse. Certain gentilhomme nommé *Rozet* ayant imploré la bienfaisance de la princesse, cette ressemblance de nom inspira au ci-devant conventionnel l'idée d'une parenté, qu'il imposa à la détresse du solliciteur : il s'en fit reconnaître, prit ses papiers, puis ferma sa porte à ce malheureux.

Rouzet, ou Rozet, ou Folemon, dont le rêve ambitieux ne s'élevait à rien moins qu'à la dignité de chancelier de France, travaillait avec la duchesse d'Orléans à ce livre, imprimé, mais non publié, sous le titre d'*Explication de l'énigme du roman intitulé Conjuration de Louis-Philippe d'Orléans*. L'intention de la princesse était estimable, généreuse même, mais absurde tant dans le fond que dans la forme ; car, outre de grossières injures adressées à des gens estimables, de palpables erreurs, des faits controuvés ou défigurés, des principes tels qu'on ne les saurait caractériser, l'exaltation de l'éloge, se rencontrant souvent là où il eût été nécessaire, mais peut-être difficile, d'imaginer des excuses ; enfin le coupable vote y est jeté d'une manière

aussi maladroite qu'inconvenante dans un chaos d'arguties dignes d'un mauvais praticien de village.

Ce même Rouzet était venu à bout de brouiller la duchesse d'Orléans avec la duchesse de Bourbon, qui, par un genre d'erreurs diamétralement opposées à celles de sa belle-sœur, en eût vivement désapprouvé et combattu les projets.

C'était en vérité une énigme que le caractère de cette duchesse de Bourbon, qui réunissait à toutes les qualités les plus séduisantes, à toutes les vertus du cœur tous les égarements de l'esprit, qu'une expérience cruelle et personnelle n'avait pu désabuser des principes religieux et politiques les plus faux principes que pouvaient, que devaient même blâmer ceux qui lui étaient étrangers, mais qu'il fallait plaindre et adorer dès qu'on avait le bonheur de la connaître.

Je l'ai vue en Espagne telle que je la vis à Petit-Bourg et dans son magnifique palais de la rue du faubourg-Saint-Honoré. Me présentant un jour à elle dans ce somptueux asile d'une grandeur qui s'étudiait à s'effacer, et ayant à mon côté, selon l'usage, une épée, cette plume de fer dont nos ancêtres burinaient leurs exploits gigantesques : — Pourquoi, me dit-elle, cet instrument de carnage?

— C'est, lui répondis-je, pour servir vos intérêts contre vos opinions.

— Cette réponse, répliqua-t-elle, n'est pas plus juste que flatteuse; mais je dois vous la pardonner, car qui de nous n'a pas besoin de pardon?

Elle me montra alors toute son histoire tracée de son propre et fidèle pinceau.

Pour donner une légère idée de ce qu'elle fut et de ce qu'elle souffrit, je transcrirai ici quelques fragments de l'une de ses lettres.

« Je vais vous satisfaire, écrit-elle, sur ce qui » m'est arrivé. J'ai resté assez tranquille... jusqu'en » 1793, que je fus prise et conduite... dans une » prison... L'on me conduisit à Marseille... je fus » interrogée dans une église, et conduite comme » une coupable au milieu de 200 soldats... On me » laissa plus de liberté dans le fort, mais j'y vis » pourtant plusieurs fois la mort de près. Ensuite » je fus mise... dans un... cachot durant trois » mois. Au bout de deux ans et demi, l'on me fit » sortir de prison, et Mme Pottié, que vous avez vue » chez moi... me conduisit à Moulin... où je restai » encore dix-huit mois, après quoi j'obtins la per- » mission d'aller à Meaux chez une de mes plus an- » ciennes amies... Ensuite je revins à Paris loger » dans un petit appartement de ma grande maison, » que je louais pour avoir de quoi vivre... Mais » après le 18 fructidor... je fus envoyée en Espa- » gne... privée de toute ma fortune... Malgré tant » d'injustices... j'ai toujours joui d'une paix inal- » térable... et je bénis... le ciel de m'avoir fait pas- » ser par tant d'épreuves, qui, j'espère, m'auront » un peu purifiée de mes fautes... Je m'occupe ici à » soigner les pauvres, à donner des remèdes à des » malades qui ne peuvent se faire guérir par les » médecins, et j'ai le bonheur de voir que j'ai déjà

» fait du bien à beaucoup qui seraient peut-être » morts sans moi. Cette occupation me console de » l'éloignement où je suis de ma patrie et de mes » amis... »

Que de rapprochements à faire ici avec des êtres qui furent bien moins malheureux sans être aussi courageusement résignés !

Mme de Bourbon logeait dans une petite maison située presque sous le canon de la citadelle de Barcelonne. Je savais qu'en butte aux calomnies de tous les partis, elle ne recevait aucun Français, quelle que fût sa religion ou son hérésie politique, hormis cependant le vieux comte de Noé, ancien serviteur de sa famille, et jadis exilé par suite de ses querelles avec le maréchal de Richelieu. Je la suppliai de vouloir bien faire une nouvelle exception en ma faveur : elle ne l'osa, mais, conformément à son caractère un peu trop romanesque, me fit verbalement répondre par son secrétaire Gros qu'elle se promènerait dans tel lieu, tel jour, à telle heure, que je pourrais l'y rencontrer par hasard et la reconduire chez elle.

Ce fut ainsi que les choses se passèrent. Je la trouvai avec la seule Mme de Sérant ; et depuis lors j'allai fréquemment lui faire ma cour, avec tout le respect dû à ses malheurs, à ses qualités aimables, à cette charité sans apprêt qui la caractérisaient.

Sa résignation me parut sublime, en la comparant surtout aux plaintes, aussi haineuses qu'exagérées, de ceux qui avaient bien moins perdu qu'elle. « Pourquoi étais-je riche et princesse, me disait-

elle, si ce n'est pour avoir plus d'obligations à remplir et plus de moyens d'être utile aux malheureux? Dans mon état actuel je me sentirais même plus fortunée que jamais si je pouvais satisfaire mes créanciers et acquitter mes dettes de reconnaissance envers tout ce qui m'entoure. » Sa noble humilité, en effet, n'était environnée que de soins et d'hommages reçus et rendus avec amour.

Ne touchant plus la pension qui lui avait été promise, non comme faveur, mais comme un très-léger dédommagement des biens qui lui furent illégalement enlevés, elle prenait sur ses plus strictes besoins pour donner aux misérables, pansait les malades de ses propres mains, consolait les affligés quand il ne lui restait plus à leur prodiguer d'autres secours. Rien de plus touchant que son intérieur, rien aussi de plus modeste. Elle m'en fit voir tous les détails en me disant : « Reconnaissez-vous ici tout ce que les journaux débitent sur moi? » seule et douce plainte qu'elle se permit, et dont elle parut même se repentir, car elle ajouta : « Ne me croyez pas malheureuse, depuis surtout que j'ai pu former mon écurie, car j'ai maintenant le plaisir de me promener quand mes pieds me refusent service. » Or, son écurie ne consistait qu'en un seul de ces animaux que Jésus-Christ honora lors de son entrée à Jérusalem, et ce plaisir de la promenade n'était autre que des visites à la souffrance et à la pauvreté.

Prêt à partir, j'allai prendre ses lettres pour ses amis, et entre autres pour Mme de Montesson, chez

qui je ne trouvai que de la foideur pour cette femme si prodigieusement aimante.

Elle m'en remit une pour Bonaparte, lettre dont Benezet ne voulut pas se charger, quoiqu'il me parlât avec intérêt de la duchesse de Bourbon, à qui il préférait pourtant la duchesse d'Orléans, bien inférieure à elle pour le cœur et l'esprit. J'en remis cependant un double à la veuve secrète du gros d'Orléans son père; et voilà peut-être ce qui a si calomnieusement fait dire qu'elle avait tendu la main au meurtrier de son fils; mais cette lettre, datée du 20 nivôse an VIII (10 janvier 1800), et qui par conséquent précéda de plusieurs années ce déplorable crime, n'avait pour objet que son retour dans sa patrie, afin de *pouvoir*, y disait-elle, *consacrer ses jours au soulagement de ses semblables et être là où elle pourrait faire le plus de bien* (1).

Indigné des sarcasmes dont Mme de Bourbon était lâchement poursuivie dans son exil (cachet déshonorant des jours d'anarchie), j'adressai des réclamations au journal intitulé *le Publiciste :* il ne voulut pas les accueillir, et j'appris plus tard que cette feuille, tout orléaniste, avait pour correspondant Rouzet, ce que j'aurais dû soupçonner en y lisant les mêmes plaisanteries que, devant moi, il s'était permises à Saria sur cette princesse en se plaignant d'elle, d'elle qui, quoique journellement

(1) L'original de cette lettre est encore entre mes mains. Le premier consul n'a pu en avoir que la copie par Mme de Montesson.

et grossièrement outragée, ne se plaignit jamais de personne.

Elle m'avait souvent parlé de son fils, et toujours avec cet accent de mère qu'on ne peut ni feindre, ni méconnaître, ni reproduire. Elle blâmait, c'était l'un de ses travers, la voie qu'il avait suivie, mais brûlait de le revoir; elle l'espérait alors : elle comptait sur Bonaparte pour leur réunion commune, pour le bonheur de la France. Hélas! elle ne se doutait point que c'était déplorablement unir le nom du bourreau à celui de son innocente victime!

Je suivis, en retournant à Paris, la route qu'elle avait parcourue en se rendant en Espagne, je logeai parfois dans les auberges où elle avait logé, et dans toutes j'entendais faire son éloge, former des vœux pour son bonheur. Et la tendre mère devait survivre à son fils assassiné!

Cet indicible amour de mère me rappelait alors cette noble Marie-Antoinette que j'ai vue si heureuse quand elle pressait dans ses bras ses intéressants et jeunes enfants, cette reine si injuriée, si indulgente et si courageuse, qui, montant sur cet échafaud auquel conduisaient toutes les vertus, ne vit pas du moins les misères qui hâtèrent la mort de son fils!

Pour M^me^ de Bourbon, c'était un amalgame des plus bizarres que celui de son cœur et de son esprit. Ses rêveries politiques, exagérations d'un christianisme mal entendu, furent sans doute un tort des plus graves; mais je l'ai connue, et je pourrais affirmer qu'il n'y eut rien que de pur et de vrai

dans cette âme de feu, où tout fut constamment amour et charité.

Je ne renouvellerai pas ici mes excuses apologétiques sur l'étendue extrà-chronologique de ce chapitre; car qui pourrait apprécier la révolution sans avoir connu avec quelques détails cette maison d'Orléans dont le nom, à tort ou à raison, se lie à presque tous les événements de notre histoire contemporaine?

XXVII.

Société Brienne.

J'ai précédemment reproduit et de lâches libelles et des hommages naïfs, puis le long historique d'une famille remarquable : rentrons ici, du moins par la pensée, dans l'une des sociétés les plus aimables, les plus libres, les plus bizarres et les plus dangereuses que j'aie connues.

Ce chapitre eût peut-être dû précéder ceux qui le précèdent, mais j'écris des souvenirs, et ils ne marchent pas toujours comme l'histoire. D'ailleurs il sera question ici d'anecdotes plus ou moins anciennes, recueillies dans le cercle peu nombreux que la santé du principal ministre lui permettait seul de réunir autour de lui. J'en faisais partie comme neveu d'un homme qui avait toujours été son ami, et en conservait le rôle en lui donnant parfois de sévères conseils.

Cette société, plus étendue à Paris, et tout autre, à certains égards, au château de Brienne, réunissait une foule de petits abbés qui croyaient à peine en Dieu, et attendaient des évêchés du crédit que l'archevêque avait dans l'opinion par M^me^ de

Vernage, et à la cour par l'abbé de Vermon. Quant à Mme de Brienne, sa belle-sœur, elle en retenait toujours un pour lui faire des contes durant la messe. C'était ce prélat qui disait à l'abbé de Boisjelin, agent du clergé, lors de son aventure avec Mme de Canillac : « Pourquoi n'attendiez-vous pas du moins que vous fussiez évêque? » C'était l'abbé de Vermon qui repoussait les demandes de mon oncle en faveur de l'abbé de Dampierre par cette apostrophe : « Que voulez-vous qu'on fasse de votre saint homme? un laboureur de diocèse ! »

Voilà où en était la religion dans les hautes classes; et l'on s'étonne de la chute d'un État que créa la religion et qui cessait d'être soutenu par elle !

Homme important, patron de la jeune cléricature et académicien, l'archevêque réunissait chez son frère ce qu'il y avait de mieux dans tous les genres. Les auteurs s'empressaient de lui envoyer leurs ouvrages, mais il avait l'habitude de se hâter de les en remercier pour éviter d'en dire son avis. Il en agit ainsi à l'égard du *Numa* de Florian, et le jugea par cette phrase dont quelques critiques, écouteurs aux portes, surent faire leur profit : « C'est l'écho qui répète, en les affaiblissant, les derniers accents des grands maîtres. »

Florian, pur et froid, sur qui M. de Thiars avait dit : « J'aimerais assez ses bergeries s'il y avait mis des loups », n'en fut pas moins reçu parmi les quarante.

L'archevêque, comme écrivain, était bien au-dessous de Florian. On avait dit avec justice de

son oraison funèbre du Dauphin qu'il y avait mis plus de religion et moins d'esprit qu'il n'en avait. Mais du moins protégeait-il les lettres. C'est chez lui que j'ai connu le bonhomme Lemière : il nous y étourdissait de ce vers qu'il nommait *le vers du siècle* :

Le Trident de Neptune est le sceptre du monde.

Là je lui ai entendu lire sa tragédie, encore inédite aujourd'hui, de *Virginie*, où il croyait et disait avoir surpassé ce beau vers de Corneille dans *Sertorius* :

Rome n'est plus dans Rome : elle est toute où je suis !

par cette ligne mesurée et rimée, digne des modernes mélodrames :

C'est Rome hors de Rome, ou deux Romes dans une !

Rien n'égalait la naïve vanité de Lemière. Étant allé un jour voir jouer je ne sais plus laquelle de ses tragédies, il s'impatiente de ce que personne n'arrive, laisse dans sa loge l'ami qu'il avait amené à la comédie, descend en hâte, remonte bientôt tout essoufflé, et s'écrie en rentrant :

— Un monde énorme ! on se tue à la porte !

— Mais regarde : tout est vide.

Il jette un coup d'œil sur la salle, et répond :

— En vérité je ne conçois pas où tous ces gens-là ont pu se fourrer.

La fin de cet homme excellent est extrêmement remarquable : frappé, le 21 janvier, de la résignation du roi-martyr, il fait venir un prêtre, se confesse, communie, et meurt quelques jours après dans la ferveur éclatante de la plus ardente piété.

L'archevêque, qui écrivait sans talent, racontait à merveille. Il nous fit part un jour, avec une grâce parfaite, d'une conversation entre le duc de Choiseul et la princesse de Guémenée. Je l'ai écrite; puisse-t-elle conserver ici une partie du charme que sa manière de narrer lui prêtait! Pour la bien comprendre, il faut savoir que le duc de Lauzun, si brillant, si loyal, si généreux, si chevaleresque, mais si fat et si inconsidéré durant tout le cours de sa vie, réunissait tous les avantages de la naissance, des entours et de la fortune, puisque, fils du duc de Gontaut, il était par sa mère qui lui avait transmis une partie des trésors du millionnaire Croizat, le neveu du duc de Choiseul, et l'héritier du maréchal de Biron, son oncle paternel; que, d'une autre part, il joignait encore à tout cela de l'esprit, de l'instruction et une grande noblesse de tournure, de manières et de sentiments.

Mlle de Boufflers, petite-fille de la maréchale de Luxembourg, dont nous avons parlé dans un des chapitres précédents, lui était destinée. Elle était elle-même la principale héritière des Villeroi, et possédait autant d'agréments que d'esprit et de vertus.

Quelle union eût semblé plus assortie et plus désirable ? Le duc de Lauzun cependant y répugnait, résista longtemps, ne céda enfin que par déférence

aux volontés de son père. Il ne voulait pas vivre chez la maréchale, d'autant plus sévère alors qu'elle l'avait été moins; il la méprisait sincèrement, et la voyait avec peine être respectée de sa petite-fille. Il aimait d'ailleurs, autant qu'il pouvait aimer, Mlle de Beauveau, depuis princesse de Poix.

Le duc de Lauzun se maria donc; mais il jura, et a trop bien tenu son serment, de ne donner que son nom à sa charmante et estimable épouse. Quelquefois aimable pour elle, soumis par moments à ce genre de galanterie sans conséquence que le monde exige d'un époux même, il demeurait néanmoins toujours froid à son égard.

Tandis que Mme de Lauzun s'assurait une juste et générale admiration, le duc se précipitait d'écarts en écarts, errait de belle en belle et de climats en climats, inconstant dans ses goûts comme dans ses amours. Une conduite romanesque et une brillante valeur le firent également valoir en Angleterre, en Prusse, en Pologne, en Russie et dans les plaines ensanglantées de l'Amérique. Dissipateur sans calcul et sans prévoyance, il se trouva bientôt réduit à signer une obligation de 100,000 francs pour se procurer 25 louis, qu'enfin il ne put obtenir même à ce prix.

Dans sa détresse, il a recours au prince de Guémenée, dont la femme lui prodiguait alors de faciles et passagères faveurs; et le prince, contre la cession de tous les biens du duc de Lauzun, s'engagea au paiement de toutes les dettes de celui-ci, et à lui faire une pension viagère de 80,000 fr. de rente.

M. de Guémenée fit sonner bien haut une générosité dont tout autre usurier eût ambitionné les profits. Il crut cependant devoir proposer à la famille de se mettre à sa place, bien sûr qu'elle n'y était pas disposée; car non-seulement un marché fait sans sa participation l'avait irritée, mais elle ne voulait ni profiter de la détresse de M. de Lauzun, ni manquer, ou à la justice en acquittant des créances usuraires, ou à l'honneur en les réduisant. Pensant néanmoins avec quelle impudence Mme de Guémenée était avide et dépensière, avec quelle indélicatesse elle dépouillait ses nombreux amants, combien surtout elle avait été et était encore à charge à M. de Lauzun, la famille, dis-je, ne put se taire sur le compte de la femme et du mari. Mme de Grammont, déguisant moins que tout autre ses sentiments, en parla un jour avec vivacité en présence de six personnes, dont l'une était le gros marquis de Poyannes, qui le dit en secret à sa très-intime amie Mme de Martinville, sœur de Mme d'Osmont, et d'Édouard, Robert, Arthur, Henri et Franck Dillon. Mme de Martinville le répéta aussi en confidence à Mme de Dillon, particulièrement liée avec le prince de Guémenée, qui par conséquent en fut instruit. Il s'en expliqua avec le duc de Choiseul. Celui-ci défendit Mme de Grammont, sa sœur, d'un ton de légèreté polie et ironique qui ne nie ni n'avoue, n'approuve rien ni ne promet de rien approfondir; ce qui laissa entre les deux familles, et selon le caractère des individus, ou de l'aigreur ou du froid.

Les parents de M. de Lauzun, ne pouvant nier

ses torts, y opposaient, pour le rendre plus intéressant, les froideurs de son épouse, et les Guémenée cherchaient à rabaisser le mérite incontestable de celle-ci. Mme de Guémenée même, poussée, soit par son penchant pour M. de Lauzun, soit par haine contre une vertu qui l'offusquait, osa dire qu'elle avait en poche de quoi déshonorer Mme de Lauzun. Or, comme il ne convenait pas à M. de Choiseul qu'une femme de l'espèce de Mme de Guémenée tînt de semblables propos sur Mme de Lauzun, qui était sa nièce et qui lui inspirait autant d'estime que de pitié, il voulut avoir avec la princesse une explication à cet égard; et, s'étant rendu à Versailles, le 3 janvier 1778, pour la cérémonie de l'Ordre, il demanda un rendez-vous à Mme de Guémenée, qui, charmée d'abord, puis réfléchissant sur l'objet de ce rendez-vous, s'en inquiéta et chercha à l'éluder sous divers prétextes. M. de Choiseul, ennuyé de tous ces délais, y mit fin en signifiant à la princesse que le lendemain matin il se rendrait chez elle, et l'attendrait jusqu'à ce qu'elle fût rentrée ou visible.

Ne pouvant plus échapper, elle se trouva donc chez elle quand le duc s'y rendit; elle était au bain. Après les premiers compliments, M. de Choiseul lui dit :

— Je dois vous apprendre, madame, pourquoi j'ai désiré avec tant d'instances un moment de conversation. Vous savez les liens qui m'attachent à Mme de Lauzun, et que ses malheurs ne font que resserrer (ici la princesse ne put s'empêcher de

rougir). Il m'est revenu que vous disiez avoir en poche de quoi la déshonorer : cette idée m'afflige ; plus le propos est affirmatif, plus il est accablant. Serait-il possible que Mme de Lauzun eût trompé sa famille et le public? C'est sur quoi je viens vous supplier, madame, de vouloir bien nous éclairer.

Mme de Guémenée n'était pas tentée d'interrompre ce début ; elle eût désiré même qu'il se prolongeât pour lui donner le temps de préparer sa réponse. Elle garda un moment le silence, mais, comme il fallait finir par le rompre, elle chercha à éluder et dit avec une feinte vivacité :

— Je vois bien que ceci n'est qu'une nouvelle querelle au sujet du marché de monsieur de Lauzun avec monsieur de Guémenée.

— Il ne s'agit pas, madame, de ce marché, sur lequel, il est vrai, on a tenu quelques propos ; il s'agit de madame de Lauzun, il s'agit de ce que vous avez dit avoir en poche de quoi la déshonorer.

— Mais, monsieur, je ne suis pas obligée de répondre : ce marché n'est pas mon affaire.

— Encore une fois, madame, il n'est point question de ce marché, mais de madame de Lauzun. Vous avez, dites-vous, en poche...

— Il n'y a que monsieur Duchâtelet qui ait pu vous dire cela.

— S'il a pu me le dire, madame, vous le lui avez donc dit? Maintenant voudriez-vous bien m'apprendre pourquoi vous le lui avez dit? car il est impossible que vous lui ayez tenu un tel propos sans...

— Quand cela serait, qui m'obligerait à vous ré-

pondre? Prétendez-vous me faire subir un interrogatoire?

— Je prétends, madame, que vous me donniez la preuve de ce que vous n'avez pu dire sans preuve.

— Me ferez-vous assigner en justice?

— Non, madame, mais je prierai le roi de vouloir bien vous mander chez lui : il est trop juste pour ne pas accorder à une famille affligée le seul moyen de connaître des torts dont..... vous avez la preuve en poche.

— Mais, monsieur, mais.....

— Vous êtes embarrassée, madame : permettez-moi de vous aider; je vais faire comme un confesseur. Peut-être n'avons-nous pas les mêmes idées sur ce qui peut déshonorer une femme, et le moyen de s'entendre, c'est de s'expliquer.

— Mais, monsieur, qu'est-ce que tout cela veut dire?

— Un peu de patience... Tenez, madame, voyons ce qui déshonore une femme. Elle est déshonorée, par exemple, je ne dis pas lorsqu'elle a un amant, n'est-ce pas? mais lorsqu'elle en a plusieurs ensemble, ou tellement près l'un de l'autre qu'on ne peut croire qu'elle les ait eus par attachement; elle est déshonorée quand elle les prend sans choix, les affiche sans pudeur, les quitte sans ménagement, quand elle ne mérite pas qu'ils demeurent ses amis, quand elle les méconnaît et les oublie. Voilà, madame, ce qui déshonore une femme; mais j'aurais bien de la peine à croire que ce fût cela que vous imputassiez à madame de Lauzun. Vous ne croyez

même pas qu'elle ait un amant..... Et cependant, si vous en avez la preuve en poche.....

Il est aisé de concevoir l'embarras extrême de la princesse, qui se tournait et se retournait dans son bain, ne savait que répondre, ne prononçait que des monosyllabes, des mots entrecoupés.

— Mais..... Mon Dieu !.... Je ne dis pas cela.

— Nous n'y sommes donc point? Je vous avoue, madame, que je n'en doutais pas; mais poursuivons. Une femme est encore déshonorée lorsqu'elle joue un jeu excessif, lorsqu'elle passe les nuits au jeu, lorsque sa maison est une maison de jeu, lorsqu'après avoir perdu elle ne paie pas; car, si les lois du jeu sont faites pour les hommes, les femmes y sont soumises dès qu'elles partagent leurs travers, et véritablement une femme se déshonore en les négligeant après s'être mise dans l'obligation de les suivre. Serait-ce sur cela que madame de Lauzun nous tromperait? on ne la voit jouer que six francs au whist, et je n'ai jamais ouï dire qu'on se plaignit qu'elle ne payât pas. Si cependant vous aviez *en poche* la preuve du contraire?

Ici nouveaux mouvements, nouvelles exclamations.

— Ce n'est donc pas cela, madame? Voyons autre chose, car il est impossible que je ne tombe pas enfin sur ce dont..... vous avez..... la preuve *en poche*. Ce qui déshonore encore une femme, c'est de ne pas régler sa dépense sur ses revenus, c'est de prendue à crédit chez les marchands, choses malheureusement trop communes, mais qui n'en sont

pas moins déshonorantes, parce que cela est injuste et que cela entraîne..... n'est-ce pas, madame?.... de grandes conséquences..... pour les femmes. Je ne crois pas que ce soit là ce qu'on reproche à madame de Lauzun : sa grand'mère lui donne tout ce dont elle a besoin, et je n'imagine point que vous ayez la poche pleine des mémoires de ses marchands ?... Encore un mot, madame. Je ne connais plus qu'une chose qui déshonore une femme, mais aussi qui la déshonore complétement : c'est de mentir, je ne dis pas pour conter une histoire qui amuse; cela est vilain sans doute, mais pas déshonorant : ce qui l'est, c'est de mentir pour nuire aux autres, pour outrager la vertu malheureuse, pour imputer ses propres torts à ceux qui en sont exempts ; voilà, madame, ce qui répand sur une femme le déshonneur et l'infamie à ne s'en jamais relever ; mais madame de Lauzun parle si peu, elle est si honnête, si indulgente !..... ce n'est pas là ce que vous lui reprochez ?..... Quelle est donc cette preuve que vous avez *en poche*?

— Eh bien, monsieur, puisqu'il faut vous le dire, madame de Lauzun affecte de condamner monsieur de Lauzun!

— Cela ne serait pas bien, mais cela serait-il déshonorant? monsieur de Lauzun ne l'aurait-il pas mérité ? Au reste, elle n'en parle pas, et vous n'avez certainement point *en poche* de quoi la convaincre d'en avoir parlé.

— Mais, monsieur, elle a été demeurer chez la maréchale, que monsieur de Lauzun ne peut souffrir.

— Vouliez-vous, madame, qu'elle restât dans la rue ? Qui paierait son logement si sa grand'mère ne lui en donnait un ?

— Mais elle ne veut pas porter les diamants que monsieur de Lauzun lui a donnés !

— Ah ! sur cela, madame, je suis à même de vous éclairer : monsieur de Lauzun a donné des diamants à sa femme, mais ne les a pas payés, et le joaillier l'a menacée par écrit de les lui arracher lorsqu'elle les porterait.

— Je ne savais pas cela, monsieur.

— Vous n'avez donc *en poche* les preuves de rien qui y ait rapport ? Quant à moi, je vais tout vous dire. Apprenez donc que madame de Lauzun n'a pas même ces diamants chez elle, elle les a mis en main tierce. J'aurais été d'avis qu'elle les vendît, parce qu'ils sont à elle, parce que monsieur de Guémenée a dû satisfaire le joaillier comme les autres créanciers, et que, comme il ne lui a pas remboursé sa dot, elle en a besoin pour vivre.

— Monsieur de Guémenée la paiera exactement.

— Je l'espère, madame, et je ne suis pas venu pour entrer en discussion sur cet objet ; je ne suis pas même venu pour justifier madame de Lauzun, qui est fort au-dessus de ce que la méchanceté peut inventer contre elle ; mais j'ai voulu vous faire sentir que l'honnêteté, la décence, l'intérêt même, auraient dû vous rendre plus circonspecte ; qu'il ne faut pas tenir des propos dénués de toute vraisemblance sur des personnes irréprochables, et choquants pour une famille qui est en droit et qui a

les moyens de les repousser ; enfin que, si l'on a la démangeaison de dire du mal, il serait plus noble de le dire en face des gens, et plus prudent peut-être de ne se le permettre que tête-à-tête.

— A présent des conseils, monsieur ? Que voilà une étrange visite !

— Je sens madame, ce qu'elle a de fatigant pour vous. Peut-être voulez-vous sortir du bain ? Recevez mes hommages. Adieu, madame.

— Adieu, monsieur.

Il sort, et la princesse reste encore quelques minutes dans son bain pour se remettre de son trouble et faire sans doute quelques réflexions, qui malheureusement lui ont été inutiles.

J'ai rapporté cette conversation textuellement et dans son entier, comme un monument du ton et des manières de la société dans les hautes classes de l'ancien régime ; elle donne aussi une idée de ce qu'était Mme de Guémenée, qui n'en fut pas moins gouvernante des Enfants de France. Mais son mari ayant fait cette énorme banqueroute qui fut un des scandales de ce temps (1), sa femme, qui n'en faisait pas moins des achats quand son mari savait déjà être insolvable, fut éloignée de la cour et remplacée par Mme de

(1) Elle fut de 22 millions, et ruina beaucoup de monde ; mais il faut accorder à M. de Guémenée l'éloge que plus tard il mérita. Ne voulant, après tant d'écarts, être à charge à personne, il se retira en Suisse, y vécut du travail de ses mains ; et ses enfants ont honorablement depuis relevé son nom, pour lequel ses derniers jours appellent l'indulgence.

Polignac, à qui plus tard Mme de Tourzel a succédé.

Quant à M. de Lauzun, sans ses écarts il eût peut-être obtenu le régiment des gardes, car le roi d'Espagne, qui en avait fait la demande à Louis XVI pour le comte d'Egmont, s'en était désisté lors du mariage de ce dernier avec une demoiselle de compagnie de sa mère. M. de Lauzun fut loyalement et constamment l'ami du duc d'Orléans, et cette liaison était de nature à faire honneur à tous deux. Il a écrit des mémoires dont nous pourrions rapporter quelques traits. Sont-ils textuellement publiés? je l'ignore, mais sa fatuité en fera des documents sur lesquels l'histoire des mœurs françaises ne pourra solidement s'appuyer, et peut-être donneront-ils lieu à des publications de mémoires pseudonymes sans vérité comme sans décence.

Pour en revenir à la société Brienne, je dirai ce que j'y ai appris sur la famille d'Argenson. Le rôle qu'elle a joué et joue depuis un siècle pourra le rendre intéressant.

Le premier personnage des quatre générations qui nous en sont connues ne sortit d'une longue et noble obscurité que par l'organisation de la police de Paris. Disgracié dans sa vieillesse, il alla aux Ormes, l'une de ses terres, et y mourut de désespoir.

Le comte d'Argenson, l'un de ses deux fils, est également connu; mais ce qu'on ne sait pas, c'est qu'exilé aux Ormes comme son père, il entretenait de là une correspondance secrète avec Louis XV,

qui le consultait sur la plupart des affaires, l'assurait de sa parfaite confiance, et lui promettait sans cesse de le rappeler près de sa personne. Après une longue attente, le Roi lui annonce enfin qu'il va rentrer au ministère, et lui désigne même le jour où la chose lui sera officiellement adressée. L'exilé va au devant du courrier; les heures se succèdent, son inquiétude naît et s'accroît. La nuit arrive, il perd toute espérance; une fièvre violente se déclare, la tête s'embarrasse, et le philosophe, ami des philosophes de son temps, cet homme supérieur, auteur des *Considérations sur le gouvernement de France*, et d'opuscules réunis sous le titre de *Loisirs d'un ministre*, meurt d'ambition, une heure avant l'arrivée de l'estafette qui lui apportait la nouvelle des faveurs de son maître.

Son frère, le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères durant la guerre de la succession d'Autriche, ayant dans une de ses notes déclaré l'impossibilité où l'on était d'envoyer en Italie de l'artillerie par la corniche de Gênes, la reine d'Espagne, furieuse, répondit : « J'y ai passé, et je vaux bien vos canons ! » La lettre est mise sous les yeux du ministre, qui écrit en marge les quatre vers suivants :

Le destin de l'Espagne est toujours de nous nuire,
Et les siècles futurs auront peine à juger
S'il nous en coûta plus pour vouloir la détruire
Que pour vouloir la protéger.

La troisième génération de cette famille nous of-

fre : 1° M. de Paumy, dont nous avons une vaste compilation imprimée par ordre alphabétique, et cette belle bibliothèque aujourd'hui à l'Arsenal, et que les littérateurs doivent à Monseigneur comte d'Artois, qui l'acheta et la rendit publique ; 2° M. de Voyer, homme d'esprit, bon militaire, mais extrêmement avide. Nous avons déjà dit que ce fut pour couvrir une de ses fautes à la guerre que M. de Chevert, par reconnaissance pour le père de M. de Voyer, compromit sa réputation et manqua le bâton de maréchal de France. Le roi n'aimait pas M. de Voyer, et lui dit un jour : « Pour vous, tout vous est bon ; vous êtes notaire et maître de poste dans vos terres. » Il se plaignit de ce propos à M. de Maurepas, et le malin vieillard se contenta de lui répondre : « Que voulez-vous? on ne lui apprendra jamais à envelopper de certaines formes les vérités qui lui pèsent. » Outré de ce nouveau sarcasme, M. de Voyer alla, comme son père et son aïeul, mourir aux Ormes du ver rongeur d'une ambition répercutée.

J'avais, au commencement de cet article, promis nombre d'anecdotes, mais quelques-unes sont trop connues, et je ne veux noter que ce qui ne l'est point ; d'autres échappent en partie à ma mémoire, je ne les conterais peut-être pas assez fidèlement, et avant tout je veux être vrai... Restons-en là. Mais non : je rapporterai encore ici quelques mots échappés à la vivacité si spirituelle de la fille du marquis de Conflans, à cette charmante marquise de Coigny dont la peau était si douce et la voix si rude. Elle racontait un jour à la comtesse Diane de Polignac

les détails d'un rendez-vous extrêmement dangereux dont pourtant elle était sortie pure.

— Savez-vous, lui dit-on, que vous avez joué là très-gros jeu !

— Un jeu d'enfer, reprit-elle.

La croyance religieuse, universelle alors en dépit des écarts de la société, donnait un nouveau prix à cette répartie. C'est elle aussi qui, entendant dire à Rhulières :

— On me croit méchant, mais je n'ai fait en ma vie qu'une seule épigramme.

— Quand finira-t-elle? dit la marquise.

— Que je vous trouve méchante vous-même! répond l'académicien.

— C'est répliqua-t-elle, que vous me prenez pour votre miroir.

Mais qui pourrait joindre à ces saillies les grâces et le piquant que leur donnaient le ton et l'à-propos? Terminons donc ce chapitre pour passer d'un monument remarquable de la bonne compagnie à celui d'une société très-spirituelle sans doute, mais qui commençait à ruiner ce qui avait fait des salons de Paris une école-modèle pour le reste de l'Europe.

XXVIII.

Société de Mme de Staël. — Mombreton. — Le général Le Moine.

Rien d'enchanteur comme les salons de Paris avant l'invasion de cette politique d'écoliers ignorants et présomptueux, qui remplaça dans nos cercles l'aménité par l'aigreur, l'esprit par un faux savoir, l'art si perfectionné de la conversation par une loquacité pédantesque et tribunitienne. Deux choses contribuèrent à cette triste métamorphose : l'anglomanie, et l'importance acquise par des gens de lettres introduits dans de brillantes réunions pour lesquelles ils n'avaient pas été élevés et que leur orgueil voulut dominer. L'hôtel d'Anville fut leur premier théâtre ; l'hôtel de Staël devint leurs tréteaux. Thomas, dont mon vieil ami Clément a dit d'une manière si pittoresque :

> Et Thomas, assommant par sa lourde éloquence,
> Souvent pour ne rien dire ouvre une bouche immense,

Thomas, homme d'ailleurs très-estimable, dont le petit phraseur Garat ne fut que la caricature, com-

mença, dans la haute littérature, à corrompre le goût. Necker se lança dans cette voie, plus facile à parcourir que celle ouverte par l'immortel Bossuet; et l'on vit plus tard s'y égarer des écrivains dont les talents, fourvoyés dans le romantisme, enfantèrent cette école française dont Paris s'engoue et que bafoue l'étranger, ce qui affecte faiblement ceux pour qui la littérature n'est plus aujourd'hui qu'une industrie. Mais la révolution opérée dans l'art de vivre par les deux causes ci-dessus notées devenant l'objet du présent chapitre, elle nous introduit naturellement dans le salon de Mme de Staël. Là on ne causait plus, on pérorait, ou plutôt on l'entendait pérorer, et endoctriner les Lameth, Victor et Joseph de Broglie, Mathieu de Montmorenci. Guibert y régna d'abord, plus tard le comte Louis de Narbonne y brilla, et enfin Benjamin Constant y servit. Jetons donc quelques lignes relatives à cette femme que j'ai longtemps fréquentée, souvent admirée, plus souvent combattue, et avec qui j'eus maintes disputes sans jamais me brouiller avec elle. Comment donc pourrait-elle être oubliée en rédigeant ces mémoires? En effet elle appartient à l'histoire littéraire, dont ses écrits offrent quelques-uns des plus riches ornements, à l'histoire politique, dont elle s'est constamment efforcée de se montrer l'un des plus affairés personnages. Serait-il donc hors de propos de reproduire ici sur la scène celle qui n'eût point volontairement consenti à la quitter?

Je ne prétends pas donner la complète biographie de cette romancière de la politique, de la morale,

de la littérature et de l'histoire, de cette femme si remuante, si parlante, si spirituelle, si brillante, mais si superficielle dans les hautes questions qu'elle osa si fréquemment aborder; de cette femme dont le cœur était si bon, la tête si mauvaise, l'esprit si faux; qui à des vanités aristocratiques joignait des susceptibilités plébéiennes et des passions révolutionnaires, ainsi qu'une profonde horreur pour les inévitables produits des préjugés modernes à l'erreur qui les lui faisait nommer d'éternels et salutaires principes sociaux; de cette femme dont la conversation fut plus entraînante que les écrits, parce que ses écrits n'étaient que sa conversation rapidement et sans réflexion fixée dans ses ouvrages, veufs alors du jeu séducteur de sa physionomie et du charme de ses heureuses saillies. Je me garderai donc, en la peignant en buste, de rapporter quelques-uns de ses écarts politiques, de ses fautes de logique, de ses incohérences d'idées, de ses impropriétés d'expressions; ce serait à n'en point finir. Je ne parlerai pas aussi de ce charlatanisme, si à la mode aujourd'hui, qui lui faisait gratuitement attribuer telle ou telle absurdité très-palpable à ses adversaires afin d'en triompher plus facilement; mais je donnerai des notes à son égard, je rapporterai des faits mal exposés, des circonstances omises, et certaines anecdotes relatives à sa vie habituelle, en ne passant néanmoins que fort légèrement sur quelques-uns de ses ridicules.

Il faut placer en tête de ces ridicules, non son amour filial, quoique parfois exprimé d'une manière

assez inconvenante, mais la maladresse qu'elle eut trop souvent de louer M. Necker, là où elle aurait eu besoin de le justifier, et cette intrépide confiance à fatiguer de son admiration pour lui ses amis même, ce qui lui valut tant d'épigrammes, et jusques aux sarcasmes de sa marchande de modes qui, excédée de lui entendre entremêler de vives exclamations sur le génie de son père et les vertus de sa mère à des questions très-peu philosophiques sur les détails de ses ajustements de cour, lui protesta qu'elle y trouverait toutes les vertus et tout le génie de M. et de Mme Necker.

C'était la reine qui, pour satisfaire la vanité de cette bourgeoise famille, avait marié Mlle Necker au baron de Staël, en obtenant que celui-ci conserverait son ambassade. Le baron de Staël était un bel et bon homme, ne manquait pas d'esprit; mais il est de toute éternité décidé que l'époux d'une femme auteur doit être un sot. Aussi la noble ambassadrice de Suède, quoique vaine du beau nom que sa fortune lui avait acquis, folle et enthousiaste, ne voyait presque jamais son mari que de sa fenêtre, ce qui ne l'y attirait pas beaucoup. Quant à ses enfants, on ne les apercevait pas chez elle, et son père adoré, voulant donner aux jeunes Staël un précepteur de son choix dans la personne d'un vertueux ecclésiastique que j'ai connu, avait exigé de lui que les enfants eussent le moins possible des relations avec leur mère.

Mais Mme de Staël leur chercha de son côté un instituteur à Berlin, et parmi les qualités sans

nombre qu'elle lui voulait, se trouvait celle-ci, qui parvint à dérider jusqu'aux plus graves Allemands : *Il faut qu'il ait fait l'amour et ne le fasse plus.*

La capitale de la Prusse la voyant arriver dans un état, objet d'une vive surprise, et qu'elle attribuait à des menaces d'hydropisie, l'on demanda ce qu'il en pensait au marquis de Bonnet, qui répondit à cette question par cet impromptu :

En elle esprit, talent, génie,
Réclament l'immortalité ;
Jusques à son hydropisie,
Rien ne sera perdu pour la postérité.

Laissons là des ridicules qui, momentanément du moins, ne prévalurent pas plus contre une vogue, même passagère, qu'ils ne doivent à l'avenir prévaloir contre une haute et juste renommée, et parlons de son cœur, qui valait cent fois mieux encore que son esprit.

Mme de Staël fut amie sincère, constante, exaltée. Je ne sais cependant si l'on doit lui savoir gré des services importants qu'elle rendit à ce diplomate si puissant à l'abri d'un sabre redoutable, si faible dès que ce sabre eût été brisé (services dont elle ne fut payée que par la plus lâche ingratitude), en travaillant au retour et à la fortune de celui dont toute la gloire ministérielle a été d'avoir eu à déclarer ce qui d'avance était souverainement commandé par la victoire.

Elle eut alors d'autant plus de mérite que, pour amener à bien cette négociation difficile, elle se vit forcée à recevoir et à cajoler le conventionnel Chénier, comme à supporter, j'en ai été témoin, la grossièreté avec laquelle ce poëte régicide combattait et choquait son idolâtre admiration pour les talents de M. Necker. Quelle différence, grand Dieu! d'un ton pareil avec celui d'un temps disparu, et dont la société Staël avait la première posé les limites!

Quant à cette femme si bizarre, ce qu'elle me rappelle avec le sentiment de la plus profonde estime, c'est le jour où mon honorable ami Viel-Castel vint de fort bonne heure m'apprendre que l'un des Mombretons devait être fusillé dans la matinée, et combiner avec moi les moyens de le sauver. Je n'en imaginai d'autre que de voler chez Mme de Staël, contre qui, ce me semble, le malheureux avait lancé quelques épigrammes. Je force la porte, la réveille: au premier mot elle se lève, s'habille, court chez le général Le Moine, obtient avec peine un sursis, qui donne le temps et les moyens de le sauver. Mme de Staël a rendu compte de cette scène vraiment dramatique, mais sans laisser soupçonner toute la générosité de sa démarche, car sa chatouilleuse vanité n'influa jamais sur ce que lui dictait l'élan noble et spontané de son excellent cœur.

Elle eut d'autant plus de mérite dans son triomphe qu'elle avait affaire au révolutionnaire le plus atroce qui existât, et dont voici un exécrable trait.

Parmi les émigrés pris à Quiberon se trouvait un jeune homme qui dessinait à merveille : il l'emploie à lever des plans, fait faire par lui son portrait, le reçoit à sa table ; mais, n'en ayant plus besoin, après un dîner où il a bu à sa santé il le fait fusiller sous ses fenêtres (1). Voilà le tigre qu'elle avait à museler.

J'ai parlé de la vanité de Mme de Staël : elle jaillit dans tous ses ouvrages, où elle n'aime à citer parmi ses amis que ceux à noms historiques, et où elle se plaît à ridiculiser les gentilshommes de province, qui valaient au moins ceux de la cour, et dont la fidélité, plus solide, était aussi plus désintéressée. Elle a imprimé par exemple, que les premières cocardes nationales (feuilles arrachées aux arbres du jardin du Palais-Royal) étaient la livrée de son père; ses écrits offrent mille autres traits de cette nature, chose assez niaise; mais un tort réel, c'est d'avoir parfois falsifié l'histoire en dissimulant la part qu'elle prit à tel ou tel événement. Je ne citerai à cet égard que le coup d'état du 18 fructidor, dont elle voue les auteurs à l'horreur et au mépris de la postérité, tort curieux et grave envers son très-cher ami Benjamin Constant, que le prince de Ligne avait si plaisamment nommé son *déjeuner à la fourchette*, et qui, logé chez elle à cette époque, déclamait sous

(1) Cet horrible trait a été imprimé par un témoin oculaire, dans une brochure présentée à Monseigneur le duc d'Angoulême, qui a exigé que cette effroyable anecdote en fût rayée. Je possède un des rares exemplaires, sans carton.

son inspiration, dans le club de Salm, contre la liberté de la presse périodique en faveur du sale despotisme directorial, tort assez curieux encore par rapport à elle-même, qui contribua tant à cette révolution. Est-ce oubli? peut-être : les femmes sont si habiles et ont parfois un intérêt si pressant à passer l'éponge sur ce qui a trait à leur propre conduite !

Mme de Staël, repoussée en Russie avec effroi quand de Berlin elle voulut s'y rendre, car on la redoutait alors comme un brandon révolutionnaire, y fut plus tard accueillie avec cette coquetterie d'un souverain qui aimait à multiplier ses prôneurs. Là, par des propos, au moins inconvenants s'ils n'étaient pas coupables, elle chercha (au moment d'aller visiter le prince royal de Suède) à prévenir l'empereur Alexandre contre Louis XVIII, de que seule elle pouvait espérer d'obtenir les millions que dès longtemps elle avait infructueusement réclamés, et contre les royalistes, qui lui semblaient fous dans leurs espérances, à la veille du triomphe de leur légitime chef, gens sur lesquels elle laissait tomber son mépris du sommet des erreurs de son philosophique orgueil.

Ennemie de la Restauration, qui lui rendit une grande partie de sa fortune, elle songeait à fuir ce qu'elle nommait un *opprobre* après avoir vécu sous le fangeux directoire! et elle mourut au vingt-huitième anniversaire (14 juillet 1817) d'une révolution, l'œuvre de son père et l'objet de sa propre admiration.

M. de Staël, le seul fils qui lui restât, l'autre ayant été tué en duel, fit hommage au puissant monarque du Nord de ce dernier ouvrage de sa mère dans lequel elle juge la Russie après l'avoir regardée en courant la poste, et ce prince l'en remercia par la lettre suivante, en date du 5 mars 1819:

« L'intérêt que j'avais toujours voué à Mme la baronne de Staël est la mesure de celui avec lequel » j'ai reçu le dernier ouvrage qu'elle a légué à la » postérité. Je vous remercie, monsieur, de l'envoi » que vous m'avez fait. Une plume éloquente et justement célèbre y prend la défense des principes » que notre siècle a proclamés, et qui ne peuvent » cependant produire d'heureux effets qu'autant que » leur application sera sanctionnée par la religion » et la morale. Cette double garantie, indispensable » à leur développement, est celle qui appelle à leur » secours mes vœux les plus sincères. Je m'estimerai heureux si à la conscience d'avoir désiré le » bien je puis jamais associer celle de l'avoir opéré. »

Cette lettre dont la publication, faite ici bien au-delà de ce qu'eût pu commander un scrupuleux respect pour l'ordre chronologique, auquel j'avais déjà manqué à l'égard de la maison d'Orléans, comme je pèche contre lui dans ce chapitre par rapport à Mme de Staël, prouve qu'à sa date, l'Empereur Alexandre montrait quelques velléités de retour, des idées théoriquement philosophiques, vers celles religieuses et expérimentales. Quant à Mme de Staël, à la mémoire de laquelle elle est si flatteuse, Mme de

Staël, dont la famille exerça une si funeste influence sur nos destinées, nous aurons malheureusement à revenir plusieurs fois sur son compte; mais nous remarquerons ici qu'elle avait de très-bonne heure commencé à braver toutes les opinions reçues, car, très-jeune encore, on la vit, dans ses lettres sur J.-J. Rousseau, mettre de côté ces règles de convenance que la société a droit d'exiger de son sexe, et que le bon goût comme le bon ton eussent dû lui faire respecter. Plus tard, elle porta la même hardiesse; je dirai plus, la même inconséquence, dans des questions propres à ébranler les bases de la société, détestant les effets dont elle admirait les causes et vantant les personnes dont elle flétrissait les actes. Elle a fait dans ses écrits l'éloge de cet art de la conversation, disparu parmi nous, qui était un des lustres de la société française, et c'est chez elle, c'est par elle qu'on l'avait vu disparaître! Mais elle fut aussi bonne que spirituelle, écrivit de très-belles pages, laissa échapper des mots aussi profonds qu'éblouissants, et sut se faire comme elle sut conserver des amis, parce qu'elle-même elle savait aimer.

XXIX.

Les Noailles.

C'est un objet sérieux, tant il est déplorable, que l'existence d'une famille nombreuse qui, dénuée de mérite, accumule sans mesure les grâces et les dignités dues à des services réels. Tels furent les Noailles durant deux siècles, et tels nous les avons vus encore durant la révolution.

Peu connus avant le règne des Bourbons, ils semblèrent, lors de l'intronisation de cette branche royale, ne naître à la faveur que pour demeurer constamment ses honorables valets. Observateurs, apologistes et agents serviles des favoris divers de leurs maîtres, ils parvinrent de jour en jour à s'élever, et sont devenus, pour ainsi dire, d'essentiels et indispensables meubles du palais; et leur histoire offrirait aux courtisans une leçon précieuse sur les moyens par lesquels la médiocrité héréditaire peut triompher des talents, des qualités les plus recommandables, et de la fidélité même.

Le premier des Noailles qui marcha dans la route des honneurs (car on n'a parlé d'Antoine et de François, ambassadeurs sous Henri II, que depuis l'illus-

tration de leurs neveux), le premier, dis-je, fut ce comte de Noailles bassement attaché au cardinal Mazarin, et qui enleva par le crédit de son patron, peu difficile alors sur le choix de ses partisans, la charge de capitaine de la première compagnie de gardes du corps au marquis de Chandenier (Rochechouart), ce que nul homme d'honneur ne se fût permis. Valet et sicaire du cardinal, il dut la pairie (1663) à ses services de cour. Il poussait l'amour de la faveur au point de porter lui-même la queue de Mme de Montespan, tandis que celle de la reine n'était portée que par l'exempt de service; mais par son faste insolent il singeait le roi dans son gouvernement, n'y allait à l'église qu'entouré de gardes, et quand le monarque devint dévot il se le montra plus que lui.

Son fils aîné, Jules, lui succéda dans ses charges et dignités, fit en conséquence un grand mariage, et, nommé commandant du Languedoc, y exerça contre les protestants des rigueurs aussi perfides que sanglantes, contrebalancées d'abord par la sagesse et l'humanité de l'intendant d'Aguesseau, mais qui n'eurent plus de bornes du moment où celui-ci eut été remplacé par Lamoignon de Baville, désigné par le duc de Noailles. La baronnie de Castelnau avait été le prix accordé à ses premières rigueurs; sa soumission au barbare Louvois, portée au point de blâmer dans les édits quelques faibles adoucissements à la plus cruelle et la plus impolitique intolérance, lui valut un régiment de famille portant son nom, régiment héréditaire, ce qui assurait à

ses descendants, quels qu'ils fussent, les hauts grades de l'armée et l'espoir d'arriver jeunes à des commandements supérieurs, en écartant le mérite et l'expérience. Après cinq campagnes offensives contre les fidèles sujets du roi, d'où résultèrent en partie les malheurs de la fin d'un règne long et glorieux, il en fit contre l'Espagne sept qui ne furent que des courses dévastatrices et sans résultat. Malgré les intelligences qu'il avait en Catalogne, le peu de troupes qu'on lui opposa, les dispositions de ces troupes ennemies à trahir leur souverain et la lâcheté connue des généraux espagnols, elles ne lui procurèrent pourtant que de très-minces succès; car comment oser vanter sa victoire du Ter, sur laquelle le maréchal de Luxembourg disait à son confesseur, qui lui demandait, en l'exhortant à la mort, s'il ne s'était pas trop enorgueilli du gain de ses batailles : « Eh! mon père, qui pourrait en tirer vanité? le maréchal de Noailles en a bien gagné une? » Il n'en fut pas moins fait maréchal de France, quoique le seul fruit de ses campagnes eût été d'aliéner l'esprit des Catalans, et de ruiner les affaires tellement qu'il fallut, pour les réparer, appeler le duc de Vendôme, auquel il n'eut à remettre qu'une armée totalement délabrée.

Le comte d'Ayen, son fils, depuis maréchal de Noailles, fit un mariage moins grand, mais plus utile que celui de son père, en épousant Mlle d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon. Avec autant d'esprit et d'intrigues que celui à qui il devait l'être, il sut se lier intimement à deux femmes, auteurs des désas-

tres qui accablèrent Louis XIV sur ses derniers jours, sa belle-tante et la princesse des Ursins. Quant à ses campagnes en Catalogne, commencées en chef en 1705, elles semblèrent être les copies des campagnes de son père dans la même province et ne purent lui acquérir qu'une réputation de cour, malgré sa victoire de Bascara, image de celle du Ter; mais il n'en fut pas moins récompensé par la grandesse. Ce qui est à remarquer ici, c'est que lui et son père (mort en 1708) étaient toujours malades dans les moments difficiles. Le nouveau duc de Noailles passait du moins pour un judicieux militaire de cabinet, mais tous ses talents s'évanouissaient dans l'action. Disposé à tout immoler aux soins de conserver la faveur dont il jouissait, on le vit proposer à Louis XIV de changer son nom propre quand il s'aperçut de la peine avec laquelle ce prince l'entendait prononcer lors de ses injustes préventions contre le respectable cardinal de Noailles. Flatteur du duc d'Orléans d'abord, il se prononça ensuite avec fureur contre ce prince dès qu'il fut persécuté, puis se rapprocha de lui quand la Régence l'eut rendu puissant. Peu attaché cependant à une autorité nécessairement éphémère, et valet plutôt d'une opinion publique égarée que des vues sages du Régent, il fit perfidement manquer en 1716 une négociation qui eût rendu Gibraltar à l'Espagne et uni les deux branches royales de la maison de France. Modéré dans ses discours, tranchant dans ses correspondances, ruinant sourdement et ménageant en apparence tout le monde, il ne joua que le rôle d'un brouillon aux armées des

maréchaux de Berwik et d'Asfeld, en 1755. Maréchal de France en 1754, et envoyé en Italie, il combina savamment un plan de campagne, qu'il exécuta avec faiblesse, malgré la supériorité de ses forces; et toute sa réputation militaire est fondée sur sa compagne de 1745, qui eût pu devenir glorieuse, exécutée comme elle avait été conçue. Depuis lors il ne servit plus en chef dans cette guerre, dont les maréchaux de Saxe et de Lovendal furent les héros, ne fut point employé durant la guerre de sept ans, et mourut en 1766 laissant deux fils, depuis lors maréchaux de cour plus que d'armée.

De ces deux maréchaux, qui formaient la quatrième génération des Noailles depuis leur établissement à la cour, l'un, homme à bons mots, ami intéressé de toutes les maîtresses et de tous les favoris, eut toute la grâce d'un courtisan, et l'autre toute la vanité d'un parvenu. Celui-ci avait à la campagne un magasin de vieux habits de gala dont on affublait les paysans qui venaient assister à son *grand couvert*; il caressait les gardes du corps de manière à les inviter à lui baiser la main. Il mérita par ses ridicules qu'on dît et crût qu'il avait fait écrire sous la semelle de ses souliers, qu'il offrait aux regards des fidèles en se mettant à genoux dans l'église: *Monseigneur le maréchal de Mouchy*.

Au reste, depuis le moment où cette famille était devenue nombreuse, on la vit constamment divisée entre les deux factions qui partageaient la cour, afin que le parti en faveur soutînt ou assurât sa fortune. Cette tactique bien connue lui avait réussi, car

outre ses places et ses dignités, dont deux des quatre compagnies des gardes du corps, elle possédait au moment de la révolution pour 1,800,000 francs de bienfaits du roi, ce qui fut regardé alors comme l'un des grands crimes de la monarchie et l'une des plus puissantes causes secondaires de la haine contre le gouvernement.

Outre le maréchal de Mouchy, cette famille, à l'époque de nos troubles, se composait 1° du prince de Poix, capitaine de la compagnie écossaise, assez bon homme au fond, mais de cette bonhomie inutile et niaise dont tout le monde se rit et sur laquelle personne ne compte. N'avait-il pas, en 1789, la sottise de demander à ceux qu'il rencontrait s'ils seraient du parti *Noailles*, comme si des intrigants de leur espèce pouvaient avoir un parti hors d'une cour à idées étroites! Il voulut être populaire, et y réussit si peu qu'en ayant demandé pardon à Louis XVI, celui-ci lui répondit : « Pourquoi me le dites-vous? je ne m'en doutais pas. » 2° Du duc d'Ayen, capitaine des gardes aussi, homme assez aimable. C'était l'esprit de la famille, tête volcanique ainsi que celle de Mme de Tessé, sa sœur, parlementaire d'abord, populaire ensuite, puis rien et véritablement bon à rien. Il ne fut pas cependant sans influence sur un des événements les plus désastreux de la révolution, car en 1789, il fit partir le quartier d'avril des gardes du corps quoiqu'ils eussent pu rester, donna de plus la permission de s'absenter aux gardes de sa compagnie. 3° Du marquis de Noailles, ministre à Vienne, homme nageant constamment

entre deux eaux. C'était le sage de la famille. 4° Du vicomte de Noailles. C'était le matamore de sa noble maison; militaire ardent, il fut ardent novateur; on le crut vrai parce qu'il était vif. Nous aurons plus tard à citer de lui un trait propre à le caractériser.

Je crois devoir passer sous silence ce qui a trait à la sixième génération de ces personnages, prédestinés à être tous, sous quelque régime que ce soit, et de grands seigneurs durant leur vie et de prétendus grands hommes après leur mort.

On prétend qu'étonné du déluge de grâces pleuvant sur de si minces mérites, un homme à qui Louis XVIII disait: « Que puis-je faire pour vous? » lui répondit: « Sire, daignez me faire Noailles. » Je doute du propos, qu'infirmeraient également et la timide servilité moderne et la dignité peu indulgente du monarque; mais, l'eût-on imaginé, ce propos serait une épigramme aussi juste que sanglante; car depuis deux siècles, chaque fois que la pensée tombe sur de légers services unis à de brillantes faveurs, on est presque toujours certain de rencontrer là le nom des Noailles.

En effet, cette famille réunissait au commencement de la révolution (et c'était là un des abus amèrement reprochés à l'ancien régime), outre des traitements pécuniaires immenses, deux duchés, deux bâtons de maréchal, deux des quatre compagnies des gardes du corps, deux cordons du Saint-Esprit, et nulle famille ne pouvait en obtenir un troisième; une grandesse, un régiment propriétaire, des gouvernements, ambassades et places de cour.

En songeant à tant de bienfaits et à si peu de reconnaissance, les rois doivent sentir, pour leurs intérêts mêmes, tous les vices du favoritisme, qui n'attache que rarement ses élus et mécontente la véritable fidélité.

Nous pourrions encore accoler aux Noailles les Talleyrands, usurpateurs de l'un des plus beaux noms de l'ancienne France, et qui, sortis à peine d'une indigente médiocrité, devinrent d'ingrats favoris. Honneur donc aux Polignacs, qui, par un noble et rare exemple au sein des cours, se vouèrent à une fidélité sans réserve (1) !

(1) Cette fidélité fut malheureusement bien funeste dans ses derniers résultats. Certes les intentions du prince de Polignac étaient pures : qu'on l'estime, qu'on le plaigne, qu'on lui pardonne, mais il perdit son maître par les actes mêmes qu'il regardait comme des moyens de salut.

XXX.

Quelques-uns des ministres de Louis XVI. — De Vergennes. — Blosset. — Montmorin. — Ségur. — Castres. — Breteuil. — Saint-Priest et autres.

A la veille d'une grande catastrophe, que pourtant personne encore ne prévoyait, quel bras puissant eût pu en défendre et le monarque et la monarchie dans la liste très-nombreuse des ministres d'alors, si médiocres pour la plupart? Citons ici leurs noms, et disons leurs caractères en les classant dans l'ordre des départements qu'ils occupèrent.

1° Le ministère des affaires étrangères avait, dès les premiers jours de 1787, perdu M. de Vergennes, le seul homme de France qui joult d'une réputation européenne; car, si son nom s'attache au traité inhabilement négocié en 1783, il n'en était pas moins environné d'une brillante auréole par le succès de la révolution de Suède en 1772. Mais ce trophée diplomatique lui fut-il légitimement acquis? Le comte de Vergennes, ministre sage, bien qu'à vue courte, dut beaucoup à des circonstances que lui-même n'avait pas prévues, et laissa prendre aux trois cours

d'Autriche, de Russie et de Prusse un ascendant dominateur que la puissance de la France eût dû pour le moins balancer. Il fut toujours l'homme de la veille, jamais celui du lendemain. Son principal titre d'honneur, et qui finit par le placer au timon des affaires, fut cette révolution de Suède, où l'on supposa que tout avait été fait par lui et que sans lui rien n'aurait été fait. Or, voici à cet égard ce que j'ai su à n'en pouvoir douter. Un coup d'État, projeté en France dès qu'on y eut appris la mort du père de Gustave III, avait été arrêté avec ce dernier, qui alors se trouvait à Paris. Sûr de l'appui du cabinet de Versailles, le nouveau roi part avec une ardeur qu'il était plus nécessaire de modérer que de stimuler; et l'on chargea Vergennes, nommé ministre de France à Stockholm, d'aider et de diriger le jeune monarque dans sa périlleuse entreprise; mais ce ministre ne connaissait en Suède ni les choses ni les hommes : il s'adressa donc à cet effet au marquis de Blosset, qui à cette époque résidait près la cour de Danemarck.

Blosset était un homme des plus distingués. Brave militaire d'abord, puis diplomate éclairé, il possédait de l'activité, de la sagacité, de l'aplomb. Doué d'une instruction profonde, d'un esprit étendu, d'un caractère loyal, il avait su, dans des circonstances épineuses, et placé entre deux factions qui se disputaient les rênes du gouvernement danois, acquérir par sa noble conduite l'estime de toutes deux. Il fût même parvenu à soustraire le cabinet de Copenhague à l'influence russe, si la reine

Mathilde eût pu, en suivant ses conseils, se montrer plus prudente; si le comte Struensée principalement avait, sous sa direction, été plus sage dans ses entreprises ou plus ferme dans leur exécution. C'est ce que m'a dit un moine de l'abbaye de Braine, gentilhomme danois, soustrait par la fuite au coup qui frappa le comte son ami. Vainement le marquis de Blosset avait-il averti celui-ci des dangers qui le menaçaient, en vain lui ouvrit-il des voies de salut. Blosset et Sprengsporten, agissant de concert, ne purent rien obtenir de raisonnable d'un ministre orgueilleux et faible, qui, théoricien dénué d'expérience, prenait les hommes, si passionnés et si variables, pour des valeurs positives et fixes, ne faisait compte ni de leurs vices ni de leurs vertus, et finissait par redouter tout après avoir commencé par ne douter de rien.

Le marquis de Blosset, grâce à sa position et à ses relations habituelles avec les principaux seigneurs suédois, connaissait parfaitement les affaires relatives au pays où le comte de Vergennes était envoyé : il rectifia donc les idées erronées que celui-ci s'en était faites, lui traça le plan de conduite qu'il devait suivre, lui fournit de précieuses lumières et des agents d'exécution pour le faire atteindre au but vers lequel on marchait, l'aida même de ses soins et de ses conseils après son départ de Copenhague, et devint réellement l'auteur d'une révolution utile à la France, et que le duc d'Aiguillon avait vivement à cœur sans avoir su en préparer les moyens.

Tout réussit comme on le sait, et le ministre

triomphant ne cessait, dans sa correspondance avec le marquis de Blosset, de lui en rapporter tout l'honneur, de lui parler de son éternelle reconnaissance, de le leurrer des plus brillantes offres de services. Mais il ne fut pas plus tôt à la tête des affaires qu'il le desservit, le fit remplacer, et le voua à la plus complète nullité, craignant de produire à un trop grand jour l'homme à qui il devait tant et qui facilement eût pu l'éclipser.

Si j'ai su tous ces détails, quoique le marquis de Blosset n'en parlât jamais, c'est que mon oncle, l'un de ses plus intimes amis, me les révéla pour me détourner de l'idée que j'avais conçue d'embrasser la carrière diplomatique. Cet exemple l'en avait détourné lui-même à une époque où, ayant dirigé, comme ami de l'ambassadeur, puis en son absence, les affaires de la légation de France à Londres, il aurait pu se flatter de se lancer avec succès dans cette carrière.

M. de Vergennes était pourtant ce que le ministère français possédait de mieux. Honoré de l'entière confiance du roi depuis la mort du comte de Maurepas, il avait une fermeté qui malheureusement manquait au monarque, et une prudence qui eût calmé la fougue inconsidérée de Calonne. Sa mort, presque subite, fut donc pour Louis XVI une perte irréparable. Ce qui la fit le plus vivement ressentir, ce fut l'élévation de son successeur, le comte de Montmorin Saint-Herem, issu d'une ancienne et illustre famille, qui aux plus brillants services militaires joignait la gloire immortelle de ce Saint-Herem,

gouverneur d'Auvergne, dont, lors de la Saint-Barthélemy, l'humanité se refusa à faire massacrer les protestants. Montmorin avait été le menin du roi, dont il conserva et mérita l'amitié. Doué d'un cœur pur, mais d'un esprit faible, jouet par conséquent des fallacieuses promesses d'une faction dont il ne pénétrait pas les vues, il contribua à la ruine et d'une autorité qu'il eût voulu raffermir et d'un roi qu'il chérissait sincèrement. Son ambassade à Madrid, son commandement en Bretagne, son impuissance à soutenir les vues lumineuses présentées au conseil relativement aux affaires de Hollande, avaient manifesté sa nullité; et ce fut lui sans doute que Beaumarchais désignait dans son *Figaro*, satire trop caractéristique des derniers jours de l'ancien régime, quand il disait : « L'on s'enferme dans son cabinet pour y tailler mystérieusement une plume,» car Montmorin fournirait mille traits de ce genre.

2° Lors de l'assemblée des notables le ministère de la guerre était occupé par le maréchal de Ségur, mal famé en raison de son affaire de Lintz, erreur de l'esprit et non celle du cœur, mais qu'un bras perdu à la guerre, ce qui est une des parures du métier, réhabilitait en quelque sorte. Bien différent de son prédécesseur, le prince de Montbarey, sous l'administration duquel tout se vendait chez Mlle Renard, sa maîtresse, sa probité, son désintéressement ne se démentirent jamais. Très-médiocre, au reste, ce n'était que dans le conseil même qu'il lisait pour la première et seule fois ses rapports et ses opinions, ce qui donna lieu à une scène assez plai-

sante. Ayant un jour rapporté je ne sais quelle affaire avec autant de netteté que d'intérêt et de talent, il s'arrête, tourne et retourne son cahier : « Votre conclusion et votre avis ? » dit le roi. Le maréchal avoue enfin que ses commis les ont oubliés. « Eh bien, nous conclurons pour vous, » reprend Louis XVI ; et il n'en fut pas autrement question, si ce n'est que le ministre ordonna qu'à l'avenir l'on n'omît point de joindre son opinion à ses rapports.

Ce sot et excellent homme fut remplacé par le comte de Brienne, qui possédait esprit et connaissances, hors celui et celles indispensables à son métier. Fait ministre malgré lui, j'allai, dès qu'il cessa de l'être, lui en faire mon compliment avec toute la naïveté de l'âge que j'avais alors. Le comte, saisissant mon bras, et jetant ses regards autour de lui pour s'assurer que nous étions seuls, me dit (et je rapporte textuellement ici ses paroles) : « Jeune homme, il faut vous l'avouer, je suis venu ici comme un chien qu'on fouette, et m'en éloigne avec désespoir : ce maudit pays a des attraits dont je ne me serais jamais douté. Retenez ce que je vous dis pour vous préserver de l'ambition. »

Après lui M. de Puységur ne fit que paraître, et eut M. de La Tour du Pin pour successeur. C'est en vérité tout ce que l'on peut dire de ces deux derniers.

3° La marine, recréée par M. de Sartine, qui ne savait pas même la géographie, et par M. de Fleurieu, qui, malheureusement pour ses auditeurs, la

savait trop bien, lui qu'on a vu depuis gouverneur du second Dauphin, et plus tard ministae de la liste civile de Napoléon, vit, après la guerre de l'Amérique, le département auquel elle appartenait entièrement bouleversé par le maréchal de Castres, que la maréchale de Luxembourg avait parfaitement peint en le nommant *une charmante médiocrité*. Quant au comte de la Luzerne, son successeur, il savait *du grec*, et connaissait beaucoup mieux les trirèmes des anciens que nos colosses modernes à trois ponts. Sa distraction était telle qu'un jour, entendant parler d'un impôt proposé sur les célibataires : « Ces gens-là, dit-il, ont fait serment de me ruiner ! » Et c'était en présence de sa femme et de ses enfants qu'il s'exprimait ainsi. Il fut remplacé par M. Bertrand, intrigant maladroit, qui fit beaucoup de mal à un roi qu'il voulait mais ne savait pas servir.

4° Le ministère de la maison du Roi, nommé depuis *de l'intérieur*, fut occupé, après M. de Malesherbes (qui lui-même a depuis avoué son incapacité en disant : « Moi et Turgot nous ne connaissions pas les hommes »), par le baron de Breteuil, homme vaniteux et dur quoique sans naissance et sans mœurs, intrigant et entouré d'intrigants, avide et dévoré d'ambition, quoiqu'il affectât le désintéressement et l'amour d'une condition privée. La marquise de Fleury, connue par sa dépravation et ses bons mots, avait dit de lui : « Ce n'est certainement pas une bête que le baron, c'est un sot. » Au reste, il n'était dénué ni d'esprit ni de connaissances, bien

qu'il eût manqué de perspicacité dans ses deux missions de Pétersbourg et de Varsovie. Ce fut lui encore qui, par haine pour le cardinal de Rohan, détermina le Roi à cette esclandre du collier dont les suites furent si funestes. Ennemi du duc d'Orléans, il voulut, en 1788, être lui-même le porteur de l'ordre qui l'exilait.

Son successeur, M. Guignard de Saint-Priest, homme plus nouveau que lui par la naissance, et qu'une négociation peu honorable avait fait combler de faveurs par la cour de Russie, ne sut montrer ni fermeté dans le ministère ni fidélité dans l'émigration. Il n'a laissé que trois fils, dont deux aussi vaniteux que médiocres; mais le troisième seul semble par ses sentiments, son caractère et son esprit, devoir payer pour ses deux aînés. C'est au temps à justifier ou à démentir cet horoscope (1).

Retournons vers le baron de Breteuil, qui, attaché à la marquise d'Agoult, née M^lle^ de Belmont, fut supplanté dans ses bonnes grâces par le jeune de Rieux, dernier descendant d'une noble et illustre famille que les massacres de Quiberon ont fait disparaître. Le baron de Breteuil, furieux, embrassa la cause du mari et voulut la faire enfermer. La marquise plaida, menaça, pour se venger, de publier les lettres du baron, qui, dans l'abandon de l'intimité, y parlait de la reine d'une manière

(1) Il ne l'a pas été : rien de plus honorable que le caractère et la conduite de Louis de Saint-Priest devenu grand d'Espagne, et digne, à tous égards, de ce haut rang.

outrageante. L'avocat de la dame parvint, pour plaire au ministre, à l'en dissuader; mais le pacificateur Hardouin ne put empêcher qu'on en eût connaissance, et la disgrâce momentanée du baron en fut le résultat.

Tout le monde sait la suite des aventures galantes et romanesques de cette femme, qui finit par épouser le régicide Rovère. Quant aux d'Agoult, que j'ai beaucoup connus (et qu'il ne faut pas confondre avec les deux frères Vincent d'Agout, dont l'un se battit avec le prince de Condé, et l'autre, confident du voyage de Varennes, finit par être capitaine des gardes de Murat), ils étaient trois : 1° le marquis, dont on eût ignoré l'existence sans les travers de sa femme; 2° l'abbé, qui, né, ainsi que ses frères, dans la misère la plus profonde, dut son éducation au vieux duc d'Orléans et sa fortune au baron de Breteuil; galant dans sa jeunesse, dévot plus tard, et auteur de quelques écrits qui ne sont pas sans mérite; 3° le vicomte, marié avant son aîné à Mme Dérigny, veuve qui fit sa fortune, et qu'il abandonna quand elle eut préféré pour sa fille Bruyère-Chalabre au marquis d'Agoult. Il se lia publiquement alors à la belle Sophie de Tott, et l'eût épousée au moment où il perdit sa femme, mais, la restauration arrivant, il préféra, à l'âge de soixante ans, Mlle de Choisy, du même âge environ, pour se lier plus intimement à la cour de Madame d'Angoulême, espérant, par le crédit de cette princesse, porter l'évêque son frère au ministère.

5° Durant tout le règne de Louis XVI les finances

ont successivement été soumises à la direction d'hommes à talents sans moralité ou à moralité sans talents, mais dont aucun cependant, excepté Calonne, ne s'éleva au-dessus du mérite très-subordonné d'un teneur de livres. Nous avons parlé de M. Necker, nous en parlerons encore à l'article des hommes de la révolution, car plus que tous autres il appartient à cette grande catastrophe ; mais nous noterons ici, comme une chose trop peu remarquée, qu'à lui commença l'union de la fortune de l'État aux intérêts de la Banque, et en conséquence l'origine et les progrès d'une puissance anti-monarchique dont la clientelle devait effacer toutes celles existantes, et empêcher qu'il pût à l'avenir lui en être solidement opposé aucune autre, surtout après les résultats de l'impulsion imprimée aux affaires par le banquier genévois.

6° Lors du rappel des parlements, en 1774, M. de Maupeou avait dit : « Le procès du Roi et de la magistrature était depuis longtemps en litige ; je l'avais fait gagner au monarque : il veut le perdre, et s'en repentira. » La révolution arrivée, on a recours indirectement à lui : il s'en doute.

— Vous êtes quelque chose dans le ministère? dit-il à celui qui lui est envoyé.

— Oui.

— Eh bien, tirez-vous-en comme vous pourrez.

Là finit la négociation avec le chef inamovible, mais sans fonctions, de la justice, qui pour chefs actifs avait eu 1° le garde-des-sceaux Hüe de Miromesnil, que le talent avec lequel il jouait les *Crispins*

chez le comte de Maurepas avait préparé et élevé à cette haute dignité; 2° le président de Lamoignon, son successeur, parlementaire et anti-parlementaire tour à tour, qui eût été incapable du travail de détail que lui remit l'archevêque de Sens sans le secours d'un ancien employé du chancelier Maupeou nommé Pie-Pape (il passa avec le cardinal et se donna lui-même la mort); 3° enfin le bonhomme Barentin, beau-père du chancelier d'Ambray. Ce dernier s'était fait une haute réputation dans le procès Kornmann; mais, rouillé par trente ans de nullité, il se fit tourner en ridicule pour avoir dit dans un discours d'apparat : « Je vois voltiger sur vos têtes l'ombre de Malesherbes. »

7° pour compléter cette curieuse administration je parlerai encore des lieutenants généraux de police. A MM. de Sartine et Lenoir, que nous avons déjà cités, succéda M. de Crosne. C'était un très-bon homme, et par conséquent indigne de sa place. Il joignait de plus à ce tort une rare stupidité. Voulant mettre de l'ordre parmi les espions, n'accoucha-t-il pas un jour de l'heureuse idée de leur donner un uniforme! Son ignorance était telle qu'entendant disserter sur l'assassinat de Pompée : « Voilà, dit-il, comme on aime à faire des contes; car moi qui le sais bien, je puis vous affirmer que depuis trois mois il ne s'est pas commis à Paris un seul assassinat. » On pourrait citer de lui cent traits de cette force.

Que conclure de ce long chapitre? Qu'une révolution était nécessaire, diront quelques gens à idées prétendues libérales. Non certes, car l'État prospé-

rait en dépit de l'influence de tous ces gens-là; mais bien qu'une fois entamée, nul des hommes employés alors n'était capable d'en arrêter les progrès ou d'en diriger la marche. Voilà ce qui condamne l'imprudence de ceux qui la firent; et qui sait si d'autres temps ne verront pas la même impéritie ou la même imprévoyance ? Mais ils seront d'autant plus coupables que l'expérience, étrangère à leurs devanciers, les doit éclairer, et prononcera irrévocablement leur arrêt.

XXXI.

D'autres hommes d'alors. — Le maréchal de Stainville. — Le marquis de Bouillé. — Le comte de Ségur.

Parmi les hommes le plus en vue avant la révolution, il en fut sans doute un grand nombre que les fanges monarchiques entouraient sans les souiller; mais le vice brillant est connu, et la vertu modeste ne l'est pas. Qui oublierait cependant Turgot, Malesherbes, et une foule d'intègres et laborieux magistrats affranchis par leur état des grâces corruptrices de la cour, et par leurs dignités des plaisirs de la ville? J'aime, à cet égard, à rappeler un trait caractéristique de cette antique magistrature. Il a le tort d'être français, et tout le monde l'ignore; tout le monde le saurait s'il était grec ou romain.

Louis XIV voulut élever à la pairie le chancelier Séguier : le parlement refusa l'enregistrement, en remontrant que l'ambition pourrait détourner les magistrats de leurs modestes et utiles fonctions.

Les Lamoignon, les Molé, les d'Ormesson et autres étaient encore dignes de leurs ancêtres; mais, aussi constants dans leurs principes que dans leurs mœurs,

le siècle avait marché sans eux. Le clergé, plus éclairé, s'était rapproché bien davantage des idées régnantes. C'était, malgré ses écarts, le plus régulier qui existât; et les Séguiran, les Pompignan, les Noé n'eussent pas été déplacés parmi les prélats du grand siècle. Le militaire, dans une liste de cinq à six cents généraux, n'offrait guère que le maréchal de Broglie, que ses talents faisaient paraître un colosse parmi tant de pygmées, et la bataille de Berghen lui est un très-honorable trophée.

Quant à la marine, elle s'était brillamment relevée durant la guerre de l'Amérique, et cite avec orgueil les noms des d'Orvillers, Guichen, Suffren, La Motte-Piquet, Grimoard, etc.

Ce qui avait soutenu la marine, comme les deux corps du génie et de l'artillerie, c'est qu'ils étaient dédaignés par les gens de la cour, et ceux-ci faisaient honte par leur médiocrité. Aussi M. de Lauzun n'avait-il pas tant de tort en répondant à ceux qui lui reprochaient de ne plus y paraître : « Que voulez-vous que j'y fasse depuis que Liancourt est devenu bel esprit et Laval homme à bonnes fortunes ? » Ce dernier, roux, lourd et à prétentions, n'est connu que par des balourdises presque incroyables.

J'aurais pu nommer dans ce chapitre des hommes parfaitement honnêtes, tels que les d'Havré, Vérac, Laval, d'Escars, d'Avaray, Dumas, La Trémouille; mais qu'y a-t-il au monde de plus médiocre ? Tout cela cependant est redevenu grand seigneur. O pauvre France !...

Le comte de Stainville doit ici être noté. Il avait

commencé par servir en Autriche. Le duc de Choiseul son frère, ministre des affaires étrangères et de la guerre, le rappela dans sa patrie, où il fut fait lieutenant-général et commanda les grenadiers de France. Marié à une femme très-galante, et qui avait pris pour amant Clairval, acteur de la Comédie italienne, il la fit enfermer par lettre de cachet dans un couvent de Nanci. « Si du moins, disait le duc de Choiseul, elle eût pris un homme de la société, je lui aurais moi-même prêté mon cabinet. » Ce trait est positif, et je ne le cite que comme caractéristique des mœurs très-décentes quoique très-dépravées de cette époque. Quelque temps après, M. de Vaubecourt, maréchal de camp, sortait d'une audience particulière du ministre, où il avait sollicité aussi une lettre de cachet contre sa femme. M. de Stainville qui le rencontra, croyant qu'il venait d'être fait lieutenant général, lui dit, au grand contentement de tous les auditeurs : « Je vous fais mon compliment : vous êtes donc des nôtres ? »

Lors de la grande promotion de maréchaux de France faite par Louis XVI, le duc de Choiseul, qui désirait que son frère fût du nombre et craignait que l'ancienneté du duc d'Aiguillon n'y mît obstacle, écrivit au roi. « Je sens très-bien qu'un ministre » disgracié n'a aucun droit aux faveurs de Votre » Majesté, mais elle est trop juste pour permettre » que mon frère en souffre. » Cette petite ruse de cour donna à M. de Stainville le bâton, que sans elle le duc d'Aiguillon eût obtenu.

Le maréchal, au reste, aussi ferme de caractère et entier dans ses opinions qu'il était timide et embarrassé dans la société, parut l'homme qui convenait à la cour lors des troubles de Bretagne, précurseurs de ceux de la Révolution; la reine surtout semblait le cajoler avec ce ton d'abandon plein de dignité qu'elle savait si bien employer : il fut nommé commandant de cette province. Présenté alors à Monsieur, depuis Louis XVIII, ce prince lui dit :

— Qu'allez-vous faire là-bas? le comte de Thiars y commande.

— M. de Thiars, répond le maréchal, n'est que pour le civil.

— Et vous pour l'incivil, reprit Monsieur en lui tournant le dos.

Je m'abstiens à cet égard de toute autre remarque que celle-ci. Le maréchal mourut au moment où l'on comptait si fermement sur ses services; car, par une inconcevable fatalité, tout conjurait à livrer Louis XVI au sort funeste qui menaçait son inexpérience.

Le maréchal, à son retour de Vienne, avait ramené avec lui un gentilhomme lorrain nommé d'Hoflize, le plus taciturne, le plus modeste et le plus respectable des hommes. On prétendait que, durant le voyage, toute la conversation s'était réduite à ces mots de d'Hoflize en sortant de Vienne :

— Mon général, voilà de beaux arbres!

— Et ceux-ci, ils sont superbes! répond Stainville à la porte de Paris.

J'ai dit du comte d'Hoflize ses succès dans l'Inde durant la guerre de l'Amérique. Le maréchal de Stainville n'a laissé que des filles : la princesse Monaca, guillotinée l'avant-veille de la chute de Robespierre, et la duchesse de Choiseul, mariée avec un jacobin du vivant de son mari.

Si pour juger M. de Bouillé on se contente de lire ses mémoires, cet ouvrage, écrit avec intérêt, simplicité et modération, ne présentera l'idée que d'un sujet fidèle et pur, étranger aux opinions modernes comme à toute espèce d'exagération. Ce monument, l'un des plus précieux de l'histoire contemporaine, tromperait cependant ses lecteurs sur le caractère de celui à qui il est dû : personne n'était plus froid que M. de Bouillé aux coups de fusil, plus calme dans le cabinet, mais dans la société c'était un volcan; son emportement y passait les bornes de la décence, et il ne respectait alors ni les autres ni lui-même. Quoique ennemi des troubles dès qu'ils eurent éclaté, il en professait les principes avant leur explosion, et peut-être devait-il à cet égard la direction de son esprit à la nécessité où il fut de vaincre, par ses services et son opiniâtreté, une fortune que des gens de cour sans mérite obtenaient comme héritage.

J'aurais, comme témoin oculaire, plusieurs traits à citer pour attester ce que j'avance, mais n'en rapporterai ici qu'un seul. Passant la soirée avec lui chez l'archevêque de Sens, principal ministre, il se mit à déblatérer contre le clergé, dont il voulait qu'on usurpât les biens, ce qui était alors non-seu-

lement un vol, mais une révolution, puisque cela détruisait le principal des trois ordres politiques de l'État et le seul lien subsistant entre les deux autres. Il semblait d'ailleurs oublier que, malgré tout son zèle, il fût demeuré dans l'obscurité sans la protection d'un oncle qui avait été évêque d'Autun. Chacun se taisait, mais il voulait disputer, et apostrophait vivement l'évêque de Saint-Pont (Chalabre), qui longtemps ne lui répondit qu'avec modération. Pour lui, il ne ripostait que par des injures, et il y mettait d'autant plus de vivacité qu'il avait moins de raisons à opposer à celles du prélat. La chose enfin fut portée au point que celui-ci arracha sa croix et lui dit : « Nous sommes gentilshommes tous les deux : je vous demande raison des propos indécents que vous avez tenus contre mon ordre, et que je prends pour moi ! » L'on eut beaucoup de peine à les calmer et à étouffer une querelle aussi scandaleuse par elle-même que dangereuse à l'époque où on se trouvait.

Tout le monde sait sa tentative infructueuse pour sauver le roi. Précédemment il avait éteint l'incendie qui s'était allumé en Lorraine, et il montra alors combien il savait quelquefois se dominer et entraîner les hommes.

Je l'ai vu à Mayence, où les émigrés avaient la sottise de le regarder comme un révolutionnaire. J'ai vu aussi son fils, commandant les houlans britanniques en Hollande (1795), composés presque entièrement alors de déserteurs plus que de véritables émigrés. C'était un corps de bandits comme j'en ai

peu connu. Il compromit la retraite à Swol, révolté de ses pillages, auxquels se joignit une extrême barbarie. Ce corps et celui des hussards de Rohan, commandés par le comte Charles de Béthizy, étaient le fléau des pays, qu'ils dévastaient au lieu de les défendre. Béthizy est devenu un noble chevalier, l'admirateur du *Diable à quatre* d'adorable mémoire. J'ignore le rôle que joue aujourd'hui Louis de Bouillé, qui gémissait alors des désordres aux excès desquels il ne pouvait porter remède.

Le comte de Ségur, fils aîné du maréchal et frère aîné du vicomte, a de l'esprit, mais sans étendue et sans justesse, des qualités sociales, mais sans énergie ni consistance. Il avait voulu être bel-esprit, militaire, hommes à bonnes fortunes, et de tous ces essais manqués il résulta, par le crédit de son père, un ministre à la cour de Russie.

Mme de Sabran, que Boufflers épousa depuis, avait fait sur lui le couplet suivant sur l'air *des Trembleurs*:

Ségur, j'ai peu l'art de feindre :
Cessons donc de nous contraindre.
En deux mots je vais te peindre,
Et te peindre trait pour trait.
Philosophe à tête vide,
Céladon faux et perfide,
Roué pédant et timide,
Ségur, voilà ton portrait.

Presque ridicule à Paris, il passa pour un des hommes les plus aimables à Saint-Pétersbourg. Cette capitale possédait cependant alors le prince de Ligne,

le comte Louis de Gobentzel et le comte Schouwaloff, qui lui étaient très-supérieurs; mais il avait plu à l'impératrice, composait et jouait des comédies pour l'amuser, faisait des vers pour son petit chien, et paraissait aussi charmé de ses appas qu'étonné de son génie. Tout cela n'était pas noble ni digne d'un représentant du roi de France, mais cela n'était pas coupable encore. Maintenant voici ce qui le fut, et ce qui explique la facilité avec laquelle il obtint la signature d'un traité de commerce dont on lui a fait tant d'honneur, traité qui eût été des plus utiles aux négociants français, mais à l'exécution duquel notre Révolution mit obstacle.

Il faisait jouer au théâtre particulier de l'impératrice l'une de ses pièces, dans laquelle on apportait continuellement des lettres. Le prince Potemkine, brutal comme un Scythe et malin comme un singe, lui dit assez haut:

— C'est apparemment un jour de courrier?

— Je m'en aperçois, répond Ségur, car je viens de recevoir mon paquet.

Piqué des rires dont il avait été l'objet et craignant de perdre une partie de son crédit dans l'esprit de Catherine II, il s'étudia plus que jamais à flatter l'ambition de cette princesse, applaudit particulièrement à son projet de partage de l'empire ottoman, protesta même que sa cour, qui eût alors obtenu l'Égypte, dont la conquête avait été jadis proposée à Louis XIV par Leibnitz, s'y prêterait avec joie, et qu'elle était à cet égard assurée déjà du consentement de l'Espagne. Catherine, facile à persuader

sur un sujet qui flattait son ambition, et qui n'aurait pu croire que Ségur agit sans autorisation dans une affaire de si haute importance, fit le travail des lots qu'elle devait retenir ou céder. Naples y entrait pour quelque chose ainsi que l'Espagne, non qu'ils dussent y coopérer ou qu'elle voulût être généreuse, mais dans l'idée que plus elle donnerait à d'autres, moins la puissance de la France s'en accroîtrait. Le duc de Serra Capriola, ministre de Naples, à qui la chose est communiquée, répond que sa cour, contenté de ce qu'elle a, n'ambitionne aucun accroissement de domination; qu'elle a d'ailleurs des ménagements à garder relativement aux intérêts de son commerce; qu'elle a avec la Porte des relations qu'elle ne veut pas rompre, et ne saurait croire que l'Europe ne secourût pas les Turcs.

— Vous vous trompez, dit Besbarodko: la France, l'Espagne et l'Autriche sont d'accord avec nous.

— Mais l'Angleterre, la Prusse et la Suède?

— Elles ne s'en doutent pas; cela ne nous empêchera point d'aller en avant, et les choses s'arrangeront chemin faisant.

Le duc de Serra Capriola en écrit à sa cour, qui approuve sa conduite et lui envoie une lettre de Charles III en réponse à la communication donnée de la note par le cabinet napolitain. Cette lettre portait, entre autres choses: « Je ne chercherai jamais » à envahir le bien d'autrui; je n'approuve ni n'ap» prouverai aucun partage, ne veux ni y prendre » part, ni en profiter, ni même le permettre, et me » suis assuré que la France, animée des mêmes sen-

» timents, ne le permettra pas plus que moi. »

Cependant, sur la foi de ces illusions, Catherine II avait consenti au traité de commerce entre la France et la Russie. Elle entreprit son voyage de Crimée, et eut une entrevue avec l'Empereur Joseph II. Déjà, M. de Ségur présent, elle avait fait ou laissé écrire sur l'une des portes de Kherson : *Chemin de Constantinople ;* mais bientôt elle apprit que la Prusse armait, que la Suède déclarait et commençait une guerre menaçante pour le salut même de la capitale de son empire, que la Pologne s'apprêtait à secouer le joug, que la France et l'Angleterre s'unissaient pour contrarier les vues de la Russie. Ainsi le projet de s'emparer de Constantinople pouvait faire courir à celle-ci le danger de perdre Pétersbourg ; mais, d'une part, la révolte obtenue à prix d'or et par les soins du transfuge Spingsporten d'une partie des officiers de l'armée de Gustave III, d'une autre les embarras dans lesquels la France se trouvait et qui l'empêchaient de veiller comme elle l'eût fait en des temps plus calmes aux intérêts de sa politique extérieure, enfin l'avidité des trois puissances co-protégeantes de la Pologne, facilitèrent un accord conclu aux dépens de l'antique patrie des Piartes et des Jagellons. Tel fut le résultat définitif des négociations si vantées d'un bel esprit pédantesque sans vues et sans aplomb, qui, en compromettant son cabinet, avait pensé incendier l'Europe, qui, en stipulant les intérêts du commerce français, n'avait pas même songé à mettre nos négociants à l'abri des vexations de l'injustice russe, que les Anglais seuls ont su éviter.

Catherine II, voyant les troubles de la France et en présageant les résultats, avait proposé à M. de Ségur rang, emploi et établissement territorial; elle l'eût aussi bien traité qu'étaient ou devaient l'être les Spingsporten, les Saint-Priest; mais en voyant Lafayette, qu'il regardait comme un sot, jouer en France un si grand rôle, il en rêva pour lui-même un bien supérieur, s'y rendit, fut refusé à Rome en qualité d'ambassadeur, envoyé en Prusse, et dénoncé au monarque prussien par le prince de Nassau, qu'il croyait son ami. Dans l'excès de son désespoir il se donna avec précaution un petit coup de canif, farce mélodramatique qui le ridiculisa. Rentré dans l'obscurité, il fut persécuté comme tout le monde, vécut de petites pièces données aux petits spectacles, s'éleva cependant au-dessus de ce médiocre genre par son estimable *Tableau de l'Europe durant le règne de Frédéric-Guillaume*, ouvrage semé pourtant de quelques niaises erreurs sur le début de la guerre de Finlande. On doit lui reprocher aussi, dans ce qu'il a dit de la Russie, quelques traits de calomnies, satires puisées sans doute dans l'amertume de ses souvenirs. Plus tard il a fait encore des livres, mais c'est avec des livres seuls qu'il les a faits. Au reste, il s'est montré homme spirituel et sensible, bon père et bon époux. Sa misère, qu'il n'a pas su courageusement supporter, l'a placé, dans sa conduite politique, au-dessous même de la place que devait lui assigner un esprit ingénieux et fin, mais court et faux.

J'ai poussé un peu loin cette note sur le comte de Ségur, mais il fallait en finir ici avec un homme devenu si petit en présence des grands événements qui se préparaient.

Peut-être ne devons-nous pas oublier en ce chapitre un homme qui, sans la révolution, eût probablement porté dans une haute et brillante position sociale, ou plutôt politique, de vastes prétentions au génie, appuyées du moins sur des connaissances pratiques acquises dans l'administration de la province de Hainaut : c'est M. de Meilhan. Il avait dû le commencement de sa fortune à la place dont jouit son père en qualité de premier médecin de Louis XV, l'accrut par l'adresse, quelques talents et beaucoup d'esprit. Il se prétendait homme de cour, ce à quoi sa naissance, son état de magistrat et son ton surtout, s'opposaient également. Sa souplesse, d'ailleurs, était alternativement au-dessus et au-dessous de ce qu'exigeaient les convenances. Ses plaisanteries de mauvais goût, sa légèreté pédantesque, ses écrits futiles, prétentieux, semés de faits hasardés, d'idées fausses, de traits immoraux, nuisirent à ses vues ambitieuses, et, en concourant avec M. de Calonne pour la direction des finances, celui-ci l'emporta. Cependant il s'était créé une réputation qui l'eût mené à tout, et cette réputation le fit appeler par l'impératrice Catherine II, qui voulait lui faire rédiger ses mémoires, mais à qui il ne plut pas davantage par ses manières, fort étrangères à ce qu'exige l'intimité des souverains, que par sa figure, dont la laideur contrastait avec ses

présomptions près du beau sexe. La pension qui lui avait été accordée lui fut retirée par Paul Ier. Alexandre la lui rendit avec les arrérages, en exigeant qu'il remettrait tous les papiers de son aïeule. A quelques écrits souvent médiocres, parfois curieux, qui lui sont dus, nous ne pourrions joindre ici le récit de ses voyages, car il les vendit à des touristes anglais, qui les firent traduire et imprimer sous leurs noms.

XXXII.

Condorcet. — Chamfort. — La Harpe. — Saint-Lambert. — Chabannon. — Clément.

J'ai parlé de quelques notabilités de haut parage : je laisserais une immense lacune dans le tableau de nos mœurs si je ne faisais mention des gens de lettres, dont la direction morale, bonne ou mauvaise, fait la gloire ou la honte d'une nation, et qui, entraînés par l'esprit de leur siècle et le servant de leur génie, en offrent les traits les plus saillants, l'expression la plus caractéristique.

Ces hommes, renfermés dans leur cabinet durant le grand et mémorable siècle où leur illustration en rivalisa trois autres également immortels, en étaient sortis pour s'introduire dans les salons des hautes classes sociales. L'invitation que leur adressa le principal ministre d'éclairer le gouvernement sur les formes constitutionnelles de l'État en fit subitement des hommes politiques, théoriciens sans pratique, c'est-à-dire la pire des espèces pensantes à consulter en matière d'administration.

Qui pourrait lire aujourd'hui sans dégoût cette foule des écrits publiés et applaudis alors? Laissons

le souvenir des sottises philosophiques à l'oubli qu'elles réclament, et arrêtons-nous à quelques noms qui ne peuvent être affranchis d'une honteuse célébrité.

Condorcet, courtisan aussi assidu près de Monsieur, frère du roi, qu'il se montrait à ses amis l'ennemi déclaré des courtisans, cet homme froidement haineux que Voltaire lui-même nommait un *mouton enragé*, se présente naturellement à ma pensée comme l'un des plus ardents complices de cette conjuration anti-religieuse dont le patriarche de Ferney s'était fait le chef.

Aveuglé sur son propre mérite, incontestable comme mathématicien, il voulut se faire homme politique, et, croyant à la fois à la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine et au matérialisme, à la quasi immortalité du corps et non à celle de l'âme, voulant faire des hommes pour son système gouvernemental, et non combiner ce système conformément à ce que sont réellement les hommes, ennemi plus habile et moins sournois de la Divinité que ne le fut d'Alembert, bon ami d'ailleurs et mari commode, Condorcet alluma de sa froide main des feux dont il ne put éviter les atteintes que par le poison.

Chamfort, qui ne connut jamais d'autres parents que sa mère, et dont la vanité changea son seul nom de Nicolas en celui sous lequel il s'est fait remarquer dans le monde et dans les lettres, n'était réellement qu'un bel esprit sans véritables talents et un énergumène sans retenue. Il n'en fut pas moins reçu

à l'Académie française et comblé de biens par les grands et les princes, dont il se déclarait l'un des plus violents détracteurs. Au reste, voici comme lui-même il s'est peint. « Ma vie entière est un tissu » de contrastes avec mes principes : je n'aime point » les princes, et je suis attaché à un prince (en » effet il était secrétaire des commandements du » prince de Condé et bibliothécaire de Madame Éli- » sabeth); on me connaît des maximes républi- » caines, et plusieurs de mes amis sont revêtus de » décorations monarchiques ; j'aime la pauvreté vo- » lontaire, et je vis avec des gens riches ; je fuis les » honneurs, et quelques-uns sont venus à moi ; les » lettres sont presque ma seule consolation, et je » ne vois point de beaux esprits ; je crois les illu- » sions nécessaires, et je vis sans illusions ; je crois » les passions plus utiles que la raison, et je ne sais » plus ce que c'est que les passions. » Nul homme n'a su mettre plus d'art, plus de coquetterie à faire passer sur le compte de l'originalité ce qui eût semblé choquant chez tout autre. Choiseul-Gouffier, Narbonne, Vaudreuil ne répondirent à ses grossières boutades que par les soins les plus délicats. Qu'était-ce pourtant sinon le copiste imparfait de Duclos, de Crébillon fils, de Mirabeau? Nous l'avons vu prendre la brusquerie pour la franchise, le cynisme pour la galanterie, la haine de toute supériorité pour une noble indépendance, punir les bienfaits par la haine, les égards par le mépris ; nous l'avons vu embrasser les principes qui ruinaient ceux dont il recevait tout avec la plus tyrannique fierté ; nous

l'avons vu enfin reculer, non d'horreur mais de terreur, devant les résultats de ce qui fut l'objet de ses vœux, invoquer la mort pour s'y soustraire, et n'y parvenir qu'après s'être fait vingt-deux blessures d'une main lâchement timide. Voilà cependant l'un de ces hommes qui, nommant patriotisme le ferment de leur vanité souffrante, immolent alors la société aux intérêts de leur amour-propre masqué sous le nom de *philosophie!* et ce fut à cette philosophie que le principal ministre demanda des lumières!

La Harpe était aussi l'un de ces hommes que leur malaise personnel rendait hostiles à une société où ils étaient reçus avec une extrême faveur, et dont le mérite réel fut écrasé sous le poids d'un immensurable amour-propre. Je l'avais connu chez le marquis de Montesquiou et le comte de Tressan, ses collègues à l'Académie française. Vaniteux alors comme s'il n'avait été qu'un sot, insolent comme s'il n'eût pas eu de moyens plus aimables de se faire valoir, tout ce qu'il écrivait était, à la vérité, glacé de scepticisme, mais revêtu du moins d'un style simple, élégant et pur, chose devenue très-rare alors. Cela, joint à la netteté de pensées toujours spirituelles, ce qui était plus rare encore, l'avait justement doté de prix périodiquement annuels de vers et de prose aux concours établis dans presque toutes les sociétés littéraires. Mais l'exemple de Voltaire, qu'il est plus aisé de critiquer que d'imiter, l'avait perdu : comme lui il voulut embrasser tous les genres de composition, et ce fardeau était trop

lourd pour ses faibles reins. L'auteur de *Tangu et Félime*, de *l'Ombre de Duclos*, d'un poëme non terminé sur les femmes, de quelques poésies fugitives écrites avec goût et avec grâce, aurait pu exceller dans un genre inférieur à celui des grands maîtres de l'art, mais néanmoins estimable encore. Cependant, pour atteindre par ses talents à la hauteur de son propre esprit, il faut nécessairement un peu d'amour ou de religion, seuls ferments vraiment inspirateurs, et il ne connaissait celle-ci que par les sophismes du temps, celui-là que par des mouvements étrangers à ceux de son cœur. Aussi ce ne fut qu'un poëte médiocre et un prosateur froid, quoique très-académique sous l'un et sous l'autre rapport.

Quelque distingué qu'il parût en qualité de critique, une partialité, fruit de la sécheresse de son âme et de l'irritation de sa vanité, lui fit rendre des arrêts littéraires aussi faux que coupables sur les écrits de ses amis ou de ses ennemis, et la haine seule lui communiqua quelques étincelles de chaleur jusqu'au jour où il réchauffa son pinceau à la flamme céleste, qu'avant d'atteindre son douzième lustre il avait orgueilleusement dédaignée. Il s'était attaché à Voltaire, dont il épousait les passions, à la philosophie du jour, dont il suça les erreurs, et les approches de la révolution nous le montrent détestant, attaquant, cherchant à ridiculiser l'ordre de choses en vertu duquel il avait été admis dans les salons de la ville et de la cour. L'on a heureusement oublié ces diatribes prétendues politiques :

c'était de l'ignorance et de la niaiserie délayées dans du fiel; mais pourrait-on également oublier qu'il n'eut pas honte d'opposer à une publication, d'ailleurs assez mauvaise, intitulée *Les Actes des Apôtres* (dont les auteurs du moins avaient bonne grâce à plaisanter sur leurs propres malheurs), la feuille révolutionnaire intitulée *Actes des Martyrs ou Légende dorée*, où c'étaient les bourreaux mêmes qui s'égayaient aux dépens de leurs victimes? Notez cependant que, par une inconséquence souvent renouvelée dans nos troubles, les deux titres étaient en contradiction avec les situations réciproques de ceux qui les avaient choisis.

La concentration de toutes nos forces morales en une seule idée fixe est ce qui constitue essentiellement la folie. Or le littérateur La Harpe, s'élançant parmi ces petits Montesquieu du jour inconnus la veille et oubliés le lendemain, rêvant une utopie et la composant de centons étrangers à tout ce qui constitue les éléments réels de la société, était un fou, et même un fou de la plus mauvaise espèce, quand il ne voulait que se venger de quelques froissements de son irascible vanité. Il n'ignorait pas sans doute que toute révolution qui ne bonifie point détériore; mais d'abord raisonnant plus avec son esprit qu'avec sa raison, et imprévoyant par haine, il continua à l'être par amour-propre; et il lui fallut, pour le désenivrer, l'humiliation méritée du malheur. Cette sévère leçon ne lui fallit point comme à bien d'autres, mais plus qu'à tout autre elle lui devint utile à tous égards. Quand on est réellement

sensible, le cœur abuse quelquefois la raison, mais c'est le cœur aussi qui quelquefois parvient à l'éclairer sur les choses purement intellectuelles. L'âme de La Harpe était froide, elle était endurcie, et la frayeur seule eut du pouvoir sur elle. Ouverte une fois à un sentiment nouveau, la religion y pénétra avec le trésor immense de ses consolations. Cependant le vieil homme ne fit pas entièrement place à l'homme nouveau, et La Harpe, qui à tout prix voulait qu'on parlât de lui, devint missionnaire catholique comme il avait été philosophe propagandiste, jouit et frémit à la fois d'être persécuté, et gagna du moins à son zèle apostolique une chaleur de style, une vigueur d'expression qui lui avaient été étrangères dans sa jeunesse même.

L'on ne doit pas être trop sévère à l'égard des nouveaux convertis : aussi le bon et vertueux Clément, trop longtemps nommé *l'Inclément* par les ennemis de toute justice et de toute vérité, Clément, que La Harpe sans cesse avait gratuitement outragé, s'empressa-t-il de lui donner des éloges. Celui-ci l'en fit remercier, en lui demandant son amitié et s'étonnant d'avoir obtenu son suffrage : « Pourquoi cette surprise? répondit mon respectable ami : qu'il joigne toujours comme aujourd'hui la chaleur du style et la pureté des pensées à son talent vraiment académique, et il peut compter sur mes éloges. Quant à mon amitié, me la demander est aussi bête de sa part qu'il fut lâche à lui de me montrer si longtemps de la haine. » Et La Harpe n'en continua pas moins, en dépit de sa dévotion, à poursuivre

Clément de ses injustes sarcasmes dans ses leçons au Lycée.

A ce mépris de la charité chrétienne il joignait alors celui de devoirs bien plus sacrés, car, mari négligent jadis, il devint époux ingrat et barbare envers une femme qui l'adorait, qui, à force de soins et en courant les plus grands dangers, était parvenue à le tirer de prison, et dont il paya le zèle par des propos durs et un oubli absolu. Abandonnée par lui et recueillie charitablement par Mme de Vanne, née Quénadeux, qui habitait alors Saint-Germain en Laye, dans son désespoir elle se précipita dans un puits et y termina ses jours. Cependant un retour de jeunesse faisait désirer à La Harpe ce que la décence lui refusait. Trop vieux pour faire l'amour, et trop scrupuleux pour l'acheter tout fait, il fit confidence de son pénible état à la marquise de C****, qui, le proclamant saint à sa grande satisfaction, et prenant intérêt au cas de son néophyte, voulut lui procurer la consolation chrétienne du mariage. Elle crut servir à la fois et lui et l'indigente Louise de Longuerue en les unissant d'un nœud dit *indissoluble;* mais la jeune épouse de La Harpe vengea sa devancière, et, après l'avoir entièrement pillé durant la proscription dont il fut frappé après le 18 fructidor, elle se fit publiquement entretenir par le banquier espagnol Hervas.

Forcé de se résigner à un malheur qu'il avait mérité, et mettant son antique orgueil à la place de l'humilité que la religion lui commandait, il continua son apostolat, que tous ses antécédents ren-

daient un peu infructueux et presque ridicule. Son testament même fut encore un acte de vanité; mais ses amis voulurent tirer de ses manuscrits une espèce de prophétie faite après coup, et dont l'inspiré est le vieux Cazotte. Pour cela ils retranchèrent d'un long apologue sur la révolution et ses effets l'Avertissement portant que c'était un thème composé d'après ses souvenirs. De bonnes gens y crurent et crièrent au miracle. Mais le plus grand des miracles c'eût été, et cela ne fut pas, de voir La Harpe chrétien moins vaniteux que le La Harpe philosophe. Au reste il prouva, comme nous l'avons dit bien souvent, et prouva par des faits, qu'une longue habitude de mal est presque impossible à corriger, et que le ciel nous punit d'ordinaire par où nous avons péché; idée bien triviale sans doute, mais qu'il serait aussi utile de répéter sans cesse qu'il est rare de lui voir produire d'heureux fruits.

Quant à M. de Chabannon, autre protégé de Voltaire, si j'en parle assez longuement ici, c'est qu'il était un de ces hommes dont les qualités sociales, sanctionnant et propageant les erreurs, rendaient celles-ci contagieuses, ce qu'avaient parfaitement senti et exploité les chefs de la secte philosophique.

Je l'ai connu, aimé et estimé. L'aménité de ses mœurs, la véracité de son caractère et l'innocence, pour ainsi dire, de son esprit, sa sensibilité affectueuse et pourtant réelle, semblaient rapprocher son âge du mien, quoiqu'il fût déjà vieux quand, très-jeune encore, je le rencontrai dans la société.

Chabannon vécut dans un temps où les passions dominaient les esprits sans les exalter encore; doué d'un cœur naturellement droit, il n'aurait eu besoin que d'un entourage plus pur pour demeurer étranger aux erreurs de son siècle : il n'en fut pas ainsi, et cet homme excellent, mais pusillanimement accessible à de petites passions en harmonie avec la débilité morale de son âme, se vit subjugué par deux hommes que son esprit sans étendue regarda comme des êtres prodigieux.

L'un d'eux était Rulhières, le complaisant du maréchal de Richelieu et l'apologiste de ses mœurs; homme spirituel, mais lourd de corps et lent d'esprit, qui s'était fait méchant sans l'être, faute de pouvoir, comme il l'eût désiré, jouer le rôle d'un homme aimable, car c'est quelque chose que de se faire craindre quand on ne saurait séduire. L'autre était Chamfort, être réellement méchant et presque cynique, qui mendiait les faveurs par des sarcasmes comme J.-J. Rousseau de l'estime par des injures, qui devint l'ennemi de ses bienfaiteurs et la victime de ses complices. Rulhières du moins fut fidèle à la reconnaissance. Mais combien Chabannon ne devait-il pas détériorer son heureux naturel près de ces deux individus si inférieurs à lui par leur âme quoique si au-dessus de lui par leurs talents littéraires!

Leurs exemples et leurs principes plus que relâchés luttèrent cependant assez longtemps contre sa bonté native et son éducation vertueuse; la religion, cette ancre solide des qualités éminemment sociales,

le retint d'abord. Pour corrompre ses mœurs l'on commença donc par corrompre son esprit par les préjugés sophistiques de la secte philosophiste ; puis on attaqua son cœur par l'attrait du beau sexe; et ce fut vers son sixième lustre qu'il commença à faire le jeune homme. Il se croyait observateur ; il s'imagina connaître les femmes, prétention d'autant plus absurde que ce serait en savoir plus peut-être qu'elles n'en savent elles-mêmes ! Cette prétention l'abusa et lui fit faire les sottises les plus niaises. Son désir de se faire valoir était encore une corde sensible à toucher, et l'on n'y manqua pas, car Chabannon était une acquisition précieuse à la secte, vu l'extrême candeur qui le faisait généralement aimer et estimer. Aussi lui fit-on faire le pèlerinage de Ferney, où le vieux patriarche des antichrétiens se l'attacha en lui accordant des éloges dont il fut enivré. Il n'eut cependant pas plus d'endurcissement dans le mal qu'il n'avait eu de constance dans le bien, n'étant réellement susceptible de rien qui manifestât de la force; puis, fait pour la vertu, le vice, fort de sa faiblesse seule, ne put totalement l'entraîner à lui.

Mais pour échapper ici aux tristes réflexions que m'inspirerait la vanité de notre espèce, citons un trait dont j'ai été témoin et qui, ce me semble, suffirait pour racheter les torts de celui qui nous occupe.

Il avait fait imprimer dans ses œuvres une comédie intitulée *Le faux noble*, pièce qu'il refusa de présenter au théâtre, mais qui, ayant eu le plus

grand succès à la lecture, lui fut vivement demandée par les acteurs français. Leurs instances réitérées, jointes à celles de ses nombreux amis, vainquirent sa répugnance à hasarder une épreuve aussi périlleuse; il céda, et tout lui annonçait le triomphe le plus complet. Il en doutait peu; Mme de Sabran, son intime amie, n'en doutait point. Mais, le jour de la représentation arrivé, elle ne voulut pas aller au spectacle, désirant recevoir en petit comité, et de la bouche de l'auteur lui-même, la nouvelle que son ouvrage avait été porté aux nues. Chabannon s'y rendit donc sans elle. Très-confiant d'abord, il voit bientôt à quel point son drame est froid, pâle et sans effet théâtral : la chute est sûre, il ne peut plus se faire sur ce sujet aucune illusion. Mais une autre personne, personne bien chère, est loin de croire à l'événement qui le frappe; elle en souffrira pour lui et plus que lui : voilà sa peine la plus vive. Il se hâte donc d'aller la retrouver, et arrive chez elle moins triste de sa mésaventure que satisfait de pouvoir amortir par sa présence et ses soins le coup qu'il va lui porter.

— Eh bien! lui dit-elle, êtes-vous content?

— Oui, répond Chabannon, car vous ne deviez apprendre que par moi notre erreur sur le mérite du *Faux noble*. Nous nous étions trompés, cela ne vaut rien. J'en ai pris facilement mon parti, mais ce dont je ne l'aurais jamais pris, c'est qu'un autre que moi eût pu vous donner cette nouvelle sans pouvoir vous prouver en même temps que mon esprit n'en est nullement affecté.

Puis, heureux de voir renaître le calme dans l'âme de son amie, cette idée le rendit d'autant plus aimable qu'elle était pour lui une jouissance vraiment céleste. L'on admirait sa philosophie, et sa philosophie n'était qu'un sentiment délicat et profond.

Il n'avait pas de ces talents qui irritent la jalousie et font naître la haine, ni de ces éminentes vertus qui nuisent aux prétentions d'autrui; son esprit plaisait sans éclipser qui que ce fût, était gracieux et jamais caustique; il ne conçut de ses jours ni la haine ni l'envie, toujours content des autres parce que les autres l'étaient de lui.

De degré en degré nous voilà parvenus jusqu'à Desmoutier, que je place ici comme un des écrivains que j'ai le plus souvent rencontrés. C'était un excellent homme que Desmoutier, mais l'épidémie des prétentions à la renommée littéraire l'avait atteint comme tant d'autres; il avait voulu, comme tant d'autres, que son petit esprit lui acquît une grande réputation. Cette réputation il l'obtint, du moins en viager, et c'est un acte d'accusation bien funeste contre le goût de son temps que l'espèce de vogue de ses illisibles ouvrages. En effet, quoi de plus fade que ses *Lettres* à sa grosse Émilie? quoi de plus niais que ses *Consolations à un ami?* quoi de plus maniéré, de plus froid, de plus inintelligible que ses comédies? L'on ne saurait véritablement décider si ses vers sont plus mauvais que sa prose ou sa prose que ses vers. Si donc le bon Desmoutier est, comme littérateur, la caricature des Dorat, Pezay

et Desmahis, ce qui en lui était plus cacicature encore, c'était son ton et celui de sa société, qui, dans les manières et le langage, avait cru et voulu singer le langage et les manières de la bonne compagnie en se modelant sur les héros imaginaires de Crébillon et de Marmontel. Quelle coterie ridicule, grand Dieu! mais, je ne saurais trop le redire, Desmoutier, à ce travers près, ne pouvait être connu sans se faire aimer. Il se croyait sans doute quelque talent : l'on n'écrit et n'imprime pas sans le croire, et le succès, mérité ou non, en fait naître l'intime conviction; mais, modeste comme s'il avait eu le droit de l'être, ses mœurs étaient douces, sa société sûre, son esprit indulgent, et la critique ne l'irritait pas comme ce Florian qui me disait un jour : « On prétend que les autres pardonnent; cela se peut : pour moi, il me serait impossible de ne pas haïr celui qui n'aimerait point mes ouvrages », ou comme J.-J. Rousseau, qui, moins modérément, mésestimait ceux qui n'estimaient que médiocrement les siens.

Un autre nom réveille encore ici mes souvenirs : c'est celui de l'abbé Cérutti, nom donné par l'égarement révolutionnaire à l'une des rues de Paris. Cérutti, entré dans la société des Jésuites, où il n'était cependant pas encore irrévocablement engagé, avait écrit l'apologie de cet ordre, et c'est le seul de ses ouvrages empreint d'un véritable mérite littéraire. Quoique non soumis à un serment d'abjuration lors de l'expulsion des Ignatiens, il veut le prêter, et on lui présente à cet effet l'Évangile.

— Y a-t-il encore autre chose?

— Oui, reprend M. Joly de Fleury : voici encore le Coran.

Non content de cette lâcheté, il s'occupa à réfuter son propre ouvrage. Recueilli d'abord par le marquis de Marnézia, puis par la vieille duchesse de Brancas, il était devenu en quelque sorte le maître de l'une et de l'autre de ces deux maisons, s'y montrait aimable et de mœurs douces. Il charmait la société où il était admis par quelques ouvrages en vers, parmi lesquels nous citerons le *Portrait du Charlatanisme*, les *Jardins de Betz*, le poëme des *Échecs*, semés de traits d'un esprit fin, subtil, mais trop raisonneur, comme il l'est dans la plupart de ses écrits. Lié avec Mirabeau, il se lança dans la révolution, et mourut au commencement de 1792. Cérutti était plus faible que méchant. Eût-il été l'un des bourreaux ou l'une des victimes de la terreur? nul ne saurait le dire. La mort prématurée (il n'avait que cinquante-quatre ans) du collaborateur de M^me^ de Genlis dans les publications de la *Feuille villageoise* le fit échapper à ce double écueil, l'un ou l'autre inévitable pour un caractère aussi dénué de consistance.

Je ne plongerai pas plus avant dans la basse littérature de cette époque, où l'Académie française elle-même n'était honorée réellement que par le comte de Buffon, Marmontel, Gaillard, Delille, Ducis, Brequigny, l'abbé Maury, Malesherbes, Rulhières, tous étrangers au mouvement démolisseur de la société ou contemplateurs de cette œuvre

philosophique accomplie; car je ne crois pas devoir noter Saint-Lambert, si froid comme versificateur, si niais comme moraliste, ni le doucereux Florian.

Rulhières surtout est remarquable dans le premier de tous les genres d'écrire, non par l'*Histoire de la révolution de Russie*, trop vantée avant d'être connue, mais par le tableau si vrai de l'anarchie de Pologne, qui vient de paraître, et dont j'avais entendu la lecture sous les ombrages de son joli ermitage de Saint-Denis. Ce qui fait principalement honneur à cet écrivain, c'est qu'ami de J.-J. Rousseau, il n'en adopta point les principes désorganisateurs, et que, favori de quelques grands personnages de son temps, il ne fut jamais l'apologiste du despotisme. Au reste, je n'ai parlé dans ce chapitre que d'hommes avec lesquels j'ai vécu, et s'il est un peu long, cela doit peut-être trouver son excuse dans le plaisir qu'à mon âge l'on a de se rapprocher en idée des compagnons de sa jeunesse.

XXXIII.

Des femmes du même temps.

Disons un mot, mais un seul mot, des femmes du même temps. Cette brillante fleur de la création ne doit être touchée qu'avec délicatesse. L'histoire d'un sexe qui fait le charme de notre vie est en quelque sorte celle de la monarchie française : ce sexe, que les Gaulois divinisèrent, y régna par l'héroïsme durant la chevalerie, par la galanterie dès qu'il quitta ses belliqueux asiles pour paraître à la cour.

Si l'on excepte de sa vie sociale le règne de Henri III, qui aima peu les femmes, celui de Louis XIII, qui n'osa point les aimer, on voit le bon Henri subjugué par elles, et Louis XIV les dominer jusqu'au jour où il tomba sous l'empire de l'intolérante Maintenon. Quant à Louis XV, dès qu'il eut enlevé à Versailles tout son lustre, tandis que quelques femmes régnaient par lui sur la politique, on vit MM^mes^ Geoffrin et du Deffant présider à des cercles littéraires où les opinions tendaient à égarer les esprits et à corrompre les cœurs. Bientôt parut la société de M^me^ d'Épinay, composée des barons

d'Holbach et de Grimm, de Saint-Lambert et de Diderot, de Duclos, Suard, Laclos, Desmahis, dans laquelle J.-J. Rousseau, si sévère pour les femmes, disait en parlant de Mme d'Houdetot (*Confessions*, livre 14) : « S'il faut pardonner quelque chose aux mœurs du siècle, c'est sans doute un attachement que la durée épure, » de Mme d'Houdetot, auteur de ces vers plus spirituels que moraux :

Jeune, j'aimais le temps de mon bel âge ;
Ce temps si court, l'amour seul le remplit.
Quand j'atteignis la saison dite sage,
Toujours j'aimai, la raison me le dit ;
Mais l'âge vient et le plaisir s'envole ;
Mais mon bonheur ne s'envole avec lui,
Car j'aime encore, et l'amour me console,
Rien n'aurait pu me consoler de lui.

Certes, malgré tant d'esprit réuni dans une société semblable, ce n'était pas là ce qu'on pouvait nommer *la bonne compagnie*, ce n'en était ni le ton ni les opinions ; mais de là n'en jaillissaient pas moins des traits anti-religieux et anti-sociaux propres à ruiner les bases fondamentales des États, et à stimuler ces passions mauvaises à l'abri desquelles une dévorante ambition, aussi imprévoyante que coupable, se flattait de marcher vers un surcroît de grandeurs. Voilà ce que j'ai su sans le voir, mais voici ce que j'ai vu et su moi-même lors de mon entrée dans le monde, époque où la maréchale de Luxembourg conservait encore les traditions de la véritablement bonne compagnie, et où Mme de Genlis défendait ces tradi-

tions dans des ouvrages écrits avec autant d'élégance que de pureté.

Mais deux autres célébrités féminines paraissaient déjà sur l'horizon : la froide et belle Condorcet, la laide et vive Staël. J'ai déjà parlé de l'une, et elle reparaîtra ainsi que l'autre dans la suite de ces Mémoires, pour être toutes deux éclipsées par l'héroïsme tout bourgeois de Mme Roland. N'oublions pas que ce sont exclusivement des femmes de la haute classe qui doivent nous occuper ici, et parmi elles il en fut plusieurs très-dignes de rivaliser avec celles les plus célèbres du grand siècle.

Mme de Sévigné l'emportera sans doute éternellement sur toutes les autres dans le style épistolaire ; mais les Coulanges, Bregis, Villars, Simiane, furent très-inférieures dans ce genre à nombre de femmes que nous pourrions citer, telles que la marquise de Manpeou, la princesse de Léon, qui joignirent à la pureté, à la grâce de la diction une simplicité, un abandon pleins de charmes. Mme de Genlis, qui n'avait pas encore produit *Mademoiselle Clermont*, et à qui l'on ferait tort en comparant cet ouvrage à *La Princesse de Clèves*, de Mme de Lafayette, s'était déjà élevée assez haut dans notre littérature par des comédies faites pour des enfants, pièces où la morale et l'esprit sont revêtus de formes modelées sur le ton le plus parfait, et son conte des *Deux Réputations* démontre ce qu'il y a de faux, comme peinture de mœurs, dans les prétendus *Contes moraux* de Marmontel.

Nombre de femmes faisaient sans prétention et

avec facilité des vers charmants qu'eussent désiré avoir faits les La Suze et les Deshoulières. Quoi de plus délicat et de plus spirituel que ceux-ci de la maréchale de Mirepoix en envoyant au duc de Nivernois, son ancien ami, de ses cheveux qu'il lui avait demandés?

Les voilà ces cheveux depuis longtemps blanchis !
D'une tendre amitié qu'ils soient pour vous le gage.
Pourrions-nous regretter ce que nous ôta l'âge
S'il nous laissa de vrais amis?
On m'aime presque autant, j'ose aimer davantage.
Eh ! comment résister aux plus purs sentiments ?
La contrainte a perdu ce redoutable empire
Qui pesa sur nos jeunes ans ;
La sévérité même applaudit aux penchants
Que l'on éprouve ou qu'on inspire ;
Et l'on joint, sous des cheveux blancs,
Au charme de s'aimer le droit de se le dire.

Les vers suivants sont de la marquise de Maupeou, cette aimable fille du comte de Tressan. On pourrait en citer d'elle un plus grand nombre également agréables et également inconnus.

Vos yeux sont beaux, Adélaïde,
Et vous semblez n'en rien savoir,
Quoiqu'un regard pur et timide
Ajoute encore à leur pouvoir.

L'amour a semé sur vos traces
Ses charmes les plus ravissants ;
Tous vos mouvements sont des grâces,
Tous vos essais sont des talents.

A tous les rangs, à tous les âges,
Apprenez-le donc, vous plaisez,
Objets des soins, but des suffrages
De sentiments bien opposés !

Oui, n'en rougissez pas, ma chère,
Vous êtes, vous serez longtemps
L'ambition de plus d'un père,
Le vœu secret de mille amants.

J'ai déjà cité des vers de Mme d'Houdetot; en voici de tracés par Mme d'Épinay au bas du buste de J.-J. Rousseau, à l'ermitage de Montmorenci :

O toi dont les brûlants écrits
Furent enfantés dans cet humble ermitage,
Rousseau, plus éloquent que sage,
Pourquoi quittas-tu ce pays ?
Toi-même avais choisi ta retraite paisible :
Je t'offris le bonheur, et tu l'as dédaigné !
Tu fuis, ingrat ! mon cœur en a saigné...
Mais pourquoi retracer un moment trop pénible,
Tes erreurs, cet asile en hâte abandonné ?
Ton ombre y brille au moins d'un éclat indicible !
Je la vois, je te lis, et tout est pardonné.

Je n'ai encore parlé ici que de l'esprit très-remarquable de quelques femmes de mon temps. Quelle liste n'aurais-je pas eu à tracer si j'avais voulu peindre cette vieille Mme de Mauconseil qui faisait le charme des plus jeunes femmes, cette marquise de Boufflers, mère du chevalier, qu'une foule de jeunes gens aimaient à entourer jusque dans son extrême vieillesse! Comme la vieillesse spirituelle était aima-

ble alors qu'on l'assiégeait d'hommages! Quel tableau plus adorable encore que celui de cette ardente charité qui animait le plus grand nombre de celles échappées aux plaisirs de la ville pour aller porter dans les campagnes d'abondantes aumônes, et des soins plus consolants encore pour la souffrance et le malheur! C'est là ce que, dans une esquisse de nos mœurs, l'observateur scrupuleux doit opposer à ce que la rigidité pourrait nommer des écarts, en répétant ces saintes paroles : *Il leur sera beaucoup pardonné, parce qu'elles ont beaucoup aimé.*

XXXIV.

Dernier coup d'œil sur la société de l'ancien régime.

Certes je n'ai pas la prétention de donner ici un tableau complet des mœurs du temps qui a précédé la révolution. La ville et les provinces, les rangs divers, les situations sociales différaient tellement qu'à cet égard il aurait fallu tout voir et tout observer. Une vie entière occupée de cet unique objet eût-elle pu y suffire? Je ne dirai donc que ce que j'ai vu et l'impression qui m'en est restée, d'autant que je n'ai là aucun livre qui puisse en donner une idée juste.

Nos comédies et nos romans, qu'on prend d'ordinaire pour des peintures exactes de la société, étaient écrits, pour la plupart, par des gens étrangers à la connaissance de la société qu'ils voulaient peindre. Une intrigue bien ourdie, des situations gaies ou attachantes, quelques traits d'esprit, des observations justes sur le cœur humain en constituaient le mérite et en assuraient le succès, mais on n'y applaudissait que comme à des conceptions heureuses, et nullement comme au tableau de ce dont on était entouré. Dans quel cercle, du second ordre

même, a-t-on vu s'exprimer comme les acteurs de *la Feinte par amour*? dans quel salon eût-on rencontré le ridicule colonel de la pièce de Poinsinet? Les prétendues mœurs françaises peintes par Crébillon fils ne furent sans doute que les traditions des orgies de la régence, recueillies et amplifiées par des valets; Marmontel, copiste de Crébillon dans ses soi-disant *Contes moraux*, y accuse à chaque page l'ignorance dans laquelle il était du ton et des manières de la bonne compagnie. Aussi ceux qu'il composa après l'avoir connue ne ressemblent-ils point aux premiers.

Mais ces ouvrages, tout faux qu'ils étaient, n'en ont pas moins produit un très-grand mal : de jeunes provinciaux sans expérience cherchaient là des modèles de ce qu'ils regardaient comme le ton et les mœurs de la cour; ils allaient porter ce ton et ces mœurs dans leurs garnisons, et, fanfarons de vices, mettaient leur gloire dans un ridicule malheureusement corrupteur, que les gens du monde ignoraient et dont ils se fussent moqués.

Parmi tous les ouvrages de ce genre je n'en excepte qu'un seul, le plus dangereux peut-être de tous, mais aussi le plus vrai : c'est le trop libre roman de Laclos. Il ne peint à la vérité qu'une société particulière, mais les traits en sont tracés d'après nature, et il n'est personne qui ne puisse citer plusieurs des originaux qui les lui ont fournis. *Les Liaisons dangereuses* n'offrent cependant pas encore autre chose qu'une galerie bien disposée de portraits extrêmement ressemblants, et prendre ces

physionomies pour un type commun deviendrait une grossière erreur. Les mœurs dépeintes dans les mémoires de Mme d'Épinay ne peuvent encore être prises pour celles de la bonne compagnie, car, en dépit de quelques noms connus qu'on y trouve, sa société n'en faisait pas partie, malgré ses liaisons et ses alliances; puis il n'est pas certain que ces mémoires soient d'elle. Il est bien connu aussi que ceux attribués au baron de Bezenval ont été écrits par le vicomte de Ségur.

Mais, puisque je nomme ici Bezenval, je ne dois pas, après avoir dit à quel point il fut brillant dans un salon, taire qu'il le fut tout autant à la guerre. A Amenbourg, par exemple, après avoir fait tuer presque tout ce qui était sous ses ordres, on le renvoie sur les derrières avec les faibles débris de son corps : il les y conduit, puis reparaît bientôt.

— Pourquoi êtes-vous ici, baron? vous n'avez plus rien à y faire.

— Que voulez-vous! répond-il, c'est comme au bal de l'Opéra : on s'y ennuie, mais on y reste tant qu'on entend les violons.

A l'escalade d'une redoute, il se retourne et dit à ceux qui le suivent : « Savez-vous, mes enfants, que la place ne serait pas tenable si l'on ne nous tirait pas des coups de fusil? » Après la guerre de sept ans, où son intrépidité avait été remarquable et où pourtant il n'avait reçu aucune blessure, un maladroit le blessa à la chasse : « Qu'il est fâcheux, dit-il, que cela ne soit pas arrivé l'année dernière en Allemagne!... Mais, au fait, c'est toujours un coup

de fusil reçu. » L'on nommait cela un propos tout français, et l'on avait grandement raison, car en France, au moindre mot, on échappait aux plaisirs pour voler au combats.

Enfin nos mœurs étaient-elles donc bonnes? Non sans doute, quoiqu'elles fussent généralement décentes. Une extrême civilisation était parvenue à couvrir les vices d'un vernis brillant qui les rendait moins hideux; mais, s'ils n'étaient pas assez censurés, du moins n'obtinrent-ils aucun hommage. Des vertus réelles en balançaient la turpitude, et la France était, de toutes les contrées européennes, celle qui produisait le moins de crimes.

Tout tendait à s'y niveler, les mœurs comme la fortune, les vanités comme les mœurs, et d'une aisance comme d'une éducation plus générales était née une mollesse de caractère qui, sans frein pour de nombreux écarts, en était un pour les grands forfaits et les vices bas ou grossiers.

Quelques femmes avaient des amants : on le savait; une liaison constante semblait même légitimer quelquefois ces engagements illicites; mais on ne pardonnait pas leur multiplicité, encore moins le scandale, et jamais l'oubli des devoirs de mère ou le manque d'égards pour un époux trompé. La femme la plus coupable comme l'homme le plus dépravé ne se fussent jamais permis en public une action indécente, ou des propos légers devant une jeune personne.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans la société de la robe, où les mœurs étaient aussi sévères

qu'elles l'étaient peu à la cour, on les y aurait crues plus libres en raison du ton qu'on y rencontrait; et le langage presque grivois de la classe inférieure eût abusé de même sur des mœurs beaucoup plus pures que celles des classes supérieures de la société; mais ce qui était des foyers de corruption, c'était les villes de manufactures et de garnison.

Quant aux qualités de l'esprit, elles avaient subi une sensible révolution, c'est-à-dire qu'on rencontrait un plus grand nombre de petits talents et beaucoup moins de génie que dans le dernier siècle; plus de gens savaient passablement écrire, et moins écrivaient avec supériorité. Les riches et les grands ne devraient que protéger les arts, et non se faire les rivaux des artistes : le temps qu'on leur accorde est ravi aux soins que l'on doit à son état; il en naît d'ailleurs des prétentions ridicules et dangereuses; puis, quand on se fait émule e non protecteur, l'artiste s'en venge en se faisant l'égal au lieu de ne se montrer que le protégé; et c'est ainsi que la culture des arts élève les petits et abaisse les grands. Comment alors ceux-ci mettront-ils à leur place ceux à qui ils ont appris à en sortir? Que dis-je? ils se classent au-dessous d'eux, car par une rivalité imprudente les grands se sont montrés alors fort inférieurs à eux. Le bel-esprit de salon est si médiocre dès qu'il veut en sortir! Qu'était-ce en effet que la conversation des gens du monde? une mélodie flatteuse sur des idées communes; tout y plaisait, et l'on n'en retenait rien. Celle des magistrats était plus substantielle, mais on la trouvait pédantesque; et les gens

de lettres, admis dans les salons de la cour et de la ville, avaient été forcés, pour se faire goûter, de remplacer la raison par le pathos. Les gens sensés en riaient, mais ils étaient applaudis par le plus grand nombre, chez qui les expressions étaient devenues d'autant plus outrées que l'imagination y était plus glacée ; la pompe des mots paraissait sublime, l'entortillage ravissant : Mme Gardel damait *comme un ange*, et Vestris *comme un dieu ;* ce n'était plus *aimable* ou *insignifiant* qu'on pouvait être, mais *odieux* ou *adorable*. Tous les états d'ailleurs avaient des expressions consacrées, et auxquelles on les reconnaissait facilement pour peu qu'on eût l'habitude du monde. Que de scandale à Versailles quand Mme de Vildeuil, femme d'un ministre sorti de la robe, proposa à table de servir à quelqu'un *du champagne !* Quel regard de pitié si un campagnard disait un *cordon bleu* et non un *chevalier de l'ordre !*

Tout cela paraît futile aujourd'hui et ne le paraissait pas alors : le langage était la seule distinction conservée entre les différentes classes, et ce langage, chez les gens de cour, unissait la pureté à l'élégance.

La politesse avait été de tout temps une partie essentielle des mœurs françaises. Je ne reviendrai pas ici sur ces précieux avantages, sur le lustre qu'elle nous donnait, sur ce genre de supériorité qu'elle nous avait acquise en faisant des Français un peuple-modèle ; partout on copiait et leurs manières et leur ton, hommage d'autant plus flatteur qu'il

était libre. A quoi devaient-ils un tel hommage ? à la perfection du ton et du goût, qui leur faisait respecter plus qu'à tous autres tous les genres de convenances.

Là un magistrat, un prêtre, un ministre était soumis aux bienséances de son état, qui lui défendaient plusieurs des plaisirs publics auxquels les autres conditions pouvaient très-innocemment se livrer. C'était une des bienséances de l'âge de ne plus danser, de ne plus suivre les modes, à celui où la société commandait de plus graves devoirs et où la raison exigeait de ne plus rivaliser avec la jeunesse. Le costume indiquait donc un nouveau genre de vie.

C'était alors une chose fort remarquable que ce costume de vieille que le théâtre nous offre comme ridicule, et qui empêchait celles qui l'adoptaient de devenir, très-défavorablement, un objet de comparaison avec de jeunes femmes. Ce costume sans prétention les rendait même quelquefois très-séduisantes si elles s'en étaient revêtues avant que leurs charmes eussent été totalement flétris, car on les trouvait alors infiniment mieux que leur simple coiffure ne semblait le promettre. Je me souviens, par exemple, d'avoir souvent, dans un salon meublé de très-jolies personnes, admiré principalement cette délicieuse M^me^ de Pracontal dont la fraîcheur, éclairant la charmante figure, eût sous ce costume inspiré et justifié les plus vives passions.

Il était des bienséances de position, telles que celles des veuves, des hommes ou des femmes dont

la fortune avait changé, et le bon goût ne pardonnait pas que, dans une position nouvelle, on conservât des manières conformes à celle qui avait cessé d'être.

Il était encore des bienséances de convention : une de celles-ci était le respect pour les femmes d'un certain âge. C'étaient elles qui faisaient la réputation des jeunes gens des deux sexes. Ces bienséances exigeaient aussi qu'une jeune mariée ne parût pas dans le monde sans son mari ou sa belle-mère avant deux ans de mariage, ou qu'elle fût accouchée de son premier enfant. C'étaient elles qui forçaient les gens bien nés à ce genre de politesse qui semble s'oublier pour les autres, qui voile d'égards sa supériorité personnelle de naissance, de fortune ou d'état, qui cache jusqu'à son amour propre ou ses prétentions, qui prescrit de ne pas s'abaisser trop devant les grands et ne pas s'élever trop devant ses inférieurs. Les convenances étaient le respect pour tout ce qui tenait aux détails de ces bienséances sévèrement imposées aux gens de bon ton.

Par exemple, c'eût été une inconvenance choquante que la valse dans les bals, où tout devait être aussi décent à la pensée qu'au regard; c'eût été une inconvenance que de substituer la dispute à la discussion, de pousser même celle-ci trop loin. Disserter n'est plus causer. Conter de longues histoires eût été aussi pécher contre les convenances, surtout quand, comme l'abbé Raynal, on faisait taire tout le monde pour être mieux entendu; puis disait : « C'est joli; l'avez-vous bien compris? » Aussi ce défaut

lui attira-t-il une des épigrammes les plus cruelles, parce qu'elle fut très-innocemment lancée.

M. de Senneterre était aveugle, il n'avait plus de jouissances que celle de la conversation, et devait redouter principalement les gens ennemis du dialogue. Apporté un jour dans un salon, on lui impose silence; il écoute. Ennuyé enfin de ce qu'il entend, « Quelle plate rapsodie lisez-vous donc là? » dit-il à son voisin; et c'était l'abbé Raynal qui racontait une de ses éternelles histoires.

Je l'ai vu, cet abbé Raynal, arriver chez le comte de Brienne en habit ecclésiastique le jour où ce costume, que dès longtemps il abjura, avait été supprimé. « Quel peuple! disait-il: il a trente-trois spectacles, et à peine une église? » C'était de sa part substituer une inconvenance de propos à celle de sa conduite passée.

Une autre espèce d'inconvenance était celle adoptée depuis peu par beaucoup de jeunes gens, qui tutoyaient des hommes connus pour paraître liés avec eux.

— Bonjour, mon ami! comment te portes-tu? dit l'un d'eux au comte de Narbonne, qu'il rencontrait à l'OEil-de-Bœuf.

— Très-bien, mon ami! comment t'appelles-tu? lui répondit-il.

La vraie politesse condamnait de tels écarts, et le ridicule en faisait justice.

Nous possédions encore quelques hommes aimables, mais peu cependant qui pussent servir de modèles; et celui qui n'a pas connu cette dignité des

manières, cette convenance parfaite de la tournure, du ton et des discours, cette politesse exquise qui sait toujours où il faut commencer et où il faut s'arrêter, ces formes gracieuses, simples et nobles qui caractérisaient le marquis d'Entragues, ces formes en apparence si franches, néanmoins si adroitement satiriques, si aisément et si noblement flatteuses du dernier maréchal de Noailles, cette affabilité constante, toujours spirituelle sans chercher à y prétendre, du maréchal de Richelieu, cette flexibilité de ton et de manières par laquelle le comte de Coigny, sans cesser d'être supérieur à la plupart des gens avec lesquels il causait, semblait descendre à leur niveau, cette aménité pleine de saillies et néanmoins sans prétention du baron de Bezenval, cet heureux amalgame du ton de courtisan et de sentiments chevaleresques que le comte de Tressan savait parer de tant d'esprit et de grâces, cette amabilité d'instinct, pour ainsi dire, qui faisait autant estimer le caractère du marquis de Vaudreuil qu'il eût pu inspirer d'intérêt par des talents littéraires qu'il dédaignait de faire valoir, celui, dis-je, qui n'a pas connu ceux que je viens de citer ne peut se faire une idée vraie de l'amabilité française.

En effet, l'atticisme grec, l'urbanité romaine réunis, ne se fussent pas élevés encore au niveau de ce qu'était la noble et facile politesse des courtisans français. Cette politesse des grands était-elle un nouveau genre d'orgueil? peut-être, mais celui-là du moins n'avait rien de choquant. La politesse française, quoique générale, offrait pourtant des

nuances remarquables dans une dégradation successive de Versailles à Paris et de Paris aux provinces. Quant aux grands seigneurs comparés aux parvenus, ces nuances étaient vivement tranchées. L'homme haut placé, s'il ne remplissait pas toutes ses promesses, atténuait du moins les blessures des déceptions par des égards bienveillants, tandis que les parvenus, gonflés de morgue, compatissaient peu d'ordinaire aux maux dont ils étaient les instruments. Celui-ci craignait qu'on ne lui rendît pas assez, celui-là se sentait au-dessus même des hommages.

Ce qui avait maintenu le règne des convenances sociales, c'est le respect pour des vieillards qui s'en montraient les conservateurs. Certes jamais à cette époque des enfants n'auraient osé tutoyer leurs père et mère : ce manque extérieur de respect n'eût pas été souffert. Quelques jeunes gens cependant commençaient à ne point soigner assidûment leurs vieux parents, mais un grand nombre encore s'échappaient aux plaisirs les plus vifs de la société pour leur tenir compagnie. Il faut cependant l'avouer, peu avant la révolution on avait vu le ton, le goût et la politesse éprouver le même nivellement que toutes les autres choses sociales. La finance n'avait plus de *Turcarets* ni la province de *Pourceaugnacs ;* mais, si le ton de ceux-ci avait gagné, celui de ce qu'on nommait exclusivemnt *la bonne compagnie* avait extraordinairement perdu ; et, quoique la cour l'emportât encore sur la ville et celle-ci sur la province par rapport au ton, ce ton,

qui nous semblerait aujourd'hui un modèle, n'en était pas moins considérablement altéré déjà ; et Fleury, qui allait prendre des leçons à l'Œil-de-Bœuf, en donna depuis au public par la manière dont il jouait sur le théâtre ses rôles. Mais qu'était-ce donc que ce ton par excellence dont j'ai déjà si souvent parlé ? C'était la constante habitude de ne choquer en rien les règles de la décence et de la plus exquisse politesse, de se montrer, selon les rangs et les âges, respectueux sans bassesse, gai sans licence, galant sans prétention, spirituel sans afféterie, d'éviter toute expression trop vulgaire, toute manière trop commune, de ne se permettre que rarement des peintures trop vives, mais, en les voilant alors de la pudeur des expressions, d'émousser aussi les traits de la plaisanterie pour éviter de la rendre choquante ; choses plus nécessaires à la cour qu'ailleurs, et qui, y courbant les esprits comme à un besoin de tous les instants, en faisaient le foyer du ton le plus parfait.

Ce qui avait le plus contribué à détériorer cette partie des mœurs françaises, c'était l'anglomanie ; puis la formation des clubs, accoutumant les hommes à vivre entre eux, l'influence des femmes âgées diminua, et le bon ton y perdit.

L'aménité naturelle du caractère français ne se détruisit cependant pas encore, et durant la guerre d'Amérique, où les Anglais étaient reçus et traités à Paris comme en pleine paix, mille traits honorables la rappellent. Nos mœurs, je le repète, n'étaient pas bonnes, et je crois ne les avoir pas flattées dans

les chapitres qui précèdent celui-ci ; peut-être même ai-je poussé la chose trop loin après avoir dit dans mon Introduction vouloir ne pas blesser la morale, *qu'il faut toujours respecter, surtout quand on parle à ceux qu'on voudrait élever pour la connaître ;* mais des traits justement condamnés par l'opinion ne sont-ils pas, ainsi que d'autres, une précieuse leçon de morale? puis j'ai peut-être acquis par là le droit de rapporter le bien comme le mal : car, je le dis ici dans la sincérité de mon cœur, nos mœurs sans doute n'étaient pas pures, mais celles que j'ai été à même d'observer hors de France l'étaient bien moins encore, et de plus n'étaient pas balancées par des qualités aussi essentielles, soit en masse, soit individuellement.

Le caractère français d'ailleurs a sur tous les autres l'inappréciable avantage d'être facilement réparateur de ses propres écarts : notre esprit est souvent égaré, mais rarement notre cœur est-il profondément corrompu; la crainte de la honte est encore un frein puissant, le respect des convenances une censure sévère ; et je doute qu'aux temps qui précédèrent la révolution on eût pu élever au ministère un homme aussi méprisé que le cardinal Dubois. Une certaine fierté, qui semblait se manifester alors, était peut-être plus dans l'esprit que dans le cœur ; mais elle eût peut-être empêché de se courber avec autant de bassesse qu'on le fit précédemment sous le sceptre fangeux des Pompadour et des Dubarry. Quelques femmes eussent pu sans doute envier encore le rôle de ces deux favorites,

mais celles qui le briguèrent ou l'obtinrent sous les deux règnes précédents l'eussent probablement dédaigné. On fit jadis publiquement sa cour à la maîtresse de Louvois, et la bonne compagnie la recevait avec égards : si les ministres de Louis XVI en eurent, elles étaient obscures et peu connues ; ils n'auraient pas osé se montrer publiquement avec elles, et bien moins les entretenir avec éclat. Le prince de Montbarrey, en dépit de son infâme dépravation, en a lui-même fourni la preuve. Enfin, ce que l'on nommait des *scènes* eût sans retour perdu une femme, et les hommes publics étaient forcés aussi à les éviter.

Des évêques administraient quelquefois leur diocèse par procureurs ; cela pourtant était rare ; mais ils n'eussent pas osé paraître faire divorce avec lui.

On intriguait à la cour, mais il fallait pour s'y maintenir conserver du moins les apparences d'une certaine noblesse ; « et la soumission, a très-bien dit Mme de Staël, y avait le caractère de la liberté. »

Des femmes avaient des amants, mais il fallait qu'elles méritassent qu'ils demeurassent leurs amis, et qu'épouses infidèles, elles se montrassent les amies constantes de leurs époux.

Si donc il y avait des vices, au moins n'y avait-il pas d'abjection, et ceux que la pureté de leur cœur ne guidait pas vers le bien étaient encore reconduits sur sa voie par les bienséances et le bon goût. Enfin, si ces formes décentes étaient dues à l'accrois-

sement de la vanité individuelle, il faudrait peut-être en excuser, sinon en absoudre la cause, en raison de l'utilité de ses effets. Ces effets vraiment nobles se faisaient principalement remarquer parmi les hommes d'une condition supérieure : celui de cour était plus affable que le magistrat ou le financier, le gouverneur plus que l'intendant de la province, l'homme de qualité plus que le bourgeois.

Plus on s'élevait aussi, plus on rencontrait des idées libres, dues à l'indépendance de fortune et à l'affaiblissement de l'influence morale de la cour ; c'était hors de son sein qu'on commençait à briguer des suffrages, et cela même présageait une crise, toujours dangereuse.

Le gouvernement, sans système, ne couvrait des sottises que par des sottises. Là les gens en évidence étaient plus spirituels que véritablement éclairés ; là enfin tous les caractères se montraient faibles sans en être moins inquiets.

Que voulait-on ? qu'espérait-on ? Nul peut-être n'eût été capable de se prononcer nettement à cet égard. Plus frappé des abus de l'administration que des moyens employés pour les réformer, et surtout que de la prospérité toujours croissante de l'État, on se plaignit de tout, on s'opposait à tout.

En vérité c'était un ordre moral bien bizarre que celui de la société française à l'époque qui précéda la révolution. Que la philosophie en recherche les éléments producteurs, que l'histoire assigne à ce qui existait alors des causes plus ou moins fé-

condes : quant à moi, je prétends ici raconter et non juger. Aussi, dans le cours entier de ces Mémoires, c'est sur l'exposition ainsi que sur l'enchaînement des faits scrupuleusement constatés que je m'appuyerai toujours, car ils offrent la plus lumineuse, la plus utilement magistrale des logiques à l'usage des véritablement hommes d'État, et, après tant d'aberrations morales, ils sont aujourd'hui la seule règle à suivre dans la juste appréciation des combinaisons politiques.

Mais, pour en revenir à l'esquisse des mœurs françaises de l'ancien régime, nous dirons que l'on était alors frondeur dans toutes les classes sociales par envie, par ignorance, par mode peut-être, mais que celles supérieures se montraient principalement populaires dans leurs discours; leurs procédés, leurs actions, mais aussi que leurs anciennes vanités ne voulaient pas y perdre leurs droits, et que les philosophes titrés qui parlaient le plus hautement d'une égalité primitive n'étaient pas ceux qui cherchaient avec le moins de soins et de succès à tracer une ligne insurmontable de démarcation entre eux et leurs inférieurs; nous dirons qu'ils la composaient de nuances si délicates dans leurs égards mutuels, de politesse si diverse dans les manières, d'un choix si particulier de gestes, d'inflexions de voix, de prononciation, d'habitudes du corps, de locutions, d'expressions même, que ceux qui n'y étaient pas rompus dès l'enfance ne distinguaient point, le plus souvent, ce qui à cet égard appartenait exclusivement aux personnages de la classe modèle.

Celle-ci même en renfermait dans son sein plusieurs séparées par de plus faibles nuances, inaperçues de la multitude, et néamoins tellement sensibles au tact de ceux qui les avaient adoptées et s'en étaient fait une seconde nature que, dans une expatriation forcée ou volontaire, et après un laps de temps considérable, elles pouvaient nous servir à juger quelle avait été la précédente existence des Français que nous rencontrions, et cela en dépit des romans vaniteux qu'ils débitaient. Quand donc nous n'opposions à ces romans qu'une simple dénégation, fondée sur le souvenir de ces nuances fugitives mais dénuée d'autres preuves, quoiqu'il fût assez naturel qu'on se refusât à nous croire, nous n'en étions pas moins dans la position de celui à qui l'on eût présenté, sous un nom usurpé, de prétendus anciens camarades, et qui se fût contenté de répondre : « Je ne les connais pas. »

L'on remarquait encore dans la société où je passai ma jeunesse mille précautions de ces exigences qui voulaient être respectées sans paraître y prétendre. Ceux, par exemple, qui eussent jadis commandé des différences semblaient, de peur qu'on les leur disputât, les accorder eux-mêmes librement et comme faveur, tandis que d'autres paraissaient, par de feintes distractions, négliger de réclamer celles qu'ils savaient pouvoir leur être refusées.

A ces ruses de l'orgueil se joignaient d'habiles manœuvres de vanité, principalement conçues et exécutées avec aisance par les femmes. Les grands

les connaissaient pour s'en faire une secrète jouissance, ceux placés au-dessous d'eux pour ne point s'exposer au ridicule ; et, quoiqu'il soit impossible de tracer un tableau net et complet de toutes ces choses, tant les traits en sont multipliés et, pour ainsi dire imperceptibles, l'on ne saurait néanmoins, sans les connaître, peindre avec vérité ce qui appartient à cette époque. Aussi la plupart des relations où figurent les gens du monde et les gens de cour surtout, quoique vraisemblables pour d'autres, nous semblent-elles aujourd'hui extrêmement grotesques quand elles sont faites par des hommes étrangers au ton et au langage de ceux qui en sont les héros. En effet, que dirait-on d'un copiste de musique qui, en écrivant bien les notes selon leurs positions relatives, placerait ensuite au hasard la clef qui leur donne leur véritable valeur ? L'harmonie alors ferait place à la cacophonie la plus choquante. Eh bien, il en est de même pour nous des anecdotes les plus répandues sur les hommes de notre âge, et elles nous offrent un caractère palpable de fausseté en raison du ton, des propos et des actions qu'on leur prête.

De tous les acteurs célèbres, celui qui avait le plus étudié, le mieux saisi, le plus parfaitement reproduit sur le théâtre ces formes fugitives, traits caractéristiques alors des sociétés de la ville et de la cour, c'était Fleury. Aussi devait-il à cette heureuse imitation une grande partie de ses succès, et l'Œil-de-Bœuf, me disait-il, était le lieu où il avait pris les plus utiles leçons.

Sans m'étendre ici davantage sur des choses qui ne sont plus et que la plupart des hommes du jour ne savent pas, dont même ils ne se doutent point, je terminerai ce chapitre en disant : Alors on avait des vices, mais l'on commettait peu de crimes; de l'ambition, mais la bassesse était citée; des faveurs mal placés avaient égaré l'opinion, mais on s'en étonnait encore. Du reste la noblesse se montrait brave, zélée, pleine d'honneur, la magistrature équitable et indépendante, le clergé charitable et décent du moins; la bourgeoisie avait des mœurs; enfin le roi était un parfaitement homme de bien, ami de son peuple et fier du nom de Français; la reine était une femme aimable, bonne naturellement, parée d'une dignité sans orgueil; la cour renfermait quelques beaux caractères; la société était embellie de gens aussi instruits que spirituels; dans la portion la plus saine de la famille royale on admirait justement le savoir de Monsieur, la loyauté du comte d'Artois, l'angélique pureté de Madame Élisabeth. Cependant je n'ai point, je le répète, prétendu peindre ici dans toutes leurs nuances les mœurs du temps passé, mais retracer des souvenirs et les impressions qui m'en sont restées, sans chercher à abuser personne.

Si j'ai cité des noms, n'étaient-ils pas tombés volontairement dans le domaine de l'histoire? Puis nommer c'est appeler les témoins de ce que l'on dit, c'est esquisser en face même du modèle. Au reste, j'étais d'autant moins prévenu en faveur des mœurs dont je parle dans ce chapitre, que mon éducation

m'avait inculqué des idées, exagérées peut-être, sur les principes d'une sévère morale, et que les déclamations de l'étranger flétrissaient à mes yeux notre ordre social. Mais j'ai appris dans mes voyages combien nous valions mieux que nos amers censeurs, et l'expérience m'a souvent prouvé tout le bien qui ressortait parfois de ce qui nous paraissait théoriquement blâmable, enfin qu'il ne fallait pas juger les peuples sur quelques traits isolés, mais sur l'ensemble de ce qu'ils sont. Or, cet ensemble chez nous était imposant, ses formes excellentes, ses résultats heureux. Qu'avions-nous donc tant à regretter ou à désirer?

En effet, l'État jouissait d'une haute et progressive prospérité; les sciences étaient cultivées avec ardeur et succès dans ce monde-modèle, où les classes élevées, dans tous les ordres, par un élan aussi estimable qu'il était inconsidéré peut-être, pressaient elles-mêmes le gouvernement de se purger des abus dont c'étaient elles qui profitaient.

XXXV.

Soupers de Paris.

Si cette société, dont je n'ai pas tu les vices, florissait encore de quelques qualités brillantes, si elle était généralement aussi enchanteresse que noble, c'était principalement dans ces réunions, dont maintenant l'on se ferait difficilement une juste idée, c'était dans ces soupers de Paris que je ne puis me décider à passer sous silence en terminant cette imparfaite esquisse de nos mœurs disparues.

Qu'était-ce donc que ces délicieux théâtres de l'amabilité la plus parfaite, que ces écoles européennes du goût, de la grâce et du ton, que ces salons où des gens que leur naissance, leur éducation, leurs relations habituelles rendaient mutuellement harmoniques, se réunissaient fréquemment ?

Qui pourrait peindre de manière à en composer un tableau frappant de ressemblance la foule de ceux qui, du cercle choisi de M^me^ de Polignac, volaient rapidement à l'hôtel de Montmorin ; de chez les Coigny, si affables, chez le très-spirituel Montesquiou; de la société vraiment enchanteresse de M^me^ de Bourbon à celle non moins recommandable

de la duchesse de Grammont; du Luxembourg, un peu trop pédant, aux soirées si gaies du bon et cordial Berchiny?

Mais il faudrait citer cent maisons plus ou moins remarquables par l'heureux triomphe de l'art de vivre, que la France enseignait à ses rivaux, empressés de l'imiter. Là, exempt de ces tristes pensées qui troublent l'imagination, on était poli avec aisance, élégant et simple tout à la foi; là on causait sans confusion, quoique la conversation y fût toujours générale; dialogues improvisés où régnaient autant d'ordre et de facilité que si c'eût été des rôles préparés et appris d'avance; là point d'à-parté, de mots dits à l'oreille; des oppositions d'idées, mais nulles discussions longues ou vives. Une seule chose en rappellerait ici l'image, mais affaiblie pourtant : c'est la comédie de mœurs quand l'ancienne bonne compagnie y est réellement peinte. En y retranchant néanmoins et l'âcreté de la satire et d'ambitieuses tirades à effet, *le Méchant* est la pièce qui peut-être en approche le plus par le ton et le style.

Chez nous jadis l'esprit errait avec grâce et légèreté sur mille objets, ne s'appesantissait sur aucun, ne saisissait, pour les reproduire, que cela seul qui pouvait plaire; car il fallait, en sortant du cercle dont on avait fait partie, que l'on pût être content des autres et de soi-même. Alors il fallait aussi que la maîtresse de la maison sût mettre chacun à son aise, le fît naturellement et sans efforts, s'étudiât à faire valoir ceux qu'elle recevait chez elle. Mme de Montesson, Mme de Luxembourg possédaient cet art

au suprême degré, et tenaient avec la plus gracieuse fermeté le sceptre de cette sociabilité si exquise.

J'ai vu encore les restes de cette antique et noble société française, où d'aimables vieillards, tels, par exemple, que les maréchaux de Richelieu et de Noailles, transmettaient à la jeunesse les traditions de leurs beaux jours; où des femmes dont le temps avait flétri les traits, et non l'esprit, charmaient encore les jeunes gens des deux sexes, encore respectueux pour elles; j'ai vu aussi cet ordre de choses se ruiner successivement, et tout sembla y concourir : la pédanterie de M. et de Mme Necker, société devenue puissante; le cercle raisonneur de Mme de Staël, l'engouement de l'anglomanie, les clubs, qui firent déserter la société des femmes.

Déjà, dans nombre de maisons, le jeu à la table ronde avait brisé les charmes de la conversation, de cet art tout français et uniquement français; déjà les oppositions d'idées, si polies précédemment, devenaient des discussions assommantes ou de véritables disputes; il y eut des à-parté, il y eut des groupes dans les salons comme bientôt dans la rue. Les plaisirs réunissaient cependant encore ceux que des opinions très-exaltées, quoique fort ignorantes, tendaient à diviser.

Mais échappons à ce triste souvenir en nous rappelant ces bals où, simples et élégants tout ensemble, les femmes, vêtues de blanc, les hommes en noir et le chapeau à plumes sur la tête, dansaient avec autant d'élégance que de grâce et de perfection; bals où la valse n'eût jamais été admise, où les femmes

de vingt-cinq ans et les hommes de trente abandonnaient ce bruyant plaisir à de plus jeunes gens.

Qui ne se rappellerait encore ces *journées de campagne* où dans les plus somptueux hôtels de Paris étaient réunis, du matin jusque dans la nuit, tous les genres de jouissances décentes, au sein desquelles une jeune personne, si par hasard elle y était admise, n'eût pas entendu proférer un mot qui pût éveiller sa curiosité ou alarmer sa pudeur?

Tant de charmes ont disparu, au point de ne pouvoir être conçus maintenant par ceux qui ne purent en jouir; mais ceux qui ont vu ce que l'on était alors dans les hautes classes de la société, et qui avec délices en repaissent leur imagination, pourraient-ils se refuser au plaisir consolateur de se reporter par la pensée vers des temps où la France avait par ses mœurs conquis un incontestable et paisible empire sur le reste du monde civilisé.

J'aurais pu ajouter beaucoup à ce chapitre, mais j'ai voulu m'en tenir à ce que je vis moi-même, sans m'égarer dans ce dédale d'anecdotes débitées avec une assurance propre à en imposer, difficiles pourtant à vérifier dans ce Paris où, le lendemain, il eût été ridicule de rappeler ce dont il aurait été ridicule de douter la veille. Puis certains hommes du monde, et j'en ai connu de ce genre, préparaient le matin des contes, des bons mots, des traits saillants, que le soir ils allaient colporter comme des dits et des faits véritables. Quelque satiriques qu'ils fussent, on les oubliait promptement; mais des valets les ont retenus bien ou mal, des écouteurs

aux portes les ont recueillis avec toute leur broderie d'antichambres, et d'obscurs pamphlétaires, ces menteurs officiels de la littérature, ont, dans leur jargon haineux, transmis à l'âge actuel la peinture, rendue vile et grossière, d'un temps d'élégance, de noblesse et de décence. Rien donc de plus curieux aujourd'hui, pour ceux qui les ont vus dans le monde et à la cour, que l'inconvenance du langage, le défaut de costume, et l'impossibilité même des choses que l'on rapporte sur tel ou tel personnage connu. On était sans doute alors frivole et malin, mais l'épigramme tombait non chalamment plutôt qu'elle n'était lancée; on piquait plus qu'on ne blessait. Aussi le poëte Lebrun disait-il dans sa charmante *Épître sur la bonne et mauvaise plaisanterie :*

Que l'objet d'un bon mot lui-même le répète.

En effet la méchanceté eût été d'aussi mauvais goût que la bassesse d'un fort mauvais ton. Laissons donc pour ce qu'ils valent ces dégoûtants libelles, romans méprisables d'une époque dont nous esquissons l'histoire, entrons dans un monde plus turbulent, non moins crédule, mais à coup sûr moins séduisant.

XXXVI.

Conclusion.

Ce monde dont nous avons cherché dans le chapitre précédent à donner une légère idée était ravissant pour ceux qu'il l'ont connu; mais qui pourtant eût osé lever ce riche manteau social, et découvrir ce qu'il cachait encore à tous les regards?

Hélas! ce n'est point par l'esprit, mais par l'âme que l'homme atteint à toute la dignité propre à honorer son espèce! et la culture des sciences exactes avit desséché des âmes énervées déjà par le luxe, et la corrupptiou qu'il engendre.

C'est dans la contemplation de la perfection suprême que l'homme apprend à connaître et à pratiquer ces chastes vertus sur lesquelles repose l'espoir des bonnes mœurs, et la religion était devenue un objet de dérision pour les uns, d'indifférence pour les autres; c'est dans les habitudes et les souvenirs de ce qui fut bon et beau que se ravirent, que se nourrissent les plus utiles doctrines privées ou publiques, et l'on s'élançait de toutes parts hors de ces souvenirs et de ces habitudes. Cinq hommes avaient, dans le 18^{me} siècle, contribué puissamment

à ruiner tout ce qui fait le lustre et assure la durée des nations : 1° Montesquieu, en vantant comme modèle ce gouvernement anglais qu'il ne sut pourtant ni peindre ni comprendre : 2° Voltaire, qui se plut à ridiculiser un culte sur les principes duquel fut fondée la civilisation moderne; 3° Helvétius, qui n'écrivit que pour nier la vertu, quoiqu'il parât ses exécrables principes de l'éclat de ses propres vertus; 4° J.-J. Rousseau même, qui, tout en foudroyant dès son début littéraire *ces vaines déclamations qui, sapant les fondements de la foi, consacrent leur philosophie à avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes*, n'en fit pas moins pour la politique ce que ses adversaires d'Holbach, Diderot et consorts faisaient à l'égard de la religion; 5° enfin Louis XV, donnant ostensiblement l'exemple du mépris des mœurs et de la décence même.

L'analyse, qui tue, remplaça le sentiment, qui vivifie; le matériel de la création l'emporta sur ce qu'elle a d'immatériel; assiégé de mystères impénétrables, on choisit entre eux pour rejeter ceux-là même d'où jaillissait la moralité humaine. Tel fut ce siècle d'erreurs qui allait finir, chaos moral et intellectuel dans lequel disparaissait tout centre d'union, d'intérêt, de vues, de direction commune. L'homme social n'est rien pourtant sans son intime union avec ses semblables; sa raison ne s'enflamme qu'au divin foyer de la pure et immortelle raison; l'esprit humain, si faible dans son individualité, si aveuglé par des passions privées, ne s'étend au delà d'un cercle aussi étroit qu'en embrassant à la fois

par la pensée et le passé et l'avenir, en s'éclairant de l'expérience de tous les lieux et de tous les âges. Mais, abjurant cette révélation perpétuelle, abjurant jusqu'au respect pour celui dont tout émane, on cessait de lire dans ce qui fut, ce qu'il pouvait et devait produire, crime social sans exemple. Tout présageait donc ce châtiment terrible encouru par une société que la justice éternelle allait livrer en proie aux désastreux effets de son impuissant et présomptueux orgueil.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE.

INTRODUCTION. Pag. 5

I. Madame Élisabeth. — Mme de Marsan. — Le duc de La Vauguyon. — Le duc de Choiseul. — Catastrophe de 1770. — Lettre de Louis XVI. 49

II. Le comte de Tressan. — Le marquis de Menilglaise. — M. de Chevert. — Le maréchal de Vaux. — Voltaire. 61

III. Mon grand-père. — La belle-fille de Charles IX. — Rochefort. — Henri IV. — Le maréchal de Villars. 73

IV. Turgot. — Malsherbes. — Saint-Germain. 80

V. Le général Conway. — Lafayette. — Franklin. — Arnold. 89

VI. Lafayette et la guerre d'Amérique. 96

VII. Le comte de Maurepas. 104

VIII. Sartine et Choiseul. — Necker et Calonne. — Grimm et Beaumarchais. 113

IX. Histoire de revenant. 128

X. Un autre revenant. 139

XI. Inconséquence d'un grand prince. 144

XII. Mme Dubarry. 147

XIII. Anecdotes sur les guerres d'Amérique et leurs suites. — Bouillé. — D'Hoflize. — Bréhan. — Coup d'œil rapide sur les sociétés françaises. 152

XIV. De quelques mauv sujets. — Du maréchal de Richelieu. — Mme de Luxem urg. — Jean-Jacques Rousseau. 166

XV. Affaire du collier. Pag. 180
XVI. La Reine. — Marie Fœdorowna. — Mirabeau. — Lauzun. 186
XVII. Les Polignac et la duchesse de Grammont. 195
XVIII. Le Roi. 205
XIX. Assemblée des notables. 210
XX. Les Brienne. — D'Orléans. 218
XXI. Caulaincourt et Sémonville. 231
XXII. Deprémesnil. 235
XXIII. Les présidents Dupaty et Pont-Carré. 239
XXIV. Ma présentation. — M. de Cherville. — M. de Villequier. 241
XXV. Libelles. 245
XXVI. La maison d'Orléans. 249
XXVII. Société Brienne. 265
XXVIII. Société de Mme de Staël. — Mombreton. — Le général Le Moine. 284
XXIX. Les Noailles. 293
XXX. Quelques-uns des ministres de Louis XVI. — De Vergennes. — Blosset. — Montmorin. — Ségur. — Castres. — Bretteuil. — Saint-Priest et autres. 302
XXXI. D'autres hommes d'alors. — Le maréchal de Stainville. — Le marquis de Bouillé. — Le comte de Ségur. 314
XXXII. Condorcet. — Champfort. — La Harpe. — Saint-Lambert. — Chabannon. — Clément. 327
XXXIII. Des femmes du même temps. 343
XXXIV. Dernier coup d'œil sur la société de l'ancien régime. 349
XXXV. Soupers de Paris. 369
XXXVI. Conclusion. 374

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

SECRETS

DE 1770 A 1830.

MÉMOIRES

SECRETS

DE 1770 A 1830,

Par M. le Comte d'Allonville,

AUTEUR DES

MÉMOIRES TIRÉS DES PAPIERS D'UN HOMME D'ÉTAT.

Amicus Plato, magis amica veritas.
ARISTOTE.

TOME DEUXIÈME.

BRUXELLES,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,
ADOLPHE WAHLEN ET Cie.

1838

MÉMOIRES SECRETS

DE 1770 A 1830.

I.

Réflexions préliminaires.

J'ai dit ce que nous étions : passons de ce tableau à un autre, et voyons ce que nous allions devenir, ce que nous étions peut-être déjà sans nous en douter, car le 18 siècle, voué aux progrès des sciences exactes, qui dessèchent l'âme et donnent tant de présomption à l'esprit, ayant fait totalement abstraction de l'essence morale des sociétés humaines, avait en conséquence raisonné sur la nature de ces sociétés comme sur des objets purement matériels, décomposant par l'analyse ce qui doit être uni comme condition nécessaire de vitalité gouvernementale, quoique cette chimie politique soit la mort de toute institution possible et ne laisse au fond de son creuset que ce *moi* humain, hostile à tous et insuffisant aux intérêts de chacun.

Dans un état ainsi presque individualisé, où toutes les têtes étaient égarées quoique les cœurs ne le

fussent pas encore, sans rien connaître, sans rien prévoir, on voulait réformer, criait-on de toutes parts ; mais réformer c'est bonifier ce qui est et y séparer le mal du bien, en procédant avec sagesse, conformément à l'expérience du passé et aux besoins tant du présent que de l'avenir.

Or le peuple des salons ne l'entendait pas ainsi : rêvant de séduisantes utopies, il prétendait innover, sans songer qu'innover c'est détruire, pour se livrer aux chances d'une réédification dont on ne saurait assigner avec rectitude les avantages et les inconvénients.

Les réformes même touchent de bien près à l'innovation : l'autorité ne doit donc les tenter qu'avec une extrême prudence, ne se les permettre qu'en tenant tout d'une main puissante et ferme ; car les abus dont elle avoue l'existence, on les exagère, on l'en accuse, on l'en rend responsable, et elle encourrait peut-être moins de haine en les laissant subsister qu'en cherchant à y porter remède ; direction fausse, funeste, inéquitable de la part du peuple des théoriciens sans pratique, qui croit tout facile parce qu'il ne sait rien de ce qu'il faut savoir pour gouverner les hommes.

En vérité ce fut une chose déplorablement curieuse que la profonde et présomptueuse ignorance des prétendus publicistes de cette époque relativement aux principes de l'économie sociale. Leur orgueilleuse sagesse ne s'élevait alors qu'à l'idée de modeler la constitution française sur celle de l'Angleterre, que l'on se persuadait connaître sur la foi

du romancier l'Olme. Cet écrivain pourtant avait-il su voir ou voulu dire que la trinocratie anglaise se réduisait par le fait en monocratie; que, démocratique dans son principe fondamental, elle était monarchique grâce à son action heureusement réparatrice des effets de ce principe; que c'était l'amalgame et non la lutte des pouvoirs qui la faisait marcher? Eh bien! c'était son principe ruineux dont on voulait nous doter sans en neutraliser l'action corrosive; c'était cette lutte, prétendue favorable et réellement destructive, qu'on voulait établir. Puis, qui se doutait chez nous que dans tous les lieux et dans tous les âges la stabilité des États n'avait jamais reposé que sur l'art d'user l'action des vanités populaires pour les empêcher de devenir pertubatrices?

En effet, dans ces tyranniques aristocraties grecques que nous nommons si improprement *démocraties*, le citoyen pauvre se consolait de sa médiocrité en contemplant une masse d'esclaves qu'il se croyait le droit de mépriser. Il en fut de même des prolétaires romains, qui, réunis sur la place publique, se regardaient comme supérieurs à tous les peuples et à tous les rois.

Enfin quand le christianisme, par son principe de fraternité universelle, acheva de ruiner les bases d'un système d'esclavage, les corporations ecclésiastiques, nobiliaires, et plus tard municipales, parlementaires, d'arts et métiers, relièrent par des nœuds plus doux ce qu'il avait désuni.

C'était cet ordre régulier et conservateur, déjà

nivelé dans les esprits, qui allait l'être dans les choses; c'était sur la voie des rivalités, sans nombre comme sans frein, qu'on allait accélérer la marche naturelle des passions vers l'individualisme, qui annihile tout élan commun producteur du véritable patriotisme.

Ce délire était en partie l'effet d'une complète ignorance sur la nature du gouvernement sous lequel on vivait, et qui devait être attaqué ou défendu par des gens également incapables de dire ce qu'il était ou n'était pas, ce qu'il valait ou ne valait point; car même aujourd'hui qui se doute de ce qu'il fut?

Certes l'on tenterait vainement de le rétablir : les étais en sont brisés, ses bases ont été réduites en poudre, ses éléments moraux sont même totalement évaporés; mais il n'est pas sans intérêt d'en reproduire ici l'image, non-seulement comme monument historique généralement inconnu, mais comme point de départ de ceux dont l'aveuglement, l'ambition ou la vanité le détruisirent.

Ce ne sera point cette féodalité qui unissait les conditions par des liens de devoirs réciproques : il n'en restait plus que quelques vestiges moins utiles, pour la plupart, qu'ils n'étaient à charge; ce n'est pas cet ordre de choses dont Montesquieu disait, liv. XI, ch. 8 : « Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la » terre un gouvernement si bien tempéré » ; ce n'est pas davantage ce temps où, selon Schéridan (*Révolution de Suède*, pages 13 et 14), « la liberté politique » s'est le plus universellement répandue en Eu- » rope, où les hommes, plus accoutumés à agir qu'à

» réfléchir, avaient plus de courage pour défendre » leur indépendance; » c'est-à-dire les 14e et 15e siècles.

Non, ce ne sont pas nos temps héroïques que je veux peindre, c'est le gouvernement français tel que l'expérience, ce grand législateur, l'avait fait; et voici à quelle occasion j'en traçai l'esquisse.

Louis XVI, malheureux dans le choix des deux premières gouvernantes des Enfants de France (car quoique Mme de Polignac, dont j'aime à proclamer les modestes vertus, fût douée des qualités les plus précieuses, elle n'avait point celles que sa place exigeait), Louis XVI fut beaucoup mieux inspiré lors de la translation du Dauphin des femmes aux hommes : le duc d'Harcourt, nommé gouverneur du jeune prince, était éminemment recommandable par son caractère, son esprit et ses mœurs. Une inconcevable timidité l'empêchait seule d'être prisé autant qu'il le méritait, et il était secondé par des hommes d'un véritable mérite, que leur réputation, et non l'intrigue, avait fait choisir.

On sait leurs noms (1); mais je ne parlerai ici que de mon oncle, de mon second père, dont la mémoire, qui me sera toujours présente, n'a laissé que d'honorables souvenirs. Il portait les mêmes prénoms que son grand-oncle, l'ami des Fénélons et des Beauvilliers, le guide que Louis XIV avait donné à Philippe V, le marquis de Louville, dont

(1) Le chevalier d'Allonville, le marquis du Pujet, l'abbé de Moneroc, le père Corbin.

les correspondances, longtemps inconnues, ont révélé les hautes qualités. Mon oncle possédait la même loyauté, un esprit aussi brillant, une pareille indignation à l'aspect de tout ce qui était faux ou mal.

Nommé premier sous-gouverneur du dauphin, il aimait son élève comme un père, en était également aimé, et l'éducation semblait rouler entièrement sur lui. Neuf à la cour, il avait su y faire pardonner son extrême franchise.

Mon oncle, qui n'oublia jamais rien de ce qu'il lut, sentait combien étaient faux ou incomplets les ouvrages publiés sur le gouvernement français, qu'il devenait plus que jamais très-important de faire bien connaître au jeune prince. N'ayant pas le temps de s'occuper de ce travail, il me le confia : je m'y livrai avec zèle. Le plan de l'ouvrage était vaste, demandait des développements historiques et statistiques; mais, la révolution l'ayant rendu inutile, je m'en suis tenu à cette esquisse, et la place ici telle qu'elle fut tracée en 1788.

Je commencerai par noter qu'il est question non d'une théorie, mais d'un gouvernement positif, et que j'entends par *ancien gouvernement français*, non-seulement ce qu'on qualifie aujourd'hui *constitution*, mais tout ce sur quoi repose l'existence sociale d'un peuple considéré dans les principes, la marche et les résultats de son organisation politique.

II.

Esquisse de l'ancien gouvernement français, tracée pour l'instruction de Monsieur le Dauphin, fils de Louis XVI.

« L'homme est, de sa nature, passionné et intelligent. Sans passions, son intelligence serait dénuée d'activité; privé d'intelligence, ses passions demeureraient sans guide.

» Mais cette intelligence est moins encore la sagesse qu'un instrument propre à la produire, en lui fournissant les moyens d'observer judicieusement les choses, et de faire entre le bien et le mal un choix utilement directeur. Or, ces observations et ce choix sont ce qu'on qualifie *l'expérience*, à laquelle concourent simultanément l'intelligence et les passions.

» L'homme n'a donc d'autre pouvoir que ceux d'examiner, de connaître et de juger, comme celui de disposer sous quelques rapports ce qu'il a reçu, le don d'apprécier; car rien au delà ne lui a été accordée, Dieu seul, de qui sont émanés son être et ses facultés, ainsi que les objets soumis à leur examen et à leur action, s'étant réservé la puissance créatrice, qui ne peut appartenir qu'à

» celui qui est par lui-même. Aussi, ne procédant » que par une impulsion donnée et n'agissant que » sur des choses également données, nul n'a pu » raisonnablement se dire *législateur*, en considé- » rant cette expression dans toute son étendue ; » Moïse, Licurgue et Numa ne l'ont pas été plus » que tous autres ; et, si l'histoire à cet égaad » confirme ce que nous avançons, le raisonne- » ment à son tour appuie ici les témoignages de » l'histoire.

» Les législations les plus célèbres n'offrent en » effet que des modifications de législations anté- » rieures, des consécrations de coutumes nées de » besoins journaliers, des formes copiées de formes » déjà établies, des développements relatifs aux lois » éternelles du bon et du juste ; chaîne morale im- » mense, dont le premier anneau s'attache au pied » même du trône de l'Éternel.

» Sur quelque point du globe ou des temps que se » promène la pensée, elle y rencontrera des réu- » nions humaines déjà soumises à une organisation » quelconque. Les plus simples ou les plus barbares » de ces organisations ne feront pas remonter au- » dessus de l'état de famille, qui lui-même est » déjà un ordre social naturel, nécessaire et régu- » lier.

» La société se présente donc à nous comme un » fait, et non comme un système. Arrêtons-nous » à cette vérité fondamentale, et considérons, en » conséquence, l'institution politique de la France » actuelle dans son existence positive, c'est-à-dire

» sous les divers rapports, 1° du territoire qu'elle » embrasse, 2° de l'esprit qui l'anime, 3° de ses » ressorts, 4° de son action, 5° de l'harmonie de » ses parties, 6° et de ses résultats; car ces six » objets, dont aucun ne pourrait être détaché des » autres sans laisser une lacune immense dans le » sujet que nous traitons, composent pris dans leur » ensemble, ce qu'on doit réellement nommer » *l'institution d'un peuple*. Nous allons donc les » examiner en détail. »

DU TERRITOIRE.

« L'on ne saurait concevoir l'existence d'un peu- » ple indépendamment de l'idée du territoire qu'il » occupe; car de ce territoire dérivent son nom dis- » tinctif, les intérêts communs qui le lient, ses moyens » d'être et de prospérer, la puissance qu'il mani- » feste et jusqu'à l'éclat dont il se revêt. Aussi les » Juifs et les Banians, simples sectaires dénués de » territoire et soumis aux gouvernements sous les- » quels ils s'établissent, n'ont-ils pas d'existence » nationale, tandis que les hordes mêmes des deux » mondes en ont une parce qu'elles foulent un » sol à elles et circonscrit dans des limites plus ou » moins marquées.

« Ainsi donc que la famille, élément de la so- » ciété, n'est réellement fixée que par la propriété » exclusive assurée d'un domaine, les nations ne le » sont aussi que par l'occupation héréditaire et re- » connue d'un territoire quelconque, et, dans l'État

» comme dans la famille, la propriété fait la civili-
» sation par sa fixité, l'indépendance par sa solidité,
» le pouvoir par sa richesse, et constitue réellement
» la base de l'institution politique, qui n'aurait pas
» eu lieu sans elle.

» Or, si une première occupation commence la
» propriété, que l'industrie accroît, que la prescrip-
» tion légitime, et que l'habitude et des jouissances
» acquises rendent chère à l'homme comme aux na-
» tions, il naît de l'ensemble de ces choses, sous
» l'influence des besoins locaux et journaliers comme
» sous l'empire de l'habitude qu'on a de les satis-
» faire, un esprit de propriétaire, élément créateur,
» stimulateur et directeur des mœurs publiques et
» privées, mœurs qui varient en raison combinée de
» la situation territoriale, de la nature du sol et de
» la distribution relative des propriétés, considérées
» soit de peuple à peuple, soit d'individu à individu.

» Cette variété de mœurs est déterminée pour les
» diverses réunions sociales par la position géogra-
» phique de leur territoire, par les produits naturels
» ou artificiels qui en naissent, par les besoins, les
» jouissances ou les désirs qui en résultent. Trois
» États, par exemple, l'un maritime, l'autre médi-
» terrané, et le troisième méditerrané à la fois et
» maritime, auront naturellement des occupations,
» des besoins et des habitudes différents, des affec-
» tions et des mœurs tout autres, source de dissem-
» blance nécessaire dans leurs rapports intérieurs
» et extérieurs, et par conséquent dans les lois qui
» les régissent.

» Il y a plus : cette dissemblance résultera encore » des phases successives de la civilisation, qui par » ses progrès étend le domaine de la propriété, tour » à tour ou simultanément agricole, industrielle, » commerciale et intellectuelle ; car les produits de » l'intelligence deviennent eux-mêmes une propriété » dès que les lumières s'accroissent, et l'art d'écrire » un métier productif dès que les loisirs et l'éduca- » tion ont multiplié le nombre des lecteurs.

» L'histoire nous prouve donc, comme le raison- » nement nous le dit, que la Hollande, la France, » l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre et la Turquie, » placées, les unes sur un sol physique, les autres » sur un sol moral très-différent, ne peuvent être » soumises au même régime ; et il en est relative- » ment ainsi, soit des localités différentes, soit des » diverses conditions ou degrés de civilisation ren- » fermés dans l'ensemble d'un peuple quelconque.

» Il résulte de tout ceci, 1° que la somme indé- » terminée, mais non infinie, d'intelligence accor- » dée à l'homme, se portant habituellement sur ce » qui est le plus conforme aux besoins que le sol qui » l'a vu naître lui permet de satisfaire, la direction » constante et héréditaire de cette intelligence déter- » mine la nature de son gouvernement, qui n'est » autre chose que le moyen de lui faire tirer le plus » avantageux parti possible de sa position, et l'orga- » nisation économique de ce gouvernement est à » l'individu ce que l'institution est à l'ensemble du » peuple. L'on ne pourrait donc donner à une na- » tion le gouvernement d'une autre sans changer à

» la fois et sa position, source de ses besoins, ses » besoins, principes de ses habitudes, et ses habitu- » des, créatrices de ses lois. 2° Il en résulte encore » que la propriété étant la cause première de la ri- » chesse, et celle-ci la mesure du pouvoir, ainsi que » le premier élément de l'esprit national, la solidité » seule fixe les destinées de la sociabilité. Je ne pré- » tends cependant pas que la propriété seule suffise » pour créer un pouvoir dominant, mais bien qu'elle » seule lui prête une force conservatrice. Il faut » qu'à cet effet elle soit elle-même solidement con- » stituée, ce qui ne peut avoir lieu que quand, légi- » timement héréditaire, elle renferme en soi tous les » moyens de se défendre. C'est alors qu'elle devient » conservatrice de l'autorité, si toutefois l'autorité, » prévoyante et ferme, sait habilement s'en appuyer. » Cela posé en principe et en fait, examinons quel » est en France l'état de la propriété sous le double » rapport du territoire commun au particulier.

» 1° Le territoire commun, ou propriété du sol » général de la France, a considérablement varié » d'étendue et de consistance depuis la conquête, » sous Clovis, jusqu'à nos jours, où il semble avoir » atteint ses limites naturelles. Plus vaste à cette » première époque qu'il ne l'est aujourd'hui, il s'é- » tendit encore sous Charlemagne. Réduit par les » partages à des frontières plus étroites, et à une » simple suzeraineté par le système féodal, il s'était » alors resserré de manière à disparaître bientôt si » le plus puissant des feudataires de la couronne » n'eût saisi le sceptre. Accru de nouveau sous les

» rois qui précédèrent Charles VI, l'État fait de » nouvelles pertes, en récupère successivement quel- » ques-unes, mais n'acquiert que sous les Bourbons » une existence réellement solide. Henri IV, con- » quérant et restaurateur de son royaume, en a » chassé les ennemis agitateurs; Louis XIII ajoute » à son étendue ; Louis XIV agrandit et fortifie sa » frontière, et Louis XV complète sa fortune terri- » toriale par l'acquisition de la Lorraine; car nous » devons à la maison des Bourbons un sixième de » notre territoire actuel.

» La France, qui a maintenant pour frontières » l'Océan à l'ouest, les Pyrénées et la Méditerranée » au midi, à l'est les Alpes, le Jura et le Rhin, et au » nord une triple rangée de places fortes, offre une » masse compacte de 26,951 lieues carrées percées » par 9,000 lieues de routes publiques peuplées de » 26,800,000 âmes accrues chaque année d'envi- » ron 200,000, et dotées d'un commerce journelle- » ment plus prospère, dont la balance lui donne déjà » un bénéfice annuel de 76 millions.

» Considéré géographiquement, ce vaste et fertile » pays présente la réunion d'un grand nombre de » bassins, séparés par des chaînes de montagnes plus » ou moins hautes et qui le partagent naturellement » en autant de provinces. Sa division administrative » n'est donc ni arbitraire ni indifférente, car, effet » du morcellement féodal et des réunions qui le rui- » nèrent, des besoins et des intérêts locaux l'avaient » opérée et l'ont maintenue. Chaque province a des » produits différents, que leurs noms semblent re-

» présenter et dont la qualité est en quelque sorte » garantie par eux. Cette division d'ailleurs soumet » chaque locatité à l'administration qui lui est la » plus favorable, ne confond à cet égard ni ne » morcelle rien, et permet, par une variété sans lé- » sion ni désordre, de mettre partout le système » règlementaire en harmonie avec les éléments di- » vers de prospérité.

» De ces bassins naturels les principaux sont ceux » du Rhône, de la Saône, du Rhin, de la Loire, de » la Garonne, de la Seine, de la Moselle, de la Meuse » et de la Somme. Ces fleuves, d'autres rivières, des » canaux et des routes les lient entre eux, et la » France, par la nature de sa construction et de ses » produits, est donc divisée en raison de ses vrais » intérêts sociaux.

» La vaste étendue de ses côtes maritimes l'a en- » traînée dans un système colonial qui eut contre » lui l'opinion de Sully, en sa faveur celle de Col- » bert, que la riche et fructueuse possession de » Saint-Domingue a justifiée, et qui a été consolidée » par les succès de la guerre d'Amérique; mais la » vraie puissance de la France consiste dans son sol, » moins recommandable cependant par sa fertilité » que par cette heureuse variété de productions qui » la rend indépendante de tous les autres États, et » par la supériorité de ces productions, qui fait que » tous ont besoin d'elle.

» Toutes les portions de ce territoire, réunies à » titres divers, comme héritages féodaux, cessions » libres, contrats ou traités solennels, sont par le

» fait de cette réunion devenues inaliénables, prin-
» cipe fondamental auquel nul souverain n'a pu
» porter atteinte. Aussi le traité de Troyes, sous
» Charles VI, fut-il un délit public contre lequel ré-
» clamèrent et prévalurent l'indignation, l'honneur
» et l'héroïsme; les cessions stipulées par Fran-
» çois Ier pour sa délivrance devinrent nulles et de
» nul effet comme attentatoires aux lois du royaume.
» Les colonies, espèces de fermes exploitées au loin
» pour l'intérêt du commerce ou des particuliers,
» peuvent bien être cédées ou échangées; mais il
» n'en est pas ainsi du territoire acquis et reconnu,
» dont l'abandon serait frappé de nullité; et, le droit
» de possession toujours subsistant, eût-il été con-
» traint au silence, légitimerait toute agression sub-
» séquente entreprise à ce titre. Il en est de même
» des apanages, concessions soumises à retour au
» domaine (1).

» 2° Si du territoire commun, ou propriété du
» sol général de la France, nous passons au terri-

(1) La question relative aux apanages n'a jamais été traitée *ex professo* que par Savaron dans son livre *De la Souveraineté du Roi* (vol. in-12, chez Mettayer, Paris, MDCXX). Là se trouve une pièce historique des plus curieuses (p. 217): elle est intitulée *Avis des Grands sur l'apanage du duc d'Orléans*, sous la date de 1566, et appuyée des quarante-sept signatures de tout ce que le royaume renfermait de plus important par la naissance et les dignités. Ceux qui veulent écrire sur cette importante matière ne peuvent se dispenser de lire l'ouvrage, où les opinions de ce jurisconsulte sont appuyées sur les anciens et éternels principes du droit français par rapport à l'inaliénabilité du domaine public.

» toire particulier, ou division de la propriété, nous » avons à considérer ici ce qui tient soit au droit » politique, soit au droit civil, puis la masse et les » distributions du revenu total de notre sol entre les » différents ordres de propriétaires.

» L'intégrité du territoire continental de la France » étant une loi fondamentale de la monarchie, loi » confirmée par la longue suite de ses relations avec » les autres peuples, elle est appuyée sur le droit » des gens, règle réciproque des nations entre elles. » Quant à la propriété particulière des provinces, » elle résulte du droit public français, puisqu'elle » résulte d'actes solennels passés sous sa garantie. » Les clauses qui ont opéré ces réunions ne sau- » raient donc être changées légitimement sans le » concours des autorités qui les stipulèrent. La » propriété du domaine royal, celle subsidiaire des » impôts que les besoins de l'administration y joi- » gnirent, ayant pour objet un service public, sont » placées par conséquent sous la même garantie et » sous celle de l'inaliénabilité, dont les cours sou- » veraines sont les conservatrices.

» Les propriétés du clergé, quelle que soit leur » origine, résultant de fondations libres que la » loi permit, que le temps consacra, que leur des- » tination sanctifie, sont également, et par leur » inaliénabilité même, sous la sauve-garde du droit » public.

» La propriété enfin du prix des offices de judi- » cature, dont il faut oublier l'origine pour ne son- » ger qu'à son effet politique, ayant accru et con-

» solidé la puissance d'une magistrature dépositaire
» des lois, est de même nature et sous la même
» garantie. Il y a plus : la noblesse, qu'on pour-
» rait considérer comme le prolongement des deux
» hautes magistratures, royale et judiciaire, par son
» patronage résultant de ses droits honorifiques et
» suzerains, comme par la police qu'elle exerce et
» la justice rendue en son nom dans ses terres,
» rentre à cet égard, et comme second ordre de
» l'État, sous l'empire et les auspices du droit public.

» Cela posé, examinons la masse totale des re-
» venus provenant du sol français et la distribution
» de cette masse entre les diverses espèces de pro-
» priétaires.

» Selon les calculs les plus vraisemblables, la France
» produit un revenu foncier de 3,600,000,000 livres,
» ce qui suppose 1,200,000,000 livres de revenu
» net (nous ne notons ici que celui du sol, indé-
» pendamment de ce que l'industrie y ajoute). De
» cette masse de revenus, dont le fonds est inalié-
» nable, 1° en général, selon le principe du droit
» des gens, 2° en particulier relativement à quel-
» ques-unes de ses portions, sous le rapport du
» droit public, et dont le droit civil règle la trans-
» mission et protége la solide propriété, le monarque
» n'en possède plus aujourd'hui que pour 40 millions,
» provenant de l'administration de ses domaines,
» le clergé pour 140 millions, tant en propriétés
» foncières qu'en dîmes ou redevances féodales,
» la noblesse pour environ 130 millions en propriété
» tés nobles ou roturières, et le tiers-état pour

» 800 millions, parmi lesquels se trouvent quelques » domaines nobles.

» Deux autres genres de propriétés se détachent » encore de celle-là : 1° celle de l'impôt, qui, avec » les frais de recouvrement, monte, indépendam- » ment du domaine royal, à la somme de 600 mil- » lions, et réduit à moitié la masse des revenus » nets, sauf 200 millions environ de rentes perpé- » tuelles ou viagères au profit, soit des régnicoles, » celle des charges et cautionnements, qui passent » 850 millions, fonds remis, à titre presque gratuit, » entre les mains du gouvernement, et dont l'ori- » gine provient des revenus du sol français.

» Passons en revue ces propriétés selon l'ordre » dans lequel nous les avons classées :

» 1° Les revenus du clergé montent à 140 mil- » lions, y compris ceux de Malte (5 millions), » des hôpitaux, hospices et maisons d'éducation » (de 22 à 23 millions). La puissance qui en résulte » comme propriétaire provient de la concentration » d'un peu moins de la septième partie du revenu » net de la France sur le cent trente-quatrième por- » tion de sa population générale. Ces biens, appar- » tenant aux siéges épiscopaux, monastères et au- » tres bénéficiers, son triplement sous la garantie » du droit public et du droit civil, comme, 1° fon- » dations légitimes et irrévocables, 2° appliquées à » un service public, et 3° principe de la consis- » tance nécessaire au premier ordre politique de » l'État. La propriété d'ailleurs en est utile, comme » consacrée au ministère du culte, qu'à son défaut

» il eût fallu solder, ressource de l'invalidité et de
» la misère, consolidation d'une censure religieuse
» favorable aux mœurs. Son importance s'accroît
» du haut patronage qu'elle confère et des éminen-
» tes dignités qui parent le faîte de la hiérarchie
» sacerdotale. Son administration est paternelle,
» car la répartition des décimes ne frappe les des-
» servants que d'un vingt-quatrième, et d'un tiers
» les hauts bénéficiers qui la règlent.

» Les biens du clergé d'ailleurs, et particulière-
» ment ceux des moines, se consomment dans les
» provinces; les baux en sont généralement bas,
» nouvel avantage pour la classe inférieure; et, si
» l'on considère que, malgré l'inégalité des fortu-
» nes ecclésiastiques, la noblesse, dont les ancêtres
» les fondèrent, n'en possède de fait aujourd'hui,
» en y comprenant les commanderies de Malte,
» que pour 32 millions de revenu, et de troisième
» ordre pour 108 millions, on concevra combien le
» peuple est intéressé à leur maintien.

» Le clergé, dit-on, jouit d'exemptions ruineu-
» ses : s'il ne paie pas la taille personnelle et la ca-
» pitation pour toutes ses propriétés, celle-ci est
» remplacée par les dons gratuits, et la taille d'ex-
» ploitation, masse principale des impôts de ce
» genre, est prélevée sur ses biens sous le nom de
» ses fermiers. Puis il est plus que la classe pauvre
» affecté par les impositions indirectes. Ce fut le
» clergé qui paya les rançons de saint Louis et du
» roi Jean. L'origine de ses dettes est dans les
» 72 millions, somme double alors des revenus pu-

» blics, que François Ier en obtint, et son crédit a » souvent été la seule ressource de l'État. Les biens » du clergé sont donc à plus d'un titre légitimes et » utiles. Aussi ont-ils été déclarés inaliénables sous » la garantie du droit public et privé.

» 2° La noblesse, dont les propriétés sont en » partie nobles et en partie roturières, qui ne pos- » sède pas exclusivement toutes celles de la pre- » mière espèce, et dont les biens, presque en tota- » lité aliénables, varient de masse d'un jour à l'au- » tre, jouit aujourd'hui d'environ 130 millions de » revenu, ce qui fait à peu près les deux dix-sep- » tièmes du revenu général; et cette somme est » répartie très-inégalement sur la deux cent soixante- » huitième partie de la population. Ce qu'il lui » manque donc, à cet égard, en stabilité de pro- » priété, comparativement au clergé, la noblesse le » récupère par une concentration plus étroite d'une » valeur presque égale; puis, si l'un ne perd pas, » l'autre acquiert par des mariages avec les enri- » chis du troisième ordre, et en raison de sa con- » sidération, fondée sur son patronage. Les pre- » mières places de la cour, de l'église, de l'armée » et de la magistrature lui font retrouver dans des » alliances que la vanité inférieure sollicite ce qu'elle » dissipe en services pour ainsi dire gratuits. Ses » priviléges, plus de convenance que fructueux, » sont couverts par une capitation dont, sur sa » masse, qui monte à 41,000,000 livres, elle sup- » porte la plus grande partie, car cette imposition » est particulièrement répartie, en raison des po-

» sitions sociales, depuis l'héritier du trône jus-
» qu'aux derniers contribuables, dont les plus pau-
» vres en sont exempts, tandis que les chevaliers
» de l'ordre payent en capitation la moitié des ap-
» pointements attribués à leur brillante décoration.

» Le tiers-état forme une masse de 26,500,000
» âmes, propriétaire de 890 millions de revenu.
» C'est le onze quinzième du produit net général
» dans les mains d'un peu plus que les quatre-vingt-
» huit quatre-vingt-neuvièmes de la population;
» mais ce revenu s'accroît de 108 millions en pro-
» priétés ecclésiastiques, de la seule portion fruc-
» tueuse des charges de judicature, de l'occupation
» exclusive de toutes les places de finance, inter-
» dites aux conditions supérieures, et de la totalité
» des professions lucratives.

» 5° Il serait difficile d'évaluer avec précision la
» masse des revenus que possède la magistrature;
» mais quand on pense que, de plus de 850 mil-
» lions de charges ou cautionnements, il en est ac-
» quis par elle pour environ 600 millions dont la
» sixième partie seule porte intérêt, on ne peut pas
» supposer à la totalité des magistrats moins qu'une
» fortune équivalente à la somme des sacrifices qui
» leur sont imposés. Ainsi deux mille magistrats de
» cours souveraines, ou la treize mille quatre cen-
» tième partie de la population, jouiraient de la
» quarante-huitième portion du revenu général,
» c'est-à-dire de 25 millions. On dit que la magis-
» trature n'est forte que du droit de glève, mais
» elle l'est du pouvoir de ne se le laisser pas ravir,

» et doit ce pouvoir à son immense propriété relative. » Ce revenu, si étroitement concentré, est une partie » de celui de chacun des trois ordres politiques, parmi » lesquels les cours souveraines se recrutent.

» 5° Mais le plus important de tous les propriétaires est le Roi, qui, si l'on défalquait de ses revenus annuels les frais de recouvrement et le service des dettes, dispose d'environ 400 millions, c'est-à-dire d'une somme égale au tiers de celle que produit la totalité du sol français, trois fois plus que chacun des deux ordres de la noblesse et du clergé, moitié de ce qui est réparti sur les innombrables têtes du tiers-état, et douze fois ce que nous avons supposé appartenir à la classe de l'État proportionnellement la plus riche.

» Je considère comme une propriété ce qui est aujourd'hui un impôt et fut jadis un octroi, parce que, à mesure que des services soldés ont été substitués à des services gratuits, il a fallu que le domaine royal, suffisant d'abord, s'accrût successivement, pour être toujours au niveau des charges publiques; car qui veut l'effet veut les moyens, et les dépenses de l'État étant fixes, sous peine de dissolution sociale, et les droits de ses créanciers reconnus sacrés sous peine de déshonneur national, l'indéfectibilité du revenu public en est une conséquence nécessaire, sauf à nouvel octroi si un besoin reconnu l'exige. C'est ainsi que la propriété royale est montée au taux où nous la voyons, de la somme de 31 millions qu'elle était en 1550. Puis d'auguste maison régnante l'a particulière-

» ment enrichie en unissant généreusement au do-
» maine inaliénable de l'État ses immenses domaines,
» qui, si une partie n'en avait été aliénée, monte-
» raient aujourd'hui à plus de 50 millions de revenu.
» Ce qu'il y a encore à remarquer, c'est que le Roi,
» qui participe à tous les genres de propriété par
» les impôts directs ou indirects, entre en partage
» dans celle du clergé, non-seulement par la nomi-
» nation aux bénéfices, mais par la régale et les
» économats; dans celle de la noblesse par des ren-
» trées éventuelles de finances des charges militaires;
» dans celle de la magistrature par le *marc d'or* et
» les offices tombés aux *parties casuelles*.

» 5° Parlerai-je enfin d'une autre espèce de pro-
» priétaires, cosmopolites de leur nature, et qui de-
» viendraient dangereux si l'on ne ralliait les uns au
» gouvernement par des formes monarchiques, et
» n'empêchait la trop grande multiplication des au-
» tres? Ces propriétaires sont les commerçants, les
» rentiers viagers et les créanciers perpétuels. 1° Les
» commerçants sont ceux qui se vouent et au négoce
» intérieur, dont la rapide circulation vivifie tout
» et ne nuit à rien, et au négoce extérieur, dont la
» circulation, moins rapide durant la paix, est com-
» promise par la guerre, au point que l'Angleterre
» même a vu, dans cet état de choses, ses fonds
» tomber de 30 pour 100. Pour en connaître l'état
» il faut savoir que, sur 412 millions d'exportation
» actuelle, les productions du sol y entrent pour
» 124 millions, celles des fabriques pour 131 millions,
» et les denrées coloniales pour 157 millions. Pour

» son organisation, c'est en grande partie, à l'intérieur, le régime des corporations, à l'extérieur » celui des compagnies. Cette double organisation, » vicieuse dans un État entièrement maritime et » purement républicain, se trouve en harmonie avec » celui qui, principalement agricole, a besoin de » former des familles monarchiques d'une masse » d'hommes actifs et riches dont l'esprit inclinerait » vers un autre ordre politique. 2° Les rentiers viagers ont été suffisamment jugés dans les remontrances du parlement de Paris, le 21 mai 1751, » où l'on lit ces paroles : *Offrir aux sujets des » biens qui disparaissent avec ceux qui les possèdent, n'est-ce pas les inviter, en quelque sorte, » à renoncer à tous les sentiments de la nature, » et à vouloir que tout périsse avec eux.* Leur » masse monte déjà à 81,400,000 livres de rente. » 3° Quant aux créanciers de l'État autres que les » rentiers viagers, si l'on retranche des 125,610,000 » livres qui leur sont annuellement dues celles qui » peuvent alimenter l'agiotage, il ne se présenterait » que pour une somme de 50,000 livres ou environ, ce qui ne fait que la vingt-quatrième partie » du produit national.

» Or toute propriété, se liant à la chose qui la » crée ou la conserve, en devient le plus solide appui. La propriété du clergé est donc celui de la » religion, celle du patronage féodal celui de la noblesse, celle des charges celui de la magistrature, celle enfin de l'impôt celui de la puissance » royale, et la distribution relative de toutes, ainsi

» que leur égale solidité, celui de la monarchie.

» Il ne faut donc plus demander, après avoir » parcouru ce tableau, à quel gouvernement la » France est soumise. Quelque nom qu'on ait pu » lui donner, sa position et sa distribution géogra- » phiques y avaient nécessité l'érection d'un centre » actif, fort, sage et un de sa nature, et il a été pro- » duit et consolidé par la répartition comme par la » solidité de la propriété générale et particulière; » d'autant que, d'une part, les propriétés appartien- » nent aux familles et non aux individus, puisque » par déshérences directes elles retournent aux » sources dont elles se sont écoulées, et que, de l'au- » tre, dans nul autre État la propriété n'est entrée à » ce point dans le gouvernement par la masse im- » mense de celles de la magistrature et des admi- » nistrateurs nés des pays d'État.

» Il est enfin un genre de propriété purement » immatériel, produit d'un grand nombre de siècles » et d'une foule de glorieux souvenirs. Nous en » parlerons dans la seconde partie de cette esquisse, » et nous ne le notons ici que comme produit des » choses que nous avons exposées, et en harmonie » avec elles. Mais qu'on ne s'étonne plus si le Roi » dit: *Mes sujets, mes provinces, mon armée,* » *mes finances:* il doit s'exprimer ainsi comme » souverain d'un sol géographiquement et proprie- » tairement monarchique. »

DE L'ESPRIT DE L'INSTITUTION.

« Le territoire d'un peuple est le théâtre de sa

» vie civile et politique ; la répartition des propriétés » est, dans son sein, la régulatrice comme la créa- » trice de son gouvernement; mais ces choses ne » sont encore que la partie pour ainsi dire maté- » rielle de la société, qui, en qualité de corps » moral, a besoin d'un principe vivifiant, stimu- » lant, conservateur et directeur. Ce principe, pu- » rement immatériel, est l'esprit dont elle est ani- » mée, et nous allons nous en occuper ici.

» Toutes les nations en effet, et particulièrement » les modernes, ont, en raison de leur ancienneté, » de leur complication et des accidents qui influè- » rent sur elles, une masse d'idées, d'opinions, d'u- » sages et de souvenirs qui forment comme le fonds » de leur sociabilité. Pour connaître l'esprit d'un » peuple il faut donc suivre le cours de sa pensée » publique ; et, si nous explorons le domaine entier » de l'histoire, nous rencontrons dans chaque âge » un esprit particulièrement vivifiant et régulateur. » Rien, par exemple, de plus étranger l'un à l'autre » que l'esprit dominateur des sociétés avant et après » l'introduction du christianisme, avant et après le » grand schisme d'Occident. Arrêtons-nous pour- » tant à ce qui regarde la France. Mais, pour juger » ce qu'elle est, il faut savoir comment elle est de- » venue ainsi, et parcourir ses révolutions en re- » montant jusqu'à son origine.

» Les Français proviennent de l'union des Gaulois » et des Francs. Ceux-ci ne connaissaient d'autres » crimes capitaux que la lâcheté et la trahison, » firent constamment payer leur alliance ou redou-

» ter leurs fureurs, peuple qui n'avait jamais compté
» ses ennemis ni abandonné ses amis, hommes de
» fer que nul échec n'abattait mais qu'enchaînait sa
» loyauté, et dont le nom exprimait *liberté* et *fran-*
» *chise*. Les Gaulois, de leur côté, étaient dès long-
» temps illustrés ; et, en rejetant même parmi les
» fables, images au moins de la vérité, quelques-uns
» des faits qu'on leur attribue, ne voit-on pas les
» dominateurs du monde tremblants à leur aspect
» seul? Seuls ils avaient pris et saccagé Rome; Rome,
» qui combattit contre eux moins pour les vaincre
» que pour n'en être pas vaincue ; Rome, où leur
» nom fit souvent fermer les temples et gémir sur
» le sort de la patrie ; Rome qui pour les subjuguer,
» dans leur décadence même, eut besoin de leurs
» divisions, de leurs propres bras, de dix ans de
» guerre, et du génie politique et militaire de Jules-
» César ; Rome enfin qui par leur secours défendit
» longtemps sa frontière germanique, et respecta
» leur liberté, elle qui ne respectait que ce qu'elle
» se sentait obligée de craindre, et qui, après les
» avoir soumis les derniers de tous, les vit les pre-
» miers échapper à sa domination.

» Une foule de barbares s'était déjà précipitée sur
» l'Empire, dont ils dévastaient les provinces : les
» Francs conquièrent la Gaule, ou plutôt l'affran-
» chissent ; les prêtres qui les convertissaient de-
» viennent les médiateurs entre les deux peuples,
» le lien qui les unit, et les guides d'une société
» nouvelle ; les Francs et les Gaulois ont disparu,
» et l'Empire, resserré dans l'Orient, s'étonne et fré-

» mit à la renaissance de l'Occident sous les pre-
» miers rois français.

» Si les Francs avaient, sous Mérovée, aidé les
» Romains à repousser ce redoutable Attila qui osa
» se nommer *le Fléau de Dieu*, bientôt un peuple
» plus puissant, dont les chefs, généraux et pon-
» tifes, érigeaient le despotisme en religion et avaient
» écrasé tout sous leur marche rapide, rencontre le
» génie des Français et s'y brise : Charles Martel le
» refoule au delà des Pyrénées.

» Après trois générations de héros d'une même
» race, une quatrième efface l'illustration des autres
» dans la personne de ce Charlemagne dont le nom
» honore l'histoire de trois siècles; Charlemagne,
» le seul des conquérants connus qui dédaigna de
» régner en despote; qui, dominateur des Saxons,
» continuellement revoltés depuis Clotaire, et exé-
» cutant tout ce que Gélon avait vainement tenté
» jadis, fit, en les convertissant, cesser chez un
» peuple idolâtre les sacrifices de victimes humai-
» nes; Charlemagne enfin qui recréa l'empire d'Oc-
» cident, menaça celui de Byzance, et donna des
» lois de l'Ebre à la Vistule.

» Sous les successeurs de ce prince naît cette che-
» valerie, phase héroïque des temps modernes, ins-
» titution bizarre, mais pittoresque, mais origi-
» nale, mais surhumaine, qui d'une passion molle
» fit un stimulant de gloire, et de ce qui corrompt la
» justice et l'innocence un appui religieux du fai-
» ble et de l'opprimé, source féconde de ces mœurs
» si généreuses que l'Europe ne dut qu'à la France,

» et qui en rendirent si admirable la barbarie » même.

» L'éclat chevaleresque eût suffi pour absoudre » les croisades, si leur effet n'avait été tellement » utile à l'industrie, aux lumières, à la liberté, que » la politique serait tentée d'en disputer l'honneur » au fanatisme. Ces expéditions firent regarder aux » Orientaux les Français comme une *race de fer*, » expression déjà employée par les écrivains romains » pour qualifier leurs ancêtres.

» Les croisades avaient éteint dans leur foyer » même des flammes qui menaçaient l'Europe d'un » incendie universel. François Ier devait une troi- » sième fois sauver l'Europe quand Charles-Quint, » dominateur des États autrichiens, de l'Empire, des » Espagnes, de l'Italie, de la Flandre, des provinces » belgiques et bataves, du comté de Bourgogne et » des deux Indes, vit son rêve d'empire universel » échouer contre la constance d'un prince qui alors » ne possédait que la moitié de la France actuelle.

» Les Français, qui avaient puissamment contri- » bué à l'affranchissement de la Hollande, ont éga- » lement, sous le règne actuel, assuré celui de l'A- » mérique, rétabli leur marine, et rendu à leur » armée son antique splendeur.

» Si de ce développement héroïque nous passons » aux causes qui l'opèrent, c'est dans les mœurs na- » tionales qu'il faut les chercher, et ces mœurs dans » les habitudes nécessaires et constantes des prin- » cipaux régulateurs de l'État comme dans l'exis- » tence d'un corps puissant et libre, dépositaire et

» défenseur des maximes puisées dans ces habitudes, » parce que ces maximes balancent alors sans obsta- » cles et sans trouble des pouvoirs que l'intérêt pu- » blic rend actifs et que l'intérêt privé rendrait op- » presseurs.

» La véritable et irrésistible puissance est donc » dans l'esprit qui dirige la société. Ce fut le patrio- » tisme chez les anciens, c'est en Espagne la religion, » c'est l'esprit de cupidité en Angleterre. Celui de » la France est plus noble et plus éclairé : c'est le » principe de l'honneur, espèce de religion natio- » nale; c'est le patriotisme des monarchies, plus pur » que celui de l'antiquité, car il n'est stimulé ni par » la crainte de l'esclavage ni par l'espoir de la do- » mination; c'est le véhicule le plus actif des vertus » sociales, genre d'exaltation difficile à définir, car » il est plus aisé de dire ce qu'il n'est pas que ce » qu'il est. C'est une vertu sans doute que la pra- » tique de cet honneur qui prescrit impérieusement » la loyauté, la foi, la délicatesse, la soumission à » tous les devoirs, et qui fait produire à la vanité » même presque tous les fruits de la vertu. Mystère » morale et politique insoluble ! tu vis de souvenirs » et d'espérances; tu te repais souvent de chimères, » et n'en es pas moins un être réel et puissant ! tu » ne nuis à aucune vertu et peux y reconduire, sup- » pléer à toutes, tandis qu'il n'en est point qui sa- » che te remplacer ! On est coupable quelquefois » sous ton empire, mais jamais méprisable. La par- » faite vertu se montre d'ailleurs si rarement qu'elle » ne doit, en matière de mœurs, être considérée que

» comme un modèle de beau idéal; l'honneur est » plus facile à sentir, à pratiquer, à imiter, à pro- » pager. Il s'unit à mille objets séducteurs; il pare » l'image de la perfection et la fait aimer; ses élans » sont rapides, et si l'esprit public conduit jusqu'au » devoir, l'honneur s'élance au delà : l'un commande, » l'autre inspire; c'est le seul fanatisme durable et » pur. Il se soumet à tous les sacrifices et ne sup- » porte pas le plus léger outrage. *Toujours sujet*, » *jamais complice*, voilà son impérissable maxime, » essentiellement monarchique. En conséquence, il » place son foyer alimentaire au sein d'une classe » circonscrite : là est le feu sacré, là en sont le sanc- » tuaire, les ministres et les distributeurs. Dans » une plus grande masse le ressort de l'honneur » serait, ou brisé sous l'effort des intérêts privés, » ou affaibli par son extension même. Il faut donc » qu'une des fractions sociales y soit vouée, en de- » vienne l'esclave ou la victime, et qu'enviée et » imitée par la vanité populaire, elle en soit con- » stamment censurée, et forcée ainsi rigoureuse- » ment à lui offrir d'utiles exemples.

» Semblable à l'esprit de parti, l'honneur ne vante » que son corps, mais, supérieur à lui, il estime ses » ennemis et leur rend justice. La pureté du but » les distingue encore essentiellement. C'est en ou- » tre un principe fécond : la littérature et la langue » lui doivent plus qu'on ne pense, car le goût et la » délicatesse qui les parent naissent de lui. Il fait » plus : il crée la solidarité de l'estime et du blâme, » qui, modelée pour les familles sur celle de tout

» temps existante à l'égard des peuples, érige un » tribunal domestique funeste au vice, utile à la » vertu, et qui porte les individus comme les nations » à des efforts communs pour conquérir l'opinion » ou repousser la honte.

» La question des institutions nobiliaires n'a ja- » mais été vue peut-être sous son véritable jour. Il » fallait préalablement se demander si le patronage » et la clientelle étaient utiles ou non, évitables ou » inévitables, puis qui avait le droit de l'emporter, » d'une inégalité accidentelle ou constitutionnelle, » transitoire, à vie ou héréditaire, de rang enfin ou » de fortune; il fallait se demander laquelle offrait » ou le plus d'avantages ou de moindres inconvé- » nients publics et privés, celle surtout à laquelle » on pourrait imposer le plus d'obligations, de ma- » nière à en faire à la fois une charge, un stimulant » et une récompense; il fallait savoir enfin que la » considération personnelle, réveillée par un nom » illustre, l'emportera toujours chez un peuple hé- » roïque sur toute distinction temporaire; que la » vertu, pour être fructueuse, a besoin qu'on la » personnifie, et que des noms synonymes de la » gloire, de l'honneur et de la vertu ont plus d'in- » fluence sur la moralité des hommes que les écrits » mêmes des sages.

» L'homme qui s'agite sans cesse pour élargir » l'imperceptible espace qu'il occupe dans l'immen- » sité des lieux et des temps, voit dans les noms il- » lustres de sa patrie un éclat auquel il ne se croit » pas totalement étranger; la gloire qui s'y attache

» pourrait être partagée par lui ou par ses descen-
» dants, et son nom, encore inconnu, lui en devient
» plus cher. C'est par ce sentiment, nourri de sou-
» venir et d'espoir, que les noms, première propriété
» de l'homme social, la seule qui puisse braver les
» atteintes de la fortune, celle à laquelle s'attache
» irrévocablement l'estime et le blâme, sont celle
» qui répond le mieux de la moralité humaine ; et
» ce genre précieux de propriété, la France le pos-
» sède plus que tous autres peuples.

» Que l'on s'arrête un peu à ces idées immatériel-
» les, et l'on verra que les institutions nobiliaires
» dérivent de la nature même de l'homme ; que le
» législateur ne peut ni les créer ni les détruire, mais
» seulement les reconnaître et les proclamer ; que le
» sublime du génie eût été d'en constituer une ma-
» gistrature chargée de devoirs. Certes la naissance
» n'est pas la vertu, mais elle la rappelle, la récom-
» pense et la reproduit, assure une indépendance
» utile à la liberté, accoutume à des jouissances mo-
» rales étrangères à la fortune, donne ou promet à
» la personne une existence honorable. Ayant plus
» de spectateurs et de censeurs que les classes ses
» rivales, elle a plus qu'elles besoin d'estime, et doit
» la mériter sous peine de trouver sa honte dans son
» élévation même. Le noble défend l'État comme
» un héritage de gloire qu'il est fier de transmettre à
» sa postérité ; son attachement pour ses rois est
» à la fois plus libre et plus flatteur que celui du
» peuple.

» Quant à celui-ci, il est d'une haute importance

» pour la sûreté publique qu'il ne méconnaisse ja-
» mais ce qu'il doit de respect à la quadruple base
» de la sûreté générale, qui est la religion, l'héré-
» dité, le préjugé et l'habitude.

» *La religion*, qui présente aux rois comme à
» leurs sujets, dans un type immortel de toutes
» perfections, l'inévitable témoin et le juge incor-
» ruptible des actions coupables et des coupables
» pensées.

» *L'hérédité*, qui fait regarder comme obligation
» naturelle tout ce qui milite en faveur de la tran-
» quillité publique.

» *Le préjugé*, qui n'est pas nécessairement la
» vérité, mais ne saurait être longtemps l'erreur
» sans se détruire; le préjugé, cette raison du peu-
» ple née de l'intérêt public, corps d'opinions
» dans lequel chaque âge lit l'expérience de ses
» pères en y ajoutant la sienne pour l'instruc-
» tion de la postérité; c'est le préjugé qui presque
» seul produit l'héroïsme, l'amour de la patrie et
» l'honneur.

» *L'habitude* enfin, qui gouverne les sociétés
» comme les familles, crée, assure et perpétue la
» tranquillité, le bonheur et la moralité. Or, toutes
» ces bases essentielles d'ordre, sous l'empire de
» l'honneur, stimulant dominateur de toutes les
» conditions, nous montrent les causes productri-
» ces des résultats héroïques précédemment mis
» sous nos yeux. C'est donc l'honneur qui a con-
» stamment présidé aux destinées de la France,
» parce qu'elle lui doit ses mœurs, sans lesquelles

» les institutions ne sont qu'une vaine et impuis-
» sante police.

» Le sentiment, je dirais presque la passion de
» l'honneur, est né chez nos ancêtres de l'union de
» l'esprit religieux, de l'esprit de conquête et de
» l'esprit de propriété. Qu'on jette les yeux sur les
» institutions ou sur les hommes, on rencontrera
» partout son influence. C'est lui qui, sous un mo-
» narque révéré comme un saint, défendit les liber-
» tés de l'Église gallicane; c'est lui qui empêcha des
» ministres cardinaux de se courber sous les pré-
» tentions ultramontaines, qui osa dire dans la
» chaire de vérité : *Le silence du peuple est la*
» *leçon des rois*; c'est lui qui inspirait le premier
» président Lavaquerie quand il vint déposer les
» titres de son office aux pieds de Louis XI pour ne
» pas enregistrer un arrêt injuste; qui fit repousser
» les sceaux par le chancelier de Voisin, en disant
» à Louis XIV : *Ils ont absous le crime, ils sont*
» *souillés;* qui inspira à M. de Malesherbes ces bel-
» les paroles : *La justice est la bienfaisance des*
» *rois;* qui respire dans les remontrances du parle-
» ment de juin 1751, où la *fidélité* est considérée
» comme le seul correctif de la *soumission;* c'est
» lui qui inspira Eustache de Saint-Pierre, les hé-
» ros sauveurs de Charles VII, Bayard, le brave
» Crillon quand l'assassinat du duc de Guise lui fut
» proposé, le noble et courageux d'Orthès lors de
» la Saint-Barthélemy, le chevalier d'Assas, et ce
» Ménilglaise trop peu connu; c'est lui qui faisait
» dire par un grenadier à son camarade étonné

» d'avoir pu escalader les remparts de Berg-op-
» Zoom : *Oublies-tu qu'hier on nous tirait des*
» *coups de fusil?* c'est par lui enfin que les rois tien-
» nent à honneur d'être considérés comme les pre-
» miers gentilshommes de leur royaume.

» L'honneur donc, qui a enfanté tant de miracles,
» qui créa une magistrature puissante, respectable
» et conservatrice en dépit de ce qui partout ail-
» leurs l'eût flétrie; l'honneur, qui empêcha sous
» des prêtres la France d'avoir un gouvernement
» de prêtres, qui arracha la noblesse à toutes pro-
» fessions lucratives pour la vouer à un service pé-
» nible et ruineux; l'honneur est donc le véritable
» esprit de la monarchie française, qui, née avec
» lui et constamment dirigée par lui, doit le pro-
» téger à son tour, sous peine de sentir, par l'at-
» tiédissement de ce feu sacré, s'affaiblir le prin-
» cipe essentiellement vivificateur de sa brillante
» existence. »

DES RESSORTS DE L'INSTITUTION.

« Les ressorts d'une institution sont les moyens
» réguliers par lesquels elle agit sur les personnes
» et les choses sous l'empire créateur du système de
» propriété, comme sous l'empire directeur de l'es-
» prit dont elle est animée, machine purement
» idéale si on la considérait abstractivement de ce pre-
» mier principe d'existence, machine vouée à l'iner-
» tie sans le principe vivificateur qui la met en jeu.

» Si donc nous portons nos regards sur l'organi-

» sation constitutionnelle de la France, nous ver-
» rons celleci divisée en trois ordres politiques puis-
» sants, respectables, et protégés par des corps hors
» de l'atteinte du pouvoir arbitraire. Pour balan-
» cer à la fois et la puissance de celui-ci et l'attrait sé-
» ducteur des souvenirs d'une antique indépendance
» sans nuire à l'unité, il fallait que la voûte sociale,
» construite de matériaux solides, fût fermée par une
» clef capable de résister à la poussée de tant de
» masses pesantes. Aussi la monarchie française,
» soutenue sur la triple colonne de la religion, de
» l'honneur et du travail, et soumise à un sceptre
» héréditaire de mâle en mâle, offre-t-elle un corps
» complexe, non-seulement dans son ensemble,
» mais dans ses divisions et subdivisions politiques,
» administratives, judiciaires, de police, de finan-
» ces, et de procédés même, car l'honneur y a
» aussi son tribunal.

» Tout se tient dans l'administration politique
» comme dans la nature. Y séparer irrévocablement
» les pouvoirs serait une erreur semblable à celle
» d'isoler les éléments des substances physiques : on
» décomposerait et ne construirait pas. Cette vérité
» fondamentale n'a peut-être été mise en pratique
» que dans l'organisation française, où l'on voit les
» mêmes pouvoirs différemment modifiés et le même
» homme exerçant des fonctions diverses, quoique
» tout parte du même point pour arriver au même
» but. C'est ce qui rend les dispositions générales
» ou secondaires de son administration difficiles à
» classer nettement. Cette incohérence apparente

» produit un ordre réel, car des pouvoirs et leurs » attributions, divisés sous certains rapports et com- » binés sous d'autres, créent une foule de surveil- » lances utiles qui éclairent l'autorité sans gêner » son action.

» Tout démontre, par exemple, que le parle- » ment, dont le pouvoir est dans le corps entier et » l'action publique dans ses membres, forme dans » l'État comme un tissu fondamental sur lequel sont » tracés l'ensemble et les détails de nos institutions » actives, puisqu'on voit les magistrats qui le com- » posent se transformer continuellement en pouvoirs » conservateurs, judiciaires, administratifs, de po- » lice et de finances, sans que le Roi en soit moins » revêtu d'une puissance presque absolue, quoi- » qu'elle ne puisse jamais être arbitraire.

» Cette constitution que, sous le règne du premier » des rois Bourbons, Duhaillan a si bien décrite, » cette constitution, dis-je, présente dans ses dis- » positions une grande complication élémentaire; » mais c'est de ces prétendues disparates, subor- » données à un principe vivificateur commun sous » l'empire d'une autorité souveraine imbue de ce » même principe, que résulte le triple avantage » d'échapper à la fois aux caprices d'un seul de plu- » sieurs ou de tous; véritable et pure monarchie, qui » offre un mélange presque mystérieux de pouvoir » et d'obéissance..

» De l'amalgame constant de ces deux éléments » naît pour la France cette unité précieuse que le pu- » bliciste doit considérer dans l'action d'un gouver-

» nement plus que dans l'homogénéité théorique de
» ses parties constitutives, et cette liberté dont il faut
» principalement rechercher les traces dans celles des
» progrès de la richesse, tant générale que particu-
» lière.

» Quant aux causes productives de ces résultats,
» on les trouvera dans l'inspiration nationale, que
» je nommerais volontiers *l'âme de l'institution*
» *civile*, et qui est en France le sentiment délicat
» des convenances sociales.

» Avant d'entrer dans les détails du mécanisme
» constitutionnel, il est à remarquer que les parties
» principales et nécessaires qui le composent sont
» ce qu'on nomme *les lois fondamentales de l'État*;
» que ces lois, résultant de la nature des choses,
» n'ont besoin pour être légitimes que de leur exis-
» tence, et de leur antiquité pour être sacrées; d'au-
» tant plus impérieuses qu'on ne peut leur assigner
» une origine, d'autant plus solides qu'elle n'éma-
» nent pas d'un texte, car on ne peut alors ni altérer
» ni interpréter ce texte en le discutant, ni opposer
» à l'autorité qui le créa une autorité rivale apte à
» le détruire.

» Il ne saurait donc y avoir dans un État solide-
» ment constitué de pouvoir législatif réel, mais
» bien des magistratures instituées pour conserver
» des lois que nul n'a le droit de changer, d'abro-
» ger, de remplacer, et dont, conformément à
» leur esprit, on peut tirer des conséquences rela-
» tives aux intérêts généraux et particuliers, car
» une bonne institution politique renferme en elle-

» même tous les moyens de bonification; et si l'on » parle de pouvoir législatif, c'est pour donner aux » actes supérieurs de l'autorité régulatrice et régle- » mentaire un titre qui rende ces actes plus respec- » tables.

» La royauté, l'hérédité, la propriété, la distinc- » tion des ordres politiques, les magistratures ina- » movibles, souveraines et conservatrices, sont donc, » comme tenant aux lois fondamentales, hors de » toutes attributions législatives.

» Le premier objet maintenant qui doit nous oc- » cuper, c'est la personne du monarque. Son nom » est, après celui de Dieu, ce que dans une mo- » narchie pure l'on rencontre de plus grand. Au » nom du Roi tout marche et tout s'arrête; tout se » fait *de par lui*, tout rayonne de faste autour de » lui; le prince est tellement sacré que tout attentat » contre lui entraîne et la mort du coupable et l'a- » bolition même de son nom; en lui le *pouvoir lé-* » *gislatif*, tel que nous l'avons expliqué, réside » *sans dépendances et sans partage* (arrêté du » parlement du 20 mars 1776); il est revêtu de la puis- » sance exécutrice, source des pouvoirs judiciaires » et administratifs; il est chef absolu de l'armée, dis- » tributeur des grâces, collateur des principaux béné- » fices, arbitre des traités et de leur rupture, surveil- » lant et censeur de toutes les facultés sociales, pou- » vant seul, et *selon son bon plaisir*, convoquer et » dissoudre les états-généraux, tenant des lois fon- » damentales une inviolabilité absolue, sa couronne » n'étant *sujette ni à institution ni à destitution*,

» *car il n'est pas officier, mais seigneur,* toujours
» mineur dans ses intérêts fiscaux comme les com-
» munautés, et comme elles inaccessible à la pres-
» cription, roi à quelque âge que la couronne lui
» parvienne, en raison de cette maxime : *Le Roi*
» *ne meurt pas en France* (Séguier), et régnant
» par lui-même à treize ans et un jour; recevant
» des remontrances parce qu'il est homme, mais dé-
» cidant parce qu'il est roi; exerçant enfin la fa-
» culté, toujours combattue et souvent triomphante,
» de faire céder la lettre de la loi à son esprit, selon
» les besoins de l'humanité, de la justice, de la mo-
» rale ou de sa sûreté personnelle.

» Un tel monarque semble exercer une domina-
» tion sans bornes ; mais, outre l'intérêt qu'il a à
» respecter des institutions qui, jalouses d'éclairer
» ses pas, garantissent sa puissance; outre que cette
» puissance repose, de son aveu, sur des lois antiques
» et fondamentales, et ne se manifeste que par des
» organes légaux, puissants et respectés; outre que
» l'expression *nous*, employée dans les édits royaux,
» présente l'aveu libre et journalier que la puissance
» dont ils émanent est une propriété commune de
» l'État; outre que le monarque n'intervient dans les
» procès criminels que par le droit de grâce, et par
» celui de surveillance dans les procès civils; que
» dans ses propres procès il est contraint à plaider
» lui même devant des cours fières et indépendantes,
» dont les offices ne peuvent être vacants que par
» *mort, démission volontaire* ou *forfaiture légale-*
» *ment jugée;* outre que le chancelier, ministre ina

» movible, est tenu par son serment de ne rien sceller, même de l'ordre réitéré du Roi, qui soit » contraire à la législation, mille entraves à la tyrannie se rencontrent de toutes parts, et seraient » comme une hache qui retrancherait de sa volonté » (Duhaillan).

» Par exemple, le domaine est inaliénable ainsi » que les provinces réunies. Un nouvel impôt, par » la conséquence rigoureuse du droit de propriété, » n'acquerrait de caractère légal que par le consentement des états-généraux, et une loi nouvelle » que par l'enregistrement. Les dépenses publiques » sont transcrites et les discussions y relatives décidées par des magistratures constitutionnelles. » Les corps administratifs se trouvent divisés dans » leur action, croisés ou combinés dans leur surveillance réciproque; enfin les tribunaux en dernier ressort, et il en existe jusque pour la défense » des contribuables, sont indépendants. Aussi la » maxime *si veut le Roi, si veut la Loi* signifie-t-elle, » non que la volonté du souverain fait loi, mais que » la loi est la seule volonté du monarque, ce qui fait » distinguer, sous le nom de *lois du Roi*, celles temporaires et révocables des lois fondamentales, que le » monarque est *dans l'heureuse impuissance de* » *violer*. Soumis d'ailleurs aux clauses d'une foule » de contrats synallagmatiques qui lient seules les » différentes provinces à sa couronne, toutes les » conditions obéissent à une autorité inévitable, indestructible et très-supérieure à celle du prince : » c'est le triple empire de l'intérêt, de l'usage et des

» mœurs ; c'est le principe vivificateur déjà expliqué, » et qu'on pourrait nommer *le grand mystère de la* » *monarchie française ;* c'est l'extrême délicatesse » du point d'honneur ; c'est enfin l'usage constant » de chercher dans la loi civile, commune à tous, la » décision des cas litigieux relatifs à la puissance » royale.

» Le Roi est donc, par la loi fondamentale et » non contre elle, revêtu des pouvoirs législatif, » exécutif, censorial, administratif et de police, » exercés en son nom, mais selon des formes vou- » lues par la constitution ; et M. de Malesherbes ne » manquait en rien au respect dû à la majesté » royale en disant : *La loi par laquelle et pour la-* » *quelle vous régnez*, expressions justifiées d'a- » vance par ces paroles d'Henri IV : *La première* » *loi du souverain est de les observer toutes.*

» Après le monarque viennent les trois ordres, » qui embrassent la propriété générale de la France, » tant sous les rapports fonciers, industriels et com- » merciaux, que sous ceux des dignités, de la gloire, » du génie et des souvenirs.

» Celui du clergé, célibataire et par conséquent » à vie, de la noblesse héréditaire et du tiers-état, » source commune des deux autres ; combinaison » éminemment heureuse, car l'absence de toute dis- » tinction politique produirait celle immorale et » corruptrice de l'or, et celle de l'intrigue, vile ou » désorganisatrice, encore plus corruptrice peut- » être. Puis, si un corps de noblesse rompait seul » la balance de l'égalité, il flatterait trop l'orgueil

» des uns, blesserait trop la vanité des autres; mais » si un ordre au-dessus de tous deux, et se recru- » tant indistinctement dans leur sein, forme le pre- » mier degré de la hiérarchie sociale et réunit » par un lien commun toutes les parties du corps » politique, si son existence donne au peuple les » moyens de s'élever par des talents et des vertus » au-dessus de ceux qui lui sont supérieurs dans » l'ordre de la naissance, si une magistrature puis- » sante et respectable, composée de membres pris » dans les trois ordres, est le garant de ces dispo- » sitions constitutionnelles, qui pourrait en ima- » giner une plus favorable et au redressement d'une » vanité puérile et au développement d'une légitime » ambition?

» Tous les intérêts sont donc liés à l'unité mo- » narchique, et le classement constitutionnel, im- » primant à l'institution une marche sûre, active et » mesurée, sans nuire au pouvoir nécessaire à l'au- » torité suprême, lui permet d'étendre le cercle de » la jouissance des droits politiques en raison de » l'accroissement des lumières; et des rivalités, iné- » vitables entre les différents membres du tout na- » tional, établissent ainsi une surveillance sévère, » utile, et la seule censure dont les peuples moder- » nes soient susceptibles.

» Le clergé, qui créa nos premiers tribunaux » réguliers, protégea les serfs, provoqua la des- » truction des duels judiciaires et des guerres pri- » vées, ralluma le flambeau des sciences, et servit » d'asile au malheur dans les temps de barbarie,

» sorti de toutes les classes, les unissant toutes » et marchant du même pas que la société, se di- » vise en régulier et séculier; clergé supérieur et » inférieur.

» C'est au clergé régulier que nous devons ces » longs travaux littéraires, plus utiles que brillants, » qui demandent de la solitude, l'oubli de tous » soins personnels, et la communication comme la » succession d'une même pensée; que nous devons » ces refuges où s'ensevelissent volontairement cer- » tains écarts dont l'aspect corromprait les mœurs, » ces missions propres à user l'esprit aventurier au » profit des connaissances géographiques et des re- » lations utiles au commerce.

» Le clergé doit sa qualité d'*ordre politique* au » principe sacré de la propriété, celle de *premier* » *ordre* au respect héréditaire des peuples pour les » ministres du culte depuis les temps celtiques, et » il renferme dans son sein cette Université, pre- » mier foyer des lumières occidentales. Membre élu » des états généraux, membre né des assemblées » de provinces, uni aux parlements par la pairie » ecclésiastique et les fonctions gratuites qu'il » exerce comme magistrat clerc, il a son adminis- » tration et ses convocations particulières; sa ju- » ridiction privée, dans les causes civiles, crimi- » nelles ou de police portées en définitive devant » les cours ordinaires, donne sur la validité des » mariages des décisions soumises, quant aux effets » civils, aux tribunaux seuls; sa double soumission » à un pontife étranger et aux lois du royaume est

» réglée et assurée par les libertés de l'Église gal-
» licane.

» Cet ordre, source de fortune pour le premier
» ordre héréditaire et d'aisance pour le tiers-état,
» dont il accroît la considération, assujetti à plus
» de devoirs, de mœurs et de lumières que tous au-
» tres, possède donc le premier rang par une des
» plus belles combinaisons politiques et morales
» qu'on ait encore rencontrées parmi les hommes.

» La noblesse, conquérante jadis et législatrice
» des Gaules, du sein de laquelle sortit cette cheva-
» lerie si remarquable par son contraste, soit avec
» les mœurs contemporaines, soit avec celles géné-
» ralement rencontrées dans un degré semblable de
» civilisation, constitue le second ordre de l'État.
» Originairement propriétaire de la presque tota-
» lité du sol français, elle est encore riche, quoi-
» que par des fondations pieuses et des concessions
» féodales elle ait enrichi les églises, doté des hô-
» pitaux, et créé les fortunes foncières de la plus
» grande partie du peuple. Prise dans son ensem-
» ble, elle ne forme constitutionnellement qu'un
» seul et même ordre, mais n'en compte pas moins
» dans son sein diverses classes en raison de la
» naissance, des dignités, des prérogatives honori-
» fiques, et des nuances même de l'opinion. Deux
» de ces classes, par exemple, sont constitution-
» nelles au même titre que la royauté : 1° la noblesse
» chevaleresque, chez laquelle on ne trouve aucune
» trace d'anoblissement; elle consiste en un millier
» de familles dont les priviléges exclusifs, purement

» honorifiques, consistent à être présentées au roi ;
» 2° les ducs et maréchaux de France, considérés,
» ceux-ci, de quelque classe qu'ils sortent (et
» ce siècle en a vu sortir du troisième ordre), comme
» les juges et les chefs de la noblesse, ceux-là, dont
» la moitié appartient à des races nouvellement
» anoblies, comme ses premiers dignitaires. Les
» ducs forment trois classes : les pairs admis héré-
» ditairement aux plus hautes fonctions de la magis-
» trature ; les ducs héréditaires, titre purement
» honorifique ; et les ducs à brevet, simple qualifi-
» cation à vie.

» Après la noblesse chevaleresque viennent les
» anoblis de cent ans et au-dessus, qualifiés *gentils-*
» *hommes* et aptes aux emplois de l'armée ; puis
» les anoblis nouveaux, à qui sont ouvertes les portes
» des dignités de l'Église et de la magistrature, ainsi
» que des deux corps de l'artillerie et du génie.

» La noblesse s'acquiert par les armes, les char-
» ges et la faveur du prince. Rien de ce qu'elle ren-
» ferme ne pèse sur le peuple ; car police, finances,
» administration, monopole se trouvent hors de
» ses mains. Sans autorité dans les villes, celle
» qu'elle exerce dans les campagnes, issue des droits
» de fiefs, ne lui est pas inhérente, et peut même
» lui devenir à charge, car elle l'oblige à faire tou-
» tes les premières enquêtes sur les crimes commis
» dans son fief, sous peine de supporter tous les
» frais des procès criminels qui en résulteraient ;
» puis on en appelle à des tribunaux supérieurs et
» plébéiens.

» Le respect pour la noblesse n'est donc qu'un » hommage de l'opinion en faveur des souvenirs, » hommage libre que toute exigence repousse, que » toute culpabilité détruit. Aussi la noblesse com- » mande-t-elle plus d'honneur qu'elle n'en procure, » et, partagée en noblesse de robe et d'épée, sa pu- » reté réprouve toute profession lucrative. Généra- » lement militaire, elle ne reçoit que des rétribu- » tions légères pour prix de services pénibles et » ruineux, et son existence réalise sans efforts une » des chimères de la théorie politique, en usant les » richesses personnelles des grands au profit des » dernières classes de l'État; car, tandis que ceux- » ci ne sacrifient rien à son salut, ceux-là lui vouent » à la fois leur temps, leur fortune et leurs bras. » Les nobles n'ont donc aucun privilége lucratif; » car fournissant des consommateurs à l'industrie, » loin que leur fortune la rivalise par des spécula- » tions, l'emploi qu'ils en font rend l'imposition » moins pesante, et l'agrégation à leur ordre, exi- » geant les mêmes sacrifices, ouvre de nouvelles » voies à de nouvelles fortunes populaires.

» Le peuple, sous le nom de *tiers* ou *troisième* » *état*, jouit sans partage de toutes les professions » fructueuses; il n'est d'ailleurs textuellement exclu » d'aucun emploi ecclésiastique, civil ou militaire, » quand les services, la fortune, les talents ou la » faveur concourent à l'y élever.

» Comme ordre de l'État, il jouit d'une égalité po- » litique absolue avec les deux autres, s'élance con- » stitutionnellement au-dessus du second par la

» cléricature, et se classe quelquefois par la pairie à » la tête de la noblesse d'extraction. Ses moyens de » parvenir sont l'industrie, le commerce, les fer- » mages, les monopoles, les collégiales, les bureaux » des finances, les tribunaux inférieurs de judica- » ture, les magistratures municipales et les cours » souveraines. Les professions diverses qu'il exerce » offrent dans son sein des divisions civiles par les » corporations, qui rappellent, en la perfectionnant, » cette classification des métiers de l'ancien berceau » de la sagesse humaine; ordre de choses auquel » l'Angleterre doit sa prospérité industrielle, car les » corps seuls ont et des traditions et de l'esprit de » suite. Ces corporations ont leurs lois, leurs chefs, » leurs noviciats, et sont plus nécessaires qu'ail- » leurs chez un peuple ardent, inquiet et novateur; » puis elles assurent de l'ouvrage aux artisans; aux » maîtres des ouvriers; au public des hommes ha- » biles, établis et connus; aux mœurs la censure » journalière que les corporations exercent sur » elles-mêmes et que la vanité de corps rend active; » au gouvernement enfin le précieux avantage de » n'avoir qu'à surveiller ces familles industrielles.

» Les trois ordres ont des priviléges généraux et » particuliers. Les premiers sont le droit commun » d'être représentés dans leurs ordres respectifs aux » assemblées de la nation et des provinces, l'égalité, » la séparation et l'indépendance de chacun, et son » droit d'opposition au vœu des deux autres, les » droits de propriété, conformément aux diverses » coutumes, de liberté personnelle, et de doléances

» dans les comices nationaux. Leurs priviléges par-
» ticuliers consistent en droits honorifiques, droits
» utiles et exemptions.

» Ceux de cette dernière espèce, acquis au clergé,
» ne devraient pas être cités puisqu'ils appartien-
» nent de fait aux titulaires des bénéfices choisis
» dans les deux ordres héréditaires. Ils consistent
» dans le droit, jadis commun à tous et conservé par
» lui seul, de s'imposer et de s'administrer. Rédimé
» de la capitation à prix d'argent, il la paie dans les
» pays conquis, ainsi que le vingtième, c'est-à-dire
» sur le quart de ses propriétés, et n'en fournit pas
» moins un don gratuit. Quant à la dîme, ce n'est
» point une charge, car le propriétaire qui la paie
» n'avait pas fourni les fonds représentatifs du re-
» venu qu'elle enlève à ses terres.

» Les priviléges de la noblesse sont principale-
» ment honorifiques, et éminemment utiles au peu-
» ple, car la prérogative, nullement illimitée, d'oc-
» cuper les places d'officiers dans l'armée, ordre
» récent et révocable, ne rapportant que de l'hon-
» neur, épargne ce que sans elle il eût fallu imposer
» sur la propriété pour subvenir au payement d'ap-
» pointements plus considérables qu'ils ne le sont.
» La prérogative de posséder exclusivement quel-
» ques décorations est encore un moyen économique
» de récompenser les services. L'ordre de Malte, que
» les ancêtres de la noblesse fondèrent, qu'elle illus-
» tra durant sept siècles, et à qui elle a fourni les
» trois grands maîtres les plus héroïques, épargne,
» dans la protection du commerce du Levant, des

» armements qui coûteraient quatre fois ce que cet » ordre possède en propriété. Les droits féodaux » enfin, outre qu'ils sont des propriétés acquises et » que le tiers état en peut jouir comme la noblesse » en payant le droit de franc fief, obligent et à un » patronage protecteur, et à la livraison comme à » la garantie de toute propriété appuyée de titres » dans le domaine du seigneur. Quant à l'exemption » en matière d'impôts, elle ne porte que sur l'ex- » ploitation de soixante arpents de terre en faveur » de la noblesse pauvre et cultivant de ses propres » mains; faible dédommagement qui, avec les pla- » ces de Saint-Cyr, est accordé à des sacrifices héré- » ditaires. Encore faut-il noter ici que le privilége » des nobles indigents, par rapport aux terres » qu'ils cultivent eux-mêmes, est partagé indivi- » duellement par un grand nombre de personnes » du troisième ordre, et en général par tous les » bourgeois de Paris.

» Le tiers état est véritablement l'ordre favorisé, » car ses priviléges embrassent tous les moyens d'ac- » quérir, qui ailleurs sont plus ou moins partagés » entre différentes classes; il jouit même des béné- » fices ecclésiastiques, et des commanderies servan- » tes, fondées par la noblesse. L'État semble donc » principalement organisé et administré à son pro- » fit, et s'il ne parvient pas facilement aux hautes » dignités, n'oublions point que son intérêt même » l'exige, et que, s'il est pénible à quelques-uns de » se voir placés au-dessous de sa grandeur person- » nelle, il serait bien plus funeste à tous que quel-

» ques ambitieux s'élevassent aux dépens de leurs » nombreux priviléges, qui alors leur seraient né- » cessairement ravis. Observons encore que, des » trois corps de propriétaires, le premier ne retire » rien des impôts qu'il supporte, et que le second » est celui des deux autres qui sert le plus et en re- » tire le moins.

» Avant de réunir les ordres de l'État dans des » corps nationaux et d'en classer les membres dans » les institutions constitutionnelles, remarquons » que la puissance législative du Roi est possédée en » vertu des lois fondamentales, dont les parlements » sont les dépositaires; que la puissance exécutive » est plus de surveillance que d'action; qu'enfin » tous les pouvoirs sont mixtes, se censurent entre » eux, et par leur combinaison constituent une mo- » narchie où tout se fait pour le peuple et rien par » le peuple.

» Nous ne suivrons donc pas ici la méthode reçue » de diviser et balancer les facultés communément » nommées *pouvoirs*, système qui fait lutter les » passions au lieu de concilier les intérêts, système » qui est la plus funeste des épidémies sociales. Des » députés librement élus par les trois ordres forment » les états-généraux. Porteurs de mandats spéciaux » relatifs aux objets prescrits par le Roi, ils sont » divisés en trois chambres, délibèrent séparément » sur l'acceptation des impôts et les lois dont la de- » mande leur est soumise, et n'ont, en outre, de droits » que celui de déposer leurs doléances au pied du » trône. Ces ordres, distingués par le rang mais

» égaux selon le droit politique, ne sont donc puis-
» sants que dans la sphère circonscrite de leur
» action. Les objets proposés, soumis à une triple
» discussion et à la nécessité d'un triple vote pour
» qu'ils soient admis, assurent la tranquillité publi-
» que sans attenter à l'autorité royale. L'inertie
» d'une telle assemblée n'est cependant pas à crain-
» dre, car 1° le monarque désigne ce qui doit être
» mis en délibération; 2° nul n'a intérêt à repousser
» ce qui est utile à tous et sans danger pour lui;
» 3° des hommes réunis ont plus besoin d'être arrê-
» tés qu'incités à agir; 4° une constitution enfin est
» moins établie pour créer que pour conserver.

» Quant aux états-généraux, le droit de les de-
» mander ou de les refuser est un des mystères de
» notre gouvernement. C'est par l'incertitude des
» limites à cet égard, c'est par le jeu de la crainte
» et de l'espoir que le prince et ses sujets peuvent
» le mieux être dirigés dans la voie droite et salu-
» taire de la justice et de l'obéissance. Leur convo-
» cation possible est un épouvantail pour les cours
» souveraines dans la main du monarque, et pour
» le monarque dans celle des cours souveraines :
» leur effet est donc principalement comminatoire.

» Le dépôt des lois est confié aux parlements en
» général, et plus particulièrement à celui de Paris,
» composé des princes du sang attachés au trône,
» des pairs liés par intérêt à l'hérédité, de prêtres
» de nobles et de prétendants à la noblesse, que
» vingt ans d'exercice leur confère, ce qui, joint à
» l'immense fortune de ses membres et à la dignité

» des vieux magistrats qui le dirigent, comme à » l'habitude des formes, rend ce corps éminemment » conservateur, comme le prouvent les temps même » les plus agités de notre histoire.

» Ce souverain consistoire de nos rois, si célèbre » que des princes étrangers lui ont parfois soumis » la décision de leurs querelles, si ferme qu'on a » toujours désespéré de le séduire, qui a conservé » seul les maximes nationales, outre sa division » en *grand'chambre*, *chambre des enquêtes* et » *des requêtes*, offre différents modes de compo- » sition intérieure, en raison des affaires qu'il dé- » cide ou des fonctions qu'il exerce.

» Les chambres des enquêtes et des requêtes sont » des tribunaux civils et criminels, perpétuels sous » le premier rapport, tournaires de trois mois en » trois mois sous l'autre, et réunis alors à des pré- » sidents et conseillers de grand'chambre.

» Celle-ci, qui renferme les plus anciens magis- » trats, est un tribunal d'appel.

» Le corps entier, les princes et pairs convoqués, » devient *cour des pairs*, tribunal suprême pour » ceux qui en font partie, dépôt du registre où les » lois sont conservées, et co-législateur en quelque » sorte.

» Treize parlements et quatre conseils souve- » rains, qui se partagent tout le territoire français, » ne forment réellement que les membres disper- » sés d'un corps essentiellement un, division qu'un » arrêt d'union fait cesser, faculté contestée pour- » tant par l'autorité souveraine, mais dont l'action

» est peu dangereuse comme étant dénuée de puis-
» sance coercitive et sans influence sur la force pu-
» blique. Leur coopération législatrice est donc pu-
» rement négative; elle consiste en devoirs plutôt
» qu'en droits, dont l'exercice est enveloppé de
» formules respectueuses, que rendent puissantes
» leur fermeté, leur vertu et leur intégrité. Ils sup-
» posent toujours le Roi *abusé et non éclairé*.
» C'est en vertu de ses *ordres* généraux qu'ils ré-
» clament contre des *ordres* qui lui ont été *surpris*.
» L'opinion alors est leur force, et finit par les faire
» triompher sans que l'autorité s'avilisse. Placés
» entre la cour et le peuple, ils offrent l'union bi-
» zarre d'une autorité puissante dont les membres
» demeurent dans la médiocrité; effet de l'esprit de
» corps, aussi persévérant que celui de l'homme
» privé est transitoire.

» L'administration générale est dirigée par les
» quatre secrétaires d'État, ceux de la maison du
» roi, des affaires étrangères, de la guerre et de la
» marine, entre lesquels la correspondance admi-
» nistrative des provinces est partagée. La France
» en outre est administrativement régie par trois
» principaux conseils : 1° le conseil d'État, com-
» posé des ministres et où se règlent les affaires ex-
» térieures; 2° celui des dépêches, où quelques mi-
» nistres et magistrats assistent; il a pour objet les
» les affaires de l'intérieur; 3° le conseil royal des
» finances, dont le contrôleur-général est rappor-
» teur, sans être comptable, car le roi ordonne
» tout. Il existe encore un quatrième conseil de

» surveillance judiciaire : ses membres sont des conseillers d'État sortis des grands corps de magistrature, dont ils doivent reviser les arrêts comme » juges des formes, puis renvoyer le jugement du » fond à un autre tribunal. Là de jeunes magistrats, » sous le titre de *maîtres des requêtes*, font les » rapports, et, après s'être instruits des affaires, » vont, sous le nom d'*intendants de justice, police et finances*, diriger l'administration des » provinces. Ce conseil, où le roi est toujours censé » présent, est présidé en son absence par le chancelier. Il y a aussi un ministre des bénéfices ecclésiastiques, mais il ne fait partie d'aucun conseil. » Puis vient la grande-chancellerie, dont le chef surveille toutes les magistratures et est le représentant de toutes les municipalités. La direction de » la librairie fait partie de la chancellerie, ainsi » que les secrétaires du roi, charges sans fonctions » et anoblissantes.

» L'administration des provinces varie en raison » de leurs priviléges, garantis par des contrats solennels. Partagées en *pays d'état* et *d'élection*, » les intendants exercent la puissance du roi dans » ceux-ci, et surveillent seulement ceux-là comme » commissaires du souverain.

» Membres du parlement, ces intendants président les tribunaux inférieurs et siégent dans les » cours souveraines de leur arrondissement. Toute » l'administration roule sur eux ; mais, éclipsés par » l'éclat du commandement militaire, surveillés » par les parlements, l'accumulation de divers rap-

» ports faits aux différents ministres éclaire les leurs
» et atténue leur immense pouvoir.

» Le régime des pays d'État varie d'une province
» à l'autre. Cette diversité empêche la naissance ra-
» pide d'un sentiment commun de révolte. Ce qui
» complique encore ce régime, c'est une foule de
» corps secondaires, partie judiciaires, partie admi-
» nistratifs ou de police, tels que le siége général
» de la table de marbre, divisé en *Connétablie*,
» *Amirauté*, *Eaux et Forêts*, le *Conseil des pri-*
» *ses*, les *Corps de Villes*, les *Juridictions con-*
» *sulaires*, les *Compagnies financières* de tous
» genres. Au total, l'administration est divisée à
» l'infini, non pour établir l'arbitraire, qui nivelle
» tout, mais pour tout balancer sans effort et sans
» lutte.

» Les tribunaux souverains sont : 1° les parle-
» ments et conseils supérieurs dont nous avons déjà
» parlé, juges sans appel, sinon par défaut de
» forme, chargés de la haute police et de la sur-
» veillance de tous les agents civils et militaires,
» dépositaires des lois ; 2° les cours des aides ; elles
» jugent souverainement en matière d'impôt et par
» appel des tribunaux d'élection ; elles sont au
» nombre de quinze, et le roi lui-même y est mis
» en cause par les contribuables lésés plaidant de-
» vant elles contre les agents de l'autorité ; 3° les
» douze chambres des comptes, qui prononcent
» non sur les dépenses régulièrement ordonnées,
» mais sur la légalité des recettes et dépenses, et
» qui rendent à cet égard des arrêts exécutoires ;

» les affaires de finances y sont examinées par les » auditeurs, jugées par les maîtres et révisées par » les correcteurs, sous l'inspection des présidents; » là sont portées et conservées toutes les pièces de » comptabilité; 4° le grand conseil, juge des cau- » ses bénéficiales, droits de régale, compétence des » juges, évocations. Le chancelier ou le garde des » sceaux en est le chef, quoiqu'il ait un premier » président.

» Toutes ces cours sont souveraines et leurs mem- » bres inamovibles. Elles enregistrent, par ampliа- » tion; tous les actes généraux de l'autorité. Les » avocats qui plaident devant elles forment une es- » pèce de république dans la monarchie. N'ou- » blions pas ici les cours de monnaies, la prévôté » de l'hôtel, juge des causes à la suite de la cour, » mais surtout le Châtelet, qui comprend trois im- » portants magistrats : les lieutenants civil, crimi- » nel et de police. Ce tribunal inférieur ressort du » parlement, comme dans les provinces les bailliages » et sénéchaussées, aidés dans leurs fonctions judi- » ciaires par cent dix-huit présidiaux, qui sont » placés dans les villes les plus considérables du » royaume, et qui sont juges des litiges jusqu'à » concurrence de 2000 francs.

» Il existe aussi neuf chambres ecclésiastiques, » juges des impositions du clergé; des bureaux de » trésorier de France, pour faciliter la rentrée des » deniers royaux; la chancellerie, dont ressortent » les secrétaires du roi, offices qui anoblissent; » enfin la France est divisée en quarante gouver-

» nements uniquement militaires, en trente-deux » généralités, dont vingt sont subdivisées en élec- » tions; elle est jalonnée, pour la police de sur- » veillance, par trente-trois dépôts de maréchaus- » sée, par des officiers de connétablie, lieutenants » des maréchaux de France, juges du point d'hon- » neur et chargés de prévenir des violences, dont » les effets sont jugés par le parlement. »

ACTION ET EFFETS DE L'INSTITUTION.

« L'action d'un gouvernement se fait sentir par » l'influence de la justice, de la police, de l'adminis- » tration, de la force publique et de l'éducation.

» Le degré le plus bas de la justice civile et cri- » minelle, ainsi que de la police, se trouve dans les » justices seigneuriales. Leurs attributions, assez » étendues pour la police, faibles et soumises à ré- » vision pour le civil, se réduisent, en matière cri- » minelle, aux premières informations; instructions » utiles et préparatoires qui sont plutôt un devoir » qu'un droit, une charge qu'un privilége.

» Le premier degré réel de la justice se rencon- » tre donc dans les tribunaux de bailliage et de sé- » néchaussée, dont le souverain nomme les juges et » la partie publique, et que préside le lieutenant d'un » bailli ou sénéchal, chef de la noblesse, mais inha- » bile à y siéger lui-même s'il n'est gradué.

» Le second et dernier degré de juridiction est au » parlement, sauf recours au conseil pour vices de » forme. Ainsi les arrêts des justices seigneuriales

» sont réformés par des tribunaux plébéiens, et ceux » de ces tribunaux par des cours souveraines, riches, » impartiales et indépendantes.

» Les cours souveraines ont des procureurs-généraux qui représentent le Roi, veillent à l'exécution » des lois, ordonnances et discipline, jugent les in- » compétences, défendent les intérêts des mineurs, » des corps, des communautés, dont ils sont les tu- » teurs nés; donnent leurs conclusions dans les af- » faires, surveillent la police et provoquent son ac- » tion, censurent les mœurs, recherchent le crime; » ont, sous le nom de *procureurs du roi*, des sub- » stituts dans les juridictions subalternes; et c'est » par là que s'enchaîne la police générale du royaume, » institution issue du régime féodal, et qui lie la sur- » veillance à la justice.

» Les parlements reçoivent les appels des consuls » en matières de commerce, excepté pour les lettres » de change protestées. Placé à un rang distingué » dans la société, et soldé principalement par l'es- » time depuis l'introduction de la vénalité des of- » fices, là un corps de prêtres, de nobles et de sei- » gneurs de fiefs, décide presque toujours en faveur » des communes dans les contestations relatives aux » dîmes et féodalités; des magistrats, nommés par » le roi, le condamnent d'ordinaire dans les procès » qu'il poursuit devant eux. Mille faits viennent à » l'appui de cette double assertion.

» Parlons encore ici du lieutenant civil, magistrat » de confiance chargé d'informations discrètes et » préalables sur les motifs de séparation entre époux;

» et du lieutenant général de police, membre également du Châtelet, dont les bureaux offrent un chef-» d'œuvre d'organisation et de surveillance. Dans » cette portion si intéressante de l'action du gouver-» nement, remarquons ici que la police, ailleurs in-» quisitoriale, étant en France particulièrement ju-» diciaire, a l'œil sur tout, ne se voit nulle part, et, » en veillant à la sûreté de tous, ne se montre inqui-» sitoriale pour personne.

» Mais à quoi serviraient les tribunaux sans les lois, » et surtout sans la jurisprudence? Occupons-nous » donc de ces deux objets. Les lois d'un peuple sont » politiques, administratives, civiles et criminelles. » Nous avons vu que les premières sont générales » quant au principe constitutionnel, diverses quant » à leur application à la diversité des provinces. » Les secondes offrent une unité parfaite à l'égard » de la grande comptabilité, du commerce, des co-» lonies, de la marine et de l'armée. Il n'en est pas » de même des lois civiles, mais les disparates » des coutumes ont pour lien commun le Code » de procédure de 1667, et l'ordonnance crimi-» nelle de 1669 a aussi rendu générales les formes » pénales.

» La France se divise d'ailleurs en *pays de droit* » *écrit*, soumis aux premières lois romaines anté-» rieures au Code Justinien, et *pays coutumier*, où » les intérêts se règlent selon les anciens usages re-» cueillis lors de la rédaction des coutumes. A cette » double base du droit français se joignent les ordon-» nances royales enregistrées, les actes des états gé-

» néraux revêtus par le roi des formes impératives » de son pouvoir législatif, et les arrêts particuliers » rendus par les parlements, nommés *jurisprudence* » *d'arrêts*.

» Cette masse de décisions, que les importants » travaux des Dumoulin, Loiseau, Pithou, l'Hôpital, » Lamoignon, d'Aguesseau, etc., ont réduite en sys- » tème, forme la législature française. On a beau- » coup déclamé contre la multiplicité des coutumes, » dont le nombre monte à plus de cinq cents; mais » la diversité des intérêts locaux ou de professions » offrent des nuances qu'il est utile de ne pas mécon- » naître. Le principe de l'uniformité de lois n'est » applicable qu'à des peuples neufs ou esclaves, sans » essor ou sans habitudes. L'uniformité, d'ailleurs, » est inadmissible là où l'unité sociale se compose » d'un amalgame de disparates élémentaires. Nos » lois, au reste, renferment les dispositions les » plus heureuses sur les conventions matrimonia- » les, les successions, les hypothèques, les tutelles, » les contrats; par elles la famille devient elle-même » un tribunal temporaire, présidé par un magistrat » quand les intérêts de son honneur, de sa fortune, » de la sûreté et de l'éducation des enfants l'exigent.

» L'action civile, uniformément réglée, s'entame » et se poursuit en première instance, appel et cas- » sation par le ministère des procureurs, qui pré- » parent les pièces, et des avocats, qui plaident les » causes, jugées par les tribunaux soit à l'audience, » soit après les avoir appointées sur le rapport d'un » juge nommé à l'effet de les examiner, ce qui pro-

» duit des frais d'épices peu considérables, car la » justice coûte moins à celui qui plaide qu'à celui » qui la rend. Cette forme secrète, employée dans » la délibération seule, est d'ailleurs balancée par » le droit de publier des mémoires justificatifs.

» Quant à l'action pénale, l'accusé est mis au se- » cret, et interrogé dans la prison par un des juges, » qui interroge aussi les témoins chacun en particu- » lier, et leur annonce que la peine de mort est le » prix de la calomnie persévérante. Après le réco- » lement la confrontation se fait devant le tribunal, » afin que les témoins puissent expliquer, étendre, » atténuer ou retirer leur accusation, et le prévenu » fournir les moyens de récusation; alors seulement » l'affaire est formellement entamée. Copie du tout » est délivrée à l'accusé, et les juges peuvent accueil- » lir ou repousser les charges, les témoins et les » faits aggravants ou justificatifs. Le récolement et » la confrontation donnent donc aux témoins la fa- » culté de se rétracter, au prévenu de se défendre, » aux magistrats de saisir la vérité. Joignons à cela » la surveillance désintéressée des procureurs-géné- » raux, qui balancent les charges contre le prévenu » et ce que sa défense y oppose, ne se font ni ses » apologistes ni ses ennemis, cherchent la vérité, et » dans leurs nobles fonctions se montrent aussi fa- » vorables à l'innocence que redoutables au crime; » enfin l'impassibilité des juges et la composition » tournaire des tribunaux criminels; l'intérêt enfin » qu'un grand nombre de magistrats ont à ce que » quelques-uns d'entre eux ne les déshonorent pas

» par un coupable arrêt, et la censure du public,
» scrutatrice de leur conduite, censure active à la-
» quelle ils ne peuvent échapper.

» Le procès d'ailleurs est doublement fait d'abord
» dans les siéges inférieurs, et si le prévenu est con-
» damné et n'en appelle pas, le procureur du roi
» est obligé d'interjeter appel en son nom. Quant à
» la chambre criminelle, nommée *la Tournelle*, elle
» est composée de magistrats pris à leur tour dans
» les parlements. Le renouvellement fréquent de ses
» membres l'empêche de s'endurcir à la condamna-
» tion des coupables ; mais la partie publique en est
» fixe, car elle doit exactement connaître et les lois
» répressives et les astuces des criminels. L'heure du
» jugement arrivée, l'avis le plus doux l'emporte de
» droit et sans retour si les opinions sont partagées,
» et, dans le cas contraire, l'avis rigoureux ne passe
» pas sans une majorité de deux voix ; il faut même,
» s'il s'agit de la peine de mort, qu'on reprenne par
» trois fois les suffrages. Le jugement doit être mo-
» tivé sur une loi positive, et les magistrats peuvent,
» après le prononcé, implorer la clémence du mo-
» narque si le délit est susceptible d'excuses. Il y a
» plus : après même qu'on a recueilli les opinions
» condamnatoires, s'il reste encore quelque doute
» dans l'âme des magistrats, ceux-ci prononcent un
» *plus ample informé*, délai d'un an et un jour du-
» rant lequel on fait de nouvelles recherches, et, si
» elles ne fournissent point de preuves nouvelles
» de culpabilité, l'homme est déchargé d'accusation.

» Telle est l'action de la justice, hors les cas de

» flagrant délit et de nécessité d'une répression » prompte. Alors le chef de la maréchaussée, tou- » jours assisté de magistrats qu'il préside, juge sans » appel, en observant toutefois les formes judiciaires; » et le prévenu alors est averti par le juge, *sous* » *peine de nullité de jugement*, que son affaire sera » décidée criminellement, afin qu'il ne néglige au- » cun moyen de défense. L'ordonnance du 5 février » 1731, qui prescrit cette disposition, retranche des » juridictions prévôtales les villes et faubourgs des » résidences de parlements, admet l'appel si les cas » prévôtaux ne sont pas distinctement marqués, si » sur plusieurs accusés un seul est dans un cas non » prévôtal, si la justice ordinaire a devancé le pré- » vôt dans la poursuite du crime.

» Quant aux actes de répression préliminaire, ils » se graduent tant sur la gravité des faits que sur les » garanties offertes par l'accusé, sur la vie anté- » rieure de celui-ci, sur sa réputation et ses mœurs. » La peine varie aussi non-seulement en raison du » délit, mais d'après la conviction plus ou moins » forte, suivant que les soupçons semblent plus ou » moins fondés, enfin selon l'état des personnes; et » c'est là que l'égalité de la peine ressort de son ap- » parente inégalité; car telle nuance inaperçue chez » des peuples étrangers à l'honneur devient chez » nous une punition sévère; et c'est sur le carac- » tère national et la délicatesse de l'opinion que la » législation française doit être jugée.

» La police est mixte, et partagée entre les tribu- » naux et la surveillance administrative en concur-

» rence, pour assurer la tranquillité publique, sépa-
» rée pour punir les délits qui y attentent; elle ne
» constitue pas en France un pouvoir distinct. Nous
» disons donc que les lieutenants généraux de po-
» lice dans les villes, et les maréchaussées dans les
» campagnes, surveillent et arrêtent les délinquants,
» mais que la punition de ceux-ci est purement ju-
» diciaire, conformément au droit commun, car les
» intendants, les procureurs généraux et les lieute-
» nants criminels ou de police ne font que provo-
» quer la vindicte publique. Notez que le parlement
» de Paris est le premier des tribunaux européens
» qui ait cessé de condamner à mort pour cause de
» sortilége.

» La première remarque à faire sur l'administra-
» tion financière de la France, c'est que le revenu
» public se compose non-seulement des domaines
» royaux et impositions, mais de services gratuits et
» onéreux rendus par la magistrature, les états pro-
» vinciaux et la partie favorisée du militaire, articles
» qui ne se trouvent dans l'histoire administrative
» d'aucun autre peuple.

» Les revenus de la France sont domaniaux ou
» résultant d'impôts, et ceux-ci directs ou indirects,
» fixes ou casuels, fonciers ou facultatifs. Si, sur
» une masse de 615 millions de charges, supposée
» par M. Necker, on retranche les objets nuls, spé-
» culatifs ou étrangers aux rentrées réelles, il reste
» 475,294,000 livres. La totalité des dépenses monte
» à 531,444,000 livres, d'où résulte un déficit an-
» nuel qui ne peut s'élever au-dessus de 60 millions;

» et, comme les intérêts de la dette s'élèvent à 225
» millions, y compris 80 millions de rentes viagères
» qui s'éteignent journellement, les dépenses exigées
» par une vaste administration, une cour brillante,
» deux grandes armées de terre et de mer, les frais
» relatifs à l'éducation, les constructions, les amé-
» liorations et les embellissements, ne passent pas
» 306,444,000 livres, et même 287,251,000 livres si
» l'on en retranche pour 19,193,000 livres d'inté-
» rêts à divers titres, pour remboursements d'in-
» scriptions, anticipations, emprunts *de gênes* de la
» ville de Paris, des loteries, intérêts d'offices sup-
» primés, lettres de change des îles de France et de
» Bourbon, soultes d'engagements de domaines et
» remboursements faits au prince de Conti. Un bon
» système d'amortissement et les bénéfices sûrs
» d'une prospérité croissante assureront donc à
» l'État une liquidation facilitée par la nature très-
» économique de son institution.

» Le déficit beaucoup plus pesant laissé par
» Louis XIV fut promptement effacé, et celui exis-
» tant à la mort de Louis XV était déjà de 33 mil-
» lions. La dette monte à la vérité à 5 milliards,
» mais un tiers environ ne charge l'État que de
» 14,692,000 livres d'intérêts ; car les offices de ma-
» gistrature offrent un bénéfice de 25 millions de
» rentes portés à 38 millions. Si l'on y joint les re-
» venus casuels qui en proviennent, une des grandes
» richesses de la France est donc dans la nature d'un
» gouvernement qui permet un tel ordre de choses,
» et où ces sacrifices de fortune, excluant des faveurs

» de la cour, empêchent l'avilissement qui naît de » leur multiplicité. Les grandes fortunes, faites même » dans les monopoles, ont encore l'avantage de secou- » rir l'État d'un crédit immense, acquis aux compa- » gnies financières sans déplacer la propriété, que » d'ambitieuses alliances fait retomber dans la no- » blesse, tandis que l'agiotage ruine tout, échappe à » tout, et crée des intérêts antimonarchiques.

» L'assiette de l'impôt pourrait sans doute être » perfectionnée, mais l'ordre le plus heureux à cet » égard n'équivaudrait jamais à l'avantage de payer » avec de l'honneur ce qu'il faudrait peut-être ac- » quitter en accroissement d'impositions.

» L'esprit belliqueux du peuple français, effet à » la fois et du caractère national, et des traditions » chevaleresques, et de l'organisation constitution- » nelle, permet à la France de n'entretenir qu'une » armée comparativement plus faible que celle de » ses rivaux. Sa constitution militaire, commencée » par Le Tellier, rendue plus régulière par Louvois, » améliorée sous plusieurs de ses successeurs, uti- » lement réformée par Choiseul quant à l'adminis- » tration et au mode d'avancement, bouleversée un » moment par Saint-Germain, et fixée enfin par » l'établissement du conseil de la guerre, renferme, » et dans des écoles justement célèbres et dans les » deux corps du génie et de l'artillerie, les premiers » de l'Europe, des modèles presque inimitables. Les » soldats, enrôlés librement et pour un temps li- » mité, offrent le triple avantage, 1° de réunir et de » retenir sous la discipline des gens sans aveu, ou

» des têtes effervescentes dont le temps et l'habitude » de la règle usent les vices; 2° de n'enlever aucun » bras utile à l'agriculture, à l'industrie ou aux » arts; 3° de mettre enfin le recrutement en harmo- » nie avec l'élan qui conduit les hommes dans les » rangs de l'armée. Les systèmes autrichien, prus- » sien ou russe seraient et une oppression et une » inégalité réelles; car, en raison des enrôlements » libres, on voit l'Alsace fournir un homme sur 61 » têtes, le Soissonnais une sur 199, et le centre de » la France, Paris excepté, une sur 628. Paris enfin » donne à l'armée un tiers de son remplacement » annuel, et sa population n'est guère que le cin- » quantième de celle de la France. Ces troupes, que » l'honneur anime, et dont la discipline est telle que » nous venons de voir 25,000 hommes campés du- » rant un mois dans les jardins des environs de Metz » sans exciter la plus légère plainte, sont comman- » dées par la noblesse, que son rang attache au » trône, ses propriétés au sol, et l'amour de la con- » sidération au bien public. Leurs chefs ne peuvent » s'immiscer dans l'administration. Cherchent-ils à » empiéter sur elle, les parlements les frappent d'un » ajournement personnel qui les rend incapables de » tous actes civils. Le roi ne peut même faire entrer » de troupes à Paris que de l'autorisation du par- » lement.

» Les provinces militaires n'offrent qu'un mode » de démarcations relatives au service et à l'admi- » nistration des troupes. L'administration générale » de la guerre est entre les mains de diverses com-

» pagnies, et le ministre a pour éclairer leur gestion » des généraux inspecteurs, les commissaires des » guerres, et des agents subalternes secrètement » employés, dont les rapports, infirmant ou confir- » mant ceux des colonels ou des intendants de pro- » vinces, mettent facilement sur la voie de la vérité.

» L'ordre du tableau introduit par Louvois dans » les promotions militaires, système en apparence » conforme à la justice, mais funeste en réalité, puis- » qu'avec le temps il éleverait une foule d'officiers » incapables, rétrécirait, par l'habitude des petits » détails, l'esprit de ceux susceptibles d'essor, rem- » placerait dans les cas réservés, par l'influence d'un » ministre accessible à l'intrigue et étranger à la » connaissance des individus, celle du général qui » les apprécie, les emploie et est intéressé à les bien » choisir, cet ordre du tableau a été balancé dans » ses principaux inconvénients par un mode plus » favorable au développement du génie et à la né- » cessité de posséder des chefs de corps et des géné- » raux encore dans la force de l'âge. J'ajouterai à » ces détails qu'on a cherché à soumettre la faveur » même à d'étroites règles, car l'on ne peut être ca- » pitaine avant dix-huit ans, major en second avant » ving-trois, et colonel qu'on n'en ait vingt-sept.

» Ce qu'il y a encore de remarquable dans le mi- » litaire français, c'est, 1° que les grades de faveur » y rapportent moins que ceux acquis par le temps » et les services; 2° que les administrations mili- » taires sont tellement étrangères aux régiments, et » la petite manutention de ceux-ci assujettie à des

» formes si sévères, qu'il est impossible au moindre
» abus de s'y glisser ; 3° que cette séparation absolue
» de l'administration et du commandement met ce-
» lui-ci entre les mains d'hommes qui sacrifient leur
» fortune au service de l'État ; 4° que les principes
» de l'honneur ont une telle influence sur les offi-
» ciers que les punitions leur sont infligées sur pa-
» role de s'y soumettre ; 5° que si la magistrature
» est dans l'État une autorité imposante, le militaire,
» qui la prime par son éclat, y est dénué de pouvoir.
» Aussi les magistrats portent-ils à la cour un cos-
» tume qui personnifie la justice, tandis que le mi-
» litaire, dont l'habit n'eût présenté que l'idée de la
» force, le militaire, placé au premier rang dans l'o-
» pinion, ne s'y montre que sous un costume qui,
» dans la société, confond tous les états.

» Si, en parlant du militaire, nous avons omis
» quelques régiments de milice, c'est que leur ser-
» vice, nul durant la paix, étant d'ordinaire plus
» utile que nuisible au milicien, est d'ailleurs de
» courte durée.

» L'éducation, dont on ne peut sans danger trop
» étendre ou restreindre le cercle, l'éducation, que
» les corps enseignants commencent et que la société
» complète, n'est individuelle et domestique que
» pour un petit nombre de riches : la plupart des
» enfants sont élevés dans les colléges ; puis viennent
» les divers états, qui modifient l'homme, et les aca-
» démies, qui lui donnent instruction, modèles, sti-
» mulants et récompenses. Celles-ci sont au nombre
» de trente-neuf ; on compte vingt-une universités,

» à des écoles de pienture, dessin, architecture, de » chirurgie et de médecine.

» L'Université de Paris, l'un des plus anciens et » des plus illustres corps du royaume, dans lequel » les rois ont souvent puisé des lumières et choisi » des hommes dignes d'honorer les places les plus » importantes, est composée de quatre facultés, » pour la théologie, le droit civil et canonique, la » médecine et les arts. Les colléges sont subordon- » nés à ce corps, en suivent les règles, et ont des » places gratuites fondées pour les pauvres, qui les » obtiennent au concours. Là on enseigne la reli- » gion sans bigoterie et les sciences sans pyrrhonisme.

» La noblesse des deux sexes a pour l'éducation » commune, avec tous les citoyens riches, les col- » léges et les couvents, mais pour les pauvres gen- » tilshommes des écoles militaires, et pour les pau- » vres demoiselles, les deux établissements de Saint- » Cyr et de l'Enfant-Jésus, gradués entre eux, par » la nature de l'éducation, sur les degrés de l'in- » digence; des maisons d'éducation pour les enfants » voués à l'armée, à la marine, à l'artillerie, au » génie, à la magistrature ou à l'église.

» Celles destinées à élever des peintres, des ar- » chitectes, des chirurgiens ou des médecins les oc- » cupent principalement de ce qui a trait à l'état » qu'ils doivent embrasser. Aussi forment-elles des » hommes utiles à la sociéété, parmi lesquels les » académies recueillent et illustrent des talents su- » périeurs.

» L'Académie française forme dans la monarchie

» une espèce de république, tribunal suprême de la » langue et du goût. Le mélange des littérateurs et » des gens de cour la rend éminemment propre à » cette destination par un nécessaire et double res- » pect pour les principes et les convenances. Hors » de l'influence ministérielle, elle nomme librement » ses membres sous la sanction du souverain, et » jouit des mêmes prérogatives honorifiques que les » cours souveraines.

» L'éducation enfin, généralement confiée à des » corps religieux et fondés, qui s'y vouent par un » zèle étranger à tout intérêt cupide, est à la fois » morale, religieuse, décente, uniforme et écono- » mique, tandis que le progrès des lumières en a » retranché tout esprit monacal. Les frères de la » doctrine chrétienne donnent aux pauvres une » instruction suffisante à leur état; les villages ont » des écoles où l'on apprend à lire, écrire et » compter. Un homme bienfaisant vient enfin de » consacrer et sa fortune et ses soins (le chevalier » Paulet) à l'établissement d'une maison d'éducation » où, par une combinaison ingénieuse suppléant à » des fonds qui lui manquent, il est parvenu à se » passer d'un grand nombre de maîtres en faisant » instruire les moins avancés par ceux qui le sont » davantage, ce qui encourage ceux-ci et accroît les » lumières de ceux-là.

» Les sourds-muets ont aussi trouvé dans le res- » pectable abbé de l'Épée un instituteur qui les rend » à la société, pour laquelle ils étaient morts.

» Parlerai-je enfin de trente-trois dépôts de men-

» dicité qui font travailler de six à sept mille pauvres? » car le travail est pour eux le supplément de l'édu- » cation. »

DE L'HARMONIE CONSTITUTIONNELLE.

« L'uniformité est contraire à toutes les lois de » la nature, dont la régularité se compose de l'u- » nion et de l'accord d'une foule d'irrégularités ap- » parentes. C'est donc l'harmonie qui fait vivre les » gouvernements, et nous allons rechercher ce en » quoi consiste celle de l'institution française.

» Le pivot principal du gouvernement français est » le corps, un d'objet et divisé d'action, des parle- » ments; mais l'autorité essentielle comme le pre- » mier des pouvoirs est la royauté. La lutte de ces » deux grandes puissances eût pu bouleverser l'État; » il l'eût été peut-être aussi par l'opposition d'un » corps représentatif permanent; mais la faculté de » réclamer la convocation de celui-ci, combattue par » la crainte de sa présence, en rend l'existence pu- » rement éventuelle; chose utile à la fois et peu » dangereuse, car le peuple doit plutôt *menacer* » *qu'agir*, comme l'a très-bien observé l'Olme: c'est » là son véritable rôle, et par conséquent son droit » le plus incontestable, dût-il ne l'exercer que par » l'organe de l'opinion. L'effet des états généraux » est donc purement comminatoire, plus leurs fonc- » tions sont en partie exercées par les états provin- » ciaux et les cours souveraines.

» La vénalité des offices, pesant sacrifice sans

» autre dédommagement que l'estime publique, cau-
» tion de l'équité, de l'éducation et de l'intérêt à la
» fortune de l'État, dont Sully, Richelieu, Montes-
» quieu et Malesherbes, ont fait l'éloge en plaçant
» les magistrats au-dessus de la corruption, pro-
» cure des choix meilleurs que la nomination par
» un monarque en butte à la bassesse et l'intrigue,
» ou que des élections déterminées par les passions
» ou la cupidité.

» La religion, que les anciens plaçaient au pre-
» mier rang des liens sociaux, et qui méritait d'au-
» tant plus de le devenir parmi nous que notre culte,
» ne prêchant que des vertus sans faste, fournit plus
» de préceptes à l'éducation du peuple que la philo-
» sophie antique n'en offrait à celle du sage, fut la
» cause première de notre suprématie sur le reste
» de l'univers. Seule elle a pu répandre sans danger
» le dogme de cette égalité naturelle qui n'existe
» qu'en elle et par elle. Le christianisme est donc le
» ciment le plus fort du gouvernement français; le
» peuple y est attaché, surtout dans les campagnes,
» et principalement dans les pays montagneux ou
» agricoles.

» On retrouve la religion dans toutes les parties
» de l'institution, depuis le trône jusqu'à la chau-
» mière : le clergé, riche propriétaire, ordre de
» l'État, administrateur, magistrat, officier public
» au temporel comme au spirituel, est chargé de l'é-
» ducation du riche et du pauvre; il sacre les rois
» et il accompagne le criminel jusque sur l'échafaud;
» le clergé enfin qu'on a vu, chez des peuples qui se

» disent exclusivement sages, passer d'un excès de » soumission au saint siége à la révolte contre lui, a » conservé en France ses forces primordiales; et la » nation, qui lui doit, depuis Saint-Léger jusqu'à » Fleury, les services les plus importants, l'a telle- » ment incorporé à l'État que l'attaquer serait ruiner » une des plus solides bases de l'institution.

» Nous avons déjà assez parlé peut-être de l'hon- » neur, qui, né des souvenirs chevaleresques et en- » tretenu dans les classes élevées par le sentiment » délicat des convenances sociales, est communiqué » aux autres par l'imitation et s'y perpétue par » l'habitude; mais comment ne pas remarquer ici » qu'il fait de l'opinion un tribunal plus sévère en- » core pour les grands que pour les petits, pour les » forts que pour les faibles; qu'il place l'estime au- » dessus de la fortune et le mépris au-dessous de » tout; qu'il proscrit, punit et prévient tant de » vices, commande tant d'actions éclatantes, enfante » tant de miracles, que, respecté également du mo- » narque et de ses sujets, il devient le plus puissant » des liens politiques après la religion, dont il émane? » Aussi l'engagement *sur l'honneur* est-il le plus sa- » cré de tous. L'honneur ne préside pas unique- » ment aux grandes relations sociales, il règle et » maintient le respect dû aux convenances particu- » lières. Les usages qui en naissent peuvent être » condamnés par les lois, mais l'opinion les fait vi- » vre, et partout où règne la susceptibilité du point » d'honneur, il détruirait le despotisme ou lui oppo- » serait des obstacles, surtout dans ses effets les plus

» généraux, qui sont l'oppression et l'avilissement
» des subalternes.

» Les mœurs, expression par laquelle nous entendons ici l'ensemble des opinions reçues, sont donc
» une des puissances motrices du gouvernement;
» ce sont elles qui assujettissent les princes et les
» grands à tant d'égards pour les classes inférieures,
» qui font acheter le droit de servir l'État et de
» s'immoler pour lui, qui imposent au bénéficier le
» plus avare des aumônes considérables, et à tout
» homme public le rejet des occupations frivoles;
» ce sont les mœurs qui ont réglé l'accueil obtenu
» dans la société en raison, non des titres, des ri-
» chesses et de la naissance, mais sous le rapport
» des agréments, de l'amabilité, du savoir, des ta-
» lents ou des vertus; ce sont elles qui font que
» la noblesse recherche préférablement à tout des
» distinctions honorifiques, tandis que la magistra-
» ture s'en exclut généreusement en faveur de la
» modestie et de la modération, dont ses fonctions
» l'obligent à donner l'exemple; ce sont elles qui font
» estimer le service avantageux des gardes moins que
» celui plus aride et plus actif de l'armée, et celui de
» la marine moins que tous autres, puisqu'il n'est
» pas étranger aux idées de lucre; ce sont elles qui
» conservent les maximes, les usages, les préjugés
» utiles, les souvenirs, sans lesquels il n'y a ni du-
» rée ni liberté. En effet les peuples ont toujours le
» gouvernement qui s'accorde le mieux avec leur
» physionomie morale. Si les mœurs pouvaient être
» meilleures que les lois, elles éleveraient celles-ci

» jusqu'à elles, et si elles valaient moins elles les ra-
» baisseraient à leur niveau. Toute opposition tentée
» contre cette marche éternelle est une révolte inu-
» tile contre la nature des choses. Si donc nos ma-
» gistrats étaient grecs ou romains on ne croirait
» pouvoir assez les exalter, et leur patriotisme est
» peut-être l'exemple le plus frappant de l'empire
» des mœurs.

» Ce qu'il y a de plus curieux dans l'institution
» française, c'est la balance perpétuelle des consi-
» dérations morales. Pour en saisir le jeu il faut à
» celles de la religion, de l'honneur et du travail,
» produit de la séparation en trois ordres, ajouter
» que le gentilhomme, au premier rang dans l'opi-
» nion en qualité de militaire, est, sous ce rapport,
» le plus maltraité en émoluments comme en puis-
» sance.

» Le militaire, considéré isolément, offre aussi
» une utile balance des dignités et des émoluments.
» Nous avons déjà montré que les emplois lentement
» et péniblement obtenus sont suffisamment payés,
» tandis que ceux rapidement acquis pèsent à ceux
» qui les ont par les finances qui y sont attachées
» et le peu ou point d'appointements qu'on en re-
» tire.

» Il en est de même de la magistrature : celle in-
» férieure reçoit assez pour être au-dessus du be-
» soin d'abuser de ses fonctions, tandis que les ma-
» gistratures supérieures procurent à l'État non-
» seulement un service gratuit, mais même un sup-
» plément de revenu. Sous d'autres rapports ces

» magistrats, fiers tuteurs des rois, dont un arrêt » peut flétrir les agents du monarque, et qui, puisant » leurs pouvoirs aux pieds du trône, en deviennent » indépendants par le droit dans l'exercice de leurs » fonctions, et par le fait en raison de leur réunion » en corps, du besoin que le prince a d'eux, de » leur inamovibilité, assurée par la vénalité des » charges, de l'indélébilité du caractère de leur chef, » qui, impassible comme la loi, est exempt de tous » devoirs de société et ne se lève pas de son bureau » pour recevoir des ministres venant même de la » part du roi, cette grande et illustre magistrature » se trouve balancée par ses officiers publics; puis, » ne conférant aucune place, elle ne peut être dan- » gereuse dans un pays où la noblesse, moins puis- » sante qu'elle et moins opulente que la finance, » possède ces faveurs brillantes si enviées. Le con- » seil, d'ailleurs, réforme les arrêts des cours, et » ses membres sont dans la dépendance de l'autorité » royale.

» Quant à la finance, qui discrédite sa fortune » par son état, elle trouve dans ses alliances avec » la haute noblesse une utile protection contre l'exi- » gence du gouvernement ou la crainte de perdre » des places lucratives.

» Outre ces balances morales entre les conditions » diverses et dans le sein de chacune, il s'en ren- » contre partout de relatives à la nature des fonc- » tions différentes : par exemple, celle du comman- » dement militaire, regardé comme le bras du gou- » vernement, et de l'intendant, qui en est l'œil;

» celle de celui-ci, qui décide sommairement les » causes commerciales ou fiscales, et du conseil, à » qui on en appelle; celle des cours souveraines et » des agents royaux, celle des honneurs et des pro- » fits entre la noblesse et le tiers-état, celle de la » puissance des ministres et de la doctrine expéri- » mentale des bureaux, surtout en matière de comp- » tabilité, où le contrôleur général est aidé, con- » seillé et contredit par des intendants de finances » et de commerce, des trésoriers, fermiers, rece- » veurs et régisseurs généraux revêtus d'une grande » consistance; celle de l'éclat et de la préséance » dans les pairs, premiers dignitaires de l'État, et » présidés néanmoins au parlement par des magis- » trats qu'ils regardent comme fort au-dessous » d'eux. Cet équilibre perpétuel entre les intérêts » généraux et particuliers, celui plus précieux en- » tre l'éclat, le pouvoir et l'or, qui se retrouvent » partout, font un tout régulier des disparités » nombreuses d'état, de fortune et de position, » propre à détruire parmi les grands la vanité anti- » sociale résultant des rangs et des distinctions.

» Il est encore à remarquer que, si le haut mili- » taire est honoré par des décorations brillantes et » la haute magistrature par de grandes dignités » publiques, tandis que les postes inférieurs de ces » deux états procurent, par une marche lente et » d'échelons en échelons, des émoluments suffisants, » ceux-ci sont moindres pour le militaire, en raison » de la supériorité de lustre qui y est jointe.

» J'ai parlé des bureaux comme d'un moyen de

» balancer les facultés administratives : on doit les
» considérer aussi, sous un ministre non responsa-
» ble à toute autre autorité qu'à celle du Roi,
» comme un moyen propre à assurer la régularité
» du service, comme les traditions et les maximes
» du gouvernement. Par leur organisation fixe la
» marche du travail est toujours soumise à des pré-
» ceptes fondés sur l'expérience, et ils offrent alors
» une garantie bien plus sûre de la stabilité des cho-
» ses que les systèmes mécaniques de division de
» pouvoirs, d'autant que, ne procurant qu'une con-
» sidération et une fortune bornées, mais certaines,
» ils ne peuvent exciter une ambition, source d'in-
» trigue, ni amener de fréquents déplacements,
» propres à placer l'inexpérience là où l'ordre,
» fruit d'une longue habitude, est si nécessaire.
» D'ailleurs l'esprit de détail et les grandes vues
» administratives sont deux choses presque toujours
» incompatibles. Un système général d'avancement
» bouleverserait donc le premier de tous les prin-
» cipes conservateurs en matière d'administration.
» Par les formes adoptées, chacun devient dans sa
» partie une chronique vivante des lois, dispositions
» ou maximes établies, comme des décisions de
» l'autorité et de leurs motifs, ce dont il résulte que
» le ministre le moins instruit même, entraîné par
» la marche régulière et constante de son dépar-
» tement, vaut dès le premier jour presque autant
» que son prédécesseur, et acquiert bientôt ce qui
» manque à son expérience, ce dont il résulte que
» les mutations ministérielles en deviennent moins

» dangereuses. Aussi la fixité des bureaux, qui assure » tant de ressources au tiers-état, est-elle et l'un » des principes d'ordre les plus fructueux, et le » frein le plus fort contre les fougues du despo- » tisme, qu'elle guiderait malgré lui, car il ne peut » se passer d'une foule d'hommes rompus aux af- » faires ni les remplacer utilement, chez un peuple » surtout où l'honneur et l'opinion jouissent de » quelque pouvoir, soit par le droit, soit par les » mœurs.

» Quel intérêt d'ailleurs le roi aurait-il à boule- » verser cette organisation? rien ne s'oppose direc- » tement à son pouvoir. S'il rencontrait un grand » pouvoir rival, il pourrait le subjuguer ou en être » vaincu, double effet également ruineux à l'insti- » tution; mais une foule d'obstacles, dont la masse » est forte et les parties faibles, ne peuvent tous » être détruits, et une victoire pareille aurait autant » de dangers que peu d'importance.

» Pour ne rien négliger ici, nous dirons que la » France a comme toutes les autres monarchies des » emplois de cour, mais que chez elle ces places » sont peu nombreuses, rapportent peu, sont la » plupart chargées de finances, et ne donnent de » droits à rien. Recherchées comme moyen d'appro- » cher du prince et d'avancer sa famille, elles n'ont » aucune décoration qui les manifeste, et, les pre- » mières exceptées, elles ne sont possédées que par » des personnes pauvres, car les grands noms les » dédaignent. Il y en a d'ailleurs pour tous les états » et pour tous les degrés successifs de chacun, car

» les places de gentilshommes ordinaires ne sont » que des charges anoblissantes.

» Le gouvernement français, fruit de l'amalgame » du régime municipal des Gaulois et de la féoda- » lité personnelle des Francs modifiée depuis sous » l'empire d'un culte dominateur, offre la plus an- » cienne des institutions occidentales. Quatorze siè- » cles d'existence et soixante-quinze rois, depuis » Pharamond (si toutefois l'on remonte à lui) jus- » qu'au monarque régnant, l'ont fait parvenir avec » éclat à sa perfection.

» Sa Majesté Louis XVI, le trente-deuxième mo- » narque de sa race, si l'on ne s'arrête qu'à Hugues » Capet, et le trente-cinquième si l'on compte Eudes, » Robert et Raoul, est parvenu au trône en vertu de » cinq applications de la loi salique, et y eût été éga- » lement porté sans elles par le droit héréditaire de » ses mères. Il réunit de plus à la descendance mas- » culine du grand Henri cinq descendances féminі- » nes de ce prince, dont le nom seul est un éloge. » Son illustre maison, qui n'a d'autre nom que ce- » lui même du peuple sur lequel elle règne, a donné » à l'Europe cent quatre-vingt-neuf souverains, » rois, empereurs ou ducs, et ses branches, légiti- » mes ou non, règnent maintenant en France, Es- » pagne, Naples, Portugal et Parme, après avoir » régné en outre à Constantinople, en Hongrie, » Pologne et Angleterre.

» L'institution française, que les Bourbons ont » particulièrement perfectionnée, n'est point l'œu- » vre d'un législateur, dont le génie a des bornes,

» mais du temps, qui, opérant avec l'expérience des » siècles, peut seul constituer une nation ancienne, » puissante, nombreuse et civilisée. Il n'est aucun » des articles essentiels qu'elle renferme que les dif- » férents membres des trois familles politiques n'aient » successivement réclamé ; il n'en est aucun qu'elles » puissent légitimement ou utilement proscrire : » tous les temps, tous les ordres, tous les écrivains » les ont solennellement proclamés ; c'est l'expé- » rience la plus longue qu'on ait faite d'une institu- » tion vraiment monarchique. Qu'on cherche donc » ailleurs, s'il est possible, un gouvernement que » puissent rendre plus solide et des garanties plus » multipliées et une prospérité plus rapidement » croissante. »

DES RÉSULTATS DE L'INSTITUTION.

« Ce qu'une institution produit constamment nous » présente ses résultats nécessaires, et c'est unique- » ment sur ces résultats que nous pouvons la juger. » Ne nous écartons donc pas de ce guide indispen- » sable dans la recherche des causes du bonheur ou » du malheur des nations, et examinons, conformé- » ment à des faits positifs et non à la lumière trom- » peuse de systèmes, les effets de l'institution fran- » çaise.

» La prospérité actuelle de la France est un fait » incontestable : sa population est montée, en » moins d'un siècle, de 18 millions d'âmes à 27 mil- » lions; ses armées, composées de soldats enrôlés

» librement, et pour un temps limité, durant la
» guerre même, sont parfaitement instruites, admi-
» nistrées et disciplinées; ses places frontières sont
» innombrables et inattaquables, ses arsenaux rem-
» plis, ses corps du génie et de l'artillerie les pre-
» miers de l'Europe; la balance de son commerce
» donne déjà, selon les écrivains anglais même,
» 76 millions de bénéfices annuels; elle se bonifie
» journellement et présage d'incalculables avantages,
» tandis que la balance favorable du négoce anglais
» ne s'élève pas aux deux tiers de cette somme; le
» numéraire, soit réel, soit fictif, de la France,
» surpasse de beaucoup celui des autres États; des
» canaux, des ports, des routes nombreuses et bien
» entretenues, une foule immense d'édifices publics
» ou particuliers, de monuments religieux ou de
» bienfaisance, chargent, enrichissent ou décorent
» son sol (1). La France n'a jamais été ni conquise

(1) On a si haineusement déclamé contre les dépenses de Louis XIV pour la construction du palais de Versailles qu'il n'est peut-être pas hors de propos de rectifier ici ce qui a en été dit et répété si souvent. Mirabeau portait la somme de ces dépenses à 1,200 millions, Volney jusques à 4 milliards, et cela sans se donner la peine de consulter les registres de la chambre des comptes, où tous les payements étaient strictement inscrits. Or, voici la vérité puisée dans des sources pures. De 1661 à 1710 Louis XIV dépensa pour Versailles, Trianon, Marly et leurs dépendances 116,238,892 livres, pour Saint-Germain 6,455,561 livres, pour Fontainebleau 2,773,746 livres, pour Chambord 1,227,701 livres, pour le Louvre et les Tuileries 10,608,969 livres, pour les Invalides 1,710,332 livres, pour la place Vendôme 2,062,699 liv., pour l'Observatoire 725,174 liv.,

» ni soumise à un joug étranger; elle s'est conti-
» nuellement accrue depuis huit siècles, et dans les
» deux derniers l'ennemi n'a pu s'établir sur aucun
» point de son territoire. Une multitude de grands
» hommes dans tous les genres l'ont illustrée, et le
» plus brillant des quatre principaux siècles de l'his-
» toire lui appartient; digne rivale de l'Angleterre
» par rapport à l'industrie, elle la surpasse en vraie
» et délicate bienfaisance, car, sans compter les éta-
» blissements particuliers et les sociétés utiles aux
» pauvres, sept cents hôpitaux reçoivent annuelle-
» ment 110 mille malheureux, et possèdent de 20 à
» 22 millions de revenu. Son agriculture pourrait se
» perfectionner encore. On aurait tort cependant de
» blâmer l'usage des baux à courte termes, le sys-
» tème de petite culture de certains cantons et la ra-
» reté des grandes fermes : un régime contraire eût
» créé des familles entièrement agricoles, et l'intérêt
» de la France ne le demande pas, car il y faut,
» comme dans le commerce, que les enrichis fas-
» sent place à d'autres et entrent, par des charges
» et magistratures, dans la notabilité publique. Les
» grandes fermes d'ailleurs sont utiles à la popula-
» tion des villes, qui corrompent, et les petites à

pour le Val-de-Grâce 379,283 livres, pour le canal du Languedoc 7,736,555 liv., pour la Savonnerie 3,645,943 liv.; ce qui fait en totalité 155,564,855 livres. Si donc on répartit cette somme sur les cinquante années durant lesquelles elle a été employée, elle ne ressortira annuellement qu'à 3,071,293 livres 2 sous; et une partie même fut consacrée à d'indispensables réparations ou à des objets d'un très-haut intérêt public.

» celle des campagnes, plus favorables à la moralité. » L'Angleterre et la France doivent à cet égard procéder différemment, car, 1° celle-ci est principalement agricole, et l'autre industrielle; 2° celle-là » ne peut rattacher son gouvernement à la propriété » que par la réunion des grandes propriétés, et la » France a, dans la suprématie féodale des seigneurs » et dans l'existence de vastes possessions ecclésiastiques, ce qui manque sous ce rapport à sa rivale.

» En résultat, la propriété française est un fait; » et comme en bonne logique, qui est la seule métaphysique applicable aux objets que nous traitons, » il ne peut y avoir d'effets productifs sans raison » suffisante, cette prospérité constante prouve nécessairement la bonté relative du principe qui l'a » produite.

» Pour juger du bonheur de la France il n'y a » qu'à jeter les yeux sur elle : tout y respire l'aisance » et l'activité. Un de ses traits les plus marquants » est cette aménité répandue dans les classes même » de la société qui ailleurs en sont le moins susceptibles. En effet, si les grands offrent aux regards » la fleur de l'urbanité, le peuple se montre doux, » complaisant et serviable, ce qui annonce un contentement réel.

» Le gouvernement français a conservé dans sa » conduite une franchise qui a acquis à lui seul l'amour des nations sauvages, et qui lui eût également conquis celui des peuples civilisés si l'envie » pouvait jamais être juste. Nos guerriers ne connaissent plus d'ennemis après la victoire, leurs

» défaites ne leur inspirent ni honte ni vengeance.

» Sous la direction d'un clergé instruit, d'une » noblesse héroïque et d'une magistrature équitable, » se conserve encore cette douce charité qui est la » couronne du riche comme elle est la richesse du » pauvre. Combien l'ombre dont elle se couvre au- » rait de vertus à dévoiler! Qui pourrait suivre sans » admiration ces hospitalières dévouées au soulage- » ment de la souffrance, institution qui n'a pu exis- » ter qu'en France, puis ces femmes du premier » rang réunissant leurs soins, et prodiguant leur » fortune et à la protection et à la consolation des » misérables?

» Les vices sont nombreux dans les nations pô- » puleuses et vieillies, mais comparez à cet égard » la France et l'Angleterre: celle-ci, dont la justice » est si peu surveillante, vous offrira dans une seule » année plus de trois mille condamnés sur une po- » pulation de 10 millions d'âmes, et la France, qui » en a environ 27 millions, et dont la législation » criminelle est aussi sévère qu'active et éclairée, » n'opposera à cet affligeant tableau que celui de » huit à neuf cents condamnés, dont plus d'un » quart uniquement contumaces.

» Mais quittons ces tristes images, satisfaisantes » cependant pour la moralité française, et considé- » rons dans la société ce mélange de toutes les classes, » qui, en raison des talents ou de quelques circon- » stances heureuses, y lime pour ainsi dire tou- » tes les aspérités de rang, de pouvoir et de nais- » sance.

» L'aisance privée, d'ailleurs, s'accroît en France
» en raison de la prospérité générale, effet inverse
» du tableau offert par l'Angleterre; puis en France
» tout homme peut aller, venir, s'arrêter, sortir ou
» rentrer sans obstacles, sans formes, sans incon-
» vénients. Est-il forcé à un établissement étranger :
» on ne soupçonne jamais qu'il n'ait pas l'esprit de
» retour vers une patrie qu'il voudrait transporter
» partout avec lui. Tout Français a également le droit
» d'aller servir l'étranger, en guerre même avec les
» alliés de la France, pourvu que ce ne soit pas di-
» rectement contre elle. Heureuse terre, qu'il suffit
» de toucher pour devenir libre, où tout étranger
» qui l'habite sait qu'il vit sous l'empire d'une liberté
» réelle! ta capitale est devenue le salon de cette
» Europe, devenue elle-même le centre de l'univers
» civilisé; ton peuple, le plus gai et le plus libre
» dans ses discours qui fut jamais, ton peuple, l'ob-
» jet de la jalousie et de l'imitation de tous, ton
» peuple qui a pour ainsi dire créé l'art de vivre,
» obéit moins à l'autorité qu'à l'opinion. Il est donc
» libre et heureux. Que chercher de plus dans l'or-
» dre social, à moins de s'abandonner aux rêves
» tristes et trompeurs de ces théoriciens à qui la
» vérité échappe en courant après son image ? »

CONCLUSION.

« En France tout est fait pour l'ensemble et non
» pour les individualités; tout y est monarchique
» dans les intérêts, la marche et les effets; tout y

» est régulier et conservateur, et cela parce que » cette institution est fondée, non sur cette égalité » qui ne pourrait subsister quand bien même on » parviendrait momentanément à l'établir, et qui, » par conséquent, ne peut fonder une institution » durable, mais sur la vraie et noble liberté, qui » naît et se consolide appuyée sur des classes so- » ciales intéressées à la défendre.

» Quant au tiers-état il n'aime ni ne peut aimer » autant cette liberté. Livré à des occupations cu- » pides, et tendant vers elles à s'élever de son état » à un état supérieur, il devient nécessairement » un instrument agressif, et sa puissance serait dés- » organisatrice si elle acquérait trop de force. Elle » détruirait donc la stabilité, sur laquelle tout sys- » tème de liberté réelle est fondé; puis sa domination » aurait quelque chose de dur que n'a point celle de » la naissance : chez celle-ci c'est un devoir, chez » celle-là ce serait un droit; l'un est forcé de souf- » frir la censure, l'autre la vaincrait.

» Mais comment concevoir de vives craintes à cet » égard au moment où un monarque qui fait son » bonheur de celui de son peuple ne peut, par ses » vertus et ses bienfaits, avoir à recueillir de lui » que de justes tributs de reconnaissance et d'a- » mour ? »

III.

Esprit public à cette époque. — Necker. — Les philosophes modernes. — La duchesse de Bourbon. — Sieyes.

L'esquisse placée dans le précédent chapitre n'était que le premier jet d'un ouvrage dont le plan, accueilli par mon oncle quoiqu'il en trouvât les détails trop parlementaires, eût exigé de la part du duc d'Harcourt de nombreuses modifications, comme écrit dans des principes de liberté dont sa sagesse redoutait les désastreux effets; mais il avait obtenu les suffrages de mon honorable ami Desprémesnil. Ce que je pourrais répondre à ceux qui aujourd'hui trouveraient cette esquisse trop révolutionnaire, c'est que des gens qui depuis marquèrent déplorablement dans les troubles publics me disaient alors : « Qu'on nous gouverne selon ces principes, et nous deviendrons les plus fidèles serviteurs du roi. » Enfin ce plan était, dans le courant de 1788, époque où je le traçai, en parfaite harmonie avec les opinions du jour, car, à la voix des deux premiers ordres de l'État et des magistratures supérieures, la classe moyenne, si timide encore, venait enfin, quoique tardivement, de joindre ses vœux à ceux de

cette haute, généreuse mais très-imprudente phalange, qui n'eût jamais pu croire, en demandant la réforme d'abus dont elle jouissait, qu'elle en serait punie par ceux-là même en faveur desquels elle s'immolait.

Comment une telle révolution s'opéra-t-elle si rapidement dans les esprits ? C'est parce que le roi ne rencontrant d'obstacles à ses volontés (et la pureté de ses intentions les lui faisaient regarder comme utiles) que dans le clergé, la noblesse et la magistrature, il les considérait comme les ennemis du trône, et crut devoir s'appuyer contre eux sur le peuple, dont le mutisme lui semblait une servile soumission et les protestations d'amour un gage d'inaltérable fidélité.

Ses ministres, plus contrariés encore dans leurs vues, entretenaient chez lui ces idées hostiles; et, par une funeste application de cette maxime machiavélique : *Divide ut imperes*, ils cherchèrent à rompre une ligne formée contre eux seuls, et furent les premiers à dire : *La France n'a pas de constitution;* double et dangereuse stupidité, car, outre que tout peuple en a toujours une, bonne ou mauvaise, en nier l'existence c'est ruiner jusqu'aux bases de sa propre autorité.

A ce non-sens ministériel, fruit d'un égarement de l'esprit, effet peut-être de l'humeur âcre et répercutée qui rongeait le principal ministre, se joignirent bientôt les vues fausses et courtes de Necker, rongé lui-même par des humeurs vaniteuses non moins corrosives.

Necker, que la nécessité seule avait ramené au timon des affaires, était peu aimé du roi; il était l'ennemi des parlements et l'idole du peuple. Il voulait probablement le bien, car on veut d'ordinaire celui d'un État qu'on se flatte de gouverner longtemps et à son gré; mais l'on ne juge pas toujours sainement la voie propre à y conduire. Or les vues politiques du remueur d'argent étaient courtes, et, qui pis est, déplorablement fausses, plus personnelles d'ailleurs que généreuses. Il espérait donc, en détachant le peuple de ceux qui l'avaient entraîné, soulever cette masse pesante, en écraser ce qui nuisait à son pouvoir, et devenir par elle constamment et solidement le ministre du roi, malgré le roi lui-même. Tout ceci n'est plus intéressant aujourd'hui que comme fait, mais comme fait c'est de l'histoire, et comme histoire une leçon politique, guide précieux, quoique pour celui-là seul dont la pénétrante sagacité voit dans la dissemblance des directions morales celle des résultats divers de faits d'une même apparence; car le monde dans lequel on lit n'est pas toujours celui au sein duquel on existe.

Un seul homme alors jugea sainement la portée des choses de cette époque : ce fut Mirabeau, qui vit dans les événements qui se préparaient des moyens, pour lui, de fortune et de renommée, pour l'État, de salut ou de ruine, selon que l'autorité saurait apprécier et ce que lui-même il valait, et ce qu'en bien ou en mal il pourrait pour ou contre elle. Dès la rentrée au ministère du banquier suisse il écrivait donc à un de ses amis : « Nous allons voir

» ce charlatan de Necker, le roi de la canaille. Elle » seule ici a du courage, et, s'il était le maître, elle » finirait par tout étrangler sous sa direction. »

Telle n'était pas sans doute l'intention du Génevois, homme réellement probe, quoi qu'en ait dit une haine aveugle ou calomnieuse; mais il était bouffi d'une vaniteuse présomption, sans prévoyance, et enivré d'une popularité que rien ne justifiait, car sur quoi reposait-elle? Si l'on parle de Sully, de Richelieu, de Colbert, ou de quelques autres ministres d'un ordre même inférieur, ce qu'ils ont fait et laissé se lit, se voit, est sous les yeux de tous : or que reste-t-il de Necker en monuments, en travaux et établissements utiles? qu'en reste-t-il sinon des phrases pompeuses, des idées vagues, des déclamations sentimentales sur les finances, l'administration et la politique? Son fameux compte-rendu n'était qu'un fragment de compte; il n'y a rien à apprendre dans les gros livres qu'il a publiés. Il avait pourtant des enthousiastes jusque dans les hautes classes de la société. Aussi le comte de Crillon me disait-il : « Si moi et l'univers nous avions eu une opinion, et que celle de M. Necker y fût opposée, je serais convaincu que l'univers et moi nous aurions été dans l'erreur. »

Encouragé par les plus bruyants suffrages, et trouvant fort malheureusement le roi très-disposé à en appeler au peuple contre les premiers ordres de l'État, le brandon déjà allumé par le principal ministre fut jeté sur des matières que Necker ne croyait pas être si rapidement inflammables. Ce

brandon incendiaire était la double représentation du tiers-état dans les comices nationaux.

Pour motiver légalement cette innovation, n'avait-il pas niaisement calculé le nombre des députés des différents ordres dans les anciennes convocations d'états généraux! comme si le nombre plus ou moins grand de ceux dont l'action ne se compose que de trois votes particuliers avait réellement quelque importance, à moins qu'on ne voulût marcher vers une délibération commune, ce qui compromettait l'existence même des ordres politiques.

Ce n'était donc plus vers une réforme, mais vers une complète révolution que l'on marchait. Le parlement avait cependant cherché à arrêter cette déviation des esprits en offrant, le 25 septembre 1788, pour modèle à suivre les formes de 1614; et Necker s'était hâté d'en détruire l'effet par l'arrêt du conseil du 5 octobre, où il était dit que le tiers-état n'avait jamais été qu'illusoirement représenté.

Le parlement, voyant bientôt le public inondé d'écrits perturbateurs, voulut en repousser les flots en demandant, par son arrêté du 5 décembre, que le roi accordât tout ce qui pourrait satisfaire l'intérêt général, c'est-à-dire la liberté publique et privée, la responsabilité des ministres, la périodicité des états généraux, s'en rapportant du reste à la sagesse du monarque. Necker, qui avait provoqué cet arrêté, le fit accueillir avec dédain, et, en dépit de la grande mojorité des notables, du vœu de la magistrature, des princes et des premiers ordres de l'État, malgré la renonciation à tous priviléges en

matière d'impôts par les pairs, le clergé, la noblesse et la magistrature (20 et 22 décembre), le ministre, qui blâma ces déclarations généreuses, car il ne voulait laisser se renouer aucun accord entre les trois ordres, publia le 27 décembre son *Résultat du conseil*, accompagné d'un prétendu rapport qui n'y avait pas été lu, et dans lequel il lançait le premier contre les hautes classes sociales ce mot *aristocratie* qui fut depuis gravé sur les poignards de tous les assassins.

Les princes opposèrent à cet acte ministériel un sage et trop prophétique mémoire; les parlements de Bretagne, de Franche-Comté, de Provence, réclamèrent contre ce même acte les 5 et 8 janvier, le 8 février et le 5 mars 1789; mais le parlement de Paris demeura muet, quoique dépositaire et conservateur des lois fondamentales de l'État.

Qu'avait-il à perdre? sa popularité était déjà ruinée; mais il recula devant une opinion partagée par la cour et la ville. Le vote par tête dans les états généraux devenait en effet celle de gens qui, ainsi que M. Necker lui-même, n'en présageaient pas les résultats. « Comment osez-vous vous montrer, me disaient Mme de Staël, Mme d'Herville, Mme de Bourbon, après avoir parlé et écrit contre le vote par tête? » J'avais alors publié une brochure intitulée *De la Constitution française et des moyens de la raffermir*, imprimée à Nanci chez Boutoux, et dont l'épigraphe et le thème étaient :

Imminet armorum rabies, ferrique protestas
Confundet jus omne manu; scelerique nefando

Nomen erit virtus, multosque exibit in annos
Hic furor; et superos qui prodest poscere finem?
Cum domino pax ista venit.

Luc., *Phars.* LI.

Tandis que je déplorais la chute prochaine d'une institution de nature à rendre l'État libre, calme et prospère, quelques têtes féminines poussaient le prosélytisme jusqu'à l'extravagance. Mme de Tessé, par exemple, approuvée par son noble frère, disait: « Dussé-je y périr, j'espère que la France aura enfin une constitution. » Son cercle, celui de Mme de Staël, la réunion politique de Jacques Aumont, qui avait déjà supprimé le *de*, étaient d'ardents foyers de troubles; et la société, précédemment si aimable, devenait un véritable enfer, quoique certains esprits légers ne vissent qu'une forme totalement indifférente dans ce qui allait bouleverser les existences et les fortunes.

Une conjuration, recélée encore dans les rêves de l'esprit et dans les mystères du cœur, se tramait sourdement depuis le début du dix-huitième siècle: une foule d'écrivains novateurs, durant les quarante dernières années surtout, s'étaient étudiés à décrier un gouvernement dont ils exagéraient les vices très-réformables, sans en apprécier les avantages, réparateurs de ces vices.

Il existait sans doute des abus qu'on ne saurait pallier, mais ils étaient bien plus alors dans les souvenirs que dans la réalité, et ils tendaient journellement à disparaître; car depuis longtemps un im-

portant travail était commencé sur la formation des lois civiles et criminelles; la tolérance régnait; des assemblées provinciales balançaient le régime arbitraire des intendants; la question préparatoire était abolie, et une subvention pécuniaire était substituée à la corvée. Des prisons d'État existaient encore, et, quoique les détentions extra-judiciaires fussent rares, elles effrayaient les imaginations, ainsi que les lettres de cachet, qui pourtant frappaient peu sur le peuple. On avait aussi à se plaindre des évocations, lettres d'État, de répit, choses qui allaient cesser à la voix des hautes classes sociales. Les capitaineries, tyrannie exercée dans un rayon de douze à quinze lieues autour de Paris, y gênaient les propriétaires; mais le prix des fonds territoriaux ayant diminué en raison de cet abus de pouvoir, les propriétaires n'y perdaient réellement rien.

Ce qu'il y avait de plus funeste, c'était la multiplication des praticiens de tous rangs, dont la masse passait deux cent mille, et qui, pour la plupart, ne vivant que de chicanes, devenaient les sangsues du peuple. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce furent ces hommes qui déclamèrent le plus vivement contre des abus dont ils offraient eux-mêmes le plus terrible exemple; qu'ils se firent écouter et seconder par la multitude qu'ils opprimaient; car chacun ne nommait *abus* que ce qui faisait obstacle à sa vanité, à sa fortune ou à son ambition personnelle. Comment leur ambitieux égoïsme eût-il pu s'élever à la hauteur des considérations gouvernementales? la politique ne s'apprend ni dans des livres ni par des

hommes voués à d'étroits et sordides intérêts. Cette science ardue, à éléments mobiles, toute d'observation, de pratique, d'expérience, dont les investigations embrassent le passé, le présent et l'avenir, que la sagesse guide et que ruinent les passions, cet arcane du génie n'en était pas moins une manie universelle. Nul n'oserait exercer un métier qu'il n'aurait pas appris, mais tous alors voulaient juger les rois et même gouverner l'État; c'était l'esprit, ou plutôt la maladie morale de cette époque. Elle était due à ces écrivains qui, ne redoutant rien parce qu'ils ne prévoyaient rien, avaient prétendu donner d'une science complexe et soumise à mille accidents une théorie régulière et fixe.

A Dieu ne plaise que je décrie ici les adeptes de la philosophie moderne avec cette vivacité haineuse dont ils ont souvent été l'objet! Leurs principes eurent des résultats funestes; mais la plupart de ceux qui les professèrent auraient reculé d'horreur devant les fruits de leurs œuvres. S'ils entraînèrent leur siècle, c'est qu'ils étaient eux-mêmes entraînés par lui, et l'on doit avouer que ce furent de très-honnêtes gens que ces économistes aux cœurs si droits quoiqu'à l'esprit si faux. C'étaient certes des hommes de bien que Turgot et Malesherbes, qu'Helvétius, ce dangereux contempteur des vertus qu'il pratiquait, que d'Holbach, si bienfaisant sans spéculer sur la reconnaissance, que Diderot, qu'on ne pouvait connaître sans l'aimer.

Le plus grand tort de ces personnages si malheureusement influents sur l'esprit de la société fut l'ir-

religion; et certes ce sont de très-pauvres philosophes que ceux qui se déclarent les ennemis de la plus pure, la plus facile, la plus utile des philosophies; ce sont aussi de très-minces politiques que ceux qui ruinent ainsi les plus solides bases des institutions humaines en attaquant un culte propre à faciliter l'action de tout gouvernement quelconque, car il réfrène les passions désordonnées en prévenant les crimes, en étouffant jusqu'aux coupables pensées. Ceux qui mirent leur esprit au service de l'erreur, leurs vertus au service du vice, eussent désavoué les conséquences logiques de leurs principes.

Pour Condorcet, mesurant tout d'un froid compas mathématique, il s'écriait plus que tous les autres :

— Nous allons donc avoir une constitution!

— Une constitution? lui répondit le vieux financier de Pange, nous en aurons douze cents!... C'était le nombre des députés appelés aux états généraux.

En effet tout le monde alors faisait la sienne, et la duchesse de Bourbon en fabriqua elle-même une que voici : « 1° Rendre les hommes vertueux » et libres, mais soumis aux lois humaines comme » à Dieu; 2° qu'ils aient tous le nécessaire pour vivre, » et que les lois le leur assurent lorsqu'ils sont dans » l'impossibilité physique de se le procurer, soit » par eux-mêmes, soit par leurs enfants; 3° qu'il n'y » ait de distinction parmi eux que celle que doivent » établir la vertu, l'esprit, les talents et l'éducation; » 4° donner à chaque homme, par des établissements

» publics, les moyens de parvenir au degré ou au
» genre d'instruction que ses facultés naturelles
» pourraient lui permettre ; 5° qu'il y ait liberté de
» religion; cependant que celle de Jésus-Christ soit
» la dominante, qu'elle soit enseignée publiquement
» par des ministres zélés et purs qui n'aient d'autre
» règle que l'Évangile ; 6° que les lois répriment le
» luxe, la licence, les divertissements dangereux
» pour les mœurs, les fortunes considérables ; qu'il
» soit honteux d'être riche et de se mettre au-dessus
» des autres ; 7° que celui qui reçoit salaire doive
» obéissance à celui qui le paie, sans que celui-ci
» l'exige avec dureté ; 8° que la vieillesse soit en
» honneur pour les jeunes gens ; que la convenance
» des cœurs dicte les mariages, mais jamais la for-
» tune ; 9° que tous les états soient également hono-
» rables et honorés ; 10° que la loi punisse le crime
» sans donner la mort ; 11° que les juges soient ir-
» récusables ; 12° que tous les citoyens soient nés
» soldats, mais seulement pour la défense de la pa-
» trie ; 13° ne point introduire de besoins factices,
» car pour rendre un peuple vertueux il faut le ren-
» dre frugal et simple ; 14° pour y parvenir, que
» ceux qui gouvernent donnent l'exemple de toutes
» les vertus ; 15° que le choix des magistrats soit
» fait par le peuple d'après une liste faite par les
» ministres du culte, que je suppose des êtres divins ;
» 16° quant au mode de gouvernement, je n'ai point
» d'idée sur cela ; mais, en mettant en vigueur les
» règles que je viens d'établir, il serait bon, quel
» qu'il puisse être. »

Cette excellente princesse nommait cela sa *chimère*, et certes elle avait raison; mais cette chimère ne fait-elle pas autant d'honneur à son âme qu'elle en fait peu à son esprit? puis c'étaient des idées morales, et non un projet de bouleversement politique, et il n'en était pas ainsi du plus grand nombre des écrivains de cette époque. Aussi les gens sages s'effrayaient-ils de ce début, les plus clairvoyants des serviteurs du monarque ou ceux qui lui étaient le plus attachés frémissaient des malheurs prêts à tomber sur lui. Ainsi, dînant chez le duc de Brissac le 6 janvier 1789, il nous dit au moment où l'on servait le gâteau des rois : Pourquoi le tirer? nous n'en avons plus! » propos dont nous fûmes tous stupéfiés.

Quant à Necker, tout en le blâmant d'avoir imprimé un nouvel élan à l'impulsion des principes purement théoriques, il faut avouer qu'il ne fut à cet égard ni le seul ni le premier coupable : Calonne avait fait contre les notables un appel au peuple; les administrations provinciales établies par Loménie consacraient la double représentation et le vôte par tête, le Dauphiné venait de se prononcer sur ces deux questions.

Tant d'erreurs pouvaient cependant être réparées au moment où le clergé, la noblesse et les pairs annonçaient ne vouloir conserver aucun privilége en matière d'impôt. Le crédit renaissait par la réintégration seule de Necker; la popularité de celui-ci était immense alors. Que de moyens réunis pour calmer une haine véritablement sans objet!

Mais le nouveau ministre était loin d'avoir le génie de sa situation, et, quand il pouvait resserrer des liens déjà relâchés, il les brisa en frappant sur les hautes classes, qu'il croyait trop puissantes, et en fortifiant l'ordre populaire, dont il n'appréciait pas la force, se regardant lui-même comme assez fort pour tout dominer. Fausse combinaison de l'esprit plus que du cœur, dont les résultats doivent à jamais peser sur sa mémoire.

Dans le débordement des pamphlets de cette époque, celui qui contribua le plus à exalter les esprits fut l'écrit intitulé *Qu'est-ce que le tiers-état?* et dont jaillissait, du sein des obscurités de la métaphysique la plus nébuleuse, des phrases telles que celles-ci : « La nation n'est pas soumise aux constitutions; elle ne peut pas l'être, elle ne doit pas l'être. De quelque manière qu'une nation veuille, il suffit qu'elle veuille. » N'y avait-il pas là de quoi émouvoir toutes les passions, exalter toutes les ambitions, chatouiller toutes les vanités, bouleverser toutes bases d'un gouvernement, quel qu'il puisse être?

Pour arriver plus sûrement à cette catastrophe, Sieyes, dans ce même écrit, prétendait que le tiers-état n'était *rien* et ne voulait être *que quelque chose*. Nous avons démontré cependant qu'il possédait exclusivement tout ce qui crée ou accroît des fortunes particulières; qu'il était principalement l'âme et le ressort de l'administration; et nous pourrions ajouter que des charges anoblissantes, au nombre de quatre mille, élevaient facilement à la noblesse les notabilités de l'ordre moyen, qu'on

avait vu depuis deux siècles, sur trente-six ducs et pairs, un tiers environ, plus ou moins, récemment sorti de son sein, tandis que les Rieuxe, Montesquiou, Talleyrand, Polignac, Chabannes, Beaufremont, du Châtelet, Ligneville et autres de même espèce n'avaient pu y parvenir. Il en était ainsi des ministres, dont les noms et la naissance sont trop connus pour les citer ici.

Ce qu'il y a de curieux à remarquer dans ce pamphlet, entièrement dirigé contre les hautes classes sociales, c'est qu'il y est dit textuellement que *la cause du tiers-état a été defendue avec plus d'empressement par des écrivains ecclésiastiques et nobles que par les non privilégiés eux-mêmes.*

La grande querelle intentée alors au gouvernement était relative à l'ordonnance par laquelle on exigeait des preuves de noblesse pour les emplois d'officiers, ordonnance qui ne tenait en rien à la nature de l'institution, mais dont la promulgation était une erreur de date.

Jadis la présentation des candidats s'appuyait sur un certificat de quatre gentilshommes qui attestaient la naissance, l'aisance et l'éducation de ceux présentés. Cette forme avait produit des abus, et le maréchal de Ségur voulait qu'on s'en rapportât à l'intendant de la province, magistrat plus ou moins plébéien; mais le comité des inspecteurs se prononça en faveur des preuves de noblesse. Cette forme n'était cependant relative qu'aux demandes directement adressées au ministre, qui, par les lois militaires d'alors, ne nommait que le quart des em-

plois de sous-lieutenant, les trois autres quarts étant nommés par le colonel. Puis l'artillerie, le génie, les hussards, la gendarmerie, les gardes du corps n'étaient pas strictement tenus à cette règle d'admission. Ce n'était donc point pour le tiers-état, qui possédait tout, une voie fermée, mais une voie simplement rétrécie en faveur d'un noblesse pauvre, que le service militaire ruinait et dont la masse, diminuée de jour en jour, eût disparu promptement si l'ordre moyen ne l'eût journellement recrutée. Puis n'était-il pas juste de préférer, pour le seul état qu'ils pussent honorablement exercer, ceux à qui tout le moyen d'acquérir de la fortune était enlevé au profit du troisième ordre?

Nous avons tracé le plan de l'édifice social, dit les erreurs de ceux qui durent le conserver, et montré les instruments des démolisseurs, dont il ne nous reste plus qu'à contempler les œuvres à l'époque où ceux qui possédaient exclusivement tous les moyens de fortune voulaient y joindre un éclat auquel ils n'avaient rien sacrifié.

IV.

La Reine. — Du Châtelet. — Les parlements. — Le déficit. — Les états généraux. — Paris. — L'ordre moyen. — Lepelletier de Morfontaine. — Necker.

Ceux qui, pour expliquer la naissance de nos troubles, courbant, dans la petitesse de leurs vues, les grands événements vers de petites causes à la mesure de leur petite intelligence, accusant la reine d'y avoir puissamment contribué en méprisant l'étiquette, devraient commencer par se rendre compte de ce qu'ils entendent ou veulent faire entendre par le mot *étiquette*.

Quelque acception qu'ils prêtent à ce mot, il faudrait leur demander ce qu'il représentait depuis le règne des maîtresses, et de Mme Dubarry surtout, et comment on pourrait blâmer une jeune princesse qui rechercha l'amitié quand, à ses premiers pas, elle avait été obligée de se réfugier dans son sein contre l'aspect des inconvenances les plus scandaleuses.

Certes il était bien question, à l'origine de nos troubles, et de l'étiquette et d'autres niaiseries semblables.

L'on a mis encore au nombre des causes de la ré-

volution la nomination du duc du Châtelet à la place de colonel des gardes françaises; mais ce corps si peu militaire, dont les officiers, qui ne connaissaient pas même leurs soldats, ne portaient l'uniforme qu'aux grandes revues du Roi ou quand ils allaient faire leur service à Versailles, ce corps, caserné à Paris, en rapport journalier avec la bourgeoisie de la capitale, eût-il été plus fidèle sous le vieux maréchal de Biron?

L'on crut généralement, à la mort de ce maréchal, que le duc de Lauzun lui succéderait; mais, quelque crédit qu'il se soit attribué près de la reine, il n'en aurait pas eu assez pour qu'une telle ambition fût satisfaite; puis le roi d'Espagne sollicita cette faveur pour le comte d'Egmont, à qui elle fut promise, et retira sa demande dès qu'il eut appris que le comte était devenu l'époux de la demoiselle de compagnie de sa mère (1).

Quant au duc du Châtelet, on lui reproche d'avoir fait entrer dans ce régiment, comme instructeur, un officier du régiment du roi nommé Lepelletier, qui pourtant n'y nuisait à l'avancement de personne; car, déjà lieutenant, il ne devenait que le dernier sous-lieutenant d'un corps bientôt irrité d'être forcé à une instruction militaire qui lui manquait, et les officiers eux-mêmes en murmuraient hautement, ce qui devint pour les soldats d'un funeste et contagieux exemple.

(1) Mlle Farelli, Irlandaise d'une famille inconnue, mais femme aussi recommandable par son caractère que par son esprit.

En accuser le parlement offrait plus de vraisemblance. Pourquoi, dit-on, demanda-t-il les états généraux? Qu'on se reporte donc à la situation dans laquelle la France se trouvait alors. Un élan général avait été imprimé à l'opinion par la convocation des notables, qu'il fallait, ou ne pas rassembler, ou savoir rendre utiles en les renfermant dans l'objet de leur convocation. On leur parla d'un déficit sans pouvoir en fixer le taux, et on leur refusa les pièces qui l'eussent fait connaître; on les mécontenta, les renvoya; et les impôts qu'ils n'accueillent pas sont présentés au parlement sans les pièces qui en motiveraient la nécessité, ce qui plaçait cette haute magistrature dans l'alternative de les repousser ou de se déshonorer. Elle en appela donc à une autorité supérieure, c'est-à-dire à une assemblée des propriétaires de bénéfices et de fiefs, ainsi qu'à des municipaux et députés des états provinciaux; car c'est ainsi que devaient être composés les états généraux du royaume.

Ce fut de la part du parlement une démarche généreuse, puisqu'il en devait résulter la diminution de son propre pouvoir; mais, loin de faire ce qu'il demandait, on convoqua les représentants des trois ordres, considérés en masse, des prêtres jusqu'aux congruaires, des nobles jusqu'à ceux sans propriétés, des hommes du troisième ordre jusqu'aux plus pauvres paysans; et pourtant l'objet de cette convocation était d'obtenir des secours qui devaient peser sur la propriété.

C'était donc le ministère et non pas le parlement

qui appelait une révolution, surtout depuis le doublement du tiers-état, qui eût été sans objet sans le vote par tête; mais le ministère voulait écraser tout ce qui n'était pas peuple, et osait dire : « Comment des parlements, crées par les rois et composés de magistrats institués par eux, osent-ils se croire le droit de résister à leur volonté? » Les parlements néanmoins ne pouvaient-ils pas très-raisonnablement lui répondre : « Comment des rois, retenus jadis dans les entraves de la féodalité, peuvent-ils mettre en doute la puissance d'une magistrature qui les en affranchit?

Mais, sans entrer ici dans le cercle des battologies gouvernementales modernes, nous dirons que les pouvoirs se créent et ne sont point créés, qu'ils naissent et croissent en quelque sorte d'eux-mêmes. Ceux royaux et parlementaires avaient germé et prospéré simultanément, et conformément aux besoins de leurs intérêts mutuels : ils étaient donc également légaux; et, si le roi devint puissant par la disposition du trésor et des faveurs, la direction de l'administration et de l'armée, le parlement l'était devenu par le droit de glève, la vénalité des offices, et la nécessité d'un contre-poids à l'autorité arbitraire du monarque.

On a encore reproché aux parlements d'avoir solennellement déclaré le roi *législateur sans dépendance et sans partage*, puis cherché à partager sa puissance législative : nouvelle attaque de l'ignorance et de la mauvaise foi! Nulle loi ne pouvait émaner de tout autre que du Roi; mais il ne pou-

vait, de son aveu même, attenter aux lois fondamentales de l'État. Or le parlement, dépositaire de ces lois, devait et veiller à leur maintien, et réclamer contre tout ce qui pourrait médiatement ou immédiatement y porter atteinte; ce qu'il faisait par d'humbles remontrances, où il supposait toujours le prince abusé par ses ministres.

Ce qui rendit une révolution non inévitable, mais possible, c'est la révélation d'un déficit que, faute de le connaître, le ministère exagéra. Il avait commencé sous l'administration de Colbert, s'était accru sous le règne de Louis XV, montait à 33 millions lors de l'avénement de Louis XVI, devint plus considérable par l'effet d'emprunts successifs dont les premiers rendaient les autres indispensables : ce fut sous Necker 440 millions, sous ses trois premiers successeurs 450 millions, ce qui nécessita ceux de M. de Calonne, qui eût sauvé l'État si l'intrigue ne l'eut chassé. Alors les rentiers craignirent une banqueroute, les propriétaires une énorme surcharge ; les têtes fermentèrent ; le ministère fut maladroit, fourbe, lâche, et l'État, si solide en 1787, dut crouler au bout de deux années seulement.

Qu'est-ce enfin que les états généraux, réclamés de toutes parts? C'était une assemblée convoquée ou dissoute par le roi à sa volonté, et qui, législativement, n'avait que des doléances à présenter au monarque, mais pouvait prononcer sur les demandes d'impositions nouvelles qu'on lui faisait; composée des trois ordres de propriétés, bénéficiale,

féodale et roturière, elle représentait les choses et non les personnes.

Si donc, au lieu d'entamer et de soutenir une lutte ruineuse avec les notables et les parlements, ce qui enflamma et égara les esprits, le roi eût promulgué une ordonnance de réformation accompagnée d'un tableau réel des besoins de l'État, de celui des économies possibles, et de l'établissement déjà essayé des administrations provinciales, nulle opposition n'eût probablement eu lieu à des opérations que le vœu général aurait secondées en face d'un gouvernement encore puissant et respecté.

Enfin, quand le vœu d'une réforme administrative fut connu, le monarque ne pouvait-il se hâter de le réaliser de sa pleine et souveraine volonté en assemblant les états généraux dans la forme légale en les rassemblant aussitôt que la demande en fut faite, ce qui était le vœu de la reine et celui de Madame Élisabeth. Ils n'auraient eu lieu alors que pour recueillir les fruits des bienfaits monarchiques et statuer uniquement sur le rétablissement facile des finances. Au reste, ce qu'il fallait surtout éviter, c'était de désunir ce qu'on avait un si pressant besoin de tenir uni, et principalement de rassembler près de Paris, cet éternel foyer d'agitation populaire, un corps représentant de toutes les passions, de toutes les vanités, de toutes les ambitions, et que, par sa formation, l'on avait rendu essentiellement démocratique.

En effet, qu'avait de tout temps été ce Paris dont nos destinées allaient dépendre? quant à l'esprit,

qui en est l'idole, la première peut-être de toutes les villes modernes, celle encore des grandes capitales où proportionnellement l'on trouvait le plus de moralité, d'honneur, d'aménité; mais à ces qualités précieuses se joignent des vices de caractère remarquables dans tous les âges de notre histoire; car le Parisien est et a toujours été vaniteux, crédule, bavard, inconsidéré, présomptueux et tranchant. Il n'a jamais calculé la vraisemblance dans les actions qu'il juge, les conséquences dans celles auxquelles il se livre. Vrai pourtant dans ses écarts les plus disparates, mais incapable d'être corrigé par l'expérience parce que ses passions ne cessent de le guider et de l'égarer. Puis il est d'une frivolité déplorable en s'occupant même d'objets sérieux, parlant de tout, décidant de tout sans se connaître à rien. Aussi se montre-t-il perpétuellement, sans le savoir ni le vouloir, le partisan effréné des plus grossières erreurs, sanguinaire et dévastateur dans ses extravagantes folies.

Les Parisiens ne furent-ils pas jadis les sicaires de Charles le Mauvais et de Jean sans Peur? ne se baignèrent-ils pas dans le sang à la Saint-Barthélemy, qu'ils ne reprochent qu'à leur roi comme si elle n'avait point été le fruit de leurs propres et fanatiques fureurs? ne sanctifièrent-ils pas Jacques Clément? ne repoussèrent-ils pas le généreux et paternel amour de Henri IV, nommant toujours *patriotisme* ce qui était la honte et la ruine de la patrie? C'est que, séduits par de puériles vanités, de vains sophismes, de grossiers mensonges, ces gens, qui ne se

doutent ni de ce qui se passe hors de leurs barrières ni de l'effet que produira ce qu'ils peuvent dire ou faire, ne peuvent connaître les véritables intérêts de l'État. Ils s'en occupent cependant avec une importance aussi grotesque, aussi exaltée que le fut celle pour et contre les miracles du diacre Pâris.

Trompée enfin par des théories séduisantes, mais que ne confirme ni ne rectifie l'expérience, la classe intermédiaire de cette grande et populeuse cité, sous le charme d'une nouvelle et dangereuse badauderie politique, ne considérait dans l'expectative d'une révolution que la chute de ce qui gênait son ambition, sans se douter qu'au dehors d'une masse bourgeoise si morale, mais si aveugle, il existait des scélérats prêts à tout entreprendre, des niais prêts à tout croire, des clabaudeurs prêts à tout répéter, tourbe ignoble et fangeuse, instrument sans cesse de tous les troubles et cause de tous les malheurs, tant sous la Ligue et la Fronde que dans les agitations publiques qui les précédèrent.

Un nouvel élément d'inquiétude se joignit encore en 1789 à ceux ci-dessus indiqués : c'était, de la part des créanciers de l'État, la crainte d'une banqueroute; c'était, de celle des gens à argent, l'espoir de remplir leurs coffres, la France dût-elle être bouleversée, spéculant déjà sur un système de spoliation, ruine de l'institution française. Mille écrivains favorisaient les espérances des uns, accroissaient les terreurs des autres, vrais charlatans politiques dont les pompeuses promesses flattaient les plus

coupables, les vanités les plus absurdes, les ambitions les plus exagérées.

Voilà pourtant ce qu'était ce Paris près duquel on allait assembler les états généraux en les composant de gens irrités et passionnés, sans fortune comme sans expérience, en leur signalant comme ennemis du peuple tous les vrais défenseurs du trône.

J'ai entendu le duc d'Harcourt, le comte de Bombelles, le comte de Coigny, des ministres, des magistrats surtout se prononcer hautement, mais sans effet, contre une telle idée. Madame Élisabeth, dont l'esprit était aussi juste que son cœur était pur, osa dire timidement son avis sur cette détermination, et la reine, qui en démontra les dangers, n'eut point assez de crédit pour y faire renoncer. M. Necker était tout alors : il le voulait, et cet homme semblait avoir la mission de ne négliger aucun des moyens propres à abattre un trône qu'il avait été appelé à défendre.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que le ministre, en ruinant les bases, croyait le fonder sur des bases plus solides. Il ne voyait pas que la secte politique moderne attaquait, non le gouvernement seul, mais la sociabilité, non des abus seulement, mais les doctrines consacrées ; et les doctrines sont ce qui constitue et manifeste la vie morale des nations.

Ne soyons cependant pas injustes envers des hommes qui, entraînés vers l'erreur quand ils se croyaient guidés par la vérité, reculèrent à l'aspect du crime. Raynal, La Harpe, Marmontel, furent de

ce nombre : soyons indulgents à leur égard ; car, pour peu qu'on ait quelque connaissance de la société et l'habitude de scruter le cœur humain, l'on sait trop combien les idées du bien et du mal se modifient en raison de la diversité des situations sociales; l'on sait que d'ordinaire nos opinions et notre conduite se coordonnent très-facilement avec les idées nées de ces mêmes situations; que l'enivrement d'un pouvoir immense, nouvellement acquis ou espéré, peut et doit naturellement aveugler non-seulement la vanité, mais la raison. Je n'oserais donc condamner sans appel l'élan funeste des classes inférieures de la société ; car, si les esprits étaient égarés alors par de flatteuses séductions, les cœurs du moins conservaient encore en partie leur droiture et profond respect pour l'autorité, qui pouvait, en s'appuyant sur ceux-ci et satisfaisant ceux-là, donner à l'opinion une direction salutaire.

Le conseiller d'État Lepelletier de Mortfontaine, ancien intendant et prévôt des marchands, homme dont l'esprit était aussi lucide que sa personne se montrait ridicule, avait peut-être saisi le nœud de la situation politique de la France quand il proposait, dans un mémoire que je lui ai entendu lire chez le comte d'Egmont en présence du baron de Breteuil, de diriger les passions perturbatrices vers un grand et noble objet en faisant marcher une armée au secours du parti français en Hollande, ce qui eût relevé l'importance du cabinet de Versailles, et procuré à la France une gloire d'autant plus facile que j'ai, bien des années après, ouï de la bou-

che même duc de Brunswick que, si les troupes françaises eussent fait un seul pas, il renonçait à son expédition en faveur du stathouder. Les idées de Lepelletier furent donc repoussées, et, qui pis est, l'on repoussa également ses justes prévisions sur des malheurs si prochains, quoique si généralement inaperçus ; car, il faut le dire, bien que cela soit inconcevable aujourd'hui, dans les premiers jours de 1789, le roi, les ministres, la cour, la ville, étaient loin de croire à une révolution, devenue pourtant inévitable ; et tous, jusqu'à ceux qui la firent, n'en avaient point encore la moindre idée. Ce lourd M. Necker, sa pédante épouse, sa sémillante fille en furent stupéfiés tout autant que le reste de la société. L'aveuglement, l'imprévoyance étaient presque universels ; et l'on ne doit pas davantage croire aujourd'hui, par rapport à cette œuvre, ceux qui se l'approprient que ceux qui cherchent à s'en absoudre.

V.

Ordres politiques.—Assemblées bailliagères et cahiers des trois ordres. — Nomination des députés. — Leurs apparentes intentions. — Erreurs du gouvernement.

En parlant des trois ordres de l'État nous nous servons ici d'une expression généralement reçue : il serait néanmoins plus conforme à la vérité de dire que les fractions nationales ainsi désignées existaient bien plus alors de droit que de fait ; car des ordres politiques ne peuvent réellement être qualifiés tels qu'autant qu'ils sont pourvus d'une force solidement conservatrice. Or, que présentaient à la pensée le clergé, la noblesse, le tiers-état ? Les évêques, à l'exception d'un très-petit nombre titrés pairs, n'étaient plus que de nom *conseillers du roi en tous ses conseils*, et les assemblées du clergé, ombre de l'ancien droit commun, devenues purement administratives, se trouvaient dénuées de toute influence politique.

Quant à la noblesse, c'était une masse de gentilshommes sans unité, sans lien, sans pouvoir depuis que les plus anciennes familles chevaleresques avaient déserté le parlement, et que les nobles eussent négligé les fonctions de baillis et sénéchaux, abandonnées à des lieutenants de robe longue.

Pour les anciennes communes, dégénérées en municipalités, puis supprimées presque toutes, elles ne formaient plus de corps indépendants et représentatifs.

Enfin tous ces fantômes des anciens ordres monarchiques, dont quelques assemblées de province rappelaient imparfaitement les vestiges, se montraient encore divisés jusque dans leur sein : le bas clergé jalousait l'épiscopat, la noblesse de province celle de cour, la bourgeoisie tout ce qui s'élevait au-dessus d'elle, et, sur tant de ruineux désordres, il ne restait debout que la magistrature qui ne constituait point nominativement un ordre politique, et n'en était pas moins revêtue d'une grande et imposante puissance. Seule opposition légale à l'autorité souveraine, le besoin l'avait créée, l'opinion la favorisait. Utile ou dangereuse tour à tour, mais retenue dans ses écarts même par un religieux respect pour des maximes traditionnelles et des formes consacrées, elle était l'unique *palladium* des intérêts réciproques du prince et du peuple. Par l'une des plus funestes erreurs d'une époque d'aberration générale, le pouvoir suprême, que la magistrature devait éclairer et défendre, l'irrita, et cela dans un temps où l'antique esprit de soumission se laissait entraîner au torrent des idées spéculatives.

Le sceptre ayant imprudemment frappé sur le dernier étai du trône, celui-ci devait nécessairement crouler, non comme trop monarchique, mais comme ne l'étant plus assez depuis qu'il avait brisé, en ruinant les familles sociales, tous ces degrés hiérar-

chiques au sommet desquels il pouvait seulement être solidement établi ; car la monarchie, qui n'est point le despotisme, ne peut fonder sa légitimité que sur des légitimités conservatrices, autres que de vains titres, qui en sont l'enseigne et non l'essence.

Tout menaçait donc d'une complète catastrophe au jour où la magistrature se trouvait forcée d'abdiquer un pouvoir préservateur. Il ne restait alors qu'un moyen de salut : c'était, non de créer une nouvelle aristocratie, chose impossible, mais de réunir et de coordonner les éléments de celle constitutionnelle et disparue, en profitant de la tendance des trois ordres vers un but commun et monarchique.

Bien loin de suivre une telle et favorable direction, le gouvernement, comme nous l'avons dit, sema de toutes parts l'inquiétude, l'irritation, la haine ; il fomenta les passions, qu'il eût dû amortir, et seconda l'anarchie naissante. Nous en montrerons les effets après avoir jeté un coup d'œil sur les assemblées bailliagères, les cahiers des trois ordres, la nomination et les intentions, saines encore, de la plus grande masse des députés.

Nous ne renfermerons pas dans ce chapitre le tableau de toutes les assemblées bailliagères ; il n'y sera principalement question que de celle où j'ai moi-même assisté, échantillon suffisant des autres réunions de ce genre.

Elles avaient été précédées de quelques agitations en Bretagne, en Dauphiné, des écrits violents de

d'Antraigues, de Sieyes, de Target, des coteries révolutionnaires de Mmes de Staël et Tessé, de Jacques Aumont, des déclamations des Noailles, des Crillons et autres, ce qui devait présager des troubles. On courait les députations aussi ardemment qu'on avait intrigué la veille pour obtenir les faveurs de la cour.

Quant à moi, quoique je ne fisse que d'entrer dans ma vingt-cinquième année, les gentilshommes du bailliage de Château-Thierry, d'après une consultation de jurisconsultes qui déclarèrent que pour toutes choses favorables l'année commencée était censée accomplie, m'invitèrent à me réunir à eux. Sur quarante-huit votants, qui sans moi composaient la chambre de la noblesse, j'obtenais toujours quarante-trois voix pour toutes les nominations. Les cinq plus vieux, qui seuls m'étaient opposés, proposèrent de m'accorder une députation provisoire avec deux suppléants au lieu d'un, ce que je refusai, et ils prononcèrent mon exclusion. Ils en avaient le droit conformément à l'instruction ministérielle; et la noblesse, qui ne pouvait s'y opposer, vint en corps m'en exprimer ses regrets, ce qu'elle consigna dans un procès-verbal imprimé, et me força à me charger de la rédaction de son cahier.

Je ne note ici ces détails que pour montrer comment j'ai pu, avant vingt-cinq ans, assister à une assemblée bailliagère.

Qu'elle m'offrit un funeste présage de tout ce qui devait la suivre! les paysans, dans les premiers jours, venaient me demander de leur dicter leurs vœux,

et ils voulurent plus tard nous égorger ; le bas clergé, timide d'abord, ne rêva bientôt plus que l'épiscopat ou l'atténuation de son pouvoir ; la noblesse qui, au début de ses séances, trouvait mes opinions un peu libres, finit par en professer de telles que j'eus beaucoup de peine à les combattre, et son cahier, l'un des plus modérés de son ordre, n'est cependant pas ce qu'il était dans ma première rédaction.

L'ambition enfin régnait dans tous les cœurs, l'anarchie dans toutes les têtes. L'on n'avait plus pour guides que les intérêts du moment, que des passions désordonnées, et l'on se montrait totalement aveugle sur des événements aussi prochains que désastreux.

Ce qu'il y eut de plus remarquable, ce fut de voir subitement se rompre le lien de protection et de reconnaissance qui depuis si longtemps unissait les seigneurs et leurs vassaux, et cela à la voix de ces sangsues du peuple contre l'avidité chicanière desquelles il avait été défendu par ceux contre qui on l'irritait.

La noblesse ne se montrait pas plus équitable que les paysans, témoin l'expulsion brutale de M. de Guibert sous prétexte qu'il avait proposé au conseil de la guerre de mettre, dans certains cas, les officiers aux fers ; intrigue du marquis de Bouthillier, qui redoutait sa concurrence ; et Guibert en mourut de douleur.

L'économiste Dupont se tira mieux d'un semblable danger : à son entrée dans l'assemblée du tiers-

état de Nemours l'on cria de toutes parts : *C'est un agent de la cour; il faut le jeter par la fenêtre !* « A la bonne heure, dit-il en embrassant un gros homme son voisin, mais monsieur me servira de matelas. » On rit, on le souffre, et on le nomme député. Voilà le peuple !

Je dois rendre ici justice à Monseigneur le duc d'Orléans : le bailli d'épée de Château-Thierry, chef de la noblesse et président des trois ordres, nommé par lui, ne chercha pas à influer sur la direction des esprits; et M. de Limon me reprocha de la part du prince, quoique ses opinions fussent très-différentes des miennes, de n'avoir pas accepté sa nomination, qu'il me proposa. Ses instructions à ses représentants étaient d'ailleurs, à travers les nuages de la métaphysique, entièrement conformes aux arrêtés du parlement de Paris, sauf l'article relatif à la délibération par tête, qui, au reste, devait être l'inévitable résultat de la double représentation du troisième ordre.

Ce qu'on doit remarquer avec surprise, c'est l'unanimité des cahiers des trois ordres, quoiqu'ils eussent été rédigés au sein de l'agitation des esprits, du déchaînement des passions, de la fermentation des vanités.

En effet, voici l'exact résumé de la pluralité de ces cahiers, où l'on demandait que, 1° la religion catholique fût déclarée dominante et eût un culte public, mais en accordant aux sectes chrétiennes une tolérance civile; 2° que le gouvernement demeurât monarchique, la couronne héréditaire de

mâle en mâle comme de branche en branche, et la personne du roi inviolable ; 3° que la nation fît les lois conjointement avec son chef ; que le Roi en eût la sanction, et que les états généraux réglassent ce qui aurait lieu en cas de régence ; 4° que le monarque fût seul administrateur et eût la plénitude du pouvoir exécutif ; 5° que le pouvoir judiciaire, exercé au nom du roi, ne pût s'opposer aux actes du pouvoir législatif, ni être dans ses fonctions dépendant du pouvoir exécutif ; 6° que les pouvoirs ne pussent jamais être confondus ; 7° que la liberté des personnes fût assurée, les servitudes abolies, la presse libre, le secret des postes respecté, et les ministres responsables ; 8° que la propriété, déclarée sacrée, ne pût être violée sous le prétexte même de l'intérêt public, et qu'en conséquence les impôts et emprunts fussent soumis au consentement national ; 9° que l'assemblée représentative fût périodique, et réglât la proportion dans laquelle les *différents ordres* seraient appelés à y fournir ; 10° qu'il y eût des états provinciaux et des municipalités électives ; 11° qu'il y eût pour tous les citoyens égalité devant la loi, qu'ils fussent susceptibles de toutes les grâces, et que la noblesse devînt le but et l'espoir des services utiles ; 12° que la justice se rendît gratuitement, que la vénalité des charges fût supprimée et les juges nommés par le roi sur présentation, en conservant leur inamovibilité ; 13° que les citoyens ne pussent être traduits que devant leurs juges naturels ; 14° que les dépenses fussent fixées par les états généraux et les im-

positions réparties par les états des provinces ; 15° que la dette publique fût acquittée et qu'on n'établît point de papier-monnaie ; 16° que le roi, chef de l'armée, pût seul en disposer, faire la guerre ou la paix, mais sans la faculté d'employer les troupes contre les citoyens ; qu'il nommât aux emplois et fût la source des grâces, mais sans pouvoir destituer, si ce n'est par jugement.

Après ces seize principaux articles viennent les demandes, 1° d'un concordat nouveau avec le saint-siége, de la suppression de la pluralité des bénéfices, de la stricte résidence des évêques, de la bonification du sort des curés, de la réduction des couvents, de la diminution du taux de la dîme et du rétablissement des conciles nationaux ; 2° de la réformation du Code civil et criminel, la suppression des justices seigneuriales, du droit de franc-fief et des capitaineries ; 3° du partage des grandes fermes, de la conservation des communes, de l'abolition des corvées, des jurandes, des douanes intérieures, des priviléges exclusifs, de la milice, de la gabelle et des aides ; 4° de l'aliénation des domaines de la couronne ; 5° de l'augmentation de la maréchaussée.

Ces vœux parmi lesquels, dans les cahiers seuls de la noblesse, on trouve celui de la destruction de la Bastille, ces vœux dont nous ne chercherons pas à juger ici la nature et les résultats probables, vœux qui avaient obtenu l'assentiment de la pluralité dans chacun des trois ordres de l'État, les seuls qui aient été librement et généralement émis par la plus

grande masse du peuple français, sont utiles à noter comme fait à opposer à de vaines et ignorantes déclamations contre les hautes classes, qui y avaient particulièrement joint l'abandon de leurs priviléges pécuniaires, implicitement consigné d'ailleurs dans le vote national de l'impôt.

Un accord parfait eût donc régné dans les états généraux s'il n'avait été rompu par la clause impérative de délibérer en commun, que renfermait la pluralité des cahiers du troisième ordre ; clause sans objet, car ce que cet ordre demandait était unanimement voté par les deux autres, et peu importait la manière de le transformer en loi ; clause absurde, car des concessions librement faites ont un caractère de solidité bien supérieur à celui d'un consentement qui eût pu sembler arraché.

Enfin, dès que l'article 9 ci-dessus rapporté reconnaissait l'existence constitutionnelle des *différents ordres*, pouvait-on en compromettre l'avenir? Or, cette question ayant été le signal de l'explosion révolutionnaire et son effet le premier triomphe des novateurs, il n'est pas hors de propos de l'examiner ici, non comme droit actuel, mais comme fait historique.

Depuis la renaissance de l'autorité royale et les progrès simultanés de la puissance parlementaire, les états généraux n'étaient dans la constitution qu'un rouage accidentel, sans adhérence intime et nécessaire à l'institution monarchique telle que le temps et les circonstances l'avaient faite. Aussi n'eurent-ils jamais de convocation ni de formation

constitutionnellement régulières. Cependant, outre qu'il est de principe que là où il existe des ordres distincts ayant des situations sociales, des droits, des fonctions particulières, toute combinaison qui compromettrait l'existence de l'un d'eux serait essentiellement illégale, en tout état de cause il faut, comme règle, s'en tenir au dernier ordre de choses, quand surtout cet ordre de choses est le plus ancien. Or en 1560, 1576, 1588 et 1614 les ordres délibérèrent séparément, et ce sont les seuls états généraux dont il nous reste des procès-verbaux authentiques, ceux précédents ne nous étant connus que par des mémoires particuliers ou des récits historiques sans précision. Mais tout porte à croire que les ordres furent séparés dans les états même de 1483, où l'on délibéra par nation ; car il résulte du témoignage de Masselin, le seul qui nous en reste, qu'on y rejeta la délibération par tête. Quant aux états de 1355, il est certain qu'ils délibérèrent par ordre, et les états généraux n'avaient pris naissance que cinquante-deux ans avant cette époque. Les principes, les faits ; le dernier état de choses militaient donc en faveur d'un mode de délibération qui, après avoir été la sauve-garde du tiers-état, aurait dû devenir celle des deux premiers ordres politiques.

Mais l'effervescence des esprits recélait une révolution, et il fallait qu'en éclatant elle devînt la punition de ceux sans lesquels elle n'eût point eu lieu.

En parcourant la liste des députés élus, « Bon Dieu ! s'écria Louis XVI, qu'aurait-on dit de moi si

j'avais ainsi composé mon conseil! » Certes il avait grandement raison; car qu'y voyait-il? l'ignorance ou la nullité parmi ceux qu'il connaissait, parmi les autres des hommes presque tous étrangers aux affaires, des négociants concentrés dans d'étroites et cupides idées, des écrivains systématiques, une foule d'avocats accoutumés, en dépit de leur intime conviction, à plaider en faveur du pour et du contre, et jusqu'à des gens évidemment tarés.

Cependant, il faut le dire à l'honneur de cette assemblée, il se trouvait dans sa masse un grand nombre d'hommes de bien, et les élections n'eussent pas été entièrement mauvaises sous un gouvernement prévoyant, sage et ferme.

Cette assemblée n'était pas même encore anti-monarchique au début de ses séances; mais la soumission monarchique se nourrit d'un profond respect tant pour l'autorité souveraine que pour ce qui l'environne ou la représente, et la personne du roi était dénuée de cette majesté qui en impose; nulle dignité, nulle supériorité reconnues ne recommandaient son ministère ou sa cour. Les députés cessèrent, en les voyant de près, d'estimer ceux dont ils avaient de loin révéré la grandeur factice; ils s'étonnèrent d'un luxe nouveau pour eux, et qui leur parut un abus au moment où l'on allait exiger du peuple un surcroît de charges; et quand, après le long, vide et pesant discours de M. Necker, celui un peu niais du garde des sceaux Barentin, les nombreux députés des trois états se virent seuls dans la salle commune (car on avait négligé et de leur en

préparer une particulière et de rompre l'assemblée à l'issue de la seance d'ouverture), ils se crurent tout, et s'inquiétèrent réellement de la séparation en trois ordres, séparation sans danger pour le leur après les déclarations faites jusque par les princes du sang, et d'autant plus irrévocables que la nature même des principes établis relativement à l'impôt leur en assurait l'exécution.

Cependant les esprits commençaient à fermenter : à des inquiétudes sans objet, mais pourtant réelles, succédèrent des calculs d'ambition, des susceptibilités d'amour-propre, chez ceux-là principalement à qui la munificence du roi, du clergé et des grands avait procuré une éducation gratuite, dont l'effet était d'enfanter en eux, sans le pouvoir satisfaire, un désir très-naturel de s'élever au-dessus de son état, et les circonstances en offraient l'espoir ; ce qui fit dire un jour par l'abbé Sieyes à des gens qui, dissertant sur la révolution, en recherchaient le principal auteur : « Ne vous y trompez pas, ce sont les boursiers qui l'ont faite. » Et tous en convinrent.

Le gouvernement, qui n'avait pas prévu les résultats possibles de leur ferment ambitieux et ne sentait point ce qui lui restait de force morale, ne faisait que conseiller timidement quand il pouvait commander encore, et n'imagina enfin de commander qu'à l'époque où il ne lui restait peut-être plus que l'humble faculté de présenter des avis. Il louvoyait et ne marchait point, hésitait quand il eût fallu agir, perdait prématurément tout espoir, ignorant qu'on a toujours des moyens sûrs de gouverner les hommes,

soit par leurs vertus, soit par leurs vices, si l'on sait choisir avec sagacité, tenir d'une main sage et ferme les rênes qui peuvent servir à les guider.

Necker, plus banquier que financier, avait depuis sa rentrée au ministère ravivé le trésor épuisé, et ramené le crédit public en le fortifiant du sien propre; mais, déjà politiquement dans une voie fausse, il mit le comble à ses nombreuses erreurs en ne présageant point le haut degré d'influence que, vu la direction des esprits, un homme tel que Mirabeau ne devait pas manquer d'exercer sur une masse d'êtres passionnés et sans expérience. Malouet le prévit, s'assura des principes politiques du député de Provence, vit qu'il pourrait utilement servir la monarchie déjà chancelante, que même il y était disposé, et dès les premiers jours de juin il lui ménagea une entrevue avec le ministre des finances.

Mirabeau se serait engagé à défendre les plans du ministre si leur objet avait été d'établir un ordre de choses solidement libre et monarchique, car il ambitionnait à la fois du pouvoir et de la renommée; mais ces deux hommes, ainsi mis en regard, se suspectaient l'un l'autre, et, soit à tort, soit à raison, ils se méprisaient réciproquement. Aussi le ministre demeura-t-il froid, réservé, presque insolent même, et le fougueux tribun, déçu dans ses vues, se précipita violemment dans une révolution désorganisatrice, tant pour se venger que pour vaincre chez ses collègues la répugnance que sa réputation y avait fait naître au point que, lors des premières séances des états généraux, ils se tenaient séparés de lui. Il

y a plus, et je dois en croire ici l'ambassadeur des États-Unis, Gouverneur-Morris, qui en fut témoin : on le hua, on le siffla au début de sa carrière politique.

Cette défaveur connue trompa l'homme qui croyait pouvoir facilement faire adopter la constitution anglaise à un peuple qui n'avait ni la même base sociale, ni les mêmes besoins, ni les mêmes habitudes, et il laissa le champ libre à celui qui, en le quittant, dit du Genévois, de manière à en être entendu : « C'est un sot, il s'en repentira » ; et il ne tint que trop bien sa parole au détriment de l'État.

Voilà comment les rois deviennent les victimes de ceux qui les servent, et les peuples celles des rois inhabilement servis !

VI.

Mirabeau. — La Reine. — Necker. — Les clubs. — Mme de Staël. — Cpster. — La séance royale du 23 juin. — Réunion des trois ordres. — Desprémesnil. — Le duc d'Orléans.

Mirabeau, que je n'avais pas connu personnellement avant l'ouverture des états généraux, et dont l'esprit embellissait si promptement aux regards de ses auditeurs sa figure, hideuse au premier abord, fut sans contredit l'aigle de ces temps dont son irascible et audacieux génie excita les sanglantes tempêtes.

On lui a prêté un grand nombre de propos qui lui ressemblaient peu, mais en voici un qui est bien de lui et le peint à merveille : « Ma tête aussi est une puissance. »

Doué d'une âme ardente, d'un esprit lumineux, d'une conception rapide, et d'un caractère violent que tout avait aigri et rien adouci, une sensibilité très-irritable devait nécessairement le conduire à tous les vices ou à toutes les vertus.

Des procédés injurieux prodigués à son enfance, et l'animadversion publique attachée, du fait de ses parents, aux erreurs de sa jeunesse, l'avaient pré-

maturément sevré de ces affections tendres dont l'habitude donne à notre âme une indulgence sans faiblesse et à notre esprit une flexibilité sans abjection.

Dès l'âge de vingt-sept ans il avait déjà été frappé de cinq lettres de cachet et de deux interdictions, et fut, dans la fougue de ses passions, obligé de se faire à lui-même une existence, car ceux dont il devait tout attendre lui refusaient tout et lui enlevaient jusqu'à l'honneur.

Le procès en séparation que lui intenta son épouse commença à le mettre en évidence comme écrivain par des mémoires judiciaires, les meilleurs peut-être de ses productions littéraires. Depuis lors il eut le sentiment de sa force, et saisit toutes les occasions de faire effet. Sa plume énergique devint un poignard acéré dont il immola successivement d'Espagnac, Gabarus, Beaumarchais. Bientôt un ouvrage sur les lettres de cachet excita dans les esprits une vive fermentation.

Ce n'était pas assez pour lui, dénué de fortune et écrasé de dettes: il fallait, pour le relever, une révolution. Elle arriva, et cet homme, né pour le salut ou la ruine de son pays, trop imprudemment repoussé, ébranle tout pour se rendre nécessaire.

Mirabeau, révolutionnaire par besoin, était monarchique par opinion et féodal par orgueil. Fier de sa naissance et ne voulant pas tolérer l'usurpation flagrante de son nom, il menaçait de faire rayer aux Caraman la lettre I dont ils avaient allongé le leur, et masqué ainsi sous celui de *Riquetti* l'origine

bourgeoise des *Riquets*, disant que son père n'avait pas eu le droit de les reconnaître. Or voici comment l'ami des hommes s'y était prêté. Sur une demande expresse de Louis XV, il avait fait la déclaration suivante : « Par respect pour le Roi, *et uniquement par respect*, je reconnais que les *Riquets* et les *Riquetti* sont de la même famille. »

C'était après s'être vu repoussé par la noblesse de Provence que Mirabeau s'était jeté dans le tiers-état, qui le députa aux états généraux, où il se fit un titre de ce qu'il nommait une injure de l'aristocratie. Cette expulsion fut cependant constitutionnelle, car cette province ayant conservé ses anciennes formes, il y fallait, pour faire partie de la chambre de la noblesse, être non-seulement noble, mais possesseur de fief, et Mirabeau n'en possédait point.

Mirabeau, avec son costume plébéien, devenait d'autant plus dangereux qu'il ne pouvait soulever le poids d'un juste ou injuste mépris qu'en se rendant redoutable comme le représentant et l'organe des passions populaires. Comptant sur une turbulente phalange facile à mettre en action, mais qui n'y était point encore, il offrit de nouveau son crédit, que la Reine eût voulu accepter, mais que Necker, plus puissant alors et moins éclairé qu'elle, refusa derechef, persuadé qu'il suffirait seul au salut d'un État qu'il défendait, disait-on, comme ses ennemis eussent fait pour le détruire.

Une grande perturbation se préparait cependant, et elle était principalement due à ces coteries imi-

tées de l'Angleterre, et qui avaient pris comme chez elle le nom de *clubs*.

L'origine de ces clubs remontait à des temps antérieurs aux agitations politiques. La première réunion de ce genre, si l'on met à l'écart le club des Échecs, avait eu lieu au foyer de l'Opéra, durant la guerre d'Amérique. Occupée uniquement de nouvelles, elle s'était modelée sur la constitution parlementaire, ayant comme elle des procureurs et avocats généraux, sous la présidence du marquis d'Espenchal. Bientôt ces messieurs se transformèrent en véritable club, mais ce fut à l'époque de l'assemblée des notables que ces sociétés d'hommes devinrent importantes. Leur turbulence donna enfin des inquiétudes au gouvernement, qui d'abord les avait tolérées : le club de Valois lui sembla factieux, et le baron de Breteuil ordonna sa fermeture. Il n'était plus temps : le ministre, assailli de sarcasmes, se trouva moins fort que cent libelles lus avec faveur dans les salons ; et leurs auteurs (j'en tairai les noms pour prix de leur amendement), jouant aujourd'hui un rôle de royalistes exagérés, doivent être assez punis d'avoir parlé alors un langage semblable à celui dont ils furent depuis apostrophés par leurs néophytes politiques, devenus leurs implacables ennemis.

Ce club de Valois avait cependant rendu un grand service à l'autorité, qui n'en sut pas profiter, en répandant avec profusion, lors des assemblées bailliagères, un projet d'articles constitutionnels auquel est probablement due l'unité de vues qu'on

remarque dans les cahiers des trois ordres. Mais la réunion des députés aux états généraux imprima à l'esprit de club un nouvel essor. Le premier de tous qui manifesta des opinions violemment révolutionnaires fut celui du Potager, composé de la minorité novatrice de la noblesse. Il avait succédé aux réunions politiques de Jacques Aumont, et ne dura que quelques semaines. Lafayette, Fréteau, d'Orléans, les Lameth, Duport, en avaient été.

Un autre se forma presque à la même époque sous la dénomination de *Comité de Bretagne*, ou *Club breton*, fondé par les députés d'une province dont le clergé et la noblesse ne crurent pas devoir envoyer de députation à une assemblée dont les formes leur semblaient inconstitutionnelles. Les premiers et principaux membres de ce club furent Chapelier, Lanjuinais, Pétion, Barrère, Rabaut-Saint-Étienne, Robespierre, et ils se réunissaient chez l'évêque d'Autun.

Ce club ne voyait qu'avec méfiance encore le comte de Mirabeau, dont, en dépit de ses déclamations, il trouvait les affections, les principes, les vanités trop monarchiques; car Mirabeau, qui sous le nom de *despotisme* attaquait hautement la monarchie, semblait être en secret disposé à la sauver. Jugeant mieux que tous les autres les dangers qu'eussent fait courir à l'État les mouvements désordonnés d'une populace qu'il caressait pour devenir puissant par elle, il voulait bien qu'elle l'aidât à dominer, mais redoutait de tomber lui-même sous sa domination.

Ce club, auquel se réunirent les Lameth après la dissolution de celui du Potager, échauffant les esprits au dedans et au dehors de l'assemblée, servait sans le savoir celui qui, pour être enfin recherché par la cour, avait besoin qu'on en ruinât le crédit dans l'opinion. Aussi la marche accélérée de cette opinion hostile au trône coïncida-t-elle avec l'importance croissante de l'homme que Necker avait repoussé.

Necker, moins habile agioteur de popularité que son éloquent adversaire, avait, pour conserver la sienne, déjà chancelante, perdu un temps précieux dans lequel l'autorité eût pu agir encore avec vigueur et succès; et cela par l'emploi de moyens prétendus conciliatoires qui aigrirent les esprits, démontrèrent la faiblesse du gouvernement, et enhardirent les révolutionnaires, plus timides longtemps qu'ils ne le voulaient paraître.

Necker, qui prenait sa propre faiblesse pour de la prudence, fut donc l'homme le plus dangereux que pût avoir alors pour ministre un monarque qui ne pouvait ni se laisser guider par lui sans s'égarer ni s'en défaire sans se perdre, ce dont il n'eut que trop tôt l'irrécusable preuve.

Necker, en effet, voulant finir par où il aurait dû commencer, rédigea, en compilant les principaux articles des cahiers, une déclaration conforme aux vœux exprimés des bailliages. Une sanction pure et simple donnée à ces vœux eût peut-être été plus convenable dans les circonstances où l'on se trouvait, le temps des ordonnances de réforma-

tion souverainement promulguées étant déjà disparu, et la sanction royale n'ayant pas encore été contestée.

Necker cependant, irrité de quelques légers changements introduits dans sa rédaction et qui n'avaient pour objet que d'adoucir les termes relatifs aux concessions exigées des deux premiers ordres, résolut d'improuver par son absence ce qu'il avait lui-même conseillé. On sait cela, quoique Mme de Staël ait sur ce fait rendu un compte très-inexact; mais voici ce que généralement on ne sait point.

M. Coster, premier commis des finances, homme de cœur, de sens et de prévoyance, ayant appris la formelle détermination du ministre, que les supplications du roi et de la reine n'avaient pu vaincre, se rend à la surintendance, remontre à son chef, qui le regardait à juste titre comme un ami dévoué, tous les malheurs dont son absence de la séance royale serait l'inévitable résultat, tant pour le monarque, la monarchie, l'ordre public, que pour l'honneur du ministre lui-même, surtout depuis que l'annonce seule de cette séance avait fait prêter aux députés un serment de révolte. Il peint avec feu les dangers de l'État, que M. Necker pourrait encore prévenir, se jette à ses genoux, pleure, prie; et il commençait à ébranler les résolutions du ministre quand Mme de Staël, qui avait tout entendu, entre ivre de fureur, injurie M. Coster, lui reproche d'être d'accord avec les ennemis de celui à qui il doit tout et de trahir à la fois la reconnaissance et l'amitié. S'adressant ensuite à son père, elle lui représente

que, s'il avait la faiblesse de céder à de perfides conseils, sa popularité serait à l'instant perdue. C'était faire vibrer la corde la plus sensible dans le cœur, ou plutôt dans l'esprit du littérateur-financier, et le calculateur genévois persiste dans une coupable conduite dont on connaît de reste les longs et désastreux résultats.

Quant à M. Coster, il rentre chez lui en proie à la plus profonde douleur, et dit à sa femme, devant un homme de toute confiance de qui je le tiens : « Tout est perdu ! une effroyable révolution va éclater, et M. Necker ainsi que sa fille y auront puissamment contribué ! »

Le serment du jeu de paume, qui n'avait trouvé qu'un seul opposant, prouvait bien que l'assemblée, qualifiée dès lors *nationale*, se croyait saisie de la souveraineté. Cependant son audace même l'intimidait encore, et elle n'en reprit une réelle que lors de l'injonction très-intempestive que lui fit de se séparer le grand maître des cérémonies.

Celui-ci dont la charge, que de grands seigneurs eussent dédaignée, n'avait point alors l'importance qui plus tard lui fut prêtée sous Napoléon d'abord, mais surtout sous Louis XVIII, qui d'un simple employé de cour fit un grand officier de la couronne, n'était capable d'en imposer ni par sa naissance, ni par ses dignités, ni par son âge : jeune officier de cavalerie d'un grade subalterne, son nom ne rappelait en rien ceux des deux illustres maisons de Dreux et de Brezé, dont le sien se composait. Quant à sa

démarche, commandée ou non, elle était réellement inconvenante.

Mirabeau néanmoins ne lui adressa point ces paroles qu'on a voulu rendre historiques : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que l'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes! » car cette séditieuse apostrophe, scène dramatique qu'on ne trouve ni dans le *Moniteur* ni dans les *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, ne fut imaginée que pour exalter les esprits de la multitude et avilir l'autorité.

Mirabeau n'était pas alors parfaitement tranquille sur les dangers que le gouvernement pourrait faire courir à l'assemblée nationale; et Guillotin disait même à mon vieil et honorable ami Labédoyère, qui lui demandait son avis sur les déclarations du Roi : « Hélas! elles ne sont que trop favorables, ce qui nous ravira peut-être le bonheur d'avoir une révolution. »

Mais le Roi, loin de donner suite à une démarche décisive, manqua de fermeté, s'abandonna de nouveau à Necker, dont la popularité fut alors ravivée en qualité d'opposant aux vues de la Cour, et le sort de la monarchie se trouva réellement décidé.

A cette époque eut lieu ce débordement de pamphlets qu'on ne saurait lire aujourd'hui sans dégoût. Là furent reproduites toutes les absurdités débitées en Angleterre lors de la révolution qui fit périr Charles Ier, et elles étaient crues à Paris comme elles le furent à Londres. Les députés même, encore ef-

frayés de leurs œuvres, se croyaient entourés de périls, et j'ai vu des lettres dans lesquelles quelques-uns d'eux affirmaient qu'on avait placé des barils de poudre sous la salle de leurs séances.

Enfin leur prétendu courage, très-facile devant un prince bon, timide, inoffensif, n'était que l'élan de la peur, et elle était partagée par la populace et jusque par la bourgoisie, aussi aveugle que crédule, qu'on nourrissait des plus grossières erreurs. C'était, selon la tactique éternelle des factieux, l'accusation faite d'avance de tous les moyens que le monarque eût pu adopter pour son salut, des projets de fuite, des intentions prétendues de brûler Paris, ou de réduire cette capitale à l'aide de la force militaire dont elle était environnée. A tant de notions alarmantes étaient jointes des injures contre la reine, des cris de mort contre elle et les Polignacs, comme contre tous les plus sincères amis de cette princesse.

Dans des circonstances aussi menaçantes l'assemblée, devenue réellement souveraine, ne faisait rien pour calmer les esprits. Le clergé s'était réuni à elle le lendemain de la séance royale, et il en fut de même, le 25, de la part de quarante-sept députés de la noblesse, ayant en tête le duc d'Orléans. Desprémesnil sentit toute la portée d'une semblable démarche, qui, à la suite du coupable serment du jeu de paume, présageait l'inévitable chute du trône, à moins qu'un grand exemple ne vînt effrayer les factieux. Il sollicita donc du roi une audience, l'obtint, et lui dit (je tiens ces détails de lui-même) : « Sire, ceux qui ont, quoique avec des intentions pures,

contribué aux dangers présents, doivent se dévouer pour les réparer. J'ai le malheur d'être de ce nombre : j'ose donc supplier Votre Majesté de me donner, non l'ordre, mais la simple autorisation verbale d'agir ainsi que je vais avoir l'honneur de le lui exposer : c'est d'assembler les chambres du parlement, d'y dénoncer Monseigneur le duc d'Orléans et ses principaux complices, de les juger à huis-clos sans désemparer, de les condamner à mort, de les faire arrêter par nos huissiers, et de les faire pendre à l'instant aux grilles du palais. Le peuple, stupéfié, ne bougera pas, j'en réponds sur ma tête, et un arrêt de la Cour solennellement publié, annonçant le crime et la punition, prononcerait la dissolution de l'assemblée comme infidèle à ses mandats, lui enjoindrait de se séparer sous peine de forfaiture, et il y serait joint un arrêté portant humble demande à Votre Majesté d'accorder à ses peuples les réformes et améliorations, résultat de la majorité des vœux exprimés dans les cahiers, telles que les déclarations royales les ont déjà promises, puis la demande de convoquer les états généraux selon les formes antiques et légales, mais uniquement pour le vote de l'impôt et la liquidation des dettes de l'État. »

Cette proposition, dont les termes furent textuellement écrits alors par moi sous la dictée de Desprémesnil, révolta la douce humanité de Louis XVI, qui la repoussa. La démarche était vive, mais les dangers pressants, et le parlement de Paris, si redoutable par le droit de glève, seul corps important

qui fût encore debout et pût rivaliser avec une assemblée factieuse, offrait au Roi la seule base sur laquelle il pût appuyer son autorité menacée.

Loin d'avoir recours à cette haute magistrature, qui eût courageusement expié ses torts en s'immolant au salut du monarque et de la monarchie, Louis XVI força le reste de la noblesse à se réunir aux communes, comme le seul et dernier moyen de salut pour lui et sa famille. Cet excellent prince ne savait pas combien la majesté royale en impose encore avant qu'on se soit accoutumé à l'insulter, et qu'il n'y a rien qu'elle ne puisse jusqu'au moment où elle s'est elle-même démise de ses derniers moyens de force.

La tentative hardie peut-être du 23 juin, suivie d'une si prompte stupeur, prouve combien la force instantanée de la faiblesse est plus funeste que l'apparente faiblesse de la force; mais Louis XVI crut que ses condescendances amortiraient des passions dont il ne prévoyait point le but; que l'assemblée, fidèle à ses mandats, allait rentrer dans la voie tracée par ses commettants, et sa candeur ne pouvait imaginer qu'un prêtre (Talleyrand), récemment favorisé par le comte d'Artois à qui il avait proposé de trahir ses complices, emploierait toutes les ressources de sa logique pour démontrer à ses collègues qu'un serment prêté ne les engageait point.

Quant au duc d'Orléans, nous croyons devoir rapporter ici une anecdote sur son élection aux états généraux.

Il siégeait à l'assemblée comme député de la noblesse de Crépy en Valois; mais ce qu'on ne sait ou ne se rappelle peut-être pas, c'est le vice de cette députation, car M. de Mazancourt, son chargé de procuration, n'avait pu engager les gentilshommes du bailliage à le nommer que sur l'assurance donnée d'abord, puis renouvelée après les résultats du scrutin, que le prince n'accepterait point. Aussi, par suite de cette double déclaration, passa-t-on à un nouveau ballotage qui fit obtenir à un officier d'artillerie nommé Lepelletier la pluralité des suffrages, et il fut chargé du cahier des doléances. Mais le duc d'Orléans, voulant écarter un royaliste, désavoua son représentant, et refusa pour la députation de Crépy celle de Paris, qui le portait aux états généraux, où il devint, par sa démarche du 25, l'objet des alarmes de la famille royale.

Le fait ci-dessus est attesté par les réclamations patentes de Lepelletier pour être admis à l'assemblée, et le refus qu'il en éprouva. Pour Louis XVI, il vit bientôt s'évanouir une grande partie des illusions dont il s'était bercé.

VII.

Renvoi de Necker. — Nouveau ministère. — 12 et 14 juillet. — Départ des princes et des Polignacs. — Le roi prend la cocarde nationale.

La mine creusée sous le trône par les notables, chargée par Loménie et Necker, menaçait d'une explosion que prévoyaient la reine et ses entours; mais le roi espérait encore. Sa situation devenait pourtant chaque jour plus critique, car chaque jour il apprenait combien peu il eût pu compter sur la fidélité de ses troupes, et même d'un grand nombre des officiers de son armée. Aussi, ne pouvant rien attendre du faible et temporiseur Genévois, il eut recours au baron de Breteuil, s'entoura de régiments, pour la plupart étrangers, les seuls disposés à défendre lui et sa famille, et donna à M. Necker, le 11 juillet, l'ordre de quitter secrètement le royaume.

Un nouveau ministère, dont le maréchal de Broglie, déjà commandant des troupes rassemblées, faisait partie, devait dissoudre la chambre et déclarer lois fondamentales de l'État les ordonnances du 23 juin, considérées comme vœu unanime du

peuple et du roi; payer et effacer la dette publique avec un papier-monnaie, imaginé par le baron de Batz et mis en circulation par l'évêque de Pamiers (d'Agouet), auquel l'administration des finances devait être confiée. Quant à ce papier-monnaie, le remboursement en serait fondé sur de strictes économies et un don de 400 millions proposé par le clergé.

Ces opérations semblaient être d'une exécution aussi facile que les résultats en eussent été utiles. Aussi nul ordre hostile n'avait encore été donné à des troupes destinées à en imposer, non à frapper, et qui demeurèrent impassibles en dépit des injures que leur adressait la populace.

Par pure précaution, le roi avait envoyé le 12 au baron de Bezenval l'ordre suivant, écrit de sa main: « Le baron de Bezenval repoussera la force par la » force. » Un autre de même date portait de ravitailler la Bastille et de la faire garder par un régiment suisse; car ce château, dépourvu de tout, n'avait pour défenseurs que trente-deux soldats et quatre-vingts individus, sous un gouverneur nullement militaire.

En conséquence le chevalier d'Allonville, général commandant une brigade suisse, marcha à la tête du régiment de Salis-Samade; et il n'éprouvait aucune résistance de la part d'une populace émue, inquiète, mais timide et muette encore, quand le prince de Lambesk, colonel-propriétaire de royal-allemand, qui couvrait son mouvement, ayant été assailli du haut des terrasses des Tuileries par des

nuées de pierres, chargea seul sur la foule, qui l'entoura et dont il ne put être dégagé qu'à l'aide de ses cavaliers, accourus à son secours.

Tandis que cela se passait, le chevalier d'Allonville, qui n'était arrêté par aucun obstacle, eut ordre de se retirer, et royal-allemand longea les boulevards, où il fut assailli d'une vive fusillade en face du dépôt des gardes-françaises, déjà en partie insurgées.

Ce bâtiment du dépôt occupait alors l'encoignure orientale de la Chaussée-d'Antin et du boulevard. Le duc du Châtelet, successeur du maréchal de Biron, dînait à l'hôtel de Richelieu. Dès qu'il eut appris ce qui se passait, il sortit précipitamment et se jeta avec intrépidité, quoique sans armes et même sans chapeau, entre ses soldats et les cavaliers allemands, dont il parvint à assurer la retraite en faisant cesser le feu. Mais la rentrée ordonnée des Suisses au Champ-de-Mars empêcha le ravitaillement de la Bastille, et donna à la populace une audacieuse confiance qu'elle n'avait point encore manifestée.

Ce qui prouve sa timidité à cette époque, c'est ce qui se passa alors au Palais-Royal. Le renvoi annoncé de M. Necker y excitait une vive rumeur; Camille Desmoulins, monté sur une table et un pistolet à la main, l'exaltait en s'écriant : « On médite une Saint-Barthélemy, vous serez égorgés! Ne perdez pas un moment, armez-vous, ayez un signe de ralliement! » et, prenant une feuille d'arbre, il la mit en cocarde à son chapeau, ce que la foule imita en dépouillant

toutes les boutiques de rubans verts ; et les bustes de Necker et du duc d'Orléans sont portés en triomphe. Cependant Charles de Sombreuil et Armand de Polignac, insultés par la multitude, la font fuir de toutes parts en tenant une chaise d'une main et leur sabre nu de l'autre ; mais, eux sortis, la foule rassurée rentre et vocifère de nouveau dans le jardin, où l'on jeta même des pièces d'argent usées sur lesquelles étaient frappées les lettres R et F (République française). J'en possédais une que j'ai donnée au comte de La Châtre pour la montrer à Monsieur. J'ignore ce qu'il en a fait.

Je ne sais si, ce 12 juillet, le prince de Lambesk sabra réellement un vieillard à l'entrée du jardin des Tuileries, car il y a sur cela du pour et du contre ; mais ce qui a généralement lieu lors des troubles populaires, c'est que ceux chargés de les réprimer, et qu'on attaque, sont accusés toujours d'avoir eux-mêmes attaqué ; chose crue et répétée quoique absurde, car réprimer c'est se défendre, et cela prouve qu'on en avait eu besoin.

Ce qu'il y a de curieux à noter ici, c'est que le prince de Lambesk avait pour aides-de-camp Félix Lepelletier, le baron de Bezenval, pour adjudant Alexandre Berthier, et que Mathieu Dumas, alors secrétaire du conseil de la guerre, où, sous un titre inférieur, il remplaça M. de Guibert, présentait ce même jour, 12 juillet, au maréchal de Broglie, qui le repoussa, un plan d'attaque de Paris, et que ces trois personnages étaient, trois jours après, attelés au char insurrectionnel de Lafayette, dont

le vicomte de Noailles devint l'adjudant-général.

Louis XVI avait, à l'issue du 23 juin, refusé son accession aux vues sanglantes de Desprémesnil. M. Joly de Fleury, procureur-général au parlement, se rendit à Versailles, dans la nuit du 12 au 13, pour solliciter le roi de prendre en hâte des mesures militaires propres à refréner l'insurrection, et lui proposer une assemblée des chambres, les pairs y séant, pour déclarer les insurgés criminels de lèse-majesté au premier chef, et lancer arrêt portant peine de mort contre tous ceux qui prendraient part à la révolte, persuadé qu'il fallait éclairer la bonne bourgeoisie parisienne, trompée par des factions et entraînée par des brigands. Ne pouvant pénétrer jusqu'au monarque, il se présente chez les princesses tantes, qui le font conduire en leur nom chez le maréchal de Broglie, à qui il ne peut persuader que le mal est aussi grand, car ce ministre avait été abusé par les rapports de son état-major. Aussi repoussa-t-il l'idée d'une assemblée des chambres, et se contenta-t-il de donner à l'armée des ordres de répression, qui furent si peu exécutés, ou peut-être même transmis, que le dépôt d'armes des Invalides devint la proie de la populace sans qu'on y opposât d'obstacle.

Il y a plus : un régiment suisse, stationné à Brie-Comte-Robert et destiné à venir pour contenir le faubourg Saint-Antoine, et qui s'y préparait, ne reçut pas l'ordre de marcher qu'on lui avait expédié.

Les habitants de Paris, aveuglés par les meneurs

révolutionnaires, et que l'autorité ne prenait aucun soin d'éclairer sur ses vues, s'étaient armés sous la dénomination de *milice bourgeoise*, et quittant la cocarde verte, comme livrée du comte d'Artois, ils avaient repris celle blanche, en y joignant du rouge en l'honneur du duc d'Orléans. Les électeurs du tiers-état, dont les fonctions avaient légalement cessé après l'élection de leurs députés, ne s'en rassemblèrent pas moins dans leurs districts respectifs et formèrent un comité central siégeant à l'hôtel de ville; ce qui, tout en régularisant l'insurrection, contribua pourtant à soustraire la capitale aux fureurs d'une populace effrénée.

Des six bataillons des gardes-françaises, cinq s'étaient réunis à cette populace en apprenant qu'un de leurs camarades avait été tué par un cavalier de royal-allemand. Un seul demeurait encore fidèle; mais, le 14 juillet, tandis que le comité de l'hôtel de ville sommait inutilement la Bastille de se rendre, on annonce à ce bataillon, caserné dans la rue Verte, que nombre des leurs sont égorgés dans ce château. Sortant alors en dépit des efforts de leurs officiers, ces soldats, ainsi trompés, se précipitent vers la forteresse, rencontrent sur leur route le chevalier de Laizer qu'ils forcent, quoiqu'il fût en habit de ville, de se mettre à leur tête, demandent à visiter le château, qu'on leur ouvre. Les bandits, y pénétrant sous les auspices de ce bataillon, en égorgent impitoyablement la faible garnison, et le gouverneur Delaunay subit bientôt le même sort.

Laizer, vivement blâmé par ses camarades, s'en

excusa en disant qu'il avait voulu conserver au roi la Bastille. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il écrivit à son colonel pour lui demander ses ordres; que la lettre fut interceptée; que M. de Lafayette alla sur-le-champ solliciter le licenciement du bataillon; que Louis XVI l'ordonna, et que les 3,600 gardes-françaises furent incorporés dans la milice bourgeoise, devenue garde nationale, dont M. de Lafayette fut élu chef le 15 juillet, tandis que Bailly était élu maire de Paris; enfin que les soldats, sous le nom de *compagnies du centre*, et répartis dans les bataillons parisiens, y furent soldés. Mais ces mêmes soldats, humiliés de leur nouvelle destinée, députèrent vers M. de Mathan, leur ancien lieutenant-colonel, pour le supplier de déposer aux pieds du monarque l'assurance de leur profond repentir et le vœu d'être admis à reprendre leur service près de son auguste personne, faveur et pardon que l'infortuné prince n'avait plus le pouvoir de leur accorder.

Dans les circonstances où l'on se trouvait il ne restait de choix qu'entre deux partis : réduire Paris, ou se retirer avec l'armée. Le premier répugnait au cœur du roi, le second n'était pas sans de graves inconvénients, vu l'importance de la capitale et le pouvoir acquis par l'assemblée; puis dans l'un et l'autre cas il fallait être sûr des troupes : le maréchal, interpellé sur ce sujet, dit qu'il ne pouvait pas en répondre. Louis XVI cependant lui conféra le plus éminent des titres militaires depuis la suppression de la charge de connétable en le nommant

maréchal-général, dignité à laquelle n'étaient encore parvenus que les maréchaux de Lesdiguières, Biron, Turenne, Villars et de Saxe. Si nous copions ici tout entière l'ordonnance du roi, datée du 16 juillet, c'est non-seulement parce qu'elle est généralement inconnue et offre un modèle des rares promotions de ce genre, mais pour démontrer que Louis XVI, espérant encore les services du maréchal, lui donnait ainsi le pouvoir d'agir en sa faveur sans avoir besoin qu'on lui adressât *d'autres lettres, brevet ou provision*. Voici donc le texte de cette ordonnance :

« Sa Majesté voulant donner au sieur maréchal de » Broglie une preuve éclatante de la satisfaction » qu'elle a de ses services et des preuves multipliées » de zèle et d'attachement particuliers qu'il n'a » cessé de lui donner, tant à la tête de ses armées » que dans toutes les autres circonstances dans » lesquelles Sa Majesté a jugé à propos de l'em- » ployer, elle a bien voulu lui conférer le titre de » maréchal-général de ses armées, pour, en cette » qualité, prendre et avoir le commandement sur » toutes les troupes, tant françaises qu'étrangères, » que Sa Majesté serait dans le cas d'employer ; con- » duire et commander lesdites troupes supérieu- » rement à tous autres maréchaux de France ou » officiers-généraux qui se trouveraient à leur tête, » et sans que pour ce, il soit nécessaire qu'il se » pourvoie d'aucune *autre lettre, brevet ou pro-* » *vision*. Mande et ordonne Sa Majesté à tous les

» maréchaux de France, lieutenants-généraux, » officiers-généraux et officiers particuliers de ses » troupes, de reconnaître et faire reconnaître ledit » sieur maréchal de Broglie en ladite qualité de » maréchal-général des armées de Sa Majesté, et de » lui obéir et entendre en tout ce qu'il leur ordon- » nera pour son service, et à tous qu'il appartien- » dra de tenir la main à l'exécution du présent » ordre.

» Fait à Versailles, le 16 juillet 1789.

» *Signé* LOUIS. »

Quelles que fussent alors les intentions ou les espérances du monarque (mais qu'aurait rendues vaines le refus qu'éprouva le maréchal de Broglie d'être reçu à Metz, chef-lieu de son gouvernement, ce qui le força de se réfugier à l'étranger), des idées vagues de salut, combattues par des sentiments humains dans un caractère naturellement timide, ne pouvaient militer contre la rapidité des événements. Le Roi avait donc ordonné la retraite des troupes, adressé à Necker une lettre de rappel, pourvu à la sûreté de son frère chéri, le comte d'Artois, en le forçant de fuir hors du royaume ; et la terreur inspirée par la populace était telle alors qu'un personnage considérable près lequel passa le prince lui refusa asile, acte de faiblesse qu'il chercha à réparer depuis, non pas près du comte d'Artois, mais en s'attachant au prince de Condé.

La même injonction fut adressée au prince de

Condé, qui partit le 16 et s'arrêta à Chantilly, où il reçut par trois courriers successifs l'ordre de quitter la France, ce qu'il ne fit qu'en versant des larmes de rage.

L'abbé Labdan, ancien précepteur du duc de Richelieu, puis du duc d'Enghien, témoin de ce départ, et que je vis alors, me dit que le prince s'était flatté de pouvoir, en raison du lustre héroïque de sa maison et de ses succès militaires personnels, influer sur l'esprit des troupes et devenir utile au roi; mais Louis XVI, et la reine principalement, lui soupçonnaient une ambition coupable, et redoutaient de sa part des services ou perfides ou trop présomptueux.

Il fallait cependant prendre un parti, et le roi ne s'était encore arrêté à aucun, quand le duc de La Rochefoucault-Liancourt, également voué au monarque et à la révolution qui en assurait la perte, profitant des prérogatives de sa charge, pénétra chez le roi, et le détermina à se soumettre aux vœux de la capitale en se rendant au sein de cette ville populeuse et soulevée.

La reine, tremblant pour son amie, personnellement désignée aux poignards des brigands, appela près d'elle, le 16 juillet, la duchesse de Polignac, l'invita à fuir durant la nuit. Elle s'y refusait avec opiniâtreté voulant partager le sort de Marie-Antoinette, qui lui dit en versant un torrent de larmes et à travers mille sanglots: « Le roi va demain à Paris, et si on lui demandait!.. je crains tout!.. Au nom de l'amitié, partez quand il en est temps en-

core! songez que vous êtes mère. » Le roi étant entré alors : « Venez, monsieur, lui dit-elle, m'aider à persuader mes fidèles amis qu'ils doivent nous quitter. » Saisissant la main du duc, qui avait accompagné son épouse : « Partez, lui dit ce prince, suivez le conseil de la reine, il le faut ; je vous le demande, et, si cela est nécessaire, je vous l'ordonne. » Il fallut obéir, et à minuit la duchesse, prête à s'éloigner, reçut de la reine ce très-court billet : « Adieu, » la plus tendre des amies... Que ce mot est af» freux! mais il est nécessaire... Adieu! je n'ai que » la force de vous embrasser. » Ainsi se trouva rompue, après quinze années, la plus tendre et la plus pure des relations habituelles.

Les Polignacs, rendus à Bâle, n'y avaient été précédés que d'un jour par M. Necker, qui ignorait encore son rappel, dont ils l'instruisirent. Ils lui apprirent aussi les troubles de Paris, le départ des princes, les dévastations à travers lesquelles ils avaient marché durant leur fuite, insistèrent sur les dangers du trône et de l'État. Necker s'informait de tout avec soin, avec inquiétude, voulait surtout savoir quels étaient à son égard les sentiments de la reine, sembla hésiter au reçu de sa lettre de rappel ; mais ce triomphe flattait trop sa vanité pour n'y pas céder. Il partit donc ; mais avant son arrivée des massacres avaient eu lieu à Paris (Berthier, Foulon). Le baron de Bezenval, arrêté pour avoir tenté d'exécuter les ordres de son maître, ne put à sa voix être relâché, et le roi était réellement sans autorité depuis son voyage à Paris. Que pouvait donc

un ministre entre un roi qui obéissait et une assemblée qui ne souffrait plus de guide, au sein d'un peuple qui ne voulait plus obéir ?

En effet, les troubles avaient gagné de Paris jusqu'aux extrémités du royaume. Des gardes nationales s'étaient partout formées à l'instar de la capitale, mais moins pour réprimer les désordres que pour les protéger ; et, tandis que Mlle Clairon disait à la vue de tant d'atrocités, chez mon parent le président de Menières : « Quel sublime et généreux peuple ! » que Mme de Tessé s'écriait : « La belle émotion populaire ! » mais que Mme Roland, encore inconnue du monde politique, en gémissait, non par humanité, mais comme pouvant *faire tort à la révolution*, de faux ordres du roi armaient de toutes parts les populations, sous le prétexte que des brigands parcouraient les provinces pour y couper les blés en vert.

La peur est aussi aveugle que crédule : aussi ai-je vu un vieil et bon chanoine de Soissons, nommé l'abbé de Chavigny, après être, dans son effroi, monté au belvédère de sa maison, en descendre pâle et tremblant en disant à sa servante : « Ils massacrent tout, ils marchent dans le sang, ils en ont jusqu'aux genoux ! » Le pauvre poltron avait vu tout cela dans des campagnes que la terreur, généralement répandue, rendait désertes.

Comment s'étonner alors des erreurs d'une ignorante populace ? comment s'étonner qu'empoisonnées de haine, ses erreurs deviennent barbares ? Le voyage du roi à Paris n'avait donc produit aucun

effet favorable à la tranquillité publique. Cet acte de courage passif, le seul dont il fût susceptible, s'était cependant opéré sans danger, le 17 juillet, tandis que la reine demeurait livrée aux plus terribles angoisses.

Louis XVI arrivé à l'hôtel de ville à travers des milliers de baïonnettes, M. Bailli lui présente la cocarde parisienne, qui depuis le 14 avait été rouge et blanche, et il y ajoute le bleu comme tribut d'hommage au monarque, dont c'était la couleur.

Voilà la vraie généalogie de cette cocarde sur laquelle on a tant disserté, qui n'était pas plus la livrée d'Orléans ou celle de la ville de Paris que celle verte ne fut la livrée de M. Necker, quoiqu'en ait dit Mme de Staël, dont la tête et le cœur offraient un chaos de vanités aristocratiques et de sentiments plébéiens.

La réunion des trois couleurs avait donc eu lieu sans préméditation, successivement, en raison des circonstances; voilà ce que tout le monde a vu et semble pourtant ne pas savoir. Il en est souvent ainsi de mille autres événements d'une tout autre importance, sur lesquels des témoins scrupuleusement observateurs et narrateurs sont les seuls qui puissent éclairer la postérité, et quelquefois le temps même où ils eurent lieu. C'est ce qui rend les mémoires si utiles à la connaissance de l'histoire quand ils découlent d'une source consciencieusement impartiale. Au reste, la prise facile de la Bastille et la soumission aussi facile de Louis XVI sont ce qu'on nomme en France *une glorieuse révolution*.

VIII.

Effets du 14 juillet. — Lepelletier de Saint-Fargeau. — Le comte de Mercy-d'Argenteau. — Lettres de la Reine. — Esprit des troupes. —Régiment de Flandre. — 5 octobre. — Départ de quelques députés. — Lettre de Mme Dubarry.

Ce fut un spectacle à la fois bizarre et déplorable que celui de cette cohue délirante, si pétillante d'esprit, mais si dénuée du plus simple bon sens, qui, ardente à incendier sa demeure pour s'y débarrasser de quelques meubles usés ou incommodes, dépensa tant de talents à la formation du plus triste chaos, croyant constituer l'État quand elle en déplaçait les bases, en brisait les matériaux, en effaçait jusqu'aux vestiges.

Telle fut cette assemblée dite *constituante*, qualification qui pourrait très-raisonnablement être prise pour une épigramme plutôt que pour un éloge. Les événements du 14 juillet la rendaient réellement souveraine; mais ils effrayèrent quelques-uns de ses membres, qui la désertèrent alors. Elle l'avait déjà été dès la réunion des trois ordres par le président Lepelletier de Saint-Fargeau.

Ce magistrat, homme de mœurs douces, mais d'un caractère faible, n'avait encore parlé qu'une

seule fois, pour demander la suppression de la peine de mort, et était continuellement parvenu à se soustraire aux terribles fonctions de la Tournelle, chambre criminelle fréquemment renouvelée.

Député aux états généraux, il y était demeuré fidèle à l'ordre qui l'avait élu, et ne croyant pas devoir être infidèle à son mandat, il s'était enfui en Normandie chez Mme de Radepont. Là il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il prévoit. « Tout est perdu, dit-il, le crime triomphe, la France va être bouleversée, les honnêtes gens n'ont plus qu'à fuir. » On cherche à le calmer, on veut lui inspirer quelque espoir : il n'écoute rien, il a perdu la tête, et fait tout préparer pour passer en Angleterre.

Déjà son embarquement était assuré, sa voiture chargée, les chevaux commandés, quand il reçoit un émissaire secret; et sur une lettre écrite, je n'oserais affirmer par qui, notre fugitif, rassuré sur le présent et l'avenir, part, non pour Londres, mais pour Paris, totalement exempt de tout scrupule sur la violation du serment qu'il prêta.

L'assemblée nationale, qui n'en avait pas plus que lui, commença le 4 août à démolir l'ordre existant par une première attaque contre la propriété, sous couleur de sacrifices, dont l'initiative appartient au vicomte de Noailles, qui lui-même n'avait rien à sacrifier. Puis, voulant simultanément créer, on parlait des droits à conférer au monarque quand on devait à lui seul son existence, prenant pour base sociale une théorie destructive de toute société possible; et cela avait lieu en présence d'un

roi héréditairement établi, dans des discussions ayant pour objet de décider s'il devait être héréditaire, inviolable, enfin s'il serait roi! Là, Cazalès et Mirabeau soutenaient de toute la puissance de leurs talents, l'un une aristocratie dont il n'était pas, l'autre une démocratie qui répugnait à son orgueil.

Quelle ressource le monarque pouvait-il conserver contre les atteintes de ce délire anti-monarchique? Necker, si puissant pour le mal, si impuissant pour le bien, voyait la dernière étincelle de sa popularité prête à s'éteindre; il ne pouvait, par de vaines phrases et des opérations financières impraticables, lutter contre la popularité croissante de l'ennemi qu'il avait repoussé et irrité : qu'eût-il donc pu pour le monarque quand il ne pouvait plus rien pour lui-même?

Le peuple ne voulait ni payer les impôts ni obéir aux magistrats, qui eux-mêmes n'osaient commander de peur d'accroître les désordres, et l'on rendait le roi responsable de tous ces désordres qui le ruinaient. Les troupes n'offraient d'ailleurs aucun moyen de répression : l'insubordination y était presque générale; et les gardes-du-corps même s'adressèrent à l'assemblée pour lui demander de leur donner une nouvelle formation militaire. Telle était la situation de Louis XVI qu'il ne pouvait que gémir et souffrir, ce dont sa résignation religieuse lui donna la force.

Quant à la reine, son frère Joseph II, le plus cher de ses amis, le seul confident de ses plus secrètes pensées, ne cessait de l'inviter à quitter la France;

mais sa réponse, chaque fois renouvelée, était : « Mon » devoir est de rester où la Providence ma placée, » et d'opposer mon corps aux poignards des assas- » sins qui voudraient arriver jusqu'au roi. » Puis une aussi tendre mère eût-elle abandonné ses enfants ?

Marie-Thérèse lui avait donné pour conseil et pour guide le comte de Mercy-d'Argenteau, son ministre près la cour de France. Homme spirituel, mais trop facilement crédule, il parut faux quand il n'était que trompé. Cela fit prendre de lui une très-mauvaise opinion à Madame Élisabeth, qui le nommait le *vieux renard* en écrivant à Mme de Raigcourt, celle des dames attachées à sa personne qu'elle chérissait le plus, ou plutôt qui partageait sa confiante amitié avec Mme de Bombelle.

La reine cherchait aussi à charmer les peines de l'absence par des relations, rares pourtant et très-difficiles, avec ses amis exilés, l'abbé d'Agoult, Étienne de Durfort, le chevalier d'Éclaus. Quelques aventuriers même, tels que Riols et Bonne-Savardins, les favorisaient; et, toutes innocentes qu'elles fussent, c'était avec crainte et non sans danger qu'elle se livrait à ce douloureux plaisir. « Ma santé, écri- » vait-elle à Mme de Polignac, se soutient encore, » mais mon âme est accablée de peines, de chagrins » et d'inquiétudes. Tous les jours j'apprends de » nouveaux malheurs; un des plus grands pour moi, » c'est d'être séparée de tous mes amis; je ne ren- » contre plus un cœur qui entende le mien. Je vois » du moins de votre écriture, je lis que vous m'ai-

» mez : cela me fait du bien. Soyez tranquille, l'ad-
» versité n'a pas diminué mon courage et m'a donné
» plus de prudence. »

Le roi, qui longtemps n'aima pas les Polignacs, mais avait enfin été touché de leur fidèle attachement, écrivait aussi au duc avec bonté, et même encore avec espérance. Cependant tout empirait de jour en jour, et, pour comble de maux, la disette des subsistances commençait à se faire ressentir à Paris, ce dont le peuple abusé accusait le monarque.

Ce bon prince cependant, désespéré de voir l'arrivage des farines arrêté en dépit des ordres multipliés qu'il adressait aux moulins de Corbeil, et ne pouvant plus se fier à ce qui l'entourait, car la corruption et la malveillance avaient pénétré jusque dans son palais, demanda au duc du Châtelet un homme qu'il pût avec confiance charger d'éclaircir un profond et funeste mystère. Le choix du duc tomba sur mon ancien camarade Lepelletier, celui-là même qui avait quitté le régiment du roi pour entrer comme instructeur aux gardes-françaises. Il fut donc envoyé chez les frères Leuleu, fournisseurs des farines pour la capitale, et en rapporta des ordres signés *Necker* leur enjoignant de ne pas expédier de subsistances pour Paris. Lepelletier s'était assuré aussi qu'aucun des ordres directement envoyés par le Roi n'était parvenu à Corbeil. Louis XVI furieux fait appeler le ministre, qui, après avoir examiné les signatures, dit : « Elles sont parfaitement imitées, mais je n'ai signé aucun de ces ordres. »

Voilà ce que Lepelletier, homme d'honneur, m'a raconté comme témoin; car le roi, pressé d'éclaircir la chose, l'avait fait entrer malgré le désordre de sa toilette. Il croyait à la culpabilité du ministre, mais je ne pus partager son opinion, le caractère moral et l'intérêt même de Necker suffisant pour la démentir. Cependant, en dépit des soins que Louis XVI se donnait, les vivres étaient rares. Aussi la municipalité de Versailles demanda-t-elle le secours d'un régiment pour en protéger l'arrivage, que le désordre général rendait difficile, et le régiment de Flandre fut appelé.

Les soldats de ce corps, moins corrompus encore que ceux de beaucoup d'autres, demandèrent, avant même d'avoir reçu leurs rations, à voir le roi, qui ne voulut pas se montrer. On l'en blâma : était-ce avec raison? Assiégé d'espionnage, accoutumé depuis trois mois à voir ses moindres démarches interprétées par la haine, à voir la perfidie tordre ses moindres discours pour en exprimer du venin, peut-être la prudence lui commandait-elle alors de ne pas céder aux mouvements de son cœur. Un événement très-prochain ne le justifia que trop.

Chacun sait l'importance qu'on attacha en 1789 aux repas mutuellement donnés à Versailles par les gardes-du-corps et les officiers du régiment de Flandre. Ces repas, usage ancien et consacré à l'arrivée d'un corps dans une nouvelle garnison, étaient en eux-mêmes fort innocents, mais rien ne le paraissait alors. Comment la reine ne sentit-elle point combien il était dangereux d'y paraître? Quant au roi, sa

présence à cette scène n'est attestée ni par Mirabeau, ni par Marat dans *l'Ami du Peuple* et le *Courrier de Provence*, et Camille Desmoulins alors s'exprimait ainsi, en parlant de Louis XVI, dans sa *Révolution de France et de Brabant* : « C'est le plus » honnête homme de son royaume, un roi à qui sa » cour ne peut reprocher que sa faiblesse, qui vient » de sa bonté et de sa vertu. » Et c'était ce roi qu'on allait assaillir dans son palais et traîner à Paris, après avoir assassiné ses gardes et menacé les jours de la reine!

Tout le monde connaît les crimes qui ensanglantèrent le palais de Versailles, les cris du peuple contre les gardes-du-corps pour avoir foulé aux pieds, disait-on, une cocarde nationale que pourtant ils ne portaient pas : n'entrons donc point dans les détails de cet événement qui frappa d'horreur l'Europe entière et fit jurer à l'héroïque Gustave III de s'armer pour venger la majesté royale avilie; mais n'oublions pas de rapporter la lettre qu'à cette occasion Mme Dubarry écrivit à Marie-Antoinette, après avoir recueilli et soigné les blessés des 5 et 6 octobre.

La reine l'en avait fait remercier en s'informant de leur état, et elle répondit : « Ces jeunes blessés » n'ont d'autres regrets que de n'être point morts » pour une princesse aussi digne de tous les hom- » mages que l'est Votre Majesté. Ce que je fais pour » ces braves est bien au-dessous de ce qu'ils méri- » tent. Je les console, et je respecte leurs blessures » quand je songe, Madame, que sans leur dévoue-

» ment Votre Majesté n'existerait peut-être plus!— » Lucienne est à vous, Madame : n'est-ce pas votre » bienveillance qui me l'a rendu? Tout ce que je » possède me vient de la famille royale ; j'ai trop de » reconnaissance pour l'oublier jamais. Le feu roi, » par une sorte de pressentiment, me força d'ac- » cepter mille objets précieux avant de m'éloigner » de sa personne : j'ai eu l'honneur de vous offrir » ce trésor du temps des notables ; je vous l'offre » encore, Madame, avec empressement. Vous avez » tant de dépenses à soutenir et de bienfaits sans » nombre à répandre! permettez, je vous en con- » jure, que je rende à César ce qui est à César. »

La reine n'accepta point une telle offre, mais en fut profondément touchée, ainsi que de l'extrême délicatesse avec laquelle elle était faite, et des soins que la comtesse prodiguait à ceux qui s'étaient immolés au salut d'elle et de son royal époux.

IX.

Projet de Mirabeau refusé. — État de l'Europe.— Pologne.— Favras. — Lettres de la reine. —Chute de Necker.

Lors des événements des 5 et 6 octobre, où la reine se montra si courageuse, jour néfaste dont un très-honnête niais, Boissy d'Anglas, joignit l'apologie à celle du 14 juillet dans une réponse à l'abbé Raynal, Lally-Tollendal et Mounier quittèrent une assemblée qui, n'ayant considéré comme *impérative* que la clause de ses mandats à laquelle elle devait son omnipotence, violait sans scrupule et la lettre et l'esprit de toutes les autres.

Ces deux imprévoyants et présomptueux déserteurs d'une révolution qui, en grande partie, leur était due, allaient déblatérant au loin, mais sans succès, contre les fruits de leurs propres œuvres, tandis que leurs collègues transféraient le siége de leurs séances à Paris, que les plus ardents révolutionnaires du club breton, tels que les Lameth et Robespierre, brouillés alors avec Lafayette, formaient le noyau du terrible club des Jacobins, et que quelques-uns des plus modérés fondaient le faible et passager club de 1789, composé de Bailli,

Sieyes, Clermont-Tonnerre, auxquels se réunirent les Lameth dès qu'ils eurent été dépopularisés par Robespierre et Pétion, ce dont il résulta le club des Feuillants présidé par Barrère, et qui ne parvint jamais à acquérir quelque crédit; car, dans les progrès d'une révolution à base démocratique, ce sont les hommes les plus exagérés qui triomphent. Aussi les Lameth finirent-ils par se réfugier encore aux Jacobins.

Mirabeau cependant ne perdait pas de vue l'idée d'arrêter la révolution à ce point où il était parvenu, de se rendre éminemment puissant dans l'opinion; et Lafayette, qui avait été contraint par la populace à protéger l'enlèvement de la famille royale, décidément prisonnière à Paris, lui qui dit à des Anglais lors de la prise de la Bastille : « Messieurs, nous vous apprenons à devenir libres, » qui rêvait, comme il en faisait confidence à Gouverneur-Morris, ministre des États-Unis, qu'il voulait une monarchie fondée sur des bases républicaines, ce que Morris trouvait absurde, Lafayette commençait à redouter les résultats d'une agitation populaire que ses illusions politiques lui présentèrent d'abord sous le plus flatteur aspect.

Des craintes de l'un, de l'ambitieux espoir de l'autre naquit le projet d'un ministère nouveau, car celui si ardemment rappelé était déjà sans crédit et se montrait aussi faible que dénué de prévoyance.

Ce nouveau ministère, qu'on eût voulu rendre à la fois populaire et fort, eût été choisi parmi les per-

sonnages suivants : Lafayette, Talleyrand, Liancourt, Champagny, Duport, Thouret, Émery ou quelque autre de même catégorie, et Mirabeau en aurait eu la direction.

Ces hommes étaient ceux qui depuis trois mois sapaient le trône et souffraient ou dirigeaient tous les traits lancés contre la famille royale ; mais M. Necker avait encore dans le cabinet une faveur qui s'affaiblissait dans le public et était déjà nulle dans l'assemblée nationale.

Ce projet fut donc repoussé, quoique la reine, dont le comte de Lamarck (d'Aremberg) avait acquis la confiance, penchât à accueillir les vues de Mirabeau, qui commençait à concevoir pour cette princesse une très-haute estime, et se fût dévoué franchement à la servir s'il n'eût été bientôt très-injustement impliqué dans les procédures du Châtelet relativement aux événements des 5 et 6 octobre. Il s'en plaignit, on s'excusa ; mais le plus grand obstacle semé devant lui était l'influence accoutumée du comte de Mercy-Argenteau, qui persuadait à Marie-Antoinette qu'elle n'avait de secours puissant à attendre que de la part de son frère Joseph II.

En effet l'emprisonnement inniable de la famille royale avait produit en Europe l'indignation la plus vive ; elle était universelle, et l'Empereur devait l'éprouver plus que tous autres ; mais les puissances du Nord, qui, tandis que Pitt spéculait sur les troubles de la France pour étendre à nos dépens la prospérité et la prépondérance britanniques, profitaient

elles-mêmes de l'impuissance politique dont ces troubles frappaient le gouvernement français, se livraient sans crainte à des idées de conquête, qui les engagèrent alors dans un labyrinthe d'intérêts croisés dont elles eurent peine à sortir, et qui absorbaient tous leurs soins. Ce point d'histoire est si important, il a des rapports si intimes avec le sort de notre patrie, que les causes de nombre d'événements deviendraient obscures si l'on n'en traçait pas une rapide esquisse.

Pour ne rien laisser à désirer sur ce sujet, il faut remonter ici vers des temps antérieurs à notre révolution, après avoir noté deux choses des plus importantes à remarquer : c'est que notre révolution ne pouvait être entamée dans des circonstances plus favorables à son succès, et qu'elle devait achever, momentanément au moins, notre dégradation politique, par l'impossibilité où elle nous mettait d'empêcher la ruine complète de cette belliqueuse Pologne que nos agents propagandistes poussaient vers un abîme, ce qui relia les nœuds prêts à se relâcher des puissances riveraines de cette république royale, fidèle alliée de la France, et toujours compromise ou abandonnée par elle.

On sait que cette noble et infortunée Pologne, jadis suzeraine de la Prusse, libératrice de Vienne, dominatrice de Moscou, s'était successivement affaiblie en opposant à la royauté, devenue élective et impuissante, une fière et anarchique démocratie aristocratique, destructive de tout système conservateur.

Il y a plus : l'État, dénué ainsi d'un centre directeur, était en outre divisé dans son propre sein par l'esprit de secte, que des rivalités politiques rendaient actif. C'était une masse considérable de protestants privés de tous droits à l'action du gouvernement, quelques Grecs ennemis du culte national, une foule de Juifs cupides et déprédateurs; ce qui réduisait les véritables Polonais à ne former que la minorité des habitants du pays.

Outre que cette portion du peuple sarmate était déjà très-peu nombreuse, elle se subdivisait encore, non-seulement en nobles et serfs attachés à la glèbe, mais, quant à la noblesse même, en puissants seigneurs et petits nobles serviteurs et ennemis des grands, sous l'oppression desquels ils végétaient. Puis parmi les grands eux-mêmes il se trouvait des individus partisans de la Russie, séduits soit par l'or de cette puissance, soit par l'amour de la tranquillité.

Enfin cette cohue sociale si désordonnée s'était vue, par trait de temps, enveloppée de toutes parts de trois formidables puissances soumises, chacune dans son unité gouvernementale, à des mains fermes, à des administrations régulières, à des systèmes d'État persévérants, à des sentiments et à des intérêts agressifs.

Loin de recéler dans leur sein les éléments de division haineuse dont la Pologne était rongée, deux de ces trois puissances étaient universellement allemandes, et la troisième essentiellement russe.

Cette dernière, dont le noyau national est compacte et immense et les moyens d'action incalculables, était devenue des plus redoutables à ses voisins depuis que le pouvoir du Tzar, par la réunion des anciens apanages, l'expulsion ou la soumission des Tatars, l'assujettissement des Kosaques, la fructueuse conquête de la Sibérie, l'abolition du patriarchat, et les progrès surtout de l'art militaire, avait été créé, de fait comme de nom, souveraineté réellement autocratique.

Mais la Russie devait principalement une haute importance (dont le duc de Choiseul avait mieux que Catherine même mesuré la portée) à un système d'État qui ne peut exister que dans un gouvernement héréditaire solidement établi, où ceux qui dirigent le cabinet demeurent longtemps en place, se pénètrent des traditions, y sont fidèles et les transmettent; car là seulement il y a et peut y avoir de l'esprit de suite et un véritable système d'État.

La Russie devait encore le succès de son système à cette politique habile, constante et savamment voilée, à l'aide de laquelle, en vue d'un but positif et fixe, elle parvient à diviser ses rivaux pour les affaiblir, puis à les ruiner après la conquête afin qu'ils ne puissent se soustraire à son sceptre, couvrant sans cesse d'un voile de protection ses vues ambitieuses, et faisant de sa protection même un accablant et inévitable joug.

Ce que j'en dis ici n'est ni une critique ni un éloge; puis l'Angleterre, la France, l'Autriche ou

la Prusse trouveraient peut-être dans le tableau ci-dessus quelques traits de leur propre histoire. Mais ces modernes précepteurs de la diplomatie usurpatrice sont, à cet égard, tellement surpassés en sagacité et en utile direction par le cabinet de Saint-Pétersbourg, qu'ils ont tous plus ou moins contribué à l'accélération de la marche, effrayante aujourd'hui, de la puissance russe vers la suprématie universelle sur le continent européen.

Comment, dans un tel état de choses, l'anarchique Pologne eût-elle pu servir de barrière aux États occidentaux contre l'ambition moscovite? comment aurait-elle été capable même de résister à un ennemi qui avait le désir et les moyens de s'avancer, en l'écrasant, vers le cœur de l'Allemagne, quand les deux grands États allemands, effrayés ou trompés, favorisaient ses desseins? La Pologne était sans armée régulière, de peur que le prince s'en servît pour l'opprimer; sans forteresses pour la défense de son territoire, dans la crainte que le despotisme en fît un moyen de récupérer quelque pouvoir; et un premier partage, dès longtemps prévu et annoncé par le roi Casimir, avait uni, d'un lien que l'existence du reste de la Pologne rendait solide, les trois puissances riveraines de ce faible État.

Mais des circonstances inespérées, que sans l'éclat du déficit, l'ineptie politique de Necker, l'imprévoyante préoccupation des révolutionnaires, la France eût pu saisir pour son intérêt propre et celui futur de l'Europe continentale, semblèrent ren-

dre prochaine, et même facile, la rupture de ce nœud des co-partageants. L'accroissement immodéré de la Russie, qui visait à la conquête de l'empire turc tandis qu'elle pesait sur la Pologne, devenue presque l'une de ses provinces sous la direction hautaine de son ambassadeur à Varsovie, commençait à effrayer le cabinet prussien. Frédéric-Guillaume chercha donc à profiter de la haine des Polonais contre les Russes pour porter les premiers à une révolution à laquelle des agents français, et particulièrement un nommé Gaspari, masqué plus tard d'un titre féodal, les excitaient sous main, tandis que le rusé Lucchesini leur promettait les secours les plus puissants, ce que confirmaient les lettres du roi de Prusse.

Tout semblait favoriser les vues de ce monarque, qui, voyant l'Autriche et la Russie engagées contre les Turcs, les menaça l'une et l'autre par deux armées prussiennes, tandis que les Suédois étaient à la porte de Saint-Pétersbourg, et que les deux puissances hollandaise et anglaise promettaient d'entrer dans sa querelle pour favoriser l'émancipation de l'antique domaine des Piast et des Jagellons. Les Polonais cherchèrent donc à réformer leur constitution en lui rendant un élément de force par l'hérédité du trône; mais cette réformation, sage en principe, dangereuse au sein de l'effervescence des passions, effraya réellement l'impératrice Catherine et son conseil; et, faisant par crainte ce qu'une ancienne et ambitieuse politique lui inspirait, elle amena la Prusse à abandonner la cause des Polonais et à con-

sentir à un nouveau partage, tandis qu'elle leurrait l'Autriche d'un accroissement de domaines au sein de l'Allemagne, en concluant avec la Suède une paix signée à Varela, pour cette puissance, par mon honorable ami d'Armfelt. Ce traité patent y fut suivi d'un traité secret dirigé contre la France révolutionnaire.

Gustave III était d'autant mieux disposé à s'armer en faveur de Louis XVI et de Marie-Antoinette qu'ami d'une sage et solide liberté il l'était également du pouvoir qui, vu nos mœurs et nos besoins actuels, est seul capable de la maintenir; puis il était indigné des outrages prodigués à la famille royale. Aussi s'était-il empressé, dès l'émigration forcée du vainqueur de Fridberg, de lui écrire de son camp même de Finlande la lettre suivante :

« L'amitié que vous m'avez témoignée et celle que » je vous porte me font partager bien vivement l'é- » tat où vous vous trouvez. Offrir à un Condé un » asile dans mon camp, c'est y appeler la victoire; » vous proposer une retraite dans mes États, c'est » moins vous témoigner l'intérêt que je prends à » vous que satisfaire à mes sentiments les plus doux. » Votre Altesse trouvera en Suède tous les égards » qui lui sont dus, et je donnerai à ma nation l'exem- » ple de consoler un héros malheureux. »

Louis XVI, mille fois plus malheuyeux encore, s'affligeait moins pourtant de ses propres maux que des désordres, quelquefois sanglants, qui se manifestaient de toutes parts : on insultait ou désarmait les nobles, généralement paisibles; on incendiait ou

démolissait leurs châteaux ; le jeune Belzunce avait été assassiné, et même mangé à Caen ; on arrêtait les subsistances ; on ne payait plus les impôts. Le roi supplia humblement l'assemblée de veiller à la tranquillité publique ; il le fit du ton le plus touchant, et l'on n'en fut nullement ému.

Bientôt même devait avoir lieu une exécution qui démontra toute la férocité des haines populaires ; car le marquis de Favras ayant été condamné à la potence, une partie de ceux qui allèrent se repaître du spectacle de son supplice, nullement touchés de son inaltérable fermeté, firent entendre ce cri barbare : *Allons, saute Marquis !...* et dansèrent une ronde autour de sa potence. Ses juges même ne furent pas moins barbares que le peuple, car celui qui lui lut son arrêt n'eut point honte de lui dire : « Monsieur, votre mort est nécessaire à la tranquillité publique. »

L'inconcevable projet de salut pour le roi conçu par ce malheureux, ou soupçonné, qui n'eut point de commencement d'exécution, et ne pouvait en avoir, projet absurde que la justice n'a pu prouver et qu'elle ne devait pas punir de mort, quoique poussée par une faction barbare qui voulait effrayer ses ennemis, fut totalement étranger à Louis XVI, mais fit planer des soupçons sur Monsieur, qui alla bassement s'en excuser à l'assemblée de la commune.

Le souvenir de cette démarche me rappelle deux propos propres à démentir sa justification, l'un du comte, depuis duc de La Châtre, qui, dans un pre-

mier mouvement, se plaignit devant moi d'avoir été indignement compromis par Monsieur, l'autre du curé de Saint-Paul, confesseur de la victime, qui me dit par une très-coupable indiscrétion : « Monsieur ne doit pas oublier l'important service que je lui ai rendu. »

Le supplice de Favras eut lieu le 20 février, jour où Joseph II expirait à Vienne; et, à cette occasion, la Reine écrivit à Mme de Polignac : « J'ai été » bien malheureuse par la perte que je viens de » faire de mon frère; mais la force et le courage » qu'il a mis dans ses derniers moments m'assurent » qu'il est mort digne de moi. »

C'était une irréparable perte pour son cœur; c'en était peut-être une également irréparable pour ses intérêts, car Léopold, prince livré à la plus sale débauche, qui acquit la faveur du philosophisme moderne par des réformes peut-être utiles, mais exécutées très-despotiquement en Toscane, avait l'âme aussi froide que celle de son frère était aimante. Il ne pouvait donc être pour Marie-Antoinette ce qu'avait été l'ardent et loyal Joseph, qui eût généreusement agi en sa faveur, tandis que le calculateur Léopold pouvait chercher à lui faire chèrement payer des secours que, certes, elle n'aurait point voulu accepter au détriment de la France.

Elle n'en était pas moins en relation avec le nouvel empereur, mais celle la plus chère avait lieu avec sa tendre et fidèle amie, à qui elle écrivait : « J'ai pleuré d'attendrissement en lisant vos lettres. » Vous parlez de mon courage : il en faut bien

» moins pour soutenir les moments affreux où je » me suis trouvée que pour supporter journellement notre position, sa peine à soi, celles de » ceux qui nous entourent. C'est un poids trop » fort à supporter, et si mon cœur ne tenait point » par des liens si forts à mon mari, mes enfants, » mes amis, je désirerais de succomber. »

Bientôt la reine, trop surveillée, se trouva contrainte à ne plus verser ses douleurs dans le sein de la duchesse de Polignac ; ce fut le roi, un peu moins espionné, qui s'en chargea. « Votre amie, » lui mandait-il, est malheureuse et bien mal jugée. Je me flatte qu'un jour on lui rendra justice ; cependant les méchants sont bien actifs, et » on les croit plus que les bons. Il n'y a ici que des » choses bien tristes à voir et à entendre. On ne » prend pas d'humeur, mais on est peiné d'être » contrarié partout et d'être souvent si mal jugé. »

Le roi néanmoins conservait encore de fidèles serviteurs, et ceux-là n'étaient plus attirés vers lui par l'expectative des dignités et des grâces. Parmi les actes de dévouement courageux dont il fut l'objet, nous citerons ici celui de ce baron de Bezenval que nous n'avions encore représenté que comme un militaire intrépide et le plus aimable des hommes.

Emprisonné et prêt à subir un jugement criminel, Desèze, son défenseur, en faisant une recherche dans ses papiers, en trouve un très-important et lui dit : « Voilà qui vous sauve ! » C'était l'ordre, signé par Louis XVI, de *repousser la force par la force*.

Bezenval le saisit et le déchire en disant : « Non, je ne me servirai pas de cette pièce, qui compromettrait le roi! non, non, je ne le ferai jamais! plutôt mourir! » Il eut pourtant le bonheur d'échapper au supplice.

On ne peut aujourd'hui parcourir sans pitié, en les comparant aux événements qui les suivirent, les discussions pour ou contre un *veto* qui, de quelque nature qu'il fût, ne pouvait être employé par le monarque en face d'une assemblée impérieuse et souveraine. Il en est de même du droit de guerre et de paix, que, dans la situation où il se trouvait, il n'aurait pu librement exercer. Ce qui était plus déplorable encore, c'était de voir attaquer par de plates plaisanteries, des épigrammes, des chansons, ce qu'il y avait de si sérieux, de si redoutable dans les hommes et les choses de cette époque; c'était d'irriter ainsi, sans les abattre, des gens qu'il eût été utile de ramener à soi et entre les mains desquels le pouvoir était tombé.

Paris cependant ne se montrait pas moins brillant alors qu'il le fut jamais; peut-être même le paraissait-il davantage : très-peu de ceux qui l'embellissaient avaient émigré encore, et nombre de particuliers riches des provinces s'y rendaient, pour y contempler dans son berceau une révolution dont les bienfaits étaient tout en espérance, et jouir ainsi par anticipation de ce qu'elle promettait tant de bonheur particulier que de prospérité publique.

Quant au patriotisme des boutiques, rien au monde de plus grotesque, de plus niaisement into-

lérant, surtout chez les habitants de ce Paris, qui depuis le 14 juillet se croyaient un peuple de héros. Je me rappelle, par exemple, qu'étant dans la rue Plâtrière, et la demandant de porte en porte, ignorant qu'elle eût changé de nom, on me répondait brusquement qu'on ne la connaissait pas. Les imbéciles, pour qui tout ce qui touchait à la révolution était devenu sacré, croyaient sottement que je voulais insulter leur idole en ne donnant pas à cette rue le nom de *J.-J. Rousseau*, très-récemment substitué à celui qu'elle porta si longtemps.

Cette année 1790 ne s'était pas encore entièrement écoulée que M. Necker avait vu disparaître jusqu'aux vestiges d'une popularité à laquelle il immola les intérêts du trône. Sa rentrée au ministère, en juillet 1789, fut un triomphe ; sa chute et sa fuite, en septembre 1790, n'eurent lieu qu'à la huée générale des salons et aux cris d'animadversion universelle du peuple qu'il déchaîna. Arrêté à Arcis-sur-Aube, insulté à Vesoul, il courut cacher sa honte, et non son repentir, dans le pays de Vaud ; et, quoiqu'il laissât dans le trésor deux millions de sa fortune, il n'en fut pas moins mis plus tard, bien qu'étranger, sur la liste des émigrés. Telle fut la destinée de la première des idoles populaires.

Le départ de M. Necker rendait à Marie-Antoinette un pouvoir presque indépendant, que l'influence du Genévois avait longtemps contrarié ou restreint. Libre désormais d'agir selon ses vues, elle les fit partager à son époux, guidée à cet égard par le comte de Lamarck, ami de Mirabeau, et qui, par

un incontestable dévouement aux intérêts de la reine, avait obtenu la confiance de cette princesse. Elle détermina donc le roi à chercher des soutiens hors du cercle de ses plus fidèles partisans, devenus impuissants à le servir, et dont les opinions, dont la présence même irritait ses ennemis, et poussait quelquefois jusqu'à ceux les moins exaltés dans une voie dont ils ne prévoyaient point la funeste issue. Cette combinaison nouvelle était commandée sans doute par d'impérieuses circonstances, mais peut-être était-il déjà trop tard pour l'adopter avec un juste espoir de succès.

X.

Le marquis de Bouillé. —Accord de Mirabeau avec la cour.— Sa mort. — Madame Élisabeth.—Caractère de Mirabeau.

Au moment où M. Necker s'éloignait après avoir déplorablement démontré la nullité de ses talents politiques et la médiocrité de ses vues financières, M. de Bouillé, en refrénant les troubles excités par la garnison de Nancy, venait de mettre en évidence dans sa personne le seul officier général de l'armée qui pût encore contribuer au salut du roi.

Il avait, par une sage et constante fermeté, rétabli et maintenu dans la garnison de Metz une discipline déjà altérée avant qu'il y commandât en chef, et son expédition contre les régiments insurgés lui assurait l'obéissance de tous ceux placés sous ses ordres.

Cette expédition remarquable par l'audace et la décision, la modération et l'humanité du général, l'est encore par un fait qui peint son caractère, et prouve combien il savait et se dominer et entraîner les hommes. Le régiment de Condé-dragons avait refusé d'agir à Metz lors d'une insurrection. Arrivé a Pont-à-Mousson, au moment où lui-même il mar-

chait sur Nancy, il y rencontre ce régiment, qui par ses ordres se rendait à Vaucouleurs pour que son indiscipline ne corrompît pas les autres corps de son armée. Il jette sur ce régiment des regards de mépris. Les chefs alors viennent, au nom de leurs soldats, protester de leur profond repentir, solliciter leur pardon et jurer de réparer leurs torts.

— En êtes-vous dignes? dit le général.

On jure une entière obéissance.

— Point de serment, mais des actions! répond le général.

Puis il reprend après un court silence :

— J'accueille votre repentir : devenez mon avant-garde.

Et ce régiment justifia sa noble confiance.

Bouillé avait précédemment sondé Lafayette, son cousin, qu'il savait, par ce du Châtelet le manchot, intime ami de la famille Condorcet, être déjà très-effrayé de la force croissante des ennemis que son puissant désir de l'ordre et de la tranquillité lui avait faits; mais ce don Quichotte de la monarchie républicaine, que la cour n'avait pu attirer à elle en allant jusqu'à lui offrir l'épée de connétable, rêvait le rôle de Washington, craignait que Bouillé ne voulût jouer celui de Monk; et, avec une politique à courte vue et l'inconsistance de sa conduite, il rendait impossible de s'appuyer solidement sur lui.

En effet, avec une incontestable droiture de cœur, bon pour se traîner à la suite des mouvements populaires, n'osant servir le roi que par des moyens propres à le perdre, sa marche incertaine et tor-

tueuse donnait à son loyal caractère toute l'apparence de la duplicité. C'était donc un homme sur lequel on ne pouvait compter ni pour le bien ni pour le mal.

Mirabeau était un personnage d'une tout autre stature. La reine, pénétrée de la judicieuse idée qu'il fallait régner autrement que jadis sur un peuple dont les opinions avaient subitement et totalement changé, voyait les choses ce que réellement elles étaient devenues. Convaincue que les royalistes lui étaient plus nuisibles qu'utiles, et ne voyant pour la famille royale d'autre planche de salut que dans les chefs de la faction entre les mains de laquelle le pouvoir était passé, elle se trouvait très-disposée à renouer des relations tour à tour accueillies et repoussées.

Tandis que Marie-Antoinette se berçait d'une telle idée, Mirabeau s'adressait, par le marquis de Montesquiou, à Monsieur, qui rejeta ses avances. Il les renouvela cependant en envoyant au prince l'un de ses discours par le marquis de Favras, qu'il savait avoir des relations avec le très-politique frère de Louis XVI, et en fut repoussé de nouveau.

Enfin Mirabeau s'adressa directement au roi, dont pourtant il redoutait le caractère indécis, n'en reçut d'abord que des réponses vagues; mais ce monarque, conseillé et vaincu par la reine, finit par lui assigner, à nuit close, un rendez-vous au château de Saint-Cloud, où le malheureux prince avait obtenu la permission de résider un moment vers la fin de 1790.

Mirabeau redoutant, comme tous les coupables et en souvenir du duc de Guise, une vengeance trop méritée, hésita un moment à se rendre à l'entrevue qu'il avait lui-même sollicitée. Il s'y détermina pourtant; mais, voulant couvrir cette démarche d'un voile impénétrable, il fit conduire sa calèche par son neveu du Saillant, qu'il laissa à l'une des portes extérieures, et à qui il dit après avoir réglé l'une sur l'autre leurs deux montres et lui avoir remis une lettre pour le commandant de la garde nationale parisienne : « J'ignore si l'on veut traiter loyalement avec moi ou me faire assassiner : si donc je ne suis pas de retour dans une heure, pars à toute bride, remets cette lettre à son adresse, fais sonner le tocsin et annonce au peuple la perfidie de la cour. »

L'heure s'écoule : du Saillant, très-inquiet du sort de son oncle, attend cependant encore un quart-d'heure, puis se met en route, mais lentement, se retournant, regardant, écoutant, s'arrêtant même. Enfin il s'entend appeler à plusieurs reprises et d'une voix étouffée : c'était Mirabeau, qui tout haletant lui dit : « Je tremblais que tu fusses parti!... Je suis content : tout ira bien. Garde le plus profond silence sur cette course si importante au salut de l'État. »

Ces détails, inconnus jusqu'au jour où je les publie, que du Saillant ne s'était pas permis de révéler, mais dont il n'a pu nier l'exactitude quand je lui en parlai devant son beau-frère et mon ami le baron de Vieil-Castel, montrent à quel point des

circonstances fortuites peuvent quelquefois être de nature à donner une direction toute nouvelle à la marche des affaires politiques; car, si du Saillant eût strictement obéi à son oncle, la rage populaire faisait assassiner la famille royale, et nul ne peut décider la question de savoir si un tel crime aurait contribué soit au raffermissement du pouvoir monarchique, soit à sa complète disparition.

Quoi qu'il en pût être, ce qu'il y a de certain c'est que, dans cette importante entrevue, l'on avait de part et d'autre agi avec franchise, parlé sans détour, qu'on y était convenu de tout sans arrière-pensée.

Mirabeau, qui ambitionnait à la fois fortune, éclat et gloire, ne voulant pas être contrarié dans ses vues restauratrices, exigea, non-seulement pour lui-même l'entière et absolue direction des affaires, mais la nomination, à son choix, de tous les ministres chargés d'y coopérer avec lui. En conséquence, il désignait pour les affaires étrangères le duc de Larochefoucault, afin de présenter un nom distingué aux cours européennes, pour la guerre son ami le comte de Lamarck (d'Aremberg), homme agréable à la reine et à l'Autriche, Clavière pour les finances, afin de satisfaire la révolution.

Quant à son plan, c'était de combler de louanges et d'honneurs l'assemblée nationale, mais de la renvoyer le plus tôt possible, la trouvant, dans sa majorité, trop puissante de popularité et trop imbue de principes désorganisateurs, dans sa minorité trop impuissante à la fois et trop irritante à l'égard des

révolutionnaires, que son opposition ne faisait que jeter dans les voies les plus ruineuses; puis, en suivant à la lettre la constitution pour en démontrer les vices, de faire nommer, pour remplacer celle dissoute, des gens sans fortune, sans talents, sans consistance, de les faire voguer d'écueil en écueil, enfin de les en affranchir en les chassant aux applaudissements d'un peuple éclairé sur ses vrais intérêts, après les avoir avilis, déshonorés, couverts de ridicule.

Ce plan, que je tiens de du Saillant, et qui différait de quelques projets présentés dans des mémoires antérieurs à l'entrevue de Saint-Cloud, devait avoir pour résultat l'établissement d'une monarchie libre, forte et prospère dont Mirabeau eût été le régulateur, car, pour son intérêt comme pour sa gloire, il voulait que les libertés civile, politique et religieuse fussent aussi solidement fondées que le pouvoir royal.

Mirabeau voulait, pour que le monarque atteignît le but vers lequel il le dirigeait, que ce prince gouvernât avec *les ressorts* qui restaient encore au *pouvoir exécutif*, n'acceptât *aucun concours de la noblesse et du clergé*, ne luttât contre la *démagogie* que par *de la raison, de la sagesse, du patriotisme, de la prévoyance et de la popularité.*

Le roi se serait préparé à en agir ainsi en se plaçant à Compiègne, sous la protection de l'armée, commandée par M. de Bouillé. Mirabeau, plein d'estime pour le roi, lui avait témoigné un zèle d'autant plus sincère qu'il se conciliait avec ses

propres intérêts ; mais il prit dans cette occasion une haute idée de la reine, et lui demanda respectueusement l'honneur de baiser sa main, qu'elle lui présenta avec autant de dignité que de grâce.

Mirabeau fut sans contredit l'homme le plus fort, ou plutôt le seul réellement fort de l'assemblée dite *constituante*, et du temps même où nous avons vécu ; mais, eût-il réussi dans ses projets, allumer un incendie prouve-t-il qu'on serait capable de l'éteindre ? *En avant! en avant!* est le mot d'ordre des révolutions populaires, et il est d'autant plus puissant qu'on ne croit pouvoir s'affranchir des maux qu'elles produisent qu'en s'élançant avec rapidité vers une situation nouvelle. C'est un char précipité sur un plan incliné dont le terme est un abîme, et qui écrase tout ce qui chercherait à lui faire obstacle. Puis, moralement parlant, n'est-ce point une très-fausse situation politique que celle dans laquelle on prétendrait combattre chez ceux que l'on endoctrina les principes mêmes qu'on avait précédemment fait valoir ?

Mirabeau d'ailleurs voyait déjà sa popularité s'affaiblir, et sa famille, ses amis, ses entours le regardaient comme menacé d'attentats publics ou secrets. Il le croyait si bien lui-même qu'il veillait et faisait soigneusement veiller sur ce qu'on lui servait à ses repas. Aussi sa mort, très-prématurée, car il n'avait encore que quarante et un ans, ne semble-t-elle pas naturelle. Il n'en doutait point : ce qui le prouve c'est que, dans ses derniers moments, il parut vouloir révéler les soupçons que son état

lui inspirait; mais, après quelques mots péniblement articulés, il s'arrêta et dit : « Qu'importe? j'ai près de moi plus d'un C..... »

Or, celui qu'il semblait désigner fut depuis le secrétaire du poëte Roucher, homme qui put être abusé, mais ne trompa jamais personne, et voici ce que je tiens de lui, comme les détails ci-dessus de la famille même : « Quelques propos contradictoires m'ayant fait concevoir des doutes sur le caractère du misérable, je lui dis un jour, après avoir fermé la porte de mon cabinet, et cela avec une vivacité qui le fit pâlir :

« — De quoi Mirabeau est-il mort?

» — De poison.

» — Qui le lui présenta?

» — Moi.

» — Qui l'avait fourni?

» — Les frères L.....

» — Vas, monstre! fuis, car je ne veux pas être la cause de ton supplice; mais ne t'offre jamais à mes yeux! »

La famille de Mirabeau n'a jamais douté du crime et des noms de ceux qui le commirent; mais, en gardant à l'égard du public un profond silence sur des noms fréquemment souillés, elle semble m'imposer ici une semblable discrétion.

Quant au fait de l'empoisonnement, Cabanis, son médecin et son ami, en fit indirectement l'aveu, et plusieurs des chirurgiens appelés à l'autopsie le confirmèrent, quoiqu'ils eussent par prudence déclaré hautement le contraire. Les Jacobins, durant sa

maladie, lui envoyèrent une députation dont les Lameth ne voulurent pas faire partie, quoiqu'ils passassent continuellement à sa porte pour s'informer de son état.

Le roi avait, dès le 4 février 1791, écrit à M. de Bouillé son accord avec Mirabeau, et combiné les moyens d'exécuter les projets convenus. Aussi ce prince et son épouse déplorèrent-ils la perte de celui qu'ils considéraient comme leur sauveur.

Le peuple, en dépit des injures adressées à la mémoire de Mirabeau par Marat et Camille Desmoulins, donna généralement des larmes à cet homme, qui eût pu devenir illustre et ne fut que célèbre. Mme de Montesson mit le plus grand faste dans la douleur qu'elle témoigna, et les royalistes regrettèrent sincèrement celui dont ils avaient si justement déploré l'existence.

Quant à madame Élisabeth, plus froidement observatrice des hommes et des choses, moins facile à leurrer de vaines espérances, en mandant à M. de Raigecourt, le 3 avril, la mort de Mirabeau, qui avait eu lieu la veille, elle a l'air de le peu regretter, quoique, dit-elle : « Depuis trois mois il s'était » montré pour le bon parti. » Cette princesse voyait bien plus le mal que le remède; et, quoique sans espoir d'un heureux avenir, elle résista sans cesse aux instances de ses amis pour aller chercher son salut hors de France, décidée à ne point quitter le roi et à *suivre* constamment *la route par laquelle la Providence l'avait menée*. Cette princesse si noble, si pure, ne pouvait désirer de devoir son sa-

lut à un homme tel que Mirabeau lui avait été représenté et qu'elle le vit être depuis la révolution. Mais cet homme fut trop marquant pour que nous ne cherchions pas à ajouter ici quelques traits à ceux que nous avons déjà tracés sur son caractère, sa vie et ses écrits.

En commençant par ces derniers et mettant à l'écart ceux publiés, je parlerai de ses manuscrits, que possédait un nommé Laccord, qui me permit de les parcourir. Il en voulait vingt-cinq louis. J'engageai Mme de Mirabeau à les acheter : pour l'honneur de son époux elle le devait, et pourtant ne le voulut point.

Ces manuscrits, outre un poëme aussi obscène qu'immoral intitulé *la Néroniade*, une ode très-cynique, émule à l'envers de celle trop célèbre de Piron, et un testament, débauche d'esprit où, faute de mieux, il léguait à ses amis ses vices, comme en harmonie avec leur caractère, ces manuscrits contenaient, 1° une partie de sa correspondance de Berlin, encore inédite, aussi volumineuse que celle déjà publiée et beaucoup plus intéressante; 2° ses correspondances avec Gabarus, Talleyrand et d'Entraigues, cette dernière assez curieuse par les traits qui y sont lancés contre l'évêque d'Autun, et peut-être bien plus encore par cette phrase : « J'ai souvent pensé qu'eût-on commis tous les genres de » crime, un esprit juste reviendrait à la vertu par » calcul s'il voulait atteindre au bonheur. Cette » idée me séduit, et je souhaiterais que J.-J. Rous» seau vécût encore afin de la lui soumettre. » Cer-

tes une telle pensée n'échapperait point à un cœur profondément corrompu.

De tous ses ouvrages, celui auquel Mirabeau attachait le plus de prix, c'était son recueil de fables : on ne sait ce qu'il est devenu. Son neveu du Saillant le lui avait dérobé : il le perdit, et n'osa jamais avouer ce larcin à son oncle, qui en était inconsolable.

Ce colosse de la révolution, qui en nommait Rœderer le spectre, considéré comme écrivain, offre à ses lecteurs un style rapide, brûlant, nerveux, mais défiguré par de l'incohérence, de l'incorrection, du néologisme. Tous ces défauts disparaissaient à la tribune : là il tonnait, il commandait, il subjuguait, savait exciter les passions ou les réduire au silence. Aussi, quand il rentra aux Jacobins après les avoir un moment désertés pour le club éphémère de 1789, accusé de toutes parts, et quand on s'attendait à le voir chercher à se justifier, lui, regardant avec fierté tout ce qui l'entourait, se contenta de dire : « J'ai laissé des hommes parmi lesquels j'en aime quelques-uns et en méprise un grand nombre ; j'estime au contraire beaucoup de ceux qui siégent ici, mais il en est aussi dans cette enceinte pour qui j'ai le plus profond mépris. » Et tous l'applaudirent.

Son plus grand défaut comme homme d'État était une fougue presque indomptable, et il avait senti le besoin d'un modérateur. Frochot fut celui qu'il choisit. Il lui était sincèrement dévoué, et devint le confident de ses projets restaurateurs.

On a cru décrier Mirabeau en disant qu'il ne composait pas ses discours : la chose est vraie et lui fait

honneur. Chargé d'une besogne qui exigeait l'emploi de toutes ses facultés intellectuelles, il communiquait sa pensée aux écrivains subalternes, se faisait lire leur travail durant sa toilette, et le terminait d'inspiration à la tribune.

On le taxa de lâcheté, lui qui dans sa jeunesse avait payé de sa personne durant la guerre de Corse et dans de fréquentes querelles. S'il refusa donc des duels c'est que, vu l'importance de sa situation politique, il ne voulait pas jouer contre le premier spadassin une vie consacrée à l'espoir d'une brillante renommée.

Cet homme, sur lequel il ne faut croire, comme sur le compte de tant d'autres, ni tout le bien ni tout le mal qu'on en a dit, commit de graves erreurs, fruits de la fougue des passions et non de la bassesse du cœur. Néanmoins son génie plus que ses talents, ses talents plus que son caractère, feront passer son nom à la postérité.

Cet indomptable caractère le portait soit à commander, soit à ne pas obéir ; et si quelqu'un pouvait rivaliser les grandes qualités du cardinal de Richelieu, Mirabeau seul en était digne.

Qui oserait lui comparer Necker ? Sans les bévues de celui-ci Mirabeau n'eût point paru sur la scène politique ; mais le banquier, nullement homme d'État, gonflait d'emphase une morale commune et prétentieuse, tandis que l'orateur était plein de verve, sans préjudice de la rectitude des idées ; l'un dissertait, l'autre ordonnait ; et, quand le bel-esprit financier écrivit sur le *bonheur des sots*,

il parut véritablement n'avoir peint qu'au miroir. Comment me fussé-je refusé à entrer dans tous ces détails sur le seul homme fort que j'aie connu, qui contraignit ses ennemis même à se rapprocher de lui, dont la perte fut considérée comme une calamité publique, que pleura sincèrement cette famille royale dont il avait été le fléau? Si Mirabeau ne doit pas être mis au rang des grands hommes, le temps seul lui a peut-être manqué pour développer tout ce qu'il récelait de moyens propres à lui assurer ce titre immortel.

XI.

Bouillé. — L'abbé d'Agoult. — Correspondance du roi. — Mme de Lamballe. — Lettres de Léopold. — Lettre de la reine. Lettre du roi à Mme de Polignac.

La mort de Mirabeau n'avait point fait abandonner son plan de restauration, mais ce plan avait subi des altérations conformément aux vues de M. de Bouillé, qui, assuré des intentions favorables de l'empereur Léopold, dont l'effet ne devait avoir lieu qu'à l'instant où il saurait le roi en sûreté hors de Paris, correspondait avec le monarque, soit en chiffres, soit verbalement par l'organe de l'évêque de Pamiers (d'Agoult), intime ami du baron de Breteuil, cet ex-ministre honoré seul de l'entière confiance de Louis XVI et de son épouse.

La correspondance du roi et de la reine avec leurs amis de l'extérieur du royaume pouvait entraîner à quelque danger, qu'il fallait prévenir en la rendant secrète, et elle avait lieu, de la part de Marie-Antoinette, par le chevalier d'Éclans, gentilhomme franc-comtois, député dit *constitutionnel*, Terrier Monciel, ami de celui-ci, le comte de Bombelle, qui s'était démis de son ambassade de Venise pour refus de serment.

De la part de Louis XVI c'était par l'évêque de Pamiers, qui faisait fréquemment le voyage de Suisse pour porter au baron de Breteuil les dépêches du monarque. Très-souvent néanmoins on se servait de la voie de la poste; mais, pour tromper toute recherche inquisitoriale, ce prince avait imaginé de placer ses lettres dans la reliure évidée d'ouvrages pour la plupart très-révolutionnaires, et, par un surcroît de précaution, craignant qu'on le surprît dans ce travail, tant il était enveloppé d'un très-actif espionnage, elles étaient remises soit à l'abbé d'Agoult, soit à l'abbé de Tressan, qui les portaient à vingt lieues de Paris, chez la marquise de Maupeou; puis elles étaient jetées ainsi à la poste de Rebais sous l'adresse de M. de Bourkhart, ancien aide de camp de M. d'Affri, ou d'un autre homme du même nom, négociant à Bâle, et sincèrement attaché à la cause royale.

Voilà comment cette correspondance n'a jamais été ni interrompue ni interceptée; et si j'ai connaissance des moyens employés à cet égard, c'est que, voisin et ami de Mme de Maupeou, je travaillais souvent avec elle à cacher et à expédier ainsi les lettres du roi.

Sans entrer ici dans de fastidieux détails sur le contenu de cette correspondance, il suffit pour en connaître l'esprit de citer la lettre suivante, écrite par Louis XVI, le 3 décembre 1790, à Frédéric-Guillaume : « J'ai appris par M. de Moustier l'inté-» rêt que Votre Majesté avait témoigné, non-seule-» ment à ma personne, mais encore pour le bien de

» mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté » à m'en donner des témoignages dans tous les cas » où cet intérêt peut estre utile pour le bien de » mon peuple ont excité vivement ma sensibilité. Je » réclame avec confiance dans ce moment-ci, où, » malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle » constitution (notez qu'elle avait été acceptée et » jurée quoique non achevée encore), les factieux » montrent ouvertement le projet de détruire le reste » de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'Empe- » reur, à l'impératrice de Russie, au roi de Suède : » je leur présente l'idée d'un congrès des princip- » les puissances de l'Europe, appuyé d'une force » armée, comme la meilleure mesure pour arrêter » ici les factieux, donner le moyen d'établir un » ordre de choses plus désirable, et empêcher que » le mal qui nous travaille puisse gagner les autres » États de l'Europe. J'espère que Votre Majesté ap- » prouvera mes idées, et qu'elle en gardera le secret » le plus absolu. Elle sentira que les circonstances » où je me trouve m'obligent à la plus grande » circonspection. C'est ce qui fait qu'il n'y a que » le baron de Breteuil qui soit de mon secret, » et Votre Majesté peut lui faire passer ce qu'elle » voudra. »

Lors du départ de cette lettre confidentielle, expression complète des sentiments intimes et des vues politiques du roi, ce prince, qui voulait que tout s'opérât principalement par la France, croyait y posséder dans la personne de Mirabeau un sûr et solide appui. Bientôt cet appui lui manqua,

et il n'en persista pas moins dans les mêmes idées.

Cependant l'assemblée nationale, affamée de tout ce qui était illégitimité, avait continué à saper les bases du système conservateur de la société en ruinant le principe de la propriété par l'expropriation du clergé, et, après avoir flétri le nom de *banque-route*, elle en commençait une par l'émission d'un papier-monnaie, textuellement réprouvée dans les cahiers de 1789; car accroître la masse du signe représentatif, c'est en faire baisser la valeur réelle au détriment des créanciers de l'État.

Non contente d'avoir abattu clergé, noblesse, magistrature, états de provinces, elle semblait prendre à tâche d'empêcher que rien de solide se relevât, et le morcellement du royaume en départements, idée conçue par Sieyes, proposée par Thouret, appuyée par Mirabeau, qui voulait les porter à 120, avait annulé l'influence du reste de la France devant la tyrannique démagogie de la capitale.

Enfin, quoique la religion, selon Spinosa lui-même, explique seule *le mystère de l'obéissance*, la constitution civile du clergé, en ruinant la haute importance épiscopale, en enlevant aux villages, dans la personne des anciens et respectables curés, le seul homme instruit qui y prêchât une morale utile, détruisait, avec l'habitude des cérémonies et actes religieux, ce qui eût pu militer encore contre l'effervescence des passions désorganisatrices et contre des principes destructeurs de la raison, des lumières et des mœurs, choses dont on com-

mençait déjà à remarquer les funestes effets (1).

Puis chaque jour enlevait au roi une partie non-seulement de son pouvoir héréditaire, mais de celui même qu'on semblait lui reconnaître encore, ce qui n'empêchait point certaines vanités de spéculer sur un avenir imaginaire. Aussi quelques femmes, telles que celles des Mesgrigny et des Bouthillier, qui n'eussent pu être présentées à Versailles, s'empressèrent-elles d'obtenir cet honneur aux Tuileries, voulant se parer du manteau chevaleresque au moment où il venait d'être déchiré.

La cour pourtant était triste, silencieuse; les cheveux de la reine avaient blanchi. Toujours imposante par son maintien, on ne voyait pourtant plus errer sur ses lèvres ce sourire plein de bienveillance et de charme qui précédemment l'embellissait. La seule amie qui lui restât encore était Mme de Lamballe. Cette belle et bonne princesse était revenue d'Aix-la-Chapelle pour consoler Marie-Antoinette de l'absence de son autre amie exilée. En vain s'était-on jeté à ses genoux pour la dissuader de ce funeste voyage : « La reine me désire, dit-elle : je dois vivre et mourir près d'elle. »

Quant à la correspondance de Marie-Antoinette avec sa famille, elle était si peu facile que Léopold lui écrivit le 2 mai 1791, sans la signer, la lettre suivante : « Très-chère sœur, il y a longtemps que

(1) Cette remarque sur la détérioration morale des campagnes par l'expulsion des curés a été faite par un révolutionnaire même (Bailleul, *Esprit de la Révolution*, p. 39-46).

» je ne vous ai pas écrit : ce n'est pas faute d'at-
» tachement, mais bien faute d'occasions sûres pour
» vous faire parvenir mes lettres, et crainte de vous
» compromettre. Celle-ci vous sera fait tenir par
» M. de Bombelle, au zèle duquel et à l'attachement
» pour le service du roi je ne puis assez rendre
» justice, étant à tout épreuve. Il porte cette lettre
» au baron de Breteuil, qui vous la fera remettre
» en sûreté.

» Vous pouvez être bien convaincue de la part
» sincère que je prends à votre situation et à celle
» du roi, et combien je désirerais vous être bon à
» quelque chose. Si je ne fais rien, c'est crainte de
» ne pas combiner avec vos intentions, qu'on ne
» peut pas savoir. On m'avait promis qu'il viendrait
» quelqu'un de France m'instruire, et que je rece-
» vrais vos intentions par écrit : je n'ai vu ni l'un
» ni l'autre.

» J'ai vu Calonne : il est avec le comte d'Artois,
» et l'anime à faire des démarches et entreprises.
» Jusqu'à présent j'ai, avec le secours de Bombelle,
» contenu le comte d'Artois pour qu'il ne fasse point
» de levée de boucliers et n'agisse pas, considérant
» toutes ces entreprises particulières comme dange-
» reuses. Mais à présent il veut quitter l'Italie pour
» aller s'établir à Namur aux Pays-Bas, et je n'ai
» pas cru devoir ni pouvoir le lui refuser. Voilà
» tout ce que je puis vous dire jusqu'à présent. Je
» vous promets que je ne ferai jamais rien, aucun
» pas ni démarche, que d'accord avec vous et selon
» vos intentions et celles du roi. Mais, je vous con-

re, trouvez quelque moyen qui ne vous com-
omette pas et par lequel vous puissiez m'in-
ruire des intentions du roi et des vôtres, de vos
rojets, de ce que vous désirez que je fasse ou ne
isse pas, et quelles sont les personnes qui ont
otre confiance et auxquelle je puis croire lors-
u'elles parlent en votre nom et en celui du roi;
ar tout le monde se sert de ce titre, et vous sen-
ez bien que dans les circonstances présentes,
ntre l'embarras de votre position et la crainte de
ous faire du mal, et le désir que j'ai de pouvoir
ous être utile, je suis dans une position bien
mbarrassante. Faites-moi aussi savoir quelle con-
luite et langage vous voulez que je tienne vis-à-
is du comte d'Artois. Pardonnez toutes ces
lemandes au désir que j'ai de vous témoigner le
rai, sincère et parfait attachement avec lequel je
erai toute ma vie, etc. »

La reine répondit en ces termes à son frère le
juin :

« M. de Durfort nous a apporté ce papier de vo-
tre part, mon cher frère. Comme il n'est signé de
personne, malgré l'honnêteté du porteur, son
contenu est pourtant de trop grande importance
pour que nous ne vous demandions pas si ce sont
là vos véritables intentions. Nous sommes touchés
au delà de l'expression de la manière dont vous
voulez bien prendre avec chaleur notre cause. Les
sentiments du cœur du comte d'Artois nous sont
chers, mais nous croyons que toute démonstration
manifeste ou entreprise quelconque, tant que

» nous serons dans Paris, nous exposerait d'une » manière effrayante, malgré la responsabilité dont » on chargerait la ville de Paris entière pour nos » personnes. Cette responsabilité peut bien arrêter » les honnêtes gens, mais ils sont eux-mêmes do- » minés par les brigands et les scélérats, qui ne » connaissent pas de frein, qu'il ne serait pas pos- » sible de contenir, et qui ne raisonnent point assez » pour sentir dans le moment tout le poids de cette » responsabilité. De plus ce projet-ci rend le roi en- » tièrement nul, et il faut, pour sortir de cette » crise, qu'il étonne par la force et le courage de » son entreprise.

» Nous tenons donc fermement à notre premier » gré. Nous vous l'avons communiqué par M. de » Mercy et le baron de Breteuil, et nous vous réité- » rons, mon cher frère, la demande de huit ou dix » mille hommes disponibles à notre demande pour » le premier moment. C'est quand le roi sera en » lieu de sûreté et libre qu'il verra avec reconnais- » sance et grande joie toutes les puissances se réunir » à sa réclamation pour soutenir la justice de sa » cause, et, pour ma part, j'en éprouverai d'autant » plus de bonheur que nous le devrons à vos soins » et à votre tendre intérêt.

» M. de Bombelle doit vous avoir été envoyé par » le baron de Breteuil : vous pouvez accorder toute » confiance à ce qu'il vous dira de notre part. Je » vous ai écrit par eux depuis : j'espère que ma » lettre vous sera parvenue.

» Nous n'aurions point de secrets pour M. le

» comte d'Artois s'il n'était entouré de M. de Ca-
» lonne et M. le prince de Condé, dans lesquels nous
» n'aurons jamais de confiance. D'après cela vous
» sentez, mon cher frère, combien il est intéressant
» de ne pas communiquer au comte d'Artois ce que
» nous vous mandons.

» C'est un homme sûr et fidèle qui vous porte
» cette lettre, mais il n'en sait pas le contenu. Je
» vous prie de nous le renvoyer promptement; *le*
» *temps presse, et passé* le 20, nous n'aurions peut-
» être plus de moyens d'effectuer notre projet. »

Léopold, pénétré des avantages du plan concerté et dont on lui avait donné connaissance, se hâta d'écrire à sa sœur, le 12 juin, la lettre que voici :

« J'ai reçu le 12 la lettre que vous m'avez écrite,
» et je vous renvoie le porteur le même soir pour
» qu'il arrive à temps. Il me paraît zélé, affidé, at-
» taché et sûr. J'ai reçu le papier ci-joint, que je
» vous renvoie. J'ai parlé avec le comte d'Artois à
» Mantoue : j'ai tâché de le persuader à se modérer
» et à ne pas agir avant que je le lui dise. Il a la
» meilleure volonté, a reconnu mes raisons, mais
» ses alentours le poussent et l'animent trop. Il est
» convenu avec moi qu'il se tiendrait tranquille à
» Coblentz et qu'il ne se joindrait pas au prince de
» Condé. Celui-ci a fait plusieurs équipées, telles
» que de lever des troupes (1), de rappeler auprès
» de lui tous les Français qui sont en Italie (2).

(1) C'était une erreur, comme on le verra plus loin.
(2) Ce nombre ne montait pas à trente.

» J'ai vu avec le comte d'Artois le papier ci-joint. » Je suis convenu qu'au cas que vous fussiez avec le » roi en liberté, nous agirons tous tout de suite » d'abord, mais que sans cela on n'agirait point, et » qu'on disposerait seulement l'Espagne à préparer » une main forte et à se concerter avec le roi de » Sardaigne et les Suisses, et avec l'Empire, qui ré- » clame ses droits, et avec des puissances bien in- » tentionnées d'Empire, pour pouvoir, si le cas l'exi- » geait, et que vous et le roi l'agréiez et approuviez, » publier à son temps le manifeste, non au mois de » juillet, comme le comte d'Artois le dit, mais lors- » que tout serait convenu et préparé de concert, si » le cas l'exigeait. En attendant je vous réponds » que rien ne se fera, ni démonstration, ni mani- » feste, ni marche de troupes, ni de mon côté ni de » celui du comte d'Artois, car pour le prince de » Condé, je ne puis pas en répondre; je ne ferai que » tâcher de me maintenir la confiance du comte » d'Artois, de traîner l'affaire en longueur, de l'em- » pêcher d'agir avant le temps, et de concerter en » attendant toutes choses. Je ne croirai que ce que » me marqueront le comte de Mercy et le baron de » Breteuil par M. de Bombelle. Je n'informerai le » comte d'Artois de rien de ce que vous m'écrivez » ni de vos intentions, craignant trop les indiscré- » tions de ses alentours. Puisse votre projet s'ac- » complir heureusement et bientôt! Le comte de » Mercy a l'ordre, la chose réussissant et sur votre » demande, de vous aider et de vous fournir tout » ce qu'il peut : argent, troupes, tout sera à vos or-

res. On peut compter dans ce cas sur le roi de Sardaigne, les Suisses et les troupes de tous les princes de l'Empire, même celles du roi de Prusse, qui sont à Wesel, et par conséquent fort à portée.

» *Je ne perds pas de vue vos intérêts; je témoigne ne pas m'y intéresser pour ne pas donner le soupçon.* J'ai vu le comte d'Artois, lui ai fait quelques facilités pour lui faire trouver de l'argent, et ai tâché de gagner sa confiance, pour avoir les projets de toute la direction de ses affaires entre mes mains et m'en rendre maître, et par là pouvoir le retenir ou le diriger selon mes intentions, et les ordres du roi, et votre avantage.

» Calculez bien tous les risques, prévoyez-les, et tirez-vous, s'il est possible, de l'endroit où vous êtes. Quand vous serez en sûreté, vous protesterez publiquement contre tout ce qui a été fait et appellerez vos amis et fidèles sujets à votre secours. Tout le monde volera, et tout sera fini plus aisément qu'on ne croit. C'est ce que souhaite, désire et attend avec impatience un frère qui vous est bien tendrement attaché, qui ne désire que de vous servir, mais qui ne veut le faire que de la façon que vous le désirez vous-même, avec la sûreté de réussir et de ne pas vous exposer. Faites-moi savoir souvent de vos nouvelles quand vous pourrez, et de bonnes, et comptez toute ma vie sur mon tendre attachement, ainsi que le roi.

» J'ai reçu par M. de Bombelle vos lettres exactement. Je travaille, en attendant, à disposer

» toutes les puissances pour agir de concert en votre » faveur tout de suite dès que vous serez en sûreté, » ou, si cela ne pouvait pas avoir lieu, à la suite du » manifeste qu'il conviendrait de publier à son » temps, et quand vous-même l'approuveriez. Sans » cela rien ne se fera, et je vous réponds de la » bonne disposition de tout le monde comme de la » mienne. Le duc de Polignac est avec moi, chargé » des commissions du comte d'Artois. Il est très- » honnête, sage et modéré ; et, quoiqu'il vous soit » bien attaché, je ne lui dis rien de cette mission » ni de ce que vous me marquez. Ne croyez rien » de ce qu'on pourrait vous dire ou écrire en mon » nom si ce n'est pas moi-même qui vous le fais » savoir. »

Si nous avons copié ces deux lettres en entier, c'est qu'elles mettent parfaitement au fait de l'opinion que l'Empereur et la reine avaient du comte d'Artois, du prince de Condé et de M. de Calonne, opinion qui eut une grande influence sur les événements politiques de 1791 et 1792, et conséquemment sur le sort de la France et de l'Europe.

Le roi, tout occupé qu'il était du projet conçu par Mirabeau et suivi après la mort de ce trop célèbre personnage par le marquis de Bouillé, n'oubliait cependant pas ses amis, bien qu'une indispensable discrétion l'empêchât de leur communiquer les espérances dont alors il se flattait ; il les leur faisait seulement entrevoir quand il écrivait à la duchesse de Polignac à l'issue de son voyage de Saint-Cloud : « Que ce séjour m'a paru changé ! ce salon

» du déjeuner, qu'il était triste! aucun de vous n'y
» était. Je ne perds pas l'espoir de vous y retrouver...
» Dans quel temps! je l'ignore. Que de choses nous
» aurons à nous dire! Dites-vous bien que je ne serai
» heureux que le jour où je me retrouverai avec mes
» anciens amis. »

XII.

De l'émigration armée. — Son origine.

Dès la fin de 1790 le prince de Condé avait publié une espèce de manifeste où, très-impolitiquement, il semblait menacer au nom de la noblesse. On en conclut qu'une nombreuse noblesse l'entourait et qu'il se trouvait à la tête d'une armée, ce qui irrita, effraya ou inspira des espérances, suivant les diverses directions des idées ou des sentiments entre lesquels la France était partagée, et les meneurs révolutionnaires surent profiter de l'erreur générale pour exalter les esprits et enflammer les haines de la multitude.

On parla donc de l'émigration comme d'un crime digne de la vindicte des lois. Mais de quoi se composait-elle alors? du comte d'Artois et du prince de Condé d'abord, à qui Louis XVI n'avait ordonné de fuir que pour mettre en sûreté la tête de l'un et rendre impuissante l'ambition qu'il supposait à l'autre; quelques personnes de leurs maisons les avaient suivis. Il se trouvait encore hors de nos frontières un petit nombre d'individus ou familles isolées qui, fuyant le poignard ou l'incendie, avaient,

selon le droit public ancien du royaume, été chercher très-légitimement la tranquillité sur une terre hospitalière. Rien là d'hostile ou de menaçant.

Enfin la première expatriation qui eut ce double caractère fut celle de Mounier et de Lally-Tollendal, promoteurs ou approbateurs, peu de mois avant, de la dissolution monarchique d'où émanaient les crimes à l'aspect desquels ils fuyaient en vociférant contre leurs complices.

Il n'existait donc point, au début de 1791, non-seulement d'émigration armée, mais même de véritable émigration telle qu'on en parlait dans l'assemblée nationale, qu'on la redoutait dans la rue, qu'on l'espérait dans certains salons, et qu'on paraissait l'envisager avec crainte au château des Tuileries, où l'on savait peu ou point ce qui se passait au delà du Rhin.

Dans l'incertitude où la famille royale était sur son propre sort, toute tentative faite en sa faveur, soit au dehors, soit au dedans, tant que le roi ne serait point en lieu de sûreté, lui semblait devoir amener pour elle un surcroît de dangers. Aussi l'apparition de toute figure de personnages connus par leurs opinions royalistes était-elle saluée d'un sourire approbateur. C'est ce que j'ai fréquemment remarqué au lever du roi ou au jeu de la reine. Ces gens ne pouvaient rien pour eux, ils le sentaient; mais rencontrer encore des traits amis offre de si douces consolations à l'infortune!

Dans une position telle que la leur, de quel se

cours en effet les royalistes auraient-ils été pour une famille infortunée, réellement captive, et qui les repoussait? Eussent-ils pu s'armer en sa faveur, elle se serait vue forcée de les déclarer rebelles! Mais encore le pouvaient-ils, si ce n'est dans les deux provinces du Poitou et de la Bretagne, où la masse populaire était entièrement royaliste, dans l'Alsace et la Lorraine peut-être, qui eussent approuvé mais non provoqué ou secondé un mouvement en faveur du trône? Dans le fait, la grande majorité du peuple français, charmée de l'abolition de la dîme et des droits féodaux, flattée en outre de l'espoir d'un partage des biens ecclésiastiques, était devenue violemment révolutionnaire, s'était portée en force chez les seigneurs de village pour les insulter, les désarmer. Voilà ce que j'ai vu presque partout en parcourant la France à cette époque, voilà ce qui eut lieu chez mes parents, qui, ainsi que leurs pères, n'avaient cessé d'être les protecteurs et les soutiens de leurs vassaux. A peine les voisins pouvaient-ils alors se visiter : une réunion paisible de dix ou douze amis ameutait tout un canton. L'affluence des nobles à Paris, pour y chercher un asile, se transformait en conjuration antirévolutionnaire. De quelle utilité donc eût-il été au roi que les royalistes fussent venus se précipiter un à un sur des piques toujours aiguisées pour les recevoir? *Que ne se sont-ils réunis à nous?* dirent plus tard les badauds à épaulettes de Paris. Mais quel degré de force auraient ajouté à celle des quarante mille hommes armés de la capitale quelques milliers de roya-

listes, dont, par parenthèse, ces messieurs ne voulaient point alors? La preuve en est palpable dans les événements du 28 février 1791, époque où, comme nous l'avons dit, il n'y avait point encore d'émigration, sinon de la part de quelques individus inoffensifs et peu nombreux.

Ce jour du 28 février, sur l'alarme répandue que la sûreté du roi, et même sa vie était menacée, de deux à trois cents personnes se rendirent aux Tuileries pour servir de plastron à la famille royale. Le roi, pensant qu'une telle réunion pourrait compromettre le plan déjà arrêté pour son salut en éveillant les inquiétudes de ses ennemis, engagea ces zélés serviteurs à se désarmer et à s'éloigner; mais cela ne put s'opérer sans quelque agitation, et elle fut accrue encore par le vicomte de Noailles qui, arrivant avec une députation de l'assemblée nationale, erre dans les appartements en disant (chose assez curieuse dans la bouche d'un homme de sa famille) : « Par où faut-il aller? Je ne connais pas les détours du palais des rois. »

Ce qu'il y eut de plus odieux alors, c'est que M. de Lafayette, arrivant avec la garde nationale, fit ou laissa piller, insulter, maltraiter indignement par elle ceux qui étaient venus dans l'espoir, non d'attaquer qui que ce fût, mais de défendre le prince; c'est enfin que cet événement fut qualifié *journée des poignards*, parce que dans le faible armement de ceux qui s'étaient rendus aux Tuileries il s'était trouvé, faute d'autre arme, deux ou trois couteaux de chasse. L'on représentait donc au peuple de

Paris les royalistes comme une horde d'assassins.

Cet événement du 28 février, fait caractéristique de la garde nationale et de son chef, ainsi que de l'esprit de Paris à cette époque, détermina nombre de royalistes à s'éloigner d'un lieu où ils devenaient non-seulement inutiles, mais dangereux même au roi.

Quant à l'émigration armée, ce crime d'une abnégation de tout intérêt personnel, voici ce qui y donna lieu. J'ai d'autant plus le droit et le pouvoir de rendre compte d'un tel fait que, sans le prévoir, j'ai été moi-même la cause occasionnelle de cette émigration armée.

J'avais comme tant d'autres quitté Paris pour n'y être plus l'impuissant témoin des inévitables malheurs d'un pieux monarque, de son admirable épouse et de leur céleste sœur. Je me rendis donc à Strasbourg, ville amphibie, où les Allemands croyaient venir visiter la France et les Français aller visiter l'Allemagne, cité plus brillante alors que Paris, que parait plus d'élégance et où s'était conservé un meilleur ton. Puis j'espérais y retrouver le prince Max, depuis roi de Bavière, ami de l'un de mes oncles; mais il avait déja quitté cette ville, où il possédait un palais, et résidait à Manheim, dont il avait été nommé gouverneur.

Dînant chez la comtesse de Wittengtein, dont le mari, connu par la plus singulière des missions diplomatiques, a misérablement péri lors des massacres du 2 septembre, j'y vois arriver M. Dubois, ancien commandant du guet de Paris, et qui avait

conservé des relations avec la police de la capitale. Il la pria de passer dans son cabinet, où la comtesse me fit bientôt appeler. Là je sus de ce brave homme, très-attaché au roi, qu'il recevait à l'instant l'avis du départ pour Worms d'un chevalier d'industrie nommé Saint-Georges, envoyé par les Jacobins avec mission d'assassiner le prince de Condé. On lui envoyait le signalement du misérable, qui devait passer par Strasbourg ; mais il n'y était point encore arrivé.

Je serais parti sur-le-champ pour avertir le prince de ses dangers, mais il fallut attendre jusqu'au lendemain, et, dès l'ouverture des portes, je volai rapidement à Worms, où Son Altesse Sérénissime me reçut avec bonté, sans être effrayée néanmoins du projet formé contre sa personne. Je la pressai de prendre des précautions, et le noble prince, qu'à Paris l'on disait être à la tête d'une armée prête à envahir notre territoire, n'en prenait aucune contre ses ennemis et n'était entouré que d'une poignée de ses anciens serviteurs.

— Mais, monseigneur, adressez-vous, lui disais-je, aux magistrats de cette ville.

— Bon ! me répondit-il, ils informeraient peut-être sur ma mort, mais n'y mettraient aucun obstacle.

Il fallut donc s'en tenir, sans qu'il voulût s'en mêler, à une extrême surveillance au dedans et au dehors du château qu'il habitait. Tous les Français présents en ce lieu se prêtèrent avec zèle à celle intérieure ; quant à celle extérieure, je m'en chargeai, aidé par un ancien officier du régiment d'Arma-

gnac, celui-là même qui, à Liége, avait arrêté puis conduit à Vienne cette trop fameuse Thérouanne de Méricourt qu'on vit, le 5 octobre, demander la tête de Marie-Antoinette, et que Léopold, qui la trouva jolie, fit rendre à la liberté.

Je tiens ces détails, et d'autres plus dégoûtants encore, de monseigneur le prince de Condé lui-même, qui avec indignation me répondit à cette question :

— Que fera le frère si l'on assassine sa sœur ?

— Peut-être osera-t-il en prendre le deuil !

Quant à l'assassin révolutionnaire, il parut ; mais il avait probablement été commis quelque indiscrétion, ou la préoccupation des Français l'inquiéta peut-être, car il partit précipitamment. Nous le poursuivîmes, mon camarade et moi, jusqu'à Manheim, où le prince Max, à ma demande, fit faire d'exactes perquisitions. Elles nous apprirent qu'il avait fui rapidement et avait trop d'avance sur nous pour que nous puissions l'atteindre.

De retour de cette infructueuse expédition, nous résolûmes de former, à l'insu du prince, un corps de garde dans une des chambres du château, et plaçâmes chaque nuit des sentinelles qui, couvertes de manteaux, ne semblaient pas armées ; des promeneurs ayant des pistolets dans leurs poches les remplaçaient durant le jour. Le contrôle de ces volontaires ne montait qu'à quarante-cinq. J'ai oublié les noms de tous, mais je me rappelle ceux des Coutye, des d'Anteuil, des Montesson, des Lévignac-Macarty, des Berthier, des Puyvert, des Belzunce.

Une tentative semblable avait manqué à Turin sur la personne du comte d'Artois. Un Lorrain nommé Buzelot tenta plus tard, à Ettenheim, d'exécuter l'attentat manqué à Worms par le chevalier de Saint-Georges : il fut arrêté, avoua son crime, en fut quitte pour la honte et les mauvais traitements, après lesquels on le relâcha.

J'écrivis alors à Son Altesse Sérénissime, et en reçus la lettre suivante, que je conserve religieusement comme la seule qui me reste de cet excellent prince : « *Il y a loin,* disait Mathieu Molé, *du cœur* » *d'un honnête homme au poignard d'un assassin.* » Je pense comme lui, monsieur, et suis parfaite» ment tranquille; mais je suis touché de l'attache» ment que vous me marquez, et je vous en remer» cie avec l'estime que j'ai pour vous; croyez-y, » monsieur. »

Ce Buzelot rejeté en France, et dont le frère, chanoine de la cathédrale de Nancy, ne crut pouvoir effacer la tache imprimée à son nom qu'en se faisant soldat royaliste, cet assassin Buzelot finit par être guillotiné comme contre-révolutionnaire après avoir tenté de servir la révolution par le plus lâche des crimes. Grande mais infructueuse leçon à présenter à nombre de ses semblables!

Dans l'intervalle qui sépare ces deux attentats, et tandis que j'avais été renvoyé en France pour y soigner les intérêts du prince, la formation secrète de la garde de celui-ci finit par être connue et attira à Worms une foule d'émigrés. Le nombre s'en accrut à chacun des attentats contre le pouvoir et la sûreté

de Louis XVI ou de sa famille; et, pour mettre de l'ordre dans ce rassemblement de royalistes dont les services, repoussés en France par le roi lui-même, y eussent été rendus impossibles vu l'inquiète jalousie des classes populaires, qui les éloignaient de tout et partout, il fallut en former des compagnies régulières. Voilà comment et pourquoi commença une émigration armée, chaîne de dévouement chevaleresque dont le premier anneau s'attache à la juste horreur inspirée par la tentative d'un crime révolutionnaire.

Parmi les détracteurs de l'émigration l'on est surpris de rencontrer Mallet-Dupan, qui dit pourtant dans son *Mercure britannique* (n° 33) : « Le roi » était hors d'état de soutenir et de défendre ses » serviteurs, placés entre le souverain et l'assemblée » nationale comme des victimes expiatoires desti- » nées à tomber en sacrifice. »

Au reste, écartons ici critique ou apologie sur un fait controversé par les passions, et sur lequel nous reviendrons : nous n'avons, dans ce chapitre, voulu qu'expliquer dans sa stricte vérité ce qui y avait donné lieu.

XIII.

Voyage de Varennes. — Fersen. — D'Orléans. — Delson. — Sausse. — Barnave. — Brissac. — M. de Bonnay. — Monsieur, frère du roi. — Comment il put s'échapper.

Le marquis de Bouillé, dont le commandement s'étendait en Lorraine, Alsace et Franche-Comté, y avait, en parcourant ces provinces, remarqué la tendance royaliste des administrations et la discipline rétablie des troupes qui les occupaient. Ce sentiment était plus remarquable encore dans la cavalerie et les régiments étrangers, mais la bourgeoisie était généralement ce qu'on nommait *constitutionnelle*, et la populace ainsi que les luthériens franchement révolutionnaires.

Cependant les bourgeois commençaient à s'intéresser au sort du monarque, et les paysans étaient irrités des persécutions essuyées par leurs curés.

Léopold, il est vrai, n'avait pas garni de troupes sa frontière, et la garnison de Luxembourg ne se composait alors que des hussards autrichiens de ce ridicule prince d'Anhalt-Zerbst, frère de l'impératrice Catherine II, qui n'osa jamais les produire en Russie; mais Bouillé n'en croyait pas moins au

succès de son plan, qui devait, pour surcroît d'avantage, n'être exécuté que par des moyens uniquement français, car le roi, entouré de troupes toutes à lui, n'eût traité avec l'étranger qu'en faveur d'intérêts purement français dans les discussions relatives aux prétentions des princes possessionnés en Alsace.

Ce qui eût rendu la situation du roi, devenu libre, extrêmement favorable, c'est que l'assemblée nationale, déjà divisée, perdait de son crédit dans l'opinion, et que les Parisiens commencaient à désirer un ordre de choses plus tranquille, et l'attendaient de l'établissement de la constitution. Or c'était cette tranquillité sous un régime nouveau, et non une contre-révolution, que le monarque lui-même désirait assurer à son peuple.

Les choses ainsi préparées et arrêtées par les soins de l'abbé d'Agoult, intermédiaire actif entre le roi et le marquis de Bouillé, l'on s'occupa sérieusement des apprêts du voyage.

On sait les principaux détails de cet événement, jugé bien plus sur ses résultats que relativement à ce qu'il eût pu et dû produire : je me contenterai donc de noter ici quelques faits négligés ou inconnus.

Le comte de Fersen, dont la vie fut si honorable et la fin si malheureuse, avait fait confectionner avec soin la voiture qui devait servir au voyage de la famille royale. Voulant s'assurer de sa solidité, il l'essayait, traînée rapidement par six forts chevaux, sur la route de Vincennes. Rencontré par le

duc d'Orléans, qui s'y promenait avec Mme de Buffon :

— Êtes-vous fou, mon cher comte ? lui dit le prince : vous jouez là un jeu à vous casser le cou.

— C'est que je ne veux pas que ma voiture rompe en route.

— Pourquoi donc est-elle si grande ? Nous enlèverait-elle tout un chœur d'opéra ?

— Non, monseigneur, je vous le laisse.

— Adieu, bon voyage.

Et ils se séparèrent. Mais trois jours après le prince eût pu donner le signalement de la voiture des augustes fugitifs, ce que pourtant il ne fit pas, si je dois en croire Mme de Buffon.

Encore un fait relatif à ce voyage. Tandis que Drouet et Guillaume, partis pour Varennes, traversaient un bois afin d'abréger leur course, un maréchal des logis des dragons de Choiseul, homme de confiance et à qui les allées et venues du maître de poste inspiraient quelque défiance, suivait la même route pour arriver à sa destination.

Ne sachant si ces hommes voulaient servir ou perdre le roi, il tirait de ses fontes ses pistolets, puis les y remettait. Dix fois il renouvela ce jeu, retenu toujours par la crainte de devenir assassin sur un simple soupçon. Il leur parle enfin, n'en obtient que des réponses évasives ; et si Drouet, assez bavard de sa nature, avait laissé échapper son secret, il était mort ; son second eût pris la fuite, et le roi alors serait arrivé à Montmédy, où tout était préparé pour le recevoir et le mettre à même de traiter librement avec l'assemblée nationale, conformément

à la déclaration aussi sage que paternelle qu'il avait laissée à son départ, et où il démontrait l'impossibilité absolue de régner avec l'espèce de constitution presque totalement décrétée.

Déjà même la majorité des députés cherchait à se rapprocher de la minorité, et le succès du voyage eût facilement amené d'utiles négociations entre les deux partis opposés.

Le bâton de maréchal devait être le prix du service rendu par le marquis de Bouillé, et il avait été expédié par la voie de Léonard, coiffeur de la reine; car c'était des sous-ordres qu'on chargeait d'une telle commission, pour leur procurer le don d'usage de la part d'un nouveau maréchal.

Quant aux fonds nécessaires à l'établissement de la cour, ils avaient été remis au comte Vincent d'Agoult, homme d'une naissance bien inférieure à celle de l'abbé dont ci-dessus nous avons parlé, et qui choisit les trois gardes du corps destinés à courir devant la voiture, mais dont les antécédents n'étaient pas tels qu'il osassent prendre sur eux de servir le roi malgré lui en forçant les postillons, le pistolet à la main, de doubler leur course. Ceux-ci avaient opéré leur travestissement en courriers dans une maison de la rue Richelieu, aujourd'hui l'hôtel de Malte.

J'ai possédé dans le temps, mais égaré depuis dans mes nombreux déplacements, un mémoire qui doit avoir été conservé par les princes alors exilés : ce mémoire était des officiers municipaux de la petite ville de Varennes, lieu de l'arrestation du roi;

, tandis que le procureur de la commune, mmé Sausse, allait recevoir les félicitations de ssemblée nationale, lui et ses collègues s'excu- ient près Leurs Altesses Royales d'un acte dont les glorifiait.

Tout dans cette pièce respirait le respect le plus ofond pour la majesté royale, si outragée déjà, ais non encore avilie, ainsi que la crainte qu'ils ssentaient d'une vengeance probable et pro- aine.

Ce respect involontaire pour la majesté royale, je remarquai à cette même époque à Dijon, où je is arrêté venant de Paris et me rendant en Suisse: se peignait même dans les discours et dans les aits de mon interrogateur, Guyton-Morveau, mon ıcien professeur de physique, dont la rage pusilla- ime couvait déjà le régicide.

Mon camarade de détention était alors M. de Précy, ui plus tard montra tant de vigueur dans la dé- nse de Lyon contre Dubois-Crancé.

Deslon, que j'ai fort connu et dont le zèle ne fut as assez apprécié, avait proposé au roi, et j'en ai u la preuve, de le faire passer à l'aide des cinquante ussards qu'il commandait, car le barrage du pont 'eût offert qu'un léger obstacle; mais le monarque, nnemi de tout service qui eût fait répandre du ang, lui répondit: « Je ne veux sacrifier à mon alut ni vos hommes ni ceux que vous auriez à ombattre. »

On sait les cris de rage dont le roi fut accompa- né durant son retour à Paris, l'assassinat de mon

malheureux cousin le comte de Dampierre, pour être venu présenter ses hommages à la grandeur insultée, l'intérêt que de si hautes infortunes inspirèrent à Barnave, l'un des commissaires envoyés pour accompagner dans son retour la famille royale; mais a-t-on également remarqué le trait du duc de Brissac?

En disgrâce après la mort de Louis XV pour être demeuré le fidèle ami de Mme Dubarry, les dangers du roi et de sa famille l'en avaient rapproché, et il répondit à ceux qui s'en étonnaient : « Je le dois à ses aïeux et aux miens. » Lors de l'arrivée de Louis XVI aux Tuileries, il s'en approche sans égards aux vociférations de la populace, met un genou en terre et baise la main du prince, qui lui dit avec un effroi qu'il n'avait pas pour lui-même : « Que faites-vous là! Éloignez-vous, mon ami : ils vous regardent, ils vous massacreront. » Hélas! ce noble personnage le fut plus tard d'une manière atroce!

Du Châtelet le manchot, l'intime ami de Condorcet et de son épouse, l'aide de camp de Lafayette, couvrait les murs d'une affiche dans laquelle on demandait l'établissement de la république; Pétion, Grégoire et Robespierre voulaient que le roi fût mis en jugement, ce à quoi le marquis de Bonnet répondit : « Détruisez le monarque, et vous perdez l'État. » Puis, sur cette question :

— Qu'auriez-vous fait si vous eussiez été consulté?

— Si, dit-il, le roi m'eût appelé à son conseil, j'aurais désapprouvé ce voyage; mais, choisi pour le

re, je serais mort à ses côtés, et mort avec
e.

oilà encore, relativement aux événements de 1791, une anecdote concernant Monsieur, de- Louis XVIII, et dont ce prince n'a jamais été uit. Elle a trait à sa sortie de France et au sin- er hasard qui l'empêcha d'être arrêté dans sa . Voici comment j'en eus connaissance.

assant à Saint-Quentin vers la fin de 1792, j'y i chez un riche négociant, où le maire et le com- dant de la garde nationale vinrent passer la ée. Ces deux hommes, qui n'étaient point encore urés sur l'importance, pourtant nulle alors, princes exilés, se reprochaient mutuellement de oir pas fait arrêter Monsieur, et leurs débats pprirent que, lors du funeste voyage de Varen- , la commune de Paris ayant expédié des cour- s sur toutes les routes conduisant aux frontières, ı arriva à Saint-Quentin deux dont les passe-ports ent si mal écrits, vu la précipitation qu'on avait e à les expédier, qu'ils parurent suspects et qu'on t leurs deux porteurs pour des aristocrates émi- nts; émigration qu'on a prétendu depuis avoir orisée par des vues politiques, mais que l'on em- hait alors avec soin, car on en était réellement ayé. Aussi l'on retint l'un de ces courriers comme ge de l'autre. Or, ils avaient eu l'ordre de suivre, ivés à Saint-Quentin, chacun une route diffé- ıte, l'un par Cambrai et Valenciennes, l'autre par Cappel, Avesnes et Maubeuge. Celui libre de con- uer sa course suivit celle que, par bonheur, Mon-

sieur n'avait pas prise, et c'est ainsi qu'il put parvenir à sortir avec sûreté du royaume pour devenir le chef ou plutôt l'excitateur d'une émigration armée, qui avant lui n'existait point réellement.

Revenons maintenant aux négociations ou correspondances secrètes qui suivirent le retour du roi et précédèrent son acceptation de la constitution.

XIV.

illé. — Négociations et correspondance de la reine. — Burke.

L'affaire de Varennes ayant manqué, M. de Bouillé
: forcé de se réfugier à Luxembourg en passant à
ıvers les coups de fusil dirigés contre lui et sa
ite.

Qui croirait que ce qu'il y avait alors d'émigrés le
çurent très-mal, et taxaient de jacobinisme ceux
i visitaient cet intrépide et loyal militaire? Déjà
effet se manifestait l'esprit de la portion mau-
ise d'un émigration à peine commencée, et dont
nsemble en recélait pourtant de très-estimables.
ais si d'un côté on reprochait à M. de Bouillé d'a-
ir prêté un serment commandé par le roi, et qui
ıl lui laissait les moyens de servir ce prince, d'un
tre on blâma vivement la lettre menaçante qu'il
blia alors, tandis que son véritable but était de
nener vers lui seul tous les cris de vengeance dont
roi pouvait devenir l'objet.

L'estime de Frédéric-Guillaume, la confiance en-
re que lui témoigna Gustave III le dédommagèrent
:ntôt d'une telle injustice. Le roi de Suède lui

communiqua ses plans en faveur de la famille royale; il se rendit même à Aix-la-Chapelle, accompagné de mon honorable et chevaleresque ami le baron d'Armfelt, pour en conférer avec le prince de Condé, qui, à sa demande, s'y rendit ainsi que lui, sous prétexte de prendre les eaux. Son projet était de débarquer sur les côtes de France avec 32,000 hommes suédois et russes, d'y fomenter et seconder un mouvement royaliste, et de marcher rapidement sur Paris; mais était-ce ainsi que Louis XVI et Marie-Antoinette désiraient être servis? L'on en jugera par la correspondance secrète dont nous allons rapporter les fragments les plus remarquables.

Aussitôt que l'empereur Léopold eut appris l'insuccès du plan qui lui avait été communiqué, il écrivit au prince de Condé, en date de Padoue du 6 juillet 1791 : « Votre Altesse, j'ai reçu, par le » courrier qu'elle m'a adressé, la bien triste nouvelle » de l'arrestation du roi de France, de la reine ma » sœur et de leurs enfants. Elle ne peut se figurer » combien j'en ai été saisi, et les circonstances » cruelles que j'en prévois par la suite. Je la prie » d'être persuadée que, comme parent, ami, allié » du roi, je déploiera tous les moyens qui sont en » mon pouvoir. Je formerai un concert entre les » cours d'Espagne, Angleterre, Prusse, Naples, Sar- » daigne et Russie, auxquelles je me suis déjà » adressé, pour faire les déclarations les plus fortes » à l'assemblée nationale et les appuyer de troupes » et de moyens qui puissent assurer au roi et à sa

ıille leur sûreté, leur liberté et la constitution
ıçaise. »

effet, à cette même date du 6 juillet, Léopold
sait aux cabinets russe, prussien, britannique,
;nol, napolitain et sarde une circulaire ayant
objet l'invitation de former un plan de con-
en suite duquel chaque puissance présenterait
:ément, par ses ministres à Paris, une note dé-
toire des droits réciproques de la nation et du
établir, d'un accord libre et commun, une nou-
constitution ; de soutenir cette note de prépara-
nilitaires, de suspendre toute communication
la France en cas de refus, d'assembler un con-
à Aix-la-Chapelle, de chercher à s'assurer l'ac-
ion de toutes les autres puissances, de mettre *de*
toute vue d'agrandissement.

a teneur de la pièce entière, étrangère à toute
usurpatrice, n'offrait néanmoins que l'idée d'un
jet éventuel soumis à des chances et à des acces-
ıs incertaines.

ependant cette déclaration, émanée de la seule
riche, fut transformée par les meneurs de la ré-
ıtion française en un prétendu *traité de Pavie*,
ıclu entre des cabinets qui même ne la connais-
:nt pas encore, et ayant pour objet le partage de
France, à qui, dans ce soi-disant traité, on eût
evé non-seulement toutes les provinces conquises
Louis XIV, mais en outre celles mêmes réunies
Henri IV, Louis XIII, Louis XV, et jusqu'au Dau-
iné et Saint-Domingue ; espèce de charlatanerie
litique dont la double objet était d'irriter contre

l'étranger et de faire considérer Louis XVI, et surtout la reine, comme disposés à sacrifier les intérêts de l'État à leur propre sûreté.

Cependant ce prétendu traité, démenti par sa forme, sa teneur, des actes diplomatiques subséquents et les articles secrets même de Pilnitz, n'en fut pas moins publié par ses impudents fabricateurs. Il tranchait vivement d'ailleurs avec les sentiments de Marie-Antoinette, qui, le 30 juillet. écrivait à son frère : « Pendant les événements qui ont ac-» compagné notre voyage et suivi notre retour, j'ai » cherché à démêler quels étaient, dans l'état actuel, » les intérêts du roi. Mes idées sont fixées : je vais » vous les exposer. La situation des affaires a extrê-» mement changé depuis les événements causés par » notre voyage. L'assemblée était divisée ; loin que » l'ordre parût se rétablir, chaque jour voyait dimi-» nuer la force des lois ; le roi, privé de toute auto-» rité, n'apercevait pas même la possibilité d'en re-» prendre par l'influence de l'assemblée, puisque » chaque jour l'assemblée elle-même perdait le res-» pect du peuple. Aujourd'hui les hommes qui ont » le plus d'influence se sont réunis et prononcés pour » la conservation de la monarchie et du roi, pour le » rétablissement de l'ordre. Les efforts des séditieux » ont été repoussés, l'assemblée a acquis une con-» sistance dont elle paraît vouloir user pour finir la » révolution. Cette détermination ne donnera pas » au gouvernement le degré de force qui lui serait » nécessaire, mais elle nous placera dans une situa-» tion plus tranquille, et peut-être sentira-t-on l'u-

té de donner à l'autorité royale une plus grande
ndue. Voilà, dans la marche que les choses
ennent d'elles-mêmes, ce qu'on peut espérer dans
venir. Je compare ce résultat avec ce que pour-
it promettre une conduite opposée, l'emploi
ne force supérieure : je ne parlerai pas des dan-
rs personnels que pourraient courir le roi, son
s et moi; mais quelle entreprise que celle dont
s résultats présentent de tels malheurs qu'il est
ıpossible d'y arrêter ses regards! Il est impossible
: prévoir le nombre des victimes; je ne vois dans
ne telle tentative que des succès douteux et la
:rtitude de grands maux pour tout le monde, et
'autant plus de danger pour nous qu'on pourrait
ous y supposer plus d'influence.

Si la révolution se termine comme je l'ai an-
oncé, il importe que le roi acquière d'une manière
olide la confiance et la considération qui seules
euvent donner une force réelle à l'autorité royale.
ucun moyen n'est plus propre à les lui procurer
ue l'influence que nous pourrions avoir dans une
le vos déterminations qui contribuerait à assurer
a paix de la France. La part que nous aurions eue
insi à la cessation des troubles nous concilierait
ous les esprits modérés, tandis que les autres s'at-
acheraient à nous par la volonté sincère que nous
urions montrée de conduire les choses à un terme
u'ils désirent tous. Je ne puis douter que les chefs
le la révolution, qui ont soutenu le roi dans la
lernière circonstance, ne veuillent lui assurer la
considération nécessaire à l'exercice de son auto-

» rité, et qu'ils n'aperçoivent, dans l'union étroite » avec la France d'une puissance à laquelle il est at- » taché par les liens du sang, un moyen de combiner » sa dignité avec les intérêts de la nation, et, par-là, » de consolider et d'affermir une constitution dont » ils conviennent tous que la majesté royale est une » base essentielle. Je ne sais si, indépendamment de » toutes les autres raisons, le roi ne trouvera pas là, » et dans les dispositions de la nation dès qu'elle » sera calmée, plus de déférence que celle qu'il pour- » rait attendre de la plupart des Français qui sont » actuellement hors du royaume. »

On voit dans cette lettre, que nous avons abrégée en en respectant les idées et le style, combien les opinions et les sentiments de la reine étaient autres que ce qu'on les supposait; on y voit, avec un sincère désir de la paix, les inquiétudes que lui causaient les princes exilés, chose dont Mme Élisabeth était vivement affligée. Aussi ne cessait-elle, dans ses lettres à Mme de Raigecourt, de faire passer par cette voie des conseils propres à resserrer l'union si nécessaire entre ceux qu'un intérêt commun devait lier intimement. Elle voyait la reine aigrie et trompée : elle attribuait ces funestes impressions à l'empereur Léopold et au comte de Mercy-d'Argenteau, ne sachant pas que cela émanait d'un espion double, Roux-Fazillac, ami de Mme Campan, homme que la reine avait comblé de biens, sur qui elle croyait pouvoir compter, homme pourtant qui se fit près d'elle l'espion des jacobins, et donnait à Marie-Antoinette de fausses notions sur les sentiments de ses

beaux-frères à l'aide d'un intrigant émigré de ses amis qu'une apparente exaspération royaliste avait fait employer dans le cabinet des princes expatriés, homme enfin qui se dévoila complétement après la chute du trône en votant la mort du roi sans appel et sans sursis.

Ce qui imprimait à la politique de la reine cette direction, qu'on a pu remarquer dans la lettre confidentielle ci-dessus, c'était son conseil secret, dont Lameth et Barnave étaient les amis.

M. de Mercy, que Madame Élisabeth en accusait, réprouvait pourtant cette direction, et il écrivit de Bruxelles, en date du 12 août 1791, au prince de Kaunitz, sur l'avis que la reine lui donnait des négociations entre le roi et l'assemblée nationale: « Malgré l'opinion que la reine paraît avoir prise » de la franchise et des intentions de MM. Lameth » et Barnave, ils ne se sont jamais montrés ci- » devant que comme des scélérats d'autant plus » dangereux que le premier a des talents et le se- » cond une éloquence très-séduisante et qui tou- » jours a été mise en œuvre sous la direction de son » ami Duport, le plus déterminé antiroyaliste et le » factieux le plus intrépide de l'assemblée. Je ne » saurais croire que d'une pareille source il puisse » provenir rien que de très-suspect. »

Puis, après avoir parlé des conseils qu'il se proposait de faire parvenir à la reine sur les *précautions à prendre dans la négociation qui paraît exister,* de son opinion qu'*une réunion de toutes les puissances*, chose qu'il ne croit pas possible,

«serait seule capable d'étouffer un système fatal, il l'instruit que M. de Breteuil est venu le trouver à Spa, ne lui a rien proposé de substantiel, que Monsieur et le comte d'Artois *ont voulu* mettre cet ex-ministre *à l'écart*, que « l'intrigue, qui suit » partout ces deux princes, ne cessera d'agir en » sens contraire de tout ce qui pourrait conduire à » de bonnes mesures. Ce n'est pas, dit-il, que » je croie M. de Breteuil plus propre à les éta- » blir : tous ces personnages sont à cet égard bien » à l'unisson. »

L'objet de cette négociation, dont le comte de Mercy augurait si mal, était une révision des articles constitutionnels, chose à laquelle ceux qui la conseillaient attachaient une haute importance quoiqu'elle en méritât fort peu, car ce n'est pas par de simples paroles écrites qu'on peut maintenir l'ordre en refrénant les passions perturbatrices, mais par la vigueur d'une autorité dirigeante aussi solide que respectée. Qu'aurait donc pu, sous l'empire d'une religion politique de souveraineté du peuple, et en face d'une assemblée représentant cette *inaliénable souveraineté*, un roi cessant d'être *inviolable* par l'acte même qui le déclarait tel, puisque cet acte, dérivant d'une concession gratuite et non d'un droit héréditaire et sacré, œuvre d'une volonté souverainement législative, une volonté contraire et également souveraine pouvait légalement le réprouver?

On allait présenter à Louis XVI la constitution avec ses insignifiantes améliorations, et la reine écrivit à ce sujet à M. de Mercy, le 16 août 1791 :

te constitution est si monstrueuse qu'il est im-
sible qu'elle se soutienne longtemps; mais
ivons-nous risquer de la refuser? Non. Je ne
le pas des dangers personnels qu'il y aurait à
rir : nous avons trop prouvé que nous ne cal-
lons pas nos personnes quand il s'agit du bien
néral; mais cette constitution est si mauvaise
'elle ne peut avoir de consistance que par la
sistance qu'on lui opposera. Je crois qu'il est
écessaire, quand on aura présenté l'acte au roi,
'il le garde quelques jours, qu'alors il fasse
)peler les commissaires pour leur faire, non des
emandes de changements, qu'il n'obtiendrait
as et qui prouveraient qu'il approuve le fond
es choses, mais qu'il déclare que ses opinions
e sont point changées; qu'il montrait, dans sa
éclaration du 20 juin, l'impossibilité de gou-
erner avec le nouvel ordre de choses, qu'il pense
ncore de même, mais que pour la tranquillité
le son pays il se sacrifie, et que, pourvu que son
)euple trouve le bonheur dans son acceptation,
l n'hésite pas à la donner. Si l'on prend ce parti
l faut y tenir, et marcher toujours la loi à la
main. Le malheur c'est qu'il faudrait un ministre
adroit et sûr qui eût le courage de se laisser abî-
mer par la cour et les aristocrates pour les mieux
servir après; car il est certain qu'ils ne redevien-
dront jamais ce qu'ils ont été, surtout par eux-
mêmes.

» On nous dit et les frères du roi mandent chaque
jour qu'il faut tout refuser, et que nous serons

» soutenus : par qui? Pouvons-nous risquer un » refus qui donnerait, par l'espèce de déchéance, » une force majeure aux factieux et au parti de la » république? Il ne faut pas croire qu'alors nous » serions libres : au contraire, nous serions plus » étroitement gardés. Si les puissances ne viennent » pas à notre secours il ne nous reste que le parti » des princes, et si même ils ont un avantage, nous » retomberions, sous leurs agents, dans un escla- » vage nouveau et pire que le premier, puisque, » ayant l'air de leur devoir quelque chose, nous ne » pourrions nous en tirer.

» Voici les nouvelles qui nous viennent du dehors : » d'ici à un mois toutes les puissances seront réu- » nies; il paraîtra un manifeste soutenu d'une » grande force. Je crois qu'un manisfeste bien dirigé » serait fort heureux : les chefs, qui voient depuis » huit jours qu'ils ont le dessous, seraient plus ai- » sés à amener à un accommodement raisonnable. » Une chose à remarquer c'est que, dans ces dis- » cussions sur la constitution, le peuple ne s'en » mêle pas, ne s'occupe que de ses affaires, voulant » toujours une constitution et point d'aristocrates.

» Une autre nouvelle est que Monsieur va être » régent, et le comte d'Artois lieutenant général du » royaume. Cette nouvelle est si folle, si absurde » qu'elle ne peut provenir que de quelque tête » française.

» Mais sur tout cela je voudrais avoir une réponse » de vous. Vous voyez mon âme tout entière : je » peux me tromper, mais j'ai écouté des gens des

x côtés, et c'est de tous leurs avis que je me
i formé le mien; je ne sais pas s'il sera suivi.
is connaissez la personne à laquelle j'ai af-
e : au moment où on la croit persuadée, un
t, un raisonnement la fait changer sans qu'elle
i doute. C'est aussi pour cela que mille choses
sont point à entreprendre. Enfin croyez que,
el que soit le malheur qui me poursuit, je ne
isentirai à rien d'indigne de moi. Mon sang
ile dans les veines de mon fils, et j'espère
'il se montrera digne petit-fils de Marie-Thé-
se. »

ins un supplément à cette lettre la reine parlait
'infructueuse mission de l'abbé Louis, des in-
s propos que, d'après la correspondance de
x-Fazillac, elle croyait tenus contre elle par les
grés, qu'elle traitait de *lâches déserteurs*.

nfin, après avoir lu le rapport de M. de Beau-
: « Il n'est plus possible, dit-elle, d'exister
mme cela : il ne s'agit pour nous que de les en-
ormir pour les mieux déjouer après. Nous n'a-
ons plus de ressource que dans les puissances
rangères; c'est à l'Empereur à régler tout. Il est
sentiel que, pour première condition, il exige
ue les frères du roi restent en arrière. Je tâche-
ai d'envoyer des notes à l'Empereur : notre bon-
eur, notre existence, celle de mon enfant dépen-
ent de lui seul. »

Le comte de Mercy-d'Argenteau était loin de
ser comme la reine : « En négociant, lui écri-
it-il, on perd sa force. Ce n'est point par la ruse,

» mais par la fermeté que l'on peut se sauver ; et la » conduite à tenir consiste dans la patience, le si- » lence et le refus. » Il lui envoyait à cet égard l'avis que Burke avait tracé pour être mis sous ses yeux. En voici l'extrait :

« Vos amis, en Angleterre (et vous en avez beau- » coup), ressentent les plus vives inquiétudes sur le » bruit qui se répand des négociations qui se font à » Paris.

» Depuis le commencement des troubles vous avez » une conduite qui a fixé les yeux du monde entier » sur vous. Vous avez beaucoup souffert, mais vous » avez acquis beaucoup de gloire. Votre résolution, » en ce moment d'une grande crise, doit décider si » votre gloire se soutiendra et si vos détresses ces- » seront, ou si, permettez-moi de vous le dire, la » honte et l'affliction seront votre partage le reste » de votre vie.

» Votre situation, vos dangers, votre intérêt, vo- » tre réputation, l'importance de tous les objets de » vos espérances et de vos craintes ne doivent pas » se laisser influer par une politique timide. Au nom » de Dieu, n'ayez rien à faire avec les traîtres, n'ayez » rien à faire avec ceux qui voudraient vous engager » à retirer votre confiance de vos amis pour la don- » ner à vos ennemis.

» On ne peut supposer que vous pensiez à entrer » dans aucun engagement qui tendrait à déshono- » rer, à proscrire, à bannir, à ruiner les amis du roi » et de la monarchie, pour placer le pouvoir de la » nation dans les mains de ses plus implacables en-

mis, d'hommes perfides qui ont employé tout ur temps pour battre en ruine votre réputation, cumuler insultes sur insultes contre votre per- nne, et attenter à votre vie.

Les auteurs de la calamité générale ne peuvent mais être disposés à rétablir le roi, la nation, ous-même et vos enfants dans leur première plendeur. Quand même ils en auraient l'inclina- on, leur pouvoir n'a pas la solidité, la force et la tabilité suffisantes pour garantir les engagements u'ils pourraient prendre avec vous. Ils n'ont de rédit que pour vous nuire, aucun pour vous ser- ir. Quand vous aurez contribué à rétablir leur onsidération, jugez par le passé de l'usage qu'ils n feront à l'avenir.

» Si le roi accepte leur constitution, vous êtes ous deux perdus à jamais. Les puissances de l'Eu- ope ont fini leurs différends pour venir à votre ecours, vous tirer de votre captivité, et vous dé- ivrer d'une situation préférable à une apparence de liberté : ce n'est pas là le temps de frustrer le public dans son attente en livrant à des traîtres votre personne, votre époux, et les droits de tant de souverains, vos alliés, dont la cause est enve- loppée dans la vôtre.

» De perfides intrigants vous diront que votre cré- dit personnel et votre influence seront absorbés par celui des princes du sang et de la noblesse, qui ont abandonné leur patrie pour la cause du roi et qui risquent tout pour venir à votre secours ; mais des sujets fidèles ne connaissent point l'inso-

» lence et la présomption; ce sont là les attributs de » ceux qui les ont expulsés. Tout Français loyal en- » visagera votre patience et votre fermeté comme » une ample portion fournie de votre part pour l'a- » vantage de la cause commune, et vos droits à la » plus haute considération resteront, non-seulement » comme *reine*, mais encore comme *libératrice* de » la France.

» Mais si, par malheur, le roi en adoptant leur » système assurait leur pouvoir, il n'aurait aucune » autorité qui mérite d'être influée; on ne se servira » de son nom (comme on a fait jusqu'ici) que pour » remplir les vues des scélérats, qui n'auront donné » qu'une certaine portion du pouvoir afin de pouvoir » s'en saisir de nouveau à leur volonté, au lieu que » les sujets fidèles, qui désirent rétablir le roi dans » son autorité légitime, savent bien qu'en réussissant » ils se remettent entièrement sous la puissance du » roi, et que leur succès et leur dépendance de lui » sont inséparables.

» Les intrigants vous diront que tous les hommes » sont les mêmes, que les Barnave, les Lameth, les » Chapelier, les Lafayette en valent bien d'autres s'ils » peuvent être utiles; mais croire un tel paradoxe » serait tomber dans l'erreur la plus funeste. Quand » il serait vrai que tous les hommes sont les mêmes, » tant les courtisans perfides qui ont trahi leurs » bienfaiteurs que les agents infidèles qui ont trahi » leurs clients, il est cependant hors de doute que les » intérêts de certaine classe d'hommes sont plus » analogues aux vôtres que ceux de telle autre.

Rappelez-vous qui sont ceux qui ont arraché vo-
fils de vos bras et qui vous ont enlevé, ainsi
à son père, le soin de son éducation. Le moment
vous commencez à négocier, vous perdez toute
tre force et tout votre crédit. Le rôle que vous
ez à remplir est simple : ce n'est pas l'adresse,
ais la fermeté seule qui peut vous sauver. Votre
uation intéresse le genre humain ; tous les cœurs
mpathisent avec vous et s'arment pour vous :
tre salut consiste dans la patience, le silence et
refus.

Vous ne pouvez enfin prendre un parti actif
décidé qui ne tende à votre ruine ; si vous êtes
ngagée, trouvez les moyens de rompre. Il est
ujours temps de se retirer ; le danger est de
avancer.

» Cet écrit est d'un étranger, mais qui n'en est
as moins du cœur le plus dévoué. »

XV.

La faction Lameth. — Opinion de Léopold. — Conférences de Pilnitz. — Revue de l'Europe. — Lettre de Leurs Altesses Royales. — Lettre de la reine. — Lettre du roi à ses frères. — Lettre du roi au baron de Breteuil. — Nouvelle circulaire de Léopold.

Les Lameth, conseillers intimes de la reine après le retour de Varennes, espéraient alors terminer, ainsi que Barnave et autres, par l'intrigue et la ruse une révolution entamée et secondée par la violence inconsidérée de leur perfide et ingrate conduite; car c'était la reine qui avait, non-seulement fourni généreusement à leur éducation, mais procuré un riche mariage à l'un d'eux et favorisé l'avancement militaire de tous.

Ce furent les Lameth qui entamèrent et suivirent, entre Marie-Antoinette et les principaux chefs de l'assemblée, des négociations relatives à l'amélioration de l'acte constitutionnel révisé, négociations qui, sans procurer au roi une situation désirable, dépopularisèrent ceux dont les soins à cet égard devinrent totalement infructueux; ce sont eux qui avaient fait, le 30 juillet, écrire par la reine, cette lettre à laquelle Léopold répondit le 20 août.

L'Empereur dans cette réponse, dont la teneur

s remarquable, après des détails sur les dis-
ans des cours européennes en faveur d'elle et
i, ajoute : « Je souhaite qu'on nous épargne
douloureuses extrémités. On m'en flatte dans
re lettre ; on m'y fait envisager, de la part de
najorité de l'assemblée nationale, des inten-
ns dont la sincérité rempliront nos vœux :
sse ma confiance égaler mon espoir !
Quoi qu'il en soit, le temps des illusions est
sé ; les effets fixeront invariablement nos vues.
constitution ne pourra être considérée comme
gale si elle n'est sanctionnée par la libre vo-
té du roi. Il ne suffira pas de frivoles appa-
nces, de violences déguisées : la volonté libre
roi, consignée dans sa déclaration du 20 juin,
peut que tendre au maintien des propriétés les
us essentielles du gouvernement monarchique :
nviolabilité, la sûreté, la représentation dé-
nte du roi et de sa famille, la réalité de son
fluence dans le gouvernement, et l'exécution
s lois qui la lui assurent ; enfin une organisation
mpatible avec la subordination des pouvoirs et
tranquillité publique.
C'est à ces seuls caractères que nous pouvons
connaître l'établissement d'une constitution
ellement légale, jamais dans un ordre de choses
ù le roi continuera à se trouver privé d'une au-
rité réelle par des lois ou contradictoires ou
ans effet, prisonnier au milieu de sa cour, jouet
les fureurs des partis et des excès d'une populace
incoercible.

» Ces caractères définissent en même temps les » buts auxquels l'intérêt des autres puissances de » l'Europe leur prescrit de tendre et leur permet de » s'arrêter ; ils coïncident avec l'intérêt même de la » nation française, dont les vastes États ne peuvent » se gouverner comme de petites républiques, ni lui » permettre de s'isoler au milieu des autres nations » par un système monstrueux, dont le moindre effet » sera l'interruption de toutes les voies d'une com- » munication contagieuse.

« Voilà mes sentiments. Je puis vous assurer qu'ils » sont partagés par les principaux autres souve- » rains, que nous réunirons nos soins en faveur » des vrais patriotes français qui dirigeront leurs » efforts au même but, et qu'on peut compter sur » mon zèle si l'intention des ouvertures qu'on vous » a engagée à me faire répond à la candeur des » miennes. »

On voit dans cette lettre que Léopold partageait bien plus encore les désirs que les espérances de Marie-Antoinette sur une conciliation qui lui eût épargné et les soins et les frais nécessités par d'épineuses négociations et des armements coûteux.

Ce qui pouvait faciliter cette conciliation, c'est que le côté droit, présent encore mais gardant le silence depuis la rigoureuse captivité du roi, cessait d'irriter par ses discours la rage de ses adversaires, les moins exaltés même; et la portion sage de l'assemblée voyait donc croître son crédit, en ralliant à elle quelques hommes plutôt égarés que

pervers à qui l'on ne présentait plus l'effrayante idée d'une contre-révolution.

Puis les infortunes du monarque, ses vertus, sa candeur, enfin reconnues, commençaient à inspirer un véritable intérêt à la saine population de la bourgeoisie parisienne.

Léopold cependant marchait avec autant de fermeté que de prudence dans la voie qu'il s'était tracée. Habilement échappé aux désastres de la guerre de Turquie et aux dangers dont la Prusse le menaçait, il avait, par sa circulaire de Padoue, dirigé les regards des souverains sur le sort de Louis XVI, et ce grand intérêt l'empêchait de devenir le sauveur de la Pologne comme ses intérêts et ses vœux l'y portaient. Il signa, le 27 août 1791, avec le roi de Prusse, à Pilnitz, cette déclaration que les deux partis extrêmes prirent pour un manifeste hostile, quoiqu'elle ne contînt que des dispositions purement éventuelles, et que dans les articles secrets même il fut question bien plus des intérêts des cours de Vienne, Berlin et Pétersbourg que du sort de Louis XVI.

Mais, pour se faire une juste idée de la conduite des puissances européennes durant les deux premières années de la révolution, et enfin de ce qu'elles pouvaient ou voulaient opérer en faveur du roi et de la famille royale, il faut non-seulement se rappeler ce que nous avons dit sur la guerre dans laquelle elles étaient presque toutes engagées, mais en outre remonter ici vers des considérations antérieures relatives à leur état politique et moral.

La Russie avait depuis Pierre Ier marché à pas de géant dans la double carrière des envahissements extérieurs et d'une interne prospérité, double succès dû bien plutôt à ses richesses natives et à une très-habile politique qu'aux progrès d'une véritable civilisation. Ayant déjà l'orgueil mais non le sentiment intime de ses propres forces, elle se trouvait heureuse d'avoir pu s'affranchir des justes craintes que lui inspirèrent durant la guerre de Turquie les actes ou projets hostiles de la Prusse, de la Suède, de l'Angleterre, qui de leurs armes ou de leurs vœux secondèrent cette révolution tentée par les Polonais et dont Catherine, en paix avec ses ennemis, voulut réprimer ce qu'elle nommait le *jacobinisme*, et cela en usurpant les restes de leur territoire.

Ses intérêts étaient donc de pousser contre la France les deux grandes puissances germaniques afin de se trouver sans rivaux dans cette ambitieuse opération, et d'y pousser aussi la Suède, ce qui ruinait une armée dont les canons s'étaient fait entendre jusque dans sa résidence, et qu'elle n'avait pu éloigner sans en corrompre les chefs.

L'Angleterre, sourdement agitée de ferments révolutionnaires, cherchait, sous le ministère de Pitt, le seul homme d'État de cette époque, à détourner le cours des passions agressives en satisfaisant les vues cupides du commerce britannique; et de là un projet de lutte contre la faible et inoffensive Espagne, entreprise commencée par des pêcheries sur les côtes du Chili, l'occupation de l'île Juan-Fernandès, et un illégal établissement à Nootka-Soud; lutte

dans laquelle la France parut vouloir entrer en ordonnant l'armement de quarante vaisseaux, que pourtant elle était hors d'état de mettre en mer; car sous le ministère du maréchal de Castries, et depuis la révolution surtout, on avait totalement négligé la marine.

Des gens qui, doués de plus d'esprit que de raison, prennent sans cesse leurs désirs pour leurs espérances, dirent alors que c'était par Nootka-Soud que Louis XVI retournerait de Paris à Versailles, tant ils étaient persuadés qu'une guerre contre l'Angleterre, ralliant toute la France au roi, rendrait à ce prince l'autorité qui lui avait été ravie; calcul faux dans l'état moral de la France et celui, plus déplorable que jamais, de ses finances; car une guerre, nécessairement coûteuse, fût devenue de la part des ennemis acharnés du monarque un nouveau prétexte d'attaques contre lui. Mais le traité de l'Escurial, du 28 octobre 1790, mit fin à cette querelle, dont il ne résulta que le vote d'un million sterling qui donnait au ministère anglais les moyens d'agir promptement, selon que les circonstances l'exigeraient.

Quant au Piémont et à la Toscane, la propagande française était déjà parvenue à y fomenter des troubles, promptement réprimés, il est vrai, mais qui ne cessaient pourtant d'être inquiétants et même ruineux.

Léopold, successeur de Joseph, avait été forcé de céder à quelques exigences des peuples du Milanais, et de rassurer les esprits irrités des Hongrois; car

le loyal Joseph, par des opérations utiles peut-être, mais inconsidérément entreprises malgré les avis du sage Kaunitz, avait semé des troubles dans toutes les parties de ses États.

De toutes les plaies du gouvernement autrichien la plus saignante était l'insurrection du Brabant, à la tête de laquelle se trouvaient le clergé et la noblesse.

Ce qui la rendait principalement funeste, c'est que le cabinet prussien la favorisait. L'intervention toute secrète de ce cabinet dans les troubles des provinces belgiques avait pour point d'appui la ville de Liége.

Or il faut savoir qu'en 1684 les Liégeois, fatigués des divisions sans cesse excitées dans leurs murs par l'exercice du droit de nommer leurs magistrats, y renoncèrent solennellement pour échapper aux fréquentes scènes sanglantes qui en étaient résultées. Un siècle de calme et de prospérité fut le fruit de cette délibération ; mais le roi de Prusse, voulant en 1789 profiter des semences d'agitation dont l'Empereur n'avait pas su étouffer les germes dans les provinces belgiques, et cherchant, pour affaiblir la puissance sa rivale, à se rapprocher assez des sujets mécontents du chef de l'Empire pour lui inspirer des craintes, ou se faire payer soit sa neutralité, soit l'abandon de ceux qu'il aurait d'abord secourus, imagina d'engager par des agents secrets les Liégeois à réclamer contre le règlement de 1684. Dohm, qu'on ne cesse de rencontrer dans toutes les menées occultes de la Prusse, et l'abbé Tondu, journaliste à Herve, connu plus tard sous le nom

du *ministre Lebrun*, précipitèrent dans cette voie Fabry, homme plein d'esprit et de talent, mais fougueux, corrompu et très-ambitieux, qui, sous couleur de patriotisme, devint l'instrument des vues perfides du cabinet de Berlin. Quant à Chestret, homme estimé et populaire, mais faible et propre uniquement au rôle d'agent aveugle d'intrigants adroits, il fut facilement déterminé à embrasser et à honorer la faction de Fabry, sans se douter des ressorts qui la faisaient agir. Le peuple s'arma donc et élut de nouveaux magistrats. Le roi de Prusse alors fait lancer par la chambre impériale de Wetzlar un décret contre les insurgés, et, chargé de son exécution, marche à cet effet avec six mille hommes au lieu de douze cents, s'établit dans Liége, y protége hautement ceux qu'il lui était enjoint de refréner, féconde les semences de trouble dans les provinces soumises à l'Autriche, fournit des secours et son général Schoenfeld aux Brabançons; mais la convention de Rechemberg ayant réconcilié les deux souverains, l'abandon des insurgés belges et l'évacuation de Liége sont effectués par la Prusse. La chambre de Wetzlar envoie une nouvelle armée d'exécution, et les Liégeois, heureux, tranquilles, exempts d'impôts avant les troubles, sont les jouets de la politique des rois et payent chèrement les frais des armements nécessités par les mouvements inconsidérés, ruineux et désorganisateurs dont le roi de Prusse avait été l'âme, Fabry le principal ressort, et l'honnête Chestret le très-innocent agent.

Il ne restait donc plus à Léopold qu'à faire rentrer le Brabant sous son sceptre, et il s'y prit à la fois avec adresse et vigueur. Les hautes classes belges étaient à la tête d'un mouvement tout aristocratique : il leur opposa une faction toute démocratique, divisa ainsi ce que l'opinion eût rendu redoutable; puis l'armée brabançonne, repoussée par Staray, est balayée par Bender. Mais le pays, écrasé par les armes, n'en recélait pas moins des levains d'insurrection dont la révolution française, plus habile dans sa direction, aurait pu tirer un grand parti.

Si maintenant nous portons nos regards vers la Suède, ils y tombent sur un roi éminemment chevaleresque, Français royaliste par le cœur, indigné des outrages prodigués à Louis XVI et à sa noble épouse, poussé par Catherine à voler à leur secours, qui s'était déjà entendu sur ce sujet avec le marquis de Bouillé et le prince de Condé, et que Léopold destinait à devenir le chef d'une confédération en faveur du monarque prisonnier, si toutefois il ne pouvait devoir à des négociations ce qu'il répugnait à n'obtenir que par la guerre.

Tel était l'état des choses lors des conférences de Pilnitz, dont la déclaration était uniquement comminatoire, mais que les princes expatriés prirent pour une solennelle déclaration de guerre. Aussi Monsieur et le comte d'Artois, dans une lettre au roi, datée du château de Schonbursiust le 10 septembre 1791, disaient-ils à leur auguste frère en lui envoyant cette déclaration, après lui avoir annoncé le concours en sa faveur de toutes les puissances

et s'être efforcés de le rassurer sur les dangers qu'il aurait à courir: « Pourquoi cesseriez-vous de compter sur l'affection d'un peuple dont vous n'avez jamais cessé un moment de vouloir le bonheur? Mais, au dire même de vos oppresseurs, un refus ne vous exposerait qu'au danger d'être destitué de la royauté. Les dangers sont plus grands si, en paraissant consentir à la dissolution de la monarchie, vous paraissez affaiblir vos droits aux secours de tous les monarques. Le plus sacré de tous les devoirs nous porte à mettre sous vos yeux les conséquences de la moindre apparence de faiblesse. Nous devons vous annoncer et nous jurons à vos pieds que, si de la violence et une contrainte déguisée forcent votre main de souscrire une acceptation que votre cœur rejette et que votre devoir de roi vous interdit, nous protestons contre cet acte, nul par défaut de liberté. Fondés sur les droits de la nation à rejeter des décrets contraires à son vœu, exprimé par l'unanimité des cahiers, nous protesterons pour vous et en votre nom, et nous accomplirons votre volonté réelle en suppléant, autant qu'il est en nous, à l'impossibilité où vous serez de l'exprimer. Daignez-vous nous le défendre, nous obéirons à vos véritables commandements en résistant à des défenses extorquées. »

Les trois Condés et les deux fils du comte d'Artois adhérèrent au contenu de cette lettre, que nous avons considérablement abrégée, et où une résolution ferme était toujours tempérée par des formes

respectueuses et la délicatesse des expressions. Si nous en avons cité les principaux fragments, c'est qu'ils étaient nécessaires à l'intelligence de la lettre confidentielle et inédite que nous aurons plus tard à faire connaître.

Mais l'acte constitutionnel se trouvait déjà entre les mains de Louis XVI depuis le 3 septembre, et à cette même date la reine écrivait à Léopold pour le prier de ne pas *se compromettre* pour elle, le conjurer de *contenir* ses beaux-frères, dont elle redoutait *les entours*, le supplier de tenir les émigrés *en arrière* pour que le roi, qui allait *accepter la constitution*, ne pût être soupçonné *d'accord avec eux*. Elle le remercie de sa lettre du 20 août, qui *a fait*, dit-elle, *un bon effet*. Mais dans la lettre de Marie-Antoinette au comte Mercy-d'Argenteau, du 12 septembre, elle témoigne la crainte que *l'Empereur se soit laissé aller à l'astuce de Calonne*, et répète les dits de Paris, qui sont que, *dans l'accord de Pilnitz les deux puissances s'engagent à ne jamais souffrir que la nouvelle constitution s'établisse*, et elle s'étonne qu'on veuille influer *sur les lois intérieures d'un pays*, lance des traits amers contre les émigrés, mais se plaint que le discours destiné à être prononcé par le roi, et rédigé sous les auspices des Lameth, Barnave, Duport et Lafayette, n'ait *nullement* le ton *d'un roi qui sent combien il a été outragé*. « Plaignez-moi, dit-elle en finissant, plai-» gnez-moi, d'autant que je ne me suis guère trom-» pée, et que je ne vois que malheurs dans le peu

» d'énergie des uns et dans la mauvaise volonté des » autres. Mon Dieu ! est-il possible que, sentant si » bien le sang qui coule dans mes veines, je sois » destinée à passer mes jours dans un tel siècle et » avec de tels hommes ! Mais ne croyez pas pour » cela que mon courage m'abandonne : non pour » moi, mais pour mes enfants, je me soutiendrai, » et je remplirai jusqu'au bout ma longue et pénible » carrière. »

Louis XVI accepta le 13 septembre cette constitution, œuvre impuissante de l'ignorance théoricienne, que dans maintes boutiques les hommes trouvaient sublime et les femmes *très-jolie*. Je cite cette sottise pour l'avoir souvent entendu proférer.

Cependant les révolutionnaires exaltés ne la considéraient que comme un glaive acéré contre le monarque ; la faction Barnave espérait s'en servir pour en corriger les défauts ; la reine n'y voyait qu'un instrument de désordre ; les niais seuls croyaient à sa durée. Quant au roi, ce prince, si réellement populaire, qui avait refusé de conserver seul le cordon du Saint-Esprit, ne voulant pas être ainsi distingué de ses sujets, autrement décorés, quant au roi, dis-je, il voulait sincèrement chercher à faire marcher la constitution, en la suivant à la lettre.

Certes cette constitution, eût-elle été ancienne et le peuple fût-il né sous son empire, n'aurait jamais présenté qu'un gouvernement faible, impuissant, anarchique, qui alors aurait bien pu se traîner durant de longues années comme le gouvernement polonais ; mais, née au sein des orages, ayant éveillé toutes

les passions, et conquête de la violence régnante sur l'autorité avilie, réprouvée, sans qu'on l'avouât, par les partis extrêmes, qui seuls ont réellement quelque vigueur, elle devait promptement se briser aux mains de ses amis ou de ses ennemis.

Louis XVI, qui se mettait, en l'acceptant, en contradiction avec sa déclaration du 20 juin, eût peut-être mieux fait de la refuser ou d'abdiquer; mais croyant ne pas devoir abandonner le poste auquel la Providence l'avait condamné, l'abdication lui semblait un crime égal au suicide; puis son refus eût laissé ses serviteurs détenus sous le poids d'une tyrannique accusation, dont une amnistie allait les affranchir pour prix de sa condescendance. Il y avait donc de la conscience et une reconnaissante humanité dans son acceptation. Aussi s'empressa-t-il d'écrire à ses frères sur ce sujet la lettre confidentielle que voici :

« Vous estes instruits sans doute que j'ai accepté » la constitution, et vous connaissez les raisons que » j'en ai données à l'assemblée; mais elles ne doi- » vent pas suffire pour vous : je veux vous faire » connaître tous mes motifs.

» L'état de la France est tel qu'elle touche peut- » être à une dissolution totale, et qui ne sera qu'ac- » célérée si l'on veut porter des remèdes violents à » tous les maux qui l'accablent. L'esprit de parti » qui la divise et l'anéantissement de toutes les » autorités sont les causes de ses malheurs. Il » faut donc faire cesser les divisions et rétablir » l'autorité du gouvernement; mais pour cela il

» n'y a que deux moyens ; la force ou la réunion.
» La force ne peut être employée que par des ar-
» mées étrangères, et ce moyen n'est que la res-
» source de la guerre. Un roi peut-il se permettre
» de la porter dans ses États, et le remède n'est-il
» pas pire que le mal ? Je sais qu'on se flatte de réu-
» nir des forces immenses qui, en ne laissant pas la
» possibilité de la résistance, empêcheraient la
» guerre ; mais a-t-on bien réfléchi à l'état du
» royaume et à l'intérêt de tous ceux qui ont au-
» jourd'hui de l'autorité ? Tous les chefs, c'est-à-
» dire ceux qui sont en possession d'émouvoir le
» peuple, croiront avoir trop à craindre pour se
» rendre à discrétion ; jamais ils ne pourront se
» persuader qu'ils obtiendront l'oubli ou le pardon
» de leurs fautes ; l'offre d'une amnistie ne saurait
» les rassurer : ils penseront au contraire pouvoir
» faire une meilleure composition les armes à la
» main qu'en se livrant sans combattre. Ils se ser-
» viront des gardes nationales et autres citoyens
» armés, et se les attacheront sous couleur de dé-
» fendre la cause du peuple et de s'opposer à ses
» ennemis. Ils commenceront même la guerre en
» se jetant sur les aristocrates pour rendre les partis
» plus divisés. Ce premier exemple donné à Paris,
» et par l'assemblée, ne sera-t-il pas suivi dans l'in-
» térieur du royaume ? Il faut remarquer qu'il y
» a dans tous les départements des hommes qui ont
» commis chez eux les mêmes violences que les prin-
» cipaux chefs de la révolution ; qu'ils craindront
» pour eux le même traitement, et que, se trouvant

» aujourd'hui à la tête de l'administration, ils au-
« ront à la fois l'intérêt et le moyen d'armer le peu-
» ple. Voilà donc toute la France armée et le peuple
» poussé à toutes les violences contre ce qu'on ap-
» pelle *aristocrates*. Qui peut dire combien de mal-
» heurs en seront la suite? Toutes les familles de
» ceux qui auront passé à Coblentz seront peut-être
» égorgées. S'ils triomphent ils voudront se venger :
» combien de sang répandu! Et comment l'éviter
» lorqu'on a imbu le peuple de l'idée (que les pro-
» pos en Flandre et en Allemagne n'accréditent
» malheureusement que trop) que les émigrants ne
» voulaient que se venger, et que, si les secours des
» puissance étrangères leur manquaient, ils entre-
» raient en France avec leurs seules forces, et que,
» certains de périr, il ne périraient pas du moins
» sans vengeance. La guerre sera donc inévitable,
» parce que tous ceux qui sont en autorité se trou-
» vent intéressés à la faire; elle sera horrible,
» parce qu'elle aura pour principe la violence et le
» désespoir. Un roi peut-il de sang-froid envisager
» tous ces malheurs et les appeler sur son peuple?
» Je sais que les rois se sont toujours fait honneur
» de regagner par la force ce qu'on voulait leur ar-
» racher, que de craindre alors les malheurs de la
» guerre s'appelle faiblesse; mais j'avoue que ces re-
» proches m'affectent moins que les malheurs du
» peuple, et mon cœur se soulève en pensant aux
» horreurs dont je serais la cause. Je sais combien
» la noblesse et le clergé souffrent de la révolution:
» tous les sacrifices qu'ils avaient si généreusement

·oposés n'ont été payés que par la destruction de ur fortune et de leur existence. Sans doute on e saurait estre plus malheureux et l'avoir moins ıérité ; mais pour des crimes commis faut-il en ommettre d'autres? Moi aussi j'ai souffert, mais : me sens le courage de souffrir encore plutôt ue de faire partager mes malheurs à mon ıeuple.

Qui d'ailleurs peut se flatter de réparer tant l'injustices ? On compte beaucoup sur les succès le la guerre : en effet, des gardes nationales et des régiments sans officiers ne doivent pas résister à des troupes bien disciplinées et à l'élite de la noblesse ; mais ces troupes étrangères ne pourront pas se fixer dans le royaume, et, lorsqu'elles n'y seront plus, comment gouvernera-t-on si l'insubordination recommence? et comment l'éviter si l'esprit de la nation n'est pas changé ?

» Je sais qu'on se flatte parmi mes sujets émigrés d'un grand changement dans les esprits : j'ai cru longtemps qu'il se préparait, mais je suis détrompé aujourd'hui. La nation aime la constitution, parce que ce mot ne rappelle à la classe inférieure du peuple que l'indépendance où il vit depuis deux ans, et à la classe au-dessus l'égalité.

» Ils blâment volontiers tel ou tel décret en particulier, mais ce n'est pas là ce qu'ils appellent la constitution. Le bas peuple voit que l'on compte » avec lui; le bourgeois ne voit rien au-dessus. L'a- » mour-propre est satisfait : cette nouvelle jouis- » sance a fait oublier toutes les autres. Les pertes

» qu'ils éprouvent leur paraissent toucher à leur » terme. Ils n'attendaient que la fin de la constitu- » tion pour estre parfaitement heureux ; la retarder » était à leurs yeux le plus grand crime, parce que » tous les bonheurs devaient arriver avec elle : le » temps leur apprendra combien ils se sont trom- » pés, mais leur erreur n'en est pas moins profonde. » Si l'on entreprenait aujourd'hui de la renverser, » ils n'en conserveraient l'idée que comme celle du » plus grand moyen de bonheur, et, lorsque les » troupes qui l'auraient renversée seraient hors du » royaume, on pourrait avec cette chimère les re- » muer sans cesse, et le gouvernement se trouverait » dans un système opposé à l'esprit public, et sans » moyens pour le contenir. On ne gouverne jamais » une nation contre ses habitudes : cette maxime » est aussi vraie à Constantinople que dans une ré- » publique. Les habitudes actuelles de cette nation » sont dans *les droits de l'homme;* tout insensés » qu'ils sont, une force immense ne pourrait pas » la gouverner longtemps dans une opinion con- » traire : comment le pourrait-on lorsque cette force » ne serait plus ?

» Je sais tous les secours qu'on peut attendre des » Français armés qui resteraient auprès du trône ; » mais leurs forces pourraient-elles dominer long- » temps celles de la multitude ? Ne faut-il pas une » armée ? ne la faut-il pas subordonnée ? et où la » trouver lorsque les idées d'indépendance ont » germé dans toutes les classes, et lorsqu'elles seront » encore les plus chères et les plus dominantes ?

illeurs cette aristocratie, qui serait l'appui et ressource de la royauté, est-elle bien unie dans même esprit? n'a-t-elle pas ses partis et ses nions diverses? ceux qu'on appelle *aristocra-* à Paris le seraient-ils dans d'autres endroits? l faut en croire les gens instruits, il y a autant partis dans ce système que dans l'autre : tel ut l'ancien ordre de choses, tel les états généux, tel le gouvernement anglais. Ces différents rtis seraient encore plus divisés entre eux s'ils naient à estre les plus forts, et plusieurs comseraient plutôt avec les Jacobins qu'avec une vision de l'aristocratie. Quelle véritable force ourraient-ils donc donner au gouvernement?

J'y ai bien pensé, et j'ai vu que la guerre ne résentait d'autres avantages que des horreurs, et ujours de la discorde. J'ai donc cru qu'il fallait loigner cette idée, et j'ai cru devoir essayer ncore des seuls moyens qui me restaient : la éunion de ma volonté aux principes de la onstitution.

» Je sens toutes les difficulté de gouverner ainsi une grande nation, je dirai même que j'en sens l'impossibilité; mais l'obstacle que j'y aurais mis aurait apporté la guerre, que je voulais éviter, et aurait empêché le peuple de bien juger cette constitution, parce qu'il n'aurait vu que mon opposition constante.

» En adoptant ses idées, en les suivant de bonne foi, il connaîtra la cause de ses malheurs : l'esprit public changera, et, puisque sans ce changement

» on ne pouvait espérer que des convulsions nou-
» velles, je marcherai mieux vers un meilleur ordre
» de choses par mon acceptation que par mon refus.

» J'ai donc préféré la paix à la guerre, parce
» qu'elle m'a paru à la fois plus vertueuse et plus
» utile; je me suis réuni au peuple, parce que c'était
» le seul moyen de le ramener; et, entre deux sys-
» tèmes, j'ai préféré celui qui ne m'accusait ni de-
» vant mon peuple ni devant ma conscience.

» En prenant ce parti serai-je encore exposé aux
» reproches d'une partie de mes sujets, dont les
» malheurs m'occupent plus que leurs injustices? Je
» plains la noblesse, le clergé, toutes les victimes
» de la révolution; mais, lorsque mon devoir se
» combine avec leurs intérêts, ne dois-je en at-
» tendre que des sentiments indignes d'eux et de
» moi? Leur estime m'est chère parce qu'elle est le
» droit le plus ancien et le plus beau de ma cou-
» ronne, et je me voudrais du mal à moi-même si
» jamais j'avais pu penser qu'étant auprès de mes
» frères ils pussent oublier leurs devoirs et leur roi.
» Ils honorent trop la vertu pour ne pas estimer les
» sacrifices que je lui fais.

» J'ai voulu vous faire connaître les motifs de
» mon acceptation pour que votre conduite fût con-
» forme à la mienne. Votre attachement pour moi
» et votre sagesse doivent vous faire renoncer à des
» idées dangereuses que je n'adopte pas. Vous se-
» riez bien injustes si vous ne pensiez pas combien
» je suis occupé de votre position. Que les prin-
» ces se conduisent de manière à m'épargner des

ets que l'assemblée pourrait me présenter re eux ; que la conduite de tous ceux qui vous urent soit telle qu'on ne puisse pas me soupner d'intentions contraires au système que je suivre. Le courage de cette noblesse, qui ite un grand intérêt, serait sans doute mieux ndu si elle rentrait en France pour augmenter orce des gens de bien, au lieu de servir les tieux par sa réunion et par ses menaces. Qu'elle conduise de manière que la multitude, égarée s l'ivresse de la nouveauté, cesse de croire que aristocrates sont ses ennemis; qu'au contraire se montrent désirer véritablement son bonheur ne lui donnent plus d'inquiétude : je suis peradé qu'en peu de temps ils regagneront une par- de ce qu'ils ont perdu. Qu'ils se persuadent eu qu'à présent la lutte sera entre eux et la resque totalité du peuple, mais que, si on lui onne le temps de regarder sur lui et qu'on le ésintéresse sur ce qui le touche personnellement, lle sera réduite entre un petit nombre d'ambiieux et d'intrigants qui veulent s'élever au-dessus le la place où la nature les a mis. La véritable noblesse aura alors beau jeu pour rentrer dans toute a considération et dans une partie de ses droits. Ce que je dis de la noblesse peut s'appliquer de même à la royauté.

» Je finissais cette lettre dans le moment où j'ai reçu celle que vous m'avez envoyée. Je l'avais vue imprimée avant de la recevoir, et elle s'est répandue partout en même temps. Vous ne sauriez

» croire combien cette marche m'a peiné. Je l'étais
» déjà bien d'avoir vu le comte d'Artois aller à cette
» conférence de Pilnitz sans mon consentement. Je
» ne vous ferai aucun reproche, mon cœur ne peut
» pas se décider à vous en faire; je vous ferai seu-
» lement remarquer qu'en agissant sans moi il con-
» trarie mes démarches comme je déconcerte les
» siennes. Vous me dites que l'esprit public est re-
» venu, et vous voulez en juger mieux que moi qui
» en éprouve tous les malheurs. Je vous ai déjà dit
» que le peuple supportait toutes ses privations parce
» qu'on l'a toujours flatté qu'elles finiraient avec la
» constitution : il n'y a que deux jours qu'elle est
» achevée, et vous voulez que son esprit soit changé!
» J'ai le courage de l'accepter pour donner à la na-
» tion le temps de connaître ce bonheur dont on l'a
» flattée, et vous voulez que je renonce à cette utile
» expérience! Les factieux l'ont empêchée de bien
» juger leur ouvrage en lui parlant sans cesse des
» obstacles que je mettais à son exécution : au lieu
» de leur enlever cette dernière ressource, faut-il
» servir leur fureur en me faisant accuser de porter
» la guerre dans mon royaume? Vous vous flattez
» de leur donner le change en déclarant que vous
» marchez malgré moi; mais comment les persuader
» lorsque cette déclaration de l'Empereur et du roi
» de Prusse est motivée sur votre demande? Pourra-
» t-on jamais croire que mes frères n'exécutent pas
» mes ordres? Ainsi vous allez me montrer à la na-
» tion acceptant d'une main, et sollicitant les puis-
» sances étrangères de l'autre! Quel homme vertueux

; estimer une pareille conduite ? et croyez-vous servir en m'ôtant l'estime des gens de bien ? père que vous reviendrez à des idées plus sa- Pensez que la victoire n'est rien si l'on ne t ensuite gouverner, et que cependant on ne verne pas un grand royaume contre un esprit ninant. Je ne vous parle pas de ma position sonnelle : on peut en estre peu occupé hors de nce, mais moi je suis occupé de celle de mes res, et dans cette déclaration ce qui me peine vantage c'est le mal qu'on peut leur faire. Com- nt pourrais-je empêcher l'assemblée de rendre décret pour faire rentrer Monsieur comme le emier appelé à la régence ? Je conçois qu'on ne mpte plus ni mes peines, ni mes embarras, ni s chagrins ; mais vous devez m'éviter ceux qui us touchent, parce qu'ils seront toujours les us pénibles de tous. »

on content d'avoir écrit cette lettre à ses frères, is XVI adressa au baron de Breteuil celle que i : « Je suis informé, monsieur le baron de Bre- uil, que mon très-cher frère, Monsieur, comte e Provence, trompé sur ma véritable situation t me croyant dans les chaînes, a cru devoir tablir une autorité centrale destinée à régir non empire, comme si le trône était vacant ou n minorité ; les choses, avec la permission de Dieu, ne sont point ainsi : à quelques orages près, je jouis de la liberté nécessaire à un prince, et moi seul dois donner des ordres dans mon État. » Vous voudrez donc bien, monsieur le baron de

» Breteuil, dès la réception de la présente, vous » transporter à Vienne auprès de notre puissant et » cher frère l'Empereur, pour lui communiquer nos » intentions. Vous agirez de même auprès de toutes » les têtes couronnées pour les supplier, de ma part » et en mon nom, de n'admettre ni reconnaître la » susdite régence. Les actes de cette autorité con- » tradictoire n'aboutiraient qu'à irriter davantage » mon peuple, et le porteraient infailliblement aux » derniers excès contre moi. Tant que je vivrai je » ferai mon possible pour m'acquitter de mes de- » voirs et rendre la paix et la félicité à mes peuples. » Si Dieu dispose de moi, la reine, ma très-digne » et honorée compagne, deviendra régente de plein » droit. Son bon jugement, son bon cœur, ses ver- » tus me garantissent la sagesse de son adminis- » tration; sa tendresse pour mon fils doublera ses » moyens naturels et son zèle. Adieu, mon cher » monsieur le baron de Breteuil; dans le malheur » comme dans la prospérité je serai toujours votre » bon roi et votre ami le plus sincère. »

APOSTILLE DE LA REINE.

« Monsieur le baron de Breteuil, le roi étant per- » suadé qu'il y aurait de l'inconvénient à la régence » de notre frère, je joins ma recommandation à ses » ordres. Notre intention n'est pas de contrarier » Monsieur, mais d'empêcher de plus grands mal- » heurs, et il paraît que cette mesure soulèverait » toute la France. Je vous prie, monsieur, de croire

» dans tous les temps à la vive reconnaissance que » je vous ai vouée; elle ne s'affaiblira jamais. »

Le roi ayant notifié aux divers cabinets son acceptation de la constitution, l'empereur Léopold adressa le 19 septembre, à ces mêmes puissances auxquelles il avait adressé le 6 juillet 1791 sa circulaire de Padoue, une circulaire nouvelle portant que, dans l'espoir donné par le roi de France que le parti modéré prévaudrait par l'effet de l'acceptation de la constitution, il était nécessaire de suspendre l'effet de tout concert en faveur du monarque et de sa famille; mais que, si les outrages se renouvelaient contre sa personne, « Sa Majesté était d'o- » pinion que les puissances ne devaient pas se désis- » ter des mesures qu'elles avaient agréées; qu'elles » devaient se mettre en état d'observation, ordon- » ner à leurs ministres à Paris de déclarer que leur » union n'avait pas cessé, et qu'elles étaient tou- » jours prêtes à agir de concert pour défendre les » droits du roi et de la monarchie. »

Ce concert existait donc déjà; mais Louis XVI et Marie-Antoinette en repoussaient les effets, dans l'espérance de tout devoir à la France et aux Français seuls.

XVI.

Coblentz. — L'abbé Louis. — d'Antraigues. — Sulleau. — Sainte-Croix. — Viomésil. — Coigny. — Lettre de Charles Lameth à sa mère.

Tandis que le roi et la reine cherchaient à éviter une guerre dont ils redoutaient les résultats, les princes exilés, au contraire, sollicitaient avec ardeur l'appui des puissances étrangères et le concours de leurs armes en faveur de la monarchie. Ce qui est à remarquer ici, c'est que les ennemis de la monarchie formaient des vœux semblables à ceux de ces mêmes princes, et voyaient la chute du trône dans ce que Leurs Altesses Royales considéraient comme son salut.

Obligé alors d'aller rendre compte au prince de Condé des commissions dont il me chargea, je m'acheminai vers la ville de Worms, en passant par Ath pour y visiter les officiers de mon régiment, qui faisaient partie du rassemblement d'émigrés à la tête duquel était le comte, depuis duc de La Châtre; et le prince, dès que je l'eus rejoint, m'envoya pour une nouvelle commission à Coblentz, chef-lieu de l'émigration.

C'était une espèce de pèlerinage obligé que je faisais pour la première fois là où tant d'autres couraient publiquement, en l'annonçant même jusque dans les cafés de Paris.

Coblentz, selon le dire exagérateur des nouvellistes de la capitale, recélait déjà une armée formidable prête à se précipiter sur le royaume, et cette armée imaginaire effrayait les esprits parisiens et provinciaux, qu'on terrifiait au seul nom du maréchal Bender, vieux soldat de fortune sans véritable capacité.

L'émigration cependant devenait chaque jour plus considérable. Aussi employait-on sur les frontières tous les moyens propres à en arrêter le cours.

Elle s'était principalement accrue depuis que Monsieur, arrivé à Coblentz avec sa maîtresse, dont le rôle était une véritable sinécure, et sa spirituelle mais très-bizarre épouse, y avait, en quelque sorte, transporté la cour de France.

Ce prince faisait tous ses efforts pour y grossir son entourage. On parla d'*honneur* et de *fidélité*; mots d'un effet magique sur les imaginations et les cœurs de ceux qui depuis tant de siècles sacrifiaient à ces deux idoles; on parla au nom d'un roi vertueux et prisonnier; et l'élan des royalistes répondant à cet appel, 21,000 Français, dont 12,000 nobles, se rallièrent à l'antique drapeau de Bouvines et de Denain; élan chevaleresque dont la grande erreur ne fut qu'une erreur de date, élan malheureux dans ses résultats; et le malheur est toujours sévèrement jugé.

Si je parle ici des émigrés tout autrement que leurs ennemis et les échos de leurs ennemis, tout autrement encore que ceux étrangers aux sentiments qu'ils avaient puisés dans le sang paternel, tout autrement enfin que le vulgaire allemand, qui ne pouvait croire qu'on quittât de brillants emplois sans en avoir été chassé, propos fréquemment reproduit alors au delà du Rhin, je n'en noterai pas moins ici les vices nombreux d'une émigration dont la plus grande masse était éminemment désintéressée, honorable et pure. Elle se composait en effet de bons et braves gentilshommes, de bourgeois riches ou aisés, abandonnant état, propriétés, famille, dans l'espoir de servir un roi qui ne pourrait rien pour eux. Mais nombre de fous, d'intrigants, de mauvais sujets, d'espions même s'y étaient joints, espérant, les uns se faire valoir par des opinions exagérées, ou s'absoudre de leurs turpitudes par de vaines fanfaronnades, les autres flétrir par des propos coupables une émigration à qui on les attribuerait, et servir ainsi une cause destructrice de la monarchie

Beaucoup, soit de bonne foi, soit pour acquérir quelque importance, annonçaient, comme l'effet de leur zèle, la soumission prochaine de plusieurs régiments ou villes qui ne s'en doutaient point; quelques-uns, pour se montrer royalistes des plus purs, dénonçaient comme Jacobins ou agents du jacobinisme ceux qui manifestaient, non-seulement des opinions libres, mais quelque modération. Ces extravagants parlaient de contre-révolution, chose im-

possible, quand une franche conciliation entre les honnêtes gens, très-nombreux encore, était seule désirable et exécutable; puis ils criaient sans cesse qu'il fallait s'épurer, comme s'ils eussent craint de n'être pas assez faibles. Aussi un homme d'esprit, émigré lui-même, disait-il alors : « Quand deux émigrés se rencontrent ils s'épurent. »

Ce genre de délicatesse, vraie chez les uns, feinte chez les autres, repoussa Pichegru, dont la future importance n'était pas encore soupçonnée, et jusqu'à mon honorable ami Bonchamp, cet intrépide et modeste héros du royalisme et de l'humanité la plus généreuse.

Toute réunion nombreuse est peuple : aussi le café des *Trois couronnes* devint-il, à Coblentz, le foyer des extravagances les plus ridicules, peut-être même les plus coupables. On y parlait de vengeances comme si l'on avait déjà triomphé; le délire y fut porté au point que l'abbé, depuis baron Louis, ayant été annoncé comme venant traiter avec les princes de la part des principaux révolutionnaires effrayés ou désabusés, un cri général d'indignation s'éleva de cette réunion tumultueuse, et d'Antraigues, qui s'en fit l'interprète, lui par qui commença le débordement du style clubiste, dont alors il reproduisait la virulence dans un sens opposé à celui de ses premiers écrits, d'Antraigues publia, sous le nom de Henri Audenel et à l'applaudissement des nombreux habitués de ce café, une brochure intitulée *Point d'accommodement*.

L'esprit d'anarchie s'était tellement emparé de

cette réunion royaliste que, d'une part, des gens armés contre le système d'égalité y contestaient toute supériorité sociale aux ducs et pairs, et que, d'une autre, on était parvenu à désunir entre eux Worms et Coblentz, quoique destinés à servir la même cause. Ces deux rassemblements se haïssaient, s'injuriaient, se ridiculisaient réciproquement, et dans Coblentz même on signalait et le parti du comte d'Artois, composé, disait-on, de gens strictement monarchiques mais aussi très-inconsidérés, et celui des théoriciens calculateurs, à la tête duquel on plaçait Monsieur.

Enfin le conseil des princes, tiraillé par la divergence des opinions, ne faisait réellement que des sottises. Il avait chargé un M. de Meun, le plus plat et le plus intolérant de tous les hommes, de faire la liste des membres des états généraux qu'il fallait accueillir ou repousser. Les princes refusaient de reconnaître des grades donnés par le roi et en conféraient de leur propre autorité. Ils imaginèrent de former les émigrés en compagnies de régiments, ce qui jeta dans les esprits de nouvelles semences de troubles; car ceux qui commandaient ces compagnies se croyant déjà les futurs colonels, comme ceux qui servaient sous leurs ordres les plus anciens officiers du corps dont ils représentaient le nom, la principale de leurs craintes était de voir arriver quelques-uns de leurs camarades, qu'ils se préparaient d'avance à calomnier pour qu'ils ne fissent pas reculer leurs ambitieuses espérances, et cela devint la cause de quelques injustes proscriptions.

Enfin Leurs Altesses Royales neparlaient jamais que de la noblesse, quand il eût fallu parler uniquement des royalistes, quelles que fussent leur naissance et leur condition. Il y a plus : pour distinguer les nobles de ceux qui ne l'étaient pas, n'adoptèrent-ils pas, sur l'avis du marquis de Bouthillier, la stupide idée de donner aux premiers une veste rouge et une jaune aux seconds, ce qui fit déserter l'émigration à beaucoup d'honorables bourgeois déjà réunis, et qui en annonçaient un plus grand nombre.

Je ne rapporte ces maladroites niaiseries qu'en raison des funestes effets qu'elles produisirent. Tous les émigrés sages, judicieux, prévoyants (et ils étaient en majorité) en gémissaient ; mais un misérable esprit de cour et l'impétuosité d'une jeunesse aussi ardente qu'inexpérimentée inspiraient de telles erreurs, et on y applaudissait, égaré sans le savoir par d'adroits fripons ou de vils intrigants.

Peiné de tant de nuisibles folies, j'osai, suivant l'exemple qu'avait déjà donné la province d'Auvergne, convoquer par affiches placardées les royalistes champenois de tous ordres, et, dans une assemblée réunie au faubourg du Thaël, on arrêta la formation d'un corps provincial d'infanterie et de cavalerie où les individus du tiers état seraient reçus comme des frères, corps dont la formation fut confiée au comte de Coigny, commandeur de Villebertin, chevalier de Villers, et moi, et à la tête duquel mon père fut placé par Leurs Altesses Royales ; puis nous tînmes

à conserver parmi nous les non nobles qui nous avaient rejoints.

Peut-être quelques considérations personnelles eussent-elles dû m'engager à taire ma participation à des choses dont les résultats devinrent extrêmement funestes; mais pourquoi m'abstiendrais-je d'une confession quand je me permets de faire celle des autres? Aussi vais-je exposer ici la plus lourde de mes sottises.

Le fils aîné du vieux général Montmor était l'époux de Mlle de Guitaut, l'une de mes cousines. Je ne sais quelle affaire, où il fut plus malheureux que coupable et plus bête que malheureux, l'avait forcé de quitter les gardes du corps. Or, ceux-ci se trouvant réunis à Coblentz, il fallait y être reçu ou se voir déshonoré. On refusait son admission, et l'imbécile ne savait à quel saint se vouer. Ayant pitié de lui et enflammés d'un zèle chevaleresque, Jules Ségur et moi nous nous déclarons ses champions, défions tous ceux qui lui seraient opposés, et jetons ainsi le gant à tout ce qu'il y avait à Coblentz d'officiers des gardes du corps. Notre cartel, imprimé, signé et affiché dans tous les lieux publics, fit recevoir notre sot, qui très-prudemment donna sa démission après avoir été ainsi lavé dans son honneur aux yeux de toute l'émigration. Quant à notre incartade, cette véritable et ridicule caricature des temps héroïques de notre histoire, comme nous étions jeunes, les sages nous la pardonnèrent, mais nous en fûmes punis par l'applaudissement des fous.

Revenons au tableau de l'émigration, dont la par-

tie la plus saine et la plus considérable vivait, quoiqu'on en ait dit, avec une économie extrême, ce qui engagea quelques-uns de leurs hôtes à chercher des moyens détournés de rendre leurs chétifs repas plus substantiels à la fois et moins coûteux. Je citerai à cet égard le propriétaire de l'auberge du *Sauvage*, et il ne fut pas le seul qui en agit aussi généreusement.

Je dois aussi opposer la vérité aux mensonges débités alors, et reproduits depuis par tant de prétendus historiens, sur le luxe déployé dans le château de Schonnburnbust, résidence des princes. Je les ai visités souvent et n'ai rien remarqué de ce genre. J'ai été plusieurs fois admis à leur table : si la chère y était abondante, elle n'avait rien de recherché, et ce n'est pas sans étonnement que j'y ai remarqué des pièces froides déjà précédemment entamées. Certes ce n'est pas sur la splendeur de leur cour qu'on eût dû s'étudier à les attaquer, mais sur leur profonde impolitique.

L'impératrice Catherine désirait la guerre contre la France pour que sa propre ambition fût affranchie de tout obstacle : aussi leurrait-elle Leurs Altesses Royales, qui en furent les dupes, par l'espoir de secours qu'elle ne prétendait pas leur donner. Le comte de Romanzoff était accrédité près d'elles. Elle écrivait les lettres les plus flatteuses au maréchal de Broglie et à la noblesse française ; mais en même temps cette impératrice recommandait à son ministre près des princes de s'entendre en tout et sur tout avec l'empereur Léopold, et de s'éclairer des

lumières des ministres autrichiens, de celles principalement que lui communiquerait le comte de Mercy-d'Argenteau, ce qui subordonnait toutes ses déterminations aux vues politiques de l'Autriche.

Jamais il n'avait donc été plus nécessaire de se ménager la protection du chef de l'Empire, et l'on semblait pourtant s'acharner à l'aigrir. Voici comment. Un nommé Suleau, homme du royalisme le plus ardent, et qui néanmoins se targuait de ce qu'il qualifiait *son honorable roture* (chose qui, comme la noblesse, n'est pas plus un tort qu'un mérite), Suleau, très-courageux auteur de maints pamphlets contre la révolution et ses chefs, avait été appelé à Coblentz pour y donner suite au journal qu'il publiait à Paris. Son premier numéro y parut le 20 novembre 1791, d'abord sous les deux titres successivement imprimés et supprimés de *Journal des princes* et de *Journal de la contre-révolution*, enfin sous celui de *Journal de Suleau*, mais en retranchant quelques-unes des violentes et dangereuses assertions qu'il renfermait. Cependant il y attaquait encore le prince de Kaunitz, ce solide pilier du cabinet de Vienne, que très-imprudemment il taxait de faiblesse, et Léopold même, dont, selon lui, ce qu'il nommait ses *tergiversations* était dû aux *inspirations d'une terreur panique* ou aux *ambiguités*, fruits *de quelques doses de machiavélisme*, *résultat de la vieille tactique autrichienne*. On réclama contre le ton et les opinions de ce journal qu'il fallut supprimer.

Les princes n'ayant plus alors les moyens de faire

publiquement connaître ce qu'ils supposaient être l'esprit réel de l'émigration, et principalement le zèle des émigrés pour les vrais principes de la monarchie ainsi que l'ardent amour qu'ils portaient au roi, ils imaginèrent la petite charlatanerie que voici.

On répandit que Louis XVI était enfin parvenu à se sauver. Il faut avoir été témoin du délire que produisit cette nouvelle pour se faire une vraie et complète idée du tableau que présentait alors Coblentz; une commotion électrique y avait mis tout en mouvement, et elle s'était communiquée jusqu'aux habitants même; on y accourait de tous les cantonnements voisins, des larmes de joie étaient dans tous les yeux, on s'embrassait sans se connaître, on extravaguait de toutes parts, on avait tout dit quand on s'était répété cent et cent fois : *Le roi est sauvé!...* Quelles couleurs seraient assez vives pour reproduire un tel tableau? quelles couleurs assez sombres pour rendre vivant encore celui si lugubre du jour où cette nouvelle fut démentie? Parmi les effets de cette touchante péripétie il en est un trop remarquable pour être omis.

Louis XVI, quoique sensible et bon, n'était point exempt de brusquerie, et, produit d'une insurmontable timidité, effet en partie de sa modestie, elle se manifestait à la vue de toute personne qui lui était inconnue. Le marquis de Luçon, riche et bon gentilhomme, mais non de race chevaleresque, et n'ayant conséquemment pas été présenté à la cour, avait imaginé de se glisser dans l'un des bals de la reine. Le roi l'aperçoit : « Il ne m'a pas été pré-

senté, dit-il; qu'on le chasse! » et il est expulsé avec une brutalité que n'eût certainement pas approuvé le monarque. Luçon devint alors l'objet, très-passager il est vrai, des sarcasmes de la cour et de la ville.

On pourrait croire que la révolution aurait fait de cet homme, humilié dans sa vanité, un ardent ennemi du trône : point du tout. Se croyant obligé par devoir de tout sacrifier pour la monarchie, il se trouvait à Coblentz au moment où y parvint la fausse nouvelle du salut de Louis XVI. Son âme, toute royaliste, est émue au point qu'il court les rues en répétant : *Le roi est sauvé! le roi est sauvé!*... tombe dans d'effroyables convulsions, effet de la joie qu'il éprouve; un rire sardonique survient, et l'emporte sans qu'il ait pu prononcer d'autres mots que *le roi est sauvé!*... Il mourut heureux du moins; mais, s'il eût vécu jusqu'au lendemain, c'est de désespoir qu'il fût mort.

Tout ce que je voyais ou entendais dans le chef-lieu de l'émigration eût été assez fait pour m'en dégoûter; mais il est des devoirs d'état, de position, de circonstances auxquels il serait coupable de manquer, et si l'esprit de l'émigration me semblait dangereux et sa direction fausse, je reconnaissais du moins le désintéressement qui l'avait produite. En effet, c'était le noble et dernier tableau de cette espèce de conscription volontaire à laquelle, par honneur et sous peine de déshonneur, tout gentilhomme français, depuis tant de siècles, s'était rigoureusement soumis quoiqu'elle le ruinât.

Cependant je savais que, tout en provoquant cette émigration et en en formant des corps armés, les princes eux-mêmes avaient senti qu'elle ne devait pas être universelle. Ils étaient convaincus (et plusieurs circonstances en avaient fourni l'irrécusable preuve) que la présence des royalistes était plus nuisible qu'utile au roi dans la capitale, qui les repoussait, et dans les provinces, où ils se trouvaient isolés et surveillés; mais que les trois provinces de Poitou, Bretagne et Normandie, les seules qui fussent populairement royalistes, leur offriraient des chances d'opposition contre les révolutionnaires. Aussi avaient-ils donné le commandement de l'antique Neustrie à M. d'Hérici, qui n'y fit rien, et celui de Bretagne au marquis de La Rouerie, dont nous aurons plus tard l'occasion de parler.

Arrivé à Trèves, où le ministre de l'Électeur, comte Duminique, avait accordé, sur ma demande, un cantonnement aux compagnies champenoises, j'y trouvai le maréchal de Broglie, qui était venu s'établir dans cette ville. C'est là que je vis à leur passage M. de Sainte-Croix, envoyé par le roi en remplacement de M. de Vergennes, ministre français à Coblentz, et qui n'y fut pas reçu, le baron de Vioménil, et plus tard le chevalier de Coigny, agents confidentiels de Louis XVI, qui ne purent, selon les vœux du monarque, et en dépit des injonctions de Léopold, faire désarmer et disperser les corps d'émigrés.

Là je voyais souvent la très-spirituelle comtesse de Lameth, qui me communiqua un jour une lettre

de son fils Charles, dont je pris note. Voici l'extrait de ce chef-d'œuvre d'imprévoyante présomption : « Soyez tranquille sur le sort de la France : c'est à » nous seuls qu'il appartient d'assurer son bonheur » et de faire enfin jouir le roi des bienfaits de la ré- » volution en faisant marcher de front les droits » mutuels qu'elle assure au prince et au peuple. » Lafayette est des nôtres, Narbonne nous seconde; » Malouet, Bergasse, Lally-Tollendal se rallient à » nous. Paris est parfait : on y veut la constitution » et l'on n'y veut qu'elle. L'assemblée législative » est, il est vrai, mal composée, mais c'est encore » un bien, car, si sa direction est mauvaise, elle » perd chaque jour de son crédit, et bientôt vous » apprendrez qu'on nous rappelle, oui nous, les » constituants, pour soutenir et perfectionner no- » tre ouvrage, auquel il ne faut que de légères cor- » rections pour devenir la gloire de notre patrie et » le modèle à offrir aux peuples qui veulent devenir » heureux et libres..... »

Tel était l'excès de fol orgueil qui aveuglait alors ces hommes de théories à la veille de la chute de leurs œuvres, et sur le bord du gouffre qu'ils avaient eux-mêmes creusé.

Je ne pouvais cependant croire que des hommes de sens se livrassent à de telles espérances ; que ceux de ma connaissance cités dans cette lettre eussent pu se rallier à des personnages objets longtemps de leur mépris. Mais le sage et ferme Léopold venait de mourir le 2 mars 1792; Gustave III, le plus ardent ennemi de la révolution, tombait sous le poignard

régicide le 16 mars; et comme on disait généralement Paris très-mécontent et les provinces prêtes à se soulever, ce que pourtant j'avais peine à me persuader, une curiosité, dont j'ai été corrigé depuis, me poussant, je courus voir par moi-même ce qu'il en était pour me décider, de l'avis de mon oncle, sur la question de savoir si l'on pouvait plus utilement servir le roi dans l'intérieur qu'à l'étranger.

Peut-être trouvera-t-on que j'ai un peu trop parlé de moi dans ce chapitre; mais mon but était d'y exposer, comme témoin, quelles furent mes opinions sur une combinaison politique, raisonnable ou non, objet de tant de déclamations contradictoires.

Peut-être encore ce que j'en dis sera-t-il trouvé plus ou moins blâmable, selon les directions divergentes de l'un ou l'autre des partis extrêmes. Tel est le danger de demeurer consciencieusement dans le vrai quand de toutes parts l'aveuglement des passions en écarte. Enfin j'ai voulu dire avec impartialité ce que je vis, ce que je pensai, et c'est malheureusement un sûr moyen de ne plaire à personne dans un temps et même jusqu'après un temps de factions haineuses, qui laissent toujours au sein des esprits ou des cœurs de longs et funestes ferments de désunion sociale; vice prolongé des troubles publics, et trop insurmontable obstacle au bonheur de pouvoir leur assigner un terme; mais qu'y faire?

Au reste, si j'ai pris part à cette émigration, regardée par les uns comme un généreux dévouement, par d'autres comme un crime, qu'un grand nombre juge par ses résultats plus que par ses causes, et

qu'en oubliant les circonstances d'alors ils taxent d'insigne folie, je l'ai fait du moins par un sentiment de devoir et sans arrière-pensée.

En effet, ma situation personnelle, assez brillante avant la révolution puisque je voyais ma fortune militaire assurée, était telle que le triomphe de la monarchie ne pouvait en rien l'améliorer. Quelle différence de ma conduite avec celle de Foy et de Duroc, qui suivirent bientôt la même voie en quittant l'école de Châlons ! Je n'avais point changé de drapeau, mais suivi le mien là où je le voyais arboré : eux abandonnaient le leur ; je ne désertais pas durant la guerre, et ils désertaient en face de l'ennemi.

Enfin dans les agitations politiques notre conscience seule doit nous guider ; et tous ceux qui réellement en ont une respectent celle des autres, quelle qu'elle puisse être, s'ils ne veulent pas perdre le droit de faire respecter la leur.

XVII.

Faction Lameth. — Suite de correspondance. — Divers projets de fuite. — Guerre. — Missions de Talleyrand et de Mallet Dupan.

La faction des Lameth était telle que le comte Charles l'avait mandé à sa mère. Ceux qui en faisaient partie, devenus les principaux conseillers de cette reine dont le caractère, retrempé au sein de l'infortune, commençait à égaler son imperturbable courage, cherchaient à assurer le salut du roi par l'action sage et ferme des ressorts d'une constitution impuissante à produire ce salutaire effet. Ils ne se doutaient pas, chose pourtant facile à prévoir, que le monarque ne pouvait faire usage d'aucun des droits que cette constitution semblait lui avoir réservés; que si, sans leurs secours, il était décidément perdu, il ne ferait, en les exerçant, que hâter encore sa ruine; car un droit purement écrit n'est véritablement rien sans une force suffisante pour en protéger l'action conservatrice. Puis une assemblée déclarée souveraine ne pouvait-elle pas retirer légalement à celui qu'elle regardait comme son délégué des moyens de défense qui, dans ses principes, n'étaient que des concessions gratuites?

Voilà cependant ce qu'avaient fait eux-mêmes ceux qui voulaient enfin se servir au profit du roi d'armes émoussées par eux et dont ils méconnaissaient l'impuissance.

Mon oncle, dont le cœur était si pur, l'esprit si judicieux, l'attachement à la famille royale si sincère, gémissait des menées d'une faction plus nuisible qu'utile à celui dont il ne présageait que trop la chute prochaine. Je le consultai sur l'idée d'entrer dans la nouvelle garde installée depuis le 2 mars : « N'en fais rien, me dit-il : si elle est mauvaise, le roi aura peut-être à regretter la garde nationale, quelque mêlée qu'elle soit; si elle est ou devient bonne, on ne la lui laissera pas. Louis XVI n'a réellement de secours à attendre que de l'étranger, car la France seule, telle qu'on l'a faite, ne recèle maintenant en elle aucun moyen de restauration monarchique. »

La reine cependant semblait s'en flatter encore. Pour le prouver il faut rétrograder jusqu'à l'époque de l'acceptation par le roi de la constitution nouvelle.

L'on avait fait adresser alors par Marie-Antoinette à l'empereur Léopold un mémoire où, à travers nombre de raisonnements plus ou moins logiques, il était dit à ce prince que lui seul pourrait « mettre » un terme aux troubles de la révolution française; » que si le langage des puissances était raisonnable » et leurs forces suffisantes, il se ferait dans toutes » les villes une révolution générale; que le retour à » l'ordre n'éprouverait point de difficultés, mais

» qu'il fallait surtout éviter une guerre civile, que » désiraient les chefs des factieux; et que voilà » pourquoi le roi n'avait jamais voulu consentir » aux projets formés pour l'entrée des princes; » qu'on proposait une régence, et qu'il s'y refusait » également parce que l'on dirait alors : *C'est l'an-* » *cien régime qu'on veut rétablir*. Puis il ne faut » pas accoutumer les yeux des peuples à voir s'é- » lever dans l'État une autre puissance que celle du » roi. Le monarque ne peut-il point, s'il reprend » son pouvoir, distinguer les lois utiles de celles qui » n'ont opéré que des destructions? Pour cela il ne » faut pas, s'il est possible, de guerre étrangère. Les » puissances unies doivent déclarer qu'elles ne veu- » lent point s'ingérer dans le gouvernement interne » de la France, qu'elles ne prétendent traiter qu'a- » vec le roi quand il sera libre, qu'elles ne recevront » aucune réponse que du roi. Elles doivent récla- » mer la liberté du monarque, l'honneur et la di- » gnité de sa couronne. La révolution alors se fera » dans l'intérieur de chaque ville, et s'y fera par l'ap- » proche de la guerre et non par la guerre, et le roi, » rétabli dans ses pouvoirs, traitera avec les puis- » sances étrangères, et les princes reviendront, dans » la tranquillité générale, reprendre leur rang à sa » cour et dans sa nation. »

A ce mémoire, fondé bien plus sur des désirs que sur de justes espérances, Léopold fit répondre « qu'il » persistait invariablement dans les sentiments qu'il » avait fait connaître à la reine par sa lettre du 20 août » et qui s'accordaient avec les principes développés

» dans le mémoire; qu'il applaudissait à la sagesse des » bornes que Leurs Majestés mettaient à leurs désirs, » le rétablissement de l'ancien régime étant impossi- » ble à exécuter; que lier la constitution aux prin- » cipes fondamentaux de la monarchie était le seul » but auquel on pût viser. Conserver au trône sa » dignité, assurer tous les droits, accorder tous les » intérêts, rendre par la noblesse un élément poli- » tique qui manque à la constitution, voilà tout ce » qu'il est nécessaire de vouloir et possible d'exécu- » ter. L'Empereur est convaincu que rien de solide » ne pourra être effectué qu'en se conciliant la classe » la plus nombreuse de la nation; mais tout le porte » à craindre que cette classe, dans son attachement » plus obstiné qu'éclairé à la constitution, puisse » se laisser maîtriser par le parti républicain, qui » supplée au nombre par l'énergie. Telle est la vraie » source de la crise actuelle. Ce n'est que l'ouvrage » d'un petit nombre d'effrénés; mais, en possession » de tous les postes influents, ils intimident ceux » qu'ils n'entraînent pas. On a déjoué toutes les » peines que l'Empereur a prises pour maintenir la » paix par des armements sur ses frontières, en rom- » pant par un décret précipité toute voie d'accom- » modement avec les princes germaniques lésés, en » donnant les démentis les plus éclatants aux espé- » rances de modération par lesquelles l'Empereur » avait réussi à suspendre le concert des puissances « étrangères. Les vœux des pervers seraient comblés » si l'Empereur, désespérant du succès des moyens » conciliants, épousait la cause des émigrés et se

» réunissait à ceux qui désirent une contre-révo-
» lution parfaite. Ils attendent ce moment pour ac-
» cabler le parti modéré et précipiter la nation dans
» des secousses violentes. L'Empereur préservera,
» s'il est possible, la France et l'Europe d'un tel dé-
» nouement; il augmentera ses forces, mais en ren-
» fermant le but de ses mesures dans des motifs de
» défensive. Loin d'abandonner les principes sages
» dont il partage la conviction avec le roi et la reine,
» il tournera ses soins à les faire adopter par toutes
» les cours en proposant pour base *sine quâ non*
» que la cause des émigrés ne sera point soutenue,
» qu'on ne s'ingérera pas dans les affaires intimes
» de la France, hors le cas où la sûreté du roi serait
» compromise, et qu'on ne visera dans aucun cas à
» un renversement de la constitution. Telles sont les
» vues de l'Empereur, déjà d'accord avec le roi de
» Prusse. »

Ces deux communications réciproques, purement confidentielles, donnent une parfaite connaissance des sentiments pacifiques dont étaient également animées les deux cours de France et d'Autriche, de l'éloignement que toutes deux avaient pour une contre-révolution, de leur désir mutuel de parvenir à une franche et solide conciliation entre tous les amis de l'ordre et de la tranquillité intérieure et extérieure.

Dans un mémoire secret adressé à la reine on abondait dans le même sens; car, en y considérant *les dispositions de la nation française* comme *considérablement améliorées*, on notait que, s'il y

avait dans le parti modéré de l'éloignement *pour les principes républicains*, son *éloignement contre des changements en sens contraires dans la constitution* était *encore plus grand*, et que toute tendance *à reproduire l'ancien régime opérerait la réunion intime de toute la nation* aux républicains, ce dont *il résulterait les dangers d'emprisonnement, de déposition, d'insultes, de massacres pour le roi* et sa famille, le *renversement du* trône, un *gouvernement républicain*. Pour se soustraire à de tels dangers on conseillait d'agir conformément aux *dispositions de la nation française*, de *tranquilliser* le parti des *modérés*, de le mettre en position de *choisir* entre les *demandes* des puissances étrangères *et une guerre générale avec elles*. Que, *sans attaquer les principes de la nouvelle constitution*, ces puissances s'appuient sur les *griefs des princes allemands*; que *la cause des princes* et *des émigrés* soit *écartée*, disait-on, que les rassemblements *considérables* de troupes découragent les *esprits violents*, et tout s'acheminera vers une *négociation satisfaisante*. *Tels sont les principes* de l'Empereur. Il *conjure la reine de ne pas se départir du système modéré qu'elle avait adopté au 3 septembre*, et désire que ses propres vues soient secondées par une *conformité de conduite de la part de Leurs Majestés Très-Chrétiennes*.

Si les mémoires ci-dessus extraits suffisent à l'exposition des principes qui guidaient les deux cours, ils ne donnent pas de la situation dans laquelle se trouvait la famille royale une aussi saine idée que

la lettre suivante, écrite par le comte de Lamarck au comte de Mercy-d'Argenteau en date du 28 septembre 1791 :

« Depuis l'acceptation de la constitution, disait » ce témoin oculaire des choses qui se passaient » alors à Paris, les démarches privées du roi et de » la reine leur ont rendu le respect et le culte de la » multitude; mais, tant que je ne les verrai pas » secondés par un ministère uni, habile et ferme, » je ne concevrai pas l'espérance du moindre suc- » cès profitable. J'ai fait passer quelques notes » dans ce sens ; je me suis fortifié encore auprès » de la reine de l'opinion de l'abbé de Montes- » quiou, à qui (avec toute raison) elle accorde sa » confiance ; j'ai pressé d'un autre côté M. de Mont- » morin ; enfin j'ai employé tout ce que j'ai cru ca- » pable de réveiller l'attention des Tuileries sur la » nécessité de prendre un parti à cet égard avant » que la prochaine législation ait pris une consis- » tance qui ne manquerait pas ensuite de devenir » très-gênante, au lieu que, dans le premier mo- » ment du contentement de la multitude et pen- » dant la fin de cette assemblée, toute formation » d'un ministère était facile, sans combats et sans » dangers.

» M. de Montmorin est entièrement et fidèlement » à la reine; elle peut compter sur lui beaucoup » plus qu'on ne peut compter sur les hommes fai- » bles, et celui-ci, malgré sa pusillanimité, sa ti- » midité et son indécision, est moralement honnête » et pur. Sous le premier rapport il serait dange-

» reux de l'avoir dans le conseil comme cheville
» ouvrière, mais sous le second il est essentiel à
» la reine de l'y conserver. Il a plus de moyens
» que tout autre de surveiller le roi dans une foule
» de choses où il échapperait à la reine; car je ne
» suis pas sans m'apercevoir que cela arrive fré-
» quemment, et rien n'est plus capable de s'oppo-
» ser à la marche systématique qu'il est indispensable
» de suivre. Il est naturel que la reine craigne de
» s'exposer à faire sur le roi un essai très-incertain
» de son influence, il l'est encore qu'elle craigne de
» laisser apercevoir cette incertitude aux autres;
» certainement c'est à cette position qu'il faut attri-
» buer et l'hésitation de la reine et cette espèce
» d'indifférence et de négligence qu'on remarque
» dans sa conduite. Il n'en serait pas de même si
» elle pouvait prendre le timon des affaires, car
» c'est là qu'il faut en venir. Et pour cela que faut-il?
» un ministre fort dans le conseil qui s'entende
» avec elle, et dont M. de Montmorin deviendra
» aussitôt le très-fidèle serviteur, et ensuite la con-
» tinuation de l'influence que M. de Montmorin
» pourra exercer sur le roi pour les détails. Par ce
» moyen on pourra diriger les petites choses et les
» grandes. Ce système est fondé sur le personnel
» du roi et sur l'expérience très-périlleuse que
» l'on vient d'en faire depuis trois ans. Aussi long-
» temps que la reine ne sera pas le point central
» des affaires, qu'elle ne sera pas secondée par un
» ministre habile et servie près du roi par un
» homme fidèle avec lequel il ait l'habitude de se

» trouver à son aise, il faudra s'attendre aux plus » grandes fautes et à mille dangers; car enfin, il » faut dire le mot, *le roi est incapable de régner*, » et la reine seule peut y suppléer le jour qu'elle » sera secondée. Mais cela même ne suffirait pas : » il faut alors qu'elle reconnaisse la nécessité de » s'occuper avec suite et méthode des affaires, il » faut qu'elle se fasse une loi de ne plus accorder » de demi-confiance à beaucoup de gens, et de don- » ner au contraire une entière confiance à celui » qu'elle adoptera pour la seconder.

» M. de Montmorin, soit par le sentiment de sa » faiblesse, soit par quelques craintes sur sa posi- » tion, a proposé au roi de le remplacer dans le » département des affaires étrangères et de le con- » server dans le conseil. Le choix de la reine a » porté sur M. de Moustier, le roi lui a écrit de » venir : on n'a pas encore sa réponse. Bougainville » a refusé la marine. Il aurait accepté d'entrer au » conseil, et, en indiquant pour ce département » un homme dont il est sûr, il l'aurait surveillé » dans les grandes affaires. Pour toute réponse on » a montré une incertitude qui paraît durer en- » core; mais, fît-on les changements dont je viens » de parler, il suffira que MM. Duport-Dutertre et » du Portail restent au conseil pour perpétuer et » accroître les dangereux inconvénients d'une as- » semblée avide de tous les pouvoirs, et d'une » armée sans officiers et au comble de l'indisci- » pline; car l'un de ces hommes flatte toujours l'as- » semblée, et l'autre l'armée. S'il faut enj uger par

» les intentions qu'annoncent déjà plusieurs nou-
» veaux députés, on doit s'attendre que la pro-
» chaine assemblée sera encore plus opposée à la
» royauté que la première; et comment le roi
» pourra-t-il la défendre si plusieurs de ses minis-
» tres sont, peut-on dire, ses ennemis personnels?
» Ces deux hommes ne sont pas du nombre de
» ceux que l'on ne remplace que lorsqu'on trouve
» à faire mieux, car il n'y a pas de choix qui puisse
» être pire.

» La lettre des princes et la déclaration de l'Em-
» pereur et du roi de Prusse, publiées presque dans
» le moment de l'acceptation du roi, ont été pen-
» dant quelques instants un objet de simple curio-
» sité, mais voilà tout : à peine y a-t-il eu à la
» Bourse une variation remarquable dans les ef-
» fets publics.

» Je n'ai pas encore une idée bien arrêtée sur ce
» qui peut résulter du parti des émigrants. Leurs
» moyens d'argent doivent avoir un terme. Ils sem
» blent faiblement soutenus; cependant ils rendent
» de jour en jour leur rentrée en France plus diffi-
» cile; et, avec la légèreté et l'inconstance des têtes
» françaises, les chefs de ce parti doivent redouter
» le moment où il faudra leur dire de souffrir la
» misère et d'attendre avec patience des circonstances
» plus fortunées. Pendant ce temps-là l'émigration
» continue à un degré prodigieux. Elle est provo-
» quée par tout les secours qu'assurent les lettres
» des Français du dehors. Si les chefs de parti n'ont
» pas l'assurance de quelques puissants secours, ils

» sont bien coupables d'entraîner dans leur cause » le grand nombre d'individus qui vendent tous ce » qu'ils ont pour aller les joindre et s'y trouver » ensuite sans pain. Ont-ils espéré qu'il suffisait » de grossir leur parti pour en imposer ici? Ils ont, » dans ce cas, bien mal calculé l'effervescence et l'a- » nimosité révolutionnaires. Ont-ils regardé ce » moyen comme capable de déterminer les secours » des puissances étrangères? Alors n'ont-ils pas in- » terprété leurs réponses par leurs désirs personnels?

» J'en viens à présent, monsieur le comte, à » vous parler de moi. Je suis extrêmement peu utile » ici : je ne vois point la reine, et, si je lui fais pas- » ser quelquefois des notes, soit d'après mes ob- » servations personnelles, soit d'après l'espèce de » triage que je fais quelquefois des observations » d'autrui, c'est à cela que je suis en quelque sorte » forcé de borner mes soins.

» Je laisse ici l'abbé de Montesquiou. Il est égale- » ment disposé et à portée de rendre le même ser- » vice si l'on veut avoir le bon esprit de continuer à » l'y employer; il en est même probablement plus » capable que moi par son esprit et par ses lumiè- » res, genre de talents que je ne puis suppléer que par » la réflexion, le calme et l'impartialité.

» *P. S.* On pense à M. Bertrand de Molleville pour » le département de la marine : il n'est pas très-dis- » posé à l'accepter. Il était ci-devant intendant » de Bretagne. »

Cette lettre offre un exposé fidèle de la situation très-critique du roi et de sa famille; mais, en dé-

pit des dangers qu'ils couraient, l'on ne faisait rien encore pour les en tirer. Léopold cherchait à pénétrer les secrets de la politique britannique, et le comte de Mercy écrivait, le 4 septembre 1791, au prince de Kaunitz, que « le silence affecté de » MM. Pitt et Granville semblait être une preuve » que le système du cabinet de Saint-James consis- » tait à observer, dans une attitude passive, les » événements de la France, et à tirer un parti utile » des mesures auxquelles les autres puissances pour- » raient se déterminer. » Il ajoutait « qu'au milieu » de l'appareil étonnant des ressources que présen- » tait l'Angleterre, on y observait que les ressorts » de son gouvernement étaient dans un degré ex- » trême de tension très-propre à diriger les esprits » dans la nouvelle doctrine française. »

En effet il fallait alors toute la prévoyance et tout le génie de William Pitt pour parvenir à sauver son pays des plus grands désastres.

Dans une autre lettre au même, en date du 9 octobre, le comte de Mercy déplorait l'impossibilité où Louis XVI se trouvait de pouvoir composer son ministère d'hommes capables de le servir utilement; et dans une du même jour, à Léopold, il expose les motifs qui ont forcé le roi d'accepter la constitution, et parle de la convocation d'un congrès comme du vœu et du dernier espoir de la reine, dont l'opinion est que sa *simple indication ferait, à Coblentz ainsi qu'en France,* l'heureuse *impression* qu'elle ne cesse de *s'en promettre.*

Tandis que Léopold projetait, hésitait, tempori-

sait, mille projets de salut ou de fuite pour la famille royale conçus, tant par un incontestable zèle que par l'intrigue, la sottise ou la perfidie, étaient tour à tour accueillis ou abandonnés. En offrir ici les détails serait aussi long que fastidieux, car il n'était pas un fou qui ne se crût capable de rendre les plus grands services, et ne se plaignît amèrement du refus ou de l'oubli qu'on faisait des siens.

L'un des petits grands hommes de notre temps avait aussi proposé le secours de son armée, dont plus tard il fut prouvé qu'il n'était pas sûr; et, comme on n'était pas plus sûr de lui que lui de ses soldats, on repoussa les offres, très-sincères alors, de Lafayette, ne pouvant d'ailleurs prendre aucune confiance en celui qui n'en avait inspiré encore à personne.

Mme de Staël m'a parlé de moyens qu'elle avait alors imaginés, de concert avec Louis de Narbonne, pour conduire la famille royale en Normandie, où le duc de Liancourt appelait le roi, qu'il eût été incapable de défendre; mais comment aurait-on pu se fier à une femme qui avait si vivement enflammé les esprits dès l'origine de la révolution, et à un fat de cour sans consistance, ainsi qu'à un général qui n'avait pas même la réputation militaire d'un bon soldat? Enfin il n'est personne qui, avant ou après cette journée du 20 juin, dont nous parlerons dans le chapitre suivant, n'eût facilement sauvé le roi si l'on avait voulu s'en charger.

Je ne placerai pas ici la liste, généralement con-

nue, des ministres ou autres agents principaux du gouvernement, qui plus tard prouvèrent par leur conduite combien ils étaient peu disposés à servir le roi, et peu faits pour seconder les vues d'un monarque dont la principale étude était de suivre la constitution à la lettre, gens dont tous les actes poussaient ce prince vers un abîme, tandis qu'eux et les leurs criaient ou faisaient crier par la multitude : *La constitution, toute la constitution, rien que la constitution!* ce qui, dans la pensée des meneurs révolutionnaires, n'était qu'un moyen de l'ensevelir sous les débris du trône.

Je ne parlerai donc ici que de trois des principaux ministres d'une époque où le roi ne pouvait en prendre un passablement bon sans se faire injurier, un plus ou moins mauvais sans se perdre. Ces trois ministres sont Bertrand de Molleville, Narbonne et Dumouriez.

Le premier de ces ministres, très-sincèrement attaché au roi, croyait le servir en prodiguant l'or dans de petites intrigues, donnant inconsidérément à des gens qui, après avoir tendu la main au ministre, agissaient en sens contraire de ses vues. Il en résulta une pénurie telle que de riches royalistes, entre autres le duc du Châtelet, se hâtèrent de fournir à des dépenses dont ils ne prévoyaient pas les dangers. M. de Montmorin, par exemple, ne pouvait suffire à l'avidité de Danton, qui en une seule fois reçut de lui cent mille francs; et si Montmorin périt l'un des premiers sous la hache révolutionnaire, ce fut peut-être pour avoir eu l'impru-

dence de montrer les quittances qu'il exigeait du célèbre démagogue.

Narbonne était un tout autre homme que Bertrand et Montmorin : ami intime de Mme de Staël, il avait été jeté par elle dans un ordre de choses qui ne convenait ni à son ton si parfait, ni à ses manières extrêmement gracieuses, ni à ses antécédents. Plus homme de cour et de salon que militaire, il fût installé dès le 6 décembre au ministère de la guerre. Croyant comme un badaud à la constitution, il s'était lié à la faction Lameth. Il prodigua les phrases les plus spirituelles sur la force d'une armée qui n'existait plus, et sur la discipline, qu'il avait lui-même contribué à faire disparaître en dansant des rondes avec les soldats durant la visite qu'il fit des garnisons du Nord et de l'Est; voyages dont il ne résulta que l'élévation au rang de maréchal des généraux Rochambeau et Luckner, mis à la tête de deux armées tandis qu'une troisième était placée sous les ordres de Lafayette. Il espérait, à l'aide de ces trois hommes, sauver le roi constitutionnel, et être secondé non-seulement par la faction Lameth, comme conseil de la reine, mais par les Girondins, qui feignaient alors de vouloir marcher dans la même voie que lui; au point que quand il proposa d'appeler le duc de Brunswick comme généralissime des armées françaises, ce que le roi, toujours facile à entraîner, avait approuvé dans l'espoir d'empêcher une guerre étrangère qu'il redoutait, Narbonne ne rencontra à cet égard aucun obstacle parmi les principaux meneurs de l'assemblée.

Ce qui explique l'énigme de cette apparente conformité de pensée entre les Girondins, Louis XVI et ses ministres, c'est que le roi dans cette affaire devenait la dupe d'une secrète et perfide combinaison dont le but était de le détrôner. Si les révolutionnaires voulaient placer le duc de Brunswick à la tête de l'armée française, c'était pour le mettre en mesure de saisir la couronne, qu'on lui décernerait, et avoir dans un monarque élu, et non héréditaire, un instrument plus facile à faire jouer en faveur de leur propre ambition. Le jeune Custine fut l'agent de cette négociation, qui manqua grâce aux liaisons intimes du duc avec le cabinet de Berlin et à l'inaltérable loyauté de Frédéric-Guillaume. Quant à cet étourdi de Narbonne, il ne voyait là que le crédit qu'il croyait avoir acquis sur la faction girondine, par laquelle il était mené quand il croyait lui-même la diriger. Narbonne n'était pas cependant sans quelques moyens autres que l'esprit de salon, mais sa légèreté nuisant à ce qu'il pouvait posséder de talents, il se fit des ennemis jusque chez les vrais serviteurs de la monarchie, leur fournit des armes par la publication d'une lettre, écrite à la vérité par Mme de Staël, mais avec sa signature, contre laquelle il n'osa pas réclamer : elle avait pour objet de défendre sa propre popularité aux dépens du monarque, et celui-ci lui ôta son portefeuille le 10 mars 1792.

Nous voici arrivés à un homme beaucoup plus fort, mais tout aussi inconsidéré que Narbonne : c'est Dumouriez. Accoutumé à l'intrigue, et parais-

sant lié tant au ministre des affaires étrangères Lessart qu'aux Girondins, ennemis de ce ministre, il espéra les tromper tous et s'élever seul à la tête des affaires. Confident des vues pacifiques de Lessart et de sa correspondance officielle avec le cabinet de Vienne, il le dénonce au comité diplomatique de l'assemblée comme immolant à l'étranger les intérêts et l'honneur de la France : Lessart est décrété d'accusation; Dumouriez le remplace le 15 mars, trois jours après la mort de Léopold et la veille de l'assassinat de Gustave III. Dès lors il imprime aux relations extérieures un caractère de violence qui ne pouvait manquer d'amener une rupture, et, bien qu'on fût encore en négociation avec François II, nouveau souverain de l'Autriche, et que nul préparatif de guerre n'eût été fait par le père et prédécesseur de ce prince, il poussa Louis XVI à proposer une déclaration de guerre au *roi de Hongrie et de Bohême*, ce qui eut lieu le 20 avril, espérant que l'élection à l'empire pourrait brouiller Berlin et Vienne, quoique par un traité conclu le 7 février précédent, Frédéric-Guillaume et Léopold, déjà d'accord sur l'élection future au trône impérial, se fussent garanti mutuellement leurs États, et eussent promis de se secourir en cas de guerre en fournissant l'un à l'autre 55,000 hommes, dont 5000 de cavalerie, puis d'inviter de concert les autres puissances européennes à s'unir à eux dans un système purement défensif.

Une déclaration de guerre à l'Autriche en devenait donc nécessairement une adressée à la Prusse,

et peut-être à presque toutes les grandes puissance de l'Europe.

Dans la discussion relative à cette déclaration de guerre que Louis XVI, tout en frémissant, avait été contraint de proposer, ce qu'il y eut de curieux ce fut d'entendre le député corse Pozzo-di-Borgo, qui voulait *per fas et nefas* sortir de la misère et de l'obscurité pour arriver à la fortune, déblatérer avec fureur contre les rois, et principalement contre la Russie, lui qui, par un nouveau calcul d'intérêt, devait se montrer le bas valet des rois, et menacer la France de la vengeance de ceux qu'il excitait alors cette même France à combattre comme ennemis de la liberté.

Quoique la Belgique fût encore totalement dénuée de troupes, le début de cette guerre ne présagea cependant pas les succès qu'on en avait attendus; car, des trois corps d'armée sous les ordres de Lafayette, Biron et Théobald Dillon, le premier se retira sans que son chef osât rien entreprendre, le second et la troisième furent repoussés, l'un par 500 hommes, l'autre par 600. L'on n'a jamais donné officiellement de détails parfaitement vrais sur ces honteuses échauffourées, mais j'ai entendu lire au duc de Liancourt une lettre de l'un de ses fils où il lui détaillait ce qui avait trait au corps commandé par Théobald Dillon, devenu la victime et de la lâcheté de ses soldats et de la fureur de la populace.

Ces premiers désastres ne furent pas alors les seuls essuyés par les armes françaises, car le gé-

néral autrichien Beaulieu, dont les forces ne montaient point à plus de 3,000 hommes, n'en battit pas moins l'armée de Custine, forte de 10,000, et pénétra sans obstacle jusqu'en arrière de Valenciennes. » Si j'avais 25,000 combattants je serais, disait-il, dans huit jours à Paris, Or, que puis-je faire avec 3,000? me défendre, soit; mais je vais aguerrir les Français, leur apprendre à nous battre, et, avec 25,000 hommes qui me suffiraient aujourd'hui pour tout balayer devant moi, je ne serais pas dans un mois en état de défendre même les Pays-Bas. »

Louis XVI, chez qui le premier mouvement était tout français, effrayé et humilié des échecs essuyés par les armées du Nord, s'empressa dès le 1er mai d'envoyer Talleyrand à Londres, et Mallet du Pan le 21 à Francfort, où l'Empereur et le roi de Prusse étaient attendus. La mission de celui-ci avait pour objet d'empêcher, en tout état de cause, l'invasion armée de Leurs Altesses Royales, et de chercher les moyens de déterminer les deux grandes puissances germaniques à se contenter de négocier en s'appuyant d'une redoutable force purement défensive. Cette négociation demeura sans succès.

La mission de Talleyrand avait paru plus heureuse: chargé d'une lettre de Louis XVI pour le roi d'Angleterre, cette lettre renfermait des remercîments de ce que le monarque *n'intervenait point au concert que quelques puissances avaient formé contre la France.* Il y faisait en outre l'ouverture d'un projet d'alliance *entre deux rois qui*

avaient distingué leurs règnes par un désir constant de faire le bonheur de leurs peuples. Aussi le gouvernement anglais proclama-t-il sa neutralité. Mais, sur une demande expresse (note du 18 juin) de chercher les moyens d'arrêter les progrès d'une confédération menaçante, lord Granville répond (contre-note du 18 juillet) qu'en ne prenant *aucune part dans les affaires intérieures de la France* Sa Majesté Britannique devait également *respecter les droits des autres souverains,* et que *l'intervention de ses bons offices* ne pouvait avoir lieu *à moins qu'elle ne fût demandée par toutes les parties intéressées.*

Cette réponse évasive émanait de considérations majeures pour les intérêts de la Grande-Bretagne; car, si le ministre Pitt voyait avec une satisfaction tout anglaise la ruine probable de la formidable rivale de son pays, l'état moral de l'Angleterre à cette époque lui inspirait de justes craintes sur la propagation qui pourrait y avoir lieu de l'esprit révolutionnaire français, tendance que semblait seconder une très-puissante opposition. Il fallait donc se mettre en mesure avec tous les futurs contingents, ce qui nécessitait une neutralité déclarée. Par cette conduite William Pitt demeurait libre de ménager adroitement une rupture avec la France, chose toujours populaire en Angleterre et propre à détourner les esprits de toute idée perturbatrice.

En effet, il pouvait atteindre ce but sans paraître y tendre, en raison des prochains dangers qu'il prévoyait pour les Pays-Bas, dont le traité de Barrière

et des conventions subséquentes, notamment celle de La Haye du 10 septembre 1790, obligeaient le cabinet de Londres de garantir l'indépendance et la sûreté. La marche politique, à cette époque, du plus grand homme d'État des temps modernes, devient donc un précieux morceau d'études pour ceux appelés à concourir aux destinées des nations.

Quant à Talleyrand, qui joignait à la généreuse mission donnée par Louis XVI celle secrète du comité diplomatique offrant, pour obtenir l'accession de l'Angleterre, la ruine de Cherbourg, la cession de quelques-unes de nos colonies, celle même d'une place française, ce qui indigna le ministre américain Gouverneur-Morris, Talleyrand ne fut reçu qu'avec une extrême défaveur par le roi d'Angleterre et ses ministres; d'autant que, ainsi que Morris le mandait à Washington, il commit la gaucherie de se lier intimement avec le parti de l'opposition, et il en résulta qu'ayant été bientôt proscrit par la France comme royaliste, il n'en fut pas moins chassé d'Angleterre comme jacobin, ce qui lui fit dire alors : « Si jamais je fais une révolution, ce ne sera du moins que pour moi seul. »

Quant à la déclaration de guerre à laquelle Louis XVI fut contraint, comme l'ont depuis avoué Brissot et sa faction, ainsi qu'aux motifs sur lesquels on en fonda la nécessité, je crois devoir rapporter ici la lettre confidentielle que, de sa prison d'Orléans, l'ex-ministre Lessart écrivit le 8 juillet à M. Necker. En voici la copie littérale : « La communication des » pièces qui m'étaient nécessaires va bientôt me

» mettre en état de travailler à ma défense ; mais je » regretterai toute ma vie qu'elle n'ait pu paraître » dans le moment actuel, car elle sera curieuse, » non pas pour ce qui sera de moi, mais par la ma- » nifestation de ce qui s'est passé dans les cours » étrangères, par la démonstration qu'on ne voulait » point nous faire la guerre, par la preuve sans ré- » plique que c'est nous qui l'avons commencée, qui » avons mis l'Europe contre nous. »

Une preuve subsidiaire des vérités contenues dans ce fragment de lettre, c'est que les Pays-Bas, le Luxembourg, la Souabe étaient presque totalement dénués de troupes autrichiennes, et que celles prussiennes n'avaient fait encore aucun mouvement. C'étaient donc les meneurs révolutionnaires qui, pour porter le dernier coup à un roi trop débonnaire, allaient livrer la France à une guerre longue et sanglante, ainsi que tout le continent à la nécessité de s'opposer à la fois et à leurs armes et à leurs intrigues propagandistes; car Dumouriez, durant son court ministère, avait envoyé de toutes parts des agents perturbateurs.

XVIII.

Paris durant les premiers mois de 1792. — Journée du 20 juin.

Le peuple, qui fait l'histoire, l'oublie et ne sait pas la lire, ne pourrait se rendre compte aujourd'hui des intrigues secrètes par lesquelles il fut alors mis en mouvement. Outre les grossiers mensonges dont on empoisonnait des imaginations que la misère rend facilement irritables, de fortes sommes d'argent étaient distribuées à des hommes qu'on arrachait à leur travail pour en faire des instruments de troubles, et elles l'étaient par des individus qui ne possédaient presque rien. D'où provenaient-elles donc? On citait l'Angleterre, et on avait tort : on en tirait des ministres du roi, et on les employait en sens contraire de leurs intentions. Mais cela eût encore été très-insuffisant : or voici la source de ce trésor révolutionnaire.

Les factieux, régnant de toutes parts à l'aide de leurs agents, avaient établi jusque dans les prisons des ateliers de fabrication de faux assignats; il en sortait par jour pour environ 500,000 francs. Le marquis de Langle, habile fureteur ministériel, était parvenu à découvrir où, comment, par qui et

par quels moyens cette frauduleuse fabrication avait lieu : il en fit la dénonciation motivée à M. de Montmorin, avec les noms même de ceux qui la dirigeaient et y étaient employés; mais le ministre, à qui l'ombre seule d'un jacobin inspirait un invincible effroi, ne put se déterminer à attaquer sur ce sujet une société régnant alors partout et sur tout.

Quant à Paris, curieux objet d'observation à cette époque, rien de plus bizarre que l'aspect qu'il offrait à son explorateur, et la capitale était devenue la France entière depuis qu'une complète et machiavélique centralisation, fruit du brisement des anciennes provinces, avait fait de ses passions et de ses destinées celles de tout ce qu'on nommait encore le royaume.

En contemplant donc les diverses classes que cette vaste cité renfermait dans son sein on voyait, au dernier degré de l'ordre ou du désordre social, une populace furieuse, crédule, inéclairable, qui adoptait, comme celle de Londres sous Charles Ier, les contes les plus absurdes à l'égard de ceux qu'on lui faisait poursuivre sous la qualification haineuse d'*aristocrates*. Lui démontrait-on l'absurdité des mensonges qui lui étaient débités :

— A la bonne heure, disait-elle, mais les aristocrates sont bien méchants!

— Pourtant ils vous secouraient, répondait-on.

— Oh! répliquait-elle, c'est qu'ils avaient peur de nous.

Que dire à des gens dont le cœur n'avait point de

mémoire, l'esprit de bon sens, le caractère de cette générosité qui seule peut faire croire à celle d'autrui? Et voilà pourquoi les actes d'une populace déchaînée sont si barbares, voilà pourquoi les factions la dominent si facilement.

Au-dessus de cette classe, instrument aveugle de tous les troubles, se trouvait une bourgeoisie, riche trésor de moralité; mais son inexpérience, jointe à une vanité satisfaite, l'avait conduite et retenue dans l'erreur: elle se croyait rehaussée de tout l'abaissement de ce qui fut au-dessus d'elle, sans se douter que ce qu'elle semblait dominer la pousserait vers l'abîme où elle précipita les précédentes supériorités. Tout en se pavanant de son triomphe elle n'en commençait pas moins à s'intéresser au sort du roi, séduite, en le voyant de plus près, par sa douce et innocente candeur.

Les révolutionnaires de bonne foi disaient: « Si tout le monde le voulait notre constitution ferait le bonheur de la France. » Mais c'est parce que tout le monde ne veut ni ne peut vouloir de la même manière qu'il faut des gouvernements, et que ceux-ci soient forts. Puis les royalistes pouvaient-ils, devaient-ils adorer une impuissante idole? « Faites comme nous », disaient les constitutionnels, et ils enfantaient l'anarchie! « Suivez le roi », s'écriaient les ministres, et il s'avançait vers l'échafaud!

Pour les jacobins, ils se signalaient déjà par un costume particulier, et une coiffure que Dumouriez avait grotesquement adoptée lui-même. On les ridiculisait encore, mais ils n'en approchaient pas

moins de leur but en passant à travers des huées dont ils méditaient la vengeance.

Enfin dans l'assemblée législative les démocrates de la veille étaient devenus, sous le sobriquet *d'hommes d'État*, les aristocrates du jour. Très-nombreux, mais sans énergie, je les voyais souvent chez le savant et respectable helléniste Clavier. Entourés de puissants ennemis, ils n'en parlaient qu'avec dédain, et je ne pouvais concevoir les motifs de leur hautaine sécurité.

Louis XVI, à qui ces hommes prétendus ministériels avaient laissé refuser déjà les titres de *sire* et *Votre Majesté*, faisait réellement peine à voir. Cependant, fort de sa conscience, pieusement résigné, ne pouvant croire, dans la moralité si pure de son cœur, à une perversité lâche et durable, il attendait tout du temps, comme de l'impossibilité de mettre utilement en action les faibles ressorts du gouvernement décrété. Mais l'assemblée, abusant de la loi de responsabilité des ministres, tout en entravant elle-même la marche de la constitution, accusait le roi de ne point déployer une autorité gouvernementale dont elle le privait. Louis XVI pourtant espérait encore : ne sentait-il donc pas qu'il avait réellement cessé d'être roi de France du jour où il fut déclaré *roi des Français* ? qualité très-différente si on en hérite, mais qui, arbitrairement conférée au lieu d'être reconnue, suppose une autorité supérieure à celle du monarque, enlève à celui-ci tout respect, et, par le changement des titres, prépare celui des choses.

En effet, la royauté devenue inutile quoique coûteuse, il fallait s'en débarrasser. Telle était déjà et l'opinion d'un grand nombre et l'espoir des Girondins, poussés vers ce but par une vaniteuse ambition républicaine, secondée dans ses voies par le passage du pouvoir dominant des mains de la propriété à celles de gens qui n'en avaient pas, gens peu inquiets sur la nécessité d'une nouvelle banqueroute. Je dis *nouvelle*, car un papier-monnaie qui perdait de sa valeur en était déjà une.

La reine ne s'abusait point sur le sort qui menaçait la monarchie, mais deux conseils secrets, divisés d'opinions, étaient tour à tour consultés par elle : d'une part les Gouvernet, Clermont-Tonnerre, Bertrand; de l'autre les Lameth et consorts. Puis, eût-elle décidé quelque chose d'utile, les incertitudes du roi l'auraient rendu nul.

Si nous descendons maintenant de ces hautes régions de la société jusque dans les salons de la capitale, qu'y découvrirons-nous? Ce vaste et puissant parti royaliste dont l'émigration se leurrait ne s'y manifestait que par des chansons, des épigrammes, des caricatures, armes fragiles; par des outrages à la cocarde révolutionnaire, encore sans gloire, à laquelle on en opposait une, tricolore à la vérité, mais chargée de fleurs de lys d'or ou d'argent. Ne portais-je pas celle-ci tout comme un autre! sottise qui valait bien celle d'avoir jeté le gant à tous les officiers des gardes du corps.

Au delà de ces niaiseries rien, absolument rien;

car ce camp royaliste de Jalès, dont on parlait tant, n'était qu'une vaine chimère.

Cependant Paris, et cela dans la bourgeoisie même, envoyait d'assez fortes contributions volontaires aux princes expatriés. Mon ami Lagrange, homme de finances, en était le principal collecteur, et le noble banquier Duruet en opérait l'expédition.

Au sein de ce chaos nébuleux les Girondins n'avaient en vue que leur utopie républicaine, idée qui n'était pas neuve en France, où depuis plus de trente ans le projet en avait été publié dans les œuvres posthumes d'Helvétius (*de l'Homme et de son éducation*, section IX, nos 20, 21, 22 et 23). Le peuple y marchait sans s'en douter; et comment eût-il vu mieux et de plus loin que les prétendus hommes d'État, qui n'y songeaient même point, les constituants, qui à son nom haussaient les épaules, les royalistes, qui en riaient, les constitutionnels, dont les vues étaient si courtes, et la bourgeoisie, à qui cette idée n'eût alors inspiré que de l'horreur?

Malouet reproduisit alors dans une lettre à Lally-Tollendal son éternel système de trinocratie britannique, comme si l'on pouvait changer de gouvernement ainsi que de costume, et instituer par des phrases une aristocratie dont alors personne ne voulait. Je lui écrivis donc, en date du 22 mai, cette lettre qui fut imprimée sous mon nom et que les dictionnaires biographiques ont citée. Là je lui annonçais l'approche d'une *crise effrayante* et la nécessité de *devenir exclusivement royaliste ou*

républicain, car un royalisme éclectique n'en est pas réellement un, et, ajoutais-je, *les circonstances proscrivent toutes ces vaines modifications, ressource ou masque de la faiblesse.*

Cette lettre devait être suivie de plusieurs autres, déjà écrites, sur les vues réelles des factieux et les dangers, non-seulement du trône, mais de la société même : mon oncle m'invita de la part d'une autorité respectable à les supprimer, ce qui me les fit brûler.

Beugnot, membre ministériel de l'assemblée, s'étonnait que je puisse croire à une république, qui quatre mois après fut proclamée, et me regardait comme un fou vingt jours seulement avant celui où il fut amené à partager mes justes craintes. Je ne rapporte ces détails que pour démontrer l'inconcevable imprévoyance des hommes politiques de cette époque.

Cependant dès le 24 mai l'assemblée décrétait la dissolution de cette garde constitutionnelle installée le 2 mars précédent. N'ayant pu enlever au roi les gardes-suisses, dont l'existence était garantie par une capitulation, on en empêchait le recrutement, et on s'emparait de leurs canons sous prétexte de les envoyer à l'armée. Puis, à mesure que le roi perdait les moyens de défendre sa personne, on redoublait d'injures contre lui et sa noble épouse : les traits du monarque étaient sans cesse reproduits dans de dégoûtantes caricatures qui accoutumaient le peuple à le mépriser, comme il l'était à l'injurier par d'infâmes chansons et pamphlets.

L'exercice du ministère était devenu impossible pour les hommes même de la révolution, et l'on en avait vu jusqu'à vingt-six qui, quoique notés comme patriotes, parurent et disparurent dans l'espace de dix mois.

Tandis que le petit Gautier plaisantait les révolutionnaires, et que *la légende dorée*, sous la plume de La Harpe, le rendait lâchement aux royalistes, une détérioration très-sensible s'était opérée dans les mœurs, le langage et le ton d'une société livrée à la frivolité la plus déplorable. Ceux surtout qui voulaient singer les manières des hautes classes se montraient d'autant plus grotesques qu'ils cherchaient leurs modèles dans les fais imaginaires du théâtre, dans les ouvrages de Crébillon et de Marmontel, et que Louvet, fils d'un portier de l'hôtel de Rohan, croyait les avoir peintes dans son *Faublas* pour avoir vu, sans doute de la loge de son père, passer et repasser ceux qu'il ne pouvait suivre dans le salon.

Enfin le dévergondage de la presse multipliait les livres irréligieux ou obscènes. Quant au langage, on le voyait perdre chaque jour de sa clarté, de sa pureté par la création d'une foule d'expressions néologiques, de phrases heurtées, de périodes déclamatoires; car les écrivains révolutionnaires regardaient la langue de Bossuet comme trop faible, celle de Montesquieu comme trop lâche, et comme trop peu abondante celle des Fénelon, Buffon et J.-J. Rousseau.

Mais ce que l'on rencontrait de plus funeste, c'é-

tait l'oubli total de ces convenances qui ne sont pas la vertu, mais en tiennent lieu ou y ramènent, signe avant-coureur d'une anarchie qui passe par l'esprit avant de pénétrer dans les cœurs.

Cet oubli de tous principes et de toute décence se manifesta lors de l'ovation décernée à ces soldats de Château-Vieux condamnés aux galères par les lois mêmes de leur pays. La dénomination de *sans-culotte* avait par mépris été donnée à la plus vile populace : elle s'en fit un titre d'honneur lors de cette coupable fête qui était à la fois une insulte au roi, au bon ordre et à la justice. Le cri *vive les sans-culottes!* devint un mot de ralliement dans cette journée du 20 juin 1792, événement que je n'oublierai jamais, et dont les détails justifient peut-être Lafayette de n'avoir pas employé la garde nationale, qui s'en plaignit, quand il vint menacer les jacobins sans les frapper, double erreur digne de lui.

Les agitateurs cachaient si peu leurs projets que tout Paris connut dès la veille celui de lancer la populace sur le château des Tuileries. Je m'y rendis le matin avec épée et pistolets, seules armes dont nous pussions nous munir : renvoyé, par ordre du roi, comme tous ceux que leur zèle y avait conduits, et revenu en frac avec Desprémesnil et les trois frères Laizardières, nous vîmes la horde des faubourgs qui venait de traverser l'assemblée législative se diriger vers le château, ayant pour enseigne une vieille culotte noire sur laquelle était écrit *Liberté*. Ces détails sont ignobles, mais pourtant

caractéristiques, et je crois devoir, sans en rien omettre, dire ici ce que j'ai vu. Aussi ajouterai-je que la garde nationale s'ouvrit à l'approche de cette horrible troupe, et se referma devant nous avec d'infâmes propos; car on n'avait pas sans doute placé là ses meilleurs bataillons.

Que se passa-t-il du côté des cours? Je l'ignore et n'en ai connu que les résultats, car nous fîmes longtemps de vains efforts pour pénétrer dans le château par le jardin, comble alors d'hommes et de femmes qui vomissaient contre le roi les plus plus sanglantes menaces; et Desprémesnil me dit alors : « Il périra, le malheureux prince, pour n'avoir pas eu le pouvoir de faire tomber ma tête il y a quatre ans; il l'aurait dû, je le méritais..... Que ne puis-je aujourd'hui m'immoler à son salut! »

Nous ne parvînmes que fort tard à nous précipiter vers le lieu de cette coupable scène, en y parvenant par une grille basse que, sur le vu de nos cartes d'entrée, un valet de pied nous ouvrit. On sait combien fut zélée, froide, prudente et ferme la conduite du brave Acloque et de quelques gardes nationaux, à quel point Louis XVI se montra courageux et calme devant ceux qui, le menaçant de leurs piques, lui criaient : *La sanction ou la mort!* et auxquels il répondit : *Plutôt la mort*, ce qui le sauva peut-être, tant ces mots en imposèrent au crime.

Là je vis Beugnot dans une députation envoyée par l'assemblée : il porta ses yeux sur moi, les éleva

au ciel ; ils étaient baignés de larmes. Pétion termina cette scène en donnant des éloges à la multitude, qu'il renvoya.

Je n'ai point parlé de la reine, dont la conduite fut digne d'elle, ni des mots héroïques prononcés par Madame Élisabeth : ils sont assez connus. Je citerai seulement, dans le récit qu'elle fit de cette journée en écrivant le 5 juillet à Mme de Raigecourt, ce fragment qui la peint : « ..... Au moment » où le roi passait dans son antichambre, des gens » attachés à la reine la firent rentrer de force chez » son fils. *Plus heureuse qu'elle, je ne trouvai* » *personne qui m'arrachât d'auprès du roi !...*» Tout éloge affaiblirait l'impression que doivent produire ces mots écrits avec tant de simplicité.

On voit combien la garde se faisait mal au château dans des jours même de troubles : c'était bien pire encore durant ceux qui paraissaient calmes, nombre de bons bourgeois s'y faisaient remplacer par des hommes payés que les sections fournissaient. Or, il était de ces remplaçants qui, projetant les attentats les plus coupables, tenaient dans le lieu même où ils devaient veiller à la sûreté du roi les plus injurieux propos contre sa personne ; et, sur l'avis donné par les plus honnêtes de ces gardes, on barricadait les portes de la chambre royale, et Louis XVI se jetait souvent tout habillé sur son lit afin de pouvoir, aux premières alarmes, voler au secours de la reine, plus menacée encore que lui.

Ce qui rendait sa situation des plus déplorables

c'est que les gardes suisses, seule troupe que l'on n'avait pu séduire, n'occupaient que les postes extérieurs, et des scélérats annonçaient publiquement attendre leur jour de garde dans l'espoir d'approcher assez de la famille royale pour l'assassiner. On savait au château les noms de ces hommes, et on ne pouvait les écarter.

On m'offrit alors un régiment : je refusai, ne voulant servir ni les ennemis de ce bon prince ni contre ceux dont je partageais les sentiments et parmi lesquels se trouvaient mon père et mes frères. J'hésitais cependant encore entre la détermination de partir ou celle de rester quand mon oncle, à qui le roi n'avait pas osé, selon ses vœux et ceux de la reine, confier l'éducation du second dauphin, qualifié alors *prince royal*, m'ordonna d'émigrer de nouveau. « On ne peut rien ici pour le roi, me dit-il : mon rôle est de mourir près de lui, ton devoir est de rejoindre tes camarades. Je compte peu sur la générosité de l'étranger, mais son appui, très-incertain peut-être, n'en est pas moins le seul rayon d'espoir qui puisse luire pour notre malheureux maître. Monciel (il était ministre de l'intérieur) a de la sagacité, du zèle, de la clairvoyance, de la fermeté : puisse-t-il nous faire atteindre le jour de la délivrance ! Mais quant à toi, pars, je te le demande, je te l'ordonne. »

Je lui devais tout et dus obéir. Ce fut au café *Manoury*, sis au coin de la place située près du Pont-Neuf, que je vis mon oncle pour la dernière fois : c'était là que ma voiture devait venir me pren-

dre. Nous y déjeunâmes ensemble; et, après plus de quarante années, je ne puis passer devant ce lieu sans sentir mon cœur se briser; je l'évite tour à tour et le recherche avec un sentiment toujours le même et toujours déchirant.

XIX.

Comité autrichien. — Terrier-Monciel. — Spa.—Mme de Ritz. — Lafayette. — 10 août. — Quelques mots sur cette journée.

J'ai dans le précédent chapitre omis la fable du comité autrichien, qui, s'il eût existé, aurait été d'une nature tout autre de ce qu'on le supposait, car les relations de Marie-Antoinette avec sa famille étaient éminemment françaises, dans le sens même de ceux qui ne cessèrent de vouloir des réformes gouvernementales; elles étaient pacifiques, ainsi que nous l'avons prouvé par la correspondance de cette auguste princesse. Or voici l'origine de cette nouvelle attaque, de cette insulte aux sentiments réels de la reine.

Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, qui avait ajouté à son nom celui de sa ville natale, ambitieux de fortune et d'éclat nonobstant la médiocrité de ses talents, qui ne consistaient qu'en une grande facilité à faire rapidement courir sur le papier des phrases oiseuses et vaines, Regnauld se fût par calcul voué à la cour aussi bien qu'aux ennemis du trône s'il y eût entrevu quelque intérêt personnel. On s'en doutait assez généralement, et Richer-Se-

risy, royaliste exalté, imagina, pour mystifier ce révolutionnaire disposé à cesser de l'être, de lui faire mystérieusement passer une invitation à se rendre au *comité autrichien*, comité totalement imaginaire. Regnauld, se croyant déjà dans la voie du ministère, vole au château avec un empressement tout royaliste, questionne, dit ce qui l'amène et à quel titre il est venu. L'on ne conçoit rien à ses discours : il voit qu'il a été joué. Blessé dans sa vanité comme dans ses brillantes espérances, il se plaint. La chose s'ébruite; et, tandis que Richer-Serisy rit de sa dupe, l'ambitieux irrité se précipite avec rage dans la faction révolutionnaire. Les meneurs de cette faction s'emparent de cette idée d'un *comité autrichien* pour en forger, contre la reine et son époux, une arme terrible dont la crédule férocité se saisit. C'est ainsi, comme dans mille autres occasions, que le royalisme inconsidéré se montra presque aussi funeste à la royauté que le jacobinisme même.

Cependant Terrier-Monciel, mon ancien camarade (alors ministre de l'intérieur), malgré les propos atroces et journaliers qu'on lui rapporte, ainsi que les placards incendiaires qui lui sont dénoncés, voyant la partie saine de la population de Paris porter au roi un véritable intérêt, demander, par des pétitions signées de 10 et 20,000 citoyens, la poursuite des crimes du 20 juin, démarche qui coïncide avec des adresses envoyées par quelques villes et départements, Monciel, déjà sûr du département de Paris et qui croit l'être de la municipalité, con-

çoit le projet d'éteindre dans leur foyer les brandons révolutionnaires.

Voulant agir constitutionnellement, il imagina de faire décréter juridiquement Santerre pour les violences exercées dans le palais des Tuileries, de lui laisser les moyens de fuir pour se réfugier aux Jacobins, de le réclamer de cette société au nom de la loi, et, sur son refus, de brûler dans la salle toute cette horde satanique, à l'aide du brave Acloque et de ce qu'il aurait choisi de plus dévoué dans la garde nationale.

Ce plan allait être suivi, à l'insu de la famille royale, quand l'indiscrétion d'un officier le révéla à la reine; et cette princesse en fit avertir Santerre, croyant par ce service s'acquérir un appui.

Ce projet ayant été connu des factieux, ils mirent plus tard à prix la tête de Monciel, dont Westermann facilita la fuite, aimant mieux, pour le sauver, recevoir l'or qu'on lui présentait que d'attendre les assignats promis à celui qui le livrerait à ses ennemis.

Rendu à Spa, j'y vis Mme de Ritz, depuis comtesse de Lichteneau; mais, ayant été conduire à Chaufontaine, près de Liége, Mmes de Vaudemont, Rohan, Léon, Caraman, Béthune, sans me douter encore que bientôt un lien doux et sacré m'unirait à cette dernière, j'étais absent de Spa quand Mme de Ritz donna ce somptueux goûter où elle invita les dames françaises émigrées. Celles-ci se refusèrent, très-impolitiquement, à une invitation qu'acceptèrent même des Anglaises; et cette misérable pru-

derle, irritant celle qui dominait alors Frédéric-Guillaume, contribua peut-être aux malheurs de l'émigration; car déjà les ministres prussiens réprouvaient l'invasion déclarée, et l'agent occulte du cabinet de Berlin, Dohm, était porteur, de la part des révolutionnaires français, de propositions utiles aux intérêts de la Prusse.

D'un autre côté, le comte de Mercy semblait dévoiler en partie la politique du cabinet de Vienne en cherchant avec soin les gentilshommes lorrains, leur demandant l'état et la situation de leurs propriétés pour y faire placer des sauve-gardes.

C'est à Spa que nous apprîmes les événements du 10 août et la fuite de Lafayette d'une armée dont il s'était cru si sûr, ce qui fit écrire à Washington par Gouverneur-Morris, ministre en France des États-Unis : « Lafayette vient de voir sa fortune » broyée sous les roues qu'il avait mises en mouve- » ment. »

Lafayette, craignant de tomber dans des postes émigrés, d'où il eût été conduit aux princes, disposés à le recevoir généreusement, se jeta dans les avant-postes ennemis, ce qui lui valut une rigoureuse prison, que les alliés n'avaient cependant pas le droit de lui faire subir.

Charles Lameth fut plus heureux : il sut se soustraire à la vengeance républicaine après avoir provoqué à l'armée du Nord, où il arriva le 13 août, un ordre du jour tout constitutionnel qui, déchiré aussitôt que signé, parut aussi antinational le lendemain qu'il semblait légal la veille à des hommes

prompts à réprouver généralement aujourd'hui cette constitution objet hier d'un universel amour.

J'aurais alors appris très-brusquement la mort de mon respectable oncle, assassiné le 10 août, si la princesse de Léon, en me voyant entrer dans la salle où la société se réunissait, n'eût à l'instant pris mon bras pour m'entraîner à la promenade, et chargé le duc de Doudeauville de me conduire chez lui afin de m'y préparer à la connaissance de mon malheur.

Dois-je rapporter ces détails, qui me sont purement personnels? oui, dans des mémoires, et comme un juste tribut de reconnaissance envers celle si honorable qui n'est plus, et que le siècle ne prisa point assez, comme envers ce noble La Rochefoucauld si cher à ceux qui le connaissent, et qui doit l'être à jamais aux infortunés, dont sa plus douce jouissance est de soulager les misères.

Quand, au sein d'un siècle comme le nôtre, on rencontre de ces âmes si bienveillantes et si pures, comment résister au besoin de leur rendre hommage?...

Parlons du 10 août. Je n'en ai point été témoin; mais l'espoir, à mon prochain retour, de retrouver mon oncle, qu'on disait sauvé et caché, me fit faire sur cet événement les plus laborieuses recherches. Avant de retracer quelques faits qui s'y rapportent, remontons vers ceux qui le précédèrent.

Le roi avait, comme nous l'avons dit, voulu avant le 20 juin faire évader le jeune dauphin : il songea avant le 10 août à s'échapper lui-même avec sa

famille; tout était préparé pour l'exécution de deux projets de fuite. Par le premier il devait se rendre à Gaillon (dont nous voyons aujourd'hui les restes aux palais des Beaux-Arts); déjà une partie des gardes suisses était même stationnée sur sa route sous prétexte d'assurer l'arrivage des subsistances; mais le roi y renonça, dans la crainte de sacrifier ceux de ses zélés serviteurs qui ne pourraient le suivre. Le second consistait à fuir avec des relais de chevaux d'amis, et toujours par des bois, pour atteindre les Ardennes; et quelques indiscrétions, volontaires ou non, firent manquer ce projet. Puis la crainte inspirée à des ministres responsables rendait timides eux et le roi lui-même. Arrivons enfin à cette épouvantable catastrophe dont le mystère fut publiquement dévoilé par les révélations de ce Barbaroux que j'ai personnellement connu chez la sœur de la marquise de Montesquiou.

Cette révolution, préparée depuis longtemps en enlevant successivement au roi tous moyens de défense, fut définitivement résolue à l'arrivée des Marseillais, appelés à l'effet d'entraîner la populace parisienne. Tramée à Charenton, la première réunion du comité directeur de l'insurrection, composé de Vaugeois, Debessé, Guillaume, Simon, Galissot, auxquels furent bientôt joints Carra, Fournier, Kieulin, Santerre, Alexandre, Lazouski, Antoine, Lagrey et Garin, eut lieu dans la nuit du 25 au 26 juillet, *au Soleil d'or*, rue Saint-Antoine, et arrêta pour le 29 l'attaque du château. Ayant eu quelques motifs de retard, ce comité tint une

seconde séance rue Richelieu, en face de l'Assomption, chez l'ex-député Antoine, puis une troisième, pour diriger le mouvement, dans la nuit du 9 au 10 août. Le relevé de ces dates prouve donc évidemment que la première déclaration du duc de Brunswick, signée à Coblentz le 25 juillet, ne put avoir été la cause d'une révolution arrêtée à Paris ce 25 et précédemment préparée, ni surtout le manifeste, qui, publié le 27, ne pouvait être connu alors dans la capitale.

Citons ici un fait qui prouve qu'on peut très-bien être à la fois uni de cœur et divisé d'opinions : tels étaient Suleau et Camille Desmoulins, placés aux deux points extrêmes des partis opposés. Camille dit le 8 août à son ami :

— Ta tête est menacée : viens chercher un asile chez moi, et tu n'auras rien à craindre.

— Non, répond Suleau, je suis voué de cœur et d'âme à la famille royale : je ne l'abandonnerai point.

Le 9, tout ayant été arrêté pour l'événement du lendemain, on conseille encore à Suleau d'accepter les offres de service de son ami, mais il persiste à vouloir servir la cause à laquelle il s'était attaché, et périt à la voix de cette Théroüanne de Méricourt, furie que l'empereur Léopold avait si coupablement déchaînée.

Arrivons aux faits principaux d'une catastrophe qui acheva de disperser les débris d'un trône déjà brisé.

On vient attaquer le monarque dans son palais.

Croyant arrêter l'effusion du sang, il se réfugie au sein de l'assemblée législative, dont la terreur attend l'issue de la lutte. Si les défenseurs de Louis XVI triomphent, une majorité lâche se prononcera en sa faveur; s'ils succombent, une minorité républicaine effacera jusques aux derniers vestiges monarchiques. Mais on avait encore besoin de l'autorité royale pour compléter la ruine de cette autorité, et son dernier acte est l'ordre de cesser toute défense. Dès lors Louis XVI n'est plus roi : on le jette, ainsi que sa famille, dans une étroite prison, accompagné par des vociférations populaires, et là il est grossièrement insulté par ce même Manuel qui, admis précédemment à lui présenter un de ses ouvrages, s'était, dans son trouble, mis à genoux devant ce prince, puis relevé à ces nobles paroles : « Ce n'est point ainsi qu'on doit se présenter devant moi. » C'est dans le triste séjour où Louis XVI est confiné que la constante bienfaisance et la candide vertu doivent attendre le plus inique de tous les jugements de la part de ceux-là seuls qui furent criminels.

Si maintenant nous consultions les écrits publiés sur cette journée du 10 août, de quelle indignation ne serions-nous pas saisis en y voyant l'ignoble lâcheté qui, osant plaisanter sur des faits aussi graves, entraîne, par je ne sais quel sentiment honteux, la plupart de leurs auteurs à déverser le ridicule sur les hommes que leur zèle fit voler à la défense du monarque! Ces deux cents fidèles serviteurs, sans compter leurs ennemis, sans songer à leur petit

nombre ni à la faiblesse de leurs armes, ne voulaient que servir de plastron à leur maître ou mourir à ses pieds : était-ce donc là un sujet de risée? Puis, si l'on en excepte l'octogénaire maréchal de Mailly, dont le dévouement n'eût dû inspirer que du respect, Vioménil et mon oncle, qui conservaient toute la vigueur de la jeunesse, étaient-ce aussi des vieillards que les Choiseul, Clermont-Tonnerre, d'Hervilly, du Pujet, d'Aubier et autres, dont quelques-uns sont encore vivants? n'étaient-ce pas de très-jeunes gens que les Rohan, La Rochefoucauld, Jumillhac, De Lort, Laizardiaires? car tous les âges étaient représentés dans cette courageuse immolation volontaire aux sentiments de l'honneur.

Arrêtons-nous à cette journée de deuil, car, si l'homme couronné végétait encore, le monarque avait déjà disparu.

XX.

Prisons d'État. — Louis XVI. —Malesherbes. — Breteuil. — Raynal.

Au moment où Louis XVI est, ainsi que sa famille, arbitrairement jeté dans une rigoureuse prison, et que la saine portion du peuple de Paris, si longtemps aveuglée sur les résultats inévitables de la révolution, commence à concevoir de justes craintes sur le sort qui menace le monarque, il n'est pas sans doute hors de propos d'exposer ici, et cela par des faits, les moyens adoptés sous son règne pour concilier, dans l'exercice de certains actes arbitraires, l'humanité et la justice avec ce que pouvaient paraître exiger les besoins de la société.

Malesherbes, dès le début de son administration, s'était empressé de visiter les prisonniers d'État, et après un mûr examen ce ministre, homme de bien et ardent ami de toutes les libertés, crut ne devoir en délivrer que deux. Puis il voulut établir une commission de magistrats, juges de la validité des demandes de lettres de cachet ; mais le roi lui-même sentit que ce serait créer et formuler en loi une espèce d'inquisition, instrument peut-être d'abus oppresseurs dans l'avenir, et il n'en fut plus question.

Breteuil, après lui, repoussa souvent avec une dureté qui était dans son caractère des sollicitations ayant pour objet quelques emprisonnements secrets, et je lui ai entendu dire à quel point il avait été parfois très-justement indigné de la nature de certaines de ces sollicitations, bien autrement coupables que celles présentées par Saint-Lambert et Carnot pour venger leur vanité blessée.

Aussi le baron de Breteuil, conformément aux vues paternelles de Louis XVI, écrivit-il, le 24 mars 1784, aux divers intendants de provinces, la lettre circulaire que voici :

« Vous trouverez ci-joint, monsieur, un état des » différentes personnes de votre département ac- » tuellement renfermées en vertu d'ordres du roi » expédiés d'après vos informations et votre avis, » ou les informations et les avis de MM. vos prédé- » cesseurs. Vous verrez que quelques-unes de ces » détentions sont déjà fort anciennes. Je ne doute » pas qu'il y en ait eu plusieurs qu'il est à propos » de faire cesser, et je vous prie de ne pas perdre » un moment pour vérifier et me marquer quelles » sont celles dont la révocation vous paraîtra devoir » être prononcée dès à présent, et quels motifs vous » détermineront à penser que les autres doivent » subsister.

» La suite des affaires de cette espèce qui passent » journellement sous mes yeux m'a fait reconnaître » que ceux que l'on renferme le plus ordinairement » se divisent en trois classes.

» La première comprend les prisonniers dont l'es-

» prit est aliéné, et que leur imbécillité rend inca-
» pables de se conduire dans le monde ou que leurs
» fureurs y rendraient dangereux. Il ne s'agit, à
» leur égard, que de s'assurer si leur état est tou-
» jours le même ; et malheureusement il devient
» indispensable de continuer leur détention tant
» qu'il est reconnu que leur liberté serait ou nuisi-
» ble à la société ou un bienfait inutile pour eux-
» mêmes.

» Je mets dans la seconde classe ceux qui, sans
» avoir troublé l'ordre public par des délits, sans
» avoir rien fait qui ait pu les exposer à la sévérité
» des peines prononcées par la loi, se sont livrés à
» l'excès du libertinage, de la débauche et de la dis-
» sipation. Je pense que quand il n'y a que de l'in-
» conduite, et qu'elle n'est accompagnée ni de délits,
» ni de ces hassesses caractérisées qui mènent pres-
» que toujours aux délits, la détention ne doit pas
» durer plus d'un ou deux ans. C'est une correction
» très-forte qu'un ou deux ans de privation de la li-
» berté : elle doit suffire pour inspirer de sages ré-
» flexions et pour opérer le retour au bien dans une
» âme qui n'est pas tout à fait corrompue. Les fa-
» milles, et même les pères et mères, quoique en
» général plus disposés à l'indulgence que les autres
» parents, s'exagèrent quelquefois les torts des su-
» jets dont ils ont sollicité la détention, et, si l'on se
» prêtait trop facilement à la rigueur dont ils vou-
» draient user, il arriverait souvent que ce ne se-
» rait plus une correction, mais une véritable peine
» qu'on infligerait. C'est ce qu'il est essentiel de

» distinguer et ce que je vous prie, monsieur, de » ne pas perdre de vue.

» Lorsque, indépendamment du libertinage, les » sujets détenus se sont rendus coupables de vols » d'argent ou de soustration d'effets dans la maison » paternelle seulement, ou lorsqu'ils ont commis » quelques infidélités, ou qu'ils se sont permis des » abus de confiance, ou enfin que, pour se procu- » rer de l'argent et satisfaire leurs passions, ils se » sont servis de ces moyens peu délicats que la pro- » bité désavoue mais que les lois ne punissent pas, » la détention doit alors être plus longue. Je pense » cependant qu'elle ne doit jamais être prolongée » au delà de deux ou trois ans, et même que *c'est as-* » *sez d'une année* lorsqu'il sera question de jeunes » gens au-dessous de vingt ans, qui ont été entraînés » par la fougue de l'âge ou séduits par de mauvais » conseils, et qui, par inexpérience, ont pu ne pas » sentir la conséquence et toute l'étendue de leurs » fautes.

» Je comprends aussi dans cette même seconde » classe les femmes, les filles qui se conduisent mal, » et les mêmes observations doivent leur être appli- » quées; c'est-à-dire que quand elles ne sont cou- » pables que de simples faiblesses, une ou deux » années de correction sont suffisantes, et que la » détention ne doit être prolongée jusqu'à deux ou » trois ans que quand il s'agit d'un libertinage » poussé jusqu'au degré du scandale et de l'éclat.

» La troisième classe est celle de ceux qui ont » commis des actes de violence, des excès, des

» délits ou des crimes qui intéressent l'ordre et la » sûreté publics, et que la justice, si elle en eût pris » connaissance, eût punis par des peines afflictives » et déshonorantes pour les familles. Je conçois qu'il » n'est guère possible de rien préjuger sur la durée » de la détention de cette espèce de prisonniers : » cela doit dépendre des circonstances plus ou moins » graves du délit, du caractère plus ou moins vio- » lent du coupable, du repentir qu'il peut avoir » témoigné, des dispositions qu'il annonce, et de ce » qu'on doit raisonnablement présumer de l'usage » qu'il ferait de sa liberté si elle lui était rendue. » Il faut surtout considérer que, s'il est vrai que les » prisonniers détenus pour crimes doivent en géné- » ral s'estimer trop heureux d'avoir échappé aux » peines qu'ils ont méritées, il est constant aussi » qu'une détention perpétuelle, et même une lon- » gue détention, est la plus rigoureuse de toutes les » peines pour ceux d'entre eux dont les sentiments » ne sont pas totalement anéantis ou dégradés.

» Au reste, ce n'est pas seulement par rapport » aux prisonniers renfermés pour crimes ou délits, » c'est pour tous les prisonniers, quels que soient » les motifs de leur détention, qu'il convient d'avoir » égard à la conduite qu'ils tiennent depuis qu'ils » sont détenus; et, indépendamment des autres » considérations qui peuvent concourir à retarder » ou à accélérer leur liberté, il est juste de la faire » dépendre surtout de la manière dont ils se com- » portent, du plus ou moins de changement qui » se fait en eux, et de ce qu'on aura à craindre

» ou à espérer d'eux lorsqu'ils deviendront libres.

» Il est même à souhaiter que, sur cet article, » vous ne vous en rapportiez pas entièrement au té- » moignage des personnes chargées de la garde des » prisonniers : je désirerais que, pour vous en » assurer par vous-même, vous voulussiez bien, dans » le cours de vos tournées, visiter *avec un soin* » *particulier* les lieux de détention de votre dépar- » tement, soit maisons de force, maisons religieu- » ses, forts, châteaux; interroger vous-même les » prisonniers, et vous faire rendre compte *en leur* » *présence* de tout ce qui les concerne. Je suis per- » suadé que de pareilles visites, faites une fois par » an dans chaque lieu de détention, produiraient un » très-bon effet : elles auraient l'avantage de vous » faire connaître non-seulement la conduite des pri- » sonniers, mais encore *la manière dont ils sont* » *traités;* vous écouteriez leurs représentations, » vous sauriez si leur nourriture et leur entretien » sont proportionnés à la pension qu'on paie pour » eux, quel est l'ordre et le régime de chaque mai- » son, quelles précautions on y observe pour main- » tenir la tranquillité entre les détenus, quelles » mesures on prend pour prévenir les évasions, » enfin *quels abus il pourrait être essentiel de* » *réprimer.*

» Tous ces détails sont dignes de l'attention de » l'administration. Je vous prie de ne pas oublier de » me faire part tous les ans du résultat de ces visi- » tes. Vous ne devez point douter que je n'en » rende au roi un compte très-exact, et que je ne

» lui propose d'adopter vos vues sur les change-
» ments et les réformes qui vous paraîtront utiles
» ou nécessaires.

» Je n'ai jusqu'à présent fait mention que des
» prisonniers, actuellement détenus, compris dans
» l'état ci-joint, et sur le sort desquels il s'agit en
» ce moment-ci de statuer; mais, lorsque vous me
» proposerez l'expédition d'ordres *demandés par*
» *les familles*, je vous prie de me marquer en même
» temps de quelle durée vous penserez que doit être
» la détention.

» A l'égard des personnes dont on demandera la
» détention pour cause d'aliénation d'esprit, la jus-
» tice et la prudence exigent également que vous ne
» proposiez les ordres que quand il y aura eu une
» interdiction prononcée par jugement, à moins que
» les familles ne soient absolument hors d'état de
» faire les frais de la procédure qui doit précéder
» l'interdiction. Mais en ce cas il faudra que la dé-
» mence soit notoire, et constatée par des éclaircis-
» sements bien exacts.

» Quand il s'agit de faire renfermer un mineur,
» ne fût-ce que par forme de correction, le con-
» cours du père et de la mère a jusqu'à présent
» paru suffire; mais les pères et mères sont quelque-
» fois ou injustes, ou trop sévères, ou trop faciles
» à s'alarmer; et je pense qu'il faut toujours exiger
» qu'au moins deux ou trois des principaux parents
» signent avec les pères et mères les mémoires qui
» contiendront la demande des ordres.

» Le concours de la famille maternelle est indis-

» pensable lorsque la mère est morte, et celui des » deux familles lorsque le père n'existe plus; à plus » forte raison lorsqu'il n'y a plus ni père ni mère.

» Enfin il ne faut accueillir qu'avec la plus grande » circonspection les plaintes des maris contre leurs » femmes et celles des femmes contre leurs maris; » et c'est surtout alors que les deux familles doi- » vent se réunir, et autoriser par un consentement » formel le recours à l'autorité.

» Une personne majeure, maîtresse de ses droits » et n'étant plus sous l'autorité paternelle, ne doit » point être renfermée, même sur la demande des » deux familles réunies, *toutes les fois qu'il n'y* » *a point de délits qui puissent exciter la vigi-* » *lance du ministère public* et donner matière à » des peines dont un préjugé, très-déraisonnable » mais qui existe, fait retomber la honte sur toute » une famille.

» Telles sont, monsieur, les réflexions que m'a » suggérées l'attention particulière que je donne à » tout ce qui concerne les ordres de détention de- » puis que le roi a bien voulu me nommer secré- » taire d'État. J'en ai rendu compte à Sa Majesté, » qui les a trouvées conformes aux vues de justice » et de bienfaisance dont elle est animée. »

J'ai dit ce que M. Lenoir, successeur de Sartine, avait fait pour effacer jusqu'aux vestiges des corrections secrètement exercées à la demande des parents; et si plus haut j'ai parlé des détentions arbitraires, à Dieu ne plaise que j'en fasse ici l'apologie! Ce serait d'ailleurs la placer assez à contre-sens quand

on va avoir à peindre toutes les horreurs qui jaillirent, après le 10 août, d'un prétendu patriotisme ardent à tout immoler à ses passions sans frein, et de tribunaux dont la légalité était une flétrissante injure à la justice.

Déjà l'abbé Raynal avait prévu et stigmatisé d'aussi barbares erreurs quand, dans une lettre adressée à ce que l'on nommait *l'assemblée constituante*, et dont nous ne donnerons que de légers fragments, il lui disait : « Que vois-je autour de » moi? des troubles religieux, des dissensions ci- » viles, la consternation des uns, l'audace et l'em- » portement des autres, un gouvernement esclave » de la tyrannie populaire, le sanctuaire des lois » environné d'hommes effrénés qui veulent alter- » nativement ou les dicter ou les braver, des sol- » dats sans discipline, des chefs sans autorité, des » ministres sans moyens, un roi, le premier ami » de son peuple, plongé dans l'amertume, outragé, » menacé, dépouillé de toute autorité, et la puis- » sance publique n'existant plus que dans les clubs, » où des hommes ignorants et grossiers osent pro- » noncer sur toutes les questions politiques.

» L'effroi s'est mêlé à ma juste douleur quand » j'ai vu briser tous les ressorts du gouvernement, » et substituer d'impuissantes barrières à la néces- » sité d'une force active et réprimante.

» Partout j'ai cherché les vestiges de cette auto- » rité centrale qu'une grande nation dépose dans » les mains du monarque pour sa propre sûreté : je » ne les ai plus retrouvés nulle part.

» J'ai cherché les principes conservateurs des pro-
» priétés, et je les ai vus attaqués ; j'ai cherché sous
» quel abri reposent la sécurité, la liberté indivi-
» duelle, et j'ai vu l'audace toujours croissante de
» la multitude.

» Comment n'êtes-vous pas épouvantés de l'au-
» dace et du succès des écrivains qui profanent le
» nom de *patriotes?* Vous voulez la liberté du
» peuple, et ils veulent faire du peuple le plus
» féroce des tyrans.

» J'ai recueilli mes forces, messieurs, pour vous
» parler le langage austère de la vérité. Pardonnez
» à mon zèle, à mon amour pour la patrie. »

Et ce n'était encore qu'à la première de nos assemblées nationales qu'il parlait ainsi. Plus tard il demeura muet d'indignation ; et, comme il avait lui-même prêté par ses écrits, ainsi qu'il s'en accuse, *des armes à la licence*, je l'ai vu, quand il s'était retiré à Montlhéri, peu distant de la maison de campagne que j'habitais, être, dans sa quatre-vingtième année, vivement torturé de honte, de désespoir et de remords.

Eût-il pu croire cependant que la réalité passerait encore de bien loin ses funestes prévisions?

XXI.

Les hommes de la révolution.

Quand, de l'empire de ces institutions dont M. de Malesherbes a dit : « La vieillesse des lois est sacrée » comme celle de l'homme, » l'on se trouve jeté sous celui d'hommes étrangers à toutes lois divines et humaines, c'est de ceux-ci qu'il faudrait principalement s'occuper si l'on veut se faire une idée juste des destinées réservées aux peuples soumis à leur pouvoir.

Mais, antérieurement au règne de ces hommes, d'autres, avant de disparaître de la scène politique, avaient favorisé, volontairement ou non, la naissance et les progrès d'un pouvoir nouveau, rapidement dominateur.

Je dois donc promener successivement mes regards sur quelques individus dont la postérité pourra bien oublier ou flétrir les noms, tout en contemplant néanmoins les ruines qu'ils contribuèrent à amonceler.

C'est rétrograder, dira-t-on. D'accord ; mais n'est-il pas très-licite, en écrivant des souvenirs, de les suivre là où ils nous rappellent quand on peut y

rencontrer les causes, soit premières, soit accidentelles, des choses que l'on voit, de celles qui furent ou qui doivent être ?

Je placerai donc à la tête de ceux qui influèrent le plus sur le sort de la France, et n'en furent pas mieux traités par elle, Monsieur, frère de Louis XVI, que son vote révolutionnaire aux notables et ses bassesses à la commune n'affranchirent point d'un long exil et d'y être poursuivi par les plus grossières injures; puis Necker, également proscrit après avoir été l'idole d'un peuple qu'il déchaîna; Mirabeau, qui paya d'une mort hâtive son retour vers des idées conservatrices qu'il combattit quoiqu'elles fussent les siennes, mort qui fut pour lui un double bienfait de la fortune, car elle le fit échapper à la honte de ne pouvoir, selon ses désirs, éteindre l'incendie qu'il alluma, et au supplice dont le menaçait déjà la vengeance armée contre lui en raison de cette impuissante tentative; Lafayette, qui, après avoir donné le premier le signal de l'insurrection, devait aussi donner le premier celui d'une désertion en face de l'ennemi, et ne dut qu'à la plus rigoureuse prison le bonheur de n'être point tombé la victime d'une révolution en grande partie son ouvrage.

Enfin noterai-je ici Louis XVI? Non : des vertus sans expérience l'excusent, des malheurs non mérités l'absolvent, et le crime, en le frappant, a pour jamais sanctifié sa mémoire.

En parlant ici des personnages qui les premiers jouèrent dans nos troubles publics des rôles déplo-

rablement remarquables, gardons-nous d'oublier que, si les actions de l'homme commandent à l'historien d'autant plus de sévérité qu'elles ont amené de plus désastreux résultats, il n'en est pas moins de toute équité de ne point mettre à l'écart ce qui pourrait soit excuser, soit expliquer une conduite et des opinions funestes.

Telles sont, outre l'influence des situations sociales, les longues illusions produites par de séduisantes théories. Or, qui saurait sonder les replis du cœur de l'homme, et juger sainement ses intimes et véritables intentions? qui se croirait le droit de prononcer magistralement sur des effets dont il est incapable de pénétrer les causes? La raison, la justice prescrivent donc l'indulgence, quand surtout l'on vit dans un temps où il ne se rencontre presque personne qui n'ait plus ou moins erré.

Mais ce qui doit néanmoins devenir aujourd'hui l'objet d'un vil étonnement, c'est la réputation gigantesque acquise alors par tel ou tel personnage misérablement médiocre; grâce efficace de la fortune, miraculeuse faveur qui leur fut si promptement et si justement retirée! Qu'était-ce en effet que l'avocat Mounier, dont le fils, qui lui est infiniment supérieur, représente aujourd'hui un pair de France; qu'était-ce sinon un brouillon vaniteux et sans prévoyance, qui mit le trouble dans sa province, et par suite dans la France entière, que sa conscience, plus pure que son esprit n'était juste, aurait éclairé sur ses erreurs si l'amour-propre, luttant contre l'expérience, ne l'eût maintenu

comme tant d'autres dans une voie dont, comme tant d'autres, il détesta la fangeuse issue, aimant mieux blâmer autrui que soi-même et paraître manquer de sens que de caractère? Il fut un de ceux qui, avant la réunion des trois ordres politiques en une assemblée, disaient au roi qu'il n'aurait à se défendre que de *l'amour, la reconnaissance et la générosité populaires*.

Qu'était-ce encore que Lally-Tollendal? un esprit exalté enté sur un cœur froid. Phraseur ampoulé, prodigue de mots, vide d'idées, il ne douta de rien d'abord, puis finit par désespérer de tout, ne sut ni prévoir ni affronter des dangers fruits de ses propres systèmes, croyant que tout eût été au mieux s'il fût devenu puissant et qu'on l'eût aveuglément consulté. Je l'ai vu, à son retour, chez Mme de Buffon, et la première question qu'il lui fit fut celle-ci:

— Que dit-on de moi à Paris?

— Mais rien.

— C'est impossible!

Il y avait vingt-deux ou vingt-trois ans qu'il avait quitté cette capitale où l'on se souvient à peine aujourd'hui de ce qui s'y passa hier.

N'aurait-il pas dû lui-même oublier quelques actes de sa courte vie politique? car ce fut lui qui, secondé par Target, poussa Mounier à frapper d'un coup terrible le pouvoir monarchique en portant, le 5 octobre 1789, à une sanction royale qui cessait d'être libre, les premiers décrets désorganisateurs déjà arrêtés. Puis Mounier et lui désertèrent lâchement pour vociférer de loin contre leurs complices, de qui

leur fit appliquer cette parodie d'un vers de Boileau :

La lanterne est en croupe et galope avec *eux*.

Malouet leur était-il supérieur ? Oui et non. Il avait autant d'esprit que ces deux premiers fuyards, et de plus une grande habitude des affaires ; mais, infatué de ses talents politiques aussi nuls que son courage, il croyait qu'une constitution pouvait s'organiser comme on dispose les rouages d'une simple machine, proposait sans cesse, comme chose possible et même facile, l'importation du gouvernement anglais, car c'était là l'universel orviétan des charlatans novateurs de cette époque, assiégeait les Tuileries de ses offres de services, mais n'y parut point le 10 août et se hâta de fuir en Angleterre.

Mallet du Pan eut alors une réputation bien supérieure à son mérite, qui pourtant était réel quoique trop exalté, et une influence justifiée par son zèle bien plus qu'elle ne pouvait l'être par son utilité. Homme vrai, mais à systèmes, il n'avait pu acquérir au roi des amis dans l'intérieur, et lui conseilla de repousser ceux du dehors, ce qui le livra sans défense à ses véritables et irréconciliables ennemis.

Bertrand de Malleville fut pour l'infortuné monarque un serviteur plus funeste encore. C'était l'un de ces hommes qui, n'abondant jamais que dans leur sens, ne peuvent ni pénétrer dans le camp ennemi ni défendre le leur. Ses intentions étaient saines et ses idées fausses ; maladroit et entêté, son principal agent fut un cerveau brûlé, ce marquis de Langle.

dont il eût suffi d'avoir lu son *Voyage en Espagne* et son *Tableau de la Suisse* pour juger qu'il possédait plus d'esprit que de raison. Bertrand ne voyait que par les yeux d'extravagants de cette espèce, et son unique succès fut de solder les adversaires de la monarchie, qu'il se persuadait avoir acquis au roi. Les Tuileries ne voyaient que lui avant, mais seulement *avant*, le jour funeste où on l'espérait, l'attendait, et où l'on ne le vit point.

J'ai déjà parlé, et peut-être assez, du comte Louis de Narbonne: j'ajouterai cependant ici que, tout bouffi de ses petits talents, il avait, poussé par Mme de Staël, visé au poste de premier ministre d'un roi déjà sans pouvoir; il osa même en parler à la reine, lui vanta son influence sur des factions qui le jouaient, et sa popularité, à laquelle lui seul il croyait. Qu'était-ce en résumé? un homme aimable et rien de plus, un très-ingénieux courtisan; et il le prouva plus tard en représentant aux Tuileries impériales les rôles dont, à Versailles, il s'était si bien pénétré; et je crois devoir anticiper encore ici en rapportant deux réponses qu'il fit à Napoléon :

— Votre mère ne m'aime pas, lui dit l'Empereur.

— Sire, elle n'en est encore qu'à l'admiration.

— Si cela continue, lui dit un jour ce haut personnage, je me ferai chef de l'Église.

— Votre Majesté croit-elle, répond Narbonne, qu'il y ait en France assez de religion pour y en placer deux?

La première n'était que spirituelle, la seconde empreinte de vérité voilée de convenance.

Mais passons de cet homme de cour et fait uniquement pour elle, à un ministre qui fut une véritable tache dans les salons du palais : c'est Roland, qui pensait manifester un caractère fier et libre en adoptant, aux conseils du roi et même chez la reine, un costume choquant d'irrévérence pour le monarque et son épouse.

Un autre ministre bien plus curieux encore c'était Cahier-de-Gerville, qu'on ne peut reproduire ici que comme la caricature révolutionnaire la plus grotesque. Cet homme, parfaitement honnête et voulant sincèrement le bien, était l'ennemi de l'ancien régime et de tout ce qui en rappelait les formes, au point que les moindres égards, la plus simple politesse le mettaient dans la plus violente colère. Il faut avoir vu cela pour le croire, et l'on est tenté, même après l'avoir vu, de prendre à cet égard ses souvenirs pour de vains songes. Incapable par sa roideur de servir le roi, et par sa droiture de vouloir favoriser le crime, il facilita contre son gré les succès des factieux, et principalement des Buzot, Isnard, Vergniaud, Guadet, dont il ignorait les turpitudes, et qui devinrent les ennemis les plus acharnés du trop facile Louis XVI parce qu'on avait marchandé leur appui, qu'ils mettaient chacun au prix de 6000 francs par mois.

Laissons là ce tas de niais ou de fripons pour citer des hommes dont l'avenir conserva plus soigneusement la mémoire. Faisons-les néanmoins précéder par ce Rabaut-Saint-Étienne qui nous a laissé un *Précis de l'histoire de la Révolution*, tissu de

mensonges grossiers offerts pourtant avec une incontestable bonne foi. Sa prévention révolutionnaire est telle, dans la première édition, qu'en y parlant d'une invasion de l'étranger, il fait du tableau des vengeances qu'il exercerait celui très-complet des temps dont il devint lui-même la victime; et, malgré tout ce qu'on a retranché aux éditions subséquentes, il est curieux d'y voir le partage de la France projeté par l'électeur de Mayence à l'aide des forces de toute l'Allemagne, qui pourtant n'avaient point encore bougé lors du voyage de Varennes; puis sa journée des poignards, à laquelle il croit aussi fermement que le dernier homme de la populace. Aussi peu fort en politique qu'en histoire même contemporaine, il fait ressortir de la révolution française *l'annonce d'un temps où finiront les folies nationales appelées* guerres, *et où les rois seront plus forts lorsqu'ils ne seront plus obligés d'enlever deux cent mille jeunes gens a la charrue*. Plus tard il s'effraya de la portion de despotisme qu'il exerçait; mais pourquoi l'exerça-t-il? un particulier est-il, comme les rois, involontairement élevé au pouvoir? Cette dernière observation est de feu mon excellent oncle, qui la répéta souvent à l'archevêque de Sens quand il se plaignait des maux et des peines attachés à l'exercice du ministère.

Revenons encore à M. Necker, qui, avec des talents secondaires mais dénués de force, eût été un ministre aussi utile dans un temps de calme, et sous un roi tel que Louis XIV ou un vizir comme Riche-

lieu, qu'il en fut un très-funeste sous le monarque qu'il perdit et devait perdre; car il n'y avait de grand en lui que la présomption, et cette présomption même était dans ses actes soumise à un tâtonnement dont on voyait l'image jusque dans ses traits. Je me rappellerai toujours qu'il regardait rarement les gens en face, ce qui prouve ce genre de fausseté que produit l'embarras de l'esprit et la timidité du cœur. Au reste, cet homme si moral n'était pas insensible aux doux plaisirs de la vengeance : M. Bourboulon se trouva fort mal d'avoir osé démontrer les erreurs du fameux compte-rendu, et un nommé Pelisseri, son compatriote, fut mis à la Bastille pour avoir critiqué ses opérations, qui n'étaient en effet que des revirements de banque et non de grandes vues financières, et avait démontré que ses réformes, qui ne portaient que sur des objets de détails, n'offraient aucune amélioration réelle dans le système économique de l'État. Cet ennemi prétendu du despotisme savait donc l'employer à merveille quand c'était au profit de son amour-propre blessé.

Quant à ses prévisions politiques, il suffit pour les juger, non-seulement de se reporter à sa conduite ministérielle, mais de citer cette seule phrase de ses *Dernières vues*, publiées en 1802 (notons cette date) : il n'y conçoit pas que la France puisse se courber sous une *monarchie militaire au milieu des lumières du siècle;* et c'était peut-être le seul gouvernement dont elle fût susceptible à cette époque, puis il était déjà existant, quoiqu'il ne le vit pas sous le masque qui pourtant le couvrait assez mal.

Nous avons, dans un chapitre précédent, opposé à Necker l'homme le plus fort qui, à la fin du 18me siècle, eût paru parmi nous avant celui qui illustra le 19me siècle et perdit la France, dont pourtant il fit la gloire et sera longtemps l'orgueil.

Necker avait ruiné les bases de la monarchie, Mirabeau brisé le trône, et il fut momentanément relevé par Napoléon; mais un homme qui le frappa de nouveau l'avait précédemment ébranlé à l'origine de nos troubles : Lafayette, dont nous allons parler encore sans reproduire ses torts envers Calonne, ceux plus graves à l'égard de la famille royale, cet homme très-recommandable par ses vertus privées voulut constamment le bien, mais ne sut jamais quelle route devait y conduire. Substituant l'idée des droits imaginaires de l'homme à ceux très-positifs mais plus bornés de toute agrégation politique, il affranchit l'anarchie de tous freins en proclamant vaguement l'insurrection comme *le plus saint des devoirs;* et cette phrase, innocente peut-être dans l'esprit de celui qui la prononçait, fut interprétée au gré des passions, qu'elle alimenta, car des phrases qui passeraient inentendues dans un temps sont dans un autre de nature à enfanter les plus terribles ravages. Celle que je viens de citer, et dont Lafayette put fort bien ne pas sentir toute la portée, en produisit d'épouvantables, que sans doute il ne prévit ni ne voulut; mais ses inévitables effets le placent entre le crime et l'imprévoyance.

Au reste cet homme, qui ne sut jamais où il allait et qui n'arriva jamais où il pouvait aller, ne fut et

ne devait être qu'un mannequin révolutionnaire. On lui a reproché d'avoir, le 5 octobre 1789, dormi quand le crime veillait et livré la sûreté du roi à la modération des brigands : n'a-t-on pas à cet égard exagéré ses torts et fait abstraction de toutes les précautions qu'il prit ou crut suffisantes?

L'amour du bien, ce sentiment inné du bon et du juste qu'on ne saurait lui refuser, lui imprima seul quelques moments d'énergie, mais d'une énergie inconsistante comme son caractère. Il y en eut, par exemple, à attaquer les Jacobins par cette fameuse lettre dont on attribua la rédaction à Lally-Tollendal, caricature pourtant des actes vigoureux de Cromwell; mais il fallait frapper et non menacer. Il y en eut à faire renouveler à son armée le serment à la royauté constitutionnelle lors de la déchéance du roi; mais un homme réellement supérieur ne s'en fût pas tenu à cette simple démonstration. Ses soldats lui étaient encore dévoués, la municipalité de Sedan avait fait arrêter les commissaires jacobins, les gardes nationales des départements de la Somme et de l'Oise, mises en réquisition, promettaient de se réunir à lui; Arthur Dillon pensait comme lui à l'égard de la révolution du 10 août; la force armée de Paris lui eût été favorable selon toute apparence s'il se fût rapidement porté vers la capitale dont les habitants, dans la stupeur depuis les événements du 10 août, l'eussent regardé comme un libérateur; Luckner, très-irrésolu alors, aurait probablement secondé ce mouvement semi-royaliste, et le concours du général Ar-

thur Dillon était d'autant moins douteux que le 15 il avait écrit à Dumouriez, de son quartier général d'Aymeries, pour lui ordonner de publier au camp de Maulde l'ordre du jour suivant : « De grands et » sinistres événements ont eu lieu dans la ville de » Paris. Le général Arthur Dillon, commandant en » chef sur la frontière du Nord, ne peut les com- » muniquer à l'armée avant d'en avoir été instruit » d'une manière officielle et certaine, mais on as- » sure que la constitution a été violée. Quels que » soient les parjures, ils sont les ennemis de la » liberté française. Le général saisit cette occasion » périlleuse de renouveler le serment de verser jus- » qu'à la dernière goutte de son sang pour le main- » tien de l'intégrité de la constitution du royaume, » décrétée par l'assemblée nationale constituante » aux années 1789, 1790 et 1791, et être en tout » fidèle à la nation, à la loi et au roi. »

Qu'eût fait alors Dumouriez? Se serait-il opposé à la marche de Lafayette, ou eût-il attendu l'issue de son mouvement, soit pour en partager ou s'en approprier le succès, soit pour en punir la témérité en cas d'échec? Certes il aurait agi conformément à ses intérêts propres et à ses espérances du moment. Mais son choix ne tarda pas à être connu, car Lafayette, qui devait frapper comme la foudre puisqu'il venait de menacer, qui devait enlever les troupes au lieu de leur laisser le temps de réfléchir, qui devait prévoir qu'il n'y avait plus pour lui d'alternative qu'entre la victoire et la proscription ou le supplice (mais il fallait par son caractère être à

la hauteur des circonstances où il se trouvait), manqua à sa fortune faute de savoir la brusquer : tout ce qui était pour lui la veille fut le lendemain contre lui, et il fallut se mettre à couvert pour la fuite.

Mais ce qui honore ce général c'est que, forcé de fuir, il commença par s'occuper de la sûreté de l'armée qu'il était contraint à abandonner; ce qui l'honore autant c'est que, le commandant prussien de Wesel lui ayant dit qu'on adoucirait son sort s'il voulait fournir des plans contre la France, tout proscrit qu'il était, il repoussa cette proposition avec mépris, et même avec insulte à celui qui la lui faisait.

— Mais c'est au nom des têtes couronnées que je vous parle.

— Tant pis. Je nomme les choses par leur nom; et, quoique prisonnier, je ne passerais point aux rois même une telle impertinence.

Sa lenteur et sa fuite l'avaient fait sortir du rôle qui lui convenait : cette noble conduite l'y faisait rentrer, bien différent de ce petit polisson de d'Asfeld qui, possesseur des portefeuilles du maréchal, son père ou son aïeul, car j'ai oublié sa courte généalogie, n'eut pas honte de les vendre au gouvernement autrichien, à qui ils révélaient les secrètes et souterraines défenses de nos places de guerre.

Quant à Lafayette, ce fut un homme de bien, mais un être totalement incomplet, d'une ambition sans but, d'une intelligence sans étendue, qui fit

le mal sans le prévoir, le vit sans savoir le réparer, qui parut faux parce qu'il voyait mal, craignait tout et ne savait se décider sur rien, mais qui pourtant fut de cœur et d'âme toujours vrai dans ses écarts même; et ce dernier mérite est trop rare pour ne point inspirer quelque estime, dans un temps surtout où l'on vit, voit et verra encore tant de gens changer successivement de masque chaque fois qu'ils le croiront utile à leurs intérêts du moment.

Un homme qui, à la place de Lafayette, eût été beaucoup plus capable d'une détermination prompte et vive, c'était Dumouriez. Plus tard il le tenta, quoique sans succès, mais les circonstances n'étaient point aussi favorables, d'autant qu'il se mettait en contradiction avec la conduite qu'il venait de tenir, les serments qu'il prêta, ses propos tout révolutionnaires et du style le plus étranger à tous les genres de convenance.

Cet homme n'avait en entrant dans le monde possédé aucun des avantages dont Lafayette abusa. Fils d'un commissaire des guerres (place très-subalterne alors) à qui nous devons le joli poëme de *Richardet*, il fut l'artisan de sa propre fortune. Né avec des talents, de l'audace et une ambition dévorante, ses services en Pologne, l'art de se faire valoir, une alliance avec la maison de Schomberg et la protection du duc d'Harcourt l'avaient élevé au rang de maréchal de camp : la révolution vint offrir à ses vues une plus vaste carrière.

Sa vie active et inquiète est assez connue, mais on se ferait de son caractère une idée très-fausse si

l'on s'en tenait à ce qu'il dit de lui dans ses mémoires; car il ne semble les avoir écrits que pour tromper la postérité sur ses vues, qu'il prétend avoir toujours été droites, et sur les faits, qu'il ne cesse d'y courber vers les opinions que son intérêt était de faire valoir. J'avais, quand ces mémoires parurent, chargé de notes cet ouvrage, dont la lecture est aussi séduisante que fallacieuse, notes renfermant quelques souvenirs anecdotiques qui pourront plus loin trouver place, notes qui relèvent aussi des contradictions prouvées par les divers écrits même de Dumouriez; car le mensonge est souvent maladroit jusque chez les hommes d'esprit, et leurs inconséquences deviennent de précieux trésors pour l'historien scrutateur et ami de la vérité.

La désertion obligée de Lafayette donnait une armée à Dumouriez, et lui prescrivait la conduite la plus conforme à ses intérêts.

Nous l'avons vu portant le bonnet rouge, coiffure du jacobinisme, quand il était ministre du roi: nous le verrons bientôt, en qualité de militaire, manifester ce qu'il voulait et aurait pu faire

Ne terminons pas ce chapitre sans parler d'un homme placé dans une tout autre catégorie, dont le nom, qui a déjà paru dans nos Mémoires, y reparaîtra plus tard et souvent encore. Je l'ai assez connu pour ne point concevoir sur quoi pourrait être fondée sa haute réputation politique, car Talleyrand était bien plus homme de salon que de cabinet.

Je me contenterai ici de citer quelques anecdotes

antérieures à sa vie ministérielle. Agent du clergé avec l'abbé de Montesquiou, celui-ci faisait lui seul toute la besogne, regardant son très-spirituel collègue comme totalement incapable du moindre travail.

L'agence du clergé menait d'ordinaire à l'épiscopat, mais l'abbé de Périgord, joueur, agioteur et de très-mauvaises mœurs, en eût été pour jamais repoussé si son père, que Louis XVI estimait, n'avait de son lit de mort sollicité cette faveur pour son fils, à qui elle ne fut accordée qu'à regret.

Quand Monseigneur le comte d'Artois lui dit, dès les premiers jours de l'assemblée des états généraux, que le roi n'accueillait point ses offres de service, « Eh bien! répondit-il, Votre Altesse Royale ne trouvera donc pas mauvais que, ne pouvant pas être utile à droite, je tourne vers l'autre côté. » Aussi Chénier l'a-t-il assez bien peint par l'épigramme suivante :

Roquette dans son temps, Périgord dans le nôtre,
Furent deux évêques d'Autun :
Tartufe est le portrait de l'un...
Ah! si Molière eût connu l'autre!

Ayant reçu en 1791 sa bulle d'excommunication, il écrivit au duc de Biron (Lauzun) : « Vous savez la » nouvelle : venez me consoler et souper avec moi. » Tout le monde va me refuser le feu et l'eau : ainsi » nous n'aurons que des viandes glacées et nous ne » boirons que du vin. »

Doué d'une grande perspicacité dans la culture

de son égoïsme, il y avait beaucoup d'esprit dans le peu de mots qu'il se permettait, dans ses sourires, dans son aplomb, surtout dans son silence.

Mais revenons encore sur nos pas, et après avoir comparé entre eux, dans le chapitre X, les deux principaux auteurs de la révolution, opposons ici l'un à l'autre ses deux premiers généraux, qui nous offriront le même contraste remarqué à l'égard de Necker et de Mirabeau.

Lafayette, froid, faible, sans talents, sans véritable esprit; Dumouriez, pétillant d'esprit, de talents, d'énergie, d'activité; ambitieux l'un et l'autre, mais conformément à la nature de leurs propres caractères. Celui-ci voulant être et celui-là paraître, ils vont chercher la gloire ou la fortune, lui en Amérique, l'autre en Pologne, et en rapportent l'esprit d'intrigue ou de rébellion; mais le héros américain n'est quelque chose que grâce aux circonstances, et le héros polonais tout par lui-même. Le premier, aveugle instrument d'une faction et servilement entraîné par elle, la sert sans le savoir et ne peut que déserter pour ne plus la servir; le second aurait sauvé la sienne s'il n'en eût pas été abandonné. Forcé de fuir, Lafayette, demi-patriote et demi-rebelle, s'échappe furtivement, et se rend avec son escorte à six miliciens hessois à qui la moindre fermeté en eût imposé; et nous verrons plus tard Dumouriez tenter un coup hardi, le manquer il est vrai, et, en s'échappant, se faire jour à travers trois bataillons insurgés et une grêle de coups de fusil.

Qu'un pédant compare, si cela lui plaît, ces deux

hommes à Camille et à Coriolan : il déshonorerait deux noms antiques et ne débiterait qu'une sottise ; car, on ne saurait trop le répéter pour l'instruction de ceux qui étudient l'histoire, des actions, semblables en apparence, diffèrent prodigieusement néanmoins dans leur principe et dans leurs effets quand elles appartiennent à des temps qui n'ont entre eux aucune similitude morale, religieuse et politique.

Dumouriez, tout en s'agitant dans son exil, ne put jamais se faire utilement écouter des rois, qu'il eût voulu armer tous contre la France ; Lafayette demeura dans le malheur ce qu'il fut dans sa fortune, maniaque de liberté sans la comprendre, niais de constitutionalisme sans en juger les effets, homme de conscience, quoique sa conscience fût faussée par les écarts d'un esprit sans étendue ; et ses inconséquences comme sa faiblesse empêchent de le qualifier *homme de conviction*. Il ne peut donc être comparé à son émule pour les talents ni se le voir comparer pour la moralité. Mais Louis XVI eut raison de ne se fier ni à l'un ni à l'autre, car, esclaves, soit d'une ambition effrénée, soit d'une lâche popularité, chacun d'eux l'eût sacrifié à sa propre idole, et tous deux se seraient montrés d'infidèles serviteurs, l'un par indépendance, l'autre par faiblesse.

Talleyrand méritait-il plus de confiance? se montra-t-il digne de la mission dont on le chargea près du gouvernement anglais? Nous avons déjà, ce me semble, répondu à cette double question, et nous y répondrons plus tard par des faits plus vrais que

ceux dont peut-être on remplira des mémoires prétendus écrits par un homme qui lui-même n'écrivit jamais rien, et n'eût certainement voulu ni écrire ni faire écrire tout ce qu'il fit.

Mais, comme il ne faut point omettre les traits honorables dont notre mémoire est empreinte, je dirai que M. de Talleyrand ne fut pas plus tôt installé au ministère, lors de son retour d'Amérique, qu'il fit rechercher tous les gens qui avaient servi son père et les prit de préférence à son service.

Je dirai encore que, tremblant pour les jours de son frère Archambaud, émigré rentré, je le vis alors baigné de pleurs et fus chargé par lui de lui offrir autant d'or qu'il lui en faudrait pour fuir et vivre en sûreté. Il était réellement dans un désespoir qui me toucha moi-même jusqu'aux larmes. L'amour fraternel l'emportait donc chez lui sur son égoïsme même.

Enfin Talleyrand, doué d'un esprit constamment aimable, de formes aussi nobles que gracieuses, sut conserver ces qualités sociales dans une révolution qui les proscrivait, sous un gouvernement qui les appréciait peu; il les reproduisit comme un monument échappé aux ravages du temps et des hommes, modèle d'un ordre de choses disparu, et montrant à une société entièrement renouvelée l'image oubliée d'un véritablement grand seigneur, ce en quoi il n'eut d'émule ou d'imitateur que le maréchal Marmont.

XXII.

Invasion de 1792.

Les outrages essuyés le 20 juin par Louis XVI avaient indigné les cœurs et exalté les esprits dans tous les rassemblements d'émigrés; dans tous on brûlait de voler au secours du monarque, de le délivrer de ses ennemis, d'en délivrer la reine, sans savoir (et l'on n'aurait jamais pu en concevoir l'idée) que dans ses lettres confidentielles elle nommât *lâches déserteurs* ceux qui, sacrifiant état et fortune, ne s'armaient au dehors que vu l'impossibilité où ils se trouvaient de se réunir en armes près d'elle et de sa famille. En effet, tout avait prouvé cette impossibilité de les secourir ainsi, et même de les affranchir de tous dangers par des moyens internes et uniquement français. C'était donc hors de nos frontières qu'on pouvait seul arborer le drapeau monarchique; et si le roi de Prusse eût osé consentir à reconnaître la régence de Monsieur, ce à quoi le cabinet de Vienne s'opposait d'après les désirs mêmes de Marie-Antoinette, les 24,000 hommes dus par les Suisses conformément aux traités, et qu'une autorité légale n'aurait pas réclamés en vain, joints à un même nombre d'émigrés, eussent suffi sans doute pour tout balayer jusqu'à Paris.

A défaut de cette réunion de forces, les princes comptèrent sur le roi de Prusse principalement, sur ce prince si loyal, intrépide soldat, mais nullement militaire, qu'animait l'incontestable désir de sauver le chef de la maison de France. Arrivé à Coblentz avec le duc de Brunswick, celui-ci s'y trouva environné de quatre généraux très-inférieurs à lui, et par qui néanmoins il avait été battu durant les guerres de sept ans (Condé, Broglie, Lusace et Castries); et le 25 juillet, jour où, à Paris, les commissaires de la faction insurrectionnelle combinaient et arrêtaient les moyens d'assaillir la résidence royale, le généralissime des puissances alliées publiait, à cent cinquante lieues de leur repaire, la déclaration dont voici la substance, si défigurée par les déclamations révolutionnaires : « Entraînées dans la » guerre par des circonstances irrésistibles, Leurs » Majestés l'Empereur et le roi de Prusse ne se pro- » posent d'autre but que le bonheur de la France, » sans prétendre s'enrichir à ses dépens par des » conquêtes. Elles n'entendent point s'immiscer dans » le gouvernement intérieur de la France, elles veu- » lent uniquement délivrer le roi, la reine et la » famille royale de leur captivité, procurer à Sa Ma- » jesté très-chrétienne la sûreté nécessaire pour » qu'elle puisse faire, sans danger comme sans obs- » tacle, les convocations qu'elle jugera nécessaires, » et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, » suivant ses promesses et ce qui dépendra d'elle. »

Cette déclaration précéda de deux jours ce grand manifeste des alliés sur la nature duquel on a fait tant de commentaires, et dont on fit dériver tant

d'exaltation haineuse de la part de ceux qui pourtant ne l'ont jamais lu.

Ces actes avaient eux-mêmes été précédés par un manifeste dans lequel l'Autriche motivait ses griefs contre la France sur la nécessité de protéger les intérêts lésés des princes de l'Empire, et sur les rassemblements hostiles d'armées françaises près les provinces belgiques; puis la guerre lui avait déjà été déclarée.

Le cabinet prussien, lié à celui de Vienne, déclara aussi dès le 26 juin que l'agression contre son allié et les justes griefs des princes allemands le forçaient à prendre les armes, et qu'il marcherait, à l'égard des affaires de France, *sur la même ligne que Sa Majesté apostolique*, et le 8 août les princes exilés firent paraître non un manifeste, mais une déclaration, que la France ne connut point alors et ne connaît peut-être pas encore, dans laquelle, après avoir exposé les généreuses intentions des alliés, ils disaient que c'était *la certitude de ces vœux*, solennellement exprimés, qui les justifiait *de faire flotter* leur *étendard à côté de ceux des puissances étrangères*, dont les *intentions avaient légitimé* leur *démarche*.

M. de Calonne publia aussi une lettre, adressée à la noblesse française : il en avait confié la rédaction à Rivarol, et les princes l'approuvèrent comme l'expression de leurs sentiments. Là, tandis qu'on enivrait le peuple de vengeance, Calonne conseillait aux émigrés de se montrer les défenseurs de cette multitude qu'une erreur communiquée rendait furieuse, leur montrait le roi pour modèle:

« Qui pourra pardonner, disait-il, si ce n'est lui? » et, s'il pardonne, qui osera condamner? Que des » supplices toujours trop doux n'abrègent pas leurs » vies, des remords sans vertu les attendent. Ne » vous cachez pas à vous-mêmes qu'avant la révolu- » tion chacun en voulait une à son gré, et qu'il » semble que, pour opérer celle dont nous gémis- » sons, la fortune n'ait fait que recueillir les voix. »

Cette lettre fut généralement comprise et applaudie par la portion saine et la plus considérable de l'émigration. Il en fut de même du discours adressé à la principale armée royale par Monsieur, le 23 août, veille du jour où ce corps devait franchir la frontière de France, invasion qui eut lieu (j'en atteste ici ceux vivant encore) au sein d'un morne silence, effet d'un double et profond sentiment né de la crainte de ne point arriver assez tôt pour délivrer la famille royale, dont on savait déjà la réclusion, et de l'idée pénible d'envahir à l'aide de l'étranger un territoire que, durant tant de générations, on avait si héroïquement défendu contre lui. Mais le but semblait absoudre les moyens, et l'on cédait au dernier des élans chevaleresques que probablement l'histoire aura désormais à citer.

Quant au discours de Monsieur, il devint la religion des émigrés armés; chacun le comprit quand il disait: « C'est par votre conduite, c'est par la cor- » dialité avec laquelle nous recevrons les Français » égarés, que nous prouverons à l'Europe entière » que la noblesse française sait vaincre ses ennemis » et pardonner les erreurs de ses compatriotes. Les » pouvoirs remis entre nos mains nous donnent le

» droit d'exiger ce que notre intérêt et notre gloire » nous inspirent. » Aussi la conduite des émigrés fut tellement généreuse que les paysans, qui les fuyaient d'abord, finirent par les approvisionner avec plus de zèle et de sécurité qu'ils n'en montraient à l'égard des Prussiens.

Cette invasion donna lieu à un fait assez bizarre peut-être pour que je le consigne ici ; mais il faut reprendre la chose de plus haut.

Le duc de Brunswick, étant à Chantilly durant le voyage qu'il fit en France après la guerre de sept ans, se leva un jour de très-bonne heure pour chercher les canons qu'il avait perdus à Fridberg et savait avoir été donnés par le roi au prince de Condé : ne les trouvant point, et après force questions, il apprend que son hôte les a fait serrer pour les dérober à sa vue. Le duc s'empresse à les faire remettre à leur place. Le prince les voit, gronde vivement ses gens : « Apaisez-vous, lui dit le héros prussien : je suis le seul coupable. Si vous me les avez pris, je les ai bien défendus. » Or ces canons, enlevés à la résidence des Condés par un détachement de troupes sorties de Paris, et traînés par elles à la frontière, furent les premiers qui, à la petite forteresse de Sirck, tombèrent entre les mains du généralissime des alliés.

Ce général, que la guerre de sept ans rendit si justement célèbre, moins par des victoires que par la promptitude avec laquelle il savait se relever de ses défaites, dont l'activité et les ressources devinrent l'objet d'une admiration générale, qui passait pour le premier des généraux de l'Europe, ne sentit

pas en 1792 ce qu'exigeait de lui une guerre d'invasion contre des troupes totalement désorganisées : sa marche fut lente pour atteindre la frontière française ; elle le fut bien plus encore après l'avoir franchie, quand l'élan rapide d'une excellente armée montant à 60,000 hommes, sans compter le corps des émigrés, lui eût fait, sans éprouver d'obstacles, enlever les magasins de Châlons qui assuraient ses subsistances, et atteindre Paris, dont les lignes défensives étaient à peine ébauchées, trop étendues, et sans troupes suffisantes pour les occuper ; succès prompt et sûr, car l'armée française du Nord, la seule qui peut-être existât, n'était qu'un vain fan-

Dumouriez en jugeait ainsi. Arrivé à son armée, il n'était pas même certain d'en être obéi, car, au moment où il la passait en revue, une voix élevée des rangs fit entendre ces mots : *A bas le général!* Mais Dumouriez, sans se déconcerter, se porte rapidement vers le bataillon d'où ce cri insurrectionnel était parti : « Mauvais soldat, dit-il en agitant son épée, viens donc te mesurer avec moi! » Nul ne bouge, et il reprend : « Mes amis, vous voyez que c'est un lâche indigne de demeurer parmi vous : faites-en justice. » Et le soldat est maltraité par ses camarades au cri de *vive notre général!*

Ce succès, dû à sa présence d'esprit et à son audace, ne rendait cependant pas sa position beaucoup meilleure, car si, après la reddition de Longwy, 8 à 10 mille hommes seulement se fussent portés sur lui, il lui eût été impossible de leur résister, et Paris se serait trouvé entièrement à découvert.

Quoique rassuré par les inconcevables lenteurs

de l'ennemi, Dumouriez, se croyant incapable de sauver la capitale, assembla un conseil de guerre qui, reconnaissant à l'unanimité l'impossibilité d'arrêter les progrès de l'armée alliée vu le peu de forces dont on pouvait disposer, conçut le projet d'abandonner la Champagne, de se porter sur la Sambre, et, par une invasion en Belgique, de chercher à forcer l'ennemi à se retirer.

On allait commencer ce mouvement quand, sur l'avis de Mathieu Dumas, le conseil exécutif envoya l'ordre exprès d'aller occuper les gorges de l'Argone. C'était dans les mémoires militaires réunis au dépôt de la guerre que Dumas avait vu cette position désignée comme la seule utilement défensive de cette portion de nos frontières; et le mouvement nécessaire pour l'atteindre fut habilement exécuté.

Mais le danger était tel encore que Dumouriez n'en dit pas moins au baron de Schomberg, son neveu et son aide de camp : « Pars, mon ami, car tout est perdu et la contre-révolution est inévitable. Pour moi, je dois rester à mon poste et y périr, mais à ton âge on a devant soi une longue carrière à parcourir : il ne faut pas s'en fermer l'entrée par un entêtement hors de saison. Réunis-toi donc aux émigrés; fais-toi, à quelque prix que ce puisse être, recevoir parmi eux; souffre tout et tu y parviendras, car on pardonne beaucoup à la jeunesse, qui finit par tout effacer avec de la constance et du cou-

Schomberg, arrivé au corps de Bourbon, nous raconta cela avec une franchise qui le fit bien accueillir; puis on jouissait de l'idée que son oncle, la seule ressource des révolutionnaires, ne conce-

vait plus aucun espoir de salut. Mais peu de jours après qu'il eut été envoyé servir à l'avant-garde, commandée par le comte de La Châtre, un émissaire de son oncle vint lui annoncer que tout était changé, qu'il avait donné un prétexte plausible à son absence : « Viens, dépêche-toi, » portait le billet qui lui fut remis et le fit partir aussitôt.

Déjà quelques élèves de l'école de Châlons étaient venus rejoindre les émigrés. J'en ai déjà nommé deux qui plus tard jouèrent un grand rôle en France. Ils ne furent pas les seuls, car on vit déserter le drapeau tricolore jusque par le fils d'un des généraux de la cavalerie française, le jeune Pully, et précédemment les régiments de Berwick, royal-allemand, Berchiny et Saxe s'étaient réunis aux princes. Nul plan ne dirigeait l'armée française ; Beurnonville n'osait avancer. Quant au général Kellermann, rien de plus curieux que la conduite militaire de cet homme, qui alors ne fit que se promener, avec le corps qu'il commandait, de Vitry à Bar-le-Duc et de Bal-le-Duc à Vitry, avant de se déterminer à rejoindre Dumouriez, qui, déjà bloqué de toutes parts, eût été contraint à mettre bas les armes si on ne lui eût pas laissé perfidement ou imbécilement les moyens de s'échapper.

Mais, comme les événements de Paris nous rappellent, interrompons ce qui a trait à une campagne dont, en dépit de la lenteur des alliés, tout promettait le complet triomphe.

Cependant Mallet du Pan écrivait au maréchal de Castries : « Il ne me reste à peu près aucune espé-

» rance de la conservation du roi et de sa famille. » Depuis huit jours les jacobins, dans leurs délibé- » rations, traitent de la nécessité du régicide. Or » leurs discours ont toujours été le prélude de leurs » exécutions. Plus de huit mille personnes ont été » égorgées depuis le 10 août; on tuait encore le 8 de » ce mois (septembre), et on tuera jusqu'au der- » nier moment. Jusqu'à présent les provinces ont » peu imité les crimes de la capitale; mais si les » opérations, déjà si tardives, languissent encore, » le royaume entier sera un champ de carnage. » *Il me paraît qu'on a abjuré les mesures de sé-* » *vérité : on n'a fait aucun exemple, même sur* » *Varennes.* Si cette douceur tient à l'espoir de » sauver le roi, c'est une méprise.

» J'ose vous assurer, monsieur le maréchal, que » d'après la conduite inexplicable des cours alliées, » si votre affaire n'est pas achevée avant l'hiver, la » plupart des puissances secondaires rechercheront » la fraternité des jacobins. Elles les craignent, elles » sont plus intimidées qu'indignées de leurs forfaits, » et, plus ils en commettront, plus ils seront re- » doutables aux États médiocres, dont on a complé- » tement négligé les intérêts.

» Le roi de Prusse, deux jours après la prise de » Verdun, fût entré à Châlons aux acclamations » universelles. Vos premiers succès avaient relevé » les esprits; mais, rien ne les ayant soutenus, ils » sont retombés dans l'abattement. »

La croyance aux succès de l'invasion était si généralement établie près le théâtre de la guerre que toutes les enseignes républicainesavaient déjà été ef-

facées jusqu'à la porte de Paris, que Châlons attendait les alliés comme des libérateurs, et quel'assemblée songea bientôt à se retirer derrière laLoire.

Enfin une négociation, entamée par le baron de Breteuil à l'insu des princes, assurait la vie et la liberté du roi et de sa famille, qui devaient être remis au roi de Prusse dès qu'il paraîtrait devant la capitale. Un nommé Gelier, que j'ai connu, que j'ai escorté jusqu'à la vue des avant-postes français, en avait été l'habile et intrépide agent. Pétion et Santerre, qui disposaient à Paris, l'un de l'administration, l'autre de la force militaire, devaient, au prix, celui-ci de 800,000 francs, celui-là d'un million, délivrer ainsi les infortunés prisonniers du Temple; et la reine, qui ignorait peut-être cet accord, mais ne doutait point du succès des alliés, la reine, toujours française, même dans les fers, n'avait qu'une seule idée: c'était la crainte que son époux ne fût par faiblesse amené à la cession de quelque portion du royaume. Aussi disait-elle à son valet de chambre Hue: « Rappelez au roi, quand vous pourrez lui » parler seul, qu'il ne doit faire aucun sacrifice in» digne de sa gloire; point de démembrement; qu'il » ne s'effraie ni pour sa sœur ni pour moi: nous » préférons notre captivité à l'abandon de la moin» dre place forte. » Et cependant elle venait alors d'être frappée d'un coup funeste par l'assassinat de la plus sincère de ses amies depuis l'exil de la duchesse de Polignac. Arrivons donc aux terribles scènes qui ensanglantèrent Paris du 10 août aux premiers jours de septembre.

XXIII.

Mmes de Tourzel et de Lamballe.

Un peuple déchaîné ne croit à l'égalité que quand il injurie, à la liberté que dès qu'il opprime, à sa propre souveraineté qu'au sein de ces désordres publics qui le ruinent. Si alors quelque chose est capable d'en imposer à sa délirante fureur et de le ramener à des sentiments d'humanité ou de justice, c'est une intrépidité froide, c'est une entière et courageuse franchise, qui l'étonnent dans ceux chez qui il ne s'attendait à trouver que de lâches excuses, que de viles supplications.

J'en ai remarqué mille exemples durant nos troubles, tant en France que dans les sept à huit révolutions dont, à l'étranger, le sort m'a rendu témoin. Louis XVI, le 20 juin, a fourni la preuve de ce que j'avance; les massacres des 2 et 3 septembre 1792 devaient en manifester de nouvelles; et, en mettant à l'écart celle consignée par mon vieux camarade Saint-Méard dans son *Agonie de trente-huit heures*, arrêtons-nous à la miraculeuse délivrance de Mme de Tourzel.

Je vais donc rapporter ici la lettre, inédite en-

core et datée du 6 septembre, dont j'eus copie peu après cette terrible époque, et qui offre un précieux monument de l'histoire des mœurs et affections populaires. En voici les principaux fragments :

« Pauline vous a raconté les tristes épreuves par » où elle a passé... comment elle fut enlevée une » nuit par un inconnu dans la chambre où nous » étions renfermées... Cette séparation... me donna » plus de tranquillité par ma confiance en la bonté » du ciel, qui doit protéger l'innocence... je ne » souffris beaucoup qu'un moment... mais ne dor- » mis pas le reste de la nuit... J'attendais avec im- » patience l'heure où l'on montait notre déjeuner » pour apprendre quelques détails... La plus hor- » rible fermentation existait dans Paris depuis la » veille... Les prisons étaient menacées, quelques- » unes avaient déjà été forcées... Je voyais claire- » ment le sort qui était réservé à la princesse de » Lamballe et à moi... Il me sembla que s'il y avait... » moyens de me sauver... je... ne les trouverais que » par une grande présence d'esprit... La conserver » n'était pas chose facile, car l'extrême agitation de » ma malheureuse compagne... ses questions... ses » conjectures effrayantes me troublaient beaucoup... » Vers l'heure du dîner on nous fit demander dans » une petite cour... J'y trouvai d'autres prisonniers » et un grand nombre de gens mal mis qui avaient » tous l'air féroce et qui tous avaient l'air ivre. Il » n'y avait pas longtemps que j'y étais lorsqu'il en- » tra un homme de moins mauvaise mine... et dont

» la figure paraissait sombre, mais non pas cruelle.
» Il en fit deux fois le tour ; au dernier il passa fort
» près de moi, et sans tourner la tête de mon côté
» il me dit : *Votre fille est sauvée*... continua son
» chemin et sortit... L'étonnement, la joie, suspen-
» dirent toutes mes facultés, sans quoi je n'aurais
» pu m'empêcher... de tomber à ses pieds... Sauvée
» dans une si chère partie de moi-même, il me sem-
» bla que je n'avais plus rien à craindre pour l'autre.
» Je commençai à faire des questions à ceux qui
» étaient auprès de moi ; ils me répondirent et m'en
» firent aussi à leur tour. Ils me dirent qu'ils me
» connaissaient bien, que je n'avais pas une très-
» mauvaise réputation, mais que j'avais accompagné
» le roi lorsqu'il avait voulu fuir du royaume, que
» cette action était inexcusable. Je leur répondis
» que je n'en avais cependant pas le moindre re-
» mords, parce que je n'avais fait que mon devoir.
» Je leur demandai s'ils ne croyaient pas qu'on de-
» vait être fidèle à son serment. Ils me répondirent
» unanimement qu'il fallait plutôt mourir que d'y
» manquer. — Eh bien ! leur dis-je, voilà ce que
» j'ai pensé moi-même, et c'est ce que vous blâmez.
» J'étais gouvernante de M. le Dauphin, j'avais
» prêté entre les mains du roi le serment de ne ja-
» mais le quitter : je l'ai suivi dans ce voyage comme
» je l'aurais suivi partout ailleurs, quoiqu'il dût
» m'en arriver.

» — Elle ne pouvait vraiment faire autrement,
» dirent-ils tous.

» — Mais c'est bien malheureux, dirent quelques-

» une, d'être attaché à des gens qui font de mau-
» vaises actions.

» Je parlai longtemps avec ces hommes. Ils pa-
» raissaient frappés de tout ce qui était raisonnable
» et juste. Pendant notre conversation un de ces
» hommes aperçut l'anneau que je portais au doigt,
» et demanda ce qui était autour, s'en saisit et me
» dit de le lire. C'était : *Domine salvum fac Re-*
» *gem et Reginam et Delphinum.* Je le leur
» expliquai : un mouvement d'indignation saisit
» tous ceux qui m'entouraient, et je manquai de
» perdre la bienveillance qu'ils commençaient à me
» montrer.

» — Jetez cet anneau aux pieds, et foulez-le à
» terre.

» — C'est impossible ! leur dis-je ; tout ce que je
» puis faire c'est de l'ôter de mon doigt si vous êtes
» fâchés de le voir, et de le mettre dans ma poche.
» Je suis attachée au roi parce que je connais sa
» bonté, je le suis à M. le Dauphin parce que de-
» puis plusieurs années je prends soin de lui, et je
» l'aime comme mon propre enfant. Je porte dans
» mon cœur le vœu qui est exprimé sur cet an-
» neau : je ne peux le démentir en faisant ce que
» vous voulez. Vous me mépriseriez, j'en suis sûre,
» si j'y consentais, et je veux mériter votre estime.

» — Faites comme vous voudrez, me dirent quel-
» ques-uns.....

» Je fus appelée pour donner des soins à une
» femme évanouie : ceux qui la secouraient avaient
» essayé en vain de la faire revenir ; elle paraissait

» étouffer, et pour la mettre plus à l'aise ils avaient » détaché sa robe. Lorsque j'arrivai, l'un d'eux se » disposait à couper son lacet avec son sabre : je fré- » mis pour elle, et demandai qu'on me laissât le » soin de la délacer. Pendant que j'y travaillais un » des spectateurs aperçut à son cou un médaillon » dans lequel était un portrait, qu'il pensa ne pou- » voir être autre que celui du roi ou de la reine, » et, s'approchant de moi, il me dit tout bas : « Ca- » chez ceci dans votre poche, car si on le trouvait » sur elle, cela pourrait lui nuire. » Je ne pus m'em- » pêcher de rire de la sensibilité de cet homme, qui » l'engageait à me demander vivement de prendre » sur moi une chose qu'il pensait dangereuse à » porter et qui avait pour moi le même inconvé- » nient. Je m'étonnais à chaque moment davantage » de ce mélange de férocité et de pitié que me mon- » traient ceux qui m'entouraient. Cette femme était » celle d'un premier valet de chambre du roi. Étant » revenue, elle fut emmenée de la cour. Il n'y res- » tait que moi, qu'on vint prendre peu de temps » après. Je savais que les prisonniers étaient menés » tour à tour au peuple, attroupé aux portes de la » prison, et que sans aucune espèce de jugement ils » avaient tous été massacrés. Bientôt j'aperçus, à la » tête des gens qui vinrent me chercher, le même » homme qui m'avait donné des nouvelles de Pau- » line. Cette idée ayant augmenté mon courage, » mon trouble ne put rien me dérober de l'horrible » spectacle qui s'offrit à moi aux portes de la prison. » Une espèce de montagne s'élevait contre la mu-

» raille : elle était formée par les membres épars,
» les vêtements sanglants de tous ceux qui avaient
» été massacrés, et une multitude d'assassins en-
» tourait ce monceau de cadavres. Deux hommes
» étaient montés dessus, armés de sabres et couverts
» de sang. Lorsque je fus auprès l'on voulut m'y
» faire monter, mais mon protecteur assura que j'a-
» vais prêté serment à la nation, et, tant par force
» que par adresse, m'arracha à ces furieux, me
» plaça dans un fiacre; ses gens se placèrent der-
» rière ou avec le cocher, qu'on força d'aller très-
» vite. Ma première parole fut pour m'informer de
» ma Pauline. M. Hardi me dit que j'allais la re-
» joindre. Je lui demandai des nouvelles de Mme de
» Lamballe, et son silence m'apprit qu'elle n'existait
» plus. Il aurait bien voulu la sauver aussi, mais il
» n'en avait pu trouver les moyens. J'arrivai enfin à
» la maison où était Pauline. Après avoir donné
» quelques moments au bonheur de la retrouver, je
» pensai à m'acquitter de ma reconnaissance envers
» les gens que M. Hardi avait employés à me sauver.
» Ils paraissaient tous dans la misère : je ne pensais
» pas qu'ils pussent refuser de l'argent. Lorsque je
» voulus leur en donner aucun d'eux ne l'accepta;
» ils dirent qu'on avait prouvé que j'étais inno-
» cente, qu'ils s'estimaient heureux d'avoir réussi à
» me sauver, qu'on ne se faisait pas payer pour être
» juste. Tout ce que je pus obtenir d'eux fut que
» chacun me donnât son adresse. J'espère trouver
» un jour le moyen de les récompenser de ce qu'ils
» ont fait pour moi. »

Pauline de Tourzelle, mariée plus tard au comte de Béarn, avait été élevée avec Mme la duchesse d'Angoulême, et n'a sans doute pas oublié cette amitié d'enfance, depuis surtout les dernières infortunes de cette vertueuse princesse. Elle avait, comme on l'a vu ci-dessus, raconté elle-même la manière brusque dont elle fut enlevée par l'inconnu à qui sa mère dut ensuite son salut, et qui lui dit que l'homme qui l'accompagnait était Danton.

Ce fut au reconnaissant intérêt d'une femme de chambre du jeune Dauphin, nommée Mme de Saint-Brice, et dont Mme de La Trémouille avait obtenu la liberté par le procureur de la commune Manuel, que la mère et la fille durent cette utile protection qui les arracha à la prison de la Force, et par cela même à la mort.

Quant à cette noble et dévouée princesse de Lamballe, que nous avions vue quitter une terre hospitalière, en dépit des prières de tous ses amis, pour venir soulager les peines et partager les dangers d'une reine qu'elle aimait autant qu'elle en était chérie, chacun sait qu'elle ne put échapper aux massacres de septembre; on sait les atroces détails de son assassinat. On voudrait, on ne peut ou ne doit peut-être pas les oublier; car, comme l'a très-bien dit La Harpe : *qui oublie trop tôt n'est pas assez corrigé*.

Mais l'historien consciencieux qui stigmatise les vices, et surtout les crimes, ne doit pas aggraver ici par des mensonges les torts qu'une ignorance crédule et passionnée attribua dans cette occasion à

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, beau-frère de l'infortunée et si intéressante princesse de Lamballe, déjà veuve quand il épousa la fille, unique alors, du duc de Penthièvre.

En effet si ce prince, issu par bâtardise de Louis XIV, avait concouru à la dot de sa belle-fille (c'était par contrat de mariage daté de Turin, du 17 janvier 1767, et celui du duc d'Orléans est du 4 avril 1769), s'il avait assuré à Mme de Lamballe, en cas de veuvage, une rente viagère de 30,000 francs, rente qui fut payée jusqu'au 2 septembre 1792, la mort de cette princesse n'en faisait bénéficier que son beau-père.

Enfin Mme d'Orléans ayant renoncé à la communauté à l'égard de son époux le 5 décembre 1791, et la sentence de séparation de biens ayant été prononcée le 25 juillet 1792, l'assassinat de Mme de Lamballe étant arrivé le 2 septembre, tous les droits résultant de sa succession devaient, médiatement ou immédiatement, tomber à Mme d'Orléans et non à son époux, ce que prouve un inventaire après décès du 17 janvier 1793.

Si je suis entré dans tous ces détails, c'est pour être constamment fidèle à cette épigraphe de mon premier volume : *Amicus Plato, magis amica veritas.*

XXIV.

Du 10 août à la fin de l'assemblée législative.

Nous avons jusqu'ici reculé devant l'exposition des scènes d'horreurs dont Paris fut l'affreux théâtre après le 10 août, et qui ensanglantèrent encore les premiers jours de septembre; mais le voile funèbre que l'honneur national eût voulu chercher à jeter sur ces scènes atroces doit être levé par l'historien, et ce qu'il découvre devenir pour les peuples une utile et éternelle leçon.

Qu'offrent donc à nos regards les actes populaires de cette terrible époque? les hordes parisiennes burinant de leurs propres poignards des traits commémoratifs de ceux de leurs ancêtres au jour néfaste de la Saint-Barthélemy, les défenseurs du roi, ses fidèles Suisses, quelques braves gardes nationaux assassinés après qu'un ordre du prince leur eut interdit de se défendre; des soldats helvétiens fusillés le lendemain encore du jour où ils s'étaient rendus, le palais du monarque pillé et prêt à être incendié, la capitale livrée à l'implacable rage d'une troupe de forcenés insultant, emprisonnant, égorgeant tout ce qui lui était désigné, tout ce qui flattait ses propres

vengeances, tout ce qui se présentait devant elle, sans règle que sa sanglante ivresse, sans mission que celle qu'elle s'était elle-même attribuée.

Robespierre qui, à l'assemblée constituante, demanda l'abolition de la peine de mort, caché durant la lutte, avait reparu : Marat, stigmatisé jadis par Voltaire (édition de Déterville, tome XXXIX, page 203), était sorti de l'antre où il attendit le succès de sa faction, et celui-ci applaudissait au meurtre tandis que l'autre le contemplait avec une sombre satisfaction.

Cependant on n'épargnait pas les choses plus que les hommes : les statues des rois sont brisées, sans en excepter celle de Henri IV; on mutile, on efface tous les monuments monarchiques, et il est déjà décidé que les portes Saint-Martin et Saint-Denis seront abattues; l'on inscrit sur le palais des Tuileries : *La royauté est tombée le* 10 *août, et elle ne se relèvera plus.*

Qui faisait ou provoquait toutes ces choses? C'était cette commune de Paris qui, dans la nuit du 9 au 10 août, se créa de sa propre autorité, domina dès lors l'assemblée législative elle-même, lui demanda ou plutôt lui ordonna la création d'un tribunal destiné à la défaire de ce qu'elle considérait comme ses ennemis.

Ce tribunal de sang, érigé le 20 août, se composait de Robespierre, Asselin, Mathieu, Pépin, Lataux, Dubail, Coffinhal, d'Aubigny; les accusateurs publics étaient Lullier et Réal, le secrétaire-greffier un nommé Brûlé, les jurés Blandin, Leroi, Bal-

leaux, Lehier, Loiseau, Perdrix et Caillères de L'Étang; les suppléants Desfieux, Boucher, René, Jaillan, Dumonchel, Jurie, Mallet et Andrieux. Ils se firent gloire longtemps d'avoir exercé de telles fonctions: pourquoi donc n'aurions-nous pas cité leurs noms?

Quant à Robespierre, nous devons dire qu'il se refusa à présider ce tribunal, dont les arrêts firent périr M. de Laporte, homme respectable; et son supplice produisit une scène populaire atroce, car une femme s'étant écriée: « Comment peut-on faire mourir ainsi le père des pauvres! » elle fut aussitôt assommée par le peuple. Le major des gardes-suisses Bachmann et le vieux Cazotte tombèrent victimes des arrêts de ce tribunal, et du Rosai se félicita sur l'échafaud de périr le jour de la Saint-Louis.

Mais, quoiqu'un grand nombre d'emprisonnements eût déjà eu lieu, Danton, qui ne trouvait ni les prisons assez pleines ni le tribunal assez expéditif, imagina le mode des visites domiciliaires, et, sous les plus vains prétextes, une foule de malheureux furent arrêtés, à l'aide ou aux acclamations d'une populace à laquelle on avait persuadé des choses si absurdes qu'on a presque honte de les rapporter ici: c'est qu'on trouva aux Tuileries trois mille médaillons représentant des Prussiens égorgeant des jacobins, des listes immenses de proscrits dans le secrétaire de la reine, des milliers de torches incendiaires dans les souterrains, le projet de faire tomber en une nuit tous les patriotes sous les coups de quarante mille scélérats venus des dé-

partements et unis aux chevaliers du poignard ; la preuve que Mottier (Lafayette) était en accord avec Coblentz, Vienne, Berlin et Pétersbourg ; celle que tous les prisonniers devaient être délivrés et armés à la même heure pour livrer la ville au pillage. L'on ne pourrait croire à l'allégation de tant de stupides mensonges s'ils n'avaient été consignés dans des écrits répandus alors avec profusion, et si l'on n'en eût vu les effets lors de ce que l'on nomma alors *nettoyer les prisons*.

Ces prisons ainsi nettoyées furent le Bailliage, la Conciergerie, la Force, le Grand-Châtelet, le cloître Saint-Gervais, les Carmes, Saint-Firmin, Bicêtre, la Salpêtrière. Dans cette dernière maison quarante-cinq femmes furent impitoyablement massacrées, et il en fut de même à Bicêtre, ce qui fit disparaître jusqu'au dernier de ces fabricateurs d'assignats dont nous avons parlé, et à l'aide desquels les révolutionnaires avaient si longtemps agité le peuple ; enfin rien ne pouvait assouvir cette soif de sang.

Si l'on en croit Mercier (*Nouveau Tableau de Paris*), révolutionnaire, et membre plus tard de la convention nationale, « le nombre des assassins » n'excédait pas trois cents... Ce fut dans cette » commune, dit-il, dans cette caverne, cet abomina- » ble repaire, que fut prononcé l'arrêt de mort de » huit mille français détenus, la plupart sans au- » cun motif légitime, par la volonté arbitraire des » voleurs du comité. » Les commissaires de cette commune disaient *Tout se passe bien* dans les prisons. Les femmes du quartier ayant demandé à assister

au massacre, on leur prépara des bancs à cet effet. Billaud-Varennes qualifiait cela *une belle journée*, et il nommait les assassins de *respectables citoyens* qui avaient *fait leur devoir*.

Versailles vit aussi le massacre des prisonniers amenés d'Orléans, et parmi lesquels se trouvait le respectable duc de Brissac; Lyon s'était empressé (le 9 septembre) de *nettoyer* ses prisons; Meaux imita Paris, et se baigna dans des flots de sang humain, comme il l'avait fait lors de la Saint-Barthélemy; mais Billaud-Varennes ne put obtenir à Châlons un aussi exécrable succès.

Je n'ai voulu invoquer ici d'autre témoignage que celui, non suspect, d'un écrivain révolutionnaire; et, pour échapper aux pénibles sentiments que réveille le souvenir de ces odieuses journées, rappelons ici deux noms que la France, pour son honneur et avec orgueil, doit à jamais consacrer dans ses fastes : c'est celui de M^lle^ Cazotte, qui, le 2 septembre, arracha son père à ses bourreaux, et celui de M^lle^ de Sombreuil, qui, par un acte de courage surhumain, obtint alors le salut du sien à un prix dont l'idée seule fait frissonner. Eh bien! ces deux héroïnes de la piété filiale virent plus tard immoler par des juges ceux qu'elles étaient parvenues à faire respecter par des assassins!

Ce fut au sein de la stupeur générale que l'assemblée législative convoqua celle qui devait lui succéder. Des missionnaires de terreur envoyés par la commune désignaient ceux qu'on devait élire, et la peur obéit en l'absence du plus grand nombre des

appelés à voter, qui osaient à peine se montrer.

Cependant l'assemblée, non contente de jeter les prêtres à la charité étrangère, qui les recueillit, brisa, le 20 septembre, le dernier et le plus sacré des liens sociaux, l'indissolubilité du mariage, qui avait échappé seule à l'esprit de destruction dont fut animée l'assemblée dite *constituante*.

Les idées, les opinions, les mœurs, ayant éprouvé une révolution complète sous l'influence des vanités agressives et d'une cupidité sans bornes, dès lors tout ce qui existait disparut, tout, et sans pouvoir renaître, car les matériaux mêmes en étaient broyés. Rêver une véritable monarchie eût donc été une grossière erreur, et l'inscription : *Elle ne se relèvera plus !* recélait et résumait un principe dont ceux qui la tracèrent furent bien loin sans doute de mesurer l'immense portée.

XXV.

Résumé.

Nous venons d'esquisser l'image des faits les plus mémorables de notre histoire : c'est, dans l'espace de moins de vingt-huit mois, un trône antique et brillant réduit en poudre, un roi éminemment populaire traité comme un vil criminel, une institution orgueilleusement enfantée, et vantée avec la plus vive exaltation, paraissant et disparaissant comme une ombre vaine ; les enthousiastes partisans de cette œuvre prétendue immortelle, ou la brisant de leurs propres mains ou se refusant lâchement à la défendre.

Nous avions dit ce qu'était la France, ce qu'elle pouvait facilement devenir, ce qu'universellement on voulait qu'elle devînt; et nous avons vu ceux uniquement chargés d'y réformer des abus la précipiter, sans droits à ce sujet, dans l'abîme des révolutions anarchiques. Comment toutes ces choses ont-elles pu être resserrées dans un si étroit espace?

Puis, à la vue du tableau tracé dans ce volume, que dire des protestations de respect, d'amour, de

fidélité prodiguées à un monarque qu'elles abusèrent, de cette lettre écrite au roi, le 8 novembre 1787, dans laquelle la province de Dauphiné s'exprimait ainsi : « Jamais un père tendre ne donna plus de » soins à la félicité de sa famille ; jamais, dans les » actes du pouvoir du prince, on n'allia plus de » bonté à la majesté du trône; mais aussi jamais » une province ne fut plus digne des bienfaits du » monarque par un inviolable attachement à ses in- » térêts, inséparables de ceux de la patrie. » Qui eût osé se rappeler, en août 1792, ces paroles si récemment adressées à Louis XVI par M. Pastoret : « Une constitution est née, et avec elle la liberté » française. Vous devez la chérir comme citoyen ; » comme roi vous devez la maintenir et la défen- » dre : loin d'ébranler votre puissance, elle l'af- » mie ; la constitution vous a fait le premier monar- » que du monde ! »

Eh bien ! tant d'illusions ont rapidement disparu ! Comment donc une si grande catastrophe s'est-elle opérée sans obstacles ? Pour le concevoir promenons nos regards sur les causes, la marche et les résultats de la Révolution.

Ces causes sont de deux espèces, les unes générales, les autres particulières. Celles générales jaillirent, comme dans tous les temps et sous tous les régimes, de ce désir très-naturel que les hommes ont et auront toujours de s'élever au-dessus de ce qu'ils sont dès que leur fortune, leur éducation et de favorables circonstances leur en fourniront les moyens ; chose qui ne mérite ni éloge ni blâme, car

c'est un instinct du cœur et de l'esprit dont la vanité et l'ambition se font un droit. En effet la grande masse du peuple, échappée à l'esclavage antique, où tout fut pouvoir et obéissance passée par un servage féodal chargé de devoirs mutuels, et successivement émancipée, commerçante, propriétaire, puis définitivement opulente, et jalouse alors de toute supériorité, rompt tous les liens sociaux en enfantant, sous le titre d'*égalité*, cet individualisme qui hâte la vie morale des nations et conduit au despotisme d'un, de plusieurs ou de tous. Telle fut notre histoire. Quant aux causes particulières de cette révolution, nous les avons suffisamment signalées dans l'imprudente générosité des uns, les grossières erreurs des autres, l'audace croissante des passions populaires, et des accidents impossibles peut-être à prévoir.

La marche de cette révolution est facile à suivre. Les hautes classes, égarées par de fausses et funestes théories, ouvrent devant le trône une large brèche et la montrent au peuple : il s'y porte, timidement d'abord, ce qui rassure l'autorité, puis avec une audace qu'encourage l'absence de toute vigoureuse défense. Il triomphe, grâce aux concessions sans mesure et sans terme d'un pouvoir longtemps assez fort pour tout arrêter, mais point assez prévoyant pour chercher à tout diriger. Ceux qui commandent après avoir obéi aiment à opprimer ce qu'ils avaient été contraints à respecter. Aussi l'envie, subitement déchaînée, devient-elle de la haine, et la haine une aveugle férocité. Comment s'étonner alors des pros-

criptions, du pillage, des meurtres, quand des hommes passionnés, crédules et sans frein, sont à la fois accusateurs, juges et bourreaux?

Mais quels sont et quels devaient être les résultats d'une telle révolution? Les voici : la ruine de Saint-Domingue, cette colonie la plus brillante de toutes celles européennes, et par suite d'une grande partie de la prospérité commerciale et industrielle du midi de la France; puis, si nous ne portons nos regards que sur la France politique, la proscription de tout ce qui eût pu soutenir le trône, la chute de celui-ci, l'oubli de tout ce que prescrivait le seul vœu national généralement et librement émis; car de toutes les parties de cette France, on demandait des garanties pour la propriété, et la propriété est attaquée; la tolérance, et l'on est barbarement intolérant; la liberté, et tout est oppression; le rétablissement des finances, et une banqueroute est indirectement décrétée, car le papier-monnaie perd déjà près de 40 pour 100, au détriment des malheureux rentiers. Que voulait-on encore? la paix, et l'on a la guerre; de la sécurité, et le désordre envahit tout; un profond respect pour la monarchie comme pour celui qui la gouverne, et la couronne est brisée, et celui qui la porta est aux fers.

Telle est l'œuvre dont ces prétendus constituants, qu'on ose vanter encore, léguèrent l'inévitable accomplissement à ceux qui leur durent le pouvoir de démontrer, en les portant jusqu'à leurs dernières conséquences, l'absurdité, imprévue par eux, des principes séduisants qui les guidèrent.

Que restait-il donc de tout ce qui fit le lustre et la prospérité de la France? rien, absolument rien! tout avait disparu, jusqu'aux moyens de gouverner régulièrement.

On voit donc, après la chute du trône, le sort de notre belle et noble patrie tombé nécessairement aux mains d'hommes nouveaux, étrangers à l'administration, à la politique, à la propriété même; et ces hommes passionnés avaient été empoisonnés des mensonges répandus depuis plus de deux ans sur le compte du roi, de la reine et de leurs zélés serviteurs; et le pouvoir de ces hommes était né des succès de la force brutale, ce qui devait à la fois les contraindre et à la discipliner et à la satisfaire, sous peine d'en être écrasés. De quel prophétique effroi ne dut-on pas alors être saisi!

Voilà ce qu'avant de dérouler de sanglantes annales il fallait indispensablement exposer, non pour justifier mais pour expliquer l'origine ainsi que l'existence imprévue, mais inévitable, d'un régime le plus effroyablement oppresseur qui fut jamais.

FIN DU TOME SECOND.